
U d'/of OTTAWA
39003001666600





CATÉCHISME

DE PERSÉVÉRANCE.

Les exemplaires non revêtus de la signature ci-dessous, seront réputés contrefaits.

Gaume frères

NEVERS. — IMPRIMERIE DE N. DUCLOS.

CATÉCHISME

DE

PERSÉVÉRANCE,

OU

EXPOSÉ HISTORIQUE, DOGMATIQUE, MORAL ET LITURGIQUE DE LA RELIGION, DEPUIS L'ORIGINE DU MONDE JUSQU'A NOS JOURS;

PAR L'ABBÉ J. GAUME,

CHANOINE DE NEVERS.

Jesus-Christus heri et hodie, ipse et in secula. Hebr. XIII, 8.
Jésus-Christ hier, aujourd'hui et dans tous les siecles.

Deus charitas est. I Joan. IV. 8.
Dieu est charité.

TOME QUATRIÈME.

PARIS,

GAUME FRÈRES, ÉDITEURS-LIBRAIRES,
Rue du Pot-de-Fer-Saint-Sulpice, 5.

1838.





CATÉCHISME

DE PERSÉVÉRANCE.

DEUXIÈME PARTIE.

XXVIIe LEÇON.

DE NOTRE UNION AVEC LE NOUVEL ADAM, PAR LA CHARITÉ.

Résumé de ce qui précède. — Le premier Commandement considéré dans ses rapports avec la société. — Œuvres de charité envers le prochain. — Charité spirituelle. — Pardon des injures. — Correction fraternelle. — Avantage social des œuvres de charité spirituelle. — Charité corporelle. — Aumône. — Sa nécessité, la manière de la faire, ses avantages individuels, trait historique. — Avantage social. — Second Commandement, ce qu'il commande, ce qu'il défend. — Trait historique, avantage social de ce Commandement.

Le voyageur, arrivé au sommet de la colline, aime à se reposer pour considérer la plaine qu'il vient de parcourir. Et nous aussi, voyageurs à la recherche de la vérité, arrêtons-nous un instant, et replions nos regards sur l'espace que nous venons de franchir. Dès le com-

mencement de cet ouvrage, nous avons vu que la Religion, dans toutes ses parties, est un immense bienfait. Dieu aimant les hommes et leur manifestant son amour par l'établissement et le rétablissement du lien sacré qui les unit à lui; par la conduite de tous les événements anciens, coordonnés à la venue et au règne du Messie; par la doctrine, les actions, les miracles de ce divin Rédempteur; par la révélation de chacun des articles du Symbole; par la proclamation des dix préceptes du Décalogue; par l'enseignement des divers moyens de nous unir à lui, afin que d'enfants dégradés du vieil homme, nous devenions les enfants régénérés du nouvel Adam.

De tous ces enseignements, il résulte un fait, mais un fait aussi durable que le monde, et aussi éclatant que le soleil; savoir que la Religion à établir, à maintenir et à propager, est la cause, le centre, le but de tous les événements. Or, ce fait est la réponse éternellement péremptoire à l'objection la plus répandue de nos jours, que la Religion est un hors-d'œuvre dans le monde; qu'elle est, je ne sais quelle abstraction, tout à fait en dehors des événements et des affaires de la vie des particuliers et des peuples; que soit qu'on l'observe ou qu'on ne l'observe pas, les choses n'en vont ni mieux ni plus mal; qu'elle ne touche en rien au bonheur ni au malheur temporel des nations : en un mot, qu'elle est indigne des méditations des politiques, des philosophes, des économistes, et des esprits éclairés et sérieux.

Cependant, comme nous l'avons montré, la Religion est un fait, le fait éternel autour duquel tout gravite; donc, au lieu de n'être rien, elle doit être tout dans les méditations des hommes, depuis le plus grand génie jusqu'à la plus faible intelligence, comme elle est tout dans la pensée de Dieu, et tout dans les événements du temps. Elle doit être tout dans les méditations des politiques, à qui elle seule peut donner la définition même de la politique; tout dans les méditations des philosophes qui, sans elle, ne font que grossir la liste des absurdités reprochées déjà, il y a deux mille ans, par Cicéron, aux philosophes de son époque[1]; tout dans les méditations des économistes qui, sans les données qu'elle fournit, ne rêvent que des utopies, dont le bouleversement des fortunes, la misère et la dégradation des classes pauvres, sont le résultat infaillible.

Or, cette influence de la Religion sur le bien-être matériel de la société, étant aujourd'hui le moyen peut-être le meilleur d'en faire comprendre l'indispensable nécessité, nous ne manquerons jamais de la signaler. Quand nous disons l'influence de la Religion, nous entendons une influence actuelle, toujours agissante, et pour ainsi dire matérielle et palpable, la même que l'ame exerce sur le corps, la racine sur l'arbre, la source sur le fleuve, le soleil sur la nature, en sorte que si vous ôtez la Religion, vous retirez au corps l'ame qui l'anime; à l'arbre la racine qui le fixe et le nourrit; au fleuve la source qui l'alimente; à la nature, le soleil qui l'éclaire

1 Nihil est tam absurdi quod non dicatur ab aliquo philosopho.

et la vivifie. Hommes du dix-neuvième siècle, hommes d'argent, qui ne voyez plus rien que par les yeux du corps, voilà ce qu'il vous est facile de voir, et s'il y a un miracle, c'est que vous ne le voyez pas encore. Oui, je vous le répète, tout ce bien-être, toute cette prospérité matérielle, votre centre, votre vie, votre orgueil, votre tout, repose sur la Religion, comme l'édifice sur sa base. Ayez la patience de *regarder* les faits que, dans les leçons suivantes, nous allons vous signaler, et nous en avons la certitude, vous serez étonnés de n'avoir pas *vu* plutôt. Et pour commencer, sans autre préambule, par le premier Commandement du Décalogue, expliqué en partie dans le volume précédent, voyez quelle puissante, quelle salutaire influence il exerce sur la société.

Un seul Dieu tu adoreras et aimeras parfaitement. Vous croyez peut-être que le seul résultat de l'observation ou de la violation de ce précepte, c'est le bonheur ou le malheur éternel de l'individu. Cela serait déjà quelque chose. Mais n'allons pas encore dans l'éternité, restons sur la terre.

Un seul Dieu tu adoreras. C'est à ce Commandement, nations chrétiennes, que vous devez 1° votre supériorité intellectuelle sur les peuples anciens et sur les peuples modernes pour qui n'a pas brillé la lumière évangélique ; car c'est à lui que vous devez de n'être pas prosternées comme les Romains devant Jupiter, vindicatif et corrupteur ; comme les Athéniens devant Mercure, le voleur ; comme les Gaulois devant Teutatès, le mangeur d'enfants ; comme les Corinthiens devant Vénus, la

prostituée ; comme les Égyptiens devant un oignon, un crocodile ou un chat ; comme les nègres de l'Afrique centrale devant un serpent boa ; comme les Indous devant une vache ou un fleuve ; comme les sauvages d'Amérique devant un tronc d'arbre vermoulu. Et pour que vous sachiez bien que c'est à ce Commandement, *un seul Dieu tu adoreras*, que vous êtes redevables de l'affranchissement de toutes ces grossières idolâtries, recueillez vos souvenirs, et les reportant au 14 novembre 1793, voyez ce qui se passe à Notre-Dame de Paris. Un peuple entier, retombé plus bas que les Payens des anciens jours, prosterné devant quoi?... Achevez, je n'ose le dire [1].

Or, est-il indifférent au bien-être matériel de la société d'adorer un Dieu trois fois saint qui punit et qui condamne la pensée même du crime, ou bien d'adorer des dieux qui non-seulement permettent tous les vices, même l'adultère et le vol; mais encore qui les autorisent, qui les divinisent en quelque sorte par leurs exemples? Et pourquoi ne ferai-je pas ce que les dieux se permettent?

Un seul Dieu tu adoreras et aimeras parfaitement. Otez ce Commandement et dites-moi, je vous prie, quelle base il reste à la société? L'homme ne peut commander à l'homme qu'au nom de Dieu ou au nom de la force ; mais l'empire de la force appliquée à des êtres libres, c'est le despotisme ; l'obéissance, c'est l'esclavage ; la

[1] *Voyez le Moniteur* du 14 novembre 1793, sur la fête de la Déesse-Raison.

révolte devient le plus saint des devoirs aux yeux des peuples : vous savez le reste. Or, tout cela est-il indifférent à la société ?

Un seul Dieu tu adoreras. Otez ce Commandement et vous croyez que vous êtes plus libres ! Aveugles ! en vous arrogeant le droit de braver Dieu, vous acquérez celui de porter le joug des passions et bientôt celui de la force, c'est le droit des fous et des furieux. Quelle grandeur que l'abjuration de tout ce qui élève l'ame et ennoblit la vie ! Infortunés ! qui se jettent, pour se faire grands, dans un espace sans limites où ils se trouvent en présence de Dieu avec leur force et leur sagesse d'homme, et tout ce qu'il peuvent tirer de leur propre fonds pour résister à ses lois. Leur vie est le supplice d'Ixion toujours commençant et toujours à recommencer.

Et aimeras parfaitement.

Il nous faut un cœur : tant que nous ne l'avons pas trouvé nous sommes inquiets par conséquent malheureux. Dieu nous offre le sien et il nous prie, que dis-je ? pour encourager notre timidité, il nous commande de l'accepter. Otez ce Commandement, que va-t-il en résulter pour la société ? L'homme n'aimera plus que lui ; car il n'y a que deux amours, l'amour deDieu et l'amour de soi. Or, l'amour exclusif de soi ou l'égoïsme, c'est la haine de tous ; mais la haine universelle traîne à sa suite la défiance, les soupçons, la noire jalousie, les fraudes, les empoisonnements, les meurtres, les crimes de tout genre qui minent la société par ses fondements. Et l'his-

toire contemporaine n'est-elle pas là avec ses pages tantôt sales tantôt sanglantes, pour vérifier cette observation?

Otez ce Commandement *tu aimeras Dieu parfaitement* et vous dégradez l'homme; vous le forcez à chercher un aliment dans les jouissances des brutes, vous le forcez à regarder les honneurs, les richesses, les voluptés comme son bien, c'est-à-dire que vous excitez toutes ses passions, et toutes ses passions déchaînées changent bientôt la société en une arène sanglante. L'histoire est là.

Otez ce Commandement, et vous condamnez l'homme au supplice de Tentale; le fantôme de bonheur que vous lui avez fait espérer, passe et repasse toujours devant ses yeux sans se laisser jamais saisir, et quand l'homme s'est épuisé à le poursuivre, quand il a torturé, pressuré toutes les créatures pour en arracher le bonheur, comme ces Prêtres des idoles qui cherchaient les secrets du Ciel dans les entrailles palpitantes des victimes, désespéré, usé avant le temps, il met fin à ses jours par le suicide. Dites-moi, cela est-il indifférent à la société? Dites-moi encore, est-ce là de l'histoire contemporaine?

Otez ce Commandement *tu aimeras*, et vous étouffez l'esprit de sacrifice; or, la société ne vit que par l'esprit de sacrifice du bien particulier au bien de tous. Adieu tous les dévouements héroïques au bonheur et au soulagement de l'humanité; adieu tout ce qui charme et embellit la vie; adieu tout ce qui ennoblit la nature humaine. Il est donc vrai, c'est pour nous que Dieu nous a donné sa loi, comme c'est pour la nature qu'il a créé le soleil, comme c'est pour animer notre corps qu'il a créé notre

ame. Il est donc mille fois vrai que la Religion tout entière, que le Décalogue en particulier, est un immense bienfait, la première, l'unique nécessité sociale.

Cela posé, continuons l'explication du premier Commandement.

Pour être sincère et agréable à Dieu, notre charité ne doit pas être seulement sur nos lèvres et dans nos paroles, elle doit être dans notre cœur et se manifester par nos actions. C'est ce que le Disciple bien-aimé nous rappelle dans ces touchantes paroles : *Mes petits enfants, ne nous contentons pas d'aimer en paroles et de bouche, mais aimons en vérité et par nos œuvres* [1]. Et il ajoute : *Nous connaîtrons si nous aimons Dieu, si nous observons ses commandements, et ces commandements ne sont nullement difficiles* [2]. Or, il en doit être de notre charité envers le prochain, comme de notre charité envers Dieu, c'est-à-dire que notre amour pour nos frères ne doit pas être seulement en paroles et en démonstrations, mais en œuvres. Pour compléter l'explication du premier commandement, il nous reste donc à parler des œuvres de charité envers le prochain.

Ces œuvres sont de deux sortes : les œuvres de charité spirituelle et les œuvres de charité corporelle. Les œuvres de charité spirituelle sont au nombre de sept, savoir : 1° instruire les ignorants ; 2° reprendre et avertir ceux qui font mal ; 3° donner conseil à ceux qui en ont besoin ; 4° consoler les affligés ; 5° supporter patiem-

[1] I Joan. 5.
[2] *Id. ibid.*

ment les injures et les défauts de son prochain ; 6° pardonner de bon cœur les offenses; 7° prier pour les vivants et les morts et pour ceux qui nous persécutent. C'est à ces marques qu'on reconnaîtra si notre charité est sincère, si nous sommes vraiment et de cœur unis au nouvel Adam; en un mot, si nous sommes les enfants de notre Père qui est dans le Ciel.

Parmi ces œuvres si divines et si éminemment propres à faire notre bonheur dès cette vie, il en est deux sur lesquelles il convient de réveiller notre foi et de fixer notre attention : c'est le pardon des injures et la correction fraternelle.

Le pardon des injures, l'amour des ennemis, est le grand miracle du Christianisme et le triomphe du Calvaire; mais c'est aussi le grand scandale de l'homme déchu. Pétri d'orgueil, il ne peut entendre parler de pardon, d'oubli des injures. De là ces fleuves de sang qui ont inondé le monde ; de là ces haines atroces qui, chaque jour, bouleversent les familles et se perpétuent quelquefois des pères aux enfants. Pour l'homme dégradé, la vengeance est une gloire, le pardon une lâcheté ; tandis que dans la réalité le pardon est un acte sublime de courage et de grandeur d'ame, et la vengeance une lâcheté et la preuve d'une ame basse. Aussi, le nouvel Adam qui est venu relever l'homme dégradé, en reformant ses pensées et ses sentiments sur le modèle des siens, n'a cessé de lui donner des exemples sublimes et des préceptes formels de pardon, et de pardon cordial. Il a fait du pardon des injures com-

mises envers nous, la condition indispensable du pardon de nos offenses envers lui. *Si vous ne pardonnez pas à vos frères du fond de votre cœur*, nous dit-il, *votre Père céleste ne vous pardonnera pas non plus vos péchés*[1]. Au précepte il ajoute l'exemple. Modèle de l'homme nouveau, et son modèle obligé, il meurt en pardonnant; que dis-je? en demandant grace pour ses bourreaux: *Mon Père, pardonnez-leur, parce qu'ils ne savent ce qu'ils font*[2]. Et voilà que depuis ce grand exemple donné au monde sur la montagne des douleurs, par un Dieu mourant des mains de ses créatures, un regard sur la Croix suffit au Chrétien pour désarmer sa vengeance et étouffer en son cœur le ressentiment. Si ce regard ne suffit pas, il n'est plus Chrétien.

Par ce qui précède, il est facile de comprendre en quoi consiste le pardon évangélique des injures. Il consiste 1° à ne conserver dans le cœur aucun sentiment de haine, aucun désir de vengeance, aucune aigreur contre celui qui nous a offensé, mais à l'aimer comme notre frère pour l'amour de Dieu, et à lui prouver notre amour par nos œuvres; 2° à lui donner extérieurement les marques communes d'amitié, ordinaires entre amis ou parents, par exemple, répondre à ses lettres, ne pas fuir sa conversation quand nous le rencontrons en compagnie, ne pas le priver des services et des aumônes ordinaires. Nous sommes encore obligés de saluer nos ennemis, ou du moins de leur rendre le

[1] Matth. VI, 15.
[2] *Id.* XVIII, 35.

salut ; mais s'ils sont nos supérieurs, nous devons les prévenir en les saluant. Si, sans une grande incommodité et en le saluant, nous pouvons guérir le prochain de la haine qu'il nous porte, nous sommes obligés de le prévenir, parce que la charité nous oblige à délivrer le prochain du péché mortel, fallût-il pour cela se faire quelque violence.

En règle générale, c'est celui qui a offensé qui doit revenir le premier ; il suffit que celui qui a reçu l'offense pardonne intérieurement et qu'il soit disposé à accueillir l'autre lorsqu'il viendra lui demander pardon, et à se réconcilier extérieurement avec lui. Si l'un et l'autre sont coupables, c'est celui qui est le premier touché de la grace qui doit par charité faire les premières avances et gagner ainsi son frère à Jésus-Christ.

Serait-il Chrétien celui qui, pour ne pas fouler aux pieds un misérable point d'honneur, refuserait de sauver une ame rachetée par un sang divin ? Comment paraître devant celui qui fit à l'homme coupable toutes les avances et mourut pour lui plutôt que de se venger? Pardon des injures quelles qu'elles soient et de quelque part qu'elles nous viennent, première conséquence du grand précepte de l'amour, que n'êtes-vous écrit en tête de tous les codes, surtout que n'êtes-vous gravé dans tous les cœurs !

Une autre conséquence ou une autre manifestation du grand précepte de la charité, c'est la correction fraternelle.

Corriger le prochain , c'est le reprendre et l'avertir

avec prudence et charité. Tout péché mortel dans lequel le prochain va tomber, ou dans lequel il est déjà tombé, sans en être encore relevé, est la matière de la correction fraternelle. Oh! combien ce devoir est digne de la Religion chrétienne, de cette Religion qui cherche avant tout le bonheur éternel de l'homme! En effet, si la charité nous oblige à prévenir le prochain ou à le retirer d'un danger qui menace la vie de son corps, à plus forte raison y sommes-nous obligés lorsqu'il s'agit de son ame.

Nous sommes tous tenus, et par la loi de la charité et par le commandement spécial de Notre Seigneur, d'exercer la correction fraternelle. Voici ses propres paroles : *Si votre frère a commis une faute contre vous, allez le trouver et reprenez-le en particulier entre vous et lui : s'il vous écoute, vous aurez gagné votre frère; s'il ne vous écoute pas, prenez avec vous un ou deux témoins, afin que tout soit confirmé par l'autorité de deux ou trois personnes. S'il ne les écoute pas, dites-le à l'Eglise; s'il n'écoute pas l'Église, qu'il soit pour vous comme un Payen et un Publicain* [1].

C'est ici qu'il faut bien purifier ses intentions, afin de ne pas remplir un devoir de charité par haine, par animosité, mais uniquement pour accomplir une obligation et procurer le bien de nos frères. Le premier moyen d'avoir une intention droite et d'obtenir le succès désiré, c'est de nous demander à nous-mêmes : Si j'étais dans le cas de recevoir une correction, comment

[1] Matth. XVIII, 15.

voudrais-je qu'on me la fît? de quels termes, de quels ménagements voudrais-je qu'on usât à mon égard? cette question bien méditée sera très-propre à nous remplir de la charité et de la douceur convenables. Elle nous aidera de plus à nous conduire avec prudence, c'est-à-dire en ayant égard aux personnes, aux temps et aux lieux : un vieillard, un supérieur, doivent être repris tout autrement qu'un égal ou une personne de notre âge [1]. Quelquefois l'avertissement doit être plein de douceur, d'autres fois de fermeté et même de sévérité ; quelquefois c'est par des prières, d'autres fois par des menaces qu'il faut procurer le salut du coupable ; mais la règle immuable doit toujours être le plus grand avantage du prochain [2].

Le second moyen de réussir dans la correction, c'est de recourir à Dieu, soit avant de la faire, soit après l'avoir faite, afin qu'il nous remplisse de son esprit et dispose celui du prochain à la recevoir et à en profiter.

La correction fraternelle ayant pour but l'amendement et le salut du prochain, il s'ensuit 1° qu'elle est de précepte en tant qu'elle est nécessaire pour atteindre ce but, non pas en ce sens qu'il faille reprendre le prochain en tout temps et en tout lieu [3] ; 2° qu'on en est dispensé lors-

[1] 1. Thimoth. v, 1.

[2] Adhibeantur pœnæ non recuso, non interdico, sed animo amantis animo diligentis, animo corrigentis. — *St. Aug. serm.* 13, *c.* 7. *n.* 8.

[3] Correptio fraterna ordinatur ad fratris emendationem ; et ideo hoc modo cadit sub præcepto, secundum quod est necessaria ad istum finem, non autem ita quod quolibet loco vel tempore frater delinquens corripiatur. — *D. Thom.,* 2, 2, *q.* 33. *art.* 2 et 6.

qu'elle ne peut être d'aucune utilité, à plus forte raison lorsqu'on en prévoit des suites fâcheuses au salut du prochain[1]. Cependant, comme la correction fraternelle est le devoir particulier des supérieurs, il faut des raisons très-graves pour qu'ils puissent l'omettre sans péché. Plus ce devoir coûte à remplir et plus nous devons avoir de reconnaissance pour celui qui veut bien s'en acquitter à notre égard. Quelle obligation n'aurions-nous pas pour celui qui nous délivrerait d'une maladie mortelle, ou même d'un défaut physique qui nous exposerait aux railleries d'autrui? Que dis-je? nous ne serions pas sans gratitude pour celui qui nous ferait apercevoir une tache sur notre vêtement. Si nous sommes raisonnables, combien ne devons-nous pas savoir gré à celui qui veut bien nous avertir des souillures de notre ame et nous aider à la guérir de ses maux?

Les sept œuvres de charité spirituelle mettent pour ainsi dire à nu le cœur divin du nouvel Adam, en même temps qu'elles révèlent son infinie sagesse. On dirait autant de remèdes et de moyens disposés sur la route de la vie, soit pour guérir l'ame de ses maladies, soit pour l'en préserver. Il est impossible d'imaginer une suite de secours mieux liés, plus complète et plus propre à assurer la santé de l'ame, son bonheur par conséquent et celui de la société qui en est inséparable; car *c'est la*

[1] Sur la correction fraternelle, *voyez* Origène, *lib.* IX *in epist. ad Rom.* c. 12; St.-Aug., *Serm.* 82 *de verb. evangel.* Matth. 18. *c.* 4. *n.* 7. id. *serm.* 383 *de amore hominis*, id. *epist.* 211. St. Greg. *past. curæ p.* 2. c. 6. *exposit. St. evang. sec. Lucam lib.* 8. St. Chrysost. *in epist. ad hebr.* c. XII. *homil.* 30 *et* 31. id. *homil. de profectu evangelii.*

justice qui élève les nations, et c'est le péché qui rend les peuples malheureux [1].

Dans son amour immense pour les hommes, le nouvel Adam ne s'est pas seulement occupé du bien de notre ame. Il a de plus établi tous les moyens d'adoucir à l'égard de notre corps les suites funestes du péché.

Nous ne saurions trop souvent nous rappeler que Jésus-Christ est le Sauveur de l'homme tout entier. Non moins que l'homme intellectuel et moral, l'homme physique a été l'objet de sa plus tendre sollicitude. De là ces œuvres si bien nommées de la charité corporelle, dont il nous fait à tous un devoir sacré, suivant notre état et notre condition. Ces œuvres sont au nombre de sept : 1° donner à manger à ceux qui ont faim, à boire à ceux qui ont soif; 2° donner l'hospitalité aux étrangers; 3° donner des habits à ceux qui en manquent; 4° visiter les malades; 5° visiter et consoler les prisonniers; 6° racheter les captifs; 7° ensevelir les morts. Dans ces préceptes si dignes d'un Dieu fait homme, se trouve la cause et l'explication de toutes ces merveilles de charité inconnues des Payens, et si connues dans le Christianisme, que c'est à peine si nous les remarquons. Là aussi se trouve le soulagement de toutes les misères qui peuvent atteindre notre frêle existence, car ces devoirs de charité embrassent toute la vie de l'homme depuis le berceau jusqu'à la tombe. Graces à elles, les langes pour envelopper le nouveau-né, et le linceul pour ensevelir le mort, sont également assurés.

[1] Prov. XIV, 34.

Parmi toutes ces œuvres il en est une qui tient une bien grande place dans l'économie de la Religion, c'est l'aumône. Nous allons exposer, et la nécessité de l'aumône, et la manière de la faire, et les avantages qui en reviennent.

Dès qu'il y a eu des pauvres sur la terre, l'aumône a été commandée. Peu de devoirs sont aussi souvent rappelés dans l'Ancien Testament. *Faites l'aumône de votre bien*, disait le saint homme Tobie à son fils, *et ne détournez votre visage d'aucun pauvre ; par là vous mériterez que le Seigneur ne détourne jamais son visage de vous. Autant que vos moyens vous le permettront, soyez miséricordieux. Si vous avez beaucoup, donnez beaucoup ; si vous avez peu, donnez encore volontiers du peu que vous avez*[1]. Le précepte de l'aumône par lequel nous sommes obligés de donner le superflu de nos biens[2], est fondé sur deux raisons très-propres à nous le faire aimer et pratiquer.

La première, c'est afin de nous guérir de l'avarice ou de l'attachement aux biens de la terre. Cette passion, triste suite du péché, est une des sources les plus larges des maux du monde. En nous ordonnant de nous restreindre au nécessaire, le nouvel Adam a pris le vrai moyen de la tarir. L'avarice une fois domptée, notre cœur n'a plus de peine à s'élever à l'amour des biens supérieurs. L'aumône est donc très-nécessaire à celui qui la fait, et rentre directement dans le plan de notre régénération.

[1] Tob. IV. 7. Eccl. IV. 1. Isaïe, LVIII. 3. Daniel. IV. 24.

[2] Luc, XI. 41. Jacq. II. 13.

La seconde raison, c'est afin de réveiller sans cesse parmi les hommes cette vérité touchante, altérée par le péché, savoir : que nous sommes tous frères; que l'univers n'est qu'une grande famille dont Dieu est le Père, et dont nous sommes les enfants. Aussi ne faut-il pas s'étonner si le Rédempteur a si fort insisté sur le précepte de l'aumône, et si notre fidélité ou notre infidélité à l'accomplir doit servir de matière à notre jugement, et de base à sa sentence.

Le précepte de l'aumône nous oblige à donner le superflu de nos biens. Les riches ne sont que les économes de Dieu. Est-il juste que dans une famille quelques-uns des enfants aient tout, et que leurs frères soient réduits à recueillir les miettes qui tombent de la table? ne faut-il pas pour justifier la Providence que l'abondance des uns supplée à l'indigence des autres? Mais pourquoi, riches du monde, êtes-vous si récalcitrants au précepte de l'aumône? Ecoutez ce que vous dit saint Augustin : Si vous deviez transporter votre fortune dans un pays lointain, et que vous eussiez tout à craindre des voleurs, ne seriez-vous pas charmés si un jeune homme de bonne famille venait vous dire : Mon père habite le pays où vous allez, il est très-riche; laissez-moi ici vos richesses, j'en ai besoin; je vous donnerai des lettres de change sur mon père, et vous en recevrez le montant à votre arrivée? Eh bien ! cet enfant de bonne maison, c'est le pauvre; ce pays où vous allez, c'est l'éternité. Cet homme riche, c'est Dieu. Donnez donc aux pauvres, afin que Dieu vous rende. Si vous demandez des ga-

ranties, le pauvre vous présente ses haillons ; plus ils sont déchirés, plus vous êtes assurés que tout ce que vous lui donnerez vous sera rendu. Et le Saint ajoute : Vous dites, j'ai des enfants; à merveille; eh bien ! comptez en un de plus, et donnez quelque chose à Jésus-Christ. Enfin, le grand Docteur appelle les pauvres *Laturarii*, c'est-à-dire porteurs : porteurs de la fortune des riches dans le Ciel, commis-voyageurs de la maison de Dieu.

Pour comprendre jusqu'où s'étend ce précepte malheureusement si négligé, il faut savoir 1° qu'on entend par superflu ce qui n'est nécessaire ni à la vie ni à l'état. Le nécessaire à la vie, c'est ce qui est exigé pour la nourriture et l'habillement. Le nécessaire à l'état, c'est ce qui est exigé pour la décence de notre état et condition, en retranchant toute espèce de luxe. Il faut savoir 2° que le prochain peut se trouver dans trois sortes de nécessités. La nécessité *extrême*, quand le prochain est en danger de perdre la vie; dans ce cas, on doit le secourir même avec les biens superflus à la vie; la nécessité *grave*, quand le prochain est en danger de tomber de son état justement acquis, ou d'essuyer quelque autre mal grave; en ce cas, on doit le secourir avec les biens superflus à l'état. Enfin, la nécessité *commune*, celle que souffrent les mendiants; en ce cas, ceux qui ont des biens superflus à leur état, sont tenus, même par obligation grave, de secourir, *de quelque manière*, les mendiants[1].

Pour être chrétienne, c'est-à-dire, utile et méritoire,

[1] B. Liguori.

l'aumône doit être faite avec empressement, de bonne grace, par un principe surnaturel et sans ostentation. Accompli de la sorte, le précepte de l'aumône non-seulement nous remplira de la plus douce et de la plus pure satisfaction, mais encore nous délivrera du péché et de la mort éternelle; nous rendra le Seigneur favorable, satisfera pour nos péchés à sa justice, transformera nos biens périssables en richesses éternelles, et nous donnera la plus grande confiance dans nos tentations et à nos derniers moments[1].

Quant aux avantages même temporels de l'aumône, il serait long de les détailler. L'histoire de Tobie les résume fidèlement, et l'histoire de Tobie sera éternellement l'histoire de tout homme aumônier. Si les pauvres nous bénissent, il est impossible que Dieu ne nous bénisse pas; car c'est Jésus-Christ lui-même qui mendie dans le pauvre, dit un Père de l'Eglise : *Christus est qui in universitate pauperum mendicat.*

Le saint homme Tobie fut emmené captif à Ninive, avec sa femme et son jeune fils. Mais sa captivité ne lui fit point oublier la voie de Dieu, qu'il suivait depuis son enfance, et il tâchait de rendre à ceux de son peuple qui avaient été emmenés captifs avec lui, tous les devoirs de charité qui étaient en son pouvoir.

Le Dieu d'Israël, qu'il servait fidèlement, lui fit trou-

[1] Passages des Pères sur l'aumône : St. Aug. *Enarr. in psal.* LXXV. *n.* 9. id. *Enchirid. ad Laurentium. c.* 32 *n.* 19. id. *Serm.* 61. *de verb. Domini. c.* 2. *n.* 12. id. *Tract. in epist.* 1 *Joan. n.* 12. St. Chrysost. *homil. de divite, de Lazaro.* St. Cypr., *de opere et Eleemosynis.* St. Thom. *q.* 3,222 *art.* 5. St. Ambroise, *lib.* 2. *de officiis c.* 16. *n* 36, 77, 78, *c.* 30. *n.* 148, 149, 150, 158.

ver grace devant le roi Salmanazar, qui lui donna la liberté d'aller partout où il lui plairait dans son royaume. Ce saint homme n'usa de cette liberté que pour consoler les autres captifs. Il ne les abandonnait ni durant leur vie, ni après leur mort. Sennachérib, successeur de Salmanazar, qui haïssait extrêmement les Juifs, ayant su que Tobie prenait soin de les enterrer, envoya des gens pour le tuer et confisquer tous ses biens. Il évita la colère de ce prince en se cachant. Cependant, le danger ne le rendit pas plus timide. Et lorsqu'au milieu d'un repas on vint lui dire qu'un Juif venait d'être tué, il sortit de table, alla enlever le corps, et le cacha jusqu'à la nuit pour l'ensevelir sûrement. Tant d'œuvres de miséricordes lui méritèrent les plus abondantes bénédictions temporelles et spirituelles.

Il mourut plein de jours, laissant pour imitateur de sa piété le jeune Tobie [1].

La société elle-même retire les plus grands avantages de l'aumône. Par elle sont calmées une foule d'ambitions et de passions toujours rugissantes comme des lions affamés autour des propriétés, et des comptoirs, et des palais des riches. L'égoïsme des grands finit tôt ou tard par amener les murmures et enfin la révolte du peuple. Les meilleures compagnies d'assurance sont les associations de charité ; car, il ne faut pas s'y tromper,

[1] Les familles les plus aumônières de leurs biens en faveur des pauvres, et de leur sang sur les champs de bataille pour la défense de la justice, ont toujours été les plus honorées, les plus durables et les plus puissantes. Matière d'une belle histoire.

ce n'est pas la philantropie qui danse pour le pauvre, qui calme ses passions, elle ne fait que les irriter ; la charité seule, la charité chrétienne qui s'abaisse jusqu'au pauvre, qui pleure avec le pauvre, qui remue la paille de son lit, qui s'identifie avec toutes ses misères, la charité peut seule étouffer la cupidité d'avoir dans le cœur du pauvre, en lui apprenant que les riches sont véritablement ses frères. Cette seule considération, bien méditée, devrait suffire pour changer le cœur et la conduite de la plupart des riches d'aujourd'hui.

Il est temps de passer à l'explication du second Commandement.

Le premier, qui nous ordonne d'honorer Dieu d'une manière sainte et respectueuse, renferme nécessairement ce qui est dit dans le second ; car celui qui veut qu'on l'adore et qu'on l'aime, veut par là qu'on parle de lui avec le plus grand respect, et défend expressément le contraire. Nous avons fait voir que ce Commandement, comme le premier, est tout entier à notre avantage. En effet, il nous défend tout ce qui pourrait diminuer en nous le respect, par conséquent l'amour que nous devons avoir pour Dieu. Or, cet amour est le moyen indispensable de notre union avec le nouvel Adam, et la condition essentielle de notre salut.

Ce Commandement nous ordonne donc d'honorer le nom de Dieu, et de ne jurer par ce saint nom qu'avec un grand respect. Il défend aussi de mépriser le nom de Dieu, de le prendre en vain, et de jurer par ce nom, à faux, ou en vain, ou avec témérité.

Honorer le nom de Dieu, ce n'est pas respecter les syllabes qui le composent. Il ne faut pas considérer ce nom en lui-même, mais la chose exprimée par ce nom ; c'est-à-dire la puissance et la majesté éternelle d'un seul Dieu en trois personnes. Il y a plusieurs manières d'honorer le nom de Dieu : 1° nous l'honorons lorsque nous confessons hautement devant tous les hommes que Dieu est notre Seigneur et notre Père ; que nous publions que Jésus-Christ est l'auteur de notre salut ; 2° lorsque nous célébrons ses louanges en lui rendant des actions de graces particulières pour les biens et les maux qui nous arrivent. Ainsi, Job, ce modèle admirable de patience, étant tombé dans les malheurs les plus affreux, ne cessa point de louer Dieu avec autant de courage que de grandeur d'ame. De même, soit que nous éprouvions des peines d'esprit ou que nous souffrions dans notre corps, employons aussitôt ce qui nous reste de force à louer Dieu, en répétant avec Job : *Que son saint nom soit béni* ; 3° nous honorons le nom de Dieu lorsque nous le prenons à témoin pour assurer une vérité. En effet, nous confessons par là que Dieu est incapable de mentir, qu'il est la vérité et la perfection même.

Toutefois, cette manière d'honorer Dieu en jurant par son nom est bien différente des précédentes. Celles dont nous venons de parler sont tellement bonnes de leur nature, et tellement utiles, que rien ne peut être plus avantageux pour l'homme, et que ce qu'il doit faire avec plus de zèle, c'est de s'y exercer le jour et la nuit. *Je bénirai le Seigneur en tout temps,* disait

David, *et ses louanges seront toujours sur mes lèvres*. Au contraire, quoique le serment soit bon de sa nature; l'usage fréquent n'en est point louable. La raison de cette différence c'est que le serment n'a été établi que pour servir de remède contre la faiblesse humaine, et comme un moyen nécessaire pour prouver ce que nous avançons. Or, de même que les remèdes ne sont utiles au corps que dans la nécessité, et que l'application trop fréquente en est très-dangereuse; ainsi, il n'est pas avantageux de jurer, si des raisons fortes et importantes n'y obligent; et si l'on jure souvent, alors, loin que cette action soit utile, elle est au contraire très-mauvaise.

C'est pourquoi saint Chrysostôme dit très-bien que l'usage du serment ne remonte pas au commencement du monde, mais qu'il s'est introduit dans des temps bien postérieurs, lorsque la malice des hommes, prodigieusement accrue, s'était répandue par toute la terre; alors vint l'usage du serment. La corruption et la perfidie devinrent telles, que les hommes, ne pouvant plus se fier les uns aux autres, furent obligés de prendre Dieu à témoin de ce qu'ils disaient. C'est pour nous rappeler à la perfection primitive, que le nouvel Adam nous a fait cette recommandation : *Contentez-vous de dire, cela est ou cela n'est pas; ce qu'il y a de plus est une suite du péché*[1].

Puisque le serment est une chose si redoutable, il est bien à propos de connaître la manière de jurer sain-

[1] Matth. VII.

tement. Jurer, c'est prendre Dieu ou certaines créatures à témoin de ce que l'on dit. Ainsi, on jure quand on dit : *Je le jure ; j'en fais serment ; j'en prends Dieu à témoin ;* de même quand on prend à témoin, pour se faire croire, les saints Évangiles, la Croix, les reliques des Saints, leurs noms et autre chose de ce genre. Il est vrai, ces objets pris en eux-mêmes ne donnent aucune force, aucune autorité à ce que nous affirmons par serment ; mais c'est Dieu dont la divine majesté brille dans toutes ces créatures.

Pour honorer Dieu, le jurement doit être fait : 1° *avec vérité* ; c'est-à-dire, celui qui fait le serment doit le faire pour une chose vraie dont il connaisse la vérité d'une manière certaine et non par de vaines conjectures.

2° *Avec jugement ;* c'est-à-dire qu'il ne faut pas jurer témérairement et avec inconsidération, mais avec un grand discernement et après y avoir sérieusement pensé. Ainsi, l'importance et la nécessité de la chose doivent seules déterminer au serment. Si on le fait sans peser mûrement toutes ces choses, on fera un serment précipité et téméraire.

Tels sont les serments de ces personnes qui, pour des choses légères et même vaines, jurent sans raison et sans réflexion, et par l'effet d'une habitude très-condamnable, comme il arrive chaque jour entre ceux qui vendent et ceux qui achètent. Ceux-là pour vendre plus cher, ceux-ci pour acheter au plus bas prix, ne craignent pas d'employer le serment pour louer ou déprécier les mar-

chandises. C'est parce que la réflexion est nécessaire pour jurer et que les enfants ne peuvent pas encore discerner clairement ce qu'il faut pour cet acte, que le pape Corneille fit un décret par lequel il était défendu d'exiger le serment des enfants avant qu'ils eussent atteint l'âge de quatorze ans.

3° *Avec justice.* Il faut que la chose qu'on promet par le serment soit juste et honnête. Si quelqu'un promet avec serment une chose injuste et déshonnête, il pèche par là même ; de plus, il commet un nouveau crime s'il exécute sa promesse. Tel fut Hérode.

Parjurer, c'est jurer contre la vérité. Il y a encore parjure dans celui qui, faisant des promesses avec serment, n'a pas intention de les remplir, ou qui, s'il l'a eue, ne les remplit pas en effet. *Le parjure* est un crime énorme, celui qui ose prendre Dieu à témoin d'une fausseté, lui fait une injure infinie ; il semble 'accuser d'ignorance, comme s'il pouvait ignorer quelque vérité ; ou de malice et d'iniquité, comme s'il était capable de confirmer le mensonge par son approbation.

Le parjure est aussi un crime social. Pour qu'il y ait société, il faut que l'homme ait foi à l'homme. Il faut qu'il puisse croire avec certitude que la parole de l'homme est l'expression exacte de sa pensée. Cette persuasion est la base de toutes les conventions. Mais la cupidité peut porter l'homme à tromper son semblable. Pour remédier à ce mal, Dieu a permis le serment : c'est la suprême garantie des promesses de l'homme. Otez le serment de la société, faites que le parjure ne soit plus un crime ; en

d'autres termes, supprimez le second précepte du Décalogue, et vous dissolvez la société; et la vie de l'accusé devant les tribunaux est à la merci des faux témoins, ou du juré, ou du juge, intéressé à demander sa mort; et la fortune du particulier est livrée à l'homme de mauvaise foi qui se rira de ses promesses, et voilà toutes vos spéculations, toutes vos associations pour l'exploitation des mines, pour l'établissement des chemins de fer, et mille autres encore qui tombent en ruines comme l'édifice privé de sa base et qui, en tombant, vous écrasent sous leurs ruines et vous précipitent dans l'abîme de la misère, du désespoir et du suicide. C'est ici de l'histoire quotidienne. Il est si vrai que le serment est la base de la société, que chez les Romains le parjure était déclaré infame et que les lois de tous les peuples l'ont puni avec sévérité. Le Code français décerne contre le parjure la peine des travaux forcés [1].

Le *blasphème* est un autre péché opposé au second Commandement. On définit le blasphème une parole injurieuse à Dieu, aux Saints ou à la Religion. Ainsi, c'est un blasphème de dire : *Dieu n'est pas juste*, *la Religion n'est pas vraie*. La corruption de ces derniers temps a introduit parmi le peuple une foule de paroles plus ou moins blasphématoires dont les Chrétiens doivent s'abstenir avec le plus grand soin; mais personne ne doit fuir ce péché avec plus d'horreur que les parents et les supérieurs. Saint Louis avait ordonné qu'on perçât la langue aux blasphémateurs avec un

[1] Code pénal, art. 361.

fer rouge. Pour nous, quand nous entendons blasphémer, bénissons intérieurement le nom de Dieu et prions pour les blasphémateurs.

Les *imprécations* sont des paroles par lesquelles on souhaite du mal aux autres ou à soi-même. Telles sont ces manières de parler malheureusement si communes : *Que le diable m'emporte* ; *si je ne dis pas vrai, je veux mourir à l'instant.*

Les *serments déguisés* sont de deux espèces : 1° les uns sont le serment lui-même avec quelque changement dans les termes; au lieu de dire *par Dieu*, on dit *pardi*; par la mort de Jésus-Christ, on dit *mordi*; 2° les autres sont des paroles qui, n'énonçant pas le serment, s'y rapportent; par exemple : *En conscience; foi de Chrétien; comme je suis devant Dieu.* Les Chrétiens, enfants dociles du nouvel Adam, ne doivent point s'exprimer ainsi; qu'ils évitent même de dire *ma foi*, se contentant de ces paroles citées en exemple par le Sauveur lui-même : *Cela est ou cela n'est pas.* Que leur grande réputation de sincérité et de franchise les dispense de toutes ces affirmations plus ou moins contraires à l'esprit du Christianisme.

A Namur où les Frères des écoles chrétiennes travaillent avec tant de succès, comme dans toutes les villes où ils sont établis, à procurer à la jeunesse une éducation solidement vertueuse, un de leurs élèves, enfant de dix à douze ans, donna, il y a quelques années, une preuve bien touchante de sa foi et de son horreur pour le blasphème. Il rentrait peut-être un peu tard

après la classe, et son père l'en reprit vivement en jurant le nom de Dieu. Ce pauvre enfant, tout déconcerté d'avoir donné lieu à ces blasphèmes, se jeta à genoux et lui dit : « Mon papa, je vous en prie, battez-moi, mais ne jurez plus. » Le père, interdit en voyant l'horreur que témoignait cet intéressant enfant de ces abominables exécrations, profita de la leçon et n'osa plus blasphémer. — Ah ! que de fautes, s'ils le voulaient, des enfants chrétiens feraient éviter à leurs parents [1].

Ces fautes et surtout ces blasphèmes retentissent au cœur de la société, ils en ébranlent peu à peu les fondements ; car sur quoi, je vous prie, est fondée la société? n'est-ce pas sur la Religion? et la Religion elle-même ne porte-t-elle pas d'aplomb sur l'amour de Dieu? Mais le moyen que Dieu soit aimé s'il n'est pas respecté? et quel respect reste-t-il pour Dieu quand on blasphème, c'est-à-dire quand on maudit et qu'on outrage son saint nom? Que deviendrait une famille dont les enfants maudiraient, outrageraient journellement le nom de leur père? Que deviennent les États où il est permis de dire et d'écrire toutes sortes d'outrages contre le nom et l'autorité du prince? L'histoire est là sous nos yeux pour répondre. Il est donc vrai, Dieu en nous défendant de blasphémer son saint nom et sa loi sainte, a songé aux intérêts de la société autant qu'aux siens; et saint Louis, en décernant un châtiment exemplaire contre les blasphémateurs, ne se montra pas seulement

[1] Essai sur le blasphème.

bon chrétien, mais encore profond politique. Il savait que là où Dieu n'a plus d'autel les rois n'ont plus de trône, et là où les rois n'ont plus de trône les méchants n'ont plus de frein ; c'est l'anarchie, c'est le malheur des peuples. Ne sont-ce pas les blasphèmes contre Dieu et la Religion qu'on a laissés dire et imprimer depuis cinquante ans, qui ont ébranlé les royaumes et couvert l'Europe de sang et de ruines. *Voltaire*, dit l'impie Condorcet, *n'a pas vu tout ce qu'il a fait, mais il a fait tout ce que nous voyons.*

PRIÈRE.

O mon Dieu ! qui êtes tout amour, je vous remercie de m'avoir appris à aimer mon prochain et à honorer votre saint nom. Je vous demande pardon de toutes les fautes que j'ai commises contre la charité et contre le respect qui vous est dû.

Je prends la résolution d'aimer Dieu par-dessus toutes choses, et mon prochain comme moi-même pour l'amour de Dieu ; et, en témoignage de cet amour, *je ne prononcerai jamais le nom de Dieu en vain.*

PETIT CATÉCHISME.

DE NOTRE UNION AVEC NOTRE SEIGNEUR LE NOUVEL ADAM, PAR LA CHARITÉ.

Q. Suffit-il d'aimer Dieu et le prochain en paroles ?

R. Non, il ne suffit pas d'aimer Dieu et le prochain en paroles. Pour nous unir au nouvel Adam, notre charité doit partir d'un cœur sincère et se manifester par des œuvres.

Q. Quelles sont les œuvres principales par lesquelles nous témoignons notre charité envers le prochain?

R. Les œuvres principales par lesquelles nous témoignons notre charité envers le prochain, sont relatives à son ame et à son corps. Les premières se nomment œuvres de charité spirituelle ; on en compte sept : 1° instruire les ignorants ; 2° reprendre ceux qui font mal ; 3° donner conseil à ceux qui en ont besoin ; 4° consoler les affligés ; 5° supporter avec patience les injures et les défauts du prochain ; 6° pardonner de bon cœur les offenses ; 7° prier pour les vivants et les morts et pour ceux qui nous persécutent.

Q. En quoi consiste le pardon des injures?

R. Le pardon des injures consiste : 1° à ne conserver dans notre cœur aucun sentiment de haine, aucun désir de vengeance, aucune aigreur contre celui qui nous a offensé; mais à l'aimer comme notre frère pour l'amour de Dieu ; 2° à lui donner extérieurement les marques communes d'amitié et de charité et à lui rendre service

s'il en a besoin. Pour accomplir ce devoir, il faut penser que Dieu nous pardonnera comme nous pardonnerons.

Q. Qu'est-ce que la correction fraternelle?

R. La correction fraternelle consiste à reprendre ceux qui font mal. Nous sommes tous plus ou moins obligés à nous reprendre mutuellement, afin de nous aider les uns les autres à faire notre salut. Il faut reprendre notre prochain comme nous voudrions être repris nous-mêmes, c'est-à-dire avec prudence et charité. Nous devons recevoir les avertissements avec humilité et reconnaissance, car c'est la plus grande marque d'amitié qu'on puisse nous donner.

Q. Quelles sont les œuvres de charité corporelle?

R. Les œuvres de charité corporelle sont au nombre de sept, savoir : 1° donner à manger à ceux qui ont faim, à boire à ceux qui ont soif; 2° donner l'hospitalité aux étrangers; 3° donner des vêtements à ceux qui en manquent; 4° visiter les malades; 5° visiter et consoler les prisonniers; 6° racheter les captifs; 7° ensevelir les morts. Par les œuvres de charité spirituelle, Notre Seigneur soulage toutes les misères de notre ame, et par les œuvres de charité corporelle, il soulage tous les besoins de notre corps. C'est ainsi qu'il se montre vraiment le Rédempteur de l'un et de l'autre.

Q. Sommes-nous obligés de faire l'aumône?

R. Oui, nous sommes obligés de faire l'aumône. Le nouvel Adam qui nous a aimés jusqu'à se donner lui-même à nous, refusera le Ciel à ceux qui n'auront pas fait l'aumône comme il le commande. Nos aumônes

doivent être proportionnées à nos moyens et aux besoins des pauvres ; le superflu du riche appartient aux pauvres. Pour être utile et méritoire, l'aumône doit être faite par un principe surnaturel, de bonne grace et sans ostentation. Elle est bien plus utile à celui qui la fait qu'à celui qui la reçoit. Dieu la commande pour nous détacher des biens de ce monde et pour nous rappeler sans cesse que nous sommes tous frères.

Q. Que nous défend le second Commandement ?

R. Le second Commandement nous défend de prendre le nom de Dieu en vain. On prend le nom de Dieu en vain quand on l'emploie sans respect, quand on le déshonore par le parjure ou le blasphème. Au contraire, on l'honore quand on le bénit par des prières ou des actions de graces ; quand on le jure avec vérité, avec jugement et avec justice.

Q. Qu'est-ce que jurer ?

R. Jurer, c'est prendre Dieu à témoin de ce qu'on assure. Ainsi, le serment est un acte de Religion par lequel on honore Dieu quand on le fait avec vérité, avec jugement et avec justice. Dans l'usage ordinaire de la vie, il faut se contenter de dire pour affirmer ou pour nier quelque chose : cela est ; cela n'est pas. C'est Notre Seigneur qui nous le recommande.

Q. Qu'est-ce que le blasphème ?

R. Le blasphème est une parole injurieuse à Dieu, ou aux Saints, ou à la Religion. Le blasphème et le parjure sont deux très-grands péchés dont nous devons avoir beaucoup d'horreur. Quand nous entendons blasphé-

mer, il faut bénir intérieurement le nom de Dieu et prier pour le blasphémateur.

Q. Qu'est-ce que les imprécations?

R. Les imprécations sont des paroles par lesquelles on souhaite du mal aux autres ou à soi-même. Les parents et les supérieurs doivent surtout éviter les paroles contraires au second Commandement.

PRIÈRE.

O mon Dieu! qui êtes tout amour, je vous remercie de m'avoir appris à aimer mon prochain et à honorer votre saint nom ; je vous demande pardon de toutes les fautes que j'ai commises contre la charité et contre le respect qui vous est dû.

Je prends la résolution d'aimer Dieu par-dessus toutes choses et mon prochain comme moi-même pour l'amour de Dieu; et, en témoignage de cet amour, *je ne prononcerai jamais le nom de Dieu en vain.*



XXVIIIe LEÇON.

DE NOTRE UNION AVEC NOTRE SEIGNEUR LE NOUVEL ADAM, PAR LA CHARITÉ.

Suite du second Commandement, vœu. — Troisième Commandement. — Ce qu'il commande. — Sanctification du Dimanche. — Pourquoi le Dimanche substitué au Sabbat. — Ce qu'il défend. — Différentes espèces d'œuvres. — Avantage social du Dimanche. — Obligation d'entendre la Messe. — Conditions pour bien l'entendre. — Trait historique.

Par le serment nous assurons ou promettons quelque chose aux hommes, en interposant le nom de Dieu; mais il y a des personnes qui promettent à Dieu lui-même des choses qui lui sont agréables : cette promesse s'appelle vœu. Le vœu est plus qu'une simple résolution; c'est une promesse par laquelle on s'oblige envers Dieu à faire une bonne œuvre sous peine de péché.

On distingue plusieurs sortes de vœux : le vœu *absolu* ou qui est fait sans condition; le vœu *conditionnel*, où l'on ne promet une chose que dans le cas d'un certain événement; le vœu *personnel* est celui qui ne regarde que la personne même : faire vœu de réciter telle prière, d'aller en pélerinage en tel lieu, c'est faire un vœu personnel; le vœu *réel* est celui qui a pour objet quelque chose à donner; ainsi, faire vœu de donner l'aumône,

de faire dire des Messes, c'est faire un vœu réel. Les vœux sont solennels ou simples. Les *solennels* sont ceux qui se font dans un ordre religieux approuvé par l'Eglise. Les *simples* sont ceux qui se font dans les congrégations qui ne sont pas érigées en ordre religieux.

L'obligation d'accomplir les vœux est incontestable. Et cette obligation tombe sur toutes les circonstances promises du lieu, du temps et de la manière. L'Église, à la vérité, peut dispenser, au nom de Dieu, de l'obligation d'exécuter ce qu'on a promis à Dieu, mais elle ne le fait que pour de fortes raisons. L'obligation du vœu personnel ne tombe que sur la personne qui l'a fait, mais celle du vœu réel passe à ses héritiers. Ainsi, les héritiers de celui qui a fait vœu de donner l'aumône, de faire dire des Messes, sont obligés de donner l'aumône et de faire dire les Messes promises, si ce vœu n'a pas été accompli. Quant au vœu conditionnel, il n'oblige que lorsque la condition a eu lieu.

Il est une règle de prudence dont il ne faut pas s'écarter : c'est de ne faire aucun vœu sans avoir consulté un confesseur sage et éclairé.

Le second Commandement, protecteur du premier, renferme les différentes manières dont l'homme en particulier doit honorer le nom de Dieu. Mais la société ou la réunion de tous les hommes, qui forme une personne morale et *publique*, doit aussi avoir un culte conforme à sa nature, par conséquent un culte public. Afin que ni le temps, ni la manière de l'honorer, ne fussent abandonnés aux caprices des hommes, Dieu a pris soin de régler tout

le détail du culte qu'il exige de nous. Le troisième Commandement détermine le jour du culte public.

Ce Commandement, le dernier de la première table que Dieu donna à Moïse, est ainsi conçu : « Souvenez-vous de sanctifier le jour du Sabbat ; vous travaillerez, vous ferez tous vos ouvrages pendant six jours ; mais le septième est le jour du Sabbat du Seigneur votre Dieu. Vous ne ferez aucune œuvre servile en ce jour, ni vous, ni votre fils, ni votre fille, ni votre serviteur, ni votre servante, ni vos bêtes de somme, ni l'étranger qui est parmi vous ; car le Seigneur a fait en six jours le Ciel, la terre, la mer, et tout ce qu'ils renferment, et il s'est reposé le septième. C'est pourquoi le Seigneur a béni et sanctifié le jour du Sabbat. »

Quel noble modèle est ici proposé à l'homme ! C'est Dieu lui-même, créant le monde et se reposant à la fin de son œuvre. O homme ! mon enfant, mon image, travaille durant six jours comme ton Père, avec la même sainteté, et comme lui repose-toi le septième. Les six jours de labeur sont l'image de ta vie, le septième est l'image de ton éternité ; ici la peine, là le repos ; ici la peine d'un instant, là le repos des siècles sans fin.

Le premier Commandement nous ordonne de rendre à Dieu un culte intérieur ; le troisième nous marque le culte extérieur que nous lui devons. Ainsi, le troisième Commandement est une suite naturelle du premier ; car il est impossible, si nous honorons Dieu intérieurement par la foi, par l'espérance et par la charité, que nous ne l'honorions pas d'un culte extérieur, et que nous ne lui

témoignions pas d'une manière sensible notre reconnaissance. Cette nécessité du culte extérieur sera démontrée dans la quatrième partie de cet ouvrage. Mais comme il est difficile de remplir les devoirs du culte extérieur à ceux qui sont occupés des affaires de ce monde, Dieu a voulu leur rendre facile cette obligation en leur fixant un temps pour s'en acquitter, et en levant les obstacles à l'accomplissement de ce devoir.

Si Dieu n'avait pas fixé ce temps, bientôt le culte extérieur aurait été entièrement négligé; le culte même intérieur aurait disparu. Mais ce n'était pas assez; il fallait encore lever les obstacles qui auraient pu détourner du culte extérieur. Dieu l'a fait en interdisant le travail; il fallait de plus empêcher que l'homme ne tombât ce jour-là dans l'oisiveté qui est la mère de tous les vices, Dieu l'a fait en prescrivant les œuvres les plus propres à l'honorer.

En tant qu'il nous ordonne de réserver un certain temps pour rendre à Dieu un culte extérieur, le troisième Commandement est immuable et de droit naturel. Ce qui prouve cette vérité, c'est que tous les peuples ont eu certains jours consacrés au culte des divinités qu'ils adoraient. De même que la nature a déterminé un certain temps pour les fonctions nécessaires à la vie du corps, telles que le boire et le manger, le sommeil et le repos; de même la Religion veut qu'il y ait certains moments déterminés, pendant lesquels l'ame puisse reprendre des forces en contemplant les perfections divines.

Le précepte de sanctifier le Sabbat, si on le considère

par rapport à ce jour précisément, n'est pas immuable, au contraire, il est de nature à changer. Ainsi, le peuple d'Israël ne sanctifia le jour du Sabbat qu'après avoir été délivré de la servitude de Pharaon [1]. Mais ce précepte devait être aboli au moment où toutes les autres cérémonies judaïques allaient être rejetées, c'est-à-dire à la mort du Sauveur. En effet, ces cérémonies n'étaient, comme nous l'avons vu, que l'ombre et l'image de la vérité. Elles devaient donc finir lorsque viendrait cette lumière, cette vérité qui est Jésus-Christ ; ainsi fuient les ombres de la nuit au lever du soleil. C'est pourquoi les Apôtres ont substitué au Sabbat des Juifs le premier des sept jours de la semaine, et l'ont appelé le *jour du Seigneur* ou le Dimanche. Saint Jean parle de ce jour dans son apocalypse [2], et l'Apôtre saint Paul veut qu'on recueille les aumônes des fidèles le *premier jour après le Sabbat* [3], c'est-à-dire, comme l'explique saint Chrysostôme, le jour du Dimanche ; d'où l'on voit que déjà au temps des Apôtres le jour du Dimanche était regardé comme saint [4].

Il y a plusieurs raisons pour lesquelles l'Église a transféré la solennité du Sabbat au Dimanche : 1° ce fut en ce jour que la lumière commença de briller sur le monde ;

[1] Catéch. du Concile de Trente.

[2] Apoc. I. 10.

[3] 1 Cor. 16. 2.

[4] St. Chrysost. *homil.* 13 *in Corinth.* Ambros. *item et Theophilact.*; *vide etiam can.* c. 63. Ignat. *epist. ad Magn.* Justin. *apol.* 2. Tertull. *apol.* c. 16 *et de coron. milit.* c. 3. *et de Idol.* c. 14 ; St. Cypr. *epist.* 33; Clem. Alex. *l.* 5 *Stromat. satis ante finem.* Orig. *homil.* 7. *in exod.*

2° ce fut en ce jour que Notre Seigneur ressuscita et fit passer l'humanité de la vie de ténèbres et de péché à la vie glorieuse du nouvel Adam ; 3° ce fut en ce jour que le monde commença d'être créé, et ce fut aussi en ce jour qu'il commença d'être régénéré par le Saint-Esprit qui descendit sur les Apôtres. Ainsi l'Église chrétienne, en consacrant à Dieu le Dimanche qui répond en même temps au premier jour de la création du monde, et à celui de la résurrection de Jésus-Christ et de la descente du Saint-Esprit, réunit plusieurs objets tous également propres à exciter notre piété. Elle honore Dieu le Père Tout-Puissant, comme Créateur et Conservateur de toutes choses ; Jésus-Christ, son Fils unique, comme notre Sauveur qui nous a affranchis de la servitude du démon et du péché, et qui, après les travaux de sa vie mortelle, est entré par sa résurrection, dans son repos éternel, figuré par le repos de Dieu après l'ouvrage de la création ; et le Saint-Esprit, comme le principe de la nouvelle création, plus merveilleuse que la première, et par laquelle ayant été tirés du néant du péché, nous avons reçu un être nouveau et une vie nouvelle.

Comme les autres, ce Commandement est tout entier à notre avantage. Sans ce jour de prière et de repos, notre ame, tout occupée des soins et des affaires temporelles, oublierait bientôt sa fin dernière, et notre amour, au lieu de se purifier, irait en se dégradant, et bientôt nous deviendrions semblables aux Payens. N'est-ce pas ce qu'on remarque chez les peuples qui cessent de sanctifier le Dimanche? Or, notre amour en

se concentrant dans les biens du temps, devient une source continuelle de calamités : l'ambition, l'avarice, la volupté, deviennent les seules règles de ceux qui ne pensent plus à l'autre vie ; et ces trois passions bouleversent le monde. C'est donc une vérité incontestable, que la sanctification du Dimanche est aussi nécessaire au repos de la société qu'au salut de l'homme.

Comment dès-lors ne pas trembler pour l'avenir? Comment ne pas verser des larmes amères en voyant le jour du Seigneur devenu pour la plupart de ceux même qui se disent Chrétiens, le jour du démon? Ce saint jour doit être consacré au service de Dieu et au salut de notre ame, et c'est le jour où l'on offense davantage le Seigneur, et où l'on fait à son ame de plus mortelles blessures. Malheur à nous ! Les fêtes du Ciel sont devenues, par un abus sacrilége, des fêtes de l'Enfer.

C'est afin de nous mettre en garde contre tant de scandales, que Dieu s'est servi de cette expression pour nous recommander le saint repos : *Souvenez-vous de sanctifier le jour du Sabbat.* Cette parole nous rappelle deux choses : la première, c'est qu'il ne manque pas d'occasions qui peuvent nous faire perdre de vue ce précepte, comme l'exemple de ceux qui n'en tiennent aucun compte, ou l'amour des divertissements et des spectacles qui nous empêchent si souvent d'observer ce saint jour ; la seconde, c'est qu'en travaillant pendant la semaine, il faut que nous ayons toujours en vue le Dimanche comme le jour où nous devons rendre compte à Dieu de nos actions et de notre travail, afin que nous ne fas-

sions aucune œuvre qui soit répudiée de Dieu et qui soit pour nous, comme dit l'Écriture, *un sujet de sanglots et de remords* [1].

Ces mots *sanctifier le jour du Sabbat*, signifient dans le sens de l'Écriture, s'abstenir de tout travail du corps et des affaires temporelles. Il faut donc expliquer quelles œuvres sont défendues en ce saint jour.

Or, on distingue trois sortes d'œuvres : les œuvres libérales, les œuvres mixtes ou communes, et les œuvres serviles.

Les œuvres *libérales* sont celles qui s'exercent plus par l'esprit que par le corps, et qui, par là, sont faites plus communément par les personnes libres. Ainsi, lire, écrire, dessiner, étudier, enseigner, etc., sont des œuvres libérales permises le dimanche, quoiqu'on les fasse pour gagner de l'argent. Bien qu'il soit permis de peindre, il n'est cependant pas permis de broyer les couleurs ni de s'occuper de certaines peintures mécaniques et grossières. Ce serait une œuvre servile, surtout dans celui qui le ferait par état.

Les œuvres *mixtes* ou *communes* sont celles qui s'exercent autant par l'esprit que par le corps et qui sont communes soit aux gens de travail, soit aux personnes libres ; par exemple, se promener, chasser, voyager, etc.

Les œuvres *serviles* sont celles qui s'exercent plus par le corps que par l'esprit. Elles sont appelées *serviles* parce qu'elles sont faites plus communément par les serviteurs, les ouvriers et les gens de travail. Les seules

[1] 1. Reg. 25. 31.

œuvres serviles sont défendues le Dimanche et les jours de fêtes[1]. En voici quelques-unes : exercer un métier quelconque, cultiver la terre, coudre, tricoter, broder, tout cela est défendu le Dimanche quand on ne gagnerait rien et même quand on travaillerait pour les pauvres[2].

Les ouvriers et les ouvrières qui travaillent les jours consacrés au Seigneur, donnent pour prétexte que l'ouvrage leur resterait, qu'ils perdraient cette pratique, qu'ils avaient promis cet ouvrage. Ce sont des prétextes frivoles, la Loi de Dieu est au-dessus de toutes ces raisons. Ils doivent bien se souvenir que ceux qui travaillent le Dimanche n'en sont pas plus riches à la fin de l'année ; que c'est souvent tout le contraire. Dieu ne bénit pas un travail fait contre sa défense. Et puis n'est-il pas le Maître de vos biens et de votre vie ? n'a-t-il pas à ses ordres le feu, la grêle, la gelée, les pluies et les chaleurs pour faire périr ou pour vous enlever des moissons préparées et recueillies au mépris de ses ordres ? et votre santé n'est-elle pas en ses mains ? ne peut-il pas vous envoyer une maladie qui vous coûtera bien au-delà de ce que vous aurez gagné en travaillant le Dimanche ? Croyez-moi, on ne se joue pas de Dieu impunément ; mais ce n'est pas tout, le travail du Dimanche tourne tout entier au profit de l'égoïsme.

[1] B. Lig.

[2] Les actes du barreau sont aussi défendus. On appelle actes du barreau ce qui regarde le barreau, par exemple, citer les parties, instruire es procès, exécuter les sentences.

Pauvres artisans qui, toute la semaine, fonctionnez comme des machines dans des ateliers malsains; pauvres laboureurs qui portez le poids de la chaleur et du jour, il vous semble qu'avec un jour de plus de travail vous acquérez une ressource nouvelle et que vous améliorez votre position? Vous êtes les martyrs d'une cruelle erreur. Et d'abord, l'ouvrier qui travaille le Dimanche ne travaille pas le lundi, et voilà cette espérance trompée; secondement, il dépense en débauche une partie de son gain de la semaine; troisièmement, il use ses forces par ses excès et, se rendant avant l'âge incapable de travail, il s'en va, jeune vieillard, mourir à l'hôpital, et sa femme et ses enfants, couverts de haillons, restent à la charge de la charité publique, jusqu'à ce que la philantropie, lasse de les rencontrer sur son chemin, les fasse enfermer dans un dépôt de mendicité. C'est là aussi de l'histoire contemporaine. Ouvriers, détrompez-vous, ce qui vous procurera de l'aisance pour vos vieux jours, c'est la bonne conduite, et sans Religion point de bonne conduite, parce que sans Religion vous n'aurez pas la force de réprimer vos passions et de résister au torrent du mauvais exemple; mais vous n'aurez jamais de Religion sans instruction religieuse, et vous n'aurez jamais d'instruction religieuse si vous ne sanctifiez pas le Dimanche. Voilà pour les ouvriers.

Quant aux ouvrières, le travail du Dimanche ne leur est pas moins funeste; sans frein religieux, les jeunes personnes s'abandonnent à leur goût naturel, passionné pour la toilette et les parures; bientôt leur modique

journée devient insuffisante, et alors... vient le trafic de l'innocence. Je n'en dis pas davantage : interrogez les mœurs publiques, les registres des cours d'assises, les statistiques des infanticides, elles vous diront le reste.

Direz-vous que vous travaillerez le Dimanche et tous les autres jours sans vous déranger? Non, vous ne le ferez pas, par la raison que je viens de vous dire ; mais si vous le faites, vous ne le ferez pas long-temps ; vous avez besoin de repos ; un travail continuel aura bientôt usé vos forces. De plus, ce travail continuel ne vous rapportera rien ; vous croyez bien calculer, mais le riche calcule encore mieux que vous ; il est le maître, et ne voyez-vous pas qu'il vous fait subir une diminution de salaire, de sorte qu'il ne vous donne pour sept jours de travail que ce qu'il serait obligé de vous donner pour six, si vous ne travailliez que six jours ; car il est de droit naturel que vous gagniez dans votre journée de quoi vivre vous et votre famille, sans cela vous ne prêteriez au riche ni vos bras ni vos forces. Aussi, depuis qu'on travaille le Dimanche, connaissez-vous beaucoup d'ouvriers qui aient fait fortune à cause de ce surcroît de travail?

La violation du Dimanche est donc tout entière au désavantage des classes ouvrières, ou qui s'épuisent avant le temps par un travail trop soutenu, ou qui s'usent de bonne heure par les excès auxquels se livrent les hommes sans frein religieux. Le travail du Dimanche n'est pas même utile aux riches. 1° Ils ont affaire à des ouvriers nécessairement peu délicats, et l'ouvrage est d'une qualité inférieure. Nest-ce pas ce que disent les

plaintes amères, continuelles, qui retentissent de toutes parts de la qualité des produits? mais n'est-ce pas la bonne qualité des produits qui gagne la confiance, et la confiance dans les affaires n'est-elle pas le piédestal de la fortune? 2° N'ont-ils rien à craindre de cette masse d'ouvriers sans foi, sans mœurs? croient-ils pouvoir dormir tranquilles pendant que les passions populaires, excitées par le luxe ou froissées par la dureté des riches, convoitent la fortune, veulent jouir à leur tour? Que la société y prenne donc garde, c'est ici une question de vie et de mort. Point de société sans Religion, point de Religion pour les trois-quarts du genre humain, sans la sanctification du Dimanche. Il est donc vrai, le troisième Commandement de Dieu est une base de l'édifice social, une garantie pour le riche et un bienfait pour le pauvre.

Les personnes qui font travailler sont encore plus coupables que les personnes qu'elles font travailler; celles-ci ne sont point obligées de faire ce qu'on leur commande, elles doivent dire : Je dois obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.

Cependant, Dieu est un Père qui exige l'obéissance de ses enfants, bien plus dans leur intérêt que dans le sien. Aussi, nous dispense-t-il de sa Loi lorsque des motifs suffisants le demandent.

Plusieurs raisons excusent ceux qui vaquent aux œuvres serviles les jours de Dimanche et de fêtes : 1° La *dispense* du Pape dans toute l'Église. Ainsi, aujourd'hui, dans toute la France, on peut travailler les

jours de fêtes supprimées par le Concordat, quoique le souverain Pontife désire qu'on célèbre l'office comme autrefois. La dispense de l'Évêque, lorsqu'il y a de justes motifs, dans son diocèse; et en quelque cas particuliers, celle du Curé dans sa paroisse. 2° La *coutume*. Voici la règle à cet égard : On peut suivre la coutume publique des lieux où l'on est, si les Évêques et les Curés la connaissent et ne l'empêchent pas. Il faut que cette coutume soit publique, que ce soit la coutume des gens vertueux. 3° La *piété*. Ainsi, il est permis d'orner les temples et parer les autels à l'occasion d'une solennité, lorsqu'on n'a pu le faire les jours d'œuvre. 4° La *nécessité*. Quand on ne peut omettre une œuvre servile sans qu'il en résulte un grand dommage ou une incommodité grave pour soi ou pour autrui. Il est donc permis de travailler à ceux qui font cuire la chaux, les briques, le verre, et à tous ceux qui ont commencé un ouvrage dont l'interruption leur causerait un grand dommage. Les tailleurs le peuvent pour les habits de noces ou de deuil. Il est ordinairement permis par l'usage de cueillir les fruits, de faire la moisson, de faucher le foin, quand il y a danger de perdre la récolte. Il est permis de préparer, de faire, de vendre et d'acheter ce qui est véritablement nécessaire les jours mêmes de fête et de Dimanche pour la nourriture et la propreté du corps.

Quant aux personnes dépendantes des autres, qui seraient tellement obligées de travailler pendant la semaine, qu'elles n'auraient véritablement que le Dimanche pour raccommoder leurs pauvres habillements,

elles pourraient travailler pendant quelques heures, pourvu qu'elles assistent aux offices, qu'elles en demandent la permission à leur pasteur, et qu'elles le fassent de manière à ne point donner de scandale.

Un Chrétien qui se trouve dans la nécessité de travailler le Dimanche, ne doit le faire qu'à regret et le moins de temps possible. Ah ! c'est bien le moins que nous employions exclusivement un jour par semaine à la grande, à l'unique affaire pour laquelle nous sommes en ce monde. De quoi nous servirait d'avoir gagné l'univers si nous venions à perdre notre ame?

Après avoir défendu toutes les œuvres qui pourraient s'opposer à la sanctification du Dimanche, le troisième Commandement en prescrit certaines autres que nous devons faire. Avant de parler de l'action par excellence que l'Église nous commande en ce jour sous peine de faute grave, il est bon de rappeler qu'entendre la parole de Dieu avec piété et dévotion, recevoir les Sacrements, faire de saintes lectures, visiter le Saint-Sacrement, instruire les ignorants, consoler les pauvres et les malades; en un mot, faire suivant son état et sa condition les œuvres de charité spirituelle et corporelle, sont autant d'excellents moyens de sanctifier les saints jours.

Telle était la conduite des premiers Chrétiens, nos pères et nos modèles dans la foi. Nous lisons qu'en ces saints jours ils écoutaient avec assiduité et ardeur les instructions des Apôtres; qu'ils recevaient la sainte Eucharistie et faisaient de ferventes prières. N'est-ce pas le même Dieu que nous servons?

Mais parmi toutes les œuvres de piété, il en est une qui est prescrite sous peine de péché mortel, c'est l'assistance au saint Sacrifice de la Messe. Bénie soit l'Église qui nous a fait ce Commandement. Jamais elle ne s'est montrée à notre égard plus vigilante, plus tendre, plus mère. En effet, la Messe étant le plus excellent acte de la Religion, c'est aussi le moyen le plus propre à honorer Dieu et à nous sanctifier.

Que dire de cet auguste Sacrifice? Quand on parlerait la langue des Anges, il serait impossible d'exprimer dignement l'excellence de cet acte sublime. Tout ce qu'on peut dire, c'est que la Messe est la continuation du sacrifice de la Croix. C'est le même Prêtre et la même Victime : cela dit tout. Aussi, tous les honneurs qu'ont jamais rendus à Dieu les Anges par leurs hommages et les hommes par leurs vertus, leurs austérités, leurs martyres et autres saintes œuvres, n'ont pu lui procurer autant de gloire qu'une seule Messe. La raison en est claire. Tous les honneurs des créatures sont des honneurs finis, tandis que l'honneur qui revient à Dieu du Sacrifice de nos autels, lui étant rendu par une personne divine, est un honneur infini. Le Sacrifice de la Messe est donc l'œuvre la plus sainte, la plus divine[1] et la plus chère à Dieu; l'œuvre qui peut le plus efficacement désarmer sa colère, qui porte le coup le plus terrible aux puissances de l'Enfer, qui procure les graces les plus abondantes à l'homme voyageur et les plus grands soulagements aux ames du Purgatoire; enfin, c'est l'œuvre

[1] Con. trid. *sess.* 23.

à laquelle est attaché le salut du monde entier. C'est à la Messe, dit un Père de l'Église, que la terre doit sa conservation ; sans elle il y a long-temps que les péchés des hommes l'auraient anéantie [1].

Mais le sang de l'Agneau divin, immolé dès le commencement du monde, coulant jour et nuit à grands flots sur nos autels, dans toutes les parties de l'univers, comme il coula sur la montagne du Calvaire, crie perpétuellement miséricorde et il l'obtient ; que dis-je? non-seulement il suspend la foudre au-dessus de nos têtes, mais encore il nous attire les plus abondantes bénédictions. Une seule Messe a autant d'efficacité pour la gloire de Dieu et le salut des hommes que le sacrifice de la Croix [2].

Or, pour profiter du saint Sacrifice de la Messe et satisfaire au précepte de l'Église, plusieurs conditions sont nécessaires : le respect, l'attention, la dévotion, l'intégrité.

Le *respect*. Les Anges qui environnent l'autel pendant le redoutable sacrifice, se tiennent prosternés, la face couverte de leurs ailes ; c'est bien le moins que nous apportions aux saints mystères une tenue modeste, un recueillement universel. On manque au respect qui est dû à la Messe lorsqu'on y prend des postures qu'on ne se permettrait pas en bonne compagnie ; lorsqu'on y

[1] Thimoth. Hierosol. *orat. de Proph.*

[2] In qualibet missâ invenitur omnis fructus quem christus operatus est in cruce. Quidquid est effectus dominicæ passionis, est effectus hujus sacrificii. *St. Thom. in cap.* 6. *Isa. lect.* 6.

vient avec des parures peu décentes; lorsqu'on y porte ses regards de côté et d'autre, qu'on s'y laisse aller à des rires ou à des conversations, lorsqu'on ne se met pas à genoux dans les moments convenables; en un mot, lorsqu'on entre à l'Église, qu'on s'y tient et qu'on en sort comme si Dieu n'y était pas. Oh! qu'ils sont coupables les Chrétiens dont l'extérieur et le maintien pendant l'auguste Sacrifice donnent lieu de douter s'ils ont la foi, s'ils sont venus pour adorer ou pour insulter. Si Notre Seigneur chassa avec tant d'indignation les profanateurs du temple de Jérusalem, de quel œil doit-il voir et comment traitera-t-il ceux qui viennent profaner un sanctuaire mille fois plus auguste?

Un jeune homme de la cour d'Alexandre-le-Grand servait à un sacrifice que ce prince faisait offrir. Lorsqu'il tenait l'encensoir, un charbon ardent lui tomba sur le bras; il en souffrit la brûlure sans laisser échapper aucune plainte, sans même secouer le charbon. C'était de peur qu'en remuant, l'ordre du sacrifice ne fût interrompu, et dans la crainte de déplaire à Alexandre. C'est saint Ambroise qui rapporte ce fait, bien propre à couvrir de confusion tant de Chrétiens qui ont si peu de respect pour Jésus-Christ dans son temple et même dans le temps de l'auguste Sacrifice.

L'attention. Il suffit de ranimer sa foi sur ce qui se passe à l'autel pendant la Messe pour être profondément recueilli. Au reste, il faut distinguer deux sortes de distractions. Les distractions volontaires et les distractions involontaires. Occuper son esprit pendant

la Messe, de choses étrangères, d'affaires, de plaisirs, de frivolités, et s'en apercevoir, et ne faire aucun effort pour revenir à la prière, c'est une distraction volontaire. Cette distraction-là est coupable ; et si elle dure une partie notable du saint Sacrifice, elle empêche de satisfaire au précepte. Celui qui s'en rend coupable est obligé d'entendre une autre Messe, s'il le peut. Se distraire volontairement pendant la Messe, amuser son esprit à mille pensées vaines, c'est imiter ces soldats payens qui jouaient au pied de la Croix sur laquelle mourait pour leur salut le Fils éternel de Dieu. Les distractions involontaires sont celles que nous éprouvons malgré nous, et que nous éloignons dès que la pensée nous en vient. Celles-là n'étant pas coupables, n'empêchent pas d'entendre la Messe. Un moyen d'éviter les distractions, c'est de choisir autant qu'on peut, un endroit qui favorise le recueillement; de suivre dans ses heures les prières du Prêtre, ou de réciter le chapelet si on ne sait pas lire. Un autre moyen de ne pas avoir de distractions pendant les saints offices, serait d'y venir avec plus de recueillement, et de dire en entrant à l'Église, à toutes les affaires de ce monde ce que disait saint Bernard : Pensées étrangères, pensées d'occupations, pensées de divertissements, restez à la porte.

La dévotion. Entendre la Messe avec le désir d'en sortir meilleur, avec le désir de s'immoler sur l'autel avec Jésus-Christ, de ne plus vivre que suivant son esprit et ses maximes, c'est l'entendre avec dévotion. Cette disposition sans laquelle toutes les autres ne sau-

raient rendre la prière agréable à Dieu, combien elle est rare? Combien qui viennent à la Messe sans but, sans intention pieuse, par routine et par habitude! Est-il étonnant qu'ils en sortent aussi peu Chrétiens qu'ils y sont entrés? Le moyen d'exciter en nous cette dévotion est de considérer d'une part, le nombre de nos besoins tant spirituels que temporels; et de l'autre, l'infinie bonté de Notre Seigneur qui veut bien en s'immolant pour nous, nous adresser ces touchantes paroles: *Que voulez-vous que je fasse pour vous?* Celui qui nous aime assez pour verser son sang en notre faveur, pourrait-il nous refuser quelque chose?

L'intégrité. Il faut entendre la Messe tout entière. On est toujours coupable lorsqu'on y arrive par sa faute, après qu'elle est commencée. « Mais la Messe est trop longue, disait un jour une personne devant M. de La Motte, évêque d'Amiens: dites plutôt, répondit le saint Prélat, que c'est votre dévotion qui est trop courte. » Honte à l'enfant qui s'ennuie en la compagnie de son père, honte à l'homme qui s'ennuie en la présence de son Dieu. Un jour sur sept, et sur les vingt-quatre heures de ce septième jour, Dieu vous demande pour lui tout au plus deux heures, et vous trouvez que c'est trop!!

On n'est dispensé d'entendre la Messe que dans le cas d'impossibilité physique; par exemple si on était malade; ou d'impossibilité morale, comme s'il devait en résulter un dommage grave ou une grave incommodité spirituelle ou temporelle, pour soi ou pour autrui. Lorsqu'on ne

peut pas venir à la Messe, il faut y suppléer autant qu'on le peut par des prières qui y aient rapport. Il est inutile de remarquer que l'habitude d'aller aux Messes les plus tardives, est très-condamnable. Parmi les personnes qui y vont ordinairement si tard, beaucoup n'y portent pas des intentions droites, beaucoup d'autres la manquent parce qu'elles se trompent d'heure, ou ne l'entendent pas avec la dévotion suffisante. On ne saura jamais assez combien la facilité avec laquelle on se dispense d'entendre la Messe est criminelle aux yeux de Dieu. Si l'on ne disait qu'une Messe une fois dans un an, quel empressement n'aurait-on pas à s'y rendre? Mais parce qu'on en dit plusieurs, la Messe est-elle moins précieuse? On voit les Sauvages nouvellement convertis, faire jusqu'à cinq ou six lieues pour assister à l'auguste Sacrifice. Oh! que cette ferveur condamne hautement l'indifférence impie de tant de Chrétiens qui, n'ayant qu'un pas à faire, se dispensent d'y paraître. Mais les chemins sont mauvais, le temps est rigoureux, vains prétextes! S'il s'agissait de gagner une somme d'argent, vous entreprendriez de plus longs voyages par des chemins plus mauvais et par des temps plus rigoureux.

Les plus violentes persécutions n'empêchaient pas toujours nos pères de se rendre les jours de Dimanche aux assemblées de Religion. Une vierge chrétienne nommée Anysie, s'y rendait, lorsqu'un garde de l'empereur Dioclétien l'apercevant, fut frappé de sa modestie. Il alla au-devant d'elle et lui dit : Demeure là;



où vas-tu? Anysie craignant à son tou, qu'il ne l'insultât, fit sur son front le signe de la Croix, pour obtenir de Dieu la grace de résister à la tentation. Le soldat se trouva offensé de ce qu'elle ne répondait que par un tel signe à la question qu'il lui faisait. Il mit la main sur elle, et lui dit avec colère : Réponds, qui es-tu, et où vas-tu? Elle répondit : Je suis servante de Jésus-Christ et je vais à l'assemblée du Seigneur. — Je t'empêcherai bien d'y aller; je t'emmènerai sacrifier aux dieux, nous adorons aujourd'hui le Soleil, repartit le soldat. Il lui arracha en même temps le voile dont son visage était couvert. Anysie tâcha de l'empêcher, et lui soufflant au visage elle lui dit : Vas, misérable, Jésus-Christ te punira. Le soldat furieux tira son épée et la lui plongea dans le cœur. Elle tomba par terre, son corps fut baigné dans son sang, mais son ame fut couronnée de gloire dans le Ciel.

PRIÈRE.

O mon Dieu! qui êtes tout amour, je vous remercie d'avoir perpétué l'auguste Sacrifice de la Croix, en immolant chaque jour pour nous, votre divin Fils sur les autels du monde entier; ranimez ma foi et ma dévotion, afin que j'assiste toujours chrétiennement à la Messe.

Je prends la résolution d'aimer Dieu par-dessus toutes choses et mon prochain comme moi-même pour l'amour de Dieu; et, en témoignage de cet amour, *j'assisterai tous les jours à la Messe d'esprit ou de corps.*

PETIT CATÉCHISME.

DE NOTRE UNION AVEC NOTRE SEIGNEUR LE NOUVEL ADAM, PAR LA CHARITÉ.

Q. Quest-ce que le vœu?

R. Le vœu est une promesse faite à Dieu, par laquelle on s'oblige sous peine de péché de faire quelque bonne œuvre. On est tenu d'accomplir ses vœux et de les accomplir de la manière et dans le temps fixé. Il est très-prudent de ne point faire de vœu sans avoir consulté son confesseur.

Q. A quoi nous oblige le troisième Commandement ?

R. Le troisième Commandement nous oblige à rendre à Dieu un culte extérieur, comme le premier nous oblige à lui rendre un culte intérieur. Notre corps et notre ame venant de Dieu, ils doivent chacun à sa manière honorer leur Créateur. Dieu a fixé un jour par semaine pour lui rendre nos hommages, et c'est avec raison. Autrement le culte intérieur lui-même aurait fini par être entièrement négligé. Chez les Juifs, ce jour était le Sabbat ou le Samedi, c'est-à-dire le septième jour de la semaine, en mémoire du repos du Seigneur après la création; chez les Chrétiens, ce jour est le Dimanche.

Q. Pourquoi le Dimanche?

R. Les Apôtres ont transféré la solennité du Sabbat au Dimanche, pour plusieurs raisons très-sages : 1° pour montrer que toutes les cérémonies judaïques étaient abolies; 2° pour honorer les plus grands mystères de la

Religion; car le Dimanche répond en même temps au premier jour du monde et à celui de la résurrection de Notre Seigneur, et à la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres. Tous ces souvenirs sont très-propres à exciter notre piété. Ainsi, le Dimanche nous honorons Dieu le Père Tout-Puissant, comme Créateur et Conservateur de toutes choses; nous honorons le Fils comme notre Sauveur qui, après nous avoir affranchis par ses travaux et ses souffrances, est entré par sa résurrection dans son repos éternel, figuré par le repos de Dieu après la création; enfin, nous honorons le Saint-Esprit comme principe de la nouvelle création, plus merveilleuse encore que la première.

Q. Quels sont les avantages de ce Commandement?

R. Comme tous les autres, ce Commandement renferme pour nous de grands avantages. En nous ordonnant de lui consacrer un jour par semaine, Dieu a voulu nous empêcher d'oublier notre fin dernière et de dégrader notre cœur par l'amour exclusif des biens d'ici-bas. Il a voulu donner aux pauvres et à tous ceux qui sont obligés de se livrer pendant la semaine à un travail pénible, le temps de se reposer et de ranimer les forces de leur corps par la cessation du travail, et celles de leur ame par la prière, la parole de Dieu et la fréquentation des Sacrements.

Q. Que défend le troisième Commandement?

R. Le troisième Commandement nous défend tout ce qui peut empêcher de sanctifier le jour consacré au Seigneur. Ainsi les œuvres serviles sont défendues. On

distingue trois sortes d'œuvres : les œuvres *libérales*, qui s'exercent plus par l'esprit que par le corps, comme lire, étudier ; les œuvres *communes*, qui s'exercent autant par l'esprit que par le corps, comme se promener ; les œuvres *serviles* qui s'exercent plus par le corps que par l'esprit, comme labourer la terre, coudre, etc. On les appelle *serviles,* parce que ce sont ordinairement les serviteurs qui les font. Les seules œuvres serviles sont défendues le Dimanche et les jours de fête, on ne peut les faire même quand on n'aurait pas l'intention de gagner de l'argent.

Q. Que nous ordonne le troisième Commandement?

R. Le troisième Commandement nous ordonne en général de faire de bonnes œuvres, afin de sanctifier le Dimanche. Mais l'Église en a prescrit une en particulier sous peine de péché mortel, c'est l'assistance à la Messe. C'est avec raison, puisque la Messe est l'action la plus excellente, la plus propre à honorer Dieu et à procurer notre sanctification.

Q. Quelles sont les conditions pour bien entendre la Messe?

R. Les conditions pour bien entendre la Messe, peuvent se réduire à quatre : le respect, l'attention, la dévotion et l'intégrité. Le *respect* consiste à se tenir à la Messe dans une posture modeste, à éviter les regards, les conversations et tout ce qui peut scandaliser les fidèles. *L'attention* consiste à s'occuper de ce qui se passe sur l'autel. Pour être attentif, il faut autant qu'on le peut, choisir une place qui favorise le recueillement,

se servir d'un livre de prières et suivre le Prêtre. La *dévotion* consiste à s'immoler avec Notre Seigneur désirant avec sincérité d'imiter ses exemples et de vivre suivant l'Évangile. L'*intégrité* consiste à entendre la Messe tout entière.

PRIÈRE.

O mon Dieu ! qui êtes tout amour, je vous remercie d'avoir perpétué l'auguste Sacrifice de la Croix, en immolant chaque jour pour nous votre divin Fils sur les autels du monde entier ; ranimez ma foi et ma dévotion, afin que j'assiste toujours chrétiennement à la Messe.

Je prends la résolution d'aimer Dieu par-dessus toutes choses et mon prochain comme moi-même pour l'amour de Dieu ; et, en témoignage de cet amour, *j'assisterai tous les jours à la Messe, d'esprit ou de corps.*



XXIXe LEÇON.

DE NOTRE UNION AVEC LE NOUVEL ADAM, PAR LA CHARITÉ.

Quatrième Commandement. — Sa signification et son étendue. — Récompense de ceux qui l'observent. — Châtiment de ceux qui le violent. — Devoirs des enfants. — Respect, amour, obéissance, assistance spirituelle et temporelle. — Devoirs des parents et autres supérieurs. — Avantage social du quatrième Commandement. — Trait historique.

Nous avons des devoirs à remplir envers Dieu et envers le prochain, parce que nous sommes en société avec Dieu et avec nos semblables. Les trois Commandements que nous venons d'expliquer, règlent tous nos devoirs envers Dieu, et tous ces devoirs se réduisent à un seul, l'amour de Dieu par-dessus toutes choses. Les sept autres ont pour objet immédiat nos devoirs envers le prochain, et tous ces devoirs se réduisent à un seul, l'amour du prochain comme nous-mêmes pour l'amour de Dieu. Ainsi, quoique ces Commandements aient pour objet immédiat la charité du prochain, ils ont néanmoins Dieu pour terme, puisque c'est pour l'amour de lui que nous devons aimer le prochain. Voilà pourquoi Notre Seigneur a dit que le Commandement d'aimer Dieu et celui d'aimer le prochain sont semblables.

Le troisième Commandement est ainsi conçu : *Pères et mères honoreras, afin que tu vives longuement*. Ces mots *pères et mères* ont une signification très-étendue. Ils ne regardent pas seulement ceux qui nous ont donné le jour, mais encore tous ceux qui nous tiennent lieu de père et de mère, soit par l'autorité qu'ils ont sur nous, soit à cause de leur dignité ou du besoin que nous avons d'eux ou de l'excellence de leurs fonctions ; en un mot, par pères et mères on entend ici tous les supérieurs ; dans l'Église, le Pape, les Évêques et tous les Pasteurs ; dans l'État, le Monarque, les Princes et tous les Magistrats.

Le mot *honorer* signifie avoir de l'estime pour quelqu'un, et faire grand cas de tout ce qui se rapporte à lui. Cet honneur suppose nécessairement l'amour, le respect, l'obéissance, le service. C'est avec raison que Dieu a employé, en imposant ce précepte, le mot *honorer*, et non les termes *aimez* ou *craignez*, quoique nous soyons obligés d'aimer beaucoup et de craindre nos pères et mères. Celui qui aime quelqu'un ne l'honore pas toujours, et celui qui craint quelqu'un ne l'aime pas non plus toujours ; au contraire, celui qui honore sincèrement quelqu'un, l'aime et le craint également.

Afin que tu vives longuement. Il est donc de foi, Dieu promet des récompense même temporelles à ceux qui seront fidèles à ce précepte. Le premier fruit de cette fidélité est une longue vie. En effet, il est juste que ceux qui gardent fidèlement la mémoire d'un bienfait, en jouissent

le plus long-temps possible. Ceux donc qui honorent leurs pères et mères, et qui leur témoignent une vive reconnaissance pour le bienfait de la vie et de la lumière qu'ils ont reçu d'eux, ont droit à jouir de la vie jusqu'à une grande vieillesse. Mais pour que cette prolongation de la vie soit une récompense, elle doit être heureuse. Aussi, il faut remarquer que Dieu ne promet pas seulement ici la longueur de la vie, mais aussi le repos, la tranquillité, la santé, nécessaires pour vivre heureusement. L'Écriture ne dit pas seulement, afin *que vous viviez long-temps*, mais encore, afin *que vous soyez heureux sur la terre*[1]. Ces biens sont accordés à ceux dont Dieu veut récompenser la piété filiale; autrement il ne serait ni fidèle ni constant dans ses promesses.

Cependant, n'arrive-t-il pas quelquefois que ceux qui ont pour leurs pères et mères une grande piété filiale, ne jouissent que d'une vie très-courte ? Il faut répondre, s'il en est ainsi, 1° que ce sont des exceptions, mais les exceptions confirment la règle; 2° que Dieu le permet pour leur plus grand bien. Il les rappelle à lui, avant qu'ils aient abandonné la voie de la piété et du devoir : *Ils sont enlevés à la vie, de peur que la malice ne corrompe leur esprit*[2]; ou afin que, dégagés des liens du corps, ils ne soient plus enveloppés dans les malheurs ni dans les troubles qui menacent le monde; ou bien encore, pour leur épargner la douleur dont ils seraient accablés à la vue des maux et des misères de leurs proches

[1] Deuter. 5. 16.
[2] Sap. IV. 10.

et de leurs amis; aussi devons-nous avoir une grande crainte, lorsqu'une mort prématurée enlève les gens de bien.

Mais si Dieu promet de récompenser les enfants qui ont de la reconnaissance pour leurs pères et mères, il menace de châtiments terribles ceux qui n'ont que de l'ingratitude et de la dureté envers eux. Il est écrit : *Que celui qui aura maudit son père ou sa mère, soit puni de mort. Celui qui afflige son père ou sa mère, est infame et malheureux. Que l'œil de celui qui insulte à son père et qui méprise l'enfantement de sa mère, soit arraché par les corbeaux des torrents, et dévoré par les petits des aigles*[1]. Nous voyons dans l'Écriture, que souvent la vengeance divine s'est appesantie sur les enfants qui avaient outragé leurs pères et mères. C'est ainsi que Dieu, pour venger David de son fils Absalon, qui s'était révolté contre lui, permit qu'il fût percé de trois dards, et qu'il mourût misérablement en punition de son crime.

Nous avons vu que le mot *honorer* comprend quatre principaux devoirs, il faut maintenant les expliquer.

1° *Respect*. Nos pères et mères tiennent à notre égard la place de Dieu même. Voilà le fondement de leur autorité, voilà aussi la raison du respect que nous leur devons. Ce respect doit être intérieur et extérieur. *Intérieur*, c'est-à-dire que les enfants doivent déférer humblement aux avis de leurs parents; recevoir leurs représentations et leurs réprimandes comme ils les rece-

[1] Exod. 21. 16. *Lev.* 20 9. Prov. 15. 2. *id.* 20, 20. *id.* 30. 176·

vraient de la bouche de Dieu même. Ils seraient très-coupables s'ils ne tenaient aucun compte de leurs observations, s'ils leur montraient du mépris par des gestes d'emportement et de violence, par un silence morne et méchant, par des plaintes injurieuses, en décriant leur caractère, en dévoilant leurs défauts, leurs fautes. *Extérieur*, c'est-à-dire que ce respect doit se manifester par des actions, des paroles, des manières humbles et soumises; et cela, quel que soit l'âge ou la pauvreté, ou les infirmités des pères et mères. C'est ainsi que Joseph, qui était, après le roi, le plus honoré et le plus puissant en Égypte, reçut son père, Jacob, qui venait le voir, avec les plus grandes marques d'honneur. C'est ainsi que Salomon, voyant sa mère qui venait à lui, se leva, et après l'avoir saluée, la fit asseoir à sa droite sur son trône. C'est ainsi que chez les Perses les enfants ne s'asséyaient jamais en présence de leurs parents. Darius, tout roi qu'il était, se conformait religieusement à cet usage. Combien ces exemples condamnent d'enfants chrétiens !

2° *Amour*. Il faut avouer que le cœur de l'homme est bien corrompu, pour que Dieu ait fait aux enfants un commandement exprès d'aimer leurs parents, et que pour les porter à le pratiquer, il y ait joint la promesse d'une fidélité temporelle. Car enfin, la nature fait à tous les êtres, aux lions même et aux tigres, un devoir d'aimer ceux qui leur ont donné la vie, et les animaux y sont fidèles. Que de douleurs, de chagrins, de peines, de travaux, de veilles, n'avons-nous pas coûté

à nos parents! Après Dieu, n'est-ce pas à eux que nous devons tout? Enfants dénaturés, tel est donc le nom qui convient à ceux qui n'aiment pas leurs pères et mères, qui, au lieu de les aimer, les contristent, ont pour eux de l'indifférence, de l'animosité ou de l'aversion. Comment des enfants chrétiens, qui savent qu'on doit aimer ses ennemis et être disposés à leur faire du bien, peuvent-ils n'être pas très-affectionnés à ceux sans lesquels ils n'existeraient pas, et qui ont tant de droit à leur tendresse, par les services qu'ils leur ont rendus, et par le bien qu'ils ne cessent de leur faire?

Mais pour être chrétien, l'amour des enfants pour les parents doit partir d'un principe surnaturel, c'est-à-dire qu'ils doivent les aimer en vue de Dieu et pour Dieu, et parce que Dieu le commande. Ainsi, quels que soient les défauts ou les vertus de nos parents, nous ne devons pas cesser de les aimer, de leur vouloir et de leur faire du bien.

3° *Obéissance*. C'est ici le grand devoir des inférieurs en général, et des enfants en particulier. Or, l'obéissance doit être simple, prompte, constante. *Simple*, c'est-à-dire que les enfants ne doivent pas raisonner sur le commandement. Ils doivent s'empresser d'obéir toutes les fois que la chose commandée n'est pas contraire à la Loi de Dieu. S'il en était ainsi, non-seulement ils ne seraient pas obligés, mais encore ils feraient mal d'obéir; car il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. *Prompte*, à peine l'ordre est-il donné, que les enfants doivent l'accomplir. Lorsqu'ils entendent la voix de leurs

père et mère, ils doivent l'écouter comme s'ils entendaient la voix de Dieu lui-même. Ils se rendent donc coupables contre l'obéissance, les enfants qui obligent leurs parents à réitérer plusieurs fois leur commandement, qui ne l'exécutent qu'avec lenteur et mauvaise grace, et qui par là sont cause de plusieurs péchés, tels que l'impatience, la colère, et quelquefois les jurements. Enfin, *constante*, c'est-à-dire que l'obéissance doit s'étendre à tous les lieux, à toutes les circonstances, soit que la chose convienne ou ne convienne pas, qu'elle soit difficile ou non, à tous les âges, même jusqu'après la mort de leurs parents, en exécutant fidèlement leurs dernières volontés.

Pour s'exciter à l'obéissance, les enfants doivent se mettre devant les yeux les exemples des Saints. Isaac se soumit humblement et sans résistance à la volonté de son père, lorsque celui-ci voulut le lier et le sacrifier à Dieu. Joseph fit un long voyage pour accomplir les derniers ordres de Jacob, et transporter ses os dans le tombeau d'Abraham et d'Isaac. Mais le grand exemple qu'ils doivent toujours méditer, est celui de Notre Seigneur. Le Verbe divin, par qui tout a été fait, le Fils de Dieu obéit à deux de ses créatures! L'Évangile nous fait en quatre paroles l'histoire de son enfance et de sa jeunesse : *Il leur était soumis!* Après cela, quel enfant oserait désobéir ?

2° *Assistance*. Les enfants sont encore obligés d'assister leurs parents dans leurs besoins temporels et spirituels. Nous devons nous estimer heureux de pouvoir

rendre à nos pères et mères une partie de ce qu'ils nous ont donné. Ils nous ont nourris, vêtus, élevés; à notre tour, nous devons, lorsqu'il y a lieu, les nourrir, les vêtir, leur procurer tous les soulagements réclamés par leur pauvreté, leurs infirmités et leur vieillesse. Il faut en un mot que nous nous conduisions de telle sorte, que nos parents puissent nous dire comme le père et la mère du jeune Tobie disaient à leur fils : *O vous, notre cher enfant, la lumière de nos yeux, le bâton de notre vieillesse, toute la consolation de notre vie.*

Si les enfants doivent à leurs pères et mères les secours corporels, combien plus doivent-ils leur procurer les secours spirituels, surtout dans leurs maladies! Les enfants sont obligés de prier pour leurs pères et mères; ils doivent aussi, suivant les circonstances, les avertir de leurs devoirs, mais avec tout le respect, la prudence et la charité possibles; enfin, s'ils sont malades, ils ne doivent rien négliger pour les disposer à bien mourir. Ils pécheraient donc grièvement s'ils manquaient à leur faire recevoir les Sacrements. Oh! combien d'enfants laissent mourir leurs pères et mères sans se mettre en peine d'avertir le Prêtre, ou qui ne l'avertissent que trop tard. Piété cruelle! tendresse homicide dont une éternité de supplices sera la suite pour les parents et peut-être pour les enfants! Enfin, cette assistance spirituelle doit accompagner nos pères et mères jusqu'au-delà du tombeau, c'est-à-dire que nous devons continuer de prier et faire prier pour eux.

Augustin, dans le temps de ses plus grands désordres,

honora toujours beaucoup sainte Monique, sa mère. Il dit dans ses *Confessions*, liv. 9 : « Dans sa dernière maladie, elle m'assura qu'elle était contente de moi et des soins que j'avais tâché de lui rendre. Elle m'appelait *son bon fils*, et elle me disait qu'il ne m'était jamais échappé un seul mot dont elle eût pu se plaindre. » Après l'avoir perdue, il versa beaucoup de larmes qu'il ne pouvait arrêter quand il pensait à ses manières si douces, si complaisantes et si pleines de tendresse, mais d'une tendresse toute chrétienne. Il offrit pour elle le sacrifice de notre Rédemption, et la recommanda aux prières de tous les fidèles qui liraient le livre de ses Confessions. Un saint Évêque avait dit à sainte Monique, avant la conversion d'Augustin : Il n'est pas possible qu'une mère qui demande à Dieu avec tant de larmes le salut de son fils, ait la douleur de le voir périr. On peut dire que ce fut la piété filiale d'Augustin, pour sa tendre et sainte mère, qui porta le Seigneur à lui accorder les graces à l'aide desquelles il rompit ses chaînes.

L'honneur que nous devons à nos pères et mères, comprend donc le respect, l'amour, l'obéissance, l'assistance corporelle et spirituelle ; voilà ce que Dieu exige des enfants, pour leur salut et pour le bonheur des familles.

Ce qu'il exige de la part des pères et mères n'est pas moins juste. Ils doivent à leurs enfants, 1° la nourriture ; 2° l'instruction ; 3° la correction ; 4° le bon exemple ; 5° la vigilance.

1° La *nourriture*, c'est-à-dire que les parents doivent

nourrir, vêtir et élever leurs enfants selon leur état et leur condition. Un grand nombre de parents se rendent coupables en ce point plutôt par excès que par défaut, c'est-à-dire qu'ils nourrissent leurs enfants avec trop de délicatesse, les habillent avec trop de luxe et de recherche, par là ils excitent leur ambition et leur vanité en leur inspirant des goûts qui ne conviennent pas à leur condition. C'est un très-mauvais service qu'ils rendent à leurs enfants et à eux-mêmes, parce que trop souvent les enfants élevés au-dessus de leur état méprisent leurs parents. C'est encore une cause de désordre pour toute la société.

2° L'*instruction*. Les parents sont obligés d'instruire par eux-mêmes ou de faire instruire leurs enfants par des personnes capables et vertueuses, de les envoyer aux Catéchismes ; en un mot, de prendre tous les moyens nécessaires pour procurer à leurs enfants la connaissance de la Religion.

3° La *correction*. Les parents violent souvent cette obligation. Ils flattent même quelquefois les vices de leurs enfants, ou ne les reprennent que faiblement. Que les parents se souviennent du grand-prêtre Héli qui fut puni d'un châtiment terrible pour avoir eu trop d'indulgence envers ses enfants. Pour être chrétienne et utile, la correction doit être ferme, douce, constante et raisonnable.

4° Le *bon exemple*. Si l'obéissance est le grand devoir des enfants, le bon exemple est le grand devoir des parents. Ils tiennent dans la famille la place de Dieu,

ils doivent donc être ses images vivantes. Ils doivent, autant que la faiblesse humaine le permet, agir, commander, reprendre, diriger comme Dieu lui-même s'il était visiblement à la tête de la famille. Surtout, ils doivent donner l'exemple de l'accomplissement fidèle de tous les devoirs de la Religion : prier, assister aux offices, fréquenter les Sacrements, observer les jours de jeûne et d'abstinence, éviter avec le plus grand soin les blasphèmes, les médisances, les paroles déshonnêtes ; en un mot, tout ce qui pourrait scandaliser leurs enfants.

5° La *vigilance*. Les parents sont obligés de veiller sur la conduite de leurs enfants, c'est-à-dire de voir s'ils accomplissent leurs devoirs de Chrétiens, quelles personnes ils fréquentent, à quelle lecture ils se livrent. Cette vigilance doit être continuelle. Un instant de sommeil suffit à l'homme ennemi pour semer la zizanie dans le champ du père de famille. Les parents sont encore obligés de procurer à leurs enfants les moyens d'entrer dans leur vocation ; ils doivent les aider à la connaître par leurs conseils et leurs prières ; mais ils commettraient un très-grand péché s'ils les forçaient, malgré eux, d'embrasser un état, ou s'ils les empêchaient d'entrer dans celui auquel Dieu les appelle. Enfin les pères et mères doivent aimer leurs enfants selon Dieu et pour Dieu. S'il en est ainsi, ils les aimeront également sans préférer l'un à l'autre. En témoignant à leurs enfants un amour à peu près égal, ils entretiennent entre eux la paix et l'union ; au lieu qu'en montrant plus d'amitié pour l'un que pour l'autre, ils causent entre eux une

jalousie qui devient ordinairement une source de haine irréconciliable et de plusieurs autres péchés. On sait le mauvais effet que produisit la prédilection de Jacob pour Joseph.

La société n'est qu'une grande famille, les supérieurs en sont comme les pères, et les inférieurs comme les enfants. Ainsi, les devoirs de la société ne sont qu'une extension des devoirs de la famille. C'est pourquoi les inférieurs sont obligés d'honorer, c'est-à-dire de respecter, d'aimer, d'obéir, d'assister leurs supérieurs, comme sont les Évêques, les Prêtres, les Rois, les Princes, les Magistrats, les Tuteurs, les Curateurs, les Maîtres, les Vieillards; car toutes ces personnes sont dignes de participer aux fruits de notre charité, de notre obéissance et de notre travail, mais non point aux mêmes degrés.

Ceux que nous devons honorer avant tout, sont les Évêques et les Prêtres, parce qu'ils sont les ambassadeurs de Jésus-Christ. C'est à eux qu'il a confié le soin de perpétuer la Religion sur la terre et de procurer aux hommes le bonheur de l'éternité. Après eux, viennent les Rois, les Princes et nos Supérieurs dans l'ordre temporel, parce qu'ils ne concourent qu'indirectement au salut de notre ame.

Les domestiques doivent à leurs maîtres le respect, l'obéissance, mais une obéissance religieuse, le service et la fidélité. Ainsi, les domestiques pèchent lorsqu'ils manquent à quelques-uns de ces devoirs. De leur côté, les maîtres et maîtresses sont obligés 1° à instruire

leurs domestiques ou à les faire instruire des mystères de la Religion, des devoirs du Christianisme et de ceux de leur état particulier. Les maîtres doivent donc envoyer leurs domestiques aux instructions paroissiales, les engager à fréquenter les Sacrements, à prier Dieu le soir et le matin et à leur en donner l'exemple ; 2° à faire observer à leurs domestiques les Commandements de Dieu et de l'Église ; 3° à surveiller leur conduite ; 4° à les reprendre avec charité ; 5° à leur fournir les aliments nécessaires ; 6° à leur payer fidèlement leur salaire.

Tous ces devoirs sont fondés sur ce que les maîtres et maîtresses tiennent lieu de pères et de mères aux domestiques. C'est l'idée touchante que le Christianisme nous donne. Saint Paul, s'adressant aux maîtres, leur dit : *Ne traitez pas vos domestiques avec menace, souvenez-vous que vous avez tous un Maître commun dans le Ciel, qui n'aura point d'égard à la condition des personnes*[1]. Puis il ajoute : *Si quelqu'un n'a pas soin des siens et surtout de ses domestiques, il a renié la foi et il est pire qu'un Infidèle.* Conformément à cette idée, saint Augustin avertit les maîtres qu'ils doivent se considérer comme Évêques au-dedans de leurs maisons, et qu'en cette qualité, ils doivent veiller sur la conduite de leurs domestiques et pourvoir à leurs besoins spirituels[2].

Quant aux devoirs des supérieurs en général, ils sont semblables à ceux des maîtres et maîtresses, car tout supérieur est le ministre de Dieu pour le bien. Or, le

[1] Eph. VI.

[2] Serm. 94. *de sanctis.*

bien de l'homme, c'est sa fin, et sa fin c'est sa sanctification. Ainsi, tous ceux qui sont au-dessus des autres, rois ou papes, doivent se proposer avant tout la gloire de Dieu et le salut de leurs inférieurs. Ce n'est que pour cela que Dieu leur a confié une partie de son autorité. Ils doivent donc avoir souvent devant les yeux Notre Seigneur le nouvel Adam, ce modèle parfait de tous les supérieurs qui, non content d'instruire, d'édifier, de reprendre, de garder ses inférieurs, a porté le dévouement jusqu'à s'immoler pour eux. Supérieurs, qui que vous soyez, spirituels ou temporels, souvenez-vous bien que vous êtes faits pour vos inférieurs, bien plus qu'eux-mêmes ne sont faits pour vous; votre temps, vos lumières, votre santé, vos soins, vos veilles sont à eux. Voilà pourquoi, dans la langue du Christianisme, le pouvoir s'appelle *charge*. Voilà pourquoi le premier de tous les supérieurs, le vicaire de Jésus-Christ, s'appelle humblement *le serviteur des serviteurs de Dieu*.

Et maintenant est-il difficile de comprendre combien le quatrième Commandement est avantageux à la société? Remarquez d'abord que sous le nom de pères et mères, Dieu renferme tous les supérieurs. Profonde philosophie du langage divin! il est donc vrai qu'il n'y a dans le monde que des pères et des enfants! c'est-à-dire, que tous les hommes ne doivent former qu'une seule famille. Base de la famille, le quatrième Commandement est aussi la base de la société. En effet, qu'est-ce que la société? sinon la réunion de toutes les

familles particulières, dans le but de se conserver et de se perfectionner. Donc sans famille point de société; mais d'autre part, point de famille sans le quatrième Commandement. Donc le quatrième Commandement est à la société ce que l'ame est au corps, la racine à l'arbre, le fondement à l'édifice. Quand je dis point de famille sans le quatrième Commandement, j'entends point de famille, telle qu'elle doit être pour contribuer au bonheur et à la gloire de la société, c'est-à-dire, éclairée, morale, tranquille, fortement unie, distinguée par la douceur, la fermeté, le dévouement du père et de la mère, et par l'obéissance, le respect, l'amour des enfants. En un mot, sans le quatrième Commandement, vous aurez des familles payennes, turques ou sauvages, dans lesquelles le père est un despote, la mère une esclave, l'enfant une victime, en attendant qu'il soit un rebelle; mais vous n'avez pas la famille chrétienne, seule digne du nom de famille. Partout ailleurs, je vois l'homme à la place de Dieu, la force brute ou l'amour aveugle et purement naturel, comme celui de l'animal, à la place de la raison et de l'amour chrétien. Il est donc vrai, c'est au quatrième Commandement que la famille et par conséquent la société doit sa supériorité sur toutes les familles et toutes les sociétés qui ne connaissent pas ce précepte dans toute son étendue.

Familles chrétiennes, pourquoi donc oubliez-vous, pourquoi foulez-vous au pied ce Commandement, principe de votre bonheur? Et vous, peuples chrétiens,

connaissez enfin la cause de vos malheurs, et le remède aux maux qui vous dévorent. Dans votre fol amour de l'indépendance, vous avez violé le quatrième Commandement ; vous vous bouchez les oreilles pour ne pas entendre la voix du Législateur suprême qui vous dit : *Pères et mères honoreras, afin que tu vives longuement.* Et voilà que des révolutions, des luttes sanglantes, des bouleversements sans cesse renaissants qui bannissent la paix, la sécurité publique, la confiance dans l'avenir, toutes les conditions du bonheur temporel, n'ont pas manqué de venir justifier la Providence et vous apprendre que ce n'est pas un vain mot que ce quatrième précepte : *Pères et mères honoreras, afin que tu vives longuement.*

Peuples et familles, que vos larmes, que votre sang, que votre dure expérience, ne soient pas des leçons perdues pour vous. Rentrez en vous-mêmes, observez le quatrième Commandement, et voyez comme la terre change de face. L'autorité devient sage, équitable, paternelle ; c'est Dieu qui commande ; l'obéissance devient douce, constante, exacte parce qu'elle est ennoblie ; ce n'est plus à l'homme c'est à Dieu que l'inférieur obéit. L'amour reprend son empire et avec l'amour revient l'union des cœurs, l'union qui fait le charme de la vie et la force des familles et des peuples, et les particuliers, et les familles, et les peuples, honorant leurs pères et mères, vivent longuement sur la terre devenue un Paradis anticipé. Expérience personnelle, raisonnement, observations, histoire ancienne, histoire contemporaine, appelez tous ces témoins à déposer, tous vous

diront par des faits : *Honore tes pères et mères*; ton bonheur temporel est à ce prix.

Graces immortelles soient rendues à Jésus-Christ qui, en confirmant cet admirable précepte, a eu pour but de ne faire du monde qu'une grande famille unie par les doux liens de la charité, et de ramener ainsi le genre humain à l'état de perfection primitive; si tous les hommes ne sont pas assez amis d'eux-mêmes pour l'accomplir, du moins chacun de nous peut s'y conformer pour son propre compte, et réaliser à son égard le bonheur même temporel promis à ceux qui s'y montrent fidèles. Terminons par un trait d'histoire qui servira de leçon aux enfants et aux parents, aussi bien qu'à tous les supérieurs et à tous les inférieurs en général.

La raison veut qu'on arrête le mal dès le principe. Les pères et mères doivent donc corriger leurs enfants dès le bas âge, avant que les passions n'aient rompu leur frein. Malgré les précautions de sa gouvernante, sainte Monique, pendant sa jeunesse, prit insensiblement du goût pour le vin, comme elle l'avoua depuis à saint Augustin, son fils. C'était elle qui allait ordinairement à la cave. Dès qu'elle avait puisé le vin, elle en avalait quelques gouttes. Ceci ne venait point d'un tempérament porté à l'ivrognerie : c'était l'effet de la légèreté et de cette impétuosité qu'on a coutume de remarquer dans les enfants. Cependant, la quantité de vin que prenait la jeune Monique augmentait tous les jours, et l'aversion qu'elle avait naturellement pour cette liqueur diminuait à proportion; elle en vint jusqu'à aimer le vin et

à en boire avec plaisir toutes les fois que l'occasion s'en présentait. Cette intempérance était fort dangereuse, quoiqu'elle ne fût suivie d'aucun excès considérable. Mais Dieu veillait sur sa servante, et il se servit pour la corriger, d'une querelle qu'elle eut avec une vieille domestique de la maison. Celle-ci qui suivait ordinairement sa jeune maîtresse à la cave, était instruite de tout ce qui se passait; elle lui en fit de sanglants reproches, et alla même jusqu'à la traiter d'*ivrognesse*. Monique, vivement piquée, rentra en elle-même, et sentit toute la honte du vice dont on l'accusait. Elle travailla si efficacement à se défaire de la mauvaise habitude qu'elle avait contractée, que, pendant tout le reste de sa vie; on n'en remarqua plus la moindre trace dans sa conduite. Le danger que courut cette Sainte, doit rendre les parents extrêmement vigilants, et les porter à retrancher de suite tout ce qui pourrait faire prendre à leurs enfants des habitudes vicieuses. Que serait devenue la mère d'Augustin, si elle n'avait pris soin de se corriger à temps?

PRIÈRE.

O mon Dieu! qui êtes tout amour, je vous remercie de nous avoir donné cet admirable Commandement dont l'observation ferait notre bonheur dès cette vie; accordez-nous la grace de toujours l'accomplir fidèlement.

Je prends la résolution d'aimer Dieu par-dessus toutes choses et mon prochain comme moi-même pour l'amour de Dieu; et, en témoignage de cet amour, *j'obéirai chrétiennement à tous mes supérieurs*.

PETIT CATÉCHISME.

DE NOTRE UNION AVEC NOTRE SEIGNEUR LE NOUVEL ADAM, PAR LA CHARITÉ. — QUATRIÈME COMMANDEMENT.

Q. Quel est l'objet du quatrième Commandement ?

R. Le quatrième Commandement a pour objet les devoirs des enfants envers leurs parents, et les devoirs des parents envers leurs enfants; il règle aussi les devoirs des supérieurs et des inférieurs. Ce Commandement est le premier de ceux qui regardent le prochain.

Q. Que nous commande-t-il ?

R. Il nous commande d'honorer nos pères et mères et nos autres supérieurs. Honorer quelqu'un, signifie avoir de l'estime pour lui et faire grand cas de tout ce qui lui appartient. Cet honneur suppose nécessairement le respect, l'amour, l'obéissance, le service. Par ces mots : *afin que tu vives longuement*, Dieu promet une vie longue et heureuse à ceux qui accompliront fidèlement ce précepte.

Q. En quoi consiste le respect que les enfants doivent à leurs pères et mères?

R. Le respect que les enfants doivent à leurs pères, consiste à déférer humblement à leurs avis, à leur parler avec réserve et soumission, à leur témoigner en public et en particulier tous les égards qui leur sont dus. C'est ainsi que Joseph qui était après le roi le plus puissant en Égypte, reçut son père Jacob qui venait

le voir, avec les plus grandes marques d'honneur.

Q. En quoi consiste l'amour que les enfants doivent à leurs pères et mères?

R. L'amour que les enfants doivent avoir pour leurs pères et mères, consiste à leur désirer et à leur faire tout le bien spirituel et temporel que Dieu demande. Cet amour doit être un amour de reconnaissance et de préférence : il doit être surnaturel et constant.

Q. Quelle doit être l'obéissance des enfants envers leurs pères et mères ?

R. L'obéissance des enfants envers leurs pères et mères, doit être simple, prompte, universelle. Ainsi les enfants doivent obéir à leurs parents en tout ce qui n'est pas contraire aux Commandements de Dieu et de l'Église.

Q Quelle assistance les enfants doivent-ils à leurs pères et mères?

R. L'assistance que les enfants doivent à leurs pères et mères, doit être corporelle et spirituelle. Corporelle, c'est-à-dire que les enfants doivent secourir leurs parents dans leur pauvreté, leurs maladies et leur vieillesse ; spirituelle, c'est-à-dire qu'ils doivent prier pour eux; quand ils sont malades, leur faire recevoir les Sacrements ; et quand ils sont morts, prier et faire prier pour eux.

Q. Quels sont les devoirs des pères et mères à l'égard de leurs enfants?

R. Les devoirs des pères et mères à l'égard de leurs enfants sont la nourriture, l'instruction , la correction , le bon exemple et la vigilance. Ainsi les pères et mères,

tenant la place de Dieu dans leurs familles, doivent employer tous les moyens de procurer le salut éternel de leurs enfants. Il ne leur est pas permis de s'opposer injustement à leur vocation : avant de leur appartenir les enfants appartiennent à Dieu.

Q. Quels sont encore nos autres supérieurs?

R. Nos autres supérieurs sont le Pape, les Évêques, et tous les Pasteurs de l'Église, les Parrains et Marraines; le Roi, les Princes, les Magistrats, Maîtres et Maîtresses, et les Vieillards. Nous devons les respecter, les aimer, leur obéir, car ils sont établis de Dieu pour nous commander.

Q. Quels sont les devoirs des supérieurs en général?

R. Les supérieurs ayant reçu de Dieu leur autorité, ils doivent s'employer tout entiers à procurer le bien spirituel et temporel de leurs inférieurs. En particulier, les maîtres sont obligés d'instruire ou de faire instruire leurs domestiques; de leur faire observer les Commandements de Dieu et de l'Église; de surveiller leur conduite; de les reprendre; de leur fournir les aliments convenables, et de leur payer fidèlement leur salaire. Si le quatrième Commandement était bien observé par les inférieurs et les supérieurs, le monde serait un Paradis anticipé. Au contraire, c'est la violation de ce Commandement qui attire tant de fléaux et de troubles sur la terre.

PRIÈRE.

O mon Dieu ! qui êtes tout amour, je vous remercie de nous avoir donné cet admirable Commandement dont l'observation ferait notre bonheur dès cette vie ; accordez-nous la grace de toujours l'accomplir fidèlement.

Je prends la résolution d'aimer Dieu par-dessus toutes choses et mon prochain comme moi-même pour l'amour de Dieu ; et, en témoignage de cet amour, *j'obéirai chrétiennement à tous mes supérieurs.*



XXXe LEÇON.

DE NOTRE UNION AVEC NOTRE SEIGNEUR LE NOUVEL ADAM, PAR LA CHARITÉ.

Cinquième Commandement. — Bienfaits de ce Commandement. — Ce qu'il défend, homicide, duel, suicide, haine, violences, emportements. — Ce qu'il défend encore, scandale. — Définition du scandale. — Comment on le donne. — Obligation et moyen de le réparer. — Trait historique. — Avantage social du cinquième Commandement. — Sixième et neuvième Commandements. — Leur avantage social. — Traits historiques.

Après avoir établi par le quatrième Commandement le bonheur des familles et des sociétés, en ordonnant aux inférieurs et aux supérieurs de ne vivre les uns que pour les autres, Dieu défend par les six derniers Commandements tout ce qui pourrait porter atteinte à ce bonheur et troubler ce bel ordre. Comme le plus précieux de tous les biens naturels c'est la vie, Dieu commence par le mettre à couvert; tel est l'objet du cinquième Commandement. S'adressant à tous les hommes en général, et à chacun en particulier, il oppose à leur fureur la redoutable barrière de son autorité, en disant : *Tu ne tueras point*. Avec quel amour nous devons recevoir ce Commandement ! C'est une protection sacrée dont Dieu daigne environner nos jours, ceux de l'enfant qui n'est pas encore né, ceux du

pauvre qu'on méprise, du petit, du faible sans appui, et de tous sans distinction. Barrière formidable ; quiconque osera la franchir, aura l'Enfer pour châtiment. *Je demanderai compte de votre sang*, dit le Seigneur, *à quiconque l'aura versé*[1]. Voilà ce que Dieu avait dit aux hommes dès que par le péché ils furent devenus méchants.

Trois grands péchés sont d'abord défendus par le cinquième Commandement : le meurtre, le duel et le suicide.

Le *meurtre* est l'action par laquelle la mort est donnée à un homme volontairement et injustement. On ne serait pas coupable d'homicide, si on donnait la mort à quelqu'un sans le vouloir, comme celui qui tua à la chasse l'époux de sainte Jeanne-Françoise de Chantal, croyant que c'était sur une bête fauve qu'il tirait ; ou si c'était par l'ordre de ceux qui sont dépositaires de l'autorité souveraine, pour punir les grands forfaits, comme le font les exécuteurs de la haute justice.

On commet l'homicide non-seulement en l'exécutant, mais encore en l'ordonnant ou en y contribuant ; et combien de personnes n'y contribuent pas de manière à s'en rendre coupables !

On contribue à l'homicide par *conseil*. De ce nombre, sont ceux qui portent à commettre ce crime en excitant la haine de ceux qui ont été outragés, et en leur reprochant leur lâcheté, s'ils n'en tirent pas vengeance.

On y contribue par *négligence*. De ce nombre sont ceux qui, chargés du soin des malades, les laissent périr,

[1] Gen. 95.

pour ne pas veiller auprès d'eux avec assez d'assiduité, ou pour ne pas suivre fidèlement les ordres du médecin.

On y contribue par *intérêt*. De ce nombre, sont tant de médecins et de chirurgiens, entre les mains de qui beaucoup de personnes meurent, parce que l'esprit d'intérêt leur fait exercer cet état sans avoir les connaissances nécessaires.

On y contribue par *imprudence*. Les pères et mères qui font coucher avec eux leurs petits enfants, s'exposent aussi à se rendre coupables d'homicide : il n'est pas rare que ces enfants périssent étouffés durant leur sommeil. C'est pourquoi il est expressément défendu aux parents de faire ainsi dormir leurs enfants dans leur lit, avant qu'ils aient un an.

La seconde espèce d'homicide défendue par le cinquième Commandement, c'est *le duel*. Le duel est un grand crime ; comme le meurtre, il viole les lois divines et humaines. Aussi, la société et la Religion ont-elles porté contre les duellistes les peines les plus graves. Les lois françaises les condamnent au châtiment des homicides, et l'Église catholique assemblée au Concile de Trente, leur inflige les peines suivantes : 1° l'infamie et la perte des biens ; 2° la privation de la sépulture pour celui qui meurt dans le combat ; 3° l'excommunication majeure qu'encourent, lors même que le duel n'a pas lieu, les duellistes, les témoins du duel, ceux qui le conseillent ou le favorisent et même ceux qui y assistent exprès, et qui par leur présence excitent au combat [1].

[1] Sess. 25. c. 19.

Le Concile de Trente frappe les duellistes d'infamie, en sorte qu'ils sont irréguliers et ne peuvent plus recevoir les ordres sans une dispense. En effet, ils sont infâmes parce qu'ils sont lâches et mauvais citoyens.

Lâches. Ils courbent leur front orgueilleux sous le joug d'un préjugé barbare qu'ils n'osent affronter.

Lâches. Ils manquent du seul courage qui honore véritablement l'homme, le courage du pardon.

Lâches. Ils se montrent esclaves des plus viles passions, l'orgueil, la rancune, la cruauté.

Mauvais citoyens. Ils jouent, pour satisfaire une vengeance personnelle, un bien qui n'est point à eux, leur vie qui appartient à la société, à leurs épouses, à leurs enfants.

Mauvais citoyens. Ils violent effrontément la première loi de toute société qui défend à l'individu de se faire justice à lui-même.

Mauvais citoyens. Ils substituent à la morale des hommes, la morale des loups.

Mauvais citoyens. Ils sont les contempteurs audacieux de tout ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes, la Religion.

Mauvais citoyens. Ils foulent aux pieds toutes les lois divines et humaines pour ne reconnaître que le droit brutal du plus adroit, établissant en principe que l'honneur est à la pointe d'un sabre ou dans la balle d'un pistolet.

N'est-ce pas avec pleine justice que l'Église déclare ;nfames ceux qui se rendent coupables d'un pareil crime? et la raison ne dit-elle pas en applaudissant à

cet arrêt : Oui, infames? L'impiété elle-même n'a-t-elle pas élevé la voix pour flétrir ce préjugé barbare? « Gardez-vous, dit Rousseau, de confondre le nom sacré de l'honneur avec ce préjugé féroce qui met toutes les vertus à la pointe d'une épée et n'est propre qu'à faire de braves scélérats. Mais encore en quoi consiste cet affreux préjugé? Dans l'opinion la plus extravagante et la plus barbare qui jamais entra dans l'esprit humain ; savoir : que tous les devoirs de la société sont suppléés par la bravoure ; qu'un homme n'est plus fourbe, fripon, calomniateur ; qu'il est civil, humain, poli quand il sait se battre ; que le mensonge se change en vérité; que le vol devient légitime, la perfidie honnête, l'infidélité louable, sitôt qu'on soutient tout cela le fer à la main ; qu'un affront est toujours bien réparé par un coup d'épée, et qu'on n'a jamais tort avec un homme parce qu'on le tue. Il y a, je l'avoue, une autre sorte d'affaire où la gentillesse se mêle à la cruauté et où l'on ne tue les gens que par hasard; c'est celle où l'on se bat au premier sang. Au premier sang ! grand Dieu ! et qu'en veux-tu faire de ce sang, bête féroce? le veux-tu boire?

» Dira-t-on qu'un duel témoigne qu'on a du cœur et que cela suffit pour effacer la honte et le reproche de tous les autres vices? Je demanderai quel honneur peut dicter une pareille décision et quelle raison peut le justifier? A ce compte, si l'on vous accusait d'avoir tué un homme, vous en iriez tuer un second pour prouver que cela n'est pas vrai. Ainsi, vertu, vice, honneur,

infamie, vérité, mensonge, tout peut tirer son être de l'événement d'un combat ; une salle d'armes est le siége de toute justice : il n'y a d'autre droit que la force, d'autre raison que le meurtre; toute la réparation due à ceux qu'on outrage, c'est de les tuer, et toute offense est également bien lavée dans le sang de l'offenseur ou de l'offensé. Dites, si les loups savaient raisonner, auraient-ils d'autres maximes ?

» Laissez se battre tous ces gens-là (tous les mauvais sujets), rien n'est moins honorable que cet honneur dont ils font si grand bruit ; ce n'est qu'une mode insensée, une fausse imitation de vertu qui se pare des plus grands crimes. L'honneur d'un homme qui pense noblement n'est point au pouvoir d'un autre ; il est en lui-même et non dans l'opinion du peuple : l'honneur ne se défend ni par l'épée ni par le bouclier, mais par une vie intègre et irréprochable, et ce combat vaut bien l'autre en fait de courage. En un mot, l'homme de courage dédaigne le duel et l'homme de bien l'abhorre.

» Je regarde les duels comme le dernier degré de brutalité où les hommes puissent parvenir. Celui qui va se battre de gaîté de cœur n'est à mes yeux qu'une bête féroce qui s'efforce d'en déchirer une autre, et s'il reste le moindre sentiment naturel dans leur ame, je trouve celui qui périt moins à plaindre que le vainqueur. Voyez ces hommes accoutumés au sang, ils ne bravent les remords qu'en étouffant la voix de la nature ; ils deviennent par degrés cruels et insensés ; ils se jouent de la vie des autres, et la punition d'avoir pu manquer d'humanité

est de la perdre tout à fait. Que sont-ils dans cet état? »

La troisième espèce d'homicide défendue par le cinquième Commandement, c'est *le suicide*. Prévoyance infinie du nouvel Adam ! Connaissant à fond la misère de notre cœur, la violence de nos passions, il sait que nous sommes capables d'attenter nous-mêmes à notre propre vie ; c'est pourquoi il défend le suicide. Ainsi, non content d'avoir protégé nos jours contre la violence des autres, il les met à couvert de nos propres fureurs. Pouvait-il porter plus loin sa tendre sollicitude? Notre reconnaissance pourra-t-elle jamais l'égaler?

Le suicide est un crime, parce que n'étant pas maîtres de notre vie, il ne nous appartient pas de nous l'ôter. La vie est un dépôt que la Providence nous a confié et que nous devons garder tant qu'elle le jugera convenable. Sentinelles, c'est une trahison de quitter notre poste sans l'ordre du général qui nous y a placés. Si celui qui tue un homme, dit Lactance, est un scélérat et un méchant parce qu'il ôte la vie à un homme, comment celui qui se l'ôte à lui-même serait-il innocent, puisque c'est un homme qu'il fait mourir? Son crime, au contraire, est d'autant plus grand qu'il échappe à la vengeance des lois humaines. Comme nous ne sommes pas venus de notre propre volonté en ce monde, nous ne devons aussi en sortir que par l'ordre de Dieu qui nous y a mis [1].

Le suicide n'est permis dans aucun cas. Il n'est point d'attentat plus funeste à celui qui le commet, s'il vient à mourir au même instant, parce qu'en s'ôtant la vie tem-

[1] Lact. *de Instit. div.* lib. 2. c. 18.

porelle, il se donne la mort éternelle. A la voix des Pères de l'Église se joint celle des philosophes irréligieux pour condamner le suicide. Écoutez encore Rousseau : « Tu veux cesser de vivre; mais je voudrais bien savoir si tu as commencé. Quoi, fus-tu placé sur la terre pour n'y rien faire? le Ciel ne t'impose-t-il point avec la vie une tâche pour la remplir? Si tu as fait ta journée avant le soir, repose-toi le reste du jour, tu le peux; mais voyons ton ouvrage. Quelle réponse tiens-tu prête au Juge suprême qui demandera compte de ton temps? Malheureux! trouve-moi ce juste qui se vante d'avoir assez vécu; que j'apprenne de lui comment il faut avoir porté la vie pour être en droit de la quitter.

» Tu comptes les maux de l'humanité, et tu dis : La vie est un mal. Mais regarde, cherche dans l'ordre des choses si tu y trouves quelques biens qui ne soient point mêlés de maux. Est-ce donc à dire qu'il n'y ait aucun bien dans l'univers, et peux-tu confondre ce qui est mal par sa nature avec ce qui ne souffre le mal que par accident? La vie passive de l'homme n'est rien, et ne regarde qu'un corps dont il sera bientôt délivré; mais sa vie active et morale qui doit influer sur tout son être, cousiste dans l'exercice de sa volonté. La vie est un mal pour le méchant qui prospère, et un bien pour l'honnête homme infortuné : car ce n'est pas une modification passagère, mais son rapport avec son objet, qui la rend bonne ou mauvaise.

» Tu t'ennuies de vivre, et tu dis : La vie est un mal. Tôt ou tard tu seras consolé, et tu diras : La vie est un

bien. Tu diras plus vrai, sans mieux raisonner ; car rien n'aura changé que toi. Change donc dès aujourd'hui, et puisque c'est dans la mauvaise disposition de ton ame qu'est tout le mal, corrige tes affections déréglées, et ne brûle pas ta maison pour n'avoir pas la peine de la ranger.

» Que font dix, vingt, trente ans, pour un être immortel? La peine et le plaisir passent comme une ombre ; la vie s'écoule en un instant; elle n'est rien par elle-même, son prix dépend de son emploi. Le bien seul qu'on a fait, demeure, et c'est par lui qu'elle est quelque chose. Ne dis donc plus que c'est un mal pour toi de vivre, puisqu'il dépend de toi seul que ce soit un bien, et que si c'est un mal d'avoir vécu, c'est une raison de plus pour vivre encore. Ne dis pas non plus qu'il t'est permis de mourir ; car autant vaudrait dire qu'il t'est permis de n'être pas homme, qu'il t'est permis de te révolter contre l'auteur de ton être, et de tromper ta destination.

» Le suicide est une mort furtive et honteuse. C'est un vol fait au genre humain. Avant de le quitter, rends-lui ce qu'il a fait pour toi. — Mais je ne tiens à rien, je suis inutile au monde. — Philosophe d'un jour! ignores-tu que tu ne saurais faire un pas sur la terre sans trouver quelque devoir à remplir, et que tout homme est utile à l'humanité par cela seul qu'il existe?

» Jeune insensé! s'il te reste au fond du cœur le moindre sentiment de vertu, viens, que je t'apprenne à aimer la vie. Chaque fois que tu seras tenté d'en sortir, dis en toi-même : *Que je fasse encore une bonne action*

avant que de mourir; puis va chercher quelque indigent à secourir, quelque infortuné à consoler, quelque opprimé à défendre. Si cette considération te retient aujourd'hui, elle te retiendra encore demain, après demain, toute la vie. Si elle ne te retient pas, meurs, tu n'es qu'un méchant [1].»

L'Église défend de donner la sépulture aux suicides, ainsi qu'aux duellistes, lorsqu'ils meurent dans le combat. Rien de plus juste que de priver des honneurs de la Religion, ceux qui sont morts en se moquant de ses plus saintes lois? Ils ont renié leur mère, elle refuse de bénir leurs cendres et de veiller sur leur tombe : encore un coup, quoi de plus équitable? Après cela, comment ose-t-on tourmenter les Prêtres pour leur arracher des prières ou les faire assister aux funérailles de ceux qui, s'ils pouvaient revenir, seraient peut-être les premiers à s'en plaindre et à les repousser? L'intolérance n'est donc pas dans le Prêtre qui refuse son ministère, mais dans ceux qui l'exigent.

Le meurtre, le duel, le suicide ont toujours passé pour des crimes énormes. En effet, ils attaquent tout ensemble le Créateur, la créature et la société. Le Créateur, en détruisant son ouvrage; la créature, en la privant du plus grand des biens naturels, la vie; la société, en la privant d'un de ses membres. Aussi, ces trois attentats sont-ils d'abord défendus par le cinquième Commandement. Ceux qui ont tué ou blessé le prochain sont obligés de réparer le dommage qu'ils ont causé.

[1] *Esprit, Maximes et Principes de J.-J. Rousseau.*

Mais le nouvel Adam ne s'est pas contenté de nous défendre le meurtre, il a voulu, pour assurer davantage notre vie, extirper du cœur humain tout ce qui pourrait y conduire. C'est encore un point où la loi nouvelle est plus parfaite que l'ancienne. L'homicide se forme dans le cœur, et c'est aussi au fond du cœur que Notre Seigneur va l'étouffer. *Vous savez*, disait-il aux Juifs, *qu'il a été dit aux Anciens : Vous ne tuerez point ; pour moi, je vous dis, quiconque se mettra en colère contre son frère, méritera d'être condamné par le jugement, et que celui qui lui dira vous êtes un fou, méritera d'être condamné au feu de l'Enfer* [1].

Ainsi, le cinquième Commandement ne défend pas seulement de tuer, de blesser, de frapper, il défend de plus les sentiments de colère, de haine, d'envie, de mépris contre le prochain, la pensée même et le désir de se venger, les paroles injurieuses, les imprécations, la violence, les mauvais traitements, parce que tous ces mouvements sont une semence d'homicide, et peuvent y conduire, s'ils ne sont réprimés. Le Dieu de la société se montre tellement délicat sur ce point, qu'il n'hésite pas à mettre nos intérêts avant ceux de sa gloire. *Si vous apportez votre offrande à l'autel*, dit-il, *et que là, vous vous rappeliez que votre frère a quelque chose contre vous, laissez-là votre présent devant l'autel, et allez vous réconcilier, puis vous viendrez, et vous présenterez votre offrande* [2].

[1] Matth. c. 5.
[2] Matth. *id.* 14.

Si Dieu met tant de soin à protéger la vie de notre corps, combien plus en met-il à protéger la vie de notre ame? si l'homicide qui détruit un corps mortel est un des plus grands crimes, parce qu'il s'attaque au chef-d'œuvre du Créateur, que dire du scandale qui fait périr une ame immortelle, infiniment plus précieuse que le corps, puisque c'est pour elle que le corps a été fait? Aussi, n'est-il pas de péché contre lequel le nouvel Adam ait lancé de plus foudroyants anathèmes. *Malheur au monde à cause de ses scandales* ; et ailleurs : *Quiconque scandalise le moindre des hommes, il vaudrait mieux pour lui être précipité dans la mer, une meule de moulin au cou.* La sévérité de cette parole n'étonne pas si on considère que le scandale est un péché d'autant plus énorme qu'il renverse directement l'œuvre de l'Incarnation. Pourquoi Notre Seigneur est-il mort en Croix? pour sauver des ames, et le scandale tend directement à les perdre et à priver Jésus-Christ du fruit de sa mort. Quoi de plus opposé à l'amour de Dieu et du prochain?

Le mot *scandale* signifie proprement une chose contre laquelle on heurte en marchant. Il signifie aussi un obstacle ou un empêchement à quelque chose. C'est par cette raison qu'on nomme scandale tout ce qui nous empêche d'arriver à la vie éternelle en nous donnant occasion de pécher. Avec les Saints Pères et les Théologiens, nous entendons ici par *scandale*, une parole ou une action qui n'a pas toute la droiture qu'elle doit avoir, et qui par là donne aux autres occasion

d'offenser Dieu. Il est important d'expliquer cette définition.

1° Nous disons *une parole ou une action*, parce que, quoi qu'on ait la volonté de faire tomber les autres dans le péché, dès que ce mauvais dessein ne se manifeste point au dehors, on ne cause pas de scandale, puisqu'on ne donne pas au prochain occasion de pécher.

On comprend sous les termes de parole et d'action, l'omission de l'une ou de l'autre ; car celui qui ne fait pas ou qui ne dit pas ce qu'il doit dire ou faire, par exemple celui qui n'assiste pas à la Messe le jour du Dimanche, celui qui ne reprend pas un blasphémateur sur lequel il a autorité, donne du scandale.

2° Nous avons dit qui *n'a pas toute la droiture*, c'est-à-dire qui est mauvaise en elle-même, ou qui a l'apparence du mal, quoiqu'elle ne soit pas mauvaise en elle-même.

3° Nous avons dit, qui donne *occasion de tomber dans le péché*; car, pour qu'une action cause du scandale, il n'est pas nécessaire que la chute du prochain s'ensuive, Il suffit que l'action y donne occasion. Quoique personne ne l'imite effectivement, elle peut néanmoins être imitée. Celui, dit saint Augustin, qui, à la vue du peuple, mène une mauvaise vie, cause la mort autant qu'il est en lui à ceux qui le voient. Qu'il ne se flatte donc pas que celui qui a été spectateur de sa mauvaise vie, n'en est pas mort. Le spectateur est vivant, mais le scandaleux ne laisse pas d'être homicide[1].

[1] De Past. c. 4.

Il y a une foule de manières de se rendre coupable de scandale. Nous nous contenterons de dire en général qu'on se rend coupable de scandale 1° quand on ordonne, que l'on conseille ou que l'on demande à quelqu'un qu'il fasse une chose qu'il ne peut faire sans péché. Ainsi, c'est un scandale de solliciter quelqu'un à mentir ou à s'enivrer ; 2° quand on profère des blasphèmes, des paroles déshonnêtes ; quand on chante des chansons mauvaises ; quand on prête des livres ou des gravures dangereuses, quand on les tient exposés aux regards des autres ; quand on fait gras les jours défendus en présence du prochain ; quand on prépare de la viande à des libertins les jours d'abstinence ; 3° les femmes se rendent coupables de scandale quand elles se coiffent d'une manière indécente, s'habillent immodestement, se découvrent les épaules ou la gorge ; 4° ceux qui persécutent les personnes pieuses, se moquant de leur piété, les traitant de dévotes ou bigotes, méprisant leur air modeste, blâmant leurs exercices de dévotion, donnant un mauvais tour à leurs saintes pratiques : ils sont responsables de tout le bien qu'ils empêchent.

Quand on a commis une faute qui a donné occasion au prochain de tomber dans le péché, il ne suffit pas de s'accuser de cette faute dans la confession, il faut encore déclarer que cette faute a scandalisé le prochain, parce que le scandale qui y est joint est un péché distinct et d'une espèce différente. Il faut de plus spécifier le nombre de personnes à qui cette faute a été une occasion de péché, parce que le péché de scandale se multiplie à proportion

du nombre des personnes qu'on a induites à pécher.

On est obligé, par un devoir de justice, de réparer le scandale qu'on a causé. Si Dieu exige, pour pardonner, qu'on rende au prochain les biens temporels qu'on lui a enlevés par l'injustice, la réputation qu'on lui a fait perdre par la médisance ou la calomnie; comment n'exigerait-il pas de celui qui a scandalisé, qu'il fasse tous ses efforts pour retirer du bord des abîmes éternels ceux qu'il y a placés? Mais que cette réparation est difficile!

En effet, les suites du scandale sont incalculables; un mauvais exemple que vous aurez donné, une mauvaise parole que vous aurez dite, aura peut-être fait pécher des milliers de personnes que vous ne connaissez même pas; comment réparer tant de mal? 1° Il faut prier pour les personnes que vous avez pu scandaliser directement ou indirectement; 2° donner des exemples et tenir des discours tout contraires à ceux que vous avez à vous reprocher. Ainsi, une personne qui a tenu de mauvais propos, chanté de mauvaises chansons, avancé de mauvaises maximes, des erreurs par exemple, est obligée de les désavouer de la manière la plus propre à les effacer de l'esprit. Les femmes qui ont blessé la conscience des autres, par leur luxe ou leur immodestie, doivent condamner le luxe et l'immodestie et donner des exemples de modestie et d'humilité; 3° faire une pénitence proportionnée, autant que possible, au nombre et à l'énormité des scandales donnés. En un mot, le scandaleux, ayant ravi à Dieu sa gloire en lui enlevant

des ames, il est obligé de faire tout ce qui dépend de lui pour la lui rendre, en contribuant au salut du plus grand nombre d'ames qu'il pourra. Avec cela, il n'arrachera pas de l'Enfer les ames qu'il y aura précipitées, mais du moins il aura fait ce qu'il peut et ce que Dieu demande de lui.

Craignons plus de donner du scandale que de tomber dans le feu, et bénissons de tout notre cœur le nouvel Adam qui a daigné environner la vie de notre corps et la vie de notre ame de barrières si nombreuses et si sacrées.

Rien ne cause plus de frayeur et ne donne plus d'inquiétude au moment de la mort, que le souvenir des scandales qu'on a donnés. Béranger, archidiacre d'Angers, avait eu le malheur de répandre au loin le venin de l'hérésie ; il avait séduit un grand nombre d'ames. Sur la fin de sa vie, il est touché de Dieu, il abjure ses erreurs, il se convertit. Tout à coup, au moment de mourir il s'agite, il se trouble, il s'effraie. Pourquoi, mon frère, ces troubles et ces frayeurs, lui demande le Prêtre qui l'assiste? Dieu est la miséricorde même, espérez en lui. — Je le sais, répond le malade, et j'ai bien confiance que Dieu aura égard à mes larmes et qu'il oubliera mes propres péchés ; mais les péchés que j'ai fait commettre aux autres, me les pardonnera-t-il ? Malheureux ! il me semble que les ames que j'ai perdues m'attendent au tribunal de Dieu pour demander vengeance ; il me semble que Jésus-Christ fait retentir au fond de mon cœur cette voix qui m'épouvante : Où est

un tel? où est une telle que tu as perdus? Ce ne fut qu'avec les plus grandes peines qu'on parvint à lui rendre le calme; heureux si sa pénitence et son regret furent suffisants pour faire oublier au souverain Juge la perte des ames qu'il lui avait enlevées.

Tu ne tueras point, c'est-à-dire tu ne tueras ni le corps ni l'ame de ton frère, tu n'admettras pas même dans ton esprit la pensée du meurtre ou du scandale, tel est le cinquième Commandement du Décalogue, et, nous pouvons le dire, la cinquième colonne qui soutient l'édifice social.

En effet, otez ce Commandement, quelle sécurité existe parmi les hommes? Direz-vous que les lois humaines sont une garantie suffisante? Mais l'homme qui sera plus fort que la loi se jouera de votre vie; mais celui qui pourra se flatter d'échapper au bourreau se jouera de votre vie, et combien de malfaiteurs lui échappent! Cinquante ans d'expérience ne nous ont-ils pas appris que les lois humaines sont des toiles d'araignées où ne se prennent que les mouches? Et puis, sans ce Commandement, que devient la vie des ames? que devient l'innocence? que devient l'honneur des familles? Le scandale sans frein ira multipliant impunément ses victimes. Quel est l'homme qui en lisant ces lignes peut dire : « Je ne dois rien à ce Commandement, ni moi, ni les miens, ni mon père, ni ma mère, ni mon frère, ni ma sœur, ni mon fils, ni ma fille; la loi humaine toute seule nous a conservé la vie, et ce qui est plus précieux que la vie, l'honneur? »

Mais si nul homme ne peut tenir ce langage, donc

la société non plus. Action de graces par conséquent et de la part de l'homme et de la part de la société, au divin Législateur, respect profond pour sa loi, amour pour ce qu'il a fait et pour ce qu'il va faire encore : voici un nouveau bienfait, c'est-à-dire un nouveau Commandement : c'est le sixième.

Il est un péché que la langue de tous les peuples appelle honteux, infame ; il est un péché qui a fait noyer le monde par le déluge ; il est un péché qui a fait pleuvoir le feu du Ciel sur cinq villes entières et changé la place qu'elles occupaient en un lac immonde ; il est un péché qui traîne à sa suite tous les autres péchés : l'injustice, le meurtre, le parjure, le sacrilége, le suicide ; il est un péché qui éteint la foi, abrutit l'ame, tue le corps et dégrade l'homme jusqu'au niveau de la brute ; il est un péché qui fait chaque jour tomber les ames en Enfer comme des flocons de neige sur les montagnes dans une matinée d'hiver ; il est un péché que l'Agneau de Dieu a dû expier par un supplice particulier: péché tellement horrible qu'il est même défendu de le nommer, parce que son nom seul est capable de souiller les lèvres qui le prononcent et les oreilles qui l'entendent, ce péché est celui qui est défendu par le sixième et le neuvième Commandements.

Ce péché peut se commettre par pensées, par désirs, par regards, par paroles, par actions ; aussi, tout cela est défendu dans l'Évangile. Il faut donc se souvenir soigneusement des deux principes suivants :

Premier principe : Dans tous les péchés contraires

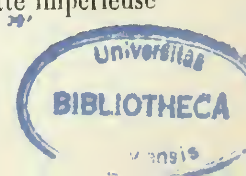
au sixième et au neuvième Commandements, il n'y a point de légèreté de matière, c'est-à-dire que tout est mortel dès qu'il y a pleine liberté, plein consentement et pleine connaissance.

Second principe : Puisqu'il n'y a point ici de légèreté de matière, il faut dire en se confessant tout ce dont on est coupable contre ces deux Commandements.

Non-seulement les pensées, les désirs, les actions contraires à la modestie nous sont défendues par ces Commandements, mais encore les occasions de ce péché; c'est-à-dire tout ce qui est propre à nous y porter. Malheureusement ces occasions sont presque innombrables. Voici les principales :

1° Les gravures, les tableaux, les statues immodestes, les livres et les chansons qui parlent d'amour profane. Les personnes qui ont de semblables objets ne peuvent, règle générale, ni les garder, ni les vendre, ni les donner, ni les prêter, elles doivent les brûler. Qu'on ne dise pas qu'on les mettra sous clé. D'abord, je demande à quoi bon? puisqu'on ne doit pas s'en servir; je vous dirai ensuite que la clé peut tomber en des mains étrangères. On connaît l'exemple de cet enfant devenu, dans l'âge de l'innocence, un libertin scandaleux pour avoir lu des livres que son père cependant avait mis *sous clé*.

2° Les spectacles, les danses, les bals, les fréquentations, les compagnies dangereuses, c'est-à-dire la compagnie des personnes qui, par elles-mêmes ou par leurs paroles, ou par leurs actions, portent à ce péché. C'est ici qu'il faut suivre dans toute sa rigueur cette impérieuse



parole du Sauveur : *Si votre œil droit vous scandalise, arrachez-le ; si c'est votre main droite, coupez-la et jetez-la loin de vous*[1]. Cette parole signifie que quelque chère ou nécessaire que nous soit une personne, dès qu'elle est pour nous une occasion de péché, il faut nous en séparer.

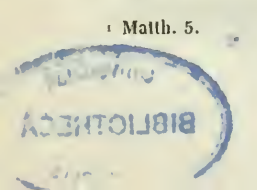
Au nombre des principales occasions du péché défendu par le sixième et le neuvième Commandements, on a toujours mis les danses. Le monde dit qu'il n'y a point de mal. Eh bien ! de deux choses l'une, ou le monde se trompe ou l'Église de Jésus-Christ est dans l'erreur, car il n'y a pas de Catéchisme qui ne mette les danses parmi les occasions de ce péché. Je ne finirais pas si je voulais vous rapporter tout ce que les livres saints, les Pères de l'Église, les Payens eux-mêmes ont dit contre les danses. Quelle règle de conduite faut-il donc suivre en cette matière? La voici :

Les danses étant une occasion de péché, on ne doit pas les fréquenter.

Cependant, comme la danse n'est pas mauvaise par elle-même, on peut se trouver quelquefois dans le cas de douter si l'on peut ou si l'on ne peut pas y aller. Que faut-il faire alors? Consulter notre confesseur, c'est-à-dire le véritable ami de notre ame qui nous décidera non pas suivant les maximes du monde, mais suivant les maximes de l'Évangile, car c'est sur l'Évangile que nous serons jugés.

La décision que nous venons de donner au sujet de la danse doit s'appliquer aux spectacles.

[1] Matth. 5.



3° La curiosité. La démangeaison de tout voir et le manque de vigilance sur ses regards, sont presque toujours le commencement du mal. *C'est mon œil qui a ravagé mon cœur ; c'est par les fenêtres que la mort entre dans l'ame.* Telles sont les paroles qu'on lit dans l'Écriture sainte.

4° Les parures. Inséparables de la vanité et du désir d'être vues, les parures sont pour celles qui les portent et pour ceux qui les regardent, une occasion de péché.

Voici les recommandations que les princes des Apôtres saint Pierre et saint Paul, adressent aux femmes sur ce sujet : « Elles ne doivent point se parer au dehors par l'art de leur chevelure, par des ornements d'or ni par la beauté de leurs vêtements; mais qu'elles embellissent au contraire l'homme invisible caché dans le cœur, par la pureté incorruptible d'une ame pleine de douceur et de paix, ce qui est un magnifique ornement aux yeux de Dieu[1]. » Et saint Paul : « Que les femmes soient vêtues comme l'humilité le demande ; qu'elles se parent de modestie et de chasteté et non pas avec des cheveux frisés, ni avec des ornements d'or, ni avec des perles ou des habits somptueux[2]. » Fidèles à l'enseignement des Apôtres, les premières Chrétiennes, ces héroïnes de la foi, qui faisaient dire aux Barbares étonnés : *Quelles femmes il y a parmi les Chrétiens!* se distinguaient par la modestie et la simplicité de leurs vêtements.

D'après cela, quelle règle faut-il suivre dans son ha-

[1] 1 Pet. 3. 3.

[2] 2 Cor. 15, 33.

billement, pour mettre sa conscience en sûreté? Il faut se conformer à la manière des personnes chrétiennes de notre condition, de notre âge et du pays où nous vivons.

Remarquons en passant que la plus sotte de toutes les vanités, c'est la vanité des habits; aussi l'appèlle-t-on proprement *vanité*. Pour en triompher, il suffit d'avoir un peu de jugement et de se rappeler ce mot d'une grande reine : On n'estime pas une tête par ce qu'il y a autour, mais bien par ce qu'il y a dedans. Il faut se rappeler même que les habits étant la suite du péché, celui qui en tire vanité est un malade qui se glorifie des bandages qui cachent ses plaies.

Il ne suffit pas d'avoir fait connaître le mal, il faut en indiquer les remèdes. Or, ces remèdes sont intérieurs et extérieurs.

Les remèdes *intérieurs* sont : 1° de réfléchir à l'énormité de ce péché qui efface en nous l'image du Père qui nous a créés; qui souille les membres de Jésus-Christ, car nos membres sont ses membres; qui le crucifie de nouveau après l'avoir couvert de crachats infames; enfin qui profane le temple du Saint-Esprit, car nos corps sont les temples vivants du Seigneur; 2° de penser aux châtiments dont Dieu punit ce péché, en ce monde, le déluge, l'embrasement de Sodome, la malédiction de Chanaan, l'aveuglement, l'endurcissement, l'impénitence finale; et, en l'autre, les supplices éternels de l'Enfer; 3° de s'efforcer de devenir humble; plus on est humble, plus on est exempt de ce péché. L'auguste Marie a été la plus pure de toutes les vierges,

parce qu'elle a été la plus humble des créatures.

Les remèdes *extérieurs* sont : 1° d'éviter l'oisiveté. Que le diable vous trouve toujours occupé, écrivait saint Jérôme, celui qui travaille n'est tenté que par un démon, l'homme oisif en a des légions à sa poursuite; 2° la bonne chère, le sommeil trop prolongé, l'intempérance et la recherche dans le boire et le manger : 3° pratiquer la vigilance sur ses yeux, le jeûne et la mortification. On a vu des Saints se jeter dans des étangs glacés pour éteindre le feu d'une mauvaise pensée ; 4° la dévotion à la très-sainte Vierge , dévotion tendre et persévérante qui se manifeste par la fidélité à réciter soir et matin trois *Ave Maria* en l'honneur de sa pureté sans tache ; 5° par-dessus tout l'usage fréquent de la confession et de la communion. Sans ce dernier moyen tous les autres seront inefficaces.

Autant le péché défendu par le sixième et le neuvième Commandements est horrible, autant la vertu contraire est belle. Oui, il est une vertu que la langue de tous les peuples appelle angélique ; il est une vertu qui a fait descendre Dieu lui-même sur la terre, tant ses charmes sont puissants ! il est une vertu que le nouvel Adam a aimée d'un amour de prédilection et qui donne à ceux qui la pratiquent, avec une paix délicieuse, le droit de voir Dieu et de suivre partout l'Agneau sans tache ; il est une vertu qui fait briller sur le front les suaves et fraîches couleurs du lys et de la rose et qui élève l'homme au-dessus des Anges ; il est une vertu si belle, si aimable, si délicate, que la langue humaine ose

à peine en prononcer le nom de peur de la profaner, cette vertu, c'est la vertu commandée par le sixième et le neuvième Commandements.

Les principaux moyens de la conserver sont, outre la fuite de toutes les occasions dont nous avons parlé, la prière, l'humilité, la mortification.

Et maintenant, tombons à genoux devant le Père céleste, auteur et conservateur des sociétés, dont la vigilante sollicitude n'a oublié aucun de nos intérêts.

Dans son infinie bonté, il ne s'est pas contenté de mettre en sûreté la vie de notre ame et de notre corps contre la violence ou les scandales des autres; par le sixième et le neuvième Commandements, il a voulu assurer la paix de la société en assurant celle de la famille qui en est la base. C'est pour cela qu'il défend sous des peines si sévères non-seulement le péché qui trouble la famille, la divise et la déshonore, mais encore tout ce qui peut porter à ce péché. Dans le sixième Commandement, le suprême Législateur, scrutateur des reins et des consciences, sait que l'adultère vient du cœur, et il va étouffer le crime dans son germe, dans la pensée même la plus faible, contraire à la pureté; il ne nomme que l'adultère, quoiqu'il défende tous les péchés contraires à l'aimable vertu, de même dans le cinquième il ne nomme que l'homicide, quoiqu'il défende tout ce qui peut nuire à notre vie.

Il a voulu nous préserver de nos propres passions et des suites horribles pour l'ame et pour le corps, du péché déshonnête; ces suites sont le remords, la honte,

le désespoir, les maladies, la mort subite et prématurée.

Il a voulu empêcher notre amour de se dégrader de nouveau, après qu'il l'a eu rappelé à son véritable objet. Oh! combien ces deux Commandements nous montrent la tendresse et la sollicitude de notre Père qui est dans les Cieux. Quoi! si malgré ces Commandements, malgré les châtiments terribles dont il menace et dont il punit ceux qui se livrent à leurs passions, si, dis-je, malgré tout cela, le péché honteux cause de si grands ravages sur la terre, s'il est la cause d'une foule de crimes qui bouleversent les familles et la société, que serait-ce, grand Dieu! si ne vous l'aviez pas défendu, et défendu avec tant de sévérité!

Oh! que la Religion, que Dieu se montre ici bien plus sage que le monde. Le monde nous engage dans toutes les occasions de ce péché; il vante les danses, les spectacles, les livres et les chants obscènes, et il flétrit ceux qui commettent le péché honteux. Le cruel! il pousse ses partisans dans l'abîme, et il les méprise quand ils y sont tombés! Il les pousse dans les flammes et il s'en moque lorsqu'ils y brûlent! La Religion, au contraire, bien plus soigneuse de notre honneur et de notre repos, nous éloigne de l'abîme en nous obligeant de fuir toutes les occasions d'y tomber; et si malgré ses avertissements maternels nous y tombons, elle s'empresse de nous tendre une main secourable en nous adressant ces touchantes paroles : Courage, mon enfant, tout n'est pas perdu : le repentir est frère de l'innocence. Terminons par les traits suivants.

Monseigneur l'Evêque d'Autun, voulant donner à son peuple une instruction contre les danses, consulta un homme qui avait connu tous les plaisirs du monde, le comte de Bussy-Rabutin, si célèbre par son esprit et ses écrits; voici la réponse qu'il en reçut : « J'ai toujours cru les bals dangereux; ce n'a pas été seulement ma raison qui me l'a fait croire, ça encore été mon expérience; et, quoique le témoignage des Pères de l'Église soit bien fort, je tiens que sur ce chapitre, celui d'un courtisan doit être de plus grand poids. Je sais bien qu'il y a des gens qui courent moins de hasards en ces plaisirs-là que d'autres, cependant les tempéraments les plus froids s'y échauffent. Ce ne sont ordinairement que des jeunes gens qui composent ces assemblées, lesquels ont assez de peine à résister aux tentations dans la solitude, à plus forte raison dans ces lieux-là. Ainsi, je tiens qu'il ne faut point aller au bal, quand on est chrétien [1]. »

Un jour saint Éloi fit des représentations à la reine de France Bathilde, touchant sa parure un peu recherchée. Je ne suis pas trop parée pour une reine, répondit cette princesse. Je le veux, répliqua le Saint; mais vous l'êtes trop pour une chrétienne. La princesse profita si bien de l'avis, que depuis ce temps-là, elle parut toujours vêtue fort simplement [2].

[1] Avis de M. Bussy-Rabutin à ses enfants.

[2] Vie de Saint-Éloi.

PRIÈRE.

O mon Dieu! qui êtes tout amour, je vous remercie d'avoir protégé mon ame et mon corps contre l'homicide et le scandale; mais je ne vous remercie pas moins d'avoir protégé mon amour contre tout ce qui pouvait le dégrader, formez en moi un cœur pur afin que je n'aime que vous.

Je prends la résolution d'aimer Dieu par-dessus toutes choses et mon prochain comme moi-même pour l'amour de Dieu; et, en témoignage de cet amour, *je m'efforcerai de ne jamais donner de scandale.*

PETIT CATÉCHISME.

DE NOTRE UNION AVEC NOTRE SEIGNEUR LE NOUVEL ADAM PAR LA CHARITÉ. — CINQUIÈME, SIXIÈME ET NEUVIÈME COMMANDEMENTS.

Q. Que nous défend le cinquième Commandement?

R. Le cinquième Commandement nous défend de faire aucun mal au prochain dans son corps et dans son ame. Après avoir assuré le bonheur du monde par le quatrième Commandement, en obligeant tous les hommes à vivre les uns pour les autres, Dieu défend ici tout ce qui pourrait troubler ce bonheur. Non-seulement l'homicide est défendu, mais encore tout ce qui peut y conduire, comme la haine et la colère. Le suicide est aussi défendu, parce

que nous ne sommes pas les maîtres de notre vie : elle appartient à Dieu.

Q. Qu'est-ce que le scandale?

R. Le scandale est une parole ou une action qui n'a pas toute la droiture qu'elle doit avoir, et qui par là donne aux autres occasions d'offenser Dieu. Le scandale est un plus grand péché que l'homicide, puisqu'il donne la mort à l'ame. Le scandale étant un péché particulier, il faut dire en se confessant si on a scandalisé et quel scandale on a donné au prochain. On est obligé de réparer le scandale; pour cela, il faut faire tout ce qu'on peut pour effacer les mauvaises impressions qu'on a pu donner.

Q. Que nous défendent le sixième et le neuvième Commandements?

R. Le sixième et le neuvième Commandements nous défendent toutes les pensées, paroles, désirs, regards, actions contraires à la pureté. En nous défendant toutes ces choses, Dieu a voulu empêcher notre cœur de se dégrader et de devenir malheureux en devenant coupable. Quand on se confesse, il faut avoir grand soin de dire tout ce qu'on a fait contre ces deux Commandements.

Q. Que faut-il faire pour éviter ce péché?

R. Pour éviter ce péché, il faut en fuir avec soin toutes les occasions ; voici les principales : les mauvais livres et les mauvaises chansons, les danses, les bals, les spectacles, la fréquentation de personnes d'un sexe différent, l'oisiveté, la curiosité et les parures. Dans le doute

si on ne peut lire un livre ou se trouver à une assemblée, il faut consulter son confesseur; parce qu'il nous répondra non pas suivant les maximes du monde, mais suivant l'Évangile : c'est sur l'Évangile que nous serons jugés.

Q. Que faut-il faire quand on se trouve dans l'occasion de ce péché?

R. Quand on se trouve dans l'occasion de ce péché, il faut s'en éloigner au plus tôt, quoiqu'il puisse en coûter. Il faut mettre en pratique ce commandement de Notre Seigneur : Si votre œil droit vous scandalise, arrachez-le; c'est-à-dire, dès qu'un objet est pour vous une occasion de péché, il faut vous en éloigner quelque cher qu'il vous soit.

Q. Quels sont les remèdes à ce péché?

R. Les remèdes à ce péché sont de deux sortes, les uns sont intérieurs, les autres extérieurs. Les remèdes intérieurs sont : 1° de réfléchir à l'énormité de ce péché qui défigure en nous l'image de Dieu, et nous rend semblables aux bêtes; 2° de penser aux châtiments dont Dieu punit ce péché, tel que le déluge universel, l'embrasement de Sodome, l'aveuglement et l'impénitence finale; 3° s'efforcer de devenir humble : plus on est humble, plus on est exempt de ce péché; 4° la prière, car Notre Seigneur a dit : Veillez et priez de peur que vous n'entriez en tentation.

Q. Quels sont les remèdes extérieurs?

R. Les remèdes extérieurs sont : 1° d'éviter la bonne chère, le sommeil trop prolongé et tout ce qui flatte trop les sens; 2° de pratiquer la vigilance sur ses yeux

et le jeûne; 3° la dévotion à la très-sainte Vierge qui nous fasse réciter en son honneur trois *Ave Maria* le matin et le soir; 4° l'usage fréquent des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie.

Q. Que nous ordonnent le sixième et le neuvième Commandements?

R. Le sixième et le neuvième Commandements nous ordonnent de nous conserver purs d'ame et de corps. La vertu de pureté est la plus aimable des vertus; elle procure une paix délicieuse et rend l'homme semblable aux Anges.

PRIÈRE.

O mon Dieu! qui êtes tout amour, je vous remercie d'avoir protégé mon corps et mon ame contre l'homicide et le scandale; mais je ne vous remercie pas moins d'avoir protégé mon amour contre tout ce qui pourrait le dégrader, formez en moi un cœur pur afin que je n'aime que vous qui êtes le seul objet capable de me satisfaire.

Je prends la résolution d'aimer Dieu par-dessus toutes choses et mon prochain comme moi-même pour l'amour de Dieu; et, en témoignage de cet amour, *je m'efforcerai de ne jamais donner de scandale.*



XXXIe LEÇON.

DE NOTRE UNION AVEC NOTRE SEIGNEUR LE NOUVEL ADAM, PAR LA CHARITÉ.

Supériorité de la loi divine sur les lois humaines. — Objet du septième et du dixième Commandements. — Définition du vol. — Larcin, rapine, fraude. — Restitution, sa nécessité. — Quels sont ceux qui y sont obligés. — Avantage social de ces Commandements. — Trait historique.

Dans ses Commandements, Dieu se montre bien plus sage et bien plus puissant que les législateurs. Ceux-ci ne défendent que l'action coupable : le meurtre, par exemple, ou le vol; ils ne punissent le mal que lorsqu'il est commis; là se borne leur pouvoir. La pensée, le désir, la volonté du crime leur échappent; ils coupent l'arbre mauvais, mais il ne leur appartient point d'en extirper la racine, car cette racine est cachée dans le cœur de l'homme. Dieu fait bien davantage. Non content de défendre l'action extérieure, scrutateur des reins et des cœurs, il pénètre jusque dans les profondeurs de l'ame et va y étouffer le mal dans son germe, le désir et la pensée. Ses Commandements ont pour but de prévenir le crime, bien plus encore que de le punir. C'est ainsi qu'en intimant aux hommes le Déca-

logue, Notre Seigneur se montre véritablement notre Médecin, notre Sauveur.

Or, par le cinquième Commandement il ne se borne pas à défendre le meurtre, mais encore tout ce qui peut y conduire, comme la haine, la colère, le désir de la vengeance; de même par le septième et le dixième il défend non-seulement le vol, mais encore le désir et la pensée de s'approprier injustement le bien du prochain. Ces deux préceptes ont donc pour but de régler notre conduite, nos désirs et même nos pensées relativement à la justice.

Le septième Commandement est ainsi conçu : *Vous ne déroberez point*. Dérober ou voler n'est pas seulement prendre à quelqu'un, malgré lui, une chose en secret, c'est encore retenir une chose contre la volonté de celui à qui elle appartient. C'est pourquoi les théologiens définissent le vol : la prise ou détention injuste qu'on fait du bien d'autrui contre son gré, quand il a raison de ne pas vouloir qu'on l'en prive. On entend par bien d'autrui tout ce qui appartient au prochain, soit qu'il en ait la propriété, soit qu'il n'en ait que l'usage, soit qu'il l'ait seulement en garde ou en dépôt, ou comme un gage. Ainsi on est coupable de vol, soit qu'on veuille injustement, contre le gré du prochain, ravir le domaine de ce qui lui appartient, soit qu'on veuille seulement en acquérir l'usage et la possession [1]. Il convient d'expliquer en détail la définition du vol.

On dit 1° que le vol est une *prise* ou *détention*; car

[1] Institutes. *liv.* 4. *titr.* 1.

on fait aussi bien tort au prochain quand on retient son bien que quand on le lui prend. Celui donc qui retient injustement ce qui appartient au prochain, quoiqu'il l'ait pris sans injustice, commet un vol[1].

On dit 2° que le vol est une prise *injuste*, parce que le vol est un vice opposé à la justice qui veut que chacun ait le sien. Dès-lors ce n'est pas un vol de prendre ou de retenir le bien d'autrui pour une bonne fin : comme, par exemple, si l'on prend l'épée d'un homme qui veut se tuer ou son ennemi, ou si l'on cache le bien de quelqu'un à dessein de le lui conserver, ou pour empêcher qu'on ne le lui vole, ou pour plaisanter, afin de le rendre plus soigneux. Cette dernière manière pourrait être criminelle si on prévoyait qu'elle dût causer des querelles, des emportements ou des jugements téméraires.

On dit 3° que le vol est une prise du *bien d'autrui* : un homme reprend de sa propre autorité une chose qu'il sait certainement être à lui, et qu'on lui retient injustement, il ne commet pas un vol ; au contraire un homme est censé coupable de vol en prenant une chose qui lui appartient, quand il l'a donnée en gage à son créancier, et qu'il la prend en cachette et la lui soustrait.

On dit 4° que le vol est une prise du bien d'autrui *contre son gré* : car si on prend ou l'on retient ce qui appartient au prochain, croyant de bonne foi et raisonnablement que celui à qui le bien appartient ne le trouvera pas mauvais, mais qu'il y consentira volontiers,

[1] St. Thom. 2. 2. 9. 66. *art.* 3.

et que l'on ne puisse lui demander son consentement avant de se servir de son bien, ce n'est pas un vol.

On dit 5° que le vol est une détention du bien d'autrui contre son gré, *quand il a raison de ne pas vouloir qu'on l'en prive*. En effet, on peut, sans pécher, s'emparer du bien d'autrui contre son gré par une autorité légitime. Par cette raison, les Israélites ne commirent pas un vol quand ils emportèrent par l'ordre de Dieu les vases d'or et d'argent qu'ils avaient empruntés des Égyptiens. De même celui qui prend ou retient le bien d'un homme, parce qu'il prévoit qu'il en va mal user : par exemple, celui qui prend une bouteille de vin à un ivrogne qui est sur le point de la boire et de s'enivrer; celui qui prend de mauvais livres à un homme qui en fait un coupable usage; une femme qui, voyant que son mari consume le bien de la maison en débauches, lui prend adroitement son argent pour l'employer à l'entretien de sa famille, ne pèchent pas.

Le septième Commandement défend encore de causer au prochain aucun dommage en ses biens; ainsi on pèche contre ce précepte lorsqu'on détruit, qu'on gâte, ou qu'on fait perdre au prochain ce qui lui appartient quoiqu'on n'en profite pas.

Il y a tant de différentes espèces de vols qu'il est presque impossible d'en faire l'énumération. Bornons-nous aux principales : on peut prendre le bien d'autrui en trois façons, 1° sans qu'il s'en aperçoive, et ce vol s'appelle *larcin*; 2° ouvertement et avec violence, comme font les voleurs de grands chemins, et c'est *rapine*; 3° en

trompant le prochain, c'est ce qu'on appelle *fraude*.

Se rendent coupables de larcin non-seulement ceux qui prennent en secret le bien du prochain, mais encore ceux qui achètent des choses volées ou qui retiennent celles qui ont été trouvées ou prises de quelque manière. Car, dit saint Augustin, si vous trouvez quelque chose et que vous ne le rendiez pas, vous êtes censé l'avoir enlevé[1]. Quand on a trouvé quelque chose on doit chercher à qui elle appartient; si on ne peut le découvrir, il faut en employer la valeur au profit des pauvres. Si celui qui a trouvé est pauvre lui-même, il peut se l'appliquer.

Se rendent aussi coupables de larcin les ouvriers et les artisans qui, n'ayant pas travaillé comme ils le doivent, exigent néanmoins leur salaire plein et entier; les tailleurs qui retiennent quelque pièce de l'étoffe qu'on leur avait donnée pour faire un habit, sous prétexte que le prix dont ils sont convenus pour leur ouvrage est trop modique. Il faut dire la même chose des domestiques qui prennent à leurs maîtres pour se récompenser de la modicité de leurs gages, ou qui retiennent quelque chose de l'argent qu'on leur donne pour acheter, ou qui prennent en secret du vin ou des mets qu'on n'a pas coutume de leur donner, ou qui n'ont pas le soin qu'ils devraient avoir du bien de leurs maîtres, ou qui sont infidèles. Il faut encore regarder comme coupables du même péché ceux qui, exerçant quelques charges particulières ou publiques, en négligent les obligations

[1] Homil. 9. *de Verbis Apost. Serm.* 19.

et ne laissent pas néanmoins de jouir des émoluments qu'elles leur procurent.

On peut encore prendre le bien d'autrui par rapine, c'est-à-dire ouvertement et par violence. Ainsi on se rend coupable de ce péché lorsqu'on refuse de payer aux ouvriers le salaire qui leur est dû. Ce péché est grand devant Dieu : *Sachez*, dit l'apôtre saint Jacques, *que le salaire que vous faites perdre aux ouvriers qui ont moissonné vos champs, crie contre vous et que leurs plaintes sont montées jusqu'aux oreilles du Dieu des armées* [1]. Ceux qui prêtent à des intérêts exhorbitants et qui ruinent les pauvres par leurs usures; les juges qui se laissent corrompre par des présents et qui font perdre les causes les plus justes aux pauvres gens; ceux qui trompent leurs créanciers, qui nient leurs dettes, ou qui, ayant pris du temps pour payer, achètent des marchandises sur leur foi ou sur la caution des autres, et qui ne payent point, toutes ces personnes sont coupables de rapine.

Que dirons-nous de ces riches qui exigent avec dureté ce qu'ils ont prêté, lors même que leurs débiteurs sont dans l'impossibilité de les satisfaire, qui vont jusqu'à prendre en gage, contre la défense de Dieu, des objets de première nécessité? Car le Seigneur a dit : *Si votre prochain vous a donné en gage sa couverture, rendez-la lui avant le coucher du soleil, car il n'a que cela pour se couvrir et où il puisse prendre son repos; s'il crie vers moi je l'exaucerai, parce que je suis misé-*

[1] Jac. 5. 1.

ricordieux[1]. C'est avec raison que nous traiterons de rapacité et de rapine la dureté de ces sortes de créanciers. Au nombre des ravisseurs il faut encore placer, suivant les Pères de l'Église, ceux qui dans les temps de disette cachent le blé ou les autres choses nécessaires à la vie, en sorte que la misère devient plus cruelle et les denrées plus chères. C'est sur eux que tombe cette malédiction : *Celui qui cache le blé sera maudit du peuple*[2].

Enfin on peut prendre le bien d'autrui par fraude, c'est-à-dire en le trompant. Or, on le trompe dans les ventes ou dans les achats, lorsqu'on lui vend pour bonnes des marchandises gâtées ou falsifiées, ou qu'on use de faux poids ou de fausses mesures. Il n'est sorte de ruses que la cupidité n'emploie pour s'enrichir. C'est ainsi qu'en certains lieux les marchands passent pour avoir trois mesures différentes : une plus faible pour vendre, une plus forte pour acheter, et une juste pour montrer aux vérificateurs. S'ils parviennent à en imposer aux hommes, qu'ils se souviennent qu'on ne trompe pas Dieu. Ce Dieu de toute justice leur dit dans l'Écriture : *Vous n'aurez point deux poids différents ; que vos balances, vos poids, vos septiers soient justes, car le double poids est une abomination aux yeux de Dieu, et la balance trompeuse est une iniquité*[3].

Le vol est un grand péché puisqu'il est opposé à toutes les lois naturelle, divine et humaine. Il est

[1] Exod. 22. 26.
[2] Prov. 11. 26.
[3] Deut. 2. 5. 13. — Levit. 19. 35. — Prov. 20. 23.

opposé à la loi naturelle qui nous défend de faire à autrui ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fît à nous-mêmes. Or, personne ne souffre volontiers qu'on prenne ou qu'on retienne son bien contre sa volonté. Il est opposé à la loi divine, qui nous dit : *Vous ne déroberez point* [1], et qui menace de l'Enfer ceux qui se rendent coupables de ce péché : *Ni les voleurs*, dit l'apôtre saint Paul, *ni les avares, ni les médisants, ni les ravisseurs du bien d'autrui, ne possèderont le royaume de Dieu* [2]. Il est opposé à la loi humaine qui, chez tous les peuples du monde, punit les voleurs par des châtiments terribles, quelquefois par la mort. Il en doit être ainsi, car il est nécessaire que chacun possède paisiblement ce qui lui appartient; autrement ce serait renverser la société. Les suites malheureuses de ce péché sont encore une preuve de son énormité et de l'horreur qu'il doit inspirer; il est la source d'une foule de jugements téméraires, de haines, d'inimitiés, de meurtres et de bouleversements.

Enfin l'obligation de restituer prouve aussi l'énormité du vol. Pour obtenir la rémission des autres péchés, il suffit de s'en confesser, de s'en repentir et de s'en corriger, tandis que le péché de vol n'est point remis, à moins qu'on ne restitue les choses dérobées. Or, quelle difficulté de restituer pour un homme qui s'est enrichi par le bien d'autrui ! chacun peut s'en faire une idée; on peut aussi en juger par ces paroles

[1] Exod. 20.
[2] 1. Cor. 6. 10.

du prophète Habacuc : *Malheur à celui qui amasse des biens qui ne lui appartiennent pas et qui ne cesse de s'entourer d'une boue épaisse*[1]. Le Prophète appelle une *boue épaisse* la possession du bien d'autrui, pour marquer combien il est difficile d'en sortir et de restituer. Cependant il le faut. Voyons donc ceux qui sont obligés à restitution.

Il est certain que tous ceux qui concourent efficacement à un vol ou qui coopèrent par une faute grave au dommage causé au prochain, sont obligés à restitution. De ce nombre est 1° celui qui commande le vol ; 2° celui qui n'ayant pas assez d'autorité pour le commander, le conseille ; 3° celui qui donne au vol un consentement sans lequel le dommage ne serait pas : par exemple, un juge qui donne sa voix pour faire perdre la cause à une partie qui avait bon droit ; 4° les receleurs, c'est-à-dire non-seulement ceux qui retirent ou vendent les choses volées, mais encore ceux qui donnent retraite ou protection aux voleurs, pour les appuyer ou favoriser dans leurs vols ; 5° ceux qui ont part aux fruits du vol. Par là on entend d'abord ceux qui ont part au butin ou profitent du dommage ; de plus ceux qui ont part au crime, aidant à le commettre, comme celui qui tient l'échelle à un voleur, lui ouvre la porte, lui fournit de fausses clefs, qui fait le guet pendant qu'il fait son coup, ou qui l'accompagne pour l'enhardir ; et encore ceux qui détournent les personnes qui veulent empêcher le vol ; 6° ceux qui, étant obligés à titre de

[1] Habac. 1. 5.

justice, par leur charge ou leur emploi, à veiller à la conservation des biens du public ou des particuliers, se taisent quand ils peuvent, en parlant, en avertissant, empêcher le vol ou le dommage; qui ne s'y opposent pas, le pouvant empêcher; qui ne déclarent pas le malfaiteur que l'on obligerait à restituer, si on le connaissait.

Ainsi les magistrats qui n'arrêtent pas autant qu'ils le peuvent le cours des vols, des rapines, des concussions, des monopoles; ainsi les maris, les pères, les maîtres, qui savent que leurs femmes, leurs enfants, leurs serviteurs, font ou veulent faire des vols et qui n'y résistent pas, qui ne les en dissuadent pas ou ne les reprennent pas; les serviteurs qui souffrent qu'on prenne le bien de leurs maîtres, qui ne les avertissent pas du dommage qu'on leur cause ou qu'on va leur causer; un garde qui laisse piller les vignes ou les bois; un commis à un bureau de recette, qui laisse passer sans payer les marchands qui doivent le tribut; un berger qui laisse aller son troupeau dans les blés; un témoin qui, étant interrogé juridiquement par un juge, ne veut pas déclarer la vérité, sont obligés à restitution.

Voilà comment la loi de Dieu poursuit l'injustice dans tous ses détours et en exige la réparation de quelque manière qu'elle ait été commise. Elle prescrit de plus l'ordre dans lequel on doit restituer. Le détenteur injuste de la chose volée est le premier obligé; s'il ne restitue pas, c'est à celui qui a commandé le vol; s'il ne restitue pas, c'est à l'exécuteur du vol; s'il ne restitue pas, c'est aux coopérateurs.

C'est à celui qu'on a volé ou à ses héritiers qu'il faut restituer, et la restitution doit être faite le plus tôt possible. A moins d'une impossibilité réelle, il n'est pas permis de laisser ce soin à ses héritiers, car les héritiers ne sont pas toujours fidèles à remplir les volontés des mourants; ensuite il n'est pas rare que les testaments soient cassés par quelque défaut réel ou apparent de formalité. Voyez combien Dieu nous aime et prend soin de nos biens même temporels !

Toutefois ce n'est pas assez pour sa tendre sollicitude; au septième Commandement il joint le dixième. L'un règle nos actions, l'autre nos pensées relativement à la justice, et tous les deux réunis forment une législation parfaite.

Le dixième Commandement nous défend donc de désirer le bien du prochain. Le premier avantage de ce Commandement, c'est de prescrire le vrai moyen de garder le septième, car il a pour objet d'interdire le désir du bien d'autrui. Or, c'est du désir que procède l'action. Celui donc qui aura soin d'étouffer en son cœur le désir de ce qui appartient au prochain, ne lui fera aucun dommage. Un second avantage, c'est de nous apprendre que les actes extérieurs ne suffisent pas pour accomplir la loi divine et que les sentiments intérieurs du cœur sont nécessaires; et c'est ce qui établit la grande supériorité de la loi de Dieu sur les lois humaines. Un troisième avantage, c'est de nous montrer l'infinie bonté de Dieu pour nous. Pouvait-il la pousser plus loin? Par le septième Commandement, il met à couvert nos biens

des insultes et des violences étrangères ; par celui-ci il nous défend contre nous-mêmes et contre nos appétits déréglés qui nous seraient funestes s'il nous était permis de désirer impunément tout ce que nous voudrions. Par cette défense que Dieu nous fait de nous laisser aller à la convoitise, il a pour ainsi dire émoussé l'aiguillon des passions qui nous excitent à toutes sortes d'actions mauvaises. De là résulte un autre avantage : délivrés des poursuites importunes de la cupidité, nous avons plus de loisir et de facilité pour nous occuper des biens véritables et accomplir les devoirs importants que la Religion nous prescrit.

En résumé, étouffer dans le cœur de l'homme le désir déréglé des choses terrestres, l'empêcher par conséquent de se dégrader et de se rendre malheureux ; préserver la société des injustices, des fraudes et des maux incalculables qui en sont la suite ; enfin, établir la paix et la charité sur la terre en les faisant régner dans les affections de l'homme, tels sont les avantages du septième et du dixième Commandements ; que tous les observent et les prisons et les bagnes deviennent inutiles.

Mais aussi qu'on les retranche du Décalogue, et vous verrez ce que deviendra la société : plus de sécurité, plus de confiance, partant plus d'affaires, plus que des transactions forcées. En vain vous aurez pour protéger vos fortunes les mille articles du Code ; vaines barrières ! et la mauvaise foi, et la chicane, et les ruses de tout genre ne trouveront-elles pas le moyen d'éluder vos lois ? Et puis combien d'injustices, de concussions, de fraudes oc-

cultes que vos lois ne peuvent atteindre! Vous avez aujourd'hui des milliers de lois, et fut-il un siècle où il se commît plus d'injustice, un siècle où l'on se plaignît plus hautement et plus souvent de la mauvaise foi; on ne sait plus à qui se fier; n'est-ce pas là le refrain de tous les jours? Et pourquoi ces plaintes incessantes? Parce que vous méconnaissez une loi, une seule loi, une loi sans laquelle les vôtres, soutenues par vos gendarmes, par vos bagnes et vos prisons, ne sauraient protéger votre fortune. Cessez donc de vous plaindre, ou observez la loi qui, seule, peut faire cesser vos plaintes, la loi divine, protectrice des intérêts et des fortunes. Je le sais, vous en réclamez des autres la rigoureuse observation; mais si vous voulez l'obtenir, commencez par en donner l'exemple. Vous devez tenir à cette loi, c'est-à-dire au septième et au dixième préceptes du Décalogue, comme vous tenez à vos propriétés : c'est pour elles une question de vie et de mort.

La cupidité, cause de toutes les injustices, est par là même le plus grand obstacle à la restitution. Esclaves infortunés de cette aveugle passion, écoutez ce que vous devez attendre de ceux pour qui vous aurez sacrifié votre ame en leur amassant des richesses.

Un homme fort riche, qui ne devait une partie de sa fortune qu'à des injustices criantes, était dangereusement malade; il savait que la gangrène était déjà dans ses plaies, et néanmoins on ne pouvait le déterminer à restituer. Toutes les fois qu'on lui parlait de restitution, il répondait : *Que deviendraient mes trois fils, ils seraient*

à la misère ? Cette réponse fut rapportée à un ecclésiastique : Si quelqu'un, dit-il, lui annonçait que j'ai un excellent remède pour arrêter la gangrène, il demanderait à me voir et j'espère que je pourrais l'engager à restituer. On s'empressa d'annoncer cette nouvelle au malade qui fit prier l'ecclésiastique de venir au plus tôt. Celui-ci ne différa point et fut très-bien accueilli. Le remède est immanquable, dit l'abbé, il est simple et ne vous fera pas souffrir ; mais il est cher, très-cher. — Coutât-il deux mille et même dix mille francs, n'importe, dit le malade, en quoi consiste-t-il ? — Tout le remède consiste à faire fondre sur les endroits gangrenés de la graisse d'une personne vivante et en bonne santé, il n'en faut pas beaucoup. Si vous trouvez quelqu'un qui, pour dix mille francs, veuille se laisser brûler pendant un quart-d'heure une main, il y en aura assez. Hélas ! dit le malade, je crains bien de ne trouver personne. Rassurez-vous, dit l'ecclésiastique, vous ne connaissez pas le dévouement de vos enfants pour un père qui leur laisse tant de richesses. Faites venir votre fils aîné, il vous aime, il doit être votre héritier, dites-lui : Vous pouvez sauver la vie à votre père, si vous consentez pour me guérir à vous laisser brûler une main ; j'en ai la confiance, il acceptera. Si cependant il refuse, faites votre proposition au second en lui promettant de le faire votre héritier; s'il refuse, le troisième acceptera sans doute pour avoir l'héritage. Les trois fils sont appelés; la proposition leur est faite successivement : tous trois la rejettent. Mon père n'y pense pas, se

disent-ils en se retirant d'auprès de lui. Je n'y comprends rien, dit alors l'ecclésiastique au malade, si ce n'est que vous seriezbien insensé de consentir à perdre votre corps et votre ame et à être tourmenté dans le feu de l'Enfer pour des enfants qui ne veulent pas, pour vous guérir et vous sauver la vie, endurer le tourment du feu de la terre l'espace d'un quart-d'heure. Quelle folie! Vous avez raison, répondit le malade, vous m'avez ouvert les yeux; qu'on aille chercher le notaire; en l'attendant, je vous prie de me confesser; et de concert avec son confesseur, il prit les moyens de réparer, aussi bien qu'il put, ses injustices sans avoir égard à ce que deviendraient ses enfants.

PRIÈRE.

O mon Dieu! qui êtes tout amour, je vous remercie d'avoir pris tant de soin de protéger nos biens temporels; ôtez de mon cœur tout désir déréglé des choses de la terre.

Je prends la résolution d'aimer Dieu par-dessus toutes choses et mon prochain comme moi-même pour l'amour de Dieu; et, en témoignage de cet amour, *je ferai l'aumône toutes les fois que je le pourrai.*

PETIT CATÉCHISME.

DE NOTRE UNION AVEC LE NOUVEL ADAM, PAR LA CHARITÉ. SEPTIÈME ET DIXIÈME COMMANDEMENTS.

Q. Que nous défend le septième Commandement?

R. Le septième Commandement nous défend de dérober le bien du prochain ou de lui causer du dommage. Dieu ne s'est pas contenté de mettre notre corps et notre ame à couvert des violences et des passions des autres, il veut encore protéger nos biens, tant est grand son amour pour nous. Voler, c'est prendre ou retenir injustement le bien d'autrui contre son gré, quand il a raison de ne pas vouloir qu'on l'en prive.

Q. Quelles sont les principales espèces de vol?

R. Les principales espèces de vol sont au nombre de trois : le larcin, quand on prend le bien d'autrui sans qu'il s'en aperçoive. Les ouvriers qui ne travaillent pas comme ils doivent et qui exigent néanmoins leur salaire plein et entier ; les tailleurs qui retiennent une partie des étoffes qu'on leur donne pour faire des vêtements ; les domestiques qui prennent à leurs maîtres, pour se dédommager de la modicité de leurs gages, etc., se rendent coupables de larcin.

Q. Quelle est la seconde espèce de vol?

R. La seconde espèce de vol s'appelle rapine ; on s'en rend coupable lorsqu'on prend le bien du prochain ouvertement et par violence. Ainsi, les maîtres qui ne payent point le salaire convenu à leurs ouvriers et do-

mestiques ; ainsi, les juges qui se laissent corrompre par des présents, etc., sont coupables de rapine. La troisième espèce de vol s'appelle fraude. Elle a lieu lorsqu'on trompe le prochain en vendant ou en achetant, en donnant pour bonnes des marchandises gâtées, en se servant de faux poids et de fausses mesures, en faisant des contrats usuraires, etc., etc.

Q. Le vol est-il un grand péché ?

R. Le vol est un grand péché puisque Dieu le punit de l'Enfer. Ni les voleurs, dit l'apôtre saint Paul, ni les ravisseurs du bien d'autrui, n'entreront point dans le royaume des Cieux.

Q. Quand on a pris le bien du prochain, suffit-il de se repentir pour être pardonné ?

R. Quand on a pris le bien du prochain, il ne suffit pas de se repentir pour être pardonné, il faut restituer. Voici ceux qui sont obligés à restitution : 1° celui qui commande le vol ; 2° celui qui le conseille ; 3° celui qui par ses flatteries engage le voleur ; 4° celui qui donne au vol un consentement sans lequel il ne serait pas commis ; 5° les receleurs ; 6° ceux qui ont part aux fruits du vol ; 7° ceux qui étant obligés par justice à empêcher le vol ou le dommage, ne l'empêchent pas.

Q. A qui faut-il restituer ?

R. Il faut restituer à celui à qui on a fait tort ou à ses héritiers. Il faut restituer le plus tôt possible et ne pas laisser ce soin aux héritiers, parce que souvent ils n'accomplissent pas les volontés des mourants et qu'il n'est pas rare que les testaments soient cassés.

Q. Quels sont les principaux avantages du septième et du dixième Commandements?

R. Les principaux avantages du septième et du dixième Commandements sont : 1° de nous prouver l'infinie bonté de Dieu qui protége avec tant de soin nos biens temporels; 2° c'est d'étouffer dans notre cœur le désir déréglé des choses temporelles et par là de prévenir les vols, les rapines qui troublent la terre, car c'est du cœur que viennent tous les mauvais désirs; 3° c'est de montrer toute la sainteté de la Religion, aux yeux de laquelle il ne suffit pas de s'abstenir des actions mauvaises.

PRIÈRE.

O mon Dieu ! qui êtes tout amour, je vous remercie d'avoir pris tant de soin de protéger nos biens même temporels ; ôtez de mon cœur tout désir déréglé des choses de la terre.

Je prends la résolution d'aimer Dieu par-dessus toutes choses et mon prochain comme moi-même pour l'amour de Dieu; et, en témoignage de cet amour, *je ferai l'aumône toutes les fois que je le pourrai.*



XXXII[e] LEÇON.

DE NOTRE UNION AVEC NOTRE SEIGNEUR LE NOUVEL ADAM, PAR LA CHARITÉ.

Huitième Commandement. — Avantage social de ce Commandement. — Son objet. — Ce qu'il défend, faux témoignage, mensonge. — Trait historique. — Médisance, calomnie, rapports, jugement téméraire. — Le Décalogue et la société actuelle.

Le plus beau don que Dieu ait fait à l'homme est celui de la parole. C'est par elle que l'homme se distingue essentiellement des animaux; c'est par elle qu'il publie les louanges et la gloire de son Créateur; c'est par elle qu'il forme et qu'il entretient avec ses semblables ces relations tout ensemble si utiles et si douces, qui font la gloire du genre humain et le bonheur des familles. Telles sont les nobles fins pour lesquelles Dieu a doué l'homme de la parole[1]. Mais depuis le péché du premier Adam, quels abus ne fait-on pas de ce don divin! La langue est l'instrument principal de la plupart des iniquités qui souillent la terre et bouleversent la société. C'est par elle que l'homme blasphème son Créateur; qu'il répand parmi ses semblables l'erreur, l'impiété, le libertinage, les haines, les dissentions et tous ces maux qui font de la vie terrestre un long supplice.

[1] Jac. 3. 2.

Pour remédier à tous ces maux, en rappelant la parole à son usage primitif, Dieu nous a donné le huitième Commandement. Actions de grace vous soient rendues, ô Dieu ! pour ce nouveau bienfait. Par ce précepte salutaire, il met à couvert notre honneur, notre réputation, ces biens souvent plus chers que la vie, ces biens dont la perte est capable d'empoisonner toutes les jouissances de la terre, et sans lesquels les dignités, la fortune, les talents même sont à charge. Par là il bannit de la société, la défiance, la dissimulation, l'hypocrisie, le mensonge, qui, lorsqu'ils règnent, établissent parmi les hommes une telle confusion, qu'à peine ils diffèrent des démons ; par là enfin il ramène la vérité, la confiance intime, la bonne foi, qui font de la terre un Paradis anticipé. Ainsi, ô bonté vraiment paternelle ! pas un de nos intérêts, pas un de nos biens que Dieu ne protége et n'environne d'une barrière sacrée par le Décalogue ! Où trouver jamais un code de morale plus complet, plus sage et plus bienfaisant !

Or, le huitième Commandement est ainsi conçu : *Vous ne porterez point de faux témoignage contre votre prochain*. Quoique le faux témoignage soit seul exprimé, il est certain que ce précepte nous défend tout ce qui peut y conduire. C'est ainsi que dans les Commandements précédents, Dieu n'exprime que le péché principal qui leur est opposé, quoiqu'il défende tout ce qui peut y donner lieu. Le huitième précepte nous défend donc toutes les injustices qu'on peut faire au prochain par parole et par

pensée, parce que la pensée est une espèce de parole, selon le Prophète royal[1]. Il suit de là que non-seulement le faux témoignage nous est défendu par ce précepte, mais encore la calomnie, la médisance, le mensonge, les paroles outrageantes, les railleries piquantes, les moqueries, les flatteries, les soupçons et les jugements téméraires, et toutes les autres manières par lesquelles on peut blesser en paroles ou en pensées, la justice et la charité qu'on doit au prochain. Apprenons à bien connaître les principaux péchés qui violent le huitième Commandement, et tâchons d'en concevoir toute l'horreur qu'ils méritent.

1° *Le faux témoignage.* On entend par faux témoignage, une déposition faite en justice contre la vérité, après avoir prêté le serment qu'on a coutume d'exiger des témoins. C'est Dieu qui a établi les juges pour terminer les différends; ils ont droit d'appeler les témoins et de les interroger. Ceux-ci sont tenus de comparaître devant les juges, et de répondre, suivant la vérité, aux questions qu'on leur fait. Ils doivent dire *la vérité, toute la vérité, rien que la vérité,* sans avoir égard à l'intérêt de leurs parents, et même à leur propre intérêt; ils le doivent, sous peine de péché mortel. Saint Thomas dit que le faux témoin commet trois péchés; le parjure, puisqu'il dit faux, après avoir juré de dire vrai; l'injustice, puisqu'il fait tort au prochain, à l'égard duquel il est obligé de garder la charité et la justice; le mensonge, puisqu'il assure ou nie une chose contre

[1] Qui *loquitur* veritatem in *corde suo*. Ps. 14.

la vérité qui lui est connue[1]. De plus, le faux témoin pèche contre trois sortes de personnes : contre Dieu, dont il méprise la présence, en le prenant à témoin d'une fausseté; contre le juge, qu'il insulte en le trompant par un mensonge; contre la personne adverse, qu'il s'efforce de faire condamner injustement. Aussi, Dieu a-t-il le faux témoignage en horreur. *Il y a six choses*, nous dit l'Écriture, *que le Seigneur déteste, de ce nombre est le faux témoin*[2]. *C'est pourquoi le faux témoin périra*[3]. C'est pour éloigner à jamais ce crime abominable, si funeste à la société, que l'Église a excommunié les faux témoins, et que les lois civiles les punissent des peines les plus graves. Autrefois ils étaient punis de mort[4].

Le faux témoin est obligé de réparer tout le tort qu'il a malicieusement causé au prochain, et même à se dédire, au péril de sa propre vie, si la réparation ne peut être faite par une autre voie, et qu'il y ait lieu d'espérer que l'accusé sera renvoyé de l'accusation et son innocence reconnue. Si le mensonge et le parjure sont défendus aux témoins, ils ne le sont pas moins aux accusateurs, aux accusés, aux avocats, aux avoués, et en général à toutes les personnes qui ont part aux jugements. Voyez par combien de moyens Dieu protége l'innocence au tribunal même des hommes !

[1] 2. 2. *q*. 70. *art*. IV.

[2] Prov. c. VI.

[3] *Id*. c. XXIe

[4] Édit. de Fr. 1er. 1531.

2° *Le mensonge.* Voici un des vices les plus odieux, les plus déshonorants, et qui cause le plus de mal parmi les hommes. Mentir, c'est parler contre sa pensée, c'est assurer qu'une chose est de telle manière, quoiqu'on connaisse le contraire. Il y a trois sortes de mensonges : le *joyeux*, c'est celui qu'on dit par récréation ; comme si des Chrétiens pouvaient prendre plaisir à ce qui offense leur Père céleste ! l'*officieux*, c'est celui qu'on dit pour procurer du bien au prochain, ou pour empêcher qu'il ne lui arrive du mal ; enfin, le *pernicieux*, c'est celui que l'on dit à dessein de causer quelque préjudice au prochain. Toutes ces sortes de mensonges sont des péchés. Il n'est donc jamais permis de mentir, quand même ce serait pour éviter la mort et les tourments; pour se conserver, ou au prochain, la vie, l'honneur ou les biens; pour sauver un innocent injustement accusé; pour procurer le salut du prochain, etc. Mais comment faire en certaines occasions pressantes où l'on nous interroge ? On peut ne pas dire la vérité qu'on nous demande, mais on ne doit ni la démentir ni la désavouer. On peut aussi détourner l'esprit de celui qui interroge à quelque autre chose, et s'il arrive qu'il se trompe par son imprudence, et qu'il donne un faux sens à nos paroles, on n'est pas obligé de le désabuser.

Pour avoir du mensonge l'horreur qu'il mérite, faisons les considérations suivantes : 1° C'est un abus du plus beau don de Dieu, la parole. En effet, la parole ne nous a été donnée que pour manifester nos pensées, et non pour nous tromper les uns les autres. C'est donc un

péché d'aller contre cette intention du Créateur, et de faire de la parole l'instrument du mensonge. De plus, c'est par la parole que Dieu a voulu entretenir la société parmi les hommes. Mais si la société ne peut subsister sans le commerce du langage, ce commerce demande nécessairement que celui qui parle, parle conformément à sa pensée, et que celui à qui on parle, le croie; la créance de l'un n'est fondée que sur la fidélité de l'autre. Or, comment l'un pourra-t-il croire l'autre? si celui qui répond croit pouvoir mentir, l'autre ne pourra-t-il pas toujours douter s'il ne ment point? Le mensonge détruit donc la société des hommes, viole la foi publique et dégrade la parole.

2° Le mensonge attaque Dieu, qui est la vérité même. Tout mensonge est un démenti qu'on donne à Dieu, qui connaît notre pensée. C'est pourquoi il nous dit *qu'il a en abomination les lèvres menteuses*[1]. Il est le Père de la vérité; quand nous la disons, nous sommes ses enfants; quand nous mentons, nous effaçons en nous cet auguste caractère, et nous devenons les enfants du démon qui est le menteur par excellence et le père du mensonge. C'est lui qui proféra le premier mensonge qui fut dit dans le monde[2].

3° Le mensonge déshonore celui qui le commet. Il révèle en lui une ame basse, un caractère faible, des vices honteux; il l'expose aux plus grands dangers de se perdre. Car il est, hélas! bien facile de transporter

[1] Prov. c. 12.
[2] Joan. c. 8.

l'habitude de mentir, même dans les petites choses, aux occasions les plus importantes. Il n'y a pas un parjure, pas un sacrilége qui n'ait commencé par être un menteur. On ne parvient pas tout d'un coup jusqu'à ces crimes énormes : le mensonge ordinaire en est l'apprentissage. Désormais, ayons donc horreur du mensonge, aimons la vérité; aimons-la comme Dieu même qui en est la source et le principe unique; aimons-la plus que nos intérêts, plus que nos parents, plus que nos amis, plus que notre propre vie. Pour lui témoigner notre amour, imitons, s'il le faut, la conduite de ce saint Évêque dont il est parlé dans l'histoire ecclésiastique.

L'empereur Maximien envoya des soldats pour prendre saint Antoine, évêque de Nicomédie. Il arriva que ces soldats entrèrent sans le savoir dans la maison de ce vénérable vieillard. Ils lui demandèrent à manger. Le Saint les reçut avec beaucoup d'affabilité, et leur donna de quoi apaiser leur faim. Le repas fini, ils lui demandèrent où ils pourraient découvrir l'évêque Antoine. C'est moi, leur répondit le Saint. Les soldats, reconnaissants, lui dirent : Nous nous garderons bien de vous prendre; nous dirons que nous ne vous avons pas trouvé. A Dieu ne plaise, reprit le Saint, je ne veux pas que vous disiez un mensonge; j'aime bien mieux mourir que de vous conseiller un péché. Et il partit avec eux pour se rendre en prison.

Si la Providence ne nous réserve pas à une pareille épreuve, imitons du moins, dans le cours ordinaire de la

vie, la conduite d'Epaminondas, ce sage Payen, cet illustre guerrier, dont les Payens eux-mêmes ont cru faire le plus bel éloge, en disant qu'il aimait tellement la vérité, qu'il ne mentait jamais, pas même en riant[1].

3° *La médisance.* Médire, c'est dire du mal de son prochain en son absence. Si la personne n'est pas coupable du mal dont on l'accuse, la médisance s'appelle *calomnie.* Exagérer le mal qu'a fait une personne, est une espèce de calomnie. Si la personne est coupable de la faute réelle, mais cachée, que la charité devait couvrir, le péché de celui qui révèle cette faute retient le nom de *médisance.* Ce péché mauvais se commet avec tant de facilité et de tant de manières, qu'il n'en est peut-être point de plus commun. On médit par *paroles* 1° lorsqu'on découvre, sans une cause juste et nécessaire, les vices ou les défauts cachés d'une personne à ceux qui ne les savent pas, et qu'on diminue ainsi la bonne estime qu'on avait pour elle. 2° Lorsqu'après avoir loué les bonnes qualités d'une personne, on ajoute : Tout cela est vrai, *mais!* pour faire entendre que cette personne n'est pas tout ce qu'on pense.

On médit par *son silence.* S'abstenir de louer les bonnes actions du prochain lorsqu'on devrait le faire, ou d'en parler quand il y a nécessité, est une médisance. S'en rendent coupables ceux qui, étant interrogés sur la probité d'une personne, ou sur l'intégrité de ses mœurs dont ils ont connaissance, n'en rendent pas témoignage;

[1] *Voyez,* sur le mensonge et contre le mensonge, les livres de saint Augustin ; de plus, son Manuel à Laurent.

et ceux qui se taisent quand on loue les actions du prochain, faisant entendre par leur silence que ce que l'on dit n'est pas, ou qu'ils connaissent en lui des défauts qui doivent diminuer la bonne opinion qu'on a de lui. On peut encore blesser la réputation du prochain d'une autre manière, en disant, quand on parle de ses vices ou de ses défauts : *Je ne m'explique pas davantage.* Par cet artifice, on fait quelquefois plus de tort à la réputation du prochain, que si l'on s'expliquait tout au long : on donne sujet de croire qu'on sait encore quelque chose de considérable, puisqu'on n'ose pas le dire.

Enfin, on médit par *des signes*, lorsqu'on marque de l'impatience quand on entend louer quelqu'un, ou qu'on sourit malicieusement, ou qu'on remue la tête, ou qu'on fait quelque autre action qui indique qu'on n'approuve pas ce qu'on dit.

Pour être convaincu de l'énormité de la médisance, il suffit de faire attention à la manière dont le Saint-Esprit parle du médisant. Il l'appelle l'*abomination des hommes; il défend d'avoir communication avec lui*[1]. Il dit que *les dents des médisants sont semblables à des flèches, et leurs langues à des couteaux tranchants*[2]. Saint Paul déclare qu'*ils ne seront point héritiers du royaume de Dieu*[3]. D'ailleurs, la médisance est un larcin qui enlève au prochain un bien beaucoup plus précieux et plus cher que tout ce qui peut être la ma-

[1] Prov. c. 24.

[2] Ps. 36.

[3] 1 Ad cor. c. 6.

tière du larcin. Au jugement de Dieu même, la bonne réputation *vaut mieux que les grandes richesses*[1].

Si nous considérons la médisance dans son principe, nous verrons que c'est un vice très-odieux. Qu'est-ce qui l'inspire? Ce sont les passions. On médit par intérêt, par orgueil, par jalousie, par haine. Connaissez-vous des causes plus méprisables? Que dire de ses suites? Saint Bernard, qui compare le médisant à une vipère, dit que d'un coup de langue il tue trois personnes. Il se donne la mort à lui-même par son péché; il la donne à celui dont il médit, soit parce qu'il lui enlève sa réputation, qui est sa vie civile, soit par la haine qu'il excite en son cœur, et qui lui fait perdre la vie spirituelle de l'ame; enfin, il la donne à ceux devant qui il médit, par la part qu'ils prennent ordinairement à la médisance[2]. Ah! que le Saint-Esprit a bien raison de nous défendre de fréquenter les médisants[3].

Il y a cependant certains cas où il est permis de découvrir les défauts et les vices du prochain. Ainsi on peut et on doit mal parler de quelqu'un pour le bien d'un autre qui mérite d'être préféré à celui dont on dit du mal. Voici quelques exemples : ce n'est pas une médisance de découvrir à un supérieur les fautes de ses inférieurs, pour qu'il en fasse la correction ou qu'il empêche le désordre qui en peut arriver[4]. Ce n'est pas une mé-

[1] Prov. c. 22.

[2] St. Bernard, *Serm.* 24. *sur les Cantiq.* et St. Chrys. *Homil.* 3 *ad pop. Antioch.*

[3] Prov. 26.

[4] St. Th. *p.* 25.

disance de dire la vérité à quelqu'un qui vient prendre des informations sur un domestique qu'il veut engager ; sur des ouvriers qu'il veut employer ; sur des négociants qui demandent qu'on leur confie des capitaux ; sur une personne qui cherche à contracter alliance avec une autre.

De même, ce n'est pas une médisance que de déclarer les défauts cachés du prochain, si on ne le fait que par nécessité, n'ayant pas d'autres moyens pour défendre sa réputation ou pour éviter un mal notable, comme si l'on ne pouvait se justifier d'un crime qu'en faisant connaître que les témoins ont déjà fait un faux témoignage en quelque autre occasion. Mais ici surtout, il faut avoir grand soin de garder les règles de la justice et de la charité. Il ne faut donc rien dire que de véritable, parler sans exagération, ne point ajouter de mauvaises interprétations, ne mêler aucune intention corrompue à celle qui est droite ; ne dire le mal qu'à regret et avec circonspection, ne le dire qu'à des personnes raisonnables et intéressées au point dont il s'agit, en leur demandant le secret. Voyez avec quelle sollicitude la Religion veille sur notre réputation !

4° *La calomnie et le jugement téméraire.* Cette sollicitude ne s'étend pas seulement à défendre notre réputation contre la médisance, mais aussi contre la calomnie et le jugement téméraire. La calomnie est le péché de celui qui impute au prochain un mal dont il est innocent. Toutes les lois divines et humaines se réunissent pour

condamner le calomniateur : le monde lui-même le flétrit. Il serait inutile d'en dire davantage pour nous en inspirer de l'horreur. Mieux vaut nous occuper de la conduite à tenir lorsqu'on entend la médisance ou la calomnie, et des moyens d'en réparer les suites lorsqu'on a eu le malheur de s'en rendre coupable. D'abord il n'est jamais permis de prendre plaisir à la médisance et à la calomnie, à plus forte raison d'applaudir par ses paroles ou par ses gestes à celui qui la fait. Si c'est un supérieur, il faut témoigner par notre silence, par notre air, que ses discours nous déplaisent [1]; si c'est un égal, il faut essayer adroitement de changer de conversation, ou le prier de ne pas continuer, et défendre le prochain, s'il y a lieu, en donnant des preuves de son innocence. Si c'est un inférieur, on est obligé de lui imposer silence. En un mot, dans ces circonstances délicates, il faut pratiquer le grand précepte : Faites pour les autres ce que vous voudriez qu'on fît pour vous. Or, si nous étions absents, comment voudrions-nous qu'on défendît notre réputation ?

Mais la médisance et la calomnie étant un larcin, on ne peut en obtenir le pardon si on ne restitue le bien qu'elles ont enlevé : ce bien quelquefois plus cher que la vie, c'est la réputation. Comment la réparer? Voici quelques règles : si on a calomnié, il faut se dédire. Il n'y a pas de milieu. On peut se servir de cette manière de parler : *En disant telle chose de telle personne, je me suis trompé, ou j'étais dans l'erreur : il n'en est rien.*

[1] St. Jérôme, *Lettre à Rustiq.*

Si on a médit, la difficulté est bien plus grande. En effet, puisque le mal qu'on a imputé au prochain est vrai, on ne saurait dire qu'il est faux, ce serait un mensonge. Il faut donc se servir d'une phrase générale et même un peu équivoque, dire par exemple : *Ce n'est pas sérieusement que je vous ai dit telle chose de telle personne*, ou bien, ce que j'ai dit, *je l'ai tiré de ma tête*[1].

D'autres fois il sera plus à propos de dire simplement du bien de la personne, surtout lorsqu'on a lieu de croire que cette manière lui sera plus agréable, afin de ne pas renouveler le souvenir de sa faute. Si la médisance ou la calomnie, outre le tort qu'elle a fait à la réputation du prochain, lui a causé un autre dommage, par exemple, si elle a fait perdre un emploi ou du travail, on est obligé à le réparer.

Il est encore un autre péché opposé comme les précédents au huitième précepte, ce sont *les rapports*. Ce péché est très-grand : *Le semeur de rapports*, dit l'Écriture, *jette le trouble parmi ceux qui vivaient en paix, c'est pourquoi il sera maudit*[2]. On s'en rend coupable lorsqu'on fait des rapports contre les parents et les amis capables de ruiner ou d'altérer l'amitié entre les parents, la confiance entre les amis, la subordination entre les supérieurs et les inférieurs. De là naissent les querelles, les haines, les divisions et une foule d'autres maux. On ne peut donc être trop sur ses gardes pour ne point faire de rapports qui puissent avoir des suites

[1] B. Liguori.
[2] Prov. c. 28.

fâcheuses. Quand on a entendu dire quelque parole contre le prochain, il faut l'étouffer dans son sein, et être sûr qu'elle ne nous fera pas mourir[1].

Ce n'est pas seulement la parole, c'est encore la pensée désavantageuse au prochain qui nous est défendue par le huitième Commandement. Tel est le jugement *téméraire*. On entend par là un jugement désavantageux au prochain, qui n'est fondé sur aucune raison légitime et suffisante. C'est à cause de cela qu'on l'appelle téméraire : il est opposé à la justice et à la charité. A la justice, parce qu'il diminue dans l'esprit de celui qui le forme la réputation du prochain, lequel a droit qu'on pense bien de lui, tant que sa malice ne s'est pas fait connaître au dehors par des preuves certaines. A la charité, parce qu'il ruine ou diminue l'amitié que nous devons avoir les uns pour les autres.

Quelle paix, quelle union intime règneraient parmi les hommes, si chacun imitait l'exemple de sainte Monique. Saint Augustin rapporte que quand des personnes ennemies lui disaient des deux côtés, l'une contre l'autre, des choses outrageantes, telle que la première chaleur de la colère a coutume d'en faire dire, elle ne rapportait jamais rien de l'une à l'autre, que ce qui pouvait servir à les réconcilier, à quoi elle travaillait de son mieux. Imitateur des vertus de sa digne mère, Augustin avait la médisance en horreur. C'est ce qui le porta à faire écrire en grosses lettres dans la salle où il avait coutume de prendre ses repas ces deux vers latins :

[1] Eccli, c. 19.

Si quis amat dictis absentum rodere vitam.
Hanc mensam vetitam noverit esse sibi.

Si quelqu'un se plaît à mal parler des absents, qu'il sache que cette table lui est interdite.

S'il arrivait que quelqu'un de ses convives commençât à médire, le saint Évêque l'interrompait en lui disant : Lisez ces vers ; voulez-vous me mettre dans la nécessité de les faire effacer?

Violer le secret des lettres est encore un péché défendu par le huitième Commandement.

Nous venons d'expliquer les dix préceptes du Décalogue. Cette explication, toute imparfaite qu'elle est, suffit 1° pour rendre palpable cette vérité que chaque Commandement de Dieu est un bienfait, et un bienfait absolument gratuit. Je le demande, que les hommes se tyrannisent, se haïssent, s'égorgent, se ravissent l'honneur, la fortune, la réputation, Dieu en sera-t-il moins heureux ? Non, la félicité est essentielle à son être, elle ne dépend point de nous; mais il a voulu prendre en main notre cause; il a voulu protéger nos intérêts, nos personnes et les personnes qui nous sont chères. Il a interposé en notre faveur son autorité toute-puissante; il a dit aux méchants : Tout ce que vous ferez aux moindres de mes enfants, je le regarderai comme fait à moi-même; si vous échappez aux lois humaines, vous n'échapperez point à ma justice. Quelle sécurité que cette promesse ! quelle garantie d'ordre, de justice, de loyauté, de charité, de paix parmi les hommes ! Ah ! pour savoir tout ce que nous devons

au Décalogue, il faudrait savoir tout ce que, pendant un jour seulement, parmi ces millions d'hommes qui existent, il étouffe de pensées coupables, de projets de vol, de meurtre, d'injustices, de crimes de toute espèce.

Notre explication du Décalogue suffit 2° pour confondre ceux qui osent dire que la Religion n'est qu'un hors-d'œuvre dans la société; que soit qu'on l'observe ou qu'on ne l'observe pas, les affaires de ce monde n'en vont ni mieux ni plus mal. O hommes irréfléchis! qui jouissez des bienfaits du Christianisme sans en connaître la cause, essayez, je vous prie, de supprimer le Décalogue, et vous verrez si la Religion est un hors-d'œuvre dans la société. Otez le Décalogue, et Dieu n'est plus qu'un mot, un mot dont on peut se moquer impunément; et voici toutes le passions sans frein, car il n'y a plus ni vice ni vertu : c'est la guerre de tous contre tous. Otez le Décalogue, et la famille n'a plus de base, la femme devient une esclave, l'enfant une victime, le père un despote inconstant et brutal. Otez le Décalogue, et la société est à jamais dissoute. La force est la loi suprême. Vous avez le despotisme, l'esclavage et l'anarchie. Otez le Décalogue, et voilà votre vie, votre honneur, celui de vos épouses et de vos enfants, votre fortune, votre réputation à la merci de l'assassin, du corrupteur, du voleur et du calomniateur, assez adroits ou assez forts pour échapper au bagne ou au bourreau, et combien qui lui échappent!

Ne dites pas que vous remplacerez le Décalogue. Par quoi je vous prie remplacerez-vous une loi qui s'emparant des consciences, va saisir et étouffer le

crime jusque dans son germe, le désir et la pensée! Par quoi? Par l'instruction? Mais ce n'est pas ce qui nous manque. On dit que nous en savons plus à quatorze ans qu'on en savait autrefois à vingt-cinq; c'est même pour cela que notre siècle s'intitule le siècle des lumières; et néanmoins si les faits prouvent encore quelque chose, une chose est certaine, c'est que l'instruction sans religion qu'on vend partout aujourd'hui, n'a résolu qu'un seul problème; mais il faut le dire, elle l'a résolu avec une perfection désespérante, c'est de corrompre le plus possible dans un temps donné. L'instruction? Mais en manquaient-ils ces Grecs et ces Romains qui nous ont légué des chefs-d'œuvre de tout genre, et qui ne furent jamais plus corrompus que lorsqu'ils furent plus instruits, et qui, malgré toutes leurs lumières, ont fini par s'abîmer dans le cloaque de leurs mœurs. L'instruction donne des idées, elle ne donne pas de mœurs : elle peut faire des savants, elle ne fera jamais des citoyens.

Par quoi encore remplacerez-vous le Décalogue? Par des systèmes politico-philosophiques! Mais je vous dirai avec le père même de tous ces systèmes : Philosophe, tes systèmes sont fort beaux, mais de grace montre-nous la sanction. Et puis tous ces systèmes sauveurs, guérisseurs, n'ont-ils pas été tour à tour essayés depuis cinquante ans? Or, dites-moi, quel mal social ont-ils guéri? Ont-ils affermi le pouvoir? rendu l'obéissance plus exacte, le dévouement plus fidèle, la société plus morale, plus tranquille? Quel peuple ont-ils sauvé?

Par quoi encore remplacerez-vous le Décalogue? par

des constitutions nouvelles, par des chartes? Mais sous ce rapport il semble qu'il nous reste peu à désirer. Depuis 1789, voilà au moins douze fois qu'on nous constitue. On a soumis la société à tous les traitements, et la pauvre malade est encore là, agitée, haletante, épuisée sur sa couche douloureuse, attendant la guérison.

Par quoi donc remplacerez-vous le Décalogue? Par des lois. Ah! c'est ici que je vous attendais. Mais si les lois sans la Religion suffisaient pour guérir un peuple, affermir une société, nous serions le peuple le mieux guéri, le plus moral, le plus tranquille, le plus heureux de tous les peuples passés, présents et futures, car, graces à Dieu, les lois ne nous manquent pas : nous en avons une assez belle collection. Depuis quarante-six ans on nous en a fabriqué soixante-seize mille sept cent cinquante-six; ce qui, de compte fait, en donne à peu près quatre par jour!!

Reconnaissons donc une bonne fois que le Décalogue seul peut conserver la société et la préserver des calamités qui la menacent. La raison en est claire : la Religion seule dont le Décalogue est une partie essentielle, peut atteindre le cœur humain; or, c'est dans le cœur humain qu'est la source du mal : tout vient de là. Toute législation qui ne peut atteindre le cœur de l'homme, est une législation impuissante. Aimons donc le Décalogue, pratiquons-le fidèlement si nous voulons que les autres le pratiquent; notre bonheur est à ce prix.

PRIÈRE.

O mon Dieu ! qui êtes tout amour, je vous remercie d'avoir mis ma réputation à l'abri de toute parole et même de toute pensée qui me serait désavantageuse ; faites-moi la grace de respecter toujours celle de mon prochain.

Je prends la résolution d'aimer Dieu par-dessus toutes choses et mon prochain comme moi-même pour l'amour de Dieu ; et, en témoignage de cet amour, *je ne dirai jamais de mal de personne.*

PETIT CATÉCHISME.

DE NOTRE UNION AVEC NOTRE SEIGNEUR LE NOUVEL ADAM, PAR LA CHARITÉ. — HUITIÈME COMMANDEMENT.

Q. Quels sont les principaux avantages du huitième Commandement ?

R. Les principaux avantages du huitième Commandement sont : 1° de rappeler la parole à son usage primitif ; 2° d'empêcher que notre réputation ne soit ternie par la médisance ou la calomnie ; 3° de prévenir tous les jugements et les soupçons qui pourraient nous nuire dans l'esprit de nos frères ; 4° de conserver la paix et la confiance mutuelle parmi les hommes.

Q. Que défend-il ?

R. Il défend le faux témoignage, le mensonge, la

médisance, la calomnie, les rapports, le jugement téméraire.

Q. Qu'est-ce que le faux témoignage?

R. Le faux témoignage est une déposition faite en justice contre la vérité, après avoir prêté le serment qu'on a coutume d'exiger des témoins. Le faux témoignage est un très-grand péché. Celui qui s'en est rendu coupable ne doit pas seulement s'en repentir, il est encore obligé de réparer le tort qu'il a causé au prochain.

Q. Qu'est-ce que le mensonge?

R. Le mensonge est le péché de celui qui parle contre sa pensée, qui assure qu'une chose est de telle manière quoiqu'il sache le contraire. Le mensonge est un des vices les plus odieux, les plus déshonorants et les plus funestes aux hommes. Il y a trois espèces de mensonge : le *joyeux*, qu'on dit pour récréation, l'*officieux*, qu'on dit pour rendre service; le *pernicieux*, qui fait tort au prochain. Toutes ces espèces de mensonge sont des péchés parce que tout mensonge est opposé à Dieu qui est la vérité même, et à la fin de la parole qui ne nous a été donnée que pour nous communiquer nos pensées et non pour nous tromper.

Q. Qu'est-ce que la médisance?

R. La médisance est une injuste diffamation du prochain. Si le mal qu'on dit du prochain est vrai, c'est une médisance; s'il est faux, c'est une calomnie. On médit de bien des manières : 1° par paroles, lorsqu'on découvre sans une cause juste et nécessaire les vices ou les défauts cachés d'une personne à ceux qui ne les

savent pas ; 2° par son silence, lorsqu'on s'abstient de louer les bonnes actions du prochain, quand on devrait le faire ; 3° par signes, lorsqu'on marque de l'impatience quand on entend louer quelqu'un, ou qu'on sourit malicieusement, ou qu'on fait quelqu'autre action qui indique qu'on n'approuve pas ce qu'on dit.

Q. Qu'est-ce que la calomnie ?

R. La calomnie est le péché de celui qui impute au prochain un mal dont il est innocent. La médisance et la calomnie sont des péchés qui ôtent la réputation du prochain. Il faut donc la restituer pour en obtenir le pardon. Si on a calomnié, il faut se dédire ; si on a fait une médisance, il faut faire tout ce qu'on peut pour ôter la mauvaise opinion qu'on a donnée. Le plus sage est de demander à son confesseur les moyens qu'il convient d'employer pour cela.

Q. Que faut-il faire quand on entend médire ou calomnier ?

R. Quand on entend médire ou calomnier, il faut se garder d'applaudir et de prendre plaisir ; il faut au contraire, ou imposer silence, ou changer la conversation, ou défendre le prochain, ou du moins témoigner par notre air que la médisance et la calomnie nous déplaisent.

Q. Qu'entendez-vous par les rapports et les jugements téméraires ?

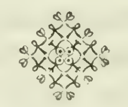
R. Par les rapports, on entend les paroles désavantageuses que rapporte une personne avec ou sans l'intention de jeter la division entre les autres ; et par jugement téméraire, on entend un jugement désavantageux

au prochain, qui n'est fondé sur aucune raison légitime et suffisante.

PRIÈRE.

O mon Dieu! qui êtes tout amour, je vous remercie d'avoir mis ma réputation à l'abri de toute parole et même de toute pensée qui me serait désavantageuse; faites-moi la grace de respecter toujours celle de mon prochain.

Je prends la résolution d'aimer Dieu par-dessus toutes choses et mon prochain comme moi-même pour l'amour de Dieu; et, en témoignage de cet amour, *je ne dirai jamais de mal de personne.*



Coulas. H.
Donihee. G.
Ducheane. R.
Lalande. [illegible]



XXXIIIe LEÇON.

DE NOTRE UNION AVEC NOTRE SEIGNEUR LE NOUVEL ADAM, PAR LA COMMUNION.

Nécessité de cette union. — Tous les Sacrements se rapportent à l'Eucharistie. — Ce que c'est qu'un Sacrement. — Tous les Sacrements institués par Jésus-Christ. — Raisons de leur institution. — Sacrements des vivants et Sacrements des morts. — Matière et forme. — Cérémonies. — Trait historique.

Si nous n'étions dégradés que dans notre esprit et dans notre cœur, il suffirait, ce semble, pour nous régénérer, de la double union par la Foi et par la Charité, que nous contractons avec le nouvel Adam en *croyant* en lui et en *observant sa loi*. Mais il n'en est pas ainsi. Unis au premier Adam de la manière la plus intime, représentés par lui, renfermés en lui, comme les enfants dans leur père, nous avons tous péché en lui[1]. Non-seulement l'esprit et le cœur, mais le sang, la chair, le corps, les sens de l'homme sont viciés[2]. Pour être ré-

[1] In quo omnes peccaverunt. *Ad Rom.* VIII.

[2] Cette transmission non-seulement de la souillure originelle mais du péché lui-même de notre premier Père à tous ses descendants, est sans doute un grand mystère. Nous devons l'adorer sans chercher à le pénétrer. Cependant il semble qu'on entrevoit quelque clarté dans ce profond abîme, lorsqu'on vient à considérer que le péché d'Adam fut le péché de l'humanité même. Qu'était-ce en effet que l'humanité au moment de la faute originelle? C'était Adam. Qu'est-elle encore aujourd'hui? sinon

générés tout entiers et dans toutes les parties de notre être, il faut donc nous unir tout entiers au nouvel Adam[1].

Déjà nous avons expliqué les moyens et la nécessité de notre union avec lui par la Foi et par la Charité. Cette double union en prépare une troisième plus excellente : l'union de notre corps, de nos sens et de notre être tout entier avec le nouvel Adam, par la communion. Dans ce mystère d'amour et d'unité[2], se consomme pour l'homme voyageur, l'œuvre de la rédemption ; par la Communion, son esprit, son cœur, son corps, s'unissent au nouvel Adam d'une manière si étroite qu'ils s'identifient pour

Adam multiplié autant de fois qu'il a eu, qu'il a, et qu'il aura de descendants. *Faciam te in gentem magnam.* Je ferai de vous un grand peuple. Cette expression de l'Ecriture confirme ce que nous disons et rend très-bien la multiplication, le prolongement, le développement d'un seul homme dans ses innombrables descendants. *Voyez*, là-dessus, saint Aug. *de gen ad litt. et cité de Dieu*, etc.

[1] Sicut fuit vetus Adam effusus per *totum* hominem et *totum* occupavit, ita modo *totum* obtineat Christus qui *totum* crevit, *totum* redemit, *totum* et glorificabit. *St. Ber. serm.* IV *de adv. n.* 2 *et* 3.

De là, la nécessité de la Communion pour le salut, non pas, il est vrai, quant à la réception réelle de l'Eucharistie, mais quant à l'effet, c'est-à dire à notre union au corps mystique de Notre Seigneur. Cette participation mystique au corps de J.-C. est même nécessaire aux enfants : l'Eglise *communie* pour eux, comme elle *croit* pour eux. Ce sont les propres expressions de saint Thomas : quanquam non quoad realem perceptionem sicut Baptismus Eucharistiæ sacramentum ad salutem necessarium sit, est tamen ex parte rei quæ est unitas corporis mystici *necessarium ad salutem*.... Per Baptismum ordinatur homo ad Eucharistiam, et ideo ex hoc ipso quod pueri Baptisantur, ordinantur per Ecclesiam ad Eucharistiam. Et sicut ex fide Ecclesiæ *credunt*, sic ex intentione Ecclesiæ *desiderant* Eucharistiam et per consequens *recipiunt rem ipsius. D. Th.* 3 *p. q.* 73, *art.* III.

[2] Mysterium unitatis.

ainsi dire avec lui ; en sorte que nous devenons d'autres lui-même, participants de la nature divine[1], pouvant et devant pouvoir dire : Ce n'est plus moi qui vis, c'est Jésus-Christ qui vit en moi. Dans l'Eucharistie, le Fils de Dieu, comme dit Bossuet, prenant la chair de chacun de nous, communique à notre être les divines qualités du sien, et atteint ainsi le but final de la Religion sur la terre.

Quel est, en effet, le but de la Religion ? sinon de réunir Dieu et l'homme séparés par le péché. Dans l'Ancien Testament, tout promet cette union, tout la figure, tout la prédit et la prépare ; dans le Nouveau, tout s'y rapporte encore : le Symbole, le Décalogue, les Sacrements. Il suit de là 1° que la Communion est l'acte le plus élevé et comme le dernier mot de tout le Christianisme. Il suit de là 2° que l'Eucharistie où s'opère cette union déifique, est dans la Religion ce qu'est le centre dans le cercle, le cœur dans le corps humain, le soleil dans le Ciel, Dieu lui-même dans l'univers. L'Eucharistie, dit saint Thomas, est comme la consommation de la vie spirituelle et la fin de tous les Sacrements[2]. Tout vient de cet adorable mystère, tout y ramène. La raison en est simple ; l'Eucharistie, c'est Jésus-Christ le médiateur, le nouvel Adam perpétuellement incarné au milieu du monde, s'unissant tous les hommes pour les délivrer de la dégradation primitive et leur communiquer un nouvel être. Voilà encore une des routes nombreuses qui aboutissent à

[1] Divinæ consortes naturæ.

[2] *P.* 3. *q.* 73. *art.* III.

cette vérité fondamentale qu'on ne saurait trop se remettre devant les yeux, parce qu'elle est l'explication et le lien de toutes choses; savoir, que sous l'Évangile comme sous la Loi, sous les siècles passés comme sous les siècles présents et futurs, Jésus-Christ est l'ame, le centre, l'alpha et l'oméga de la Religion; tout se rapporte à lui et à notre union avec lui.

C'est donc sous ce point de vue lumineux qu'il faut montrer et que nous avons tâché de montrer jusqu'ici toute la suite de la Religion. C'est encore sous ce même point de vue, c'est-à-dire comme des moyens de préparer ou de maintenir notre union avec Notre Seigneur, par la Communion, que nous allons envisager les Sacrements. Ici nous ne sommes que l'interprète de saint Thomas. Tous les Sacrements, dit le docteur angélique, se rapportent à l'Eucharistie[1]; le Baptême nous en rend capables; la Confirmation la maintient ou nous en rend plus dignes; la Pénitence la répare lorsque le péché l'a rompue; l'Extrême-Onction achève de l'affermir au moment de la mort; l'Ordre et le Mariage la perpétuent en perpétuant l'Église, c'est-à-dire les Prêtres qui conservent Jésus-Christ toujours présent sur la terre et les fidèles qui le reçoivent. Tels sont les Sacrements dans le plan général de la Religion. Il est temps d'entrer dans l'explication de ces puissants moyens de salut que le nouvel Adam nous a légués.

[1] Eucharistia est.... omnium Sacramentorum finis. Per sanctificationes enim omnium Sacramentorum fit præparatio ad suscipiendam vel consecrandam Eucharistiam... Sacramentum Sacramentorum quia Sacramentis omnibus consummatam perfectionnem confert. *D. Th. p. 3. q. 73. art.* III.

Un *Sacrement*, dit saint Augustin, *est le signe d'une chose sacrée*; ou, ce qui revient au même, *c'est un signe visible de la grace invisible, institué pour notre sanctification*[1]. De là cette définition admise par l'Eglise : *Les Sacrements sont des signes sensibles institués par Jésus-Christ pour la sanctification de nos ames.*

Les Sacrements sont des *signes*, parce qu'ils nous font connaître une grace invisible qu'ils produisent dans nos ames. Ainsi, lorsque dans le Baptême, on verse l'eau sur le corps, en prononçant les paroles ordonnées pour cet effet, cela signifie que par la vertu du Saint-Esprit, l'ame est intérieurement purifiée de toutes les taches et de toutes les souillures du péché, et qu'elle est revêtue du divin ornement de la justice et de la grace.

Les Sacrements sont des signes *sensibles*, parce que ce sont des actions et des paroles qui tombent sous nos sens, comme dans le Baptême nous voyons l'action du Prêtre qui verse l'eau, nous entendons les paroles qu'il prononce. Cette action et ces paroles signifient et produisent dans l'ame de celui qui est baptisé, une grace que nous ne voyons pas et qui nous sanctifie.

Nous avons ajouté dans la définition : *institués par Jésus-Christ*. Il est de foi que c'est Notre Seigneur Jésus-Christ qui a institué tous les Sacrements[2]. Nous le savons tout ensemble par l'Ecriture-Sainte et par la tradition. L'institution du Baptême nous est marquée

[1] Liv. 10. *Cité de Dieu* 65. *epist.* 2. *Voyez* aussi St. Jérôm. *sur Amos.* c. 1. v. 1.; St. Cypr. *epist.* 15 et liv. *du Baptême;* St. Ambr. *du Baptême.*

[2] Conc. de Trente. Sess. 7. *c.* 1.

par ces paroles de Notre Seigneur à Nicodème : *Quiconque ne sera pas régénéré par l'eau et par le Saint-Esprit, ne peut entrer dans le royaume de Dieu*[1]. La nécessité de le recevoir nous est manifestée par ces autres paroles que le Sauveur adresse à ses Apôtres : *Allez, enseignez et baptisez toutes les nations*[2], ce que les Apôtres ont eu grand soin d'exécuter.

Saint Luc nous apprend que les Apôtres donnaient la Confirmation aux Fidèles, lorsqu'il rapporte que *les Apôtres imposaient les mains à ceux qu'ils avaient baptisés, et que ceux-ci recevaient le Saint-Esprit*[3].

La promesse de l'Eucharistie est rapportée en détail par saint Jean[4]; et son institution décrite d'une manière admirable par saint Mathieu, saint Luc et saint Marc.

La pénitence fut instituée lorsque Notre Seigneur, environné de ses Apôtres après sa résurrection, leur dit en soufflant sur eux : *Recevez le Saint-Esprit; ceux à qui vous remettrez les péchés ils leur seront remis, ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez*[5].

L'Extrême-Onction est désignée dans l'Evangile de saint Marc où il est dit, que *les Apôtres oignaient d'huile un grand nombre de malades et les guérissaient*[6]. L'apôtre saint Jacques nous a fait connaître l'utilité et les effets de ce Sacrement, lorsqu'il dit : *Si quelqu'un est*

[1] Jean. ch. 3.
[2] Matth. 28.
[3] Act. c. 8.
[4] Jean. c. 6.
[5] Jean 20. — Matth. 18.
[6] Marc. c. 6. 13.

malade, il doit appeler les Prêtres de l'Église, afin qu'ils prient sur lui et qu'ils lui fassent les onctions avec de l'huile, et le Seigneur le soulagera, et s'il a des péchés à expier ils lui seront remis[1]. L'ordre fut promis par le Sauveur lorsqu'il dit à ses Apôtres qu'il les ferait ses ministres *et des pêcheurs d'hommes*[2]. Et il les ordonna Prêtres lorsqu'il leur dit : *Faites ceci en mémoire de moi*[3]. Par là il leur donna pouvoir sur son corps naturel; et ailleurs : *Recevez le Saint-Esprit; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez*[4]. Par là il leur donna pouvoir sur son corps mystique qui est l'Église. Saint Paul nous fait entendre qu'il avait conféré le sacrement de l'Ordre à son disciple Timothée qu'il avertit *de ne pas négliger de faire revivre la grace qu'il lui avait donnée par l'imposition de ses mains*[5].

Enfin le même Apôtre nous dit en termes exprès que *le Mariage est un grand Sacrement en Jésus-Christ et dans l'Église*[6].

Une autre preuve que tous les Sacrements ont été institués par Notre Seigneur, c'est que depuis l'origine l'Eglise l'a toujours cru sans varier jamais sur ce point. Les sectes séparées de son unité depuis les premiers siècles, l'Eglise grecque elle-même, retiennent et ont

[1] Jac. c. 5.
[2] St. Matth. c. 4.
[3] Luc. 21.
[4] Jean. 20.
[5] Tim. c. 4.
[6] Eph. c. 5. — Sur tout cela, *voyez* le Catéch. du Concile de Trente. Drouin, *de re sacramentaria*.

toujours retenu le même nombre de Sacrements et reconnu comme l'Eglise catholique Jésus-Christ pour leur auteur[1]. De plus, l'Eglise a toujours condamné comme hérétiques tous ceux qui ont refusé de reconnaître quelques-uns des Sacrements. Dans le troisième siècle, elle frappe d'anathème les Novatiens qui ne donnaient pas la Confirmation aux nouveaux baptisés; dans le quatrième, les Manichéens qui condamnaient le Mariage; dans le quatorzième siècle, Wiclef et ses adhérents, qui méprisaient l'Extrême-Onction; dans le seizième, Luther, Zuingle et Calvin, qui rejetèrent tour à tour plusieurs Sacrements.

Les Pères et les Docteurs de l'Église nous parlent des Sacrements, des cérémonies employées dans leur administration, des effets admirables qu'ils produisent. Ils n'en parlent cependant qu'avec précaution, afin de ne pas en donner connaissance aux Payens et de ne pas jeter les perles devant les pourceaux[2]. Ce témoignage unanime, non interrompu depuis dix-huit siècles et fondé sur l'Ecriture, est une preuve sans réplique que les Sa-

[1] *Voyez* Perpétuité de la Foi.

[2] Néanmoins il est fait une mention expresse des sept Sacrements dans les Pères de l'Eglise. Tertullien parle du Baptême, de la Confirmation et de l'Eucharistie dans le liv. *de la Résurr. de la chair.* c. 7. de l'ordre dans *les prescriptions,* c. 40. 41. St. Aug. parle du Baptême et de l'Euch. dans *la lettre* 118 *à Januarius;* de la Confir., dans le 3e liv. contre les *lettres de Pétilien,* c. 104; de la Pénitence, dans le liv. 3 *du Baptême*, c. 20; du Mariage, dans le liv. *du Bien du Mariage*, c. 18. 24; Innocent I; dans la *lettre à Décence*, et St. Chryst., dans le liv. 3. *du Sacerdoce*, c. 6, fait mention de l'Extrême-Onction, etc., etc. Si les premiers écrivains ecclésiastiques n'ont pas fait de catalogue des Sacrements, c'est qu'ils n'en parlaient que lorsque la matière le requérait absolument.

crements ont tous été institués par Notre Seigneur Jésus-Christ. Quel respect cette seule pensée ne doit-elle pas nous inspirer pour les Sacrements, puisque la dignité et l'excellence de celui qui donne, ajoute infiniment à l'excellence des dons et des bienfaits accordés ! Avec quelle piété, quelle religieuse frayeur, quelle confiance filiale ne devons-nous pas nous en approcher !

Mais hélas ! combien on a lieu de s'affliger en voyant l'indifférence de la plupart des Chrétiens pour les Sacrements, la légèreté, le peu de soin avec lequel ils s'en approchent ! Un saint Prêtre disait là-dessus en gémissant : Combien de malades qui, dans la belle saison, vont aux eaux de Bourbonne, de Vichy, de Barrège, etc ! Ils font de grandes dépenses pour guérir quelques infirmités corporelles, et il s'en faut bien qu'ils guérissent tous. Nous avons des sources admirables pour toutes les maladies de l'ame ; ce sont les Sacrements. Ces sources de grace guérissent infailliblement ceux qui y vont étant bien disposés. Comment se fait-il que tant de pécheurs négligent d'aller à ces eaux salutaires ? comment la plupart de ceux qui y vont n'y portent-ils pas les dispositions nécessaires ?

Il était en quelque sorte nécessaire que Dieu instituât des Sacrements, et leur institution fait briller avec éclat la sagesse profonde et l'infinie bonté du nouvel Adam. Depuis sa chute, l'homme est enfoncé dans les sens. La faiblesse de son esprit est telle, qu'il lui est impossible de s'élever autrement que par des choses sensibles à la connaissance des choses spirituelles. C'est donc

pour nous aider à comprendre plus facilement ce que sa vertu opère invisiblement dans nos ames, que ce souverain Maître de toutes choses a voulu figurer et représenter par des signes pris dans les choses sensibles, cette mystérieuse opération. Si l'homme était un pur esprit, il aurait communiqué immédiatement avec Dieu ; mais puisque l'ame est unie à un corps, il fallait que les choses sensibles fussent pour elle un moyen de connaître les choses invisibles.

Ainsi, la première raison pour laquelle Dieu a institué les Sacrements, c'est qu'il a voulu faire connaître sa bonté infinie en donnant à l'homme, pour opérer son salut, des moyens proportionnés à sa nature.

La seconde, c'est qu'il n'a pas voulu être adoré seulement en esprit, mais encore par un culte extérieur : Créateur de notre corps aussi bien que de notre ame, il exige le culte de l'un et de l'autre.

La troisième, c'est qu'il a voulu instruire l'homme et dompter son orgueil, en l'assujétissant à des choses sensibles, et y attachant la sanctification ; il a voulu par là éprouver l'obéissance de l'homme pécheur, comme il avait éprouvé celle de l'homme innocent.

La quatrième, c'est qu'il a voulu manifester aux hommes, sa sagesse et sa puissance infinie, en se servant de petites choses pour en opérer de grandes.

La cinquième, c'est afin d'entretenir entre les hommes le lien sacré de la charité, en leur rappelant que la participation des mêmes biens, les unit de la manière la plus étroite, et qu'elle les fait membres d'un seul et même corps.

La définition des Sacrements se termine par ces paroles : *Pour notre sanctification*. Sanctifier les hommes, c'est les rendre agréables à Dieu par l'abolition des péchés, ou par l'augmentation de la grace. Ainsi, il est des Sacrements qui sanctifient les hommes en leur donnant la vie de la grace qu'ils n'avaient pas auparavant, comme le Baptême et la Pénitence; c'est pour cela qu'on les appelle *Sacrements des morts*. D'autres les sanctifient en augmentant et fortifiant la grace qu'ils avaient déjà, et on les nomme *Sacrements des vivants*, parce qu'il faut être en état de grace pour les recevoir.

Outre la grace que tous les Sacrements produisent dans notre ame, il y en a trois, le Baptême, la Confirmation et l'Ordre, qui impriment un caractère spirituel qui ne peut être effacé; et c'est pour cela qu'on ne peut les recevoir qu'une seule fois. Ce caractère a deux effets : par l'un, il nous rend capables de recevoir ou de faire certaines choses dans l'ordre de la Religion; et par l'autre, il sert à distinguer ceux qui les ont reçus. Le caractère imprimé par le Baptême nous rend propres à recevoir les autres Sacrements, et en même temps il distingue les Chrétiens des Infidèles. Par le caractère de la Confirmation, nous sommes armés pour être les soldats de Jésus-Christ, publier et défendre son nom, combattre nos ennemis extérieurs et intérieurs. De plus, nous sommes séparés des nouveaux baptisés qui sont *comme des enfants nouvellement nés*[1]. Enfin, le ca-

[1] Eph. 6. 12.

ractère du Sacrement de l'Ordre donne le pouvoir d'administrer les Sacrements, et distingue du reste des Fidèles ceux qui en sont revêtus.

Tous les Sacrements produisent ces admirables effets par leur propre vertu : cette vertu n'est autre chose que l'application du sang du nouvel Adam et des mérites de sa mort, que ce divin Sauveur veut bien nous communiquer par des signes sensibles. Or, ces signes sensibles, ou les Sacrements, se composent de deux choses essentielles : la *matière* et la *forme*.

La matière, c'est l'élément ou la chose qu'on emploie pour administrer le Sacrement, comme l'eau dans le Baptême, l'huile sainte dans l'Extrême-Onction ; la forme, ce sont les paroles du ministre, et il est de foi que ses paroles se joignant à la matière, le Sacrement existe[1]. Les paroles doivent être ajoutées à la matière, afin que la signification de la chose employée soit plus claire et plus facile à saisir. S'il n'y en avait point dans les Sacrements, il serait difficile de deviner ce que signifie la matière en elle-même. Combien nous devons remercier Dieu d'avoir établi, pour les Sacrements, une forme si exactement déterminée, que si on s'en éloigne, l'essence du Sacrement n'existe plus ! Elle les rend si clairs, qu'il est impossible que jamais ils soient le sujet d'aucun doute.

Quant aux cérémonies qui accompagnent l'administration des Sacrements, elles ont été très-sagement établies pour nous représenter la sainteté qu'ils de-

1 Aug. *in Joan.* Tract. 80.

mandent de ceux qui les administrent et qui les reçoivent ; ensuite pour figurer d'une manière plus étendue et mettre pour ainsi dire sous les yeux les effets de chaque Sacrement ; enfin, pour mieux élever l'ame de ceux qui en sont témoins à la contemplation des choses divines, et faire croître en eux la foi et la charité.

Voici la manière dont une servante du Seigneur avaït coutume de se préparer aux Sacrements. Tous les jours, disait-elle à celui qui dirigeait son ame et qui lui faisait rendre compte de sa conduite, je fais une prière par laquelle je demande à Dieu, au nom des mérites de Jésus-Christ, et par l'intercession de la sainte Vierge et de saint Joseph, de ne jamais faire de mauvaises confessions, de ne jamais faire que de bonnes communions ; d'avoir le bonheur de recevoir le saint Viatique et l'Extrême-Onction, et d'être parfaitement disposée quand on m'administrera ces Sacrements, si c'est le bon plaisir de Dieu que je les reçoive. Pour ne point manquer d'avoir la contrition lorsque je me confesse, je fais ordinairement, en vue de ma prochaine confession, tous les actes de contrition que je forme dans mes prières du matin et du soir, et dans le cours de la journée. La veille de ma confession, je m'excite à la douleur non-seulement des fautes commises depuis ma dernière confession, mais encore des plus grands péchés de ma vie ; et à la fin de toutes mes confessions, je m'accuse d'un ou de deux de ces péchés. Je ne manque point à dire tous les jours un *Pater* et un *Ave* pour mon confesseur, afin que le Seigneur lui inspire de me

donner les avis qui me seront le plus salutaires, et que l'exhortation qu'il me fera me touche le cœur.

Pour me préparer à mes communions, je fais plusieurs fois par jour la communion spirituelle. Dès que je m'éveille le jour où je dois communier, je pense au bonheur que j'aurai bientôt; je me dis : *Je suis invitée aujourd'hui à la table du Roi des rois*. Pour conserver le recueillement dans la matinée du jour où j'ai communié, je fais cette réflexion : *Une liqueur spiritueuse perd bientôt sa force si l'on ne tient pas fermé le flacon qui la renferme*. C'est en action de grace de la communion, que je tâche de faire toutes les actions de la journée. Je fais la dernière communion de chaque mois en viatique, pensant que ce sera peut-être la dernière communion de ma vie. Le dernier jour de la semaine, étant au lit, je me donne l'Extrême-Onction spirituelle. C'est à ce dessein que je fais le signe de la Croix sur mes yeux, mes oreilles, mes narrines, ma bouche, mes mains, mes pieds, en disant : Seigneur, par ce signe de la Croix et par votre miséricorde infinie, remettez-moi tous les péchés que j'ai commis par la vue, l'ouïe, l'odorat, la bouche.

Enfin, je fais souvent cette réflexion : Tous ceux qui recevront les derniers Sacrements, étant mal disposés, seront damnés. Tous ceux qui les recevront étant bien disposés, seront sauvés. On reçoit ordinairement les Sacrements à la mort, comme on les a reçus dans le cours de la vie.

PRIÈRE.

O mon Dieu ! qui êtes tout amour, je vous remercie d'avoir voulu consommer mon union avec le nouvel Adam, par la sainte Eucharistie, et par là me communiquer ses divines qualités et me faire son enfant. Pénétrez-moi de respect et d'amour pour cet auguste Sacrement et pour tous les autres qui s'y rapportent.

Je prends la résolution d'aimer Dieu par-dessus toutes choses et mon prochain comme moi-même pour l'amour de Dieu ; et, en témoignage de cet amour, *j'exciterai en moi un grand désir de bien communier.*

PETIT CATÉCHISME.

DE NOTRE UNION AVEC NOTRE SEIGNEUR LE NOUVEL ADAM, PAR LA COMMUNION. — DES SACREMENTS.

Q. Comment s'achève notre union avec le nouvel Adam ?

R. Notre union avec le nouvel Adam, commencée par la Foi, perfectionnée par la Charité, s'achève par la Communion. C'est dans l'Eucharistie que notre esprit, notre cœur, nos sens, s'unissent avec Notre Seigneur, en sorte que nous devenons en quelque sorte d'autres Jésus-Christ.

Q. A quoi se rapportent tous les Sacrements ?

R. Tous les Sacrements, ainsi que toute la Religion, se rapportent à la Communion, car le but de toute la

Religion, c'est de nous unir au nouvel Adam et de nous faire vivre de sa vie ; et c'est dans la Communion que ce mystère se consomme ici-bas.

Q. Comment les Sacrements se rapportent-ils à la Communion ?

R. Les Sacrements se rapportent à la Communion chacun à sa manière : le Baptême nous en rend capables ; la Confirmation la maintient ou nous en rend plus dignes ; la Pénitence la rétablit lorsqu'elle est rompue par le péché ; l'Extrême-Onction l'affermit au moment de la mort contre les dernières attaques du démon ; l'Ordre et le Mariage la perpétuent en perpétuant l'Église.

Q. Qu'est-ce que les Sacrements ?

R. Les Sacrements sont des signes sensibles institués par Notre Seigneur Jésus-Christ pour notre sanctification. Ce sont des *signes* parce qu'ils nous font connaître la grace invisible qu'ils opèrent dans nos ames. Ainsi, dans le Baptême, l'eau versée sur la tête du baptisé marque la grace qui le purifie intérieurement. *Sensibles,* c'est-à-dire qui tombent sur nos sens ; comme dans le Baptême nous voyons l'action du Prêtre qui verse l'eau, nous entendons les paroles qu'il prononce.

Q. Qu'est-ce qui a institué les Sacrements ?

R. C'est Notre Seigneur Jésus-Christ qui a institué tous les Sacrements, et nul autre que lui ne pouvait les instituer. Il n'y a que Dieu qui puisse attacher à des choses sensibles le pouvoir de produire la grace.

Q. Comment savons-nous que Notre Seigneur a institué les Sacrements ?

R. Nous savons que Notre Seigneur a institué les Sacrements, par l'Écriture-Sainte et par la tradition. Dans tous les siècles de l'Église nous voyons qu'on a toujours admis sept Sacrements. Les Pères de l'Église en parlent mais avec réserve, afin de ne pas les faire connaître aux Payens et les exposer à leurs mépris.

Q. Pourquoi Notre Seigneur a-t-il institué les Sacrements?

R. Notre Seigneur a institué les Sacrements 1° afin de nous communiquer ses graces; 2° afin de nous aider, par le moyen des choses sensibles, à comprendre les choses spirituelles; 3° afin de nous montrer sa puissance infinie en se servant de petites choses pour en opérer de grandes; 4° afin de nous apprendre continuellement que nous sommes tous frères.

Q. Quels sont les effets des Sacrements?

R. Les effets des Sacrements sont de nous sanctifier, soit en nous donnant la grace, soit en l'augmentant. Le Baptême et la Pénitence nous donnent la grace, c'est pourquoi on les appelle *Sacrements des morts* : les autres augmentent la grace qne nous avons déjà, c'est pourquoi on les appelle *Sacrements des vivants.* Le Baptême, la Confirmation et l'Ordre, impriment en nous un caractère ineffaçable qui nous rend propres à faire ou à recevoir certaines choses dans l'ordre de la Religion; aussi on ne peut les recevoir qu'une fois. Tous les Sacrements produisent leur effet par leur propre vertu.

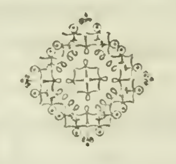
Q. Qu'entendez-vous par la matière et la forme des Sacrements?

R. On entend par la matière des Sacrements les choses qu'on emploie pour les administrer, comme l'eau dans le Baptême ; et par la forme, les paroles du Prêtre. Ces deux choses sont nécessaires pour former le Sacrement.

PRIÈRE.

O mon Dieu ! qui êtes tout amour, je vous remercie d'avoir voulu consommer mon union avec le nouvel Adam, par la sainte Eucharistie, et par là me faire son enfant.

Je prends la résolution d'aimer Dieu par-dessus toutes choses et mon prochain comme moi-même pour l'amour de Dieu ; et, en témoignage de cet amour, *j'exciterai en moi un grand désir de bien communier.*



XXXIVe LEÇON.

DE NOTRE UNION AVEC NOTRE SEIGNEUR LE NOUVEL ADAM, PAR LA COMMUNION.

Avantage social des Sacrements. — Leur harmonie avec nos besoins. — Définition, histoire du Baptême. — Catéchumènes. — Cérémonies préparatoires, renonciation, onction, profession de foi. — Baptistère. — Administration du Baptême. — Confirmation, Eucharistie, lait et miel. — Pâque annotine.

Nous avons considéré les Sacrements dans leur rapport avec le but final de la Religion sur la terre, notre union avec Jésus-Christ, par la sainte Communion ; nous allons les envisager dans leur rapport avec la société et avec les besoins de l'homme.

Point de société sans Religion ; point de Religion sans Rédemption, parce que l'homme est déchu ; point de Rédemption appliquée à l'homme et par l'homme à la société, sans les Sacrements, puisque les Sacrements sont les canaux par lesquels descendent jusqu'à nous les mérites du Rédempteur. Demander quelle est l'importance, quelle est la nécessité des Sacrements relativement à la société, à sa prospérité à son existence même ? c'est demander quelle est l'importance, quelle est la nécessité de l'ame relativement au corps, de la racine relativement à l'arbre, de la base relativement à l'édifice, de

la respiration relativement à la vie? Aussi, trouverez-vous chez tous les peuples des rites mystérieux et sacrés, des espèces de *Sacrements* par lesquels on croyait que l'homme communiquait avec Dieu [1].

Partie essentielle du Christianisme, nos Sacrements sont donc nécessaires à la société, au même titre que le Christianisme lui-même. Pour comprendre les avantages dont la société leur est redevable, il suffit de dire qu'à les considérer d'une manière toute humaine, les Sacrements de la nouvelle Loi forment le plus bel enseignement social que la raison puisse concevoir. Tous les crimes qui bouleversent la société, troublent les familles, et font le malheur de l'individu, viennent du peu de respect que l'homme a pour lui-même. Parce qu'il ne sait ni ce qu'il est ni ce qu'il vaut, il fait peu de cas de lui-même, il ne se respecte pas. Et le voilà qui se vend, qui se prête, qui se donne au crime, qui se dégrade et qui, en se dégradant, devient malheureux, méchant et pervers. Son esprit, il le livre à l'erreur, son cœur aux affections des brutes, ses sens à toutes les passions qui veulent les exploiter. Ne respectant pas plus les autres qu'il ne se respecte lui-même, il se fait un jeu, une étude, un plaisir satanique de les dégrader, et en les dégradant, il les rend comme lui, malheureux, méchants et pervers. L'original de ce tableau est partout; c'est l'homme, c'est vous, c'est moi, c'est nous tous, tant que nous ne savons pas ce

1 *Voyez* l'ouvrage du célèbre Huet, évêque d'Avranches. *Quæstiones alnetanæ.* Il fait voir qu'on trouve chez tous les peuples des vestiges ou des rudiments des sept Sacrements.

que nous sommes. Qui nous l'apprendra? La politique est muette, la philosophie impuissante. Qui donc? Les religions étrangères au Christianisme? Non, car toutes manquent de respect pour l'homme. Les unes ont versé son sang, les autres l'ont abattu tremblant devant d'affreuses idoles, toutes l'ont courbé sous le joug des plus dégradantes erreurs; toutes plus ou moins se sont joué de sa vie, de son intelligence et de son cœur.

Réparatrice universelle, la seule vraie Religion, en apprenant à l'homme ce qu'il est, ce qu'il vaut, lui apprend à se respecter et à respecter son semblable. *Fils de Dieu,* lui dit-elle, *sois saint comme ton Père*[1]*; il est trois fois saint; sois toi-même trois fois saint :* saint d'esprit, saint de cœur, saint de corps; et cette triple sainteté, l'Église catholique ne se contente pas de la prêcher par ses paroles, elle l'imprime en quelque sorte sur tous les sens de l'homme par ses Sacrements. De là tous ces exorcismes, toutes ces bénédictions, toutes ces onctions tant de fois réitérées sur l'homme aux différentes époques de la vie. Dès lors que sont tous nos Sacrements, sinon un grand enseignement de sainteté, de vertu, d'innocence, de respect pour nous-même, enseignement sublime qui commence au berceau pour ne finir qu'à la tombe. C'est quelque chose de mieux. Non-seulement les Sacrements révèlent l'homme à l'homme, ils lui apprennent encore ce qu'il doit faire pour soutenir sa dignité dans toutes les circonstances de sa vie; nous le

[1] Ego dixi dii estis. *Ps.* 81. — Sancti estote quia ego sanctus sum. *Levit.* XI. 44.

ferons voir dans l'explication de chaque Sacrement.

Encore plus; les Sacrements ne sont pas un enseignement stérile, ils donnent à l'homme les forces, l'aptitude nécessaire pour accomplir ce qu'ils lui enseignent. Le Fidèle qui en profite est un héros.

Héros dans la jeunesse. Il traîne à son char les passions vaincues; ces passions qui enchaînent les héros du monde, qui les abattent le front dans la poussière devant des idoles infames. Alexandre, César, Platon, si vous m'entendiez, vous rougiriez encore dans le fond de vos tombeaux. A votre place, il en est plus d'un parmi nous qui lisent ici leur humiliante histoire.

Héros dans l'âge mûr. Il connaît la noblesse et l'étendue de son cœur; il a mesuré la terre et il la trouve trop petite; il a vu les richesses, les honneurs, toutes les idoles de l'homme fait, et il a dit : Je suis plus grand que tout cela; je suis né pour de plus grandes choses. Et on ne l'a point vu, descendant à de basses intrigues, disputer les lambeaux sanglants du manteau des Rois, ni bouleverser la société par ses discours et par ses écrits : on ne l'a point entendu, pour arriver à la fortune, colorant l'égoïsme sous le prétexte du bien public, répéter à tout ce qui est au-dessus de lui, cet ignoble refrain, résumé trop fidèle de l'histoire politique de nos jours : *Ote-toi de là que je m'y mette.*

Héros dans la vieillesse. Sa grande ame se déploie tout entière à la vue de l'éternité. Il voit avec un grand calme approcher sa dernière heure, c'est lui-même qui console ceux qui l'entourent. Ce héros, les siècles chrétiens l'ont

vu sous tous les costumes, dans tous les rangs de la société, et aujourd'hui nous le trouvons encore quelquefois dans nos villes, plus souvent dans les campagnes, sous la bure grossière du villageois. Voilà l'homme enseigné, fortifié, ennobli par les Sacrements dans les diverses circonstances de la vie.

Qu'en dites-vous? une société composée de pareils citoyens, serait-elle inférieure à la nôtre? Voyez, la société a-t-elle beaucoup gagné en paix, en désintéressement, en morale, en bonne-foi, en sainteté, pour dire le mot, depuis que les Sacrements sont abandonnés ou livrés au mépris? Comprenez-vous maintenant que la Religion qui ne semble avoir d'autre objet que la félicité de l'autre vie, est encore le meilleur moyen de nous rendre heureux dès celle-ci? Si vous le comprenez, si vous êtes comme vous le dites les amis de la société, pratiquez donc la Religion, recevez donc ses Sacrements; croyez-moi, vous n'en avez pas moins besoin que vos semblables; si vous ne le faites pas, cessez de vous plaindre de la mauvaise foi, de l'insubordination, de l'immoralité, de la fraude, que sais-je? de tous ces maux qui font de la vie sociale un long supplice.

De quel droit prétendriez-vous que les autres eussent recours aux Sacrements et devinssent vertueux dans vos intérêts, si vous ne commencez par leur donner l'exemple? Sur leurs lèvres, n'apercevez-vous pas ce raisonnement sans réplique : ou il est nécessaire, pour réprimer ses passions, de fréquenter les Sacrements, ou cela n'est pas nécessaire. Si cela est nécessaire, pourquoi

ne le faites-vous pas? si cela ne l'est point, pourquoi voulez-vous que nous nous imposions un joug que vous trouvez bon de ne pas porter? Hommes comme nous, vous êtes faibles comme nous; pourquoi voudriez-vous nous obliger à réprimer nos passions au profit des vôtres?

Des avantages sociaux des Sacrements, passons à leur touchante harmonie avec nos besoins.

Fondée sur les témoignages exprès de l'Écriture, l'autorité de la tradition et la décision des conciles [1], l'Église catholique reconnaît sept Sacrements. Mais pourquoi le nouvel Adam n'en a-t-il établi que sept ni plus ni moins? En voici la principale raison : Le but de la Religion tout entière et par conséquent des Sacrements, c'est de nous donner la vie spirituelle, de la maintenir et de la perpétuer. Comme nous l'avons dit, cette vie spirituelle consiste dans notre union parfaite avec Notre Seigneur. Or, sept choses sont nécessaires à l'homme pour vivre de la vie naturelle, pour la conserver et pour l'employer utilement tant pour lui-même que pour ses semblables. Il faut qu'il naisse, qu'il croisse, qu'il se nourrisse, qu'il emploie des remèdes pour se guérir s'il tombe dans quelque maladie, qu'il répare ses forces quand elles sont affaiblies, qu'il y ait des magistrats investis de l'autorité nécessaire pour procurer le bien public, et enfin qu'il se perpétue lui-même et le genre humain par la naissance légitime des enfants.

Eh bien! toutes ces choses sont nécessaires à la vie

[1] Trid. sess. 7. c. 1; Concil. Florent. *in decr. ad Arm.* D. Th. *p.* 3. *q.* 63. *art.* 1.

spirituelle et nous font concevoir la raison du nombre des sept Sacrements.

Le Baptême qui est le premier et comme la porte des autres, nous fait naître à Jésus-Christ.

La Confirmation vient ensuite, elle augmente en nous la grace de Dieu et nous fortifie par sa vertu.

L'Eucharistie est une nourriture toute céleste qui soutient notre ame.

La Pénitence rend la santé à nos ames lorsqu'elles ont été blessées par le péché.

L'Extrême-Onction efface les restes de nos péchés et renouvelle les forces de l'ame.

L'Ordre perpétue dans l'Église le ministère des Sacrements, et le Mariage perpétue les Fidèles.

C'est ainsi que le Sauveur a pourvu à tous les besoins de l'homme depuis le berceau jusqu'à la tombe. Venons au détail.

Le premier et le plus nécessaire des Sacrements, c'est le Baptême; nul ne peut être sauvé, c'est-à-dire voir Dieu face à face dans le Ciel, s'il n'est pas baptisé. La parole du Sauveur est formelle : Si quelqu'un ne renaît de l'eau et du Saint-Esprit, il ne peut entrer dans le royaume des Cieux.

Or, le Baptême est un Sacrement institué par *Notre Seigneur Jésus-Christ, qui remet le péché originel et qui nous fait enfants de Dieu et de l'Église*. Pour mieux concevoir de ce Sacrement toute l'estime qu'il mérite, étudions son intéressante histoire.

L'histoire du Baptême, comme celle de tous les autres

Sacrements, remonte jusqu'à Notre Seigneur Jésus-Christ. C'est toujours lui que nous voyons ouvrant aux hommes chacune de ces sources de graces et de salut. Il institua le Baptême lorsqu'il fut lui-même baptisé par saint Jean. Les Pères de l'Église nous l'enseignent expressément lorsqu'ils disent que dans ce moment l'eau reçut la vertu de régénérer en donnant la vie spirituelle [1]. Aussi, ce fut au moment du Baptême de Notre Seigneur que la Sainte-Trinité tout entière, au nom de laquelle on confère le Baptême, manifesta sa présence. La voix du Père fut entendue, la personne du Fils était présente, et le Saint-Esprit descendit en forme de colombe ; de plus, les Cieux s'ouvrirent comme ils s'ouvrent pour nous par le Baptême. Notre Seigneur manifesta ensuite à Nicodème l'institution de ce Sacrement, lorsqu'il lui dit : Si quelqu'un ne renaît de l'eau et du Saint-Esprit, il ne peut entrer dans le royaume des Cieux. L'obligation de recevoir le Baptême pour être sauvé, commença le jour où le Sauveur dit à ses Apôtres : Allez, enseignez toutes les nations et baptisez-les au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit [2].

Fidèles à l'ordre de leur divin Maître, les Apôtres prêchèrent partout la nécessité du Baptême ; depuis ce moment, l'Église n'a cessé de baptiser. Reportons-nous par la pensée aux premiers siècles du Christianisme, à ces jours de sainte mémoire, et voyons combien de pré-

[1] Greg. de Naz. orat. *in Nat. Salv. circa finem*. St. Aug. *Serm.* 19 et 37 *de temp.*

[2] Constit. apost. *l.* 8. *c.* 5.

cautions prenait la vigilante Epouse du Fils de Dieu pour préserver ce Sacrement de toute profanation.

Avant de donner le Baptême à ceux qui le demandaient, on les mettait au rang des Catéchumènes. Le mot catéchumène veut dire *catéchisé;* on donnait ce nom à ceux qu'on instruisait de vive voix des vérités de la Religion, afin de les disposer au Baptême. Les rites de leur réception étaient simples : on leur imprimait le signe de la Croix sur le front et on leur imposait les mains avec des prières convenables. Les Catéchumènes se divisaient en trois classes.

Les *écoutants* qui étaient admis à entendre les instructions qu'on faisait dans l'Eglise. Il leur était permis d'assister à cette partie de la Messe qu'on appelait pour cela Messe des Catéchumènes ; elle commençait à l'Introït et finissait à l'Offertoire. Ils pouvaient aussi entendre la lecture des Saintes Écritures et les exhortations ou sermons des Evêques qui suivaient ordinairement la lecture de l'Evangile. Cet avantage leur était commun avec les Pénitents, les Juifs, les Payens et même les Hérétiques. Le sermon fini, un Diacre disait à haute voix : Sortez Catéchumènes, Pénitents, Juifs, Hérétiques, Infidèles, et tous sortaient.

Les *priants* qui avaient le droit de rester dans l'Eglise un peu après le départ des premiers, et qui se prosternaient pour recevoir la bénédiction de l'Evêque. Quand on les trouvait assez capables pour recevoir le Baptême, ils donnaient leurs noms pour y être admis. Alors on les appelait *compétiteurs*, c'est-à-dire *demandant ensemble.*

Lorsque leur demande était admise, on les appelait *élus*, parce qu'ils étaient destinés à recevoir le Baptême à la première occasion, c'est-à-dire à Pâque ou à la Pentecôte prochaine : ils formaient la troisième classe des Catéchumènes.

Avant de les renvoyer de l'Église, on faisait sur eux des prières. Le Diacre ayant fait faire silence, disait : Priez, Catéchumènes, et que tous les Fidèles prient pour eux, afin que le Seigneur plein de bonté et de miséricorde entende leurs prières et leurs supplications; qu'il leur découvre l'Évangile de son Christ; qu'il leur inspire une crainte chaste et salutaire; qu'il les affermisse dans la piété et les rende dignes de la régénération, du vêtement de l'immortalité et de la vraie vie. Après ces paroles, le Diacre ajoutait : Levez-vous, Catéchumènes, demandez la paix de Dieu par Jésus-Christ. Le peuple répondait : *Seigneur, ayez pitié!*

Alors avait lieu une chose bien touchante et qui ne doit pas être omise.

Après avoir exhorté le peuple en général, le Diacre exhortait en particulier les enfants à prier, parce qu'ils sont innocents. C'est pourquoi saint Basile et saint Chrysostôme veulent qu'on les fasse prier dans les besoins publics, leurs prières ayant une force particulière pour fléchir la colère de Dieu [1]. La prière finie, les Catéchumènes s'inclinaient pour recevoir la bénédiction de l'Évêque qui prononçait sur eux cette prière : « Sei-
» gneur Tout-Puissant, inaccessible, incréé, seul vrai

[1] Basil. homil. *in famem et siccitat.* Chryst. homil. 72 *in Matth.*

» Dieu, Dieu Père du Christ votre Fils unique, Dieu
» du Paraclet et Seigneur de toutes choses, regardez
» présentement vos serviteurs que l'on instruit de
» l'Evangile de votre Fils et donnez-leur un cœur nou-
» veau; rendez-les dignes d'être initiés au saint Bap-
» tême, unissez-les à votre Eglise sainte, et rendez-les
» participants de vos divins mystères par Jésus-Christ
» notre espérance, qui est mort pour eux, par lequel
» vous soit rendu gloire et adoration dans le Saint-
» Esprit aux siècles des siècles. Amen. » Cette prière finie, le Diacre disait de nouveau : Catéchumènes, sortez. On fermait ensuite les portes de l'Eglise et on célébrait la Messe des Fidèles, qui commençait par l'oblation des dons destinés au Sacrifice.

On instruisait avec soin les Catéchumènes. Ceux qui remplissaient cette fonction se nommaient Catéchistes. La durée du catéchuménat était ordinairement de deux ans [1]. On prolongeait ce temps à ceux qui tombaient dans des fautes considérables. Lorsque le jour du Baptême approchait, les Catéchumènes jeûnaient et se confessaient [2]. Les Fidèles eux-mêmes jeûnaient pour eux : toute l'Eglise se mettait en prière. Venaient ensuite des assemblées particulières qu'on nommait *scrutins* parce qu'on y examinait la foi et les dispositions de ceux qui devaient être baptisés. C'est pourquoi on ne se contentait pas de leur expliquer le Symbole et l'Orai-

[1] Const. apost. *l.* 8. *c.* 38.

[2] Tertul. *de Baptis.* c. 30. Euseb. *de vit. Constant.* l. 4. c. 61. Greg. de Naz. or. 20. Socrat. *Hist. eccl.* l. 5. c. 17.

son Dominicale, on les leur donnait par écrit, on les leur faisait apprendre par cœur, on les obligeait dans les scrutins suivants de les réciter et d'en rendre compte. On leur faisait aussi rendre l'écrit qui les contenait, de peur qu'il ne tombât en des mains profanes, et cela s'appelait la *reddition* du Symbole. Cette reddition se faisait ordinairement huit jours après la tradition ou exposition du Symbole.

Dans ces assemblées on faisait aussi des exorcismes sur les Catéchumènes, afin de chasser le démon et de purifier ceux que le péché avait assujétis à son empire. Le Prêtre leur marquait le front d'un signe de Croix avec le pouce, leur imposait la main sur la tête à tous, en leur disant à chacun la prière des Elus. Il leur mettait ensuite du sel dans la bouche, mais un sel qui avait été béni et exorcisé en leur présence.

Venait ensuite l'imposante cérémonie de *l'ouverture des oreilles*, pour mettre les Catéchumènes en état d'entendre l'Evangile et le Symbole de la foi qu'on allait leur expliquer. Pendant que les Prêtres allaient leur toucher les oreilles, on faisait deux leçons de l'Ecriture, pour demander à Dieu la guérison de la surdité de leur cœur. On voyait ensuite partir de la sacristie quatre Diacres portant chacun l'Evangile de chaque Evangéliste, en des volumes séparés, et précédés de cierges et d'encensoirs. Chaque Diacre allait poser son Evangile sur un des quatre coins de l'autel. Avant que d'en ouvrir aucun pour en faire la lecture, le Prêtre adressait un discours aux Catéchumènes, pour leur apprendre ce

que c'était que l'Evangile et quels en étaient les auteurs. Un Diacre prenait ensuite l'Evangile de saint Matthieu dont il allait lire le commencement sur le jubé avec un grand appareil de cérémonies. Le Prêtre expliquait ce qu'on venait de lire, devant toute l'assemblée. Le Diacre prenait successivement les trois autres Évangiles que le Prêtre expliquait de même, après qu'on en avait lu le commencement. Il faisait remarquer les caractères différents de chaque évangéliste et les circonstances qui leur étaient particulières, pour mieux faire goûter les vérités de l'Evangile aux Catéchumènes. Toutes ces explications finies, le Diacre faisait sortir les Catéchumènes, et la Messe des Fidèles commençait.

Venait enfin le moment tant désiré du Baptême. Dans la primitive Eglise, le Baptême ne s'administrait que la veille de Pâque et de la Pentecôte, parce que ces fêtes rappellent, l'une la sortie d'Egypte, l'autre l'abrogation du judaïsme et le passage à la loi de grace. Néanmoins, on administrait le Baptême dans tous les temps, lorsque la nécessité l'exigeait. On permettait aussi d'administrer le Baptême aux enfants, quand même ils ne courraient aucun risque de la vie, lorsque les parents les présentaient et souhaitaient qu'on les baptisât.

C'était au commencement de la nuit que se donnait le Baptême solennel, parce que le Baptême et la Confirmation des néophytes devaient précéder l'office qui était fort long la veille des grandes solennités, et pendant lequel ils devaient participer avec le reste

des Chrétiens aux mystères redoutables. La pratique de baptiser la nuit s'est long-temps conservée dans la plupart des églises, et même dans quelques-unes jusqu'à la fin du onzième siècle. En cela, la chose représentait parfaitement la figure, puisque ce fut pendant la nuit que les enfants d'Israël traversèrent la Mer-Rouge et échappèrent à l'esclavage de Pharaon; esclavage qui n'est que l'image de celui du démon auquel nous échappons par le Baptême. Si l'Église a depuis défendu de baptiser la nuit, c'est que l'usage des veilles sacrées, s'est aboli depuis bien des siècles, et qu'il y aurait à présent de l'inconvénient à baptiser en ce temps.

Lorsque le moment du Baptême était arrivé, les Catéchumènes, conduits par leurs parrains et marraines, venaient se présenter devant l'Evêque et les Prêtres. Alors avaient lieu trois imposantes cérémonies : 1° la renonciation au démon. L'Evêque demandait aux Catéchumènes : Renoncez-vous à Satan? Celui qui devait être baptisé répondait : J'y renonce. — Et à toutes ses œuvres? — J'y renonce. — Et à toutes ses pompes? — J'y renonce. 2° L'onction. On faisait une onction d'huile exorcisée, d'abord sur la tête et ensuite entre les épaules et sur la poitrine. C'était pour marquer aux Catéchumènes qu'ils étaient unis à Jésus-Christ qui est un olivier fertile, et qu'ils devenaient des athlètes destinés à combattre le démon auquel ils venaient de renoncer. 3° La confession de foi. On demandait aux Catéchumènes : Croyez-vous en Dieu Père Tout-Puissant? — Je crois. — Croyez-vous en Jésus-Christ, son Fils

unique Notre Seigneur, qui est né et a souffert? — Je crois. — Croyez-vous au Saint-Esprit, la sainte Eglise catholique, la rémission des péchés, la résurrection de la chair? — Je crois[1]. Rassurés sur les dispositions et sur la foi des Catéchumènes, l'Evêque et les Prêtres s'avançaient vers le Baptistère, afin d'en ouvrir les portes aux nouveaux élus.

Les Baptistères étaient des édifices de forme ronde et séparés de l'église. Dans certaines villes, ils étaient si spacieux, qu'on pouvait y tenir de grandes assemblées. Les murs en étaient revêtus de marbre ou de porphyre. Au milieu étaient les fonts baptismaux, dans lesquels on descendait par plusieurs marches. C'est de dessus la dernière que l'Évêque et le parrain plongeaient dans le bain sacré celui qui devait être baptisé. L'immersion se répétait trois fois au nom des trois personnes de la Sainte-Trinité. Aussitôt que le baptisé était remonté des fonts, le parrain le présentait à un Prêtre qui lui imprimait, avec le pouce, le signe de la Croix avec le Saint-Chrême sur le haut de la tête, en disant : Que Dieu Tout-Puissant, Père de Notre Seigneur Jésus-Christ qui t'a régénéré de l'eau et de l'Esprit-Saint, et qui t'a donné la rémission de tous tes péchés, t'oigne du Chrême du salut pour la vie éternelle; le baptisé répondait *amen*. Les parrains présentaient ensuite au nouveau baptisé des linges pour s'essuyer, puis on le revêtait d'un habille-

[1] Sacramenl. de Gelase, de St. Grégoir. Ordre romain. St. Ambr. liv *de Myst.* c. 5. St. Cyril. *de Jérus. Catech.* 2. *Mystag.* St. Jérôme, lib. 12 *in Joan.* c. 65. Optat. de Mil. *dial. adv. luciferianos* liv, 5. *adv. Parmenian.*

ment blanc, qu'il portait huit jours en signe de joie. A l'habit blanc on ajouta le chrémeau, qui depuis a pris sa place. Le chrémeau était un vêtement de tête, que l'on mettait sur celle du nouveau baptisé, immédiatement après que le Prêtre lui avait fait l'onction verticale. C'était par respect pour le Saint-Chrême.

Après le Baptême, l'Évêque se retirait à la sacristie, attendant qu'on eût habillé les néophytes pour les confirmer. L'habillement blanc dont on les revêtait était un signe d'innocence et d'affranchissement spirituel.

En effet, chez les Romains on revêtait de blanc les esclaves à qui on donnait la liberté. C'est ainsi que l'antiquité, même profane, se trouve rappelée dans les cérémonies de l'Église. L'usage de ce vêtement blanc remonte jusqu'au commencement du Christianisme [1].

Lorsque les néophytes étaient habillés, on les rangeait suivant l'ordre dans lequel leurs noms étaient inscrits. On tenait les enfants par le bras droit, et les adultes mettaient un pied sur celui de leurs parrains. L'école des chantres entonnait les litanies, et l'Évêque revenait aux fonts pour leur administrer la Confirmation. La cérémonie achevée, on donnait à tous les néophytes un cierge allumé. On les conduisait en procession vers l'autel en chantant des psaumes.

Saint Grégoire nous découvre les raisons mystérieuses de cet usage lorsqu'il dit : Après le Baptême, on vous a conduits devant l'autel; c'est un prélude de

1 *Voyez* martyre de S. Genès.

la gloire qui vous est préparée. L'autel, c'est le Ciel; le chant des psaumes avec lequel on vous y reçoit, vous annonce d'avance les louanges futures; les flambeaux que vous portez signifient la lumière avec laquelle vous devez aller au-devant de l'époux[1].

Arrivés à l'autel, les néophytes recevaient la sainte Communion. On leur donnait ensuite du lait et du miel, pour leur faire entendre que par les Sacrements qu'ils venaient de recevoir, ils étaient entrés en possession de la véritable Terre promise, dont la Palestine n'était que la figure[2]. Cet usage remonte jusqu'aux temps apostoliques.

Les huit jours qui suivaient le Baptême étaient des jours de fête. Ils se passaient en actions de graces, en prières et en bonnes œuvres. Chaque jour on instruisait les nouveaux baptisés. On ne se contentait pas des catéchismes qu'on leur avait faits pour les préparer au Baptême, on leur faisait des instructions plus détaillées pour leur donner l'explication des mystères qu'on ne pouvait découvrir qu'aux Fidèles, et pour leur en faire comprendre la vertu et l'efficacité. On appelait ces discours MYSTAGOGIQUES, parce qu'ils contenaient l'explication de nos mystères. En un mot, on ne négligeait rien pour leur donner une haute idée de la grandeur de l'état auquel Dieu les avait appelés, et les exciter à conserver durant toute leur vie la mémoire des graces et des bienfaits qu'ils venaient de recevoir. La

[1] Orat. de Baptis.

[2] Tertul. *de Coron. Mil.* c. 3.

sainteté dont brillait l'Église dans ces heureux jours, nous apprend assez que ces soins n'étaient pas perdus.

Les nouveaux baptisés étaient l'objet de la vénération de toute l'Église. C'est au point que lorsqu'on voulait obtenir quelque grace des empereurs et des rois, on se servait d'eux pour en faire la demande. On croyait de plus que Dieu attachait des bénédictions particulières à leur présence. Et en effet, n'étaient-ils pas ses enfants bien-aimés, les temples vivants de son Saint-Esprit? Ce fut dans cette persuasion, qu'au moment où Bélisaire partit avec sa flotte pour aller conquérir l'Afrique sur les Vandales, l'empereur fit amener au bord de la mer, près du palais impérial, le Vaisseau commandant; et que là, le patriarche Épiphane ayant fait les prières convenables pour la bénédiction du navire, y embarqua un soldat nouvellement baptisé, pour attirer sur cette flotte les bénédictions du Dieu des armées [1].

Les néophytes portaient pendant huit jours leur habillement blanc. Le dernier jour de cette sainte octave, lorsque le Baptême avait eu lieu la veille de Pâque, on leur chantait à la Messe ce touchant *Introït*. Comme de petits enfants nouvellement nés, désirez le lait pur, afin de croître pour le salut. Et les plus grands Docteurs de l'Église, les Augustin et les Chrysostôme, leur expliquaient le sens admirable de ces divines paroles.

Telles étaient, dans les premiers siècles de l'Église, les cérémonies qui précédaient, qui accompagnaient et qui suivaient l'administration du Baptême. Ce jour

[1] Fleury, *t.* 7. *p.* 367.

heureux où ils étaient devenus enfants de Dieu et de l'Église, étaient, pour les premiers Chrétiens, le plus beau de leur vie. Ils en conservaient fidèlement la mémoire. Chaque année ils faisaient, avec un redoublement de ferveur, la fête de leur Baptême. C'est ce qui s'appelait la Pâque *annotine*, parce que ceux qui avaient été baptisés à Pâque, celébraient l'anniversaire de leur régénération, l'année suivante, à pareil jour. Le mot *annotin*, *annotine*, veut dire *annuel.*

Ce jour-là, les baptisés, pour qui était la fête, reprenaient leurs habillements blancs, et faisaient avec grande solennité l'offrande pour le sacrifice. Ils étaient accompagnés de leurs parrains et de leurs parents, surtout lorsqu'ils étaient encore enfants. Après le service, tous participaient ensemble à un innocent festin. Cette fête touchante se célébrait encore au treizième siècle. Elle a disparu dans l'Église avec l'usage du baptême solennel des adultes. Mais qui peut empêcher chacun de nous de la faire revivre, et de conserver pour lui ce précieux usage?

Nous avons vu que les néophytes, tant enfants qu'adultes, recevaient la Confirmation et l'Eucharistie au sortir des fonts baptismaux, Ainsi, ils étaient mis en même temps en possession de tous les biens et de tous les avantages de l'Église. Cette pratique s'est conservée jusqu'aux douzième et treizième siècles. Elle subsiste encore à présent dans les églises orientales. Elle a changé peu à peu dans l'Occident. Pour la Confirmation, lorsque les Évêques n'ont plus administré

le Baptême par eux-mêmes, la multiplication des Fidèles et l'étendue des diocèses leur a rendu cette fonction impossible. Quant à la Communion, elle a tout à fait cessé, lorsque par des raisons très-sages, l'Église a défendu de la donner sous les deux espèces, ce qui eut lieu au commencement du quinzième siècle, au concile de Constance[1].

PRIÈRE.

O mon Dieu ! qui êtes tout amour, je vous remercie d'avoir institué les Sacrements, qui sont comme autant de sources de graces. Je vous remercie de m'avoir fait naître dans le sein de votre Église, et admis au saint Baptême.

Je prends la résolution d'aimer Dieu par-dessus toutes choses et mon prochain comme moi-même pour l'amour de Dieu; et, en témoignage de cet amour, *je veux célébrer chaque année le jour de mon Baptême.*

PETIT CATÉCHISME.

DE NOTRE UNION AVEC NOTRE SEIGNEUR LE NOUVEL ADAM, PAR LA COMMUNION. — DU BAPTÊME.

Q. Combien y a-t-il de Sacrements ?

R. Il y a sept Sacrements : le Baptême, la Confir-

[1] Sur les Sacrements, *voyez* Catéchisme du Concile de Trente; *Fleury, Hist. Eccl.* liv. 1—10; —saint Cyrille de Jérusalem. Catéchis.; *Chardon,* Histoire des Sacrements, etc., etc.

mation, l'Eucharistie, la Pénitence, l'Extrême-Onction, l'Ordre et le Mariage. Notre Seigneur a institué sept Sacrements parce qu'ils sont nécessaires à notre vie spirituelle.

Q. Comment cela?

R. Le voici : le Baptême nous fait naître à Jésus-Christ ; la Confirmation nous fortifie ; l'Eucharistie nous nourrit ; la Pénitence nous guérit ; l'Extrême-Onction renouvelle les forces de notre ame au moment de la mort; l'Ordre perpétue les Ministres des Sacrements, et le Mariage les Fidèles qui doivent les recevoir.

Q. Qu'est-ce que le Baptême?

R. Le Baptême est un Sacrement institué par Notre Seigneur Jésus-Christ, pour remettre le péché originel et nous faire enfants de Dieu et de l'Église.

Q. Quand Notre Seigneur a-t-il institué le Baptême ?

R. Notre Seigneur institua le Baptême lorsqu'il fut lui-même baptisé par saint Jean, dans le fleuve du Jourdain.

Q. Quand fut-on obligé de recevoir le Baptême pour être sauvé ?

R. On fut obligé de recevoir le Baptême pour être sauvé, lorsque Notre Seigneur dit à ses Apôtres : Allez, enseignez toutes les nations et baptisez-les au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit; depuis ce moment, l'Église catholique n'a cessé d'administrer le Baptême.

Q. Racontez-nous l'histoire du Baptême?

R. Dans les premiers siècles de l'Église, on n'admet-

tait pas de suite au Baptême ceux qui le demandaient, on les instruisait, on les éprouvait ordinairement pendant deux ans. On les appelait Catéchumènes, c'est-à-dire *catéchisés*. Ils ne pouvaient assister à la Messe que jusqu'à l'Offertoire. Lorsque le moment du Baptême approchait, on interrogeait les Catéchumènes, on les examinait dans des assemblées appelées *scrutins*. On nommait *élus* ceux qui étaient admis.

Q. Quand donnait-on le Baptême?

R. On donnait le Baptême pendant la nuit qui précédait la fête de Pâque et de la Pentecôte, parce que la première de ces fêtes rappelle le passage de la Mer-Rouge par les Hébreux, et la seconde le passage à la Loi nouvelle. Après le Baptême, on revêtait de blanc les nouveaux baptisés, pour marquer l'innocence et la liberté spirituelle qu'ils venaient de recouvrer. On leur donnait ensuite la Confirmation et la Communion; après cela on leur servait à manger du lait et du miel pour leur montrer qu'ils étaient entrés dans la véritable Terre promise.

Q. Combien de temps les nouveaux baptisés portaient-ils leurs habits blancs?

R. Les nouveaux baptisés portaient leurs habits blancs pendant huit jours. Ces huit jours étaient des jours de fête, de prières, d'instructions et de toute sortes de bonnes œuvres.

Q. Les premiers Chrétiens conservaient-ils fidèlement le souvenir de leur Baptême?

R. Les premiers Chrétiens conservaient fidèlement

le souvenir de leur Baptême, chaque année ils en célébraient l'anniversaire avec une ferveur nouvelle. Cette fête s'appelait la Pâque annotine, c'est-à-dire annuelle.

Q. Quand a-t-on cessé de donner la Confirmation et l'Eucharistie aux nouveaux baptisés?

R. On a cessé de donner la Confirmation aux nouveaux baptisés, lorsqu'il n'a plus été possible aux Évêques d'administrer le Baptême par eux-mêmes. L'usage de la Communion a tout à fait cessé lorsque l'Eglise a défendu, pour des raisons très-sages, de la donner aux laïques, sous les deux espèces : cela eut lieu au commencement du quinzième siècle, au concile de Constance.

PRIÈRE.

O mon Dieu ! qui êtes tout amour, je vous remercie d'avoir institué les Sacrements qui sont autant de sources de graces. Je vous remercie de m'avoir fait naître dans le sein de votre Eglise et admis au saint Baptême.

Je prends la résolution d'aimer Dieu par-dessus toutes choses et mon prochain comme moi-même pour l'amour de Dieu; et, en témoignage de cet amour, *je veux célébrer chaque année le jour de mon Baptême*.



XXXVe LEÇON.

DE NOTRE UNION AVEC NOTRE SEIGNEUR LE NOUVEL ADAM, PAR LA COMMUNION

Matière et forme du Baptême. — Baptême par immersion, par infusion, par aspersion. — Baptême d'eau, de feu, de sang. — Ministre du Baptême. — Parrains et Marraines. — Leurs devoirs. — Effets du Baptême. — Vœux et obligations du Baptême. — Explication des cérémonies et des prières qui accompagnent l'administration du Baptême. — Avantage social du Baptême.

De tout ce que nous avons dit dans la leçon précédente, il est facile de conclure combien le Baptême est un Sacrement auguste et important, voyons maintenant ce qui la constitue. Deux choses constituent les Sacrements : la matière et la forme. La *matière* ou l'élément du Baptême, c'est toute espèce d'eau naturelle, l'eau de mer, de rivière, de marais, de puits, de fontaine, tout ce qui porte simplement le nom d'eau. Remarquons ici l'infinie bonté de Notre Seigneur. Le Sacrement de Baptême étant absolument nécessaire à tous, sans aucune exception, pour le salut, il a choisi pour en devenir la matière, l'eau qui se trouve toujours et partout sous la main de tout le monde. D'ailleurs, l'eau représente très-bien l'effet du Baptême ; elle lave les souillures du corps et par là elle exprime sensiblement l'action

du Baptême sur l'ame qu'elle purifie de ses péchés. De plus, l'eau a la propriété de refroidir le corps, comme le Baptême a la vertu d'éteindre en grande partie l'ardeur des passions.

La *forme* du Baptême, ce sont les paroles que le Ministre prononce en versant l'eau sur le corps du baptisé. Les voici : *Je te baptise au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.* Ces paroles doivent être prononcées non avant ou après l'ablution, mais pendant que l'ablution se fait, et par celui-là même qui la fait, autrement le Baptême serait invalide. C'est sur la tête préférablement à toute autre partie du corps, que l'eau doit être versée, parce que la tête est comme le siége où aboutissent tous les sens intérieurs et extérieurs.

L'Église admet trois façons d'administrer le Baptême d'une manière valide : en plongeant le baptisé dans l'eau, Baptême par *immersion* : en versant l'eau sur lui, Baptême par *infusion* : en la répandant sur lui, soit avec la main, soit avec un aspersoir, Baptême par *aspersion*.

Le Baptême par *immersion* était le plus usité dans les premiers siècles de l'Eglise. Le Prêtre et le parrain, si le baptisé était un homme, le Prêtre et la marraine, si c'était une femme, le tenant par la main, descendaient avec lui les marches des fonts sacrés ; de dessus la dernière, ils le plongeaient trois fois dans l'eau salutaire. Ces trois immersions, sans être nécessaires à la validité du Baptême, remontent cependant aux premiers temps du Christianisme[1] : elles se faisaient au nom et en

[1] Tertul. *de coron. Mil.* c. 3.

l'honneur des trois personnes de la Sainte-Trinité. Le Baptême par *immersion* a été en usage jusqu'au quatorzième siècle ; il est encore pratiqué dans plusieurs églises de l'Orient. Le Baptême par *infusion* est seul en usage parmi nous, il était déjà connu dans les premiers siècles. On l'administrait de la sorte dans les cas de nécessité et cette nécessité n'était pas rare. Comment, par exemple, plonger tout entier dans l'eau un homme malade, prêt à expirer ? Comment un martyr, renfermé dans une étroite prison, aurait-il pu trouver assez d'eau pour y plonger ses gardes ou son geolier qui se convertissaient à la vue de ses miracles ou en considérant sa patience et son courage? Enfin, le Baptême par *aspersion* a lieu dans le cas de nécessité. Peu importe au reste qu'on fasse une ou trois ablutions, le Baptême avec une ou plusieurs ablutions a toujours été regardé comme valide, mais il faut observer le rit prescrit par l'Église.

On distingue trois sortes de Baptême. Le premier est le Baptême d'*eau*, c'est le Sacrement ; le second est le Baptême de *feu*, c'est le désir de recevoir le sacrement de Baptême ; le troisième est le Baptême de *sang*, c'est le martyre. Le second et le troisième ne sont pas des Sacrements. On les appelle *Baptêmes* parce qu'ils purifient l'ame de ses péchés et suppléent le défaut du Sacrement lorsqu'on ne peut le recevoir.

Les ministres du sacrement de Baptême sont les Évêques et les Prêtres. Cependant, dans les premiers siècles de l'Église, avant l'établissement des paroisses qui furent nommées *Titres*, comme les Évêques gou-

vernaient leurs diocèses immédiatement et conjointement avec leur clergé, c'était ordinairement l'Évêque, comme premier Pasteur, qui administrait solennellement le Baptême, surtout à Pâque et à la Pentecôte. Cet usage subsistait encore au sixième siècle.

Dans la suite, quand le peuple de la campagne eut embrassé la Religion chrétienne, les Evêques ne purent plus suffire seuls à donner le Baptême. On établit donc des baptistères dans les campagnes, pour la commodité des habitants à qui il aurait été fort à charge d'apporter de si loin leurs enfants dans la ville épiscopale pour les baptiser, surtout dans les grands diocèses de France et d'Allemagne. Dès-lors, les Prêtres baptisèrent ordinairement dans les petites villes et dans les villages où l'Evêque ne résidait pas, et les Diacres conféraient ce Sacrement dans les endroits où il n'y avait point de Prêtre. Cependant, les Diacres ne pouvaient et ne peuvent administrer le Baptême, sans la permission de l'Evêque ou du Prêtre.

Autrefois, les ministres du Baptême étaient et devaient être à jeun pour conférer cet auguste Sacrement. Toute l'Eglise même jeûnait pour attirer sur les Catéchumènes les regards favorables du Seigneur. Cette obligation du jeûne dut cesser lorsque la coutume de donner le Baptême tous les jours et à toutes les heures fut établie. Les ministres de l'Eglise se paraient pour cette grande cérémonie de leurs habits les plus magnifiques. Constantin-le-Grand avait fait présent à l'Eglise de Jérusalem d'un ornement tissu d'or, afin que l'Evêque s'en revêtît lorsqu'il administrerait le Baptême.



Enfin, par un trait de son infinie bonté, Notre Seigneur a bien voulu que dans le cas de nécessité le Baptême pût être administré, mais sans cérémonie, par toute personne, même du peuple, homme ou femme, de quelque religion qu'elle soit. Dans ce cas de nécessité, le Baptême est également valide, qu'il soit donné par un Juif, ou par un Infidèle, ou par un Hérétique, pourvu qu'en baptisant il ait l'intention de faire ce que fait l'Eglise catholique, quand elle administre ce Sacrement.

Ainsi, tous les Fidèles doivent connaître la manière de conférer le Baptême, puisqu'ils peuvent se trouver dans la nécessité de le donner. On prend de l'eau bénite, ou à son défaut de l'eau naturelle de citerne ou de fontaine; on la verse sur la tête de l'enfant de manière qu'elle la *touche*, en disant : *Je te baptise au nom du Père,* et on verse l'eau en forme de †, *et du Fils*, et on continue de verser l'eau en forme de †, *et du Saint-Esprit*, et on achève de verser l'eau en formant une troisième †. Ajoutons encore que les parents sont rigoureusement obligés de faire baptiser leurs enfants aussitôt après leur naissance : s'ils meurent sans Baptême, ce qui peut très-bien arriver dans cet âge fragile, ils sont responsables de leur perte [1].

Outre toutes les personnes qui peuvent conférer le Baptême, il y en a d'autres qui concourent encore à cette cérémonie d'une manière différente. Ce sont les parrains et marraines. L'usage d'en donner à ceux qui se présentent pour recevoir le Baptême, remonte au

[1] Conf. d'Aug. *t.* VIII. 73.

commencement de l'Église [1]. Les parrains et marraines présentaient les Catéchumènes, les surveillaient pendant leur catéchuménat, les recevaient au sortir des fonts sacrés, en répondaient à l'Église et se rendaient garants de leur foi. C'est pour cela qu'on les nommait *répondants* et *cautions*. Plus tard, on leur a donné celui de parrains et marraines, c'est-à-dire *autres pères et mères*, parce qu'ils concourent à la naissance spirituelle du baptisé.

Rien de plus sage que cette coutume. Pour s'en convaincre, il suffit de se rappeler que le Baptême est une régénération spirituelle par laquelle nous devenons enfants de Dieu. C'est ainsi que parle saint Pierre : *Comme des enfants nouvellement nés, désirez le lait spirituel et tout pur* [2]. Belles paroles que dans la primitive Église on adressait, on expliquait aux nouveaux baptisés, huit jours après leur bonheur. Or, dès qu'un enfant est venu au monde, il a besoin d'une nourrice et d'un maître. La première, pour lui donner les aliments nécessaires; le second, pour l'instruire plus tard dans les arts et les sciences. Ainsi, ceux qui viennent de naître à Jésus-Christ par le Baptême, ont besoin d'être confiés à la sagesse et aux soins de quelqu'un qui les forme à la pratique des vertus, qui les instruise des préceptes de la Religion et les fasse croître peu à peu dans le nouvel Adam, jusqu'à ce qu'ils deviennent avec la grace de Dieu, des hommes parfaits.

[1] Const. ap. Tertull. liv. 1. *du Bapt.*, etc.

[2] 1. Petr. 2. 2.

Tel est le devoir, telles sont les fonctions des parrains et marraines. Voici ce qu'ils promettaient dans les premiers siècles de l'Église et ce qu'ils promettent encore aujourd'hui par cela seul qu'ils acceptent leur titre : *Je promets d'exhorter et d'engager soigneusement cet enfant, lorsqu'il sera en âge de comprendre la Religion, à renoncer à tout ce qui est mal, à professer sa foi et à remplir exactement les promesses qu'il fait maintenant à Dieu*[1]. Quoique la plupart n'y songent guère, cette obligation subsiste encore aujourd'hui dans toute sa force; mais elle ne dure que jusqu'au moment où les filleuls sont en état de se conduire eux-mêmes. Il en est des parrains comme des tuteurs et curateurs : leurs obligations cessent lorsque les personnes confiées à leurs soins sont en état de s'en passer. Les rapports entre les parrains, marraines et leurs filleuls sont donc bien intimes et bien sacrés. Aussi, c'est avec une profonde sagesse que l'Église a établi dès le commencement une affinité spirituelle entre celui qui baptise et celui qui est baptisé; entre le parrain ou la marraine et son filleul, et le père et la mère de celui-ci; d'où il résulte que le mariage ne peut se contracter entre ces personnes, et que si on le contracte, il est réellement nul.

Par ce que nous avons dit des devoirs des parrains et marraines, il est facile de voir quels sont ceux à qui on ne doit pas confier une fonction si sainte.

Toutes les préparations qui précédaient autrefois le Baptême, tout ce concours de circonstances solennelles

[1] St. Denis *de Eccl. hierosolym. cap. 7. p. 3.*

qui en accompagnent l'administration, n'ont rien qui étonne quand on réfléchit à la grandeur de ce Sacrement. Jugeons-en par les effets qu'il produit : 1° il efface le péché originel et tous les péchés actuels qu'on a commis avant de le recevoir, quelques énormes qu'ils soient. Telle est la doctrine constante de l'Église, formellement définie par le saint Concile de Trente [1]; 2° il remet toutes les peines dues aux péchés, de sorte que celui qui meurt incontinent après son Baptême, entre sans délai dans le Ciel; c'est encore la doctrine constante de l'Église [2].



L'ignorance et la concupiscence qui demeurent en nous après le Baptême, sont bien des suites du péché originel, mais ne sont pas des péchés. Le nouvel Adam n'a pas voulu en délivrer l'homme pendant cette vie pas plus que des infirmités corporelles, afin qu'il se souvînt d'où il est tombé, que cette terre fût pour lui un lieu d'exil, qu'il y vécût dans l'humiliation et la défiance de lui-même et que ces sortes de misères fussent un exercice continuel à sa vertu, lui donnassent lieu de mériter, et le fissent soupirer vers le Ciel où sa délivrance sera entière et parfaite.

3° Le Baptême nous fait enfants de Dieu. C'est là que nous devenons participants de la vie du nouvel Adam. Ainsi, la grace du Baptême est une grace inhérente à notre ame qui en efface toutes les taches, en purifie

[1] Sess. 5. c. 5; St. Aug. lib. 1. *contra duas epist. Pelag.* c. 13. item. Grég. lib. 9. ep. 39; con. Vienn. et Florent. *in mater. Sacram.*

[2] St. Aug. lib. 1. *de pecc. merit. et remiss.* c. 39; St. Ambr. in c. II. *ad Rom.* D. Thom. *p.* 3. *q.* 66. *art.* 2. Greg. lib. 7. regist. epist. 24.

toutes les souillures, qui lui communique toutes les vertus infuses et les dons du Saint-Esprit, qui la rend belle et agréable à Dieu, qui nous incorpore à Jésus-Christ comme des membres à leur chef, et fait que Dieu nous adopte pour ses enfants et nous rend les héritiers de son royaume et les cohéritiers de Jésus-Christ. Telle est encore la doctrine de l'Église[1].

4° Le Baptême nous fait enfants de l'Église. Il nous met au nombre des Fidèles, nous donne droit aux Sacrements et nous fait participer à tous les autres biens de l'Église. Sans le Baptême, nous ne serions pas capables de recevoir les autres Sacrements, si bien que l'ordination de celui qui aurait été ordonné Prêtre sans avoir été baptisé, serait absolument nulle et il faudrait la lui réitérer après l'avoir baptisé. C'est encore la doctrine de l'Église[2]; 5° le Baptême imprime dans l'ame un caractère ineffaçable qui empêche de recevoir ce Sacrement une seconde fois. De même, dit saint Augustin, que selon l'ordre de la nature nous ne pouvons naître qu'une seule fois, ainsi, il n'y a qu'une seule régénération spirituelle et jamais le Baptême ne peut être recommencé[3].

Tels sont les effets du Baptême. Ils sont les mêmes pour tous, à ne considérer que la vertu du Sacrement; mais si l'on fait attention aux dispositions de ceux qui le reçoivent, il est bien certain que chacun en retire des

[1] Concil. Vienn. *de Summa Trinit. et fide cathol.* con. Trid. Sess. 6. c. 7. et can. 11. *de justif.*

[2] Si quis du chap. Veniens de Presby. non Baptis.

[3] Aug. Tract. II. *in Joan.* con. Trid. Sess. 7. *de Baptis.* can. 11. et 13.

fruits plus ou moins abondants suivant l'état de son cœur.

Quant aux obligations que nous contractons au Baptême, elles sont fondées : 1° sur les promesses que nous y faisons à Dieu et qu'on appelle *vœux*, et il n'en est point de plus sacrés, dit saint Augustin ; 2° sur les dons inestimables que Dieu nous y fait. On redemandera beaucoup, dit le Sauveur, à celui à qui on aura beaucoup donné[1]. Ces obligations consistent : 1° à demeurer perpétuellement attachés à Jésus-Christ, à suivre son Évangile comme la règle de nos croyances et de nos mœurs, parce que le Baptême est une profession solennelle du Christianisme ; 2° A demeurer toujours unis à l'Église, à lui obéir et à ses Pasteurs, parce que le Baptême nous fait membres du corps mystique dont Jésus-Christ est le chef, c'est-à-dire de l'Église, hors de laquelle nous ne pouvons vivre de l'esprit de Jésus-Christ : qui n'a pas l'Église pour mère ne peut avoir Dieu pour père[2] ; 3° à renoncer à tout ce qui est contraire à la vie que doivent mener les enfants de Dieu.

Il est fort à propos de renouveler souvent les promesses du Baptême pour s'exciter à les accomplir, pour éviter de s'engager dans les pompes du siècle, et pour réparer les fautes qu'on a faites contre ces vœux solennels. Cette excellente pratique est souvent recommandée par les Pères de l'Eglise[3].

[1] Luc. c. 12.

[2] St. Cyp. *de unit. eccel.*

[3] Amb. lib. *de iis qui initiantur. myster.* St. Chrys. homil. 21. *ad pop. Antioch.*

Venons maintenant à l'explication des prières et des cérémonies qui accompagnent l'administration du Baptême. Mieux que tous les discours, elles nous feront connaître et la dignité de ce Sacrement, et la grandeur à laquelle il nous élève, et l'obligation de sainteté qu'il nous impose. Pour rendre respectables, même aux yeux de la raison, les prières et les cérémonies du Baptême, il suffit de dire qu'elles sont les mêmes qu'aux premiers jours du Christianisme. Cette belle, cette vénérable antiquité qu'on aime tant aujourd'hui, qu'on recherche partout, nous la trouvons toute vivante dans les cérémonies du Baptême actuellement en usage. Si quelques-unes, en très-petit nombre, ne sont plus usitées, leur suppression même est une preuve de la sage sollicitude de l'Église. En voici deux exemples.

La triple immersion fut supprimée par le pape saint Grégoire dans les églises d'Espagne, parce que certains Hérétiques de ce pays prétendaient autoriser leurs erreurs sur la Trinité par cette triple immersion de laquelle ils inféraient et tâchaient de persuader aux autres qu'il y avait trois substances dans la Trinité. De même, l'usage de donner du lait et du miel aux nouveaux baptisés fut aboli, parce que dans certains endroits on s'était mis sur le pied de mêler le lait et le miel dans le calice avec le vin qui devait être consacré, ce qui est défendu. L'usage de donner le lait et le miel avait continué jusqu'au neuvième siècle.

Et maintenant, pour bien comprendre les cérémonies du Baptême, il faut savoir que l'Eglise réunit aujourd'hui les cérémonies du catéchuménat à celles qui accompagnaient l'administration même du Sacrement. Nous allons expliquer celles qui précèdent, qui accompagnent et qui suivent le Baptême.

1° *Cérémonies qui précèdent le Baptême.* Ces cérémonies sont celles de l'ancien catéchuménat, le détail suivant va nous en convaincre. Lorsqu'un enfant est né, une humble femme le prend entre ses bras, et, accompagnée d'un parrain et d'une marraine, elle se rend à l'Église. Sur le seuil de l'édifice sacré, un Prêtre l'attend et l'arrête. Ce Prêtre est revêtu d'un surplis dont la blancheur rappelle l'innocence; d'une étole à deux faces, violette d'un côté et blanche de l'autre. La couleur violette, employée par l'Église dans les jours de tristesse et de deuil, indique ici l'état malheureux où le péché a réduit l'homme coupable. Après les exorcismes dont le but est de chasser le démon de cette petite créature de Dieu, le Prêtre retourne son étole et la couleur blanche qui se montre aux regards est le symbole de l'innocence que confère le Sacrement.

Le Prêtre arrête l'enfant à la porte de l'Église, pour lui faire connaître qu'il n'a pas droit d'entrer dans la maison de Dieu.

S'adressant au parrain et à la marraine, il leur dit : *Quel nom donnez-vous à cet enfant?* On lui impose un nom 1° pour lui apprendre que par le Baptême il va être engagé au service de Jésus-Christ ; 2° pour lui

donner un protecteur et un modèle dans le Ciel. C'est pourquoi il ne faut donner aux enfants que des noms de Saints. L'usage de donner un nom au nouveau baptisé est très-ancien dans l'Église. On en voit des exemples dès les premiers siècles.

Le Prêtre dit à l'enfant : *Que demandez-vous à l'Église de Dieu ? — La foi*, répond l'enfant par la bouche de ses parrain et marraine. — *Que vous procure la foi ? — La vie éternelle. — Si donc vous voulez entrer dans la vie, gardez les Commandements.* Et il lui fait en deux mots le sublime abrégé de toutes les lois divines et humaines : *Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, et votre prochain comme vous-même.*

Content de ces dispositions, le Prêtre souffle trois fois sur l'enfant en disant : *Sors, esprit immonde et fais place au Saint-Esprit consolateur.* On se sert du souffle pour chasser le démon, 1° afin de témoigner le mépris qu'on fait de lui ; 2° pour faire voir son extrême faiblesse, puisqu'on le chasse comme une paille par le moindre souffle.

Après avoir chassé le tyran qui tient sous son empire tous ceux qui viennent au monde, le Prêtre imprime à l'enfant le cachet d'un Maître bien différent ; il lui fait avec le pouce le signe de la Croix sur le front, afin qu'il ne rougisse jamais de Jésus-Christ ; sur la poitrine, afin qu'il l'aime toujours, et il lui dit : *Recevez le signe de la Croix sur le front et dans le cœur, prenez foi aux divins préceptes et soyez tel par vos mœurs que vous puissiez devenir le temple de Dieu.*

Le représentant de Dieu, le Prêtre, met ensuite la main sur la tête de l'enfant pour marquer qu'il prend possession de lui au nom du Tout-Puissant, et il adresse au Seigneur cette touchante prière : « Dieu Tout-Puissant et éternel, Père de Notre Seigneur Jésus-Christ, daignez regarder cet enfant que vous avez appelé à la grace de la foi ; éloignez de lui tout aveuglement de l'esprit et du cœur... afin qu'il puisse fuir le souffle empesté de tous les vices, et, attiré par l'odeur de vos saints préceptes, vous servir plein de joie et croître chaque jour dans la vertu, par Notre Seigneur Jésus-Christ. »

Le Prêtre exorcise ensuite le sel, c'est-à-dire qu'il le purifie des influences malignes du démon; car en infectant l'homme, le démon a infecté toutes les créatures dont il se sert pour nuire à l'homme. Il met ensuite du sel béni dans la bouche de l'enfant, cela pour deux raisons : 1° parce que le sel préserve de la corruption ; 2° parce qu'il donne de la saveur aux aliments. C'est pour ces mystérieuses raisons que l'Église l'emploie dans le Baptême et fait dire à son Ministre qui le donne à l'enfant : *Recevez le sel de la sagesse, afin que vous puissiez plaire à Dieu et vous le rendre favorable pour obtenir la vie éternelle.*

Le Prêtre vient de communiquer à l'enfant la sagesse chrétienne, le goût des choses divines, représenté par le sel. Alors il défend au démon de jamais lui enlever ce don précieux : « Esprit immonde, lui dit-il, je t'exorcise au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, afin que tu sortes et te retires de cet enfant. Celui qui te le com-

mande, ange maudit, ange damné, est celui-là même qui marcha sur les eaux de la mer et tendit la main à Pierre qui périssait. Reconnais donc, ange maudit, la sentence qui te condamne; rends honneur au Dieu vivant et vrai; rends honneur à Jésus-Christ son Fils et au Saint-Esprit, et retire-toi de ce serviteur de Dieu que Notre Seigneur, par un don de son infinie miséricorde, appelle à la grace du Baptême, et n'aie jamais l'audace de violer le signe auguste de la Croix que nous imprimons sur son front.» En même temps, le Prêtre fait le signe de la Croix sur le front de l'enfant et au nom de la Sainte-Trinité, il prend de nouveau possession de cette créature en mettant la main sur sa tête.

Fils de l'homme, tu vas devenir enfant de Dieu, entre dans la maison de celui qui bientôt dira, en te montrant aux Anges étonnés et ravis : Voilà mon fils bien-aimé.

Et le Prêtre place l'extrémité de son étole, symbole de son autorité, sur la tête de l'enfant et l'introduit dans l'Église en disant : *Entrez dans la maison de Dieu, afin de vous unir à Jésus-Christ pour la vie éternelle.* Le Prêtre fait ensuite réciter à l'enfant, par la bouche de ses parrain et marraine, le Symbole et le Notre Père. C'est ce que faisaient aussi les Catéchumènes avant le Baptême, afin de témoigner de leur foi et de leur instruction. Après cette nouvelle initiation, le Prêtre chasse de nouveau l'esprit immonde, afin qu'il la respecte.

Suit une cérémonie pleine de souvenirs et de mystères. Il est écrit que Notre Seigneur guérit un sourd-muet en lui mettant de la salive sur la bouche et sur les

oreilles, disant : *Ephpheta, ouvrez-vous*. Voici un nouveau sourd-muet à guérir. Épouse de Jésus-Christ, dépositaire de son pouvoir, l'Eglise imite cet exemple ; et le Prêtre prenant de sa salive, en touche les oreilles et la bouche du Baptisé, répétant la parole miraculeuse : *Ephpheta, ouvrez-vous*. Enfant d'Adam, triste esclave du démon, vos oreilles vont s'ouvrir à la vérité, votre langue va être déliée pour publier les bienfaits du Seigneur. Cette cérémonie remonte aux premiers âges de l'Eglise; saint Ambroise en fait une mention expresse [1].

Voilà l'enfant arrivé jusqu'aux fonts régénérateurs. Ici s'accomplissent les dernières cérémonies du catéchuménat. 1° La renonciation : trois fois le Prêtre lui demande, comme on le demandait aux anciens Catéchumènes : *Renoncez-vous à Satan?* et trois fois il répond comme eux : *J'y renonce*. Quel compte à rendre au jugement de cette triple parole *j'y renonce*, si nous avons repris le joug de Satan [2] ! 2° L'Onction. Le Prêtre trempant son doigt dans l'huile des Catéchumènes, en fait le signe de la Croix sur la poitrine et les épaules de l'enfant ; sur la poitrine, pour lui faire aimer le joug de Jésus-Christ ; sur les épaules, pour lui donner la force de le porter ; avec de l'huile, pour lui marquer la douceur de ce joug aimable.

1 Lib. 1. *de Sacram*. c. 1.

2 *Voyez*, là-dessus, Tertull. lib. de *coron. mil. de spect*. c. 24. St. Basile, *de spirit. sancto*. c. 27. St. Cyril. Catech. Myst. 1. St. Chrys. Hom. 21. *ad Popul. Antioch*. St. Greg. de Naz. *Serm. in Baptis*, 40. St. Ambr. lib. de *iis qui initiantur*. c. 2. et lib. 1. *de Sacram*. St. Jerom. *in epist. 1. ad Tim. et in cap. 6. Amos*. St. Aug. epist. 149.

Église sainte, tendre épouse de Jésus-Christ, réjouissez-vous, votre tristesse va se changer en joie ; un nouvel enfant va vous être donné : encore un instant et vous pourrez le couvrir de vos baisers et le presser sur votre sein maternel. L'étole du Prêtre cache sa couleur violette ; la blanche la remplace. Encore une question et l'adoption divine aura lieu. 3° La Confession. Aujourd'hui comme aux premiers jours, l'Eglise ne se contente pas d'une profession de foi générale, elle en veut une particulière, explicite des vérités fondamentales dont le dépôt lui est confié. C'est pourquoi le Prêtre demande à l'enfant : *Croyez-vous au Père, au Fils, au Saint-Esprit, à l'Église, à la communion des Saints, à la rémission des péchés, à la résurrection de la chair, à la vie éternelle.* Et l'enfant répond : *Je crois.*

2° *Cérémonies qui accompagnent et qui suivent le Baptême.* — Toutes les préparations étant achevées, le Prêtre adresse à l'enfant cette question décisive : *Voulez-vous être baptisé?* Un aveugle, un paralytique spirituel est sous ses yeux ; l'Eglise, avant de prononcer sur lui la parole toute puissante qui doit le guérir, imite le Sauveur au nom de qui le prodige va s'opérer. *Voulez-vous être guéri*, disait l'Homme-Dieu, au paralytique couché auprès de la piscine? Et à l'aveugle mendiant sur le bord du chemin : *Que voulez-vous que je fasse pour vous?* Tel est le souvenir touchant que l'Eglise rappelle par cette question. Elle déclare aussi par là que son divin époux veut des enfants et non pas des esclaves, et qu'après avoir encouru la damnation en

obéissant au démon, l'homme ne peut être sauvé qu'en se soumettant volontairement à Dieu. Par l'organe de ses parrain et marraine, l'enfant répond : *Je le veux.* Alors l'eau sainte de la régénération coule trois fois sur sa tête en forme de croix, avec ces paroles sacramentelles : *Je te baptise au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.* On verse de l'eau trois fois en invoquant la Sainte-Trinité pour montrer que les trois personnes divines concourent à la régénération de l'homme dans le Baptême, et pour signifier que Jésus-Christ avec lequel nous sommes ensevelis par le Baptême, a été trois jours dans le sépulcre d'où il est sorti glorieux le troisième [1]. Pendant le Baptême, le parrain et la marraine touchent l'enfant, pour marquer qu'ils répondent de lui et qu'ils prennent l'engagement de lui faire tenir ses promesses : leurs mains étendues indiquent ce serment.

Le miracle est opéré. D'enfant du vieil Adam, le baptisé est devenu enfant du nouvel Adam. La cérémonie qui suit lui apprend les titres augustes, les prérogatives sublimes qu'il vient de recevoir. Le Prêtre, trempant son pouce dans le Saint-Chrême, lui en fait le signe de la Croix sur le front, et le sacre Roi, Prêtre et Prophète. Car c'est avec de l'huile sainte que furent sacrés les Rois, les Prêtres et les Prophètes. Le nouveau baptisé est Roi, Roi du monde et de ses passions : Prêtre, il doit s'offrir sans cesse à Dieu comme une

[1] St. Amb. lib. *de Spirit. Sancto*, c. 10. St. Greg. lib. 1. Regist. c. 119. ep. *ad Coloss.* c. 2.

hostie vivante et d'agréable odeur; Prophète, il doit par sa vie annoncer l'existence des biens futurs.

Le Prêtre lui lègue ensuite le seul héritage temporel que le Sauveur a laissé à ses Disciples, la paix : *Que la paix soit avec vous*, lui dit-il, et la bénédiction du Prêtre lui revient. Car le baptisé répond : *Et aussi avec votre Esprit*. C'est là son remercîment. Le Prêtre met le chrémeau sur la tête de l'enfant et lui adresse ces mémorables paroles : *Recevez cette robe blanche et portez-la sans souillure jusqu'au tribunal de Notre Seigneur Jésus-Christ, afin que vous ayez la vie éternelle.* Le baptisé répond : *Amen*, puisse-t-il en être ainsi. Oh, oui, puisse-t-il en être ainsi, et pour moi qui écris ces lignes et pour ceux qui les liront, et pour tous ceux qui recevront le vêtement sacré de l'innocence baptismale ! Le chrémeau placé sur la tête de l'enfant, remplace les vêtements blancs des anciens Catéchumènes, et signifie comme eux, l'innocence, la liberté, le triomphe : le vêtement blanc était celui des affranchis et des triomphateurs romains.

Tout ce qui tenait au Baptême était cher et sacré aux premiers Chrétiens. Non-seulement ils conservaient avec un respect religieux leurs vêtements blancs, mais encore les linges que leurs parrains leur avaient présentés pour se couvrir en sortant des fonts sacrés. C'était comme un monument du bienfait signalé qu'ils avaient reçu, et comme une marque de l'alliance qu'ils avaient contractée avec Dieu par le Baptême. Nous avons de cela un illustre exemple.

Au cinquième siècle, les Vandales persécutaient l'Église d'Afrique. Comme on appelait par ordre tout le Clergé pour être exposé aux tourments, le diacre Muritta se signala entre les autres. Il avait levé des fonts un jeune homme nommé Elpidiphore qui avait apostasié et était alors le plus ardent persécuteur des Chrétiens. Après que les Prêtres et l'archidiacre Salutaris eurent été tourmentés, Muritta qui était le second Diacre parut à son tour : c'était un vieillard vénérable. Quand on commença à l'étendre sur le chevalet et avant qu'il fût dépouillé, il tira tout d'un coup les linges dont il avait couvert Elpidiphore au sortir des fonts, et qu'il avait cachés sous ses habits; il les déploya devant tout le monde et dit à Elpidiphore qui siégeait comme son juge : Voilà les linges qui t'accuseront quand le grand Juge viendra, et qui te précipiteront dans le puits de soufre parce que tu t'es revêtu de malédiction en perdant le Sacrement du vrai Baptême et de la foi. A cette vue, à ces mots, Elpidiphore pâlit; tremblant, confus, il n'osa pas même ouvrir la bouche pour répondre. On appelait ces linges *Sabana*.

Reste la cérémonie du cierge allumé que le Prêtre remet entre les mains de l'enfant, en lui disant : *Recevez ce flambeau ardent et conservez sans tache la grace de votre Baptême; observez fidèlement les Commandements de Dieu, afin que lorsque Jésus-Christ viendra pour célébrer ses noces, vous puissiez aller à sa rencontre avec tous les Saints, dans la cour céleste, jouir de la vie éternelle et vivre aux siècles des siècles*. Le baptisé répond encore *Amen*, qu'il soit ainsi. Cette prière explique

le sens de cette cérémonie. Réjouissez-vous maintenant, sainte épouse de Jésus-Christ, vous qui, voyageuse encore sur la terre, habitez déjà les Cieux, un enfant vous est né. Et voici les cloches qui sonnent et les orgues qui jouent pour marquer la joie que cause à l'Eglise militante et triomphante l'arrivée d'un nouvel enfant dans la grande famille catholique.

On passe ensuite à la sacristie. Là, on inscrit le nom de l'enfant, celui de ses père et mère, parrain et marraine, la date de son Baptême, dans le registre public. « Ce livre doit être à nos yeux l'image du livre de vie ; » en même temps que nos noms y ont été transcrits, » Dieu les plaçait de sa main dans le livre du Ciel. Ré- » jouissons-nous et méritons par une conduite irrépro- » chable qu'il ne les efface jamais ! »

Que dire maintenant des avantages sociaux du Baptême ?

Où trouver une plus grande leçon de sainteté ! quelle connaissance il donne à l'homme de la grandeur du péché, de la dignité à laquelle il est élevé ; des obligations qui lui sont imposées ! Le voilà, lui, simple mortel, consacré dans tous ses sens, consacré comme un ciboire, comme un calice ; le voilà une chose sainte. Croyez-vous que cette pensée n'ait pas souvent retenu l'homme au moment de la tentation, et empêché une foule de ces crimes secrets qui tuent le corps et l'ame, désolent les familles, et minent la société à petit bruit ?

Et puis, quel respect pour la vie de l'enfant, avant et après sa naissance. Combien de mères coupables ou im-

prudentes qui eussent donné, et qui donneraient encore la mort temporelle à leur enfant, si elles n'étaient retenues par la crainte de lui donner la mort éternelle ! Et après la naissance, le moyen de faire disparaître l'enfant? les témoins de son baptême, et le registre où il est inscrit, ne seraient-ils pas là pour déposer ? Mais surtout quelle garantie pour l'éducation morale de l'enfant, pour cette éducation qui forme les citoyens vertueux, dans cette pensée rendue si frappante par le Baptême, que l'enfant est un dépôt sacré, qu'un Ange veille sur lui, qu'un Saint le protége, qu'il est le Fils de Dieu, le cohéritier de Jésus-Christ, le Frère des Anges? Ainsi, grace au Baptême, dès les premiers pas que l'homme fait dans la vie, son existence s'agrandit aux yeux de ses parents, par l'auguste caractère que la Religion lui imprime.

Combien cette grande idée d'une régénération divine répand de délices sur les sentiments maternels ? Combien elle ajoute d'intérêt aux jouissances paternelles ! Combien elle rend les parents heureux d'avoir donné la naissance à un être qui vient d'acquérir des droits à la possession de Dieu même ! Comparez à ces fortunés mortels un père et une mère, sans religion et sans foi, disciples des faux sages, matérialistes ou sceptiques. Quels retours amers la vue de leur enfant nouveau-né doit produire en eux, quand ils ne voient dans son existence que celle de la brute, et qu'ils se considèrent eux-mêmes dans la classe des êtres, comme le mâle et la femelle de l'animal ! Que de pareilles idées sont capables d'avilir les premiers soins de la maternité ! Qu'ils

les rendent insipides et dégoûtants ! Ah ! je ne m'en étonne pas, que les plus saints devoirs de la nature deviennent, pour de telles mères, des chaînes insupportables ; je ne m'en étonne pas, qu'il s'en trouve parmi elles qui évitent d'être mères, comme elles détourneraient de dessus leurs têtes une calamité ! Je ne m'en étonne pas, enfin, que de tels époux blasphèment contre la Providence, et que cette parole de désespoir trop souvent leur échappe : « Il eût mieux valu à l'homme ne point naître, » ou mourir aussitôt après la naissance[1]. »

Ainsi, otez le Baptême, et la naissance de l'homme n'est plus un événement ; l'enfant n'est plus qu'un petit de l'espèce humaine, qu'on enregistre à son entrée dans la vie, comme une pièce de bétail qui entre dans une ville. Quelle dignité ! Otez le Baptême, et vous verrez l'infanticide et l'exposition se multiplier, souiller, flétrir, ensanglanter vos carrefours et jeter l'épouvante dans la société. Souvenez-vous de ce qui se passait chez les Payens ; voyez ce qui se passe encore aujourd'hui dans la Chine. « Ou les accoucheuses y étouffent les enfants dans un bassin d'eau chaude, et se font payer pour cette exécution, ou on les jette dans la rivière, après leur avoir lié au dos une courge vide, de sorte qu'ils flottent encore long-temps avant d'expirer ; les cris qu'ils poussent alors feraient, partout ailleurs, frémir la nature humaine ; mais là on est accoutumé à les entendre, et on n'en frémit pas. La troisième manière de s'en défaire est de les exposer dans les rues où il passe tous les matins, et surtout à

[1] *Voyez* Jauffret, *du Culte public.*

Pékin, des tombereaux sur lesquels on charge ces enfants ainsi exposés pendant la nuit, et on va les jeter dans une fosse où on ne les recouvre point de terre, dans l'espérance que les Mahométans en viendront tirer quelques-uns; mais avant que ces tombereaux qui doivent les transporter à la voirie surviennent, il arrive souvent que les chiens et surtout les cochons qui remplissent les rues dans les villes de la Chine, mangent ces enfants tout vivants. Je n'ai point trouvé d'exemple d'une telle atrocité, même chez les antropophages de l'Amérique. Les Jésuites assurent que dans un laps de trois ans, ils ont compté *neuf mille sept cent deux enfants* ainsi destinés à la voirie : mais ils n'ont pas compté ceux qui avaient été écrasés à Pékin, sous les pieds des chevaux ou des mulets, ni ceux qui avaient été noyés dans les canaux, ni ceux que les chiens avaient dévorés, ni ceux qui avaient été étouffés au sortir du sein maternel, ni ceux dont les Mahométans s'étaient emparés, ni ceux dont on s'est défait dans les endroits où il n'y a pas de Jésuites pour les compter[1]. »

Que dis-je, voyez ce qui se passe déjà parmi nous, depuis que la foi au Baptême et à la Religion diminue? L'histoire, et l'histoire contemporaine n'est-elle donc pas assez hideuse pour vous prouver que le Baptême est un bienfait même temporel, une barrière à une foule de crimes qui, directement ou indirectement, retentissent au cœur de la société, la désolent, la dégradent et l'ébranlent jusque dans ses fondements?

[1] *Recherches philosophiques sur les Chinois*, ouvrage non suspect de favoriser le Christianisme, *t.* I. *p.* 63; *id.* Torrens, *Reise nach China*, etc.

PRIÈRE.

O mon Dieu! qui êtes tout amour, je vous remercie de tout mon cœur de m'avoir adopté pour enfant; ne permettez pas que je déshonore jamais un si beau titre.

Je prends la résolution d'aimer Dieu par-dessus toutes choses et mon prochain comme moi-même pour l'amour de Dieu; et, en témoignage de cet amour, *j'aurai toujours un grand respect pour les cérémonies de l'Église.*

PETIT CATÉCHISME.

DE NOTRE UNION AVEC NOTRE SEIGNEUR LE NOUVEL ADAM, PAR LA COMMUNION. — DU BAPTÊME.

Q. Quelle est la matière du sacrement de Baptême?

R. La matière du sacrement de Baptême, c'est l'eau. L'eau de mer, de rivière, de marais, toute espèce d'eau naturelle.

Q. Quelle est la forme du sacrement de Baptême?

R. La forme du sacrement de Baptême, ce sont les paroles que le Prêtre prononce en versant l'eau sur la tête du baptisé, les voici : Je te baptise au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Ces paroles doivent être prononcées non avant ou après l'ablution, mais pendant qu'elle se fait et par celui qui la fait.

Q. De combien de manières peut-on donner le Baptême?

R. On peut donner le Baptême de trois manières : par *immersion*, en plongeant dans l'eau le baptisé; c'est ainsi qu'on baptisait autrefois. Par *infusion*, en versant l'eau sur la tête du baptisé; c'est ainsi qu'on baptise aujourd'hui; par *aspersion*, en jetant de l'eau sur la tête du baptisé : cette manière de baptiser a été rarement en usage.

Q. Combien distingue-t-on de sortes de Baptêmes?

R. On distingue trois sortes de Baptêmes : le premier, le Baptême *d'eau*, c'est le sacrement de Baptême; le second, le Baptême de *sang*, c'est le martyre; le troisième, le Baptême de *feu*, c'est le désir de recevoir le Baptême. Le second et le troisième ne sont pas des Sacrements; on les appelle Baptêmes parce qu'ils purifient l'ame de ses péchés et suppléent le défaut du Sacrement, lorsqu'on ne peut le recevoir.

Q. Quels sont les ministres du sacrement de Baptême?

R. Les ministres du sacrement de Baptême sont les Evêques et les Prêtres. Dans le cas de nécessité, toute personne peut baptiser, mais sans cérémonies. C'est pourquoi chacun doit savoir baptiser.

Q. Est-on obligé de faire baptiser les enfants aussitôt après leur naissance?

R. Oui, on est obligé de faire baptiser les enfants aussitôt après leur naissance : l'Eglise l'ordonne.

Q. Quelles sont les obligations des parrains et marraines?

R. Les obligations des parrains et marraines, sont de veiller à ce que leur filleul accomplisse fidèlement les promesses du Baptême. Cela fait voir quels sont ceux qu'il faut choisir pour des fonctions si saintes.

Q. Quels sont les effets du Baptême?

R. Les effets du Baptême sont nombreux et admirables. 1° Il efface le péché originel et tous les péchés qu'on a commis par sa propre volonté, avant de le recevoir; 2° il remet toutes les peines dues aux péchés; en sorte que celui qui meurt aussitôt après son Baptême, entre sans délai dans le Ciel; 3° il nous fait enfants de Dieu, c'est par lui que nous devenons participants de la vie du nouvel Adam; 4° il nous fait enfants de l'Eglise, nous donne droit aux Sacrements et à tous les biens de l'Eglise notre mère; 5° il imprime dans notre ame un caractère ineffaçable qui nous distingue de tous ceux qui ne sont pas Chrétiens.

Q. Quelles sont les obligations du Baptême?

R. Les obligations du Baptême sont bien saintes. 1° Ce Sacrement nous oblige à rester toujours attachés à Jésus-Christ; à prendre son Evangile pour la règle unique de notre vie; 2° à demeurer unis à l'Eglise et à lui obéir fidèlement; 3° à renoncer à tout ce qui est contraire à la vie que doivent mener des enfants de Dieu. Il est très-utile de renouveler souvent les promesses de son Baptême.

Q. Les cérémonies qui accompagnent l'administration du Baptême sont-elles bien dignes de nos respects?

R. Rien n'est plus vénérable que les cérémonies qui

accompagnent l'administration du Baptême. Elles remontent aux premiers siècles de l'Eglise, et représentent parfaitement toute la grandeur et tous les effets du sacrement de Baptême.

PRIÈRE.

O mon Dieu! qui êtes tout amour, je vous remercie de tout mon cœur de m'avoir adopté pour enfant; ne permettez pas que je déshonore jamais un si beau titre.

Je prends la résolution d'aimer Dieu par-dessus toutes choses et mon prochain comme moi-même pour l'amour de Dieu ; et, en témoignage de cet amour, *j'aurai toujours un grand respect pour les cérémonies de l'Église.*



XXXVIe LEÇON.

DE NOTRE UNION AVEC NOTRE SEIGNEUR LE NOUVEL ADAM, PAR LA COMMUNION.

Sacrement de Confirmation. — Sa définition, son histoire. — Matière et forme de la Confirmation. — Ministre. — Parrain. — Obligation de recevoir la Confirmation. — Effets de ce Sacrement. — Dispositions pour le recevoir. — Trait historique. — Prières et cérémonies de la Confirmation. — Avantage social.

L'enfant du vieil Adam est devenu, par le Baptême, enfant du nouvel Adam. Tendre rameau d'un arbre empoisonné, il est enté sur l'arbre de vie. Il se nourrit de sa sève, il portera un jour des fleurs et des fruits de bénédictions. Mais cette greffe a besoin d'être cimentée, fixée au nouvel arbre; cette vie nouvelle a besoin d'être fortifiée et développée; d'autant plus que cet enfant est né pour être soldat. Les eaux du Baptême n'ont point éteint en lui le foyer de la concupiscence. Il devra combattre toute sa vie contre des ennemis intérieurs et extérieurs, nombreux, infatigables; car sa vie est une épreuve. C'est pour lui assurer la victoire, que Notre Seigneur a institué la Confirmation.

Or, *la Confirmation est un Sacrement de la loi nouvelle, instituée par Notre Seigneur Jésus-Christ, qui donne à ceux qui ont été baptisés, le Saint-Esprit avec*

tous ses dons. Selon le sentiment du pape et martyr saint Fabien, Notre Seigneur a lui-même déterminé les cérémonies et les paroles que l'Eglise catholique emploie pour l'administrer[1] : disons un mot de son intéressante histoire.

A peine sortis du Cénacle, les Apôtres confèrent ce sacrement de force aux nouveaux baptisés. Saint Pierre et saint Jean se rendent à Samarie, et confirment les Fidèles baptisés par le diacre saint Philippe[2]. Ils leur imposent les mains, et ils reçoivent le Saint-Esprit. La même chose était pratiquée dans toute la suite des siècles. Lorsque nous sommes sortis du bain sacré, dit Tertullien, nous sommes oints de l'huile bénite... Cette onction se fait sur le corps, mais elle produit son effet sur l'ame. Ensuite on nous impose les mains par la bénédiction, en invoquant et en invitant le Saint-Esprit[3]. Cette onction se faisait sur le front; l'Évêque seul avait le droit de la donner[4].

L'imposition des mains et l'onction dont nous venons de parler, n'étaient pas des cérémonies muettes : elles étaient accompagnées de paroles sacrées et d'une grande vertu, pour attirer la grace et la sanctification à ceux sur qui on les prononçait. Les premiers Chrétiens avaient un tel respect pour ces saintes paroles, comme pour toutes celles qui expriment nos mystères, qu'ils les cachaient

[1] Epist. 2. *initio.*
[2] Act. 8. 14. 15. 17.
[3] De Bapt. c. 7. et 8. *de Resur. car.* c. 8. St. Cyp. ep. 70.
[4] Innocent. 1. ep. *ad Decent. Eugub.* c. 3.

avec grand soin, de peur qu'elles ne vinssent aux oreilles et à la connaissance des profanes[1]. On invoquait par ces paroles sacrées ou par ces prières, l'Esprit aux sept dons. Souvent même, dans cette prière, on ajoutait plusieurs fois *amen*, comme cela se pratique encore aujourd'hui. Nous en avons la preuve dans cette prière extraite d'un pontifical du huitième siècle[2]. L'Évêque dit : « Dieu tout-puissant et éternel, qui avez daigné régénérer votre serviteur de l'eau et du Saint-Esprit, et qui lui avez donné la rémission de tous ses péchés, répandez du haut du Ciel sur lui, les sept dons de votre Esprit-Saint. *Amen*. Donnez-lui l'esprit de sagesse et d'entendement. *Amen*. L'esprit de force et de conseil. *Amen*. L'esprit de science et de piété. *Amen*. Remplissez-le de l'esprit de la crainte de Dieu et de Notre Seigneur Jésus-Christ, et marquez-le du sceau de la sainte Croix pour la vie éternelle. *Amen*.» En faisant l'onction du Saint-Chrême, l'Évêque disait ces paroles : *Je te confirme au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit*[3].

Le Saint-Chrême dont l'Évêque se servait pour la Confirmation, n'était point de l'huile ordinaire, mais elle était bénite et consacrée par la prière, sur l'autel même où se faisait la consécration de l'Eucharistie. Cette consécration remonte jusqu'aux Apôtres, comme celle de l'eau du Baptême[4]. Cette huile était consacrée au nom de

[1] Inno. 1. ep. *ad. Decent. Eugub.* c. 3.

[2] Pontifical manuscrit de l'archevêque Egbert, qui vivait vers le VIII[e] siècle.

[3] Ordre romain écrit vers le VIII[e] siècle.

[4] St. Cyp. ep. 70. St. Basile *de Spir. sancto*. c. 17.

Jésus-Christ qui veut dire *oint*, et qui marque l'onction même. C'est pour cela qu'elle s'appelle Chrême après cette consécration, parce que *Chrême* et *Christ* viennent d'une même origine[1]. On reconnaissait au Saint-Chrême une telle vertu, que saint Cyrille de Jérusalem compare cette huile mêlée de baume, après qu'elle a été ainsi sanctifiée, au pain eucharistique, et qu'il assure qu'elle opère par la présence de la divinité. Ne vous imaginez pas, dit ce Père, que ce parfum soit une chose commune. Car de même que le pain de l'Eucharistie, après l'invocation du Saint-Esprit, n'est plus un pain ordinaire, mais le corps de Jésus-Christ ; de même, le saint parfum n'est plus quelque chose de simple, ou si vous voulez, de profane, mais un don de Jésus-Christ et du Saint-Esprit, qui est devenu efficace par la présence de la divinité[2].

Voilà ce qui regarde la matière et la forme de la Confirmation dans les premiers siècles de l'Église. Quant au lieu où se donnait ce Sacrement, il paraît qu'à cet égard il n'y avait point d'autre règle que la volonté de l'Évêque qui le conférait, ou dans l'Église même, ou dans la sacristie[3]. Beaucoup plus vastes que celles qu'on a construites dans les siècles postérieurs, les sacristies anciennes étaient disposées pour ces sortes de cérémonies. Celle de Sainte-Sophie de Constantinople était si spacieuse, que les Turcs en ont fait leur arsenal, un des plus considérables de l'univers.

[1] St. Optat. lib. 7. *de Schis.*

[2] *Catéch. myst.*

[3] Ordre romain.

On prenait des parrains pour la Confirmation comme pour le Baptême. Cet usage remonte aux temps apostoliques. C'était aussi la coutume que ceux qui devaient être confirmés, portassent avec eux une bandelette de toile dont on leur enveloppait le front après que l'on y avait fait l'onction du Saint-Chrême. Cette bandelette, ou ce bandeau, devait être d'une toile de lin, épaisse, sans nœud et sans fracture, large de trois doigts et d'une longueur convenable, blanche et propre[1]. L'usage était de la porter quelque temps sur le front, par respect pour le Saint-Chrême, et de peur qu'il ne pût être touché par d'autres[2].

Tant de précautions extérieures indiquent assez les préparations intérieures qu'on exigeait pour recevoir ce Sacrement. On voulait que les futurs confirmés travaillassent avec soin à purifier leur conscience de toute tache de péché, en recourant à la pénitence et à la confession. On voulait de plus que ceux qui recevaient ce Sacrement en âge de raison, fussent suffisamment instruits des principaux mystères de la Foi; et quand on les soupçonnait d'ignorance, on les interrogeait pour s'assurer s'ils étaient instruits de l'Oraison Dominicale, de la Salutation Angélique, du Symbole et du Décalogue. On exigeait encore qu'ils fussent à jeun; et que la veille de la Confirmation ils se lavassent le front et qu'ils se fissent couper les cheveux qui leur pouvaient

[1] Pontifical d'Egbert au VIIIe siècle; Concile de Wigorne et de Cologne, 1280.

[2] Con. de Chartres, 1526.

tomber sur les yeux, afin que rien n'empêchât l'application du Saint-Chrême[1]. L'Évêque qui confère le Sacrement devait aussi être à jeun, comme cela se pratique encore aujourd'hui. Nous disons l'Évêque, car depuis les Apôtres jusqu'à nos jours, les Évêques seuls ont eu le droit d'administrer la Confirmation. Si de simples Prêtres en ont été quelquefois les ministres, ce n'est que par tolérance[2], ou en vertu d'une permission spéciale. Cela se fait encore aujourd'hui dans quelques missions étrangères.

Nous ajouterons que l'usage de donner la Confirmation aussitôt après le Baptême, s'est continué jusqu'au neuvième siècle. A cette époque, on commença à séparer, dans quelques églises, le sacrement de Confirmation de celui du Baptême; la principale raison de ce changement fut la multitude de ceux à qui il fallait le donner. La nuit de Pâque ou de la Pentecôte ne suffisant plus pour conférer le Baptême et la Confirmation, on remit aux jours suivants l'administration de ce dernier Sacrement. On voit encore ici que les changements apportés par l'Église à son ancienne discipline, sont demandés par les circonstances, et montrent la sagesse de cette vigilante épouse du nouvel Adam. Telle est l'histoire abrégée de la Confirmation depuis les Apôtres jusqu'à nos jours. Il est temps d'entrer dans quelques détails instructifs sur ce grand Sacrement.

Et d'abord, l'Eglise a toujours enseigné que la matière

[1] Concil. de Cologne, cité plus haut.

[2] Cela eut lieu en Sardaigne. *Voyez* saint Grég. lib. 3. epist.

du sacrement de Confirmation, c'est le Saint-Chrême [1]. Le Saint-Chrême est une composition d'huile d'olive et de baume, qui se fait le Jeudi-Saint par la bénédiction solennelle de l'Evêque. Ces deux choses mêlées ensemble expriment admirablement la diversité de dons qui nous sont communiqués par ce Sacrement. L'huile, symbole de douceur et de force, indique le double caractère du nouvel Adam, appelé tout à la fois *l'agneau de Dieu* et *le lion de la tribu de Juda*. Voilà le Chrétien après la Confirmation. Le baume, dont le parfum est très-agréable, signifie la bonne odeur de toutes les vertus que les Fidèles répandent après avoir été rendus parfaits par la Confirmation et qui leur permet de dire avec saint Paul : *Nous sommes la bonne odeur de Jésus-Christ devant Dieu* [2]. Dans ces symboles si expressifs, quelle source de méditation et peut-être de gémissements pour un grand nombre de Chrétiens !

La forme du sacrement de Confirmation, consiste dans ces paroles que l'Evêque prononce en faisant l'onction du Saint-Chrême : *Je vous marque du signe de la Croix, et je vous confirme par le Chrême du salut, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit* [3]. Toutefois, il est nécessaire d'assister à l'imposition des mains et à la prière qui a lieu avant que l'Evêque prononce les paroles

[1] Fab. pap. epist. 3. *ad epis. Orient.* Aug. *in psal.* 44. v. 91 et lib. 13. *de Trinit.* c. 26 ; Greg. in c. 1. can. con. Laod, c. 48. et Carthag. 2. c. 2 et 3. c. 39. Diony. *de Eccl. hierar.* c. 2 et 4. de oleo *vid.* Ambr. *in psalm.* 118. et lib. *de Spir. sancto.* c. 3. ; Cypr. epist. 30.

[2] 2 Cor. 2. 15.

[3] Catéch. du Concil. de Trente. *Décret d'Eug.* IV *aux Armén.*

citées plus haut. Cette prière et cette imposition sont un rit essentiel toujours pratiqué depuis les Apôtres[1].

Le ministre ordinaire de la Confirmation, c'est l'Evêque seul. Cette fonction est réservée aux Evêques, parce qu'elle était réservée aux Apôtres dont ils sont les successeurs. Concluons de là qu'elle est la dignité de ce Sacrement.

Dans beaucoup d'églises, pour la Confirmation comme pour le Baptême, on prend un parrain. Cet usage remonte, ainsi que nous l'avons vu, aux temps apostoliques : si les jeunes soldats ont besoin de maîtres pour apprendre la manière d'attaquer et de vaincre l'ennemi, en se défendant eux-mêmes et en se préservant de ses coups, combien à plus forte raison, les jeunes Chrétiens n'ont-ils pas besoin d'une personne qui les guide et qui les instruise lorsqu'ils ont été revêtus des armes puissantes que donne la Confirmation, et qu'ils sont entrés dans la lutte spirituelle qui a pour récompense le royaume du Ciel? C'est donç avec raison qu'on fait venir des parrains pour le sacrement de Confirmation. Mais ils contractent les mêmes affinités que les parrains de Baptême, et le mariage leur est interdit avec les mêmes personnes.

Le sacrement de Confirmation n'est pas comme le Baptême, d'une nécessité absolue pour être sauvé ; toutefois, il est nécessaire en quelque manière. Il est facile de le comprendre. Ceux qui n'ont reçu que le Baptême, sont faibles comme des enfants nouvellement nés ; ce sont des soldats sans armes. Ainsi, ils ne sont point en

[1] Pontif. rom.

état de soutenir les combats spirituels qui leur sont livrés par le démon, par le monde et par la chair. Au contraire, étant munis du sacrement de la Confirmation, ils peuvent se défendre contre tous ces ennemis et en triompher. C'est pour cela que la théologie catholique enseigne que le sacrement de Confirmation est nécessaire aux adultes de droit divin et ecclésiastique. De droit divin, car Dieu veut que nous nous procurions, quand nous le pouvons, tous les secours spirituels dont nous avons besoin pour notre salut; par conséquent, c'est aller contre sa volonté que de se priver d'un aussi puissant secours qu'est celui de la Confirmation. De droit ecclésiastique, puisque l'Eglise veut que tous les Chrétiens reçoivent ce Sacrement[1].

Il suit de là, qu'on pèche très-grièvement quand par négligence ou par mépris on ne reçoit pas le sacrement de Confirmation. On est censé le mépriser et le négliger, quand on demeure dans les lieux éloignés de la ville épiscopale, dans lesquels l'Evêque vient rarement et qu'on ne se dispose pas à recevoir la Confirmation lorsqu'on sait que l'Evêque doit venir l'administrer. De même sont inexcusables ceux qui demeurent dans les villes épiscopales où les Evêques résident, qui ont atteint l'âge compétent et n'ont pas reçu le sacrement de Confirmation, s'ils ne se présentent pas à leur Evêque la première fois qu'il l'administre. Selon saint Charles, ils sont sujets aux

[1] *Voyez* le Concil. d'Elvire, can. 38 et 48; et dans les temps modernes, les Conciles de Milan, de Rouen, de Bordeaux, de Tours, de Reims, etc., etc

peines portées par les canons contre ceux qui négligent ou méprisent de recevoir ce Sacrement.

Mais pourquoi faut-il qu'on soit obligé de rappeler aux Fidèles la nécessité de la Confirmation? Hélas! ne la trouvent-ils pas dans leur propre faiblesse, peut-être dans leurs chutes déplorables? Or, le remède à ces maux est dans le Sacrement de force Voici les effets qu'il produit : 1° il perfectionne la grace du Baptême, et d'enfants timides il nous fait soldats de Jésus-Christ; 2° il nous donne de nouvelles lumières et nous communique la force de confesser hautement le nom du Sauveur, de ne jamais rougir de sa Religion et de vivre en parfaits Chrétiens, malgré les exemples et les railleries du monde.

Voyez ce qui arriva aux Apôtres. Avant la passion et même dans le temps de la passion, ils étaient si timides et si faibles qu'ils prirent la fuite aussitôt qu'ils virent saisir leur bon Maître. Pierre lui-même, le chef du collége apostolique, la colonne de l'Eglise, effrayé à la voix d'une femme, nie qu'il soit le Disciple du Sauveur, non une fois, ni deux fois, mais trois fois de suite. Tous les Apôtres, après la Résurrection, se retirent et s'enferment dans une maison par la crainte qu'ils avaient des Juifs. Mais au jour de la Pentecôte, ils sont tellement remplis de la vertu du Saint-Esprit, qu'ils prêchent l'Evangile avec un courage inouï, à Jérusalem, à Samarie et jusqu'aux extrémités du monde. Ils vont jusqu'à faire leur gloire et leur bonheur de souffrir pour le nom de Jésus-Christ les affronts, les tourments et

les croix[1]. Eh bien, l'Esprit-Saint qui nous est communiqué par la Confirmation est le même aujourd'hui qu'il était alors.

Voyez encore les premiers Chrétiens. Quel courage ils puisaient dans la Confirmation ! Destinés au combat dès le berceau, exposés chaque jour à passer des fonts sacrés à l'amphithéâtre, on ne manquait jamais de la leur donner aussitôt après le Baptême. Outre les effets intérieurs de lumière, de force, de charité, la Confirmation leur communiquait encore le don des miracles, le don des langues et des prophéties. Ces effets merveilleux étaient nécessaires pour affermir l'Eglise. Ils ont duré pendant tout le temps des persécutions. L'Eglise cimentée par le sang et les miracles, ces dons extraordinaires cessèrent d'être communs, mais ils ne furent point abolis. Cette grace surnaturelle, en quittant les villes et les assemblées ordinaires des Fidèles, se retira pour ainsi dire dans les déserts où les solitaires en étaient si remplis qu'ils semblaient se jouer de la nature. Nous l'apprenons de saint Athanase, de Cassien, de Pallade, de saint Jérôme, de Ruffin et d'une foule d'autres écrivains également recommandables par leur science et leur piété. Après avoir montré que le Chrétien rempli du Saint-Esprit est maître du démon et du monde, Dieu apprenait encore qu'il est maître de la nature.

3° La Confirmation imprime en notre ame un caractère ineffaçable qui empêche de la recevoir plusieurs fois. Nouveau motif de bien s'y préparer. Ce caractère

[1] Act. 5. 41.

est différent de celui qu'on reçoit au Baptême. Celui-ci est le caractère d'enfant de Dieu, celui-là est le caractère de soldat de Jésus-Christ qui nous rend propres à combattre pour sa noble cause.

Quant aux dispositions pour bien recevoir la Confirmation, elles regardent le corps et l'ame. Celles qui regardent le corps, sont :

1° D'être à jeun, si on le peut, particulièrement quand on reçoit ce Sacrement le matin;

2° D'être modeste dans ses habits et dans tout son extérieur;

3° D'avoir les habits propres et le visage net, surtout le front où l'Evêque fait l'onction.

Les dispositions de l'ame consistent :

1° A avoir été baptisé. La Confirmation suppose nécessairement le caractère du Baptême dont il est la perfection. De sorte que si quelqu'un recevait la Confirmation avant d'avoir été baptisé, il ne recevrait pas ce Sacrement;

2° A être instruit des éléments de la foi; car ce Sacrement est établi pour donner la force de la confesser devant les tyrans, les hérétiques et les impies ;

3° A connaître l'excellence de ce Sacrement, les graces qu'il confère, et les effets qu'il produit dans l'ame;

4° A savoir l'Oraison Dominicale, la Salutation Angélique, le Symbole dés Apôtres et le Décalogue ;

5° A être en état de grace, car la Confirmation est un Sacrement des vivants; enfin, à s'approcher de ce Sacrement avec piété, foi et dévotion.

Jamais ces dispositions furent-elles plus nécessaires que dans un siècle où le respect humain fait tant de lâches apostats parmi les Chrétiens?

Ils sont donc bien coupables, et par conséquent comme bien à plaindre, ceux qui négligent de recevoir ou qui reçoivent mal le sacrement de Confirmation. N'est-ce pas à cela que nous devons attribuer les chutes honteuses, les défections sans nombre qui déshonorent l'Eglise et font blasphémer les impies? Les Pères de l'Église, les Saints, n'hésitaient pas à rapporter à cette cause les grands scandales qui venaient quelquefois affliger la Religion. Témoin le trait suivant: Un homme, nommé Novatien, fut baptisé dans une maladie, en danger de mort. Il négligea ensuite de recevoir le sacrement de Confirmation. Faible enfant dans la foi, soldat sans armes, il devint bientôt le jouet du démon. Poussé par des motifs indignes, il trouva moyen de se faire ordonner Prêtre. Il produisit un schisme qui dégénéra en hérésie, et troubla long-temps l'Église. Il mourut misérablement, et les Pères nous disent sans hésiter, qu'il tomba dans tous ces crimes, pour avoir négligé de recevoir le Sacrement de la lumière et de la force[1].

Et maintenant voulez-vous en quelque sorte voir de vos yeux, toucher de vos mains, et la grandeur de ce Sacrement, et la dignité à laquelle il nous élève, et les dispositions saintes, nécessaires pour le recevoir. Soyez attentifs au détail des prières et des cérémonies qui en accompagnent l'administration.

[1] *Hist. des Sacrements.* t. 1.

L'Évêque qui doit donner la Confirmation, se revêt du rochet, symbole de l'innocence; de l'étole, marque de son pouvoir divin, et de la chappe, dont la couleur rouge indique la charité brûlante de l'Esprit qui va descendre. Il se lave les mains, pour montrer la grande pureté qu'exige l'auguste fonction qu'il va remplir. Il s'approche ensuite de l'autel, et se tournant vers ceux qui doivent être confirmés, il fait entendre ces paroles: *Que l'Esprit-Saint descende en vous, et que la vertu du Très-Haut vous préserve de tout péché*. Ces paroles expriment et les vœux du Pontife, et les merveilles qui vont s'opérer, et les obligations des nouveaux confirmés. A ces paroles succède le signe de la Croix; l'Évêque le fait sur lui-même pour appeler en lui la force de Dieu, car il dit: *Tout notre secours est dans le nom du Seigneur*. Et ce secours est sûr et victorieux, car *c'est le Seigneur qui a fait le Ciel et la terre*, répondent les assistants. Rassuré par cette divine réponse, le Pontife ajoute: *Seigneur, exaucez ma prière*; les assistants se joignant à lui pour former le même vœu, ajoutent: *Et que mes cris montent jusqu'à vous*.

Ces touchantes invocations telles qu'on n'en trouve dans aucune langue humaine, sont montées jusqu'au Ciel. L'Eglise connaît la puissance de la prière, et le Pontife connaît aussi la science. Il a été envoyé pour être le dispensateur des miséricordes de Dieu. Cependant, il a le sentiment de sa faiblesse; et dans la crainte que son indignité ne mette obstacle aux dons du Seigneur, il a recours à celui qui est le Dieu saint et fort;

il l'appelle à son aide en faveur de ceux qui, prosternés aux pieds des autels, attendent avec impatience le moment où le Saint-Esprit prendra possession de leurs cœurs[1]. Alors, ayant étendu les mains sur eux, pour montrer que le Saint-Esprit va les couvrir de son ombre, il fait cette belle prière, déjà en usage au huitième siècle : « O Dieu éternel et tout-puissant ! qui avez daigné régénérer de l'eau et du Saint-Esprit vos serviteurs, et qui leur avez accordé la rémission de tous leurs péchés, envoyez en eux, du haut du Ciel, votre Paraclet, l'Esprit auteur de tous les dons. Les assistants répondent : Qu'il en soit ainsi. *Amen.* — L'Esprit de sagesse et d'intelligence. — *Amen.* — L'Esprit de conseil et de force. — *Amen.* — L'esprit de science et de piété. — *Amen.* Remplissez-les de l'esprit de votre crainte ; et les appelant à la vie éternelle, marquez-les du signe de la Croix de Jésus-Christ. Nous vous en conjurons par le même, Notre Seigneur Jésus-Christ, votre Fils, qui vit et règne avec vous, en l'union du même Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. *Amen.* »

Pendant que le Pontife prononce cette belle prière, tous ceux qui doivent être confirmés doivent s'efforcer d'être dans les sentiments des Apôtres au Cénacle, attendant l'Esprit-Saint, et conjurer ce divin Esprit de venir les changer en des hommes nouveaux, saints, zélés et fermes dans la foi. Après l'imposition des mains, l'Évêque s'approchant de chacun de ceux qu'il confirme, lui fait l'onction du Saint-Chrême sur le front, en

[1] Esprit des cérémonies de l'Église, par M. Thirat.

disant : *Je vous marque du signe de la Croix*. Puis avec la main formant au-dessus de la tête trois fois le signe de la Croix, il ajoute : *Et je vous confirme avec le Chrême du salut, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit*. Au nom du confirmé, l'assistant de l'Evêque répond : Qu'il en soit ainsi. *Amen.*

Ensuite l'Évêque frappe légèrement la joue du nouveau confirmé avec sa main, pour lui faire entendre que, comme un généreux athlète, il doit être préparé à souffrir avec un courage invincible toutes sortes de contradictions pour le nom de Jésus-Christ. En donnant ce léger soufflet, le Pontife dit : *Que la paix soit avec vous*. La récompense de votre courage sera la paix, la paix de Dieu, qui est au-dessus de tout autre bien, paix à la vie, à la mort, pendant l'éternité.

Pendant que l'Évêque purifie ses mains, on chante une antienne, pour supplier le Seigneur d'achever l'ouvrage qu'il vient de commencer. L'antienne achevée, le Pontife, à l'autel, forme les vœux les plus ardents pour la persévérance des confirmés, et leur donne sa bénédiction en prononçant sur eux ces magnifiques paroles : *Que du haut du Ciel le Seigneur vous bénisse, afin que tous les jours de votre vie vous voyiez les biens de Jérusalem, et que vous obteniez la vie éternelle*.

Aucune expression humaine ne peut traduire et faire comprendre tout ce qu'il y a de charité, de tendresse paternelle dans cette bénédiction que l'Église fait donner à ses enfants par son ministre. L'Évêque avertit de nouveau les confirmés de prier pour lui, et de réciter

une fois le Symbole des Apôtres, l'Oraison Dominicale et la Salutation Angélique : ce qu'ils font avant de sortir de l'église. Tous ensuite se retirent après avoir chanté le psaume qui convient si bien à la circonstance : « *Que toutes les nations louent le Seigneur, que tous les peuples le bénissent. Parce que sa miséricorde s'est reposée sur nous, et que sa vérité demeure éternellement !* » Heureux les nouveaux confirmés, si cette vérité de Dieu demeure intacte dans leur cœur jusqu'au dernier soupir !

Heureuses aussi les familles et la société, car c'est pour leur bonheur que la Confirmation a été instituée. L'enseignement social, commencé au Baptême, continue dans la Confirmation. A son arrivée dans le monde, l'Eglise dit à l'homme : Soyez saint, vous êtes le fils de Dieu, le frère des Anges, le temple de l'auguste Trinité. Toutes les vertus qui font de l'enfance l'âge le plus aimable de la vie, sont commandées par le Baptême. Voici l'homme qui va entrer dans la carrière du monde, l'Eglise le laissera-t-elle sans enseignement? Oh ! non. Tendre mère, elle court au-devant de son fils. Mon fils, lui dit-elle, comprenez ce que vous êtes. La vie terrestre est une guerre ; vous êtes un soldat ; et, réunissant ici toutes les traditions antiques, elle envoie son pontife pour armer le jeune soldat. Que dis-je, mon fils, vous devez être un soldat vainqueur ; votre carrière doit être une longue suite de victoires ; voici vos ennemis : le démon, la chair et le monde. Voici vos armes : la vigilance, la mortification, la foi. Athlète du Christ, fils de tant de héros, c'est sous les yeux de tous ces nobles

vainqueurs, sous les yeux des Anges et de votre mère, que vous allez combattre ; soyez digne du nom que vous portez. Et voilà que l'huile sainte qui coule sur le front des rois pour les couronner, coule aussi sur son jeune front ; car lui aussi doit être roi, roi de lui-même et roi vainqueur : mais c'est par de rudes combats qu'il doit acheter et défendre sa royauté. Sur la terre il portera une couronne d'épines, pour en porter une de gloire dans l'éternité. Et un léger soufflet lui apprend à supporter de grands affronts.

Vous êtes roi, première parole que l'Eglise dit à l'homme dans la Confirmation.

Fils et frère de Jésus-Christ, vous êtes quelque chose de plus noble encore, vous êtes prêtre. Votre autel, c'est votre cœur ; votre victime, c'est vous, c'est le monde, c'est tout ce qui vous environne ; voilà l'holocauste que vous devez offrir à chaque heure du jour et de la nuit, depuis ce jour jusqu'à votre dernier soupir. Le feu qui doit le consumer doit toujours brûler en vous. Ce feu, c'est l'esprit d'amour, qui descend en vous comme il descendit au Cénacle, feu consumant, feu à l'action duquel rien ne résiste. Et voilà que l'onction sainte du sacerdoce coule sur le front du jeune chrétien.

Vous êtes prêtre, seconde parole que l'Eglise dit à l'homme dans la Confirmation.

Le Fils de Dieu fut prophète ; comme lui, mon fils, soyez prophète. Prophète par vos paroles, annoncez les biens futurs ; prophète par vos œuvres, témoignez que la terre est pour vous un exil, que votre patrie est ailleurs ;

prophète par votre sainteté, annoncez à tous que vous êtes l'enfant d'un Dieu trois fois Saint, que vous croyez à ses formidables jugements, que vous craignez sa redoutable colère, et que vous attendez la récompense qu'il a promise à ceux qui lui resteront fidèles. Et voilà que l'huile sacrée qui coula sur le front d'Isaïe, de Jérémie, de Daniel, coule sur le front du jeune chrétien.

Vous êtes prophète, troisième parole que l'Eglise dit à l'homme dans la Confirmation.

Et maintenant, comprenez-vous quels traits de lumière sur le but de la vie, sur les devoirs de l'homme, dans cette triple parole! Savez-vous tout ce qu'il y a de grand, de poétique, de sublime dans cette triple consécration? Croyez-vous de bonne foi, qu'elle ne dit rien au cœur si ardent, à l'imagination si vive de l'adolescent? Connaissez-vous un moyen plus imposant d'enseigner à l'homme la sainteté et d'obtenir le miracle des miracles, la chasteté dans un cœur de quinze ans où bouillonnent les passions naissantes? D'arrêter ainsi dans sa source ce torrent d'iniquités qui, après avoir dégradé l'homme, désolé les familles, porte le trouble et la confusion dans la société. Et puis toutes ces longues préparations qui précèdent la réception de ce Sacrement, toutes ces instructions, ces prières ferventes des parents et des enfants, et puis l'arrivée du Pontife, long-temps annoncée, impatiemment attendue, ses paroles, que sais-je! tout ce concours de circonstances solennelles. Croyez-vous qu'elles n'aient aucune action sur les mœurs publiques? Que sera-ce si vous ajoutez que ce

n'est point ici un enseignement stérile et impuissant ; mais une parole qui porte avec elle la force de faire ce qu'elle dit ? Comprenez-vous maintenant comment la Confirmation tend à ennoblir l'homme, à lui inspirer des sentiments et des actions vraiment dignes de lui, et dignes de la société, parce qu'elles seront dignes de Dieu et dignes du Ciel.

Otez la Confirmation, et l'homme entre dans la vie au hasard, sans aucun sentiment de sa dignité, sans boussole, sans but : aveugle qui ne sait où il va ; enfant robuste qui ne saura faire usage de ses forces que pour battre et déchirer ceux qu'il rencontrera sur sa route.

Otez la Confirmation, plus de poésie dans l'existence de l'homme, plus de nobles pensées pour le soutenir dans sa longue lutte, plus de miracles, de continence, plus de lys et de roses sur le front du jeune homme, plus d'esprit, de sacrifice dans le cœur de l'homme fait : partout dégradation, flétrissure, égoïsme. Après cela, dites ce que deviendra la société?

PRIÈRE.

O mon Dieu , qui êtes tout amour, je vous remercie de m'avoir donné votre Saint-Esprit avec tous ses dons ; ne permettez pas que je contriste jamais en moi cet Esprit de sainteté et de charité.

Je prends la résolution d'aimer Dieu par-dessus toutes choses et mon prochain comme moi-même pour l'amour de Dieu ; et, en témoignage de cet amour, *je ne rougirai jamais de me montrer Chrétien*.

PETIT CATÉCHISME.

DE NOTRE UNION AVEC NOTRE SEIGNEUR LE NOUVEL ADAM, PAR LA COMMUNION. — DE LA CONFIRMATION.

Q. Qu'est-ce que la Confirmation ?

R. La Confirmation est un Sacrement qui nous donne le Saint-Esprit avec tous ses dons, et nous rend parfaits Chrétiens.

Q. Quel est le Ministre de la Confirmation ?

R Le Ministre de la Confirmation, c'est l'Évêque. Successeur des Apôtres, il a seul le droit de confirmer, parce que ce droit n'appartenait qu'aux Apôtres.

Q. Quelle est la matière du sacrement de Confirmation ?

R. La matière du sacrement de Confirmation, c'est le Saint-Chrême. Le Saint-Chrême est une composition d'huile d'olive et de beaume, consacré par l'Évêque le Jeudi-Saint. L'huile marque la douceur et la force qui nous est communiquée par le Saint-Esprit, et le baume, dont le parfum est très-agréable, indique la bonne odeur des vertus que doivent répandre ceux qui ont reçu la Confirmation.

Q. Quelle est la forme du sacrement de Confirmation ?

R. La forme du sacrement de Confirmation consiste dans ces paroles que l'Évêque prononce en faisant l'onction du Saint-Chrême : *Je vous marque du signe de*

la Croix, et je vous confirme par le Chrême du salut, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. L'imposition des mains et la prière qui l'accompagne, sont aussi un rit essentiel, qui remonte jusqu'à Notre Seigneur Jésus-Christ.

Q. Pourquoi l'Évêque fait-il l'onction du Saint-Chrême sur le front ?

R. L'Évêque fait l'onction du Saint-Chrême sur le front, pour nous apprendre à ne pas rougir de notre foi.

Q. Pourquoi l'Évêque frappe-t-il légèrement la joue de celui qu'il a confirmé ?

R. L'Évêque frappe légèrement la joue de celui qu'il a confirmé, pour lui apprendre qu'il doit être prêt à souffrir toutes sortes de contradictions pour Jésus-Christ.

Q. Est-il nécessaire de recevoir la Confirmation ?

R. Oui, il est nécessaire de recevoir la Confirmation, parce que nous avons besoin de forces pour pratiquer fidèlement la Religion. Celui qui, par négligence ou par mépris, ne recevrait pas la Confirmation, se rendrait coupable devant Dieu d'un grand péché.

Q. Quels sont les effets de la Confirmation ?

R. Voici les principaux effets de la Confirmation : 1° elle perfectionne en nous la grace du Baptême, et d'enfants timides elle nous fait soldats de Jésus-Christ ; 2° elle nous communique de nouvelles forces et de nouvelles lumières, et donne le courage de confesser la Religion au milieu des persécutions ; 3° elle imprime en nous un caractère ineffaçable qui empêche de la

recevoir plusieurs fois. Pendant les premiers siècles de l'Église, elle communiquait aussi le don des miracles, le don des langues et de prophéties; ces dons extraordinaires ont duré tant qu'ils ont été nécessaires à l'établissement de l'Église.

Q. Quelles sont les dispositions pour recevoir la Confirmation?

R. Les dispositions pour recevoir la Confirmation sont de deux sortes, les unes regardent le corps, et les autres l'ame. Voici les dispositions qui regardent le corps: 1° être à jeun, si on le peut; 2° être modeste dans ses habits et dans tout son extérieur; 3° avoir le visage net, surtout le front, où l'Évêque fait l'onction sainte.

Q. Quelles sont les dispositions de l'ame?

R. Les dispositions de l'ame sont 1° d'être baptisé; 2° de savoir les éléments de la foi, de connaître l'Oraison Dominicale, le Symbole et le Décalogue, et d'être instruit de ce qui regarde le sacrement de Confirmation; 3° d'être en état de grace.

PRIÈRE.

O mon Dieu! qui êtes tout amour, je vous remercie de m'avoir donné votre Saint-Esprit avec tous ses dons; ne permettez pas que je contriste jamais en moi cet Esprit de sainteté et de charité.

Je prends la résolution d'aimer Dieu par-dessus toutes choses, et mon prochain comme moi-même pour l'amour de Dieu; et, en témoignage de cet amour, *je ne rougirai jamais de me montrer Chrétien*.

XXXVII[e] LEÇON.

DE NOTRE UNION AVEC NOTRE SEIGNEUR LE NOUVEL ADAM, PAR LA COMMUNION.

Définition, Institution de l'Eucharistie. — Ses différents noms. — Son Histoire. — Offrande du pain et du vin. — Communion des Fidèles. — Trait historique. — Communion sous les deux espèces, et sous la seule espèce du pain. — Communion des absents. — Forme des anciens Tabernacles, Tour et Colombe.

L'Eucharistie ! voici le terme auquel se rapporte tout le Christianisme ; voici le mystère où s'opère entre Dieu et chacun de nous la plus parfaite union à laquelle nous puissions parvenir ici bas. Deux morceaux de cire fondus ensemble représentent à peine, suivant le langage des Pères, cette union déifique[1]. Après la Communion il n'y a plus que le Ciel ; la Communion c'est le Paradis de la terre. Or, l'*Eucharistie* où s'accomplit cette merveille *est un Sacrement qui contient véritablement, réellement et substantiellement le corps, le sang, l'ame et la divinité de Notre Seigneur Jésus-Christ, sous*

[1] Quemadmodum enim si quis ceram ceræ conjunxerit, utique alteram in altera invicem quc immeasse videbit : eodem quoque opinor modo, qui Salvatoris nostri Christi carnem sumit, ac ejus pretiosum sanguinem bibit, ut ipse ait, unum quiddam cum eo reperitur. — St. Cyril. *in evang.* St. Joan. c. v. *v.* 56. *Voyez* aussi les autres passages des Pères cités dans l'*Introduction du Catéchisme.* p. xc.

les espèces ou apparences du pain et du vin. Cet ineffable Sacrement par lequel le nouvel Adam s'incorpore à chacun de nous pour nous faire vivre de sa vie, fut institué le Jeudi-Saint, quelques heures avant la Passion. Nous avons vu tout cela dans la vie du Sauveur.

Il termina la consécration de son corps et de son sang par cette parole : *Faites ceci en mémoire de moi.* Parole d'ineffable amour qui, en donnant aux Apôtres et à leurs successeurs le pouvoir de renouveler ce que l'Homme-Dieu venait de faire, nous lègue à perpétuité l'héritage de son corps et de son sang pour nous en nourrir et devenir en réalité d'autres enfants de Dieu, d'autres Jésus-Christ. A peine les Apôtres furent-ils séparés de leur divin Maître, après son ascension, qu'ils s'empressèrent de faire usage du pouvoir sublime qu'il leur avait laissé. Jusque-là, il daignait lui-même les communier de sa main [1].

Nous les voyons à Jérusalem, au milieu des fervents néophites qu'ils avaient convertis le jour de la Pentecôte, vaquer à *la fraction du pain.* C'est ainsi, et par d'autres paroles également mystérieuses, qu'on désignait la sainte Eucharistie dans les premiers siècles de l'Église; car on craignait par-dessus tout de donner aux profanes la connaissance d'une chose si sainte. Toutefois, entre eux, les premiers Chrétiens donnaient à cet auguste Sacrement les mêmes noms que nous lui donnons encore aujourd'hui.

Ils l'appelaient *Eucharistie*, c'est-à-dire actions de

[1] *Hist. des Sacrements*, t. II.

graces; tant parce que Notre Seigneur, en l'instituant, rendit graces à son Père, que parce qu'en offrant et en recevant le corps et le sang du Sauveur, sous les espèces du pain et du vin, on rend à Dieu de dignes actions de graces pour tous les biens que nous tenons de son infinie bonté, puisqu'on lui offre un don qui égale tous ceux que nous avons reçus de lui [1]. Ainsi, l'Eucharistie est le remercîment de l'homme à Dieu. En est-il un plus beau!

Avec saint Paul lui-même, ils l'appelaient *Table du Seigneur*, *Cène du Seigneur*, parce que l'Eucharistie est un festin spirituel que Jésus-Christ institua après avoir mangé à souper l'agneau pascal, festin auquel il invite tous les Fidèles pour les nourrir de son corps et de son sang qui sont une véritable viande et un véritable breuvage [2].

Ils l'appelaient *Communion*, parce qu'elle nous rend participants du corps et du sang de Jésus-Christ et nous unit avec lui et avec les Fidèles, mais d'une manière si étroite que nous ne faisons plus avec Jésus-Christ et entre nous qu'un même corps [3].

Ils l'appelaient *Viatique*, parce qu'elle est la nourriture spirituelle des Fidèles pendant le pélerinage de cette vie [4].

Ils l'appelaient aussi le *corps et le sang du Seigneur*;

[1] St. Justin, martyr. apolog. 2. St. Irénée, lib. 4. *adv. hæres.* c. 34. St. Chrys. homil. 27. *in Matth.* St. Aug. lib. *contra adversar. leg. et Prophet.* c. 18.

[2] 1 Ad. Cor. c. 10; St. Ambr. *de Elia et jejun.* c. 10. St. Aug. Tract. 47 *in Joan.*

[3] Homil. 24. *in epist.* 1. *Ad Cor,*

[4] St. Jérom. *in cap.* 15. *Matth.* St. Chrys. lib. 6. *de Sacerdotio.*

le Saint du Seigneur, ou simplement les choses saintes; d'autrefois, *les Mystères terribles* [1].

L'histoire de l'Eucharistie, en nous montrant la vénération profonde dont les dix-huit siècles chrétiens qui nous précèdent ont environné cet auguste Sacrement, sera tout ensemble un puissant moyen de réveiller notre piété, et un témoignage illustre rendu à la perpétuité de la Foi catholique.

La matière de l'Eucharistie fut toujours le pain et le vin. Autrefois c'étaient les Fidèles qui offraient eux-mêmes le pain et le vin destinés à l'autel. La même chose avait lieu chez les Juifs. Rien de plus équitable que celui-là fournisse la matière d'un Sacrifice qui doit être offert à son profit. Aussi, tous faisaient cette offrande, hommes et femmes sans distinction. Cet antique et saint usage s'est conservé jusqu'au neuvième siècle. On en voit encore aujourd'hui un vestige remarquable à Milan. Cette église entretient une congrégation de dix vieillards et dix femmes âgées, qu'on appelle l'*École de saint Ambroise*, pour représenter tout le peuple. Deux de ces vieillards, accompagnés des autres et revêtus d'habits particuliers, présentent le pain et le vin. Le premier vieillard présente trois hosties, et l'autre une burette d'argent pleine de vin. Après eux, viennent deux femmes âgées qui présentent de même le pain et le vin. L'offrande se fait ainsi à toutes les fêtes solennelles [2].

[1] Tertul. *de Resurr. car.* c. 8. St. Cyril. *Catech. mystag.* 5. St. Jerom. ep. 1. *ad Heliod.* St. Aug. lib. 3. *de Trinit.* c. 4. St. Cyp. *de lapsis.*

[2] Cérém. Ambr. liv. 1.

A part cette belle tradition, on ne connaît plus d'Église où le peuple offre à la Messe le pain et le vin de la Consécration. La raison de ce changement vient de ce que les Prêtres ont cru devoir offrir à l'autel des pains préparés avec plus de soin que ceux qui étaient offerts communément par le peuple, et de ce que les Fidèles ont fait des donations ou des fondations à l'Église, en chargeant les Ministres sacrés de tout ce qui est nécessaire pour le service divin. Ainsi, quoique le pain et le vin, destinés à être la matière du Sacrifice, ne soient plus offerts par le peuple, ils peuvent toujours être regardés comme l'oblation des Fidèles parce qu'ils viennent de leurs bienfaits. C'est encore à cela que sont employées en partie les quêtes qui se font aujourd'hui dans nos églises.

Le pain et le vin destinés au Sacrifice se plaçaient sur l'autel. Le vin se versait dans des calices qui avaient ordinairement deux anses, parce qu'ils étaient grands et pesants et que par ce moyen on les portait et maniait plus aisément, quand il s'agissait de donner au peuple la Communion du sang de Jésus-Christ. Le pain se mettait sur un plat appelé *patène*, nom qu'il a retenu jusqu'à présent. Mais la patène antique était beaucoup plus grande que la nôtre, et il ne faut pas douter que quand il y avait une quantité considérable de pain à consacrer, il n'y en eût plusieurs comme il y avait plusieurs calices pour le vin.

Les premiers Chrétiens, qui avaient tant de vénération pour l'auguste Sacrement du corps et du sang de Notre Seigneur, dont ils faisaient leurs plus chastes délices,

apportaient un grand soin à ce qui devait servir de matière à ce banquet divin. Ils ne se reposaient de ce soin sur personne, chacun faisait soi-même le pain qu'il devait offrir au Sacrifice; les empereurs mêmes ne se dispensaient pas de ce devoir[1]. Ils ne croyaient pas avilir par là leurs mains habituées à porter le sceptre du monde, au contraire, ils ne croyaient pas pouvoir s'en servir pour un plus noble usage, et ils avaient raison. La reine sainte Radegonde faisait de ses mains, non-seulement le pain qu'elle devait présenter elle-même aux Ministres de l'Église, à l'offertoire; elle s'appliquait encore avec beaucoup de dévotion à faire ces pains du Sacrifice pour les distribuer à beaucoup d'églises. Et avant elle, Candide, femme de Trajan, général en chef des armées de l'empereur Valère, passait les nuits à moudre le blé dont la farine était destinée à faire le pain de l'autel. J'ai vu de mes yeux, dit un historien de l'Eglise, cette illustre matrone, travailler toute la nuit à moudre et à faire de ses propres mains le pain de l'Oblation[2]. On a continué dans les siècles suivants à avoir cette attention et on n'a rien épargné pour que le pain destiné à devenir le corps du Sauveur ne fût bien conditionné. Nous verrons dans la troisième partie du Catéchisme avec quel respect certaines communautés religieuses préparaient la matière de l'auguste Sacrifice : rien n'est plus édifiant.

Après la consécration des saintes Espèces, les Fidèles

[1] St. Grég. de Nazianze et Fleury, *t.* IV. *p.* 244.

[2] Pallade, *Hist. Eccl.* ch. 29.

s'approchaient pour communier ; mais avant que la Communion commençât, un Diacre prononçait à haute voix ces terribles paroles : *Sancta sanctis! les choses saintes sont pour les Saints;* comme s'il disait : que ceux qui ne sont pas Saints se gardent bien d'approcher de ces redoutables mystères. De plus, quand l'Evêque ou le Prêtre distribuait le corps de Notre Seigneur, il disait : *Le corps de Jésus-Christ*, et celui qui le recevait répondait *Amen*, parole par laquelle il marquait sa foi à la présence réelle de Notre Seigneur dans ce Sacrement. C'est vers le huitième siècle que ces deux paroles du Prêtre ont été remplacées par la formule plus explicite, usitée aujourd'hui pour donner la Communion : *Que le corps de Notre Seigneur Jésus-Christ conserve votre ame pour la vie éternelle.*

Voici l'ordre que l'on observait pour la Communion : d'abord le célébrant se communiait lui-même, ensuite les Evêques, s'il s'en trouvait quelques-uns de présents ; après cela, les Prêtres qui lui avaient servi d'assistants, suivant l'ancienneté ; puis les Diacres, les Sous-Diacres, les Clercs, les Moines, les Diaconesses, les Vierges sacrées et enfin le peuple, commençant par les hommes et finissant par les femmes. On observait le même ordre dans la Communion du sang précieux, avec cette différence que les Prêtres le prenaient par eux-mêmes, les Diacres le recevaient des Prêtres et ceux-ci le distribuaient aux autres. Dans quelques églises, après que les Fidèles avaient communié, on donnait les restes de l'Eucharistie à de jeunes enfants innocents.

Ce fut au sujet de cette pratique qu'il arriva un miracle signalé, à Constantinople, du temps de l'empereur Justinien, en la personne du fils d'un verrier juif. Cet enfant fut jeté par son père dans le four ardent où il faisait cuire son verre, en haine de ce qu'il avait mangé les restes de l'Eucharistie. Il y demeura trois jours sans ressentir aucune douleur au milieu des flammes, protégé par la sainte Vierge, ainsi qu'il l'avoua lui-même. Des Chrétiens, accourus aux cris de la mère, retirèrent l'enfant. Cette femme se convertit, mais le père demeura dans l'endurcissement[1]. Le bruit que ce miracle fit dans le monde fut tel que la renommée en vint jusque dans les Gaules. Saint Grégoire de Tours, qui en fut informé, en fait mention dans son livre de la *Gloire des Martyrs*[2]. Nicophore, historien de l'Eglise, qui raconte la même histoire, ajoute qu'étant enfant il a souvent mangé les restes de l'Eucharistie. D'où il est clair que cette coutume a duré à Constantinople au moins jusqu'au milieu du sixième siècle dans lequel vivait l'empereur Justinien, et ailleurs au moins jusqu'au quatorzième qui est le temps de Nicophore[3].

Quant au lieu où se faisait la Communion, voici la pratique la plus générale. Le célébrant, comme cela se fait encore aujourd'hui partout, communiait au milieu de l'autel, les Prêtres autour, les Diacres derrière l'autel, les Sous-Diacres et les Clercs à l'entrée du sanc-

[1] Evagre, *Hist. Eccl.* liv. 4. c. 35.
[2] Liv. 1. c. 10.
[3] Hist. Eccl. liv. 17. c. 25.

tuaire ou dans le chœur, le reste des Fidèles hors de la balustrade qui séparait le sanctuaire et le chœur d'avec la nef. Il n'y avait que les empereurs qui fussent dispensés de cette règle. Il leur était permis de communier à l'autel comme d'y faire leur offrande [1].

Nos Pères dans la foi recevaient la sainte Communion debout. C'était à l'imitation des enfants d'Israël qui mangeaient debout, les reins ceints, le bâton du voyageur à la main, l'agneau figuratif de l'Eucharistie. Cela se pratiquait non-seulement par les Ministres de l'Eglise, mais aussi par les simples Fidèles. Cependant, ils inclinaient un peu la tête et tenaient les yeux baissés pour témoigner les sentiments d'adoration avec lesquels ils recevaient cette nourriture divine, que personne, comme dit saint Augustin, ne doit recevoir sans l'avoir adorée auparavant. Aujourd'hui encore, quand le Pape célèbre la Messe solennelle, le Diacre y communie debout, sans doute pour rappeler l'antique usage [2]. C'est pour rappeler une autre tradition bien plus sacrée, qu'aujourd'hui encore le Pape communie assis aux Messes solennelles, quand il y officie pontificalement. Spectacle auguste qui reporte naturellement les assistants au Cénacle. Là, les Apôtres reçurent pour la première fois de la main de leur divin Maître, les sacrés Mystères, étant à table à la manière de ce temps-là, c'est-à-dire couchés sur des lits qui environnaient la table.

Anciennement les Fidèles recevaient dans la main le

[1] Bona. *rer. liturg.* lib. 2. c. 17.

[2] Bona. *id.*

corps de Notre-Seigneur dont ils se communiaient aussitôt eux-mêmes. Les hommes recevaient l'Eucharistie dans leur main nue, aussi avaient-ils grand soin de la bien laver avant de communier. Les femmes devaient recevoir le corps du Sauveur ayant la main couverte d'un linge blanc. On appelait ce linge *dominicale.* Quelques accidents et quelques irrévérences ayant eu lieu, l'Église se détermina à ne plus donner ainsi la Communion dans la main des Fidèles. Ce changement de discipline eut lieu vers le neuvième siècle. Dès-lors il fut ordonné aux Prêtres de ne point mettre l'espèce du pain dans la main des Fidèles, mais de la leur porter à la bouche aussi bien aux hommes qu'aux femmes.

Voilà pour l'espèce du pain. Disons maintenant de quelle manière les Fidèles prenaient le précieux sang. La plus ancienne qui était commune aux églises d'Orient et d'Occident, était de leur présenter le calice dans lequel était le vin consacré et de leur en faire boire. Saint Cyprien le dit clairement, en parlant de cette petite fille à qui sa nourrice avait mis dans la bouche quelque chose de ce qui avait été consacré aux idoles : car il rapporte que le diacre lui présentant le calice pour lui faire boire le sang du Sauveur, cet enfant le rejetait.

Saint Cyrille de Jérusalem, celui de tous les Pères anciens qui est entré dans un plus grand détail touchant les rits des Sacrements, nous apprend que la même chose se pratiquait en Orient. Nous rapporterons ici ses paroles, à cause des particularités inté-

ressantes qu'elles contiennent. « Après avoir ainsi com-
» munié au corps de Jésus-Christ, approchez-vous du
» calice du Sang, non pas en étendant les mains, mais
» en vous inclinant comme pour l'adorer et lui rendre
» hommage, en disant *Amen* : puis sanctifiez-vous par
» l'attouchement de ce Sang de Jésus-Christ que vous
» recevez ; et pendant que vos lèvres en sont encore
» trempées, essuyez-les avec la main, et portez-la
» aussitôt à vos yeux, à votre front et aux autres
» organes de vos sens pour les consacrer. Enfin, atten-
» dant la dernière prière du Prêtre, remerciez Dieu de
» ce qu'il vous a rendu dignes de participer à des
» mystères si grands et si élevés [1]. »

Cette manière de communier subsistait encore à la fin du sixième siècle [2]. Alors s'introduisit l'usage de prendre le précieux sang avec un chalumeau dont un bout trempait dans le calice et l'autre était dans la bouche du communiant. Cette précaution de se servir d'un chalumeau fut suggérée pour parer aux inconvénients et empêcher que le précieux sang ne se répandît. Dans la suite, pour y obvier encore plus sûrement, on se mit sur le pied, en plusieurs endroits, de donner en une seule fois les deux espèces ; cela se faisait en mettant dans la bouche des communiants une hostie trempée dans le sang précieux [3].

La coutume de communier les Fidèles sous les deux

[1] *Catéch. Myst.* 5.
[2] Grég. de Tours, c. 31.
[3] Burchard. liv. 5. c. 6.

espèces, pendant la célébration des saints Mystères, s'observa jusqu'au douzième siècle. A cette époque elle commença de se perdre. Deux choses contribuèrent à ce changement de discipline : 1° la crainte de répandre le précieux sang, inconvénient majeur qui alarmait extrêmement les Fidèles et les Ministres de l'Église, et auquel il était néanmoins difficile de parer, surtout dans les grandes solennités où tout le peuple communiait ; 2° la rareté du vin dans les pays du Nord qui se convertirent assez tard. Comment, en effet, faire communier le peuple sous l'espèce du vin dans ces régions froides où souvent on avait bien de la peine à en trouver même pour le Prêtre à l'autel? Enfin, le concile de Constance, tenu en 1414, supprima la Communion sous l'espèce du vin pour les Fidèles.

Cette suppression n'altère en rien l'intégrité du Sacrement, car Notre Seigneur est tout entier présent sous chacune des deux espèces. Elle n'ôte rien non plus à sa perfection, car la perfection de l'Eucharistie ne consiste pas dans l'usage qu'en font les Fidèles, mais dans la consécration de ce qui en fait la matière. Ainsi, on ne déroge en rien à sa perfection quand le peuple prend l'espèce du pain sans celle du vin, pourvu que le Prêtre qui consacre prenne l'une et l'autre[1]. De plus, la primitive Église croyait si peu que ce fût diviser le Mystère que de ne donner qu'une seule espèce, qu'elle avait des jours solennels où elle ne distribuait que le corps sacré de Notre Seigneur. Tel était l'of-

[1] St. Thom. 3. Part. *q.* 80. *art.* 12. ad 2.

fice du Vendredi-Saint dans l'église d'Occident, et tel était l'office de l'église d'Orient dans tous les jours de Carême, à la réserve du samedi et du dimanche [1]. Voyez comme l'Eglise est sage et bien fondée dans tous les changements qu'elle apporte à la discipline! Ce n'est pas là le premier exemple de cette vérité trop peu connue, ce n'est pas non plus le dernier, comme nous allons voir.

Les premiers Chrétiens avaient une sainte avidité de recevoir le pain vivifiant de l'Eucharistie, mais comme la haine qu'on leur portait et l'attention de leurs ennemis à empêcher leurs assemblées de religion, ne leur permettait pas de les tenir aussi souvent qu'ils auraient souhaité, ils participaient chez eux à cette nourriture sacrée. Cette touchante coutume remonte jusqu'au berceau même de l'Eglise. Saint Luc nous l'apprend dans les actes des Apôtres [2]. Il dit que *les Disciples allaient tous les jours au temple, y persévéraient dans la prière;* c'était là leur préparation à la Communion; *et qu'ensuite rompant le pain dans les maisons, ils prenaient leur nourriture avec joie et simplicité de cœur.* Par ces *maisons* l'auteur sacré entend les maisons particulières des Fidèles, comme l'expliquent tous les commentateurs et comme la suite du texte le fait assez entendre.

Les persécutions dont l'Eglise fut agitée rendirent cet usage en quelque manière nécessaire. Aussi, nous

[1] Bossuet, *Traité de la Comm. sous les deux espèces* p. 165 et suiv.
[2] Ch. 2. v. 46.

le voyons observé dans la suite comme une pratique générale. Saint Justin, qui vivait peu de temps après les Apôtres, le dit positivement dans la fameuse apologie qu'il adressa à l'empereur Antonin. Après la célébration des saints mystères, dit-il, on en réserve quelques parties que les Diacres portent aux Fidèles qui n'ont pu y assister. Voici encore un témoignage admirable de cette coutume : saint Lucien, prêtre de l'église d'Antioche, qui fut martyrisé à Nicomédie, n'ayant point d'autel dans sa prison, consacra sur sa propre poitrine le corps du Sauveur. Il le distribua aux assistants et l'envoya aux absents par les mains des Diacres [1]. Fut-il jamais sacrifice plus touchant, Prêtre plus saint, autel plus sacré !

C'était surtout à l'approche de la persécution que l'on faisait provision de cet aliment sacré; car, comme les ennemis du Christianisme en voulaient d'abord aux Pasteurs à qui seuls il appartenait de consacrer, les Fidèles craignaient avec raison d'être privés de ce pain des forts. C'est pourquoi ils en emportaient chez eux, afin de se fortifier tous les jours en le recevant, et de se préparer ainsi au combat [2]. Après les persécutions, cet usage devint plus rare, il continua néanmoins. Saint Basile nous l'apprend dans une lettre à une dame du premier rang, nommée Césarée ; il s'exprime ainsi : Tous les solitaires qui vivent dans les déserts n'ayant point de Prêtres pour leur donner l'Eucharistie, l'ont toujours

[1] Apud Sur. 7 janv.

[2] Clem. Alex. Strom. 1.

chez eux et communient de leurs propres mains. De plus, dans la ville d'Alexandrie et dans le reste de l'Egypte, chaque Fidèle garde d'ordinaire chez soi la Communion et la reçoit de ses propres mains[1]. Il en était de même ailleurs.

Ce n'est pas tout. Nos Pères dans la foi, ces premiers Chrétiens si dignes de notre imitation, aimaient tellement le Sauveur, ils sentaient si vivement le besoin qu'ils avaient de lui, qu'ils ne pouvaient consentir à s'en séparer un instant. Ils portaient l'Eucharistie avec eux dans leurs voyages, pour leur tenir lieu de défense et de sauve-garde contre tous les dangers tant du corps que de l'ame, auxquels on est exposé dans ces occasions. Cet usage s'est conservé long-temps. Nous voyons en France le roi Robert qui, en quelque lieu qu'il voulait aller, faisait préparer un chariot pour y porter la tente du *divin ministère*, où l'on déposait le corps sacré du Sauveur, afin que comme la terre est au Seigneur avec tout ce qu'elle contient, il rendît à Dieu ses vœux et ses hommages en tous lieux. Saint Louis, digne successeur du trône et de la piété de ce bon roi, porta aussi avec lui l'Eucharistie dans son expédition d'outre-mer[2]. Depuis ce temps, le privilége de porter ou de faire porter ainsi le Saint-Sacrement en voyage, semble avoir été réservé au Pape qui, encore aujourd'hui, lorsqu'il entreprend un voyage hors de Rome, a coutume de porter l'Eu-

[1] Pag. 289. Ultim. edit.
[2] *De Gest. S. Ludov.*

charistie qui le précède magnifiquement accompagnée[1].

Du reste, il n'était pas à craindre que le Sauveur souffrît quelque irrévérence de la part de ces heureux Chrétiens dont il devenait le compagnon de voyage. Leur respect et leur tendre piété envers le Saint Sacrement sont si connus, qu'ils feront à jamais l'admiration et la honte des Chrétiens de ces derniers temps.

Ce sont les Hérétiques seuls qui ont donné lieu à l'abolition de cet antique et saint usage. Au quatrième siècle, l'Église voulant prévenir les abus que les Priscillianistes faisaient de l'Eucharistie, ordonna à tous les Fidèles de la consommer dans l'Église avant que d'en sortir, afin d'empêcher ces Hérétiques qui ne la consommaient ni dans l'Eglise ni chez eux, d'en abuser. Cette défense qui fut faite par l'église d'Espagne, devint peu à peu une loi dans toute la chrétienté[2].

Encore un mot sur un usage bien touchant et sur la manière dont on conservait le Saint-Sacrement dans l'Eglise. Les Evêques des premiers siècles avaient coutume de s'envoyer l'Eucharistie les uns aux autres en signe d'union. Ils l'envoyaient non-seulement à ceux de leur voisinage, mais encore à ceux qui étaient dans les pays fort éloignés. C'était pour montrer l'union cordiale qui régnait entre tous les Pasteurs et toutes les brebis de la divine bergerie[3]. Cet envoi ayant donné lieu à quelques accidents, le concile

1 Bona *Rer. Liturg.* c. 17.

2 Concil. de Tolède, can. 14; et de Sarrag. can. 3.

3 Euseb. *Hist. Eccl.* l. 5. c. 24.

de Laodicée, tenu au quatrième siècle, en interdit l'usage. On y substitua celui de s'envoyer des pains ordinaires qu'on avait bénis, et qui exprimaient l'union des Chrétiens les uns avec les autres. On appelait ces pains *Eulogies*, à cause de la bénédiction qu'on y joignait par la prière.

Entre les premiers Chrétiens et Notre Seigneur, c'était pour ainsi dire à la vie et à la mort. De là cet autre usage qui ne s'explique que par leur foi vive et le tendre amour qu'ils avaient pour leur divin Maître. Lorsqu'un Chrétien était mort, on déposait l'Eucharistie sur sa poitrine et on l'enterrait avec lui[1].

Enfin, la manière dont nos Pères conservaient le Saint-Sacrement dans les Eglises, est pleine de mystères. Deux types étaient généralement adoptés pour les tabernacles : c'était une tour ou une colombe. La tour-tabernacle était suspendue au-dessus de l'autel. Admirable symbole de la force d'en haut, du pain des forts qu'elle renfermait dans son sein! La colombe-tabernacle était aussi suspendue au-dessus de l'autel. L'innocence, la candeur, la douceur, tout ce qu'il y a de plus gracieux et de plus aimable dans le pain des Anges, était par là représenté. Quelquefois on réunissait les deux symboles : la tour était surmontée de la colombe aux ailes étendues. C'est ainsi que l'empereur Constantin fit faire un tabernacle d'or, enrichi de pierres précieuses, pour l'Eglise de Saint-Pierre, de Rome[2].

[1] St. Greg. l. 2. Dial. c. 24 ; Thiers, *de l'exposition du St. Sacrement*, c. 2.

[2] Anast. *Biblioth. in Sylvestro.*

PRIÈRE.

O mon Dieu ! qui êtes tout amour, je vous remercie d'avoir institué l'adorable sacrement de l'Eucharistie, pour me communiquer votre vie divine.

Je prends la résolution d'aimer Dieu par-dessus toutes choses et mon prochain comme moi-même pour l'amour de Dieu ; et, en témoignage de cet amour, *je ne manquerai pas de me mettre à genoux quand je verrai porter le Saint-Sacrement aux malades.*

PETIT CATÉCHISME.

DE NOTRE UNION AVEC NOTRE SEIGNEUR LE NOUVEL ADAM, PAR LA COMMUNION. — DE L'EUCHARISTIE.

Q. A quoi se rapporte toute la Religion?

R. Toute la Religion se rapporte à l'union de l'homme et de Dieu séparés par le péché : c'est dans l'Eucharistie que cette union se consomme. L'Eucharistie est donc le but auquel se rapporte toute la Religion sur la terre.

Q. Qu'est-ce que l'Eucharistie?

R. L'Eucharistie est un Sacrement qui contient vraiment, réellement, substantiellement le corps, le sang, l'ame et la divinité de Notre Seigneur Jésus-Christ, sous les espèces ou apparences du pain et du vin. Les Pères de l'Eglise appellent aussi l'Eucharistie l'ex-

tension du mystère de l'incarnation, parce que Notre Seigneur y renouvelle en quelque sorte pour chacun de nous les merveilles de son incarnation.

Q. Quels noms donne-t-on à ce Sacrement adorable?

R. On donne plusieurs noms à ce Sacrement adorable. Les premiers Chrétiens l'appelaient ordinairement la *fraction du pain*. Ils se servaient de ces paroles mystérieuses, afin de ne pas donner aux Payens la connaissance d'une chose si sainte. On l'appelle aussi *Eucharistie* ou actions de graces, tant parce que Notre Seigneur rendit graces à son Père en l'instituant, que pour marquer que l'Eucharistie est notre remercîment pour tous les biens que nous recevons de Dieu. On l'appelle encore *Communion*, parce que c'est là que nous nous unissons à Notre Seigneur de la manière la plus étroite.

Q. Par qui étaient offerts le pain et le vin qu'on consacrait à l'autel?

R. Autrefois, le pain et le vin consacrés à l'autel pour la Communion, étaient offerts par les Fidèles eux-mêmes. Nul n'était exempté. Chacun faisait lui-même le pain de sa communion. Les empereurs et les impératrices se conformaient à cet usage.

Q. Comment communiaient les premiers Chrétiens?

R. Les premiers Chrétiens communiaient debout, la tête et les yeux modestement baissés. Ils communiaient debout à l'imitation des enfants d'Israël qui avaient mangé ainsi l'Agneau pascal, figure de l'Eucharistie.

Q. Communiaient-ils sous les deux espèces?

R. Ils communiaient sous les deux espèces. Cet usage a cessé à cause du danger de répandre le précieux sang et de la difficulté de se procurer du vin dans les pays du Nord qui se convertirent plus tard à la foi. La Communion, sous la seule espèce du pain, n'est pas moins parfaite, puisque Notre Seigneur étant vivant dans l'Eucharistie, il est tout entier sous chacune des deux espèces.

Q. Comment recevaient-ils l'espèce du pain?

R. Ils recevaient l'espèce du pain, les hommes dans leur main nue, et les femmes dans leur main droite couverte d'un linge fin et très-blanc. Ils portaient ensuite à leur bouche le corps sacré du Sauveur. Ils buvaient le précieux sang dans de grands calices portés par les Prêtres.

Q. Communiaient-ils quelquefois sous une seule espèce?

R. Oui, ils communiaient quelquefois sous une seule espèce; par exemple, le Vendredi-Saint.

Q. Donnait-on la Communion à ceux qui ne pouvaient pas assister au saint Sacrifice?

R. On donnait la Communion à ceux qui ne pouvaient pas assister au saint Sacrifice. On la leur envoyait par des Diacres. Les premiers Chrétiens n'auraient pas cru pouvoir se soutenir dans la vertu sans ce pain des forts.

Q. Leur était-il permis d'emporter l'Eucharistie dans leurs maisons?

R. Oui, il leur était permis d'emporter l'Eucharistie

dans leurs maisons et de se communier eux-mêmes. C'était surtout à l'approche de la persécution qu'ils faisaient provision de cet aliment vivifiant.

Q. Leur était-il permis de l'emporter avec eux dans leurs voyages?

R. Il leur était permis de l'emporter avec eux dans leurs voyages, commo un guide et un préservatif assuré contre tous les dangers du corps et de l'ame. Il n'était pas à craindre que le Sauveur devenu leur compagnon de voyage, souffrît aucune irrévérence de ces fervents Chrétiens, tant leur foi et leur piété étaient exemplaires. Le droit de porter l'Eucharistie en voyage, est aujourd'hui réservé au souverain Pontife qui, lorsqu'il sort de Rome, est précédé de la sainte Eucharistie magnifiquement accompagnée.

Q. Comment conservait-on l'Eucharistie dans les Eglises?

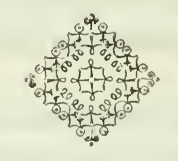
R. On conservait l'Eucharistie dans des tabernacles faits en forme de tour ou de colombe, suspendus au-dessus de l'autel. La tour exprime la force de ce Sacrement; et la colombe, la douceur, l'innocence, la candeur, toutes les aimables qualités qu'il communique à nos ames.

PRIÈRE.

O mon Dieu! qui êtes tout amour, je vous remercie d'avoir institué l'adorable sacrement de l'Eucharistie, pour me communiquer votre vie divine.

Je prends la résolution d'aimer Dieu par-dessus toutes

choses et mon prochain comme moi-même pour l'amour de Dieu; et, en témoignage de cet amour, *je ne manquerai pas de me mettre à genoux quand je verrai porter le* Saint-*Sacrement aux malades*.



XXXVIIIe LEÇON.

DE NOTRE UNION AVEC NOTRE SEIGNEUR LE NOUVEL ADAM, PAR LA COMMUNION.

Matière de l'Eucharistie, pain et vin. — Ce qu'ils représentent. — Forme. — Effets de la consécration. — Effets de l'Eucharistie. — Dispositions pour la recevoir. — Moyen d'avoir ces dispositions. — Rapports de l'Eucharistie avec les créatures. — Avec Dieu. — Avec l'homme. — Avec la société.

Si le Baptême est le plus nécessaire de tous les Sacrements, l'Eucharistie est le plus auguste. La raison en est simple, il contient réellement l'auteur de toutes les graces et de tous les Sacrements. Aussi nous avons vu de quel respect, de quelle vénération profonde il a été environné dans tous les siècles de l'Église. Quand nous parlerions la langue des Anges, il nous serait impossible d'en parler dignement. Nous allons donc nous contenter de dire ce qu'il faut en savoir pour le recevoir avec fruit.

La *matière* de l'Eucharistie, c'est le pain et le vin. Les Evangélistes nous apprennent que Notre Seigneur prit du pain dans ses mains, le bénit et le rompit en disant : *Ceci est mon corps;* puis une coupe de vin qu'il bénit aussi en disant : *Ceci est mon sang.* Ainsi, le seul pain proprement dit, le pain de pur fro-

ment, comme le seul vin proprement dit, le vin de la vigne, sont la matière de l'Eucharistie. Telle est la tradition des Apôtres et l'enseignement exprès de l'Eglise catholique [1].

Il est aussi facile de juger que ce doit être du pain sans levain, d'après la circonstance dans laquelle Notre Seigneur institua l'Eucharistie. C'était le premier jour des azymes, temps où il était défendu aux Juifs d'avoir dans leurs maisons du pain levé. Cependant, cette qualité d'être sans levain n'est pas tellement nécessaire que l'on ne puisse validement consacrer du pain levé. Ces deux sortes de pain sont également du pain véritable ; mais il n'est permis à personne de changer, de son autorité privée, la sainte coutume de l'Eglise. Cela est d'autant moins permis aux Prêtres de l'Eglise latine, que les souverains Pontifes ont défendu de célébrer les saints Mystères autrement qu'avec du pain sans levain.

Quoique le vin proprement dit, le vin qui vient du fruit de la vigne, soit aussi la matière de l'Eucharistie, l'Eglise a toujours eu l'usage d'y mettre un peu d'eau. L'autorité des Conciles et le témoignage des Pères nous apprennent que Notre Seigneur le fit lui-même [2]. De plus, c'est une manière de rappeler le sang et l'eau qui coulèrent du côté de Jésus-Christ. Enfin, l'eau étant la figure du peuple [3], comme nous le voyons dans l'apoca-

1 Con. flor. decret. ad Arm.

2 Cypr. lib. 2, ep. 37, concil. Trid., sess. 22, *de sacrif. miss.*, c. 7, can. 9.

3 Apoc., 17, 15.

lypse de saint Jean, mêlée avec le vin du Sacrifice, elle représente l'union du peuple fidèle avec Jésus-Christ son chef. Cet usage est de tradition apostolique et a toujours été observé dans l'Eglise.

Voyons maintenant combien les symboles du pain et du vin étaient propres à représenter la nature et les effets de l'Eucharistie.

1° Le pain et le vin étant la nourriture de notre corps, ils nous représentent que Notre Seigneur, dans l'Eucharistie, est la véritable nourriture de nos ames. Lui-même le dit : *Ma chair est véritablement une nourriture, et mon sang est véritablement un breuvage. Celui qui mange ma chair et boit mon sang vivra éternellement*[1]. Le corps de Jésus-Christ est donc pour ceux qui le reçoivent saintement, un aliment qui donne la vie éternelle. Il était donc très-naturel de le représenter et de le consacrer avec une matière qui est la nourriture et la vie du corps.

2° Le pain et le vin ont encore cet avantage qu'ils servent à nous convaincre de la présence réelle du corps et du sang de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. En effet, tous les jours nous voyons que le pain et le vin se changent en notre chair et en notre sang. Quoi de plus propre que ce fait journalier et incontestable, à produire ou à conserver en nous la croyance que le pain et le vin sont changés par les paroles de la consécration, au vrai corps et au vrai sang de Notre Seigneur?

3° Ce changement miraculeux du pain et du vin représente admirablement ce qui se passe dans l'ame. De

[1] Joan., 6, 55.

même que le pain et le vin sont réellement changés au corps et au sang de Jésus-Christ, sans qu'il y ait aucune apparence visible de ce changement; ainsi, quoique rien ne paraisse changer en nous, au-dehors, lorsque nous communions, nous sommes cependant, par la vertu de l'auguste Sacrement, renouvelés, transformés, animés d'une vie nouvelle.

4° Le pain et le vin représentent parfaitement le grand mystère d'amour qui s'accomplit à l'Eucharistie, ainsi que les effets qu'elle doit produire et le but que Notre Seigneur s'est proposé en l'instituant. En effet, Comme le vin est fait de plusieurs raisins et le pain de plusieurs grains, ainsi tous tant que nous sommes ne formons qu'un seul corps composé de différents membres unis par les liens les plus étroits lorsque nous avons participé aux divins Mystères. C'est le langage même de l'Apôtre saint Paul[1].

La *forme* de l'Eucharistie ce sont les paroles de la consécration. La foi catholique enseigne que trois effets admirables et miraculeux sont produits par ces paroles divines. Le premier, c'est que le pain et le vin sont changés au vrai corps et au vrai sang de Jésus-Christ, le même qui est né de la sainte Vierge et qui est maintenant assis dans le Ciel, à la droite du Père. Le second, c'est que le pain et le vin sont tellement changés et détruits qu'il n'en reste absolument rien, quoique cela semble contraire au rapport des sens. Le troisième, qui est une suite des deux premiers, c'est que les accidents

[1] 1. Cor. xi.

ou apparences sensibles qui restent ne sont soutenus par aucune matière et qu'ils subsistent par un miracle tout à fait incompréhensible.

On voit encore, il est vrai, après la consécration, les apparences du pain et du vin, la couleur, la figure, on sent le goût; cependant, la substance même du pain et du vin est tellement changée au corps et au sang de Jésus-Christ, qu'il n'en reste absolument plus rien et qu'il n'y a réellement plus ni substance du pain ni substance du vin. Telle est la doctrine même du Sauveur, telle la foi invariable de l'Eglise depuis dix-huit cents ans[1].

Il suit de là que Notre Seigneur tout entier est dans le Sacrement de l'autel, et tout entier, soit sous l'espèce du pain, soit sous l'espèce du vin. L'espèce du vin contient avec le sang le corps entier, Jésus-Christ Dieu et Homme sans division. L'espèce du pain, à son tour, contient avec le corps, le sang, toute la personne du Sauveur sans division. Enfin, non-seulement Jésus-Christ, Dieu et Homme, tout vivant, tout entier, le même qui est né de la sainte Vierge, qui a été adoré des Mages, qui a conversé visiblement pendant trente-trois ans parmi les hommes, qui a ressuscité les morts, guéri les malades, qui est mort lui-même sur le Calvaire,

[1] St. Ambr. lib. 4. *de sacram. et de iis qui initiant.* c. 9. St. Chrys. *ad Pop. Antioch.* Homil. 60 et 61. St. Aug. *in Psal.* 33. St. Cyril. lib. 4. *in Joan. c.* 13 et 14. et lib. 10, cap. 13; Justin. Apol. 2; Iren. lib. 3. *contr. hæres.* Dionys. *de Eccl. hierar.* c. 3; Hilar. lib. *de Trinit.*; Hierony. *epist. ad Damascum.*; Joan. *Damas.* lib. 4. *Orthodox. Fide*, c. 14. Conc. Later. IV; Florent. Trid., etc., etc.

est tout entier dans chacune des espèces du pain et du vin; mais il est également tout entier dans la moindre partie de chaque espèce. La raison fondamentale, c'est que Notre Seigneur est vivant dans l'Eucharistie. Ainsi, sa chair, son sang, ne peuvent être séparés. Ce changement admirable par lequel toute la substance du pain et du vin se convertit au corps et au sang de Jesus-Christ, s'appelle *transubstantiation*.

Et maintenant, qui dira les effets de la sainte Eucharistie?

Représentez-vous une belle source d'eaux vives et abondantes, placée au sommet d'une haute montagne; six grands canaux conduisent ces ondes salutaires dans une vaste campagne. Là, vous voyez des fleurs, des plantes, des arbres de toute espèce, une verdure magnifique et des fruits abondants.

Voilà l'Eucharistie et ses effets. Cet auguste Sacrement est réellement la source de toutes les graces puisqu'elle en contient l'auteur lui-même. Etablie sur la sainte montagne de l'Eglise catholique, elle répand ses eaux salutaires par six grands canaux qui sont les six autres Sacrements. Tout ce qu'il y a de beau, de bon, de bien, de vertu parmi les Fidèles est dû aux eaux de cette source vivifiante et toujours féconde. Mais quels sont en particulier les principaux effets que ce divin Sacrement produit dans nos ames lorsqu'elles s'en approchent dignement préparées? Personne ne peut mieux nous en instruire que celui qui en est l'auteur. C'est le Sauveur lui-même qui va parler, recueillons-nous pour l'entendre.

Le premier effet de la sainte Eucharistie, c'est de nous donner la vie. *C'est ici*, dit Notre Seigneur, *le pain qui est descendu du Ciel, si quelqu'un mange de ce pain il vivra éternellement. Le pain que je donnerai, c'est ma chair pour la vie du monde. Celui qui mange ma chair et boit mon sang a la vie éternelle. En vérité, si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous. Comme mon Père qui est vivant m'a envoyé et que je vis pour mon Père, de même celui qui me mange vivra pour moi*[1]. Toutes les fois que le Sauveur parle de l'Eucharistie, il nous promet toujours de nous donner la vie. Pourquoi cela? sinon pour nous apprendre que c'est là son propre effet et pour nous porter en même temps à en approcher; car il n'y a rien de plus doux que de ne pas mourir, et la passion la plus violente et la plus universelle, c'est le désir de vivre. C'est ainsi que le nouvel Adam répare la faute du premier et se montre admirablement notre Sauveur en nous délivrant, par la sainte Eucharistie, de la plus grande crainte que nous ayons, la crainte de la mort, et en nous rendant le plus grand de nos biens perdus, la vie.

Mais quelle sorte de vie le Sauveur nous donne-t-il dans la Communion? La sienne. Comme nous communiquons notre vie aux aliments que nous mangeons et qui se transforment en notre propre substance, de même, dans la Communion, le Sauveur nous change en lui, nous ôte la vie du vieil Adam et nous donne sa vie

[1] *Joan*. c. VI.

divine. La vie du vieil Adam est une vie d'orgueil, d'ambition, d'amour des créatures, d'oubli de Dieu, d'intérêt personnel; en un mot, la vie de toutes les passions et de toutes sortes de péchés. Au contraire, la vie du nouvel Adam, communiquée par la sainte Eucharistie, est une vie de douceur, d'humilité, de patience, de charité, en un mot, la vie de toutes les vertus et de toutes sortes de bonnes œuvres. Telle est la vie que nous puisons dans la sainte Eucharistie. Pour nous la donner, Notre Seigneur ne se change pas en nous parce qu'il est plus parfait que nous, mais il nous change en lui pour nous rendre parfaits comme lui. De là, ces belles paroles que saint Augustin met dans la bouche du Sauveur : *Je suis la nourriture des hommes faits ; croissez et vous me mangerez ensuite ; vous ne me changerez point en vous comme il arrive à la nourriture de votre corps, mais c'est moi-même qui vous changerai en moi*[1].

« Pour vivre de l'esprit de Jésus-Christ, dit ailleurs le même Père, il faut devenir le corps de Jésus-Christ. Il n'y a que le corps de Jésus-Christ qui puisse vivre de l'esprit de Jésus-Christ, comme il n'y a que notre corps qui vive de notre esprit. Voulez-vous donc vivre de l'esprit de Jésus-Christ? demeurez dans le corps de Jésus-Christ. Le corps de Jésus-Christ ne peut vivre d'un autre esprit que de l'esprit de Jésus-Christ. C'est pourquoi l'Apôtre voulant marquer quel est l'effet de ce pain mystérieux, dit qu'en y participant nous devenons

[1] Conf lib 7. c. 10.

un même pain et un même corps. Celui qui désire de vivre trouve donc en Jésus-Christ et où il doit vivre et de quoi il doit vivre. Qu'il approche, qu'il croie, qu'il soit incorporé afin d'être vivifié. Qu'il s'unisse à ce corps, qu'il en soit un membre sain, qu'il vive de Dieu et pour Dieu [1]. »

Le second effet de la sainte Eucharistie, c'est de nous donner l'amour de Notre Seigneur en nous unissant à lui de la manière la plus étroite. Deux choses sont le fondement de toutes les amitiés : 1° les liens du sang; c'est pour cette raison qu'un père aime son fils, qu'un fils aime son père et que tous les parents s'aiment naturellement les uns les autres ; 2° l'union des esprits ; les adorables personnes de la Sainte-Trinité s'entr'aiment infiniment parce qu'elles ne sont qu'un même esprit, et cette unité de nature est une des principales sources de leur bonheur.

Eh bien ! c'est pour gagner les cœurs de tous les hommes que le Fils unique de Dieu a voulu contracter, dans l'incarnation, une alliance corporelle et spirituelle avec la nature humaine; mais parce que dans ce mystère il ne s'était uni qu'avec le corps et avec l'ame d'un seul homme, il a établi le sacrement de l'Eucharistie pour s'unir de corps et d'esprit avec tous ceux qui communient dignement, et pour les engager, par cette double parenté, à l'aimer parfaitement. Cette union corporelle que nous contractons avec le Sauveur en le recevant, est si étroite, que saint Cyrille la compare à celle de deux morceaux de cire fondus et mêlés

[1] *In Joan.* p. 490.

ensemble. O homme ! s'écrie là-dessus saint Jean Chrysostôme, médite, considère l'honneur que tu reçois en approchant de la sainte Table. Nous y mangeons celui que les Anges ne regardent qu'en tremblant, nous nous unissons à lui, nous devenons avec lui une même chair et un même corps.

Cette union corporelle, tout intime qu'elle est, n'est cependant que l'image de l'union spirituelle que Notre Seigneur veut contracter avec nous. Cette seconde union est une suite de la première; car de même que notre ame commence d'animer la nourriture que nous avons prise aussitôt qu'elle est unie avec notre corps, de même l'esprit du Sauveur commence à nous animer, aussitôt que par la Communion nous devenons ses membres. Le Sauveur devient donc l'ame de notre ame, la vie de notre vie, et nous pouvons dire en toute vérité comme saint Paul : Je vis; mais non, ce n'est plus moi qui vis, c'est Jésus-Christ qui vit en moi; c'est lui qui pense, qui aime, qui parle, qui souffre, qui agit en moi. O Mystère de piété ! ô lien de charité ! Si l'union est une raison d'aimer, de quel amour la Communion ne doit-elle pas nous pénétrer pour Notre Seigneur avec qui elle nous unit si étroitement que nous ne faisons plus avec lui qu'un même corps et un même esprit! Pouvait-il trouver un meilleur moyen de se faire aimer?

Le troisième effet de la sainte Eucharistie c'est de purifier notre ame. Il est certain que la sainte Communion remet les péchés véniels; c'est un antidote, dit le concile de Trente, qui nous délivre des péchés

journaliers et nous préserve des mortels[1]. D'où vient que saint Ambroise disait : Je dois toujours prendre le sang du Seigneur, afin d'obtenir toujours la rémission de mes péchés ; puisque je pèche toujours, je dois toujours avoir le remède du péché[2]. Cependant, la Communion ne confère pas la première grace par laquelle l'homme devient juste, de pécheur qu'il était. Elle suppose la grace sanctifiante en ceux qui la reçoivent; son effet propre est de produire la seconde grace par laquelle la charité habituelle reprend de nouvelles forces et reçoit un accroissement, de même que la vie du corps est fortifiée et augmentée par la nourriture corporelle. Ainsi, la Communion ne remet pas directement les péchés mortels. Instituée pour être la nourriture de nos ames, elle ne profite qu'à celles qui vivent déjà de la vie de la grace. Par conséquent ceux *qui se sentant coupables* de péché mortel osent communier, bien loin de recevoir la grace reçoivent leur condamnation.

La sainte Communion ne remet pas non plus directement au Fidèle qui la reçoit la peine due à ses péchés[3]. Cependant, on peut dire qu'elle la remet indirectement parce qu'elle excite en nous des mouvements d'amour et de charité, et qu'elle nous communique des graces spéciales pour en faire des actes très-parfaits. Or, il est certain que par ces actes d'amour et de charité on obtient la rémission de la peine due au péché.

[1] Sess. 10. *c.* 2.

[2] Lib. 4 *de Sacram.* c. 6

[3] D. Th. *p.* 3. *q.* 79. *a.* 5.

Le quatrième effet de la Communion, c'est d'amortir en notre ame le feu des passions, de la fortifier et de l'embellir. Elle amortit le feu des passions. Lorsque Jésus-Christ est au-dedans de nous, dit saint Cyrille, il assoupit la cruelle loi de nos membres, il réprime l'ardeur des passions et guérit nos blessures [1]. Elle la fortifie. Celui-là est incapable du martyre, dit saint Cyprien, qui n'est point armé par l'Eglise, et l'ame qui n'a pas reçu l'Eucharistie succombe [2]. Elle l'embellit. Le sang divin, dit saint Chrysostôme, fait briller en nous l'image de Jésus-Christ, il donne de la beauté et de la noblesse à l'ame et l'empêche, en la nourrissant, de tomber dans la langueur. Ce sang est son salut, il la purifie, l'embellit, l'embrase et la rend plus éclatante que l'or et le feu; comme celui qui trempe sa main ou sa langue dans l'or fondu, la retire toute dorée, ainsi l'ame plongée dans ce sang divin devient aussi pure et aussi belle que l'or.

Le cinquième effet, c'est de déposer en notre corps le germe de l'immortalité et de lui donner droit à la résurrection glorieuse. Ceux qui prennent cette viande et ce breuvage, dit saint Augustin, deviennent immortels et incorruptibles [3]. Et le Sauveur lui-même avait dit : Celui qui mange ma chair et boit mon sang a la vie éternelle et je le ressusciterai au dernier jour [4]. Après

1 St. Cyril. Alexand. lib. 4. *in Joan.*

2 Epist. 54.

3 Tract. 36. *in Joan.*

4 Joan. *c.* 6.

la Communion, le Chrétien peut donc répéter avec plus de raison que le saint homme Job, ces belles paroles : Je sais que mon Rédempteur est vivant et que je ressusciterai au dernier jour et que je verrai mon Dieu dans ma propre chair, cette espérance repose dans mon sein, elle dormira avec moi dans le tombeau. C'est ainsi que, par la Communion, le nouvel Adam répare dans notre corps aussi bien que dans notre ame les suites du péché originel.

Pour que la sainte Communion produise en nous ses admirables effets, il faut y apporter les dispositions convenables. Parmi ces dispositions, les unes regardent l'ame, les autres le corps. Les unes précèdent, les autres accompagnent et suivent la Communion. Les dispositions du corps sont le jeûne et la modestie. Personne n'ignore que Notre Seigneur institua le sacrement de l'Eucharistie après la Cène légale, et qu'il ne communia ses Apôtres qu'après avoir mangé l'Agneau pascal : il était juste que la figure précédât la réalité. Les premiers Chrétiens suivirent cet exemple. Réunis dans leurs saintes assemblées, ils recevaient l'Eucharistie après avoir fait un repas ordinaire qu'on appelait *agape*, nom qu'on lui donnait, comme remarque Tertullien, parce que c'était un repas de charité auquel contribuaient principalement les riches, et auquel les pauvres étaient invités. Cette coutume dura peu. Les Apôtres eux-mêmes, pour des raisons de convenance, réglèrent, en vertu du pouvoir reçu de Notre Seigneur, qu'on ne communierait plus qu'à jeun. Tel fut dès-lors l'usage

général de l'Église, en sorte qu'on se rendrait coupable d'un grand péché si on communiait sans être à jeun, excepté dans le cas de maladie. Ce jeûne doit être absolu, c'est-à-dire qu'il ne faut avoir rien pris, absolument rien, depuis minuit du jour où l'on communie.

La seconde disposition du corps, c'est la modestie. Il suffit d'être profondément convaincu que Notre Seigneur est en personne dans la sainte Eucharistie, pour ne se présenter à la sainte Table qu'avec une sainte frayeur, une grande humilité et une parfaite modestie. Y venir avec des yeux égarés, un maintien peu réglé, un air de faste et de mondanité, c'est scandaliser et donner sujet de penser qu'on n'a ni foi, ni religion, ni piété. Les hommes et les femmes doivent recevoir l'Eucharistie à genoux, les yeux baissés, les mains nues et placées sous la nappe. Les hommes doivent être sans armes, et les femmes modestement habillées. Il faut éviter de cracher quelque temps après avoir communié. Si on est forcé de le faire, il faut cracher dans un linge propre, et non à terre, parce qu'il peut arriver qu'on rejette quelque parcelle des espèces consacrées. Pour éviter cet inconvénient, saint Chrysostôme exhortait les Fidèles à avaler un peu d'eau après avoir reçu l'Eucharistie. Cet usage se pratique encore en Allemagne.

Les dispositions de l'ame sont, d'abord, l'état de grace, c'est-à-dire l'exemption de péché mortel. Celui qui oserait communier avec un péché mortel sur la conscience, commettrait le plus horrible de tous les sacriléges. Cependant, si avant de communier on se rappelle une faute grave

qu'on a omise par un oubli involontaire en se confessant, on n'est pas tenu de la confesser avant la communion, mais il suffit, après en avoir de nouveau demandé pardon, de former la résolution de s'en confesser à la première confession.

Quoique l'état de grace suffise pour ne pas communier indignement, il ne faut pas se contenter d'une si faible disposition. Il faut tâcher, autant qu'il est possible, de se mieux préparer, joignant à la pureté de conscience plusieurs autres saintes dispositions, afin que l'Eucharistie produise en nous tous ses fruits. Ainsi, la seconde disposition de l'ame, c'est une foi vive qui croie fermement que la personne adorable de Jésus-Christ est réellement présente sous les espèces consacrées, sans vouloir pénétrer, par des recherches curieuses, la profondeur de ce mystère, qu'on doit adorer et admirer comme le chef-d'œuvre de la puissance divine. La troisième, c'est une espérance ferme; car, que ne devons-nous point attendre d'un Sacrement dans lequel le Maître du Ciel et de la terre se donne tout entier à nous? La quatrième, c'est une charité ardente; car c'est là que Jésus-Christ nous témoigne le plus d'amour, et qu'il s'unit à nous de la manière la plus tendre; c'est là qu'il nous fait le plus de bien, et qu'il nous donne le pain de vie. La cinquième, c'est une humilité profonde, semblable à celle du Centenier qui se crut indigne de recevoir Jésus-Christ dans sa maison; car c'est le même Dieu que nous recevons chez nous. La sixième, un saint empressement de nous unir à Jésus-Christ et d'être sanctifiés, semblable à celui de l'abeille qui se jette sur la fleur pour en sucer le miel.

La septième, une dévotion actuelle, exempte de tiédeur, de négligence, de précipitation.

Un bon moyen de former en nous ces dispositions, c'est de nous adresser dès le matin du jour où nous devons communier, ces trois questions : Quel est celui qui vient ? A qui vient-il ? Pourquoi vient-il ? Après la communion, il ne faut pas manquer à faire l'action de graces. Quoi de plus juste ! Les moments qui suivent la communion sont les plus précieux de la vie. La divine Majesté, dit sainte Thérèse, a coutume de bien payer son logement à ceux qui lui font bon accueil. Heureux si nous communions de la sorte ! La sainte Eucharistie nous communiquera, en réalité, la vie du nouvel Adam, vie de vertu sur la terre, et vie de gloire pendant l'éternité.

Entrons maintenant dans quelques considérations plus élevées sur l'Eucharistie.

Avec nos maîtres dans la foi, nous avons dit que la Communion est l'abrégé des merveilles du Tout-Puissant, le centre auquel tout aboutit, le mystère qui donne la vie à la société, et qui ramène l'univers à l'unité divine.

1° Pour comprendre cette dernière vérité, voyez ce qui se passe autour de nous. Toutes les créatures tendent à se perfectionner, cela veut dire à passer d'une vie moins parfaite à une vie plus parfaite; mais il faut pour cela qu'elles perdent leur vie propre. Ainsi, les corps inorganiques, l'air et l'eau, par exemple, en devenant la nourriture des corps organiques, perdent leur vie

propre pour prendre celle de l'être qui se les assimile · le végétal, à son tour, est absorbé par l'animal qui lui communique sa vie en le transformant dans sa substance; le végétal, l'animal, tous les règnes sont absorbés par l'homme qui, en se les assimilant, leur communique sa vie. Dieu enfin attire l'homme à lui, se l'assimile, et lui communique sa vie divine et immortelle. Alors, l'homme peut et doit dire : Ce n'est plus moi qui vis, c'est Dieu qui vit en moi. En possédant l'homme, Dieu possède la plénitude de ses œuvres, dont l'homme résume la vie, l'existence, les qualités, comme l'être supérieur auquel tous les autres aboutissent, et Dieu *redevient tout en toutes choses* [1]. Or, c'est dans l'Eucharistie que Dieu change ainsi l'homme en lui-même, et ramène l'univers à l'unité. Donc, l'Eucharistie est comme le soleil. De même que tout gravite vers ce bel astre, dont la lumière et la chaleur répandent partout la vie et la fécondité, de même tout gravite vers l'auguste Eucharistie. C'est par elle que la création tout entière qui découle incessamment du sein du Créateur, y remonte incessamment.

2° Si vous considérez l'Eucharistie dans ses rapports plus immédiats avec Dieu, quelle magnifique idée vient ravir votre admiration et agrandir votre cœur !

L'Eucharistie, disent les Pères et les Théologiens, est l'extension de l'Incarnation. Dans l'Incarnation, le Verbe éternel ne s'unit qu'à un seul corps et à une seule ame; dans l'Eucharistie, il étend cette merveille et s'unit au corps et à l'ame de chacun de nous. L'union

[1] Ut sit Deus omnia in omnibus. 1. *Cor.* xv. 28.

eucharistique n'atteint pas, il est vrai, l'union hypostatique, cela est impossible ; mais après celle-là, elle est la plus intime qui se puisse concevoir. Le fer incandescent qui prend toutes les qualités du feu sans perdre sa propre nature ; deux gouttes de cire, fondues ensemble ; la greffe qui se nourrit de la sève de l'arbre sur lequel elle est entée ; l'aliment qui se change en la substance de celui qui le digère ; l'unité même qui est entre les divines personnes. Telles sont les sublimes idées que les Pères nous donnent de l'union de l'homme avec Dieu dans la Communion[1].

Le but du nouvel Adam, dans ce mystère ineffable, est de faire du genre humain tout entier un autre Jésus-Christ, dont le Père éternel puisse dire en le contemplant du haut des Cieux : C'est là mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis toutes mes complaisances. Comme cette invention de la sagesse divine atteint admirablement le but de la Rédemption ! comme elle procure à Dieu la plus grande gloire extérieure qu'il puisse désirer !

En effet, quatre choses contribuent à la perfection de cette sorte de gloire : la dignité de celui qui honore, son discernement, son équité et son désintéressement. Plus il est élevé, et plus ses adorations sont profondes ; plus il a de discernement et d'équité, plus elles sont justes et proportionnées, et plus il est désintéressé, plus elles sont sincères. Or, le Sauveur en perfectionnant dans nous la qualité d'enfants de Dieu, nous communique

[1] Introd. p. xc.

tous ces avantages. Il nous élève à la plus sublime dignité où la créature puisse arriver. Car après Dieu, y a-t-il rien de si grand que de lui ressembler, et de porter le caractère de sa grandeur? Il remplit notre esprit de lumière et notre volonté de justice, et cet illustre titre d'enfants de Dieu, en nous donnant droit à l'héritage éternel, nous rend désintéressés. Ainsi quand l'homme en cet état adore Dieu, c'est un enfant semblable à son père, qui s'abaisse, qui s'humilie, qui s'anéantit devant lui, non par nécessité, mais par justice, et moins par espérance que par amour. Que la gloire qu'un Chrétien rend alors à Dieu lui est agréable! Que les services rendus, non par crainte, mais par pure inclination, lui sont glorieux!

Cependant tout cela ne suffisait pas encore pour satisfaire le désir insatiable dont le Fils de Dieu brûlait de glorifier son père. Il a trouvé une invention admirable pour rehausser d'un nouvel éclat la gloire que tous les hommes lui doivent rendre. Comme le Verbe incarné surpasse en sagesse, en justice et en amour les hommes les plus saints, il s'unit avec eux par la communion, comme le chef à ses membres, afin d'agir en eux et par eux, toutes les fois que par leurs actions ils glorifient Dieu. De sorte que c'est Jésus-Christ qui adore son Père quand nous l'adorons; c'est lui qui chante ses louanges quand nous les chantons; c'est lui qui travaille, qui souffre, quand nous travaillons et que nous souffrons pour la gloire de Dieu. C'est le même Seigneur, dit saint Paul, qui opère toutes choses dans tous les Fidèles. *Idem Deus qui ope-*

ratur omnia in omnibus. Ce n'était pas assez pour Jésus-Christ d'avoir pris un corps dans le sein de la bienheureuse Vierge, de s'être uni avec une seule ame ; il veut s'unir mystiquement de corps et d'esprit avec tous les Fidèles, afin de s'en servir comme d'autant d'instruments pour glorifier lui-même son Père. C'était trop peu pour lui d'avoir travaillé durant trente-trois ans à le faire honorer sur la terre, il veut y travailler jusqu'à la fin des siècles ; les bornes de la Judée étaient trop étroites pour renfermer l'ardeur de son zèle, il veut l'étendre dans tout l'univers ; une bouche, une langue, un cœur ne suffisaient pas pour contenter le désir qu'il a de publier les grandeurs de son père et de l'aimer, il faut que toutes les bouches, toutes les langues, tous les cœurs lui servent d'organes pour annoncer ses admirables perfections, pour l'adorer et pour l'aimer. Ce n'était pas assez d'avoir sacrifié sa vie sur le Calvaire, et de renouveler ce sacrifice autant de fois qu'on célèbre la sainte Messe; il veut encore vivre dans toutes les bonnes ames, afin de subir la mort pour la gloire de son Père, en toutes les manières dont les Saints mourront jusqu'à la fin du monde.

Ainsi Jésus-Christ, en vertu de l'union qu'il contracte avec nous, est Apôtre dans les Apôtres, Martyr dans les Martyrs, Confesseur dans les Confesseurs, Vierge dans les Vierges. Il prêche en mille endroits, il est tourmenté et il répand son sang en mille manières ; il souffre les macérations dans les pénitents, il endure les calomnies dans ceux qui sont persécutés ; il est pauvre dans les pauvres, infirme dans les malades ;

il est tout ce que nous sommes, il se trouve partout où nous nous trouvons, il fait tout ce que nous faisons, il souffre tout ce que nous souffrons pour l'honneur et la gloire de son Père.

Vous m'objecterez peut-être que le Sauveur, depuis sa résurrection, est impassible et immortel. Cela est vrai, si vous ne considérez que son corps naturel. Mais si vous considérez le corps mystique dont il est le chef, il peut encore et souffrir et mourir dans tous ceux qui en sont les membres. Et de même qu'on dit que Dieu, quoiqu'il soit éternel, impassible et immortel de sa nature, est né dans une crèche, a souffert, est mort sur la Croix, à raison de l'union hypostatique du Verbe avec la nature humaine; de même on peut dire avec quelque proportion que Jésus-Christ tout glorieux qu'il est dans le Ciel, à raison de l'union mystique qu'il contracte avec nos ames par le sacrement de l'Eucharistie, travaille, souffre, meurt, quand nous travaillons, quand nous souffrons, et quand nous mourons, dans le même sens que saint Paul disait : J'accomplis dans mon corps ce qui manque à la passion de Jésus-Christ. Car à ne regarder que le corps naturel du Sauveur, il n'a rien manqué à ses souffrances : il a été déchiré, comme parle un prophète, depuis les pieds jusqu'à la tête. Mais si vous considérez son corps mystique, il manque quelque chose à sa passion jusqu'à ce que tous les Fidèles qui le composent, persécutés ou mortifiés, puissent dire avec autant de vérité que le même Apôtre : Je suis attaché à la Croix avec Jésus-Christ. O mon aimable Sauveur! qu'ad-

mirerai-je davantage, ou le zèle dont vous brûlez de glorifier votre Père, ou l'invention que votre sagesse a trouvée de le contenter tout infini qu'il était, en instituant l'Eucharistie? Quand donc nous agissons, quand nous endurons pour la gloire de Dieu, nous secondons le plus ardent désir de Jésus-Christ. Que ce motif me paraît puissant pour porter une ame qui l'aime, à ne perdre jamais aucune occasion de pratiquer la vertu! Car enfin, y a-t-il rien de si doux que de pouvoir satisfaire la personne pour qui on a de l'amour, dans ce qu'elle souhaite avec le plus d'ardeur [1]?

3° Si vous considérez l'Eucharistie dans ses rapports avec la société, votre admiration redouble. Il faudrait des volumes pour expliquer tous les effets du soleil sur la nature; toutes les influences du cœur sur le corps humain. Eh bien, nous le répétons, ce qu'est le soleil dans la nature, ce qu'est le cœur dans le corps humain, l'Eucharistie l'est dans la société; ôtez le soleil, et la nature périt; ôtez le cœur, et le corps humain tombe en dissolution. Ne croyez pas qu'il y ait ici exagération; la parole humaine est impuissante à tout dire, quand il s'agit du mystère qui, suivant saint Bonaventure, est la base de l'Église catholique, par conséquent le fondement de la société, la force de la foi, le principe vital du Christianisme [2].

Nous n'avons pas le temps de parler ici de l'influence de l'Eucharistie sur les arts, la peinture, la musique,

[1] *Voyez*, Vaubert, *Dévot. à J.-C.* t. I. p. 93.

[2] Per hoc Sacramentum, stat Ecclesia, fides roboratur, viret et viget christiana religio et divinus cultus.

la poésie, l'architecture; et cependant, que n'aurions-nous pas à dire? Arrivons directement au but, et voyez l'influence de ce Sacrement auguste sur l'homme individuel.

Enfant de Dieu par le Baptême, soldat de Jésus-Christ, Roi, Prêtre et Prophète par la Confirmation, le jeune enfant va recevoir la preuve sensible de la réalité de ces titres magnifiques. Dieu[1], il lui faut une nourriture divine; il va bientôt la manger. Tabernacle, temple, ciboire, il va bientôt recevoir le Dieu pour lequel il a été consacré. Une parole, mais une parole féconde en vertus angéliques, retentit à son oreille. Mon enfant, lui dit l'Église par la bouche d'une pieuse mère ou du Pasteur aux cheveux blancs qui lui donna le Baptême, voyez dans le lointain l'époque de votre première communion. Et qu'est-ce que la première communion, répond l'ange de la terre? O mon enfant! un jour viendra où le Dieu qui vous a créé, qui vous a consacré au Baptême, qui vous a adopté pour son fils, descendra du Ciel et viendra solennellement prendre possession de votre cœur et de votre corps: en ce moment, les Anges seront prosternés à vos pieds. Plus heureux que le disciple bien-aimé, vous ne reposerez pas seulement sur le sein de votre Sauveur, lui-même reposera sur vos lèvres, et descendra en personne dans votre poitrine. Aussi heureux que Marie, vous posséderez celui dont elle est l'auguste mère.

Mon enfant, votre première communion est un contrat solennel, une magnifique alliance que vous allez former

[1] Ego autem dixi: dii estis. *Ps.* 81.

avec Dieu. De son côté, votre Dieu se donnera tout entier à vous. Ce qu'il a, ce qu'il est, son corps, son ame, sa divinité, ses trésors de graces, tout deviendra votre partage ; en échange, il vous demande tout ce que vous avez et tout ce que vous êtes, corps, esprit, cœur, vie, vous allez tout lui donner, sans réserve et sans retour ; ne craignez rien, votre Dieu ne vous demande vos biens que pour vous les conserver et vous les rendre agrandis et immortalisés. Ce contrat aura pour témoins, les Anges, les Saints du Ciel et de la terre ; il sera écrit et signé avec le sang de votre Dieu. Les Anges l'emporteront dans le Ciel, et il y sera conservé jusqu'au jour de votre mort. C'est sur la manière dont vous en aurez rempli les conditions que se réglera la sentence de votre éternité.

A cette annonce, je ne sais quelle impression religieuse, quelle frayeur tempérée par l'amour s'empare de l'ame de l'enfant. Et voilà que pour le rendre digne de la visite de son Dieu, des instructions, des prières, des aumônes, des bonnes œuvres de tout genre, d'autant plus méritoires, qu'elles ne sont vues que des Anges, sont indiquées et pratiquées. Et les habitudes fâcheuses sont rompues, et les passions se taisent, et l'obéissance, et la piété, et la douceur, viennent édifier la famille et préparer l'alliance.

Enfin, le jour arrive où le Créateur des mondes doit descendre, habiter, vivre dans le cœur d'un enfant. Ici je m'arrête. Il n'appartient point à une langue humaine de dire ce qui se passe alors entre Dieu et son fils bien-aimé

Tout ce que je sais, c'est que le sang divin qui coule dans ces jeunes cœurs, les embellit, les vivifie : comme on voit une douce pluie rafraîchir le lys du vallon, lorsqu'il ouvre son calice parfumé aux premiers feux du soleil. Ils ressentent, dit l'aimable et saint Évêque de Genève, que Jésus-Christ s'espanche et se communique à toutes les parties de leurs ames et de leurs corps. Ils ont Jésus-Christ au cerveau, au cœur, en la poitrine, aux yeux, aux mains, en la langue, aux oreilles, aux pieds. Mais ce Sauveur, que fait-il tout par là? Il redresse tout, il purifie tout, il mortifie tout, il vivifie tout; il aime dans le cœur, il entend au cerveau, il anime dans la poitrine, il voit aux yeux, il parle en la langue, et ainsi des autres. Il fait tout en tout; alors nous vivons, non point nous-mêmes, mais Jésus-Christ vit en nous[1].

Qui dira les impressions vives, douces, calmes, profondes, délicieuses, qu'ils ressentent? Tout ce que je vois, ce sont des larmes de tendresse qui baignent des joues colorées par l'ardeur de l'amour virginal; c'est l'immobilité du recueillement, c'est l'extase de la foi; c'est une volupté divine. Que vois-je encore? c'est une famille attendrie, c'est une mère qui mouille de ses pleurs la dalle du sanctuaire où elle s'agenouille pour communier à côté de son enfant; c'est une sœur, c'est un frère, c'est un père, c'est toute une parenté qui, ce jour-là, éprouve un bonheur nouveau, des regrets, des remords peut-être, d'indéfinissables sentiments, germes d'un retour futur dans la voie de la vertu.

[1] Epist. *liv.* II.

Ce que je vois enfin, c'est une nouvelle vie qui commence pour l'enfant; c'est un souvenir éternel de ce grand jour; souvenir puissant, barrière aux passions, remords salutaire après les chutes, encouragement dans toutes les peines de la vie, consolation dernière au moment suprême.

Oh! que de vertus semées dans le cœur par la première Communion! que de passions naissantes étouffées, que de crimes prévenus, partant que de larmes pour les familles, que de désordres et de scandales pour la société, arrêtés par l'action toute puissante du sang réparateur, la première fois qu'il coule, pour y dévorer le germe du mal, jusqu'au fond des entrailles et jusque dans la moëlle des os du jeune Catholique! Connaissez-vous, dites-moi, quelque chose d'aussi éminemment social que l'acte solennel de la première Communion?

Faut-il citer ici les paroles d'un homme dont on ne peut prononcer le nom sans rougir? « Nous avons reçu Dieu, dit Voltaire, Dieu est dans notre chair et dans notre sang; qui pourra commettre après cela un seul péché, ou en concevoir seulement la pensée? il était impossible d'imaginer un mystère qui retînt plus fortement les hommes dans la vertu [1]. »

Avancez maintenant dans la carrière de la vie, jeune convive d'un Dieu, dites seulement à votre hôte comme les disciples d'Emmaüs : Demeurez avec moi, Seigneur, car il se fait tard, et le jour est déjà sur son déclin. Tant que vous lui permettrez de guider vos pas,

[1] *Imaginer* est bien dit!

vous ne vous égarerez point, tant qu'il réglera les mouvements de votre cœur, vous pourrez les avouer et votre mère n'aura point de larmes à répandre, ni la société de scandales à déplorer ou de forfaits à punir.

Principe de vertu et de charité dans l'homme, la Communion l'est par conséquent dans la société. Tous les miracles de charité qui depuis dix-huit siècles couvrent le monde d'un pôle à l'autre, sont fils de l'Eucharistie. Vérité trop peu connue, qu'il est plus nécessaire de rappeler aujourd'hui que jamais.

La comparaison du catholicisme et du protestantisme présente ici un phénomène remarquable du monde moral, entrevu par Voltaire lui-même : « Les peuples séparés de la communion romaine, dit-il, *n'ont imité* qu'imparfaitement la généreuse charité qui la caractérise. »

L'esprit d'une Église quelconque se manifestant éminemment dans son clergé, comparons au sacerdoce catholique, j'allais dire le sacerdoce, non, le ministère protestant. Tous les traits de bienfaisance individuelle que l'on citera en son honneur, je les admets d'avance. Je ne demande qu'une chose : montrez-moi, dans ce clergé pris en masse, l'esprit de sacrifice. Je n'ai pas vu dans son histoire, même à l'époque de sa plus grande ferveur religieuse, qu'il ait reçu la grace de braver la peste pour remplir le premier de ses devoirs.

« En 1543, des ministres se présentent au conseil de » Genève, avouant qu'il serait de leur devoir d'aller con- » soler les pestiférés, mais qu'aucun d'eux n'a assez de » courage pour le faire, priant le conseil de leur pardonner

» leur faiblesse, *Dieu ne leur ayant pas accordé la grace* » *de vaincre et d'affronter le péril avec l'intrépidité néces-* » *saire*, à la réserve de Matthieu Geneston, lequel offre » d'y aller si *le sort* tombe sur lui[1].»

C'était bien un autre langage que le cardinal Borromée adressait à son clergé presque à la même époque, et dans de semblables circonstances. « Les plus tendres soins dont » le meilleur des pères doit entourer ses enfants dans ce » temps de désolation, l'Évêque doit les leur prodiguer » par son zèle et son ministère, afin que tous les autres » hommes, enflammés par son exemple, embrassent » toutes les œuvres de la charité chrétienne. Quant aux » curés et à tous ceux qui ont charge d'ames, loin d'eux » la pensée de priver du plus petit service leur troupeau, » dans un temps où ils lui sont nécessaires; mais qu'ils » prennent la détermination fixe de tout braver de bon » cœur, même la mort, plutôt que d'abandonner, dans cet » extrême besoin de toutes sortes de secours, les Fidèles » confiés à leurs soins par le Christ qui les a rachetés de » son sang[2]. » Ni lui, ni ses prêtres, ni tant de pauvres moines, dont *l'intrépidité* des pasteurs de Genève se moquait fort à l'aise, n'attendirent que *le sort tombât sur eux* pour voler au lit des pestiférés.

A toutes les époques, et récemment encore lorsqu'une maladie contagieuse ravagea quelques cantons de l'Allemagne, où les deux cultes sont en présence,

[1] Extraits des registres du conseil d'état de la république de Genève, de 1535 à 1792.

[2] *Concil. mediol.* v, part. II, cap. 4.

le même contraste a éclaté : les feuilles publiques en ont fait la remarque.

Il n'y a pas trois ans, que le choléra-morbus l'a montré sur une plus grande échelle, aux regards de l'ancien et du nouveau Monde. Tous les journaux ont parlé de ces ministres protestants des Etats-Unis, qui, entrouvrant la porte de leur demeure, disaient au messager qui les appelait auprès des cholériques de leur communion : nous ne pouvons y aller; nous avons des femmes et des enfants; adressez-vous au Missionnaire catholique. Et le Missionnaire volait auprès du malade, et sa miraculeuse charité obtint plus d'une fois sa plus douce récompense, le retour de l'enfant égaré dans le giron de l'Église.

Encore aujourd'hui il existe un fait qu'il est bon de faire connaître à l'Europe : Dans l'Australie, dont l'Angleterre a fait un vaste cachot, on compte une population de cinquante mille condamnés. L'île de Norfolk renferme les plus coupables. Qui le croirait? L'Evêque protestant et le secrétaire des colonies anglaises cherchent depuis plusieurs années un ministre protestant pour cette île : ils n'ont pu en trouver un seul dans leur communion, qui ait voulu consentir à entreprendre une mission pareille. Ces infortunés n'ont été visités jusqu'ici que par un Missionnaire catholique[1].

Le même esprit se retrouve partout : « Comparez les » missions protestantes à nos missions : quelle inexpri-

[1] *Annal. de la Prop. de la Foi*, n. 59, 462.

» mable différence dans l'esprit qui les forme, et dans
» les succès et dans les moyens! Où sont les ministres
» protestants qui sachent mourir pour annoncer à l'A-
» méricain sauvage ou au Chinois lettré la *bonne nou-*
» *velle* du salut? L'Angleterre peut, tant qu'elle voudra,
» nous vanter ses apôtres à la *Lancaster* et ses sociétés
» bibliques; elle peut, dans de fastueux rapports, nous
» peindre les progrès de l'agriculture chez les Nègres,
» et des sciences élémentaires chez les Indous; toutes
» ces pitoyables missions de comptoirs dont la politique
» est l'unique moteur, comme l'or en est l'unique agent,
» ne prouveront jamais autre chose que l'incurable
» apathie religieuse des sociétés protestantes, que l'in-
» térêt seul remue; et quiconque sait distinguer une
» grande action, inspirée par un sublime motif, d'une
» démarche dictée par un vil calcul, reconnaîtra, s'il
» est de bonne foi, qu'il y a l'infini entre cet Évêque de
» Tabraca, qui vient de périr sous le glaive de la persé-
» cution, dans le Sutchuen, au milieu du troupeau que
» son courage et ses sueurs avaient conquis au Chris-
» tianisme, et le Missionnaire méthodiste que son zèle
» prudent ne conduit que dans les lieux où sa vie ne
» court aucun danger, et qui, d'après un marché conclu
» d'avance, se fait payer tant par tête ses convertis. »

Mille faits se présentent à l'appui de ces paroles : en voici seulement quelques-uns.

Parmi les prétendus succès dont se vantent les Missionnaires protestants dans la conversion des nations idolâtres, ils citent surtout ceux qu'ils disent avoir obtenus

dans les îles de la mer du Sud, nommément à Otahity et à Sandwich. Des voyageurs qui ont récemment visité ces îles et dont les ouvrages ont été publiés en Angleterre, nous ont mis à même d'apprécier à leur juste valeur le résultat des efforts des Missionnaires. Ils nous représentent leurs travaux comme si mal conçus et si mal dirigés que, loin d'avoir amélioré la condition morale et physique de ces insulaires par leur conversion au Protestantisme, ils les ont rendus pires qu'auparavant sous tous les rapports, et les ont jetés dans un état de dégradation qui approche de l'abrutissement.

Lisez plutôt l'extrait suivant d'un ouvrage anglais, protestant, qui se publie à Londres[1].

En faisant la revue d'une nouvelle publication de M. Barrow, l'ouvrage en question s'exprime ainsi au sujet d'Otahity :

« Le capitaine Barrow n'est pas un grand admirateur des Missionnaires (protestants) qui sont dans l'île, et nous sommes de son avis. Il est vraiment à regretter qu'on n'ait pas choisi pour travailler à la conversion de ces insulaires des hommes d'un jugement plus sain !...» Après avoir parlé de l'état florissant de l'île avant l'arrivée des Missionnaires, le capitaine Barrow continue en ces termes :

« Tels étaient, dit-il, l'état florissant de cette île délicieuse et les manières attrayantes des indigènes, dans le temps où le capitaine Wallis la découvrit, et à l'époque où le lieutenant Cook la visita. On ne peut réfléchir sans éprouver une vive douleur sur ce qu'ils

[1] *Family Library* (Bibliothèque des Familles) n. 25.

sont à présent en voyant la description qui en a été faite par le capitaine Beechey. Tous les divertissements, même les plus innocents auxquels ils se livraient auparavant, ont été condamnés et abolis par les Missionnaires et remplacés par des habitudes d'indolence et d'apathie. La simplicité de leurs manières qui était une compensation pour plusieurs de leurs fautes, a cédé sa place à la ruse, à la duplicité et à l'hypocrisie.

» L'ivrognerie, et la pauvreté et les maladies qui en sont la suite, ont diminué leur population d'une manière épouvantable. D'après un recensement fait en 1794 par les Missionnaires eux-mêmes, le nombre des habitants se montait alors à seize mille quarante. Le capitaine Waldegrave assure que, d'après un nouveau recensement fait en 1830 par ces mêmes Missionnaires, la population entière de l'île se trouvait réduite à cinq mille ames, et il n'y a que trop de raison d'attribuer cette diminution autant aux réglements rigides imposés à ces insulaires par les Missionnaires, aux prières et au chant continuel des psaumes qui leur sont enjoints, qu'à l'usage des liqueurs fermentés (*Dram-Drinking*), etc.

» L'île d'Otahity a la forme de deux cercles unis par un isthme bas et étroit. Le plus grand cercle est appelé *Otahity-Momé*, et a environ trente milles de diamètre. Le plus petit se nomme *Axiarabou*, et a environ dix milles de diamètre. Une ceinture de terre basse, qui se termine en plusieurs vallées délicieuses montant par une douce pente à une montagne placée au centre, d'environ sept mille pieds de haut, entoure le grand cercle. Il en est de même du petit, proportion gardée. Le long de ces

vallées coulent des torrents et des ruisseaux d'eau limpide. Un feuillage toujours vert, et qui charme la vue, couvre leurs côtés ainsi que les fleuves et la cime des montagnes qui les séparent.

» C'est au milieu de ces agréables vallées qu'étaient jadis disséminées les habitations riantes des indigènes et leurs petites plantations. Tout cela a été entièrement détruit, et ce qui reste de la population s'est groupé sur le terrain plat et marécageux près de la mer, entièrement asservi aux sept établissements des Missionnaires, qui ont enlevé à ces insulaires le peu de commerce qu'ils faisaient auparavant, et s'en sont emparés eux-mêmes. Ces derniers ont leurs magasins, sont agents de commerce et possèdent le monopole absolu de tout le bétail qui est dans l'île. En retour ils ont donné aux insulaires une nouvelle religion et (*risum teneatis?*) un *parlement;* mais ils les ont en même temps réduits à l'état de misère. Tout cela comme ils le disent, et comme ils aiment sans doute à se le persuader, pour la gloire de Dieu, et pour le salut des ames de ce pauvre peuple. Que de sujets de déplorer un pareil changement, opéré par de tels moyens! Quel sujet de regret qu'une île sur laquelle la nature semblait s'être plu à prodiguer ses bienfaits, ait été condamnée à un pareil sort, dans un siècle de lumières, et par des gens qui se disent civilisés! »

L'absence du principe de charité catholique se fait sentir dans les autres Missions protestantes. Les journaux les plus *mondains* n'ont pu s'empêcher d'en faire l'observation.

« Un fait très-digne de remarque, disait, il y a six semaines, *le Moniteur industriel*, c'est que dans tous les pays où les Missionnaires (protestants) se sont établis, la population des naturels a diminué en raison des succès de la prédication. On peut citer Otahiti, jadis ornée d'une population si belle, si nombreuse et si active, au rapport de Cook et de Bougainville. Deux générations ont suffi pour rendre l'île à peu près déserte, et remplacer la belle race antique par une race rachitique sans énergie et sans intelligence. Dans beaucoup d'autres îles de la Polynésie, le même résultat a signalé la venue des Missionnaires anglais. Les écrivains de la métropole attribuent ces pernicieux effets aux tableaux sombres et mélancoliques que les prédicants ont constamment présentés à ces imaginations enfantines, qui, prenant tout au pied de la lettre, ont été saisies de frayeur, et ne se sont pas senti le courage de soutenir une vie de privations qui devait se terminer par la damnation éternelle ; ce qui pourrait faire supposer qu'il y a du vrai dans cette observation, c'est que rien de semblable n'a lieu avec les Missionnaires catholiques, dont la morale est beaucoup plus consolante et encourage l'homme au lieu de le terrifier. »

Le dévouement de nos Missionnaires a embrassé plus que l'univers, il a traversé tous les genres de douleur et de mort. On les a vus s'engloutir dans les bagnes de Constantinople, expirer, en chantant des hymnes, sous la hache de pierre des Sauvages, et verser à grands flots, sur les calvaires du Japon, ce sang du Rédempteur

qui coulait dans leurs veines. Nommez quelque désert, quelque rocher de l'Océan dédaigné par la politique et le commerce : on vous y montrera le tombeau d'un martyr de la charité catholique. Et tandis que l'amour qui anime l'Eglise semble devoir être épuisé par tant de pertes, je le vois, dans le sein de la chrétienté, se reproduire sous toutes les formes, dans cette foule de congrégations religieuses, dont tous les membres, dévoués corps et ame au service de l'humanité souffrante, se donnent eux-mêmes comme une aumône : dévouement plus beau, à quelques égards, que le martyre. Car, s'il faut un effort de courage pour sacrifier sa vie, il faut quelque chose de plus pour supporter toute une vie de sacrifices.

Un journal protestant, voulant citer les deux héros de la charité chrétienne, choisit chez les catholiques Vincent de Paul, et chez les protestants, non pas un ministre, ce qui est à remarquer, mais un estimable voyageur philantrope. Un seul trait suffit pour peindre ces deux hommes. Le monument élevé dans l'abbaye de Westminster à la mémoire d'Howard, le représente tenant à la main des plans de bienfaisance en rouleaux de papier. Le pauvre prêtre catholique a écrit la sienne, comme Dieu écrivit sa puissance, dans ses œuvres, et une de ses créations est le cœur de ses vierges, héroïques mères de tous les malheureux. Qu'est-ce que le don de quelques pièces d'or, qui n'enlève pas au riche une seule de ses jouissances, en comparaison du don de soi-même? Est-ce que l'on n'entend pas qu'il y a quelque

différence entre un souscripteur des sociétés bibliques et une sœur hospitalière? Le mérite du dévouement catholique brille d'autant plus qu'il se cache. J'en atteste la conscience universelle : si le Protestantisme présente des administrations de bienfaisance, on cherche en vain, partout où il règne, les humbles victimes de la charité[1].

Et maintenant, quelle est la source de cette charité catholique si féconde en merveilles et si supérieure à la philantropie mondaine et à la bienfaisance protestante? Demandez-le à tous ces Anges de la terre, dévoués corps et biens au soulagement des infirmités humaines; demandez-le au Missionnaire catholique perdu au milieu des Sauvages. Pour réponse, tous vous montreront l'Eucharistie. Oh ! oui, l'Eucharistie, voilà le véritable foyer de la miraculeuse charité de l'Eglise catholique. En voulez-vous la preuve? Partout où l'on cesse de croire ou de participer à ce mystère d'amour, la charité s'éteint pour faire place à l'égoïsme et à la philantropie. Regardez, excepté chez les Catholiques qui communient, plus de dévouement héroïque au soulagement de l'homme souffrant, plus de Missionnaires, plus de Sœurs de charité. Le Protestant, le philantrope peut bien donner quelques pièces de monnaie, mais jamais il ne se donnera lui-même : sa religion ne va pas jusque-là[2].

[1] Voyez *Dogme générateur de la Piété catholique.*

[2] Cette expression, pleine de naïveté, est d'une jeune protestante. Elle visitait avec admiration un hôpital tenu par des religieuses françaises : Je voudrais bien être comme vous, leur disait-elle; mais je sens bien que notre religion ne va pas jusque-là !

Au contraire le Catholique qui vient de communier et qui se dit à lui-même : Mon Dieu en personne immolé pour mon salut, vient de se donner à moi ; pour son cœur il me demande le mien, pour sa vie la mienne, que puis-je lui refuser? Mais pour lui il n'a besoin de rien, il cède ses droits aux pauvres, auxmalades, aux malheureux, aux petits, ils sont ses frères ; pour eux il me demande mon cœur, il me demande ma vie. Pour payer son amour, je n'ai que cela, mais il s'en contente. Et voilà qu'une douce voix se fait entendre au fond de l'ame, une volupté divine l'inonde, une impression victorieuse se fait sentir, et le Catholique ravi à lui-même se donne. Et voilà, si Dieu le demande, un Missionnaire, un Martyr, une Sœur de charité, une servante des pauvres ; toute une vie de dévouement et de sacrifice.

Le feu qui a consumé l'holocauste vient-il à se ralentir, le Catholique sait le rallumer au foyer de l'amour : il revient à la Table sainte. C'est le sang qui des extrémités retourne au cœur d'où il était parti, pour en repartir encore réchauffé, purifié, et reporter à tous les membres la chaleur et la vie : voilà les merveilles de la Communion dans le monde catholique. Comment se défendre d'une profonde admiration pour la sagesse du Rédempteur qui fait une loi de la Communion, et pour l'Église catholique qui oblige tous ses enfants à communier au moins une fois chaque année? Tandis que Jésus-Christ et l'Église ne semblent s'occuper que de notre sanctification personnelle, ils procurent plus

efficacement la paix et le bonheur de la société, par cette seule loi, que tous les législateurs ensemble.

PRIÈRE.

O mon Dieu ! qui êtes tout amour, je vous remercie de toutes les communions que j'ai faites pendant ma vie ; je vous demande pardon des fautes dont je m'y suis rendu coupable.

Je prends la résolution d'aimer Dieu par-dessus toutes choses et mon prochain comme moi-même pour l'amour de Dieu ; et, en témoignage de cet amour, *je renouvellerai chaque année l'anniversaire de ma première Communion.*

PETIT CATÉCHISME.

DE NOTRE UNION AVEC NOTRE SEIGNEUR LE NOUVEL ADAM, PAR LA COMMUNION. — DE L'EUCHARISTIE.

Q. Quelle est la matière de l'Eucharistie?

R. La matière de l'Eucharistie, c'est le pain et le vin. Pour consacrer son corps et son sang, Notre Seigneur prit du pain et le bénit, en disant : Ceci est mon corps ; il prit ensuite du vin et le bénit, en disant : Ceci est mon sang.

Q. Pourquoi Notre Seigneur a-t-il choisi le pain et le vin pour la matière de l'Eucharistie?

R. Notre Seigneur a choisi le pain et le vin pour la matière de l'Eucharistie, afin de nous apprendre 1° que

son corps et son sang doivent être la nourriture de notre ame, comme le pain et le vin sont la nourriture de notre corps ; 2° que le but de ce Sacrement est de nous unir étroitement avec lui et avec nos frères. Comme le vin est fait de plusieurs raisins, et le pain de plusieurs grains, ainsi nous ne formons plus, après la communion, qu'un seul et même corps, composé de plusieurs membres étroitement unis.

Q. Quelle est la forme de l'Eucharistie ?

R. La forme de l'Eucharistie, sont les paroles de la consécration que le Prêtre prononce à la Messe.

Q. Que se passe-t-il au moment de la consécration ?

R. Au moment de la consécration, le pain et le vin sont réellement et entièrement changés au corps et au sang de Notre Seigneur. Ce changement s'appelle *transsubstantiation*. Ce qui paraît ensuite à nos sens comme la couleur, la figure et le goût, n'est plus qu'une apparence. C'est la doctrine même du Sauveur, et la foi invariable de l'Église depuis son origine.

Q. Notre Seigneur est-il tout entier dans la sainte Eucharistie ?

R. Oui, Notre Seigneur est tout entier dans la sainte Eucharistie, c'est-à-dire en tant que Dieu et en tant qu'homme ; son corps, son ame et sa divinité étant inséparablement unis.

Q. Notre Seigneur est-il tout entier sous chaque espèce ?

R. Notre Seigneur est tout entier sous chaque espèce, et sous la moindre partie de chaque espèce ; car

Notre Seigneur étant vivant dans l'Eucharistie, il ne peut être divisé.

Q. Quels sont les effets de la sainte Communion?

R. Les effets de la sainte Communion sont admirables ; car la sainte Eucharistie contient l'auteur même de la grace. C'est pourquoi elle est le plus auguste de tous les Sacrements. Il serait impossible de dire tous les effets qu'elle produit dans les ames bien préparées.

Q. Nommez-en quelques-uns?

R. La Communion nous donne la vie du nouvel Adam. Celui, nous dit le Sauveur, qui mange ma chair et qui boit mon sang, a la vie éternelle. C'est ainsi que par la Communion le nouvel Adam se montre vraiment notre Sauveur, en nous délivrant du plus grand des maux, la mort éternelle, et en nous rendant le plus grand de nos biens perdus, la vie éternelle.

Q. Continuez.

R. La Communion nous unit corporellement et spirituellement à Notre Seigneur, mais d'une union si étroite, qu'un Père de l'Église la compare à celle de deux morceaux de cire fondus et mêlés ensemble. Par cette union, le Sauveur veut se faire aimer de nous et nous faire vivre de sa vie. La Communion affaiblit l'ardeur de la concupiscence, fortifie notre ame, l'embellit, et communique à notre corps le principe de la résurrection glorieuse.

Q. Quelles sont les dispositions pour bien communier ?

R. Les dispositions pour bien communier regardent

le corps et l'ame. Les dispositions du corps sont le jeûne et la modestie; celles de l'ame sont l'état de grace, la foi, l'espérance, la charité, l'humilité, et un grand désir de communier afin de devenir meilleur.

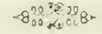
Q. Quel péché commettrait celui qui communierait avec un péché mortel sur la conscience ?

R. Il commettrait le plus horrible de tous les sacriléges. Le moyen d'éviter ce malheur, c'est de faire une bonne confession; et le moyen de se préparer à bien communier, c'est de s'adresser, dès le matin, ces trois questions : Quel est celui qui vient ? A qui vient-il ? Pourquoi vient-il ? Après la communion, il faut faire l'action de grace avec beaucoup de recueillement.

PRIÈRE.

O mon Dieu ! qui êtes tout amour, je vous remercie de toutes les communions que j'ai faites, et je vous demande pardon de toutes les fautes dont je m'y suis rendu coupable.

Je prends la résolution d'aimer Dieu par-dessus toutes choses et mon prochain comme moi-même pour l'amour de Dieu; et, en témoignage de cet amour, *je renouvellerai chaque année l'anniversaire de ma première Communion.*



XXXIX[e] LEÇON.

DE NOTRE UNION AVEC NOTRE SEIGNEUR LE NOUVEL ADAM, PAR LA COMMUNION.

Sacrement de Pénitence — Sa nécessité, sa définition, son institution. — Nécessité de la Confession.— Son histoire. — Confession auriculaire, Confession publique. — Témoignages de l'antiquité de la Confession.

Un Missionnaire parcourait les régions les plus écartées du Nouveau-Monde pour gagner des ames à Jésus-Christ. Un jour il se présente à lui un Sauvage animé des meilleures dispositions. Le Missionnaire s'empresse de l'instruire des mystères de la foi, et lui administre le Baptême ainsi que la sainte Eucharistie. Le Sauvage reçoit ces divins sacrements avec les plus vifs transports de reconnaissance et d'amour. Cependant le Missionnaire est obligé de s'éloigner pour faire d'autres excursions apostoliques. Il revient un an après dans le lieu où était le Sauvage devenu Chrétien. Dès que celui-ci connaît l'arrivée du Missionnaire qu'il regarde comme son père, il se rend auprès de lui et le conjure de lui donner de nouveau la sainte Communion. — Je le veux bien, mon fils, lui dit le Missionnaire; mais il faut auparavant que vous confessiez les péchés dont vous avez pu vous rendre coupable; ne craignez rien,

je vous aiderai. — Quoi! mon père, répond le Sauvage avec étonnement, est-il donc possible de pécher après avoir été baptisé et avoir communié! Graces à Dieu, je ne crois être coupable d'aucune faute volontaire. Il se confesse néanmoins et fond en larmes en accusant les imperfections les plus légères[1].

Cette touchante erreur du vertueux Indien devrait être une vérité : après le Baptême et la Communion, le péché, surtout le péché mortel, ne devrait plus être connu parmi les Chrétiens. Mais hélas! telle est la fragilité de la nature humaine, que l'union admirable contractée avec le Sauveur dans la Communion, n'est que trop tôt et trop souvent rompue. Que serions-nous devenus si le Sauveur, dans son infinie miséricorde, ne nous avait donné un moyen de réparer notre malheur? Il l'a fait en instituant le sacrement de Pénitence.

C'est pourquoi le concile de Trente dit que la Pénitence n'est pas moins nécessaire pour le salut, à ceux qui tombent après le Baptême, que le Baptême à ceux qui ne sont pas encore régénérés. De là aussi ce mot célèbre de saint Jérôme, que la Pénitence est une *seconde planche*. Quelquefois, lorsqu'un vaisseau est échoué, il ne reste pour échapper au naufrage qu'une planche qu'on a le bonheur de saisir. Ainsi, après avoir perdu l'innocence du Baptême, il n'y a plus d'autre moyen de salut que le sacrement de Pénitence, auquel il est absolument nécessaire de recourir.

On définit la Pénitence : *Un Sacrement institué par*

[1] Lettres édifiantes

Notre Seigneur Jésus-Christ pour remettre les péchés commis après le Baptême. C'était quelque temps avant de remonter à la droite de son Père ; le Fils de Dieu fait homme, à qui toute puissance avait été donnée au Ciel et sur la terre, réunit ses Apôtres autour de lui ; il souffle sur eux en leur adressant ces paroles : *Recevez le Saint-Esprit, ceux à qui vous remettrez les péchés, ils leur seront remis; ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez*[1].

Voilà un double pouvoir confié aux Apôtres, le pouvoir de remettre les péchés, et le pouvoir de les retenir. Ce pouvoir redoutable doit être exercé avec un grand discernement et avec parfaite connaissance de cause. Il faudra que les Apôtres et leurs successeurs jusqu'à la fin des siècles, car le pouvoir de remettre et de retenir les péchés sera toujours nécessaire à l'Eglise, connaissent et le nombre, et la gravité des fautes, et les dispositions des pénitents, afin qu'ils sachent s'ils doivent remettre ou retenir, lier ou délier. Mais pour arriver à cette connaissance indispensable, il n'y a que deux moyens. Ou il faut que les Apôtres et leurs successeurs dans le ministère de la réconciliation, lisent dans le fond des consciences, ou bien il faudra que les pénitents leur en dévoilent tous les secrets. Or, il est évident que les juges des consciences n'ont pas plus que les magistrats le privilége de pénétrer le fond des cœurs ; il faut donc que les pénitents eux-mêmes s'accusent de leurs fautes : cette accusation s'appelle confession. Ainsi, la confession est d'institution divine.

[1] Matth. 18. 18.

Elle est, elle fut toujours une partie essentielle du sacrement de Pénitence.

On s'est toujours confessé ; de plus, on a toujours regardé la confession comme l'unique moyen d'obtenir la rémission de ses péchés. Il est même impossible qu'il y en ait un autre. En effet, s'il y avait dans la Religion un moyen autre que la confession, de rentrer en grace avec Dieu ; s'il suffisait par exemple de s'humilier en sa présence, de jeûner, de prier, de faire l'aumône, de lui avouer sa faute dans le secret du cœur; qu'arriverait-il? C'est que personne ne se confesserait. Et qui serait assez simple pour aller solliciter d'un ton suppliant, aux pieds d'un homme, une grace qu'on pourrait si facilement obtenir sans lui et malgré lui? De deux moyens, les hommes choisiront toujours celui qui, plus facile, concilie encore admirablement les intérêts du salut et de l'amour-propre. Dès-lors, que devient la confession établie par Jésus-Christ lui-même? Elle tombe et reste sans honneur et sans effet dans le monde. Que devient le magnifique pouvoir qu'il donne à ses ministres de remettre et de retenir les péchés? N'est-il pas évident que ce pouvoir si étonnant et si divin devient un pouvoir ridicule et complètement illusoire, puisqu'ils ne pourraient jamais l'exercer?

Ainsi, ou il y a obligation pour tous les pécheurs de confesser leurs péchés aux Prêtres, ou bien Jésus-Christ s'est moqué de ses Prêtres en leur disant : *Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez*. Il se

serait également moqué d'eux quand il leur a dit : *Je vous donnerai les clés du royaume des Cieux;* que leur servirait d'avoir les clés du Ciel, si on pouvait y entrer sans qu'il fût ouvert par leur ministère[1]? Vous voyez que si la confession n'était pas l'unique moyen, le moyen indispensable d'obtenir le pardon de ses péchés, les paroles du Fils de Dieu seraient insignifiantes, fausses et mensongères : blasphême horrible qui équivaudrait à nier la divinité même de Jésus-Christ.

Aussi, les dix-huit siècles chrétiens qui nous précèdent, interprètes infaillibles de l'Evangile, ont toujours cru que la confession était l'unique moyen d'obtenir la rémission de ses péchés. Nous allons le voir dans la pratique de l'Église, touchant l'administration du sacrement de Pénitence.

Dans les premiers siècles, il y avait deux sortes de confession : la confession publique et la confession auriculaire ou secrète. Dans la confession publique on accusait non-seulement les péchés publics, mais quelquefois aussi les péchés les plus secrets. Elle se faisait en présence de l'Evêque et des Prêtres qui composaient avec lui le sénat de l'Eglise; quelquefois même elle avait lieu devant tout le peuple. C'est en conséquence de cette confession qu'on imposait la pénitence publique[2]. L'Eglise prenait les plus sages précautions pour que cette confession publique des péchés occultes, ne

1 Recherches sur la conf. auriculaire, par M. Guillois, *pag.* 61.

2 *Voyez* l'Hist. de la Pénit. publique dans la 4me partie de cet ouvrage, *Mercredi des Cendres.*

portât aucun préjudice à ceux qui la faisaient. Cela était d'autant plus nécessaire, que sans cela les pénitents se seraient exposés à la rigueur des lois civiles, qui condamnaient à mort ceux qui avaient commis certains crimes soumis à la pénitence publique. Ainsi on n'obligeait pas les homicides et les voleurs à s'accuser publiquement de ces péchés. On ne faisait même, au moins pour l'ordinaire, ces sortes de déclarations publiques des crimes secrets que sur l'avis du Prêtre à qui on les avait déjà dits en particulier.

Nous avons de cette pratique une preuve authentique dans un passage célèbre d'Origène. Après avoir fait l'éloge et montré l'utilité de la confession, ce Père ajoute : « Il ne nous reste qu'à considérer attentivement et à voir à qui vous devrez confesser votre péché. Eprouvez auparavant le médecin à qui vous devez découvrir la cause de votre mal ; qu'il sache être faible avec les faibles, pleurer avec ceux qui pleurent..... et s'il vous donne quelques conseils, suivez-les exactement. S'il voit que votre mal soit tel qu'il ait besoin d'être découvert et traité en présence de toute l'Eglise, tant pour édifier les autres, que pour vous procurer à vous-même une guérison certaine, il faut suivre l'avis de ce sage médecin[1]. » Ce passage d'Origène prouve que la confession auriculaire était déjà en usage, et qu'elle subsistait conjointement avec la confession publique. Nous en avons bien d'autres témoignages. En voici un du plus grand poids.

[1] Orig. homil. 2. *in Psal* 37.

Le grand saint Léon étant monté sur la chaire de saint Pierre, apprit que quelques confesseurs contraignaient les pénitents à s'accuser publiquement eux-mêmes de leurs fautes secrètes. Pour modérer ce zèle imprudent, il écrivit aux Evêques de Campanie une lettre qui date du milieu du cinquième siècle. « J'ordonne, leur dit-il, qu'on réprime en toute manière la présomption de certaines gens qui, contre la règle apostolique et contre tout droit, exigent des Fidèles qu'ils écrivent dans des libelles, et qu'ils récitent publiquement toutes les espèces de péchés, puisqu'il suffit de découvrir au seul Prêtre, par une confession secrète, les péchés dont on se sent coupable. Car, quoique la foi de ceux qui, par la crainte de Dieu, veulent bien souffrir la confession publique de leurs fautes, paraisse louable, cependant les péchés de tous ne sont pas tels, que ceux qui demandent la Pénitence n'aient rien à craindre en les rendant publics. Qu'on rejette donc cette mauvaise coutume, de peur que plusieurs ne soient détournés de se servir du remède de la Pénitence, soit par la honte, soit par la crainte de publier devant leurs ennemis des actions qui pourraient être frappées par les lois civiles. Il suffit d'une confession faite d'abord à Dieu, et ensuite au Prêtre qui intercède pour les péchés du pénitent[1]. »

Ces deux passages et beaucoup d'autres que nous pourrions citer[2], nous font connaître toute la disci-

[1] Ad Epis. camp. epist. 136.

[2] Tertull. *de Pœnit.* St. Iren. *lib.* 1. *c.* 9. *hæres.* 43. St. Cypr. *de lapsis.* St. Basil. *ep. ad Amphilo.* 34. — Orig. *contr. Cels. lib.* 3. St. Pacian, Parœn. *ad Pœnitentes*, etc.

pline de la primitive Eglise touchant la Confession.

Un pécheur désirait-il rentrer en grace avec Dieu? il s'adressait à l'Evêque ou au Prêtre, lui faisait l'humble et sincère aveu de tout le mal qu'il avait à se reprocher. Le Directeur, sur le récit qu'il venait d'entendre, balançait dans son esprit les conseils qu'il avait à donner,. la conduite qu'il avait à prescrire. Si parmi les péchés, il en était de graves et de notoires, il ordonnait de les confesser hautement pour réparer le scandale. Si, dans les fautes secrètes il s'en trouvait dont la publication, sans nuire à un tiers, tournerait à l'avantage de tous et même d'un seul, elle était prescrite. Le Directeur avait-il à guérir une ame hautaine et dédaigneuse? Après avoir inutilement essayé des remèdes plus doux, il aurait fini par la réduire à l'humiliante mortification de s'accuser en public, afin de dompter ainsi un orgueil jusqu'alors indomptable; que si la sûreté ou la réputation des personnes se fût trouvée compromise par une déclaration publique, un sage ministre se serait bien donné de garde de la commander, et l'Eglise y avait elle-même pourvu par ses défenses. La lettre de saint Léon, citée plus haut, en est une preuve incontestable.

Ainsi, la fidèle épouse de Jésus-Christ, la tendre Mère des Chrétiens, savait-elle concilier les intérêts du Ciel avec ceux de la terre, l'honneur et la sûreté des particuliers avec leur avancement dans la vertu, la sévérité des principes avec l'indulgence pour les personnes. Ainsi, savait-elle réparer le scandale sans jamais le faire naître, tourner la confusion des pécheurs au profit de

leur salut, et tirer du mal même l'édification de tous ses enfants. Sous cette belle et admirable discipline, tout se passe avec décence, tout marche avec ordre, avec justesse. La confession sacramentelle, instituée par Jésus-Christ, va toujours la première; la confession publique, établie par l'Eglise, arrive quelquefois à sa suite et jamais qu'après elle; l'une toujours indispensable ordonne de celle qui n'est qu'auxiliaire. La première, de création divine, a subsisté et subsistera dans tous les temps; la seconde, d'origine ecclésiastique, après avoir tenu quelques siècles, s'est éteinte par la même autorité canonique qui l'avait instituée [1].

La sagesse de l'Eglise ne brille pas moins dans l'abolition de la confession publique que dans son établissement. La ferveur des Chrétiens diminuant, elle craignit que l'obligation de se confesser publiquement éloignât les pénitents de la confession sacramentelle, nécessaire au salut, et la confession publique fut supprimée. Dès la fin du quatrième siècle elle avait cessé d'être en vigueur dans les Églises grecques, elle se conserva un peu plus long-temps dans l'Eglise latine.

Les impies de nos jours, ennemis acharnés de la confession auriculaire, ont osé dire qu'elle ne remontait pas jusqu'aux premiers siècles de l'Eglise, mais que c'était le pape Innocent III qui l'avait inventée et publiée au concile général de Latran, tenu en 1215. Cette assertion ne fait honneur ni à leurs connaissances ni à leur bonne foi. Il est vrai que le concile de Latran, pour mettre une bar-

[1] Voyez *Discussion amicale*, *t.* II. *p.* 167.

rière au relâchement qui devenait chaque jour plus général, ordonna que tous les Fidèles doués de l'usage de raison se confesseraient au moins une fois par an. Il y a loin de là à l'invention de la confession. Le concile ne fait que déterminer le temps où il faudra, sous peine de péché mortel, remplir un devoir connu, pratiqué et enseigné long-temps avant lui.

En effet, saint Bernard, mort en 1153, s'adressant à ceux qui cachent leurs fautes en confession, leur dit : « Que sert-il de dire une partie de ses péchés et de supprimer l'autre ? de se purifier à demi, et de rester à demi-souillé ? Tout n'est-il pas découvert aux yeux de Dieu ? Quoi ! vous osez cacher quelque chose à celui qui tient la place de Dieu dans un si grand Sacrement[1]. »

Saint Anselme, archevêque de Cantorbéry, mort en 1109, s'exprime ainsi dans son homélie sur les dix lépreux : « Découvrez fidèlement aux Prêtres, par une confession humble, toutes les taches de votre lèpre intérieure, afin d'en être nettoyés[2]. » Dans un autre ouvrage, le même docteur ajoute : « Comme le péché originel est remis dans le Baptême, ainsi les péchés actuels sont remis dans la confession, elle est un véritable jugement. Car il y a deux jugements de Dieu : l'un se fait ici bas par la confession ; l'autre s'exercera au dernier jour, dans cet examen où Dieu sera le juge, le démon l'accusateur, l'homme l'accusé. Mais, dans le jugement

[1] Opuscule sur les sept degrés de la confession.

[2] St. Ansel. opera, edit. colon. *p.* 176.

de la confession, le Prêtre, comme tenant la place de Jésus-Christ, est le juge, l'homme est tout ensemble l'accusateur et le criminel; la pénitence qu'on impose est la sentence[1]. » Ainsi, voilà la confession existante un siècle avant le Pape et le concile, que les impies en font les inventeurs. Remontons encore plus haut.

Dans le onzième siècle, nous voyons qu'un Prêtre, nommé Étienne, du diocèse d'Orléans, fut confesseur de Constance, femme du pieux roi Robert.

Au dixième siècle, saint Uldaric, évêque d'Augsbourg, confessait l'empereur Othon.

Au neuvième siècle, Charlemagne avait pour confesseur, Hildebrand, archevêque de Cologne.

Au huitième siècle, saint Martin, moine de Corbie, remplissait les mêmes fonctions auprès de Charles-Martel.

Le premier concile de Germanie, tenu dans le même siècle, en 742, ordonne que chaque colonel aura un Prêtre qui puisse entendre les confessions des soldats.

Au septième siècle, saint Ansbert, archevêque de Rouen, était confesseur du roi Thierry Ier. Si on ne craignait d'ennuyer, on pourrait continuer cette nomenclature, et citer les confesseurs des empereurs grecs et latins, ou d'autres personnages célèbres, jusqu'aux premiers temps[2]. Il est bon d'ailleurs de diversifier les

[1] In Elucidario.

[2] *Voyez*, D. Denis de Ste Marthe, *Erreurs des Calvinistes sur la confession;* Bellarmin, le P. Alexandre, le *Traité historique de la confession* de M. Boileau, *les Lettres* du P. Scheffmacher.

preuves, afin de montrer que tous les genres d'autorité se réunissent en faveur de l'antiquité de la confession sacramentelle.

Au sixième siècle, saint Jean Climaque s'exprime ainsi : « Il est inoui que les péchés dont on a fait l'aveu au tribunal de la Pénitence, aient été divulgués. Ainsi; Dieu l'a permis, afin que les pécheurs ne fussent pas détournés de la confession, et privés de l'unique espérance de salut. »

Au cinquième siècle, saint Paulin rapporte dans la vie de saint Ambroise, que si quelqu'un venait lui confesser ses fautes, il pleurait de telle sorte, qu'il le faisait fondre en larmes; il semblait qu'il fût tombé avec ceux qui avaient failli; or, ajoute-t-il, « il ne parlait des crimes qu'on lui avait confessés qu'à Dieu seul, auprès duquel il intercédait pour les pécheurs. » Dans le même siècle, le grand saint Augustin, mort en 430, disait aux Fidèles : « Que personne ne dise : je fais pénitence en secret aux yeux de Dieu ; c'est assez que celui qui doit m'accorder le pardon, connaisse la pénitence que je fais au fond de mon cœur. S'il en était ainsi, ce serait sans raison que Jésus-Christ aurait dit : Ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le Ciel ; et qu'il aurait confié les clés à son Église. Ce n'est donc pas assez de se confesser à Dieu, il faut encore se confesser à ceux qui ont reçu de lui le pouvoir de lier et de délier[1]. »

Au quatrième siècle, saint Basile, mort en 378,

[1] Serm. 2. *in Psal.* c. 1. n. 3.

tient exactement le même langage. Il faut absolument, dit-il, découvrir ses péchés à ceux qui ont reçu la dispensation des mystères de Dieu [1]. « Saint Athanase, mort en 373, s'exprime ainsi : « De même que l'homme baptisé par le Prêtre est éclairé par le Saint-Esprit, de même celui qui confesse ses péchés dans la pénitence, en obtient la rémission par le Prêtre [2].

Au troisième siècle, Origène, cette brillante lumière de l'Église orientale, s'exprime ainsi : « Si nous nous repentons de nos péchés, et que nous les confessions non-seulement à Dieu, mais encore à ceux qui peuvent y apporter remède, ces péchés nous seront remis [3]. »

Au deuxième siècle, Tertullien, cette autre lumière de l'Église occidentale, ne parle pas d'une manière moins formelle. « Plusieurs, dit-il, évitent de déclarer leurs péchés, parce qu'ils ont plus soin de leur honneur que de leur salut. Ils sont en cela semblables à ceux qui, ayant une maladie secrète, cachent leur mal au médecin, et se laissent ainsi mourir. Vaut-il donc mieux vous damner en cachant vos péchés, que de vous sauver en les déclarant [4]? »

Au premier siècle, saint Clément, disciple et successeur de saint Pierre, s'exprime ainsi : « Que celui qui a soin de son ame, ne rougisse point de confesser ses péchés à celui qui préside, afin qu'il en reçoive la gué-

[1] Apud. Libermann. *c.* 4. *p.* 167.

[2] Coll. Select. Patr. *t.* II.

[3] Homill. 11. *in Psal.* 37.

[4] De Pœnit. c. 10.

rison. Saint Pierre, ajoute-t-il, enseignait de découvrir aux Prêtres jusqu'aux mauvaises pensées. Pendant que nous sommes en ce monde, convertissons-nous de tout notre cœur, car après que nous en serons sortis, nous ne pourrons plus ni nous confesser ni faire pénitence[1]. »

Enfin, nous voici arrivés à ceux qui reçurent la Religion de la bouche même de Jésus-Christ. Je passe sous silence les textes où saint Jacques et saint Jean recommandent la confession[2]. Je me contente du témoignage de saint Luc, qui nous dit : Qu'un grand nombre de Chrétiens venaient aux pieds des Apôtres confesser et déclarer leurs péchés[3]. Il s'agit ici d'une confession faite à des hommes, d'une confession pour obtenir le pardon de ses péchés : n'est-ce pas là la confession sacramentelle ? Les Protestants les plus célèbres en sont convenus avec franchise[4]. Enfin, le Fils de Dieu, descendu du Ciel, dit aux Apôtres et à leurs successeurs, dans le sacré ministère : A quiconque vous remettrez les péchés, ils seront remis ; à quiconque vous les retiendrez, ils seront retenus. Ainsi, c'est dans le Ciel, au sein de Dieu même, qu'est l'origine de la confession sacramentelle[5]. Jugez de la bonne foi et de la science des impies qui disent qu'Innocent III en est l'inventeur !

De meilleure foi que ses disciples, Voltaire lui-même

[1] Ep. 11 *ad Corinth.*

[2] Joan. 1. c. 1. 2. Jac. 3. 10.

[3] Act. 19. 18.

[4] Grotius, Rosenmüller, etc. Voyez le *Catéch. de Constance*, t. III, 572.

[5] *Voyez*, pour les développements, *Discussion amicale*. t. II, 180 et suiv.

avoue que la confession remonte jusqu'à l'origine du monde. « La confession, dit-il, est une institution divine qui n'a eu de commencement que dans la miséricorde infinie de son auteur. » L'obligation de se repentir remonte au jour où l'homme devint coupable : or, pour paraître s'en repentir, il faut commencer par les *avouer*. C'est encore Voltaire qui parle : « Le repentir de ses fautes, dit-il, peut seul tenir lieu d'innocence. Pour paraître s'en repentir, il faut commencer par les avouer. »

D'accord avec toutes les traditions, Voltaire reconnaît que la confession était en usage chez les Juifs. Adam fut le premier pénitent : il se confessa en disant du fruit défendu : *J'en ai mangé.* A chaque page des livres saints, nous trouvons la confession, soit particulière, soit publique.

Ce même Voltaire reconnaît que l'usage de se confesser existait chez les Payens. « On s'accusait, dit-il dans les mystères d'Orphée, d'Isis, de Cérès, de Samothrace. L'histoire nous rapporte que Marc-Aurèle, en s'associant aux mystères de *Cérès Eléusine,* fut obligé de se confesser à l'Hyérophante. »

Il est assez remarquable que la confession est un de nos devoirs dont on trouve les traces les plus frappantes dans le Paganisme. Entre une foule de témoignages que nous pourrions citer et qu'on peut voir ailleurs[1], nous

[1] Voyez *Recherches sur la confession auriculaire*, par M. Guillois. Cet ouvrage est approuvé par Mgr. Bouvier, évêque du Mans. L'approbation est du 9 juillet 1836; cette date est remarquable.

nous contenterons de rappeler ce qui se passait chez les Parses. L'usage que nous allons décrire se trouve consigné dans le *Zend-Avesta*, ouvrage dont l'antiquité remonte, au jugement des savants, à plus de quatre cents ans avant l'ère chrétienne. Donc chez les Parses avaient lieu les *Patets*. Ce mot signifie proprement repentir. Les patets sont des confessions qui spécifient tous les péchés que l'homme peut commettre. Voici de quelle manière se font ces aveux : 1° Le pénitent vient devant le Destour, c'est-à-dire le docteur de la loi ou le prêtre ; 2° il commence par une prière à Ormusd et à Serosch, son ministre sur la terre ; 3° il accompagne cette prière de la résolution de faire tout le bien possible, et du dévouement de son être à Dieu.

Voici la confession : « Je me repens de tous mes péchés, j'y renonce ; ô Dieu ! ayez pitié de mon corps et de mon ame en ce monde et en l'autre. J'abandonne tout mal de pensée, tout mal de parole, tout mal d'action. O juste juge ! j'espère être supérieur à l'auteur du mal, à Ahriman ; j'espère qu'à la résurrection, ce qui se passera à mon égard sera doux et favorable. C'est ainsi que je me repens de mes péchés et que j'y renonce. »

Vient ensuite l'accusation détaillée des péchés qu'on peut commettre envers Dieu, envers le prochain, envers soi-même. Ce détail achevé, le pénitent conclut : « Les péchés qu'Ormusd a fait connaître dans la loi, j'en demande pardon avec pureté de pensée, en présence d'Ormusd, juste juge, élevé au-dessus du monde et du Ciel, en présence de Serosch, en présence du docteur de la loi.

Les péchés contre père, mère, frères, sœurs, enfants ; les péchés contre son propre chef, contre les proches qu'on a dans le monde, contre les associés en bien, les voisins, les concitoyens ; les péchés en injustices que je puis avoir commis contre ces personnes ; enfin toute espèce de péché, toute espèce de faiblesse, toute espèce de crimes réfléchis, je m'en repens. »

A cette confession, les Parses attachaient la rémission de toutes leurs fautes ; c'est au point que s'ils n'avaient pu la faire avant de mourir, ils ordonnaient qu'on la fît pour eux après leur mort[1].

« En lisant ces témoignages et une foule d'autres, on reste pleinement convaincu de l'antiquité et de l'universalité de la confession. Mais comment tous les peuples se seraient-ils accordés sur ce point, si, primitivement, il n'avait été révélé que le repentir pût seul obtenir le pardon, et que la marque essentielle du repentir, c'est *la confession*, c'est-à-dire l'aveu franc et sincère des péchés dont on s'est rendu coupable ?

» Lorsque Jésus-Christ vint sur la terre, il trouva donc la *confession* établie, et en imposant à ses Disciples l'obligation de se confesser, il ne porta point une loi nouvelle, il ne fit que confirmer et perfectionner une loi déjà existante : *Non veni legem solvere, sed adimplere*[2]. Comme il éleva le rit du mariage à la dignité de Sacrement, de même il éleva le rit de la confession à une semblable dignité. Il attacha à la confession des

[1] Zend-Avesta, *t.* II *p.* 28 *et suiv.*

[2] *Matth.* v. 17.

graces spéciales en en faisant une partie essentielle du sacrement de Pénitence. C'est ce qui explique pourquoi le précepte de la confession n'excita aucun murmure, ni parmi les Juifs, ni parmi les Gentils ; ils y étaient accoutumés ; rien ne leur paraissait plus naturel : une tradition constante et universelle leur en faisait sentir la nécessité indispensable[1]. »

Pour s'affranchir de cette loi, il faut donc braver non-seulement l'autorité de Jésus-Christ et de l'Église, mais encore celle du sens commun ; il faut étouffer la voix de la nature. Elle crie à tous les coupables : Point de pardon sans repentir, et point de repentir sans aveu de la faute.

PRIÈRE.

O mon Dieu ! qui êtes tout amour, je vous remercie d'avoir institué le sacrement de Pénitence. Sans ce nouveau moyen de salut, que serais-je devenu après le naufrage de mon innocence !

Je prends la résolution d'aimer Dieu par-dessus toutes choses et mon prochain comme moi-même pour l'amour de Dieu ; et, en témoignage de cet amour, *je serai toujours fidèle à me confesser.*

[1] *Recherches*, etc. p. 52.

PETIT CATÉCHISME.

DE NOTRE UNION AVEC NOTRE SEIGNEUR LE NOUVEL ADAM, PAR LA COMMUNION. — DE LA PÉNITENCE.

Q. Pourquoi Notre Seigneur a-t-il institué le sacrement de Pénitence?

R. Notre Seigneur a institué le sacrement de Pénitence pour remettre tous les péchés commis après le Baptême, c'est-à-dire pour rétablir l'union que nous avons contractée avec lui, par la Communion, lorsque nous avons eu le malheur de la rompre. Ainsi la Pénitence, comme tous les autres Sacrements, se rapporte à l'Eucharistie?

Q. Qu'est-ce que le sacrement de Pénitence?

R. La Pénitence est un Sacrement institué par Notre Seigneur Jésus-Christ pour remettre tous les péchés commis après le Baptême. Il n'est aucun péché, quelque grand qu'il soit, qui ne soit remis par le sacrement de Pénitence bien reçu.

Q. Comment Notre Seigneur institua-t-il ce Sacrement?

R. Notre Seigneur institua ce Sacrement lorsqu'il dit à ses Apôtres, en soufflant sur eux : Recevez le Saint-Esprit; ceux à qui vous remettrez les péchés, ils seront remis; ceux à qui vous les retiendrez, ils seront retenus.

Q. Que remarquez-vous sur ces paroles?

R. Je remarque sur ces paroles, qu'un double pou-

voir est confié aux Apôtres et à leurs successeurs : le pouvoir de remettre les péchés et le pouvoir de les retenir. Mais ils ne peuvent les remettre ou les retenir s'ils ne les connaissent pas, et ils ne peuvent les connaître si les pénitents ne s'en confessent pas : la confession est donc nécessaire. Elle est d'institution divine.

Q La confession est-elle le seul moyen établi par Jésus-Christ pour remettre les péchés ?

R. La confession est le seul moyen établi par Jésus-Christ pour remettre les péchés, car 1° Notre Seigneur n'en indique point d'autre; 2° l'Église n'en connaît point d'autre; 3° s'il y en avait un autre, le pouvoir de remettre et de retenir les péchés confiés aux Apôtres, serait vain et inutile.

Q. Pourquoi ?

R. Parce que personne ne se confesserait. Chacun choisirait de préférence le moyen le plus facile d'obtenir le pardon de ses péchés.

Q. La confession a-t-elle toujours été en usage depuis les Apôtres jusqu'à nous ?

R. Oui, la confession a toujours été en usage depuis les Apôtres jusqu'à nous. Dans les premiers siècles de l'Église, il y avait même deux sortes de confessions, la confession auriculaire ou secrète, et la confession publique. La première est la confession sacramentelle, établie par Notre Seigneur, et la confession publique avait été établie par l'Église.

Q. L'une et l'autre étaient-elles également nécessaires ?

R. Non, elles n'étaient pas également nécessaires. La confession sacramentelle l'a toujours été; il n'en était pas de même de la confession publique. Lorsqu'un pécheur voulait se convertir, il allait se confesser secrètement à un Prêtre de tous ses péchés. Son Confesseur jugeait s'il était nécessaire qu'il se confessât publiquement, soit pour réparer le scandale, soit pour s'humilier, soit pour édifier les Fidèles. La confession publique a duré pendant cinq ou six cents ans.

Q. Montrez-nous que la confession auriculaire remonte jusqu'aux Apôtres.

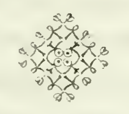
R. Les impies ont osé dire que la confession ne remontait pas au-delà du treizième siècle. C'est une erreur et une calomnie. Nous avons des témoins de la confession depuis le treizième siècle jusqu'aux Apôtres. Pour le douzième siècle, saint Bernard; pour le onzième, saint Pierre Damien, pour le dixième, Reginon, abbé au diocèse de Trèves; pour le neuvième, le concile de Paris; pour le huitième, saint Boniface, archevêque de Mayence; pour le septième, saint Grégoire-le-Grand; pour le sixième, saint Léon; pour le cinquième, saint Augustin; pour le quatrième, saint Chrysostôme; pour le troisième, saint Basile; pour le deuxième, Origène; pour le premier, saint Clément, disciple de saint Pierre, et parmi les Apôtres, saint Jean, saint Jacques et saint Luc; enfin, Notre Seigneur Jésus-Christ, qui a dit : Je vous donne les clés du royaume des Cieux. Tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le Ciel, et tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le Ciel.

On pourrait, pour chaque siècle, citer un grand nombre d'autres témoignages.

PRIÈRE.

O mon Dieu ! qui êtes tout amour, je vous remercie d'avoir institué le sacrement de Pénitence; faites-moi la grace de toujours le recevoir dignement.

Je prends la résolution d'aimer Dieu par-dessus toutes choses et mon prochain comme moi-même pour l'amour de Dieu; et, en témoignage de cet amour, *je serai toujours fidèle à me confesser*.



XL[e] LEÇON.

DE NOTRE UNION AVEC NOTRE SEIGNEUR LE NOUVEL ADAM, PAR LA COMMUNION.

Suite du Sacrement de Pénitence, parties dont il se compose, Contrition, Confession, Satisfaction. — Examen de conscience, ses qualités. — Contrition, ses espèces, ses qualités, ses motifs. — Ferme propos. — Moyens de s'exciter à la Contrition. — Confession. — Avantages individuels et sociaux. — Facilité de la Confession, ses qualités. — Trait historique.

Le sacrement de Pénitence se compose de trois parties : la contrition, la confession et la satisfaction. Voici la liaison de ces trois choses. Nous offensons Dieu par nos pensées, par nos paroles et par nos actions. Il était donc juste, en nous soumettant aux clés de l'Église, d'apaiser la colère de Dieu et d'obtenir de lui le pardon de nos péchés, par les mêmes voies par lesquelles nous l'avons offensé, c'est-à-dire par nos pensées, par nos paroles et par nos actions.

Mais pour se repentir de ses péchés, il faut les connaître. De là l'indispensable nécessité de l'examen de conscience, c'est-à-dire de *la recherche diligente des fautes qu'on a commises depuis sa dernière bonne confession*. Voici les principales qualités qu'il doit avoir et les moyens de le bien faire :

1° L'examen de conscience doit être *exact*. Nous devons rechercher avec soin toutes les fautes de pensées, de paroles, d'actions et d'omissions que nous avons pu commettre contre les Commandements de Dieu et de l'Église, et en particulier contre les devoirs propres de notre état, depuis notre dernière bonne confession. Il faut donc voir avant tout si cette dernière confession a été bonne. Elle est telle, si nous l'avons fait précéder d'un examen suffisant, si nous l'avons accompagnée d'une douleur surnaturelle, d'une entière sincérité, et d'une ferme et vraie résolution de nous amender. Si, au contraire, nous avons fait notre examen à la légère, c'est-à-dire en quelques minutes, nous contentant de ce qui nous revenait naturellement à la mémoire; si nous avons manqué de sincérité dans la déclaration de quelque faute grave; enfin, si nous sommes retombés dans les mêmes péchés mortels, de suite après, sans combat et aussi souvent, notre confession est mauvaise; car là où il n'y a point d'amendement, dit un Père de l'Église, la Pénitence est fausse[1].

Pour donner à l'examen cette exactitude nécessaire, il faut le proportionner à la longueur du temps qui s'est écoulé depuis la dernière confession, à la multiplicité des affaires, à la variété des occasions qu'on a eues d'offenser Dieu. Il faut se reporter aux lieux qu'on a habités, aux personnes qu'on a fréquentées; en un mot il faut imiter cette femme de l'Évangile, qui, pour retrouver sa drachme perdue, cherche dans tous les coins de sa

[1] Ubi emendatio nulla, Pœnitentia falsa. *Tertull. de Pœnit.*

maison, visite tous ses meubles, rappelle tous ses souvenirs : ou pour me servir de l'expression de saint François de Sales, il faut démonter notre ame et l'examiner pièce à pièce.

2° L'examen de conscience doit être *impartial*. Il faut nous examiner comme si nous examinions un étranger, sans cela notre examen manquera d'exactitude. Ce qui doit surtout fixer notre attention, ce sont les péchés favoris, c'est-à-dire les péchés auxquels nous sommes le plus enclins, que nous commettons le plus souvent et avec le moins de remords. Oh! combien il est à craindre de se former là-dessus une fausse conscience. Il faut donc se juger et non pas plaider sa cause; être juge et non avocat; ne rien craindre autant que de ne pas bien nous connaître et bien nous faire connaître, et malheureusement ce qu'on craint le plus, c'est de se voir et de se montrer tel qu'on est. Pour bien faire l'examen, il faut employer les moyens que la Foi et la raison même nous indiquent.

1° La prière. Plus notre légèreté, notre ignorance ou nos passions nous exposent à mal faire notre examen, plus nous devons sentir le besoin de recourir à Dieu par la prière. On peut lui adresser, en le commençant, cette touchante invocation : « Source éternelle de lumières, Esprit-Saint, dissipez les ténèbres qui me cachent la laideur et la malice du péché; faites m'en concevoir, ô mon Dieu! une si grande horreur, que je le haïsse s'il se peut autant que vous le haïssez vous-même : je vous en conjure par le sang que vous avez répandu pour l'expier.»

2° La foi. Il faut bien se remettre devant les yeux que l'examen va décider de la confession, c'est-à-dire d'une action d'où dépend peut-être notre salut éternel : cette pensée nous aidera merveilleusement à nous juger comme si nous devions à l'heure même paraître devant Dieu. Or, ce n'est pas ici une vaine supposition. Après vous être examinés, vous paraissez effectivement devant Dieu, représenté par son ministre au tribunal de la Pénitence. Là, un jugement est prononcé pour ou contre vous, mais c'est sur les dépositions que vous faites que la sentence est réglée. Si elles sont franches et complètes, la sentence est juste, Dieu la ratifie dans le Ciel; si elles sont fausses ou incomplètes, la sentence est injuste et vous profanez ou vous rendez inutile le sang de Jésus-Christ. Il faut donc se souvenir qu'un jour Dieu fera lui-même notre examen de conscience pour nous traduire non plus au tribunal de sa miséricorde, mais au tribunal de sa justice. Heureux alors si nous nous sommes jugés avec équité!

3° Le recueillement. Pour s'examiner il faut autant qu'on le peut se retirer à l'écart, dans un lieu favorable, éloigné du bruit et du tumulte, et éviter tout ce qui pourrait nous distraire. Au reste, un excellent moyen de faciliter notre examen, c'est de contracter l'utile habitude de le faire tous les soirs. Les Payens eux-mêmes conseillent cette pratique.

Après avoir reconnu ses fautes, il faut en demander pardon à Dieu. La contrition, voilà le sentiment qui doit commencer dans l'ame quand l'examen est fini.

C'est ici la première partie du sacrement de Pénitence. Suivant le concile de Trente, *la contrition est une douleur de l'ame et une détestation du péché commis, accompagné du ferme propos de ne plus pécher à l'avenir*[1]. Le mot *contrition* signifie brisement de cœur. Comme les choses matérielles se brisent en morceaux lorsqu'on les frappe avec un marteau, ainsi le mot contrition fait entendre que nos cœurs endurcis par le péché, sont frappés et brisés par la force du repentir. Ce n'est pas que la contrition doive être une douleur extérieure et sensible : non, elle est essentiellement un acte de la volonté. De là ce mot de Tertullien : Un homme qui se repent, est un homme irrité contre lui-même.

La contrition regarde tout à la fois le passé et l'avenir. Pour le passé, elle est le regret d'avoir offensé Dieu ; pour l'avenir elle est la ferme volonté de ne plus l'offenser. En effet, on comprend qu'il serait ridicule de dire qu'on est bien fâché d'une action si on n'était pas fortement résolu à ne la plus faire.

Il y a deux sortes de contrition : la contrition parfaite qui est la douleur d'avoir offensé Dieu parce qu'il est infiniment bon. Cette contrition, *jointe au vœu* du sacrement de Pénitence, suffit pour remettre les péchés. La contrition imparfaite qu'on appelle aussi attrition, est la douleur d'avoir offensé Dieu, conçue par le motif d'avoir perdu le Paradis, ou d'avoir mérité l'Enfer, ou de la laideur surnaturelle, mais particulière du péché : cette contrition suppose quelque commencement d'amour de

[1] Sess. 14.

Dieu[1]. Pour remettre les péchés, la contrition imparfaite doit être *jointe au sacrement* de Pénitence. Voulez-vous bien comprendre la différence qui existe entre ces deux sortes de contrition et la crainte purement servile? Écoutez la parabole suivante :

Un père avait trois enfants qu'il envoyait tous les jours dans une prairie pour garder trois petits agneaux dont il leur avait donné le soin ; il arriva qu'un jour les enfants s'endormirent, et que pendant leur sommeil, les loups sortirent d'une forêt voisine, se jetèrent sur les agneaux et les emportèrent. Les enfants éveillés par les bêlements plaintifs de leurs agneaux, voyant au loin les loups qui les emportaient, se mirent à pleurer et à remplir tous ces lieux de leurs gémissements et de leurs plaintes. Ils étaient tous trois inconsolables. Mais voici quelle était la cause de leur chagrin. Le plus âgé disait : Je pleure parce que mon père me battra et me mettra en pénitence pour avoir laissé emporter mon agneau; sans cela, je ne pleurerais pas. Le second disait : Pour moi, je pleure à cause des pénitences qu'on va me donner, et aussi à cause du chagrin que mon père éprouvera quand il saura que les loups ont mangé mon agneau. Le plus jeune qui pleurait plus amèrement que les autres, disait en fondant en larmes : Mon bon père sera bien désolé ; j'aimerais mieux demeurer en pénitence toute ma vie, que de lui causer un tel chagrin[2]. Le premier de ces enfants, c'est le Chré-

[1] Hom. ap. Tract. 16. *n.* 14-16.

[2] *Méthode de Saint-Sulpice*. p. 273.

tien qui n'a qu'une crainte servile ; le second, celui qui a la contrition imparfaite ; et le troisième, celui qui a la contrition parfaite.

La contrition est absolument nécessaire. Jamais, dans aucun cas, on ne peut sans elle obtenir le pardon de ses péchés. Mais comme cette contrition peut être fausse et seulement apparente, il faut bien prendre garde de nous y tromper. C'est pour prévenir ce malheur que nous allons expliquer les qualités de la véritable contrition.

Pour être véritable, la contrition doit avoir quatre qualités ou conditions. Elle doit être intérieure, souveraine, surnaturelle, universelle.

1° La contrition doit être *intérieure.* C'est le cœur qui a péché, c'est le cœur qui, en s'attachant immodérément à la créature, a été le principe et la source du péché. La contrition, qui est le remède, doit être dans le cœur pour y détruire l'amour désordonné de la créature. L'ordre ne peut être rétabli que là où il a été violé. Aussi, les larmes, les protestations, les gémissements, toutes les marques extérieures de repentir, ne sont que des illusions et des mensonges si la volonté n'est pas changée. Dieu ne s'en contente pas; ce qu'il veut, c'est un cœur contrit et humilié. *Convertissez-vous à moi*, nous dit-il en cent endroits des saintes Écritures, *non pas de bouche* et du bout des lèvres, *mais du fond de votre cœur* [1]. Quoi de plus juste et de plus raisonnable !

[1] Joel. c. 2.

Bien que ces larmes et ces protestations de repentir soient souvent trompeuses, comme l'expérience l'apprend, et comme nous le voyons par l'exemple d'Antiochus, néanmoins ces marques extérieures de regret procèdent quelquefois d'une douleur intérieure et véritable d'avoir péché; douleur si vive, qu'elle afflige sensiblement le pécheur et le fait fondre en larmes. Telle était la douleur de David qui nous dit qu'il s'était lassé à force de gémir, et que chaque nuit il arrosait son lit de ses pleurs. Telle était la douleur de Madeleine qui arrosa de ses larmes les pieds du Sauveur dans la maison du Pharisien. Telle était la douleur de saint Pierre qui pleura amèrement sa faute. Heureuses larmes qui coulent d'une semblable source! Elles arrosent le Ciel, amollissent la terre, éteignent le feu de l'Enfer, et effacent l'arrêt de mort prononcé contre le pécheur [1].

2° La Contrition doit être *souveraine*. Il faut que le péché mortel nous déplaise plus que tout autre mal qui puisse nous arriver, et que nous soyons plus fâchés de l'avoir commis, que nous ne le serions d'avoir perdu ce que nous avons de plus cher. La raison en est simple. Par le péché mortel, nous avons perdu Dieu. Dieu est le plus grand de tous les biens. Pour être raisonnables et vraiment contrits, il faut que nous soyons plus fâchés de cette perte que de toutes les autres; il faut que le péché qui nous fait perdre Dieu, soit de tous les maux celui que nous craignions et détestions davantage. S'il en est autrement, notre contrition n'est pas souveraine. Nous

[1] S. Pet. Chrysol. *Serm.* 93.

préférons encore la créature au Créateur, Barrabas à Jésus-Christ. Combien nous devons rougir d'avoir tant de peine à exciter en nous cette contrition souveraine ! Saint Clément, martyr, ayant été pris, fut emmené devant le juge. Celui-ci espérant de le faire apostasier, fit apporter de l'or, de l'argent, de la pourpre, des pierres précieuses, et promit au Saint de lui donner tout cela s'il voulait renoncer à Jésus-Christ. Le Saint, humilié de voir qu'on mît son Dieu en parallèle avec toutes ces choses, et qu'on lui fît une pareille proposition, se contenta de soupirer et de hausser les épaules.

Cependant, pour que la douleur soit souveraine, il n'est pas nécessaire qu'elle soit la plus sensible de toutes les douleurs, c'est-à-dire que nous éprouvions les mêmes impressions de peine, que nous versions les mêmes larmes, que nous poussions les mêmes sanglots qu'à la perte de nos parents, par exemple. Pourquoi ? Parce que tandis que l'ame est unie au corps, elle est plus émue par les objets sensibles que par ceux qui ne tombent pas sous les sens. Il suffit que nous soyons intérieurement décidés, moyennant la grace de Dieu, à souffrir tous les maux plutôt que de commettre un seul péché mortel[1].

[1] Quelques personnes timorées ne sentant pas *actuellement* cette disposition à tout souffrir, la mort, par exemple, plutôt que de commettre un péché mortel, se troublent et craignent de n'avoir pas la contrition. Il faut leur faire remarquer que la grace de subir ces redoutables épreuves ne leur étant pas *actuellement* nécessaire, il n'est pas étonnant qu'elles ne trouvent pas en elles cette disposition sensible à les souffrir. Elles doivent pour le moment être disposées à faire tous les sacrifices que Dieu demande

3° La contrition doit être *universelle*. Il faut détester tous les péchés mortels qu'on a commis, sans en excepter un seul. On ne peut vraiment haïr un péché mortel sans haïr en même temps tous les autres, parce que Dieu est offensé par tous. On serait encore ennemi de Dieu si l'on conservait de la complaisance ou de l'affection pour un seul péché mortel, parce que tout péché qui sépare l'ame de Dieu, est incompatible avec son amour. Le Sauveur, pour nous faire comprendre que nous devons nous repentir de tous nos péchés sans aucune réserve, guérit le corps et l'ame du paralytique; et quand il chassait les démons du corps des possédés, il les chassait tous, y en eût-il des légions [1]. Les personnes sujettes à de mauvaises habitudes, sont très-exposées à faire ces exceptions funestes.

4° La contrition doit être *surnaturelle*. Se repentir de ses péchés, à cause des chagrins qu'ils nous causent, de la honte ou des châtiments qu'on en craint aux yeux des hommes ou des maux temporels qui en peuvent être la suite, c'est en avoir une douleur toute naturelle et tout humaine. Cette douleur ne suffit pas pour en obtenir le pardon devant Dieu. Il faut une douleur surnaturelle, c'est-à-dire produite par un mouvement de la grace, et fondée sur les motifs que la foi nous découvre; car elle doit avoir Dieu pour fin, et détester le péché

d'elles *actuellement*; et pour les autres, compter sur sa grace qui ne leur manquera pas au besoin. Dieu est fidèle, et il ne permettra pas que vous soyez tentées au-dessus de vos forces.

[1] Auctor. *lib.* de vera et falsa pœnit. inter opera D. Aug. *c.* 9.

comme étant une offense de Dieu. Ainsi, la contrition est un don de Dieu. L'homme ne peut se repentir comme il faut sans l'inspiration et le secours du Saint-Esprit. Le péché ayant donné la mort à l'ame, il est impossible qu'elle puisse ressusciter sans le secours de Dieu qui est l'auteur de la vie[1].

Nous avons dit que la contrition regardait tout ensemble le passé et l'avenir. Pour le passé, c'est le regret d'avoir offensé Dieu ; pour l'avenir, c'est la résolution de ne plus l'offenser. Cette résolution se nomme *ferme propos*. Il est évident que le ferme propos est une partie essentielle de la contrition. Ainsi, il doit avoir les mêmes qualités, ou pour parler plus exactement, le ferme propos n'est que la contrition elle-même en tant qu'elle regarde l'avenir. Cette disposition de ne plus offenser Dieu est absolument nécessaire ; sans elle, celui qui a la prétention de se repentir est un homme qui se trompe ou qui cherche à tromper Dieu. C'est un homme qui tient ce langage : « Je suis bien fâché d'avoir offensé Dieu, je lui en demande pardon, mais je ne suis pas résolu à ne pas recommencer. » Si votre ennemi venait vous adresser de semblables paroles, ne prendriez-vous pas ses excuses pour une dérision, et son repentir pour une feinte ? Pour être reçue de Dieu, la contrition doit donc être par rapport à l'avenir comme par rapport au passé : intérieure, souveraine, universelle, surnaturelle. On a lieu de se rendre le consolant témoignage que telle a été notre contrition lorsqu'on a pris soin de

[1] Con. trid. Sess. 14. *c*. 6. et Sess. 6. *can*. 2.

fuir non-seulement le péché, mais encore les occasions du péché.

Quant aux motifs de nous repentir, la Foi nous en propose deux principaux, la crainte et l'amour de Dieu. Voici la manière dont un saint Evêque du siècle dernier en faisait usage. Il commençait par adresser à Dieu des prières ferventes pour obtenir la contrition. En cela il suivait l'exemple de saint Charles, archevêque de Milan, qui passait quelquefois trois heures à genoux avant de se confesser, pour demander à Dieu le repentir de ses offenses. C'est aussi par la prière que nous devons commencer. La contrition est un don de Dieu : si nous voulons l'obtenir, il faut la demander.

Après avoir prié, notre saint Évêque faisait trois stations : la première dans l'Enfer, la seconde dans le Ciel, et la troisième sur le Calvaire. Il entrait d'abord, par la pensée, dans le lieu des tourments, et y voyait la place qu'il croyait avoir méritée, au milieu du feu dévorant et éternel, dans la société des démons et des réprouvés. Il remerciait le Seigneur de ne l'y avoir pas précipité ; il le priait de lui faire miséricorde, et lui demandait la grace dont il avait besoin pour s'en préserver. Il montait ensuite dans le séjour de la gloire et du bonheur. Il gémissait de ce que par le péché il s'en était fermé les portes, il suppliait le Seigneur de les lui ouvrir, et invoquait les Saints. Ces deux premières stations avaient pour but d'exciter dans son ame une vive crainte de Dieu. De la crainte il passait à l'amour. C'est pour cela qu'il faisait sa troisième station sur le Calvaire. Là, fixant attentive-

ment avec amour l'image de son Sauveur crucifié, il se disait à lui-même : Voilà mon ouvrage ; je suis la cause des douleurs que Jésus-Christ a endurées ; j'ai coopéré avec les autres pécheurs à couvrir de plaies le corps d'un Homme-Dieu, à le crucifier, à lui donner la mort. O Jésus ! quel mal m'aviez-vous fait? comment ai-je pu vous traiter ainsi, vous qui m'avez aimé jusqu'à l'excès, vous que je devrais aimer d'un amour infini, si je pouvais aimer infiniment ? C'est parce que vous êtes infiniment aimable, que je vous aime et que je me repens de vous avoir offensé.

Dans cet exemple, nous trouvons tout ensemble les motifs de contrition et les moyens de nous y exciter. Suivons-le, et nous pourrons espérer de ne jamais manquer de cette condition indispensable au sacrement de Pénitence.

Une autre partie essentielle du sacrement de Pénitence, c'est la confession. *La confession est l'accusation de ses péchés faite à un Prêtre approuvé, pour en obtenir l'absolution.* Voici, sans contredit, le moyen le plus propre à réformer nos mœurs. La preuve en est bien claire : lorsqu'on veut mener une vie sainte, ou se convertir après une vie de péché, on se confesse. Au contraire, lorsqu'on veut s'abandonner à ses passions, on cesse de se confesser. C'est à la confession que l'on doit en grande partie tout ce qu'il a plu à la bonté infinie de Dieu de conserver en ces temps-ci, dans son Eglise de sainteté, de piété et de religion. Est-il étonnant que toutes les passions se soient liguées avec l'ennemi du

genre humain pour détruire ce dogme qui est comme le rempart de la vertu chrétienne? Mais la violence même de leurs attaques est une preuve excellente de sa nécessité, de son efficacité et de ses avantages[1].

Oui, la confession est nécessaire d'abord à l'homme. 1° Elle le guérit. L'orgueil est le premier de nos vices. C'est la source de tous les autres péchés, le principe de nos malheurs. L'orgueil ne peut être guéri que par l'humilité, et l'humilité ne peut être produite que par l'humiliation. L'acte le plus humiliant pour l'homme dégradé c'est le récit franc, complet de sa vie, de ses pensées, de ses désirs et de ses paroles : la confession est ce récit. Donc, de tous les moyens de briser notre orgueil, le plus efficace, c'est la confession. Le nouvel Adam nous aimait trop, il voulait trop sincèrement notre régénération, pour nous épargner ce remède salutaire. Et voilà pourquoi il a établi et commandé la confession.

2° Elle l'instruit. Après avoir consacré l'homme par le Baptême, la Confirmation et l'Eucharistie, et lui avoir ainsi révélé la dignité de son être et la noblesse de ses destinées, l'Église catholique continue cet enseignement dans le secret de la confession. Mon fils, lui dit-elle, vous êtes un mélange de grandeur et de bassesse; si vous élevez votre tête jusqu'aux Cieux, des pieds vous touchez à la terre : en vous est le germe de tous les vices aussi bien que de toutes les vertus. Vous portez deux hommes en vous : ils sont toujours en

[1] *Catéch.* Con. Trid. *art.* Conf.

guerre. Je vais vous mettre en garde contre l'homme ennemi qui n'aspire qu'à vous dégrader. Oh ! que cette révélation est importante ! quelle foule d'écueils, de démarches imprudentes, de fautes, dont une seule suffit pour empoisonner la vie, sont prévenus par la confession !

En effet, dans le secret du tribunal sacré, un ami sage, ferme, incorruptible, expérimenté, plonge son regard éclairé par la foi, jusqu'au fond du cœur de l'enfance, de l'adolescence, de l'âge mûr et de la vieillesse; car il a des leçons de sagesse pour tous les âges et des remèdes pour tous les maux. Il voit, il saisit, il dévoile les artifices cachés des passions, il signale au pénitent une foule de vipères naissantes que l'amour-propre, l'inexpérience, la légèreté, la préoccupation, l'empêchent d'apercevoir, et qui néanmoins grandiraient bien vite et lui déchireraient les entrailles; il le met, quel que soit son âge ou sa position, en garde contre une foule d'illusions et de maximes dangereuses; d'une main ferme il trace à chaque état la ligne de ses devoirs, et affermit nos pas dans la route de la vertu qui est, même dès cette vie, la route du bonheur. Qu'est-ce qui peut, dites-moi, remplacer ces salutaires leçons ? Ni le père, ni la mère, ni l'ami ordinaire, ne connaissent le dernier mot du cœur de leur enfant ou de leur ami. Il est des secrets que l'homme ne peut et ne veut révéler qu'à Dieu. Qu'ils sont donc aveugles, pour ne rien dire de plus, les parents qui éloignent leurs enfants de la confession et qui croient pouvoir obtenir le monopole de leur

confiance? Ah! ils ne savent guère comment le cœur de l'homme est fait.

Aussi, plein d'admiration pour les heureux effets de la confession, un philosophe non suspect s'écriait dans le dernier siècle : « Quel préservatif pour les mœurs de l'adolescence, que l'usage et l'obligation d'aller tous les mois à confesse[1] !

3° Elle le réhabilite. Non-seulement la confession instruit l'homme dans l'art de combattre ses ennemis, elle le réhabilite encore à ses propres yeux, lorsqu'il est devenu coupable, et lui rend le courage de la vertu. Voyez ce qui se passe dans le jeune homme, surtout au moment où il commet son premier péché : qu'il est amer, grand Dieu! le fruit qu'il vient de goûter! « Me voilà flétri! J'ai manqué à toutes mes promesses; la robe de mon Baptême est souillée, l'alliance de ma première Communion, brisée. Jésus-Christ n'est plus dans mon cœur, je ne suis plus son enfant, je suis déshonoré aux yeux des Anges.» L'infortuné! il l'est aussi à ses propres yeux; il ne peut plus descendre au fond de lui-même sans rougir. Et voilà qu'il devient triste, chagrin, à charge à lui-même et aux autres : la nuit approche et il a peur de mourir; le jour reparaît, et il est empoisonné par le remords. Voilà ce qui se passe dans l'homme la première fois qu'il tombe dans une faute grave, surtout après sa première Communion. Oh! qu'il est à plaindre!

Que va-t-il devenir? L'esprit tentateur qui lui avait promis le bonheur pour l'engager à devenir coupable,

[1] Marmontel.

change tout à coup ses batteries. Pour le retenir dans le mal, il grossit à ses yeux l'énormité de sa faute, il en augmente la honte; il lui exagère les difficultés du pardon; surtout il lui montre l'impossibilité absolue de reconquérir sa vertu tout entière. Et un grand ennui lui saisit le cœur, il se décourage; de nouvelles chutes arrivent, il désespère de pouvoir rompre ses chaînes; et, de guerre lasse, il s'abandonne à toute la fougue de ses passions : et voilà des larmes dans une famille, des scandales dans la société, des infirmités honteuses, une vieillesse avant le temps, bientôt peut-être un suicide de plus. Parcourez les villes et les campagnes, descendez dans le secret de la vie, et dites si ce n'est pas là de l'histoire contemporaine, de l'histoire journalière?

Or, qu'est-ce qui réduit l'homme, le jeune homme surtout, à cet état? Si vous avez étudié son cœur, répondez : n'est-ce pas le plus souvent par le désespoir de ne pouvoir désormais reconquérir sa vertu tout entière, qu'il fait peu d'efforts pour retourner à elle? n'est-ce pas encore par le découragement où son ame se trouve plongée, qu'il finit par cesser d'aspirer à régler sa vie, et par lâcher les rênes à sa volonté inconstante? Eh bien! cette sorte d'impuissance pour la vertu, à laquelle le vice réduit l'homme, cesse dès que vous offrez à l'homme un moyen sûr et facile de réhabilitation, parce que là il retrouve toute la vigueur de son ame. Oui, c'est une nécessité de notre nature, il faut à l'homme coupable un moyen de réhabilitation, sans cela vous n'en tirerez aucun parti.

Pourquoi les peines infamantes, les bagnes, par exemple, ne rendent-ils pas l'homme meilleur? Parce qu'au lieu de le réhabiliter ils le couvrent aux yeux de la société d'une flétrissure éternelle. Or, une vie flétrie, flétrie sans retour, sera toujours une vie inutile ou dangereuse. Mais ce moyen de réhabilitation qui vous le donnera? le monde? Non, car la réhabilitation, c'est le pardon, c'est la paix avec Dieu rendue et notifiée : le monde n'a pas mission pour cela. Le trouverez-vous dans les sectes religieuses où la confession sacramentelle est supprimée? Pas davantage. Il est vrai, les Protestants ont conservé l'aveu des péchés, fait à Dieu sans le secours du tribunal et des formes sacramentelles; mais il n'y a plus ici de moyen efficace qui parle aux sens, qui pénètre l'esprit et le cœur d'une religieuse confiance. Il n'y a plus dans cet aveu des fautes, qu'un secours que nous avons déjà dans la prière; une chose essentielle manque, c'est l'acte de juridiction divine, auquel le Ciel a attaché la grace du pardon. La sentence de rémission n'est pas prononcée au coupable. Il ne peut, quoiqu'il fasse, se dire à lui-même : « Aujourd'hui le Ciel m'a pardonné, aujourd'hui mes premières erreurs sont oubliées, la vie de l'homme immortel recommence en moi, elle recommence pure et sainte, et il m'est donné cette fois de pouvoir aspirer à une grande vertu sans mélange de vice. »

Il ne peut se nourrir de ces consolantes pensées : il ne peut y puiser le courage et la hardiesse du bien. Il fut coupable, il le sait; ne l'est-il plus, il n'en sait rien; per-

sonne ne le lui dit : personne qui ait autorité pour cela. Et combien de tristesse dans cette incertitude ! combien elle laisse douteux le renouvellement des mœurs ! De là ce mot qui fend le cœur et qui trahit si bien l'impuissance de la confession protestante : Que vous êtes heureux, nous disaient naguère quelques-uns de nos frères séparés, que vous êtes heureux de pouvoir vous confesser!

En effet, le sort du jeune Catholique est bien différent? Que dis-je, du jeune Catholique, ah ! il faut dire du Catholique de tout âge, quelque coupable qu'il soit. Il sait qu'un tribunal de miséricorde est établi où Dieu même, ce Dieu qu'il a offensé, et avec qui il doit faire sa paix, réside dans la personne de son ministre. Il sait que ce Dieu lui promet la paix et le pardon entier, parfait, quelles que soient ses iniquités; il a cette consolante certitude que la parole de paix qui retentira à son oreille sera ratifiée dans le Ciel. Ici nul doute, nulle inquiétude, il aura de son pardon, de sa réhabilitation, toute la certitude qu'il peut moralement obtenir : cette certitude fait sa joie, double ses forces pour recommencer une vie nouvelle ; et voilà dans son cœur le courage, dans ses yeux de douces larmes, dans la famille un membre édifiant, et dans la société un citoyen utile, parce qu'il est vertueux.

De ces miracles de réhabilitation, il n'est pas un Prêtre qui, dans sa carrière sacerdotale, n'en voie et n'en opère un grand nombre. Pour mieux faire apprécier tout ce qu'ils ont d'utile et de consolant, nous allons en citer un seul pris entre mille.

« Un ancien officier de cavalerie passait un jour par un lieu où le P. Brydaine donnait une mission. Curieux d'entendre un orateur d'une si grande renommée, il entra dans l'église lorsque ce Missionnaire, après les exercices du soir, développait dans un avis l'utilité et la méthode d'une bonne confession générale. Le militaire, touché, forme à l'instant la résolution de se confesser, vient aux pieds de la chaire, parle au P. Brydaine, et se décide à rester à la mission ; sa confession fut faite dans les sentiments d'un vrai pénitent. Il lui semblait, disait-il, qu'on ôtait de dessus de sa tête un poids insupportable. Le jour où il eut le bonheur de recevoir l'absolution, il sortit du tribunal témoin de ses aveux, versant des larmes que tout le monde lui vit répandre. Rien ne lui était si doux, disait-il, que ces pleurs qui coulaient sans effort par amour et par reconnaissance. Il suivit le saint homme, lorsqu'il se rendit à la sacristie, et là, en présence de plusieurs Missionnaires, le loyal et édifiant militaire exprima en ces termes les sentiments dont il était animé :

« Messieurs, écoutez-moi de grace, et vous particu-
» lièrement, P. Brydaine : je n'ai goûté de ma vie des
» plaisirs si purs et si doux que ceux que je goûte depuis
» que je suis en grace avec mon Dieu : je ne crois pas
» en vérité que Louis XV, que j'ai servi pendant trente-
» six ans, puisse être plus heureux que moi. Non, ce
» prince dans tout l'éclat qui environne son trône, au
» sein de tous les plaisirs qui l'assiégent, n'est pas si
» content, si joyeux que je le suis, depuis que j'ai dé-

» posé l'horrible fardeau de mes péchés. » A ces mots, se jetant aux genoux de Brydaine, et lui serrant les mains : « Que je dois, ajouta-t-il, rendre d'actions de graces à » mon Dieu ! il m'a conduit dans ce pays comme par la » main. Ah ! je ne pensais, mon père, à rien moins qu'à » ce que vous m'avez fait faire. Je ne puis vous oublier » jamais. Je vous conjure de prier le Seigneur qu'il » me laisse le temps de faire pénitence : il me semble » que *rien ne me coûtera*, si Dieu me soutient. »

Rien ne me coûtera !! Voyez-vous l'effet de cette parole : vous êtes pardonné ! Comprenez-vous ce que peut sur l'homme la certitude de sa réhabilitation ? Quelle énergie pour la vertu ! voilà les forces de l'ame doublées ! quelle ardeur pour le bien ! c'est au point que la sagesse du confesseur est quelquefois obligée d'en modérer les transports. Tels sont les miracles de la confession ; et ces miracles, chaque Prêtre peut en raconter aujourd'hui, même dans ce siècle, où la confession méconnue, est si généralement abandonnée.

Voilà quelques-uns des bienfaits de la confession à l'égard de l'individu. Que dirons-nous de ses avantages relativement à la société ?

D'où pensez-vous que viennent tous les crimes qui inondent la terre, troublent les familles, et bouleversent les empires ? N'est-ce pas du cœur de l'homme ? n'est-ce pas là que se conçoivent, que se préparent, que se mûrissent tous les forfaits dont chaque jour nous sommes les témoins ou les victimes ? Pour sauver la société, pour y faire régner la bonne foi, la justice, le dé-

sintéressement, la pureté des mœurs, il faut donc commencer par faire régner toutes ces vertus dans le cœur de l'homme. Mais qui s'en emparera? qui pénétrera jusque dans ses profondeurs pour le purifier et le rendre bon? Les lois humaines peuvent bien opposer quelque digue au torrent, mais il ne leur est pas donné d'en tarir la source! Elles agissent sur les actions: les désirs et les pensées, principes des actions, leur échappent. A la Religion seule est réservé ce pouvoir salutaire. Mais comment l'exercera-t-elle? par quelle voie pénétrera-t-elle jusqu'au fond du cœur humain?

Sans doute la prédication est un moyen pour la Religion de parvenir au cœur de l'homme; mais le discours s'adressant à tous en général, ne s'adresse à personne en particulier. Chacun en prend ou en laisse, suivant ses dispositions ou son degré de connaissance. D'ailleurs, l'amour-propre, si habile à nous tromper, nous empêche souvent d'y voir ce qui est pour nous; plus souvent le courage nous manque pour nous en faire une généreuse application. De là, l'inutilité malheureusement si générale aujourd'hui du discours public, pour la réforme de nos mœurs.

Quel moyen reste-t-il dès-lors à la Religion de porter le remède au fond de nos plaies. Ah! vous l'avez nommé; vous l'avez nommé en tremblant, peut-être, tant vous savez qu'il est efficace. Ce remède, c'est la confession. Là, dans le secret du tribunal sacré, le cœur se dévoile tout entier. Là, le Prêtre, homme de Dieu, défenseur incorruptible de ses droits; le Prêtre, ami ferme et

sincère du coupable, le Prêtre, médecin charitable, joint à tous les moyens de connaître le malade, toute l'autorité pour appliquer le remède à ses plaies. Il brûle, il coupe, il retranche, sans respect humain et sans miséricorde, tout ce qui est gangrené; moins que tout le reste il épargne la fibre délicate, la passion favorite qui, pour échapper à la destruction, se cache jusque dans les derniers replis de la conscience.

Le mal connu et avoué, le confesseur songe à la guérison; et le voilà qui substitue aux pensées fausses, aux affections déréglées du vieil homme, conséquemment anti-sociales, les pensées vraies, les affections saintes de l'homme nouveau; en un mot, il communique à l'esprit et au cœur une vie nouvelle, vertueuse et par conséquent sociale.

Viennent ensuite des avis parfaitement appropriés à l'état actuel du pénitent, parce que le confesseur le connaît, et qui prémunissent ce cœur encore si faible contre de nouvelles rechutes. C'est ainsi que la confession applique, approprie la Religion aux besoins de chaque homme; c'est ainsi qu'elle l'implante dans le cœur de l'individu, par conséquent dans le cœur même de la société. C'est ainsi qu'au tribunal de la Pénitence, le Prêtre est l'homme de la société, le plus utile défenseur de ses intérêts, le grand réparateur de ses maux.

Trouvez un seul intérêt public ou privé, moral ou matériel, que la confession ne protége, et ne protége mille fois plus efficacement que les magistrats armés de toute l'autorité des lois humaines. Elle protége la sainte

autorité des parents et des rois contre l'insubordination des enfants et des peuples; la vie morale et même physique des enfants contre la négligence et le mauvais vouloir des parents; l'innocence, la réputation, la propriété, la vie, la tranquillité de tous contre les passions coupables qui les menacent, passions dont le germe se trouve dans le cœur de tous les enfants d'Adam. Oui, hommes aveugles! qui avez le malheur de ne plus vous confesser; pères, mères, négociants, riches et pauvres, jamais vous ne saurez tout ce que vous devez à la confession. Depuis long-temps, peut-être, le déshonneur pèserait sur ce que vous avez de plus cher; la calomnie aurait flétri votre nom; l'injustice aurait ébranlé votre fortune; une coupe d'amertume aurait abreuvé votre vie sans la confession. Que dis-je? sans la confession il en est peut-être plusieurs de ceux qui s'en moquent et qui la méprisent, qui n'auraient jamais vu le jour. Qui que vous soyez, qui lisez ces lignes, pouvez-vous vous dire que vous n'êtes pas de ce nombre?

Pour résumer en quelques paroles ce raisonnement sur la nécessité sociale de la confession, je dis: Point de société sans croyances et sans mœurs; point de croyances ni de mœurs sans Religion; point de Religion vraiment efficace sans son application à la société; point d'application réelle et vraiment efficace de la Religion à la société sans la confession. La preuve en est que le premier devoir qu'on rejette quand on veut s'affranchir de la Religion, c'est la confession. On sait que c'est là ce qui met le Christianisme en contact réel, efficace, avec

notre cœur. Or, c'est dans notre cœur qu'est la source du bonheur ou du malheur de la société. La confession, qui est si puissante, et nous osons le dire, qui est seule puissante pour le guérir, est donc éminemment sociale.

Nous savons aujourd'hui ce qu'il faut penser des vertus et des honnêtes gens sans Religion, c'est-à-dire sans confession. Ce sont ces honnêtes gens-là qui ont fait et qui font la société actuelle. Par les fruits, jugez de l'arbre! Au reste, c'est une chose bien remarquable que tous, indifférents, Protestants, impies, n'ont qu'une voix pour rendre hommage à la confession.

Aux yeux des indifférents qui ne la pratiquent point, elle est éminemment sociale. Voyez, ils sont bien aise que leurs femmes, leurs enfants, leurs domestiques, leurs fermiers, se confessent. L'éloignement dans lequel ils vivent eux-mêmes de la confession, est un hommage qu'ils rendent à son excellence. Dites, à quelle époque en ont-ils quitté l'usage? Est-ce lorsqu'ils sont devenus plus vertueux, plus probes, plus purs dans leurs mœurs? Et ne savons-nous pas qu'on ne quitte la confession que lorsqu'on veut se livrer à ses penchants et vivre en liberté?

Les Protestants pensent de la confession comme les indifférents. Au seizième siècle, dans leur première fureur contre l'Église catholique, ils *abolirent* ce dogme salutaire. Mais bientôt des crimes de tout genre vinrent troubler l'ordre public. Ce fut au point qu'ils supplièrent l'empereur Charles-Quint de rétablir la confession parmi eux, comme l'unique moyen de pré-

venir la ruine totale de leur république. Et ils avaient raison. Il faudrait des volumes si l'on voulait redire tous les désordres prévenus ou réparés par la confession, les mauvaises passions qui minent la société à petit bruit, étouffées dans leur germe, les haines éteintes, les restitutions opérées. Aujourd'hui que la plupart abandonnent ce devoir *social*, que voyons-nous? Des crimes qui font pâlir, des crimes chaque jour renouvelés, et chaque jour publiés et lus avec un horrible sang-froid comme des nouvelles ordinaires. Le désordre partout : dix-sept mille suicides dans dix ans; trois à quatre cents banqueroutes chaque année dans une seule place de commerce[1]. Dites, si tout le monde se confessait, seriez-vous témoins d'un pareil spectacle? Aveugles! en présence de ces déplorables effets, vous vous obstinez à méconnaître la cause, vous poussez des cris de douleur par le sentiment du mal qui vous dévore, et vous repoussez le remède; vous le décriez, vous le tournez en dérision. Souffrez donc, vous ne méritez pas d'être plaints.

Nous verrons, dans la *leçon de l'Église*, ce que pensait de la confession le célèbre lord William, mort il y a quelques années. En attendant, l'Europe entière n'a-t-elle pas retenti des éloges donnés à la confession par Tissot.

[1] Nous avons sous les yeux la statistique des banqueroutes de la *seule* ville de Paris. Depuis plusieurs années, terme moyen, on en compte une par jour. Dans les neuf premiers mois de cette année 1838, il en a été déclaré 323, et dans le mois d'octobre, 37; total 360 faillites en dix mois. L'ensemble des passifs de toutes ces faillites, s'élève à environ 22 millions de francs. Aucune, sans doute, n'est frauduleuse !!! *Extrait du registre du greffe du tribunal consulaire de la Seine.*

Ce médecin protestant prodiguait, à Lausanne, les secours de son art à une jeune dame étrangère, dont la maladie arriva à un point fort alarmant. Instruite de son dangereux état, et tourmentée par le regret de quitter si tôt la vie, elle s'abandonna à de violentes agitations et aux transports du désespoir. Le médecin jugea que cette nouvelle secousse abrégerait encore le terme de sa vie, et, selon son usage, il avertit qu'il n'y avait pas à différer pour lui faire administrer les secours de la Religion. Un Prêtre est appelé, la malade l'écoute, et reçoit, comme le seul bien qui lui reste, les paroles de consolation qui sortent de sa bouche. Elle se calme, s'occupe de Dieu et de ses intérêts spirituels, reçoit les Sacrements avec une grande édification, et le lendemain matin, le médecin la trouve dans un état de calme qui l'étonne; il trouve la fièvre baissée, et les symptômes changés en mieux : bientôt la maladie a cédé. Tissot aimait à répéter ce trait, et il s'écriait avec admiration : *Quelle est donc la puissance de la confession chez les catholiques!*

Vous demandez quelle est la puissance de la confession? Ses effets sont sous vos yeux. En donnant à l'homme la consolante certitude que l'amitié de Dieu lui est rendue, elle ramène subitement le calme dans son ame troublée par le remords; et la vie qui semblait devoir n'être plus qu'un long supplice, devient douce et tranquille, et la mort perd ses terreurs. Oh! qu'il est doux de pouvoir confier à un ami fidèle, incorruptible, dévoué, les pénibles secrets de sa

conscience, ses doutes, ses perplexités, ses craintes, ses chagrins, et toutes ces peines de cœur que le monde ne saurait ni comprendre ni soulager. Honte aux Catholiques qui ont abandonné la confession ; de tous nos dogmes, c'est un de ceux que les Protestants regrettent le plus.

Écoutons maintenant les philosophes impies.

« Il n'y a peut-être point d'établissement plus sage » que la confession, dit Voltaire. La plupart des hommes, » quand ils sont tombés dans de grands crimes, en ont » naturellement des remords : les législateurs qui éta- » blirent les mystères et les expiations, voulurent » également empêcher les coupables de se livrer au » désespoir et de retomber dans leurs crimes.... La » confession est une chose excellente, un frein aux crimes » invétérés : dans l'antiquité la plus reculée, on se » confessait dans la célébration de tous les anciens mys- » tères. Nous avons *imité* et sanctifié cette sage pra- » tique ; elle est très-bonne pour engager les cœurs » ulcérés de haine à pardonner, et pour faire rendre » aux voleurs ce qu'ils peuvent avoir dérobé à leur » prochain..... Les ennemis de l'Église romaine, qui » se sont élevés contre une institution si salutaire, » semblent avoir ôté aux hommes le plus grand frein » qu'on pût mettre à leurs crimes. Les Sages de l'an- » tiquité en avaient eux-mêmes senti l'importance : s'ils » n'avaient pu en faire un devoir à tous les hommes, ils » en avaient établi la pratique pour ceux qui prétendaient » à une vie plus pure ; c'était la première expiation des

» Initiés chez les Égyptiens, et aux mystères de Cérès » Eleusine. Ainsi, la Religion chrétienne a consacré » des choses dont Dieu avait permis que la *sagesse hu-* » *maine entrevît l'utilité* et embrassât les ombres[1].... »

L'auteur de l'*Histoire philosophique et politique du commerce des Indes*, quoique ennemi déclaré de toute religion, n'a pu refuser des éloges à la confession. « Les Jésuites ont établi dans le Paraguay le gouver- » nement Théocratique, mais avec un avantage parti- » culier à la Religion qui en fait la base : c'est la pratique » de la confession..... Elle seule tient lieu de lois pé- » nales et veille à la pureté des mœurs. Dans le Pa- » raguay, la Religion, plus puissante que la force des » armes, conduit le coupable aux pieds du *magistrat*. » C'est là que loin de pallier ses crimes, le repentir les » lui fait aggraver ; au lieu d'éluder la peine, il vient la » demander à genoux : plus elle est sévère et publique, » plus elle rend le calme à la conscience du criminel. » Ainsi, le châtiment, qui partout ailleurs effraie les » coupables, fait ici leur consolation, en étouffant les » remords par l'expiation. Les peuples du Paraguay

[1] Ce n'est pas par *imitation* des Payens que le Fils de Dieu a établi la confession. Les traces de ce devoir, conservées dans le Paganisme, étaient des débris d'une révélation primitive, puisqu'on les retrouve chez toutes les nations. La confession est une loi de l'humanité coupable ; Notre Seigneur l'a proclamée de nouveau, l'a sanctifiée et l'a élevée à la dignité de Sacrement. Il n'a rien emprunté aux Payens, c'étaient les Payens qui avaient reçu *primitivement* de Dieu cette pratique salutaire, qu'ils avaient si infidèlement conservée. La *sagesse humaine* n'avait *donc pas entrevu*, la première, l'utilité de la confession : l'homme n'*entrevoit* que ce que Dieu lui fait *voir* : la vérité vient du Ciel et non de la terre.

» n'ont point de lois civiles, parce qu'ils ne connaissent
» point de propriété ; ils n'ont point de lois criminelles,
» parce que chacun s'accuse et se punit volontairement :
» toutes leurs lois sont des préceptes de Religion. Le
» meilleur de tous les gouvernements, ce serait une
» Théocratie, où l'on établirait le tribunal de la confes-
» sion..... »

Et maintenant, dites-moi, que faut-il le plus admirer ou de la sagesse ou de la bonté de Notre Seigneur qui a établi la confession ?

Notre reconnaissance deviendra plus vive encore si nous considérons combien la confession est facile.

Mon joug est doux et mon fardeau léger, nous dit le Sauveur : c'est dans la confession surtout que se vérifient ces paroles. Notre Seigneur pouvait-il se montrer envers nous plus indulgent ? Après un péché mortel, nous méritons l'Enfer, c'est-à-dire des supplices inouis, éternels, sans adoucissement. Il pouvait mettre notre pardon à telle condition qu'il aurait voulu, et certes quand il s'agit d'éviter l'Enfer, nulle condition ne peut être trop dure. Dès-lors, ne serions-nous pas injustes si nous trouvions qu'en nous obligeant à confesser nos péchés à son ministre, Dieu en a mis le pardon à trop haut prix ? Il nous sera facile d'en juger par la supposition suivante :

Un homme du peuple fut admis à la cour d'un prince puissant. Rien ne manquait à sa félicité ; honneurs, richesses, plaisirs, tout lui était donné par la munificence du monarque. Tant de bienfaits auraient dû lui inspirer

un dévouement sans bornes et un attachement inviolable pour le roi. Il n'en fut pas ainsi. Entraîné par je ne sais quelle passion abjecte, l'ingrat commit contre son bienfaiteur un crime énorme, qui ne perça pas, à la vérité, dans le public, mais parvint néanmoins à la connaissance du prince, avec toutes les preuves propres à en donner la certitude. Alors le roi usant du droit qu'il avait de punir, prononça la condamnation du coupable. Pâle, tremblant, les yeux baissés, le malheureux est conduit au lieu du supplice. Déjà l'exécuteur tient le glaive levé sur sa tête : c'en est fait, l'ingrat va mourir et subir le juste châtiment de son crime. Mais tout à coup une voix forte fait entendre ce cri : *Grace ! grace ! de la part du Roi !!!* Voyez-vous cet homme renaître à la vie? il ose à peine en croire ses oreilles, son cœur se dilate de joie. L'envoyé du roi arrive près du coupable et lui dit : Mon maître est bon ; oui, il vous accorde votre grace, mais il veut que vous fassiez l'aveu de votre crime à un de ses ministres, sans en omettre la moindre circonstance. C'est la seule condition que sa générosité vous impose : choisissez entre le supplice et ce moyen de salut. — Entendez-vous le coupable, transporté d'une joie nouvelle, s'écrier : Ah ! montrez-moi ce ministre; je suis prêt à tout avouer; je n'ai qu'une crainte, c'est que mon roi ne se rétracte. Il parle encore lorsqu'un second envoyé arrive en criant : *Grace! grace! de la part du Roi!!!* Il s'approche du coupable, et lui dit : Mon maître est bon, et pour preuve de sa clémence, il vous permet de choisir parmi tous ses ministres celui qui vous inspiro

le plus de confiance. Des larmes d'attendrissement coulent des yeux du coupable. Il n'a pu répondre, lorsqu'un troisième envoyé arrive en criant : *Grace! grace! de la part du Roi!!!* S'approchant du coupable, il lui dit : Mon maître est bon; non-seulement il vous permet de choisir entre tous ses ministres, mais de plus, il enjoint au ministre de votre choix un silence absolu sur tout ce que vous lui aurez confié, sous peine de venir lui-même prendre votre place à l'échafaud. Si vous acceptez, le roi mon maître oublie à jamais votre faute, il vous rend ses bonnes graces, vos honneurs, vos dignités, et fixe votre place dans son palais, sur les marches du trône. Jugez des nouveaux transports du patient, et des bénédictions que la foule adresse au monarque généreux. L'application est facile. Voilà toute l'histoire de la confession. Qui osera dire qu'elle est un joug pénible?

Pour opérer notre réconciliation avec Dieu, et rendre la paix à notre ame, la confession doit être bonne, c'est-à-dire qu'elle doit avoir certaines qualités ou conditions, dont le simple bon sens indique la nécessité.

1° La confession doit être *simple*. Le pénitent ne doit dire précisément que ce qui est nécessaire pour faire connaître au confesseur l'espèce, le nombre et la grièveté de ses péchés. Loin donc les détails superflus, les histoires étrangères, les phrases étudiées. Le pénitent ne doit s'appliquer qu'à découvrir au confesseur l'état de sa conscience, tel qu'il est, sans détour et sans ambiguité.

2° La confession doit être *humble*. Qu'est-ce, en effet, que la confession ? Ce n'est ni un récit, ni une histoire indifférente, c'est une déclaration qu'on est coupable, et coupable de quoi ? De tout ce qu'il y a de plus propre à donner de la confusion, d'ingratitude et de trahison : le péché est tout cela. Ainsi, le pénitent doit être humble dans son extérieur ; il doit se présenter au tribunal dans un habillement décent et modeste, à genoux, dans la posture d'un criminel et d'un suppliant. Il doit être humble dans la manière de déclarer ses péchés, ne les rejetant point sur autrui, mais les attribuant uniquement à sa malice, et s'abaissant devant Dieu dans la connaissance de sa misère, et du besoin qu'il a de la miséricorde de Dieu.

3° La confession doit être *pure*. Pure dans les paroles dont le pénitent se sert pour s'accuser ; pure dans l'intention, c'est-à-dire qu'il ne doit s'approcher de ce saint tribunal que pour se corriger de ses péchés et changer de vie, et non par coutume ou seulement pour soulager sa conscience.

4° La confession doit être *sincère*, c'est-à-dire sans fard, sans artifice, sans déguisement, soit pour faire paraître véniel un péché qui est mortel, soit pour diminuer la malice d'un péché, en n'expliquant pas nettement les circonstances. Il faut dire en confession les choses comme elles sont et comme on les pense, sans augmenter ni diminuer. Le déguisement ne sert à rien devant Dieu, qui voit les plis et les replis du cœur. Si on trompe le confesseur, on ne trompe pas Jésus-Christ.

5° La confession doit être *prudente*. Il faut que le pénitent ménage l'honneur du prochain en s'accusant de ses fautes. Ainsi, il ne doit pas découvrir celles d'autrui, à moins qu'il n'y ait participé, et qu'il ne soit nécessaire pour faire connaître son péché tel qu'il est, ou qu'il ne juge que le confesseur pourra donner quelques avis salutaires au complice et le détourner du mal. C'est non-seulement une imprudence, mais un péché contre la charité, et une médisance que de déclarer sans nécessité les péchés des autres.

6° La confession doit être *entière*. Le pénitent, dit le saint Concile de Trente, est obligé, de droit divin, à se confesser de tous et de chacun des péchés mortels dont il se souvient après un diligent examen, ainsi que des circonstances qui changent l'espèce du péché[1]. Voilà qui est de foi. Celui, par exemple, qui aurait volé à l'église, ne se confesserait pas suffisamment s'il se contentait de dire qu'il a volé : il doit ajouter que c'est à l'église, parce qu'il a commis un sacrilége. Cacher un péché mortel en confession, c'est commettre un horrible sacrilége, c'est changer le remède en poison. De plus, le pénitent est toujours obligé de répondre la vérité au confesseur qui l'interroge sur ce qui est matière de confession. Quoique les péchés véniels ne soient pas matière nécessaire de l'accusation, il est cependant plus utile et plus sûr de les dire, soit parce qu'on en obtient plus facilement le pardon, soit parce qu'on peut s'exposer à prendre pour véniel ce qui est mortel. Puissions-nous ne jamais

[1] Sess. XIV, *can.* VII.

nous écarter de cette règle si sage, qu'il faut faire chacune de nos confessions avec la même franchise que si elle était la dernière!

Elle s'en était écartée, de cette règle salutaire, la jeune personne dont l'illustre archevêque de Florence, saint Antonin, rapporte l'effrayante histoire. Nous l'offrons à tous comme le meilleur remède contre la honte en confession.

Une jeune personne, dit ce grand Saint, qui avait été élevée dans les principes de la modestie la plus exacte, étant un jour violemment tentée, tomba dans le péché. A peine l'eut-elle commis, qu'elle fut couverte de confusion et déchirée de remords. Comment, disait-elle, aurai-je le courage de dévoiler ma faute à un confesseur? L'infortunée! la honte la fit tomber dans un crime plus affreux encore. Quand elle fut au confessionnal, elle n'osa pas déclarer son péché.

Ce sacrilége augmenta ses remords. Elle crut pouvoir les apaiser par les austérités de la pénitence. Elle entra dans un monastère, espérant avouer son crime dans la confession générale qui est d'usage avant les vœux. Elle fit en effet quelques efforts pour ouvrir son cœur, mais elle enveloppa tellement son péché, que son confesseur ne put connaître qu'elle en fût coupable.

Cependant, la supérieure du monastère mourut. Cette jeune personne menait une vie si édifiante, que les religieuses, trompées par les apparences, la choisirent pour la remplacer. Ce ne fut pas pour long-temps; elle tomba bientôt dans une maladie mortelle. Toujours elle s'était

promis de déclarer son péché à l'article de la mort, mais la honte lui ferma encore la bouche.

Elle reçut les derniers Sacrements avec une grande apparence de piété; elle les profana. Se sentant aux prises avec la mort, elle pensait à s'expliquer enfin; mais, ô terrible jugement de Dieu ! le délire survint, elle mourut dans son péché. Les grandes austérités qu'elle avait pratiquées, jointes à sa régularité exemplaire, ne laissèrent pas lieu de douter qu'elle ne fût sauvée ; mais pendant qu'on priait pour elle, Dieu permit que, pour l'instruction de tous les siècles, cette infortunée apparût aux religieuses dans l'état de la plus terrible consternation, et dit : Cessez de prier pour moi ; je suis damnée pour avoir caché, dans ma jeunesse, un péché en confession.

PRIÈRE.

O mon Dieu ! qui êtes tout amour, je vous remercie d'avoir établi le sacrement de Pénitence ; je vous demande pardon de l'avoir reçu tant de fois avec peu de préparation et peu de profit.

Je prends la résolution d'aimer Dieu par-dessus toutes choses et mon prochain comme moi-même pour l'amour de Dieu ; et, en témoignage de cet amour, *je ferai chaque confession comme si elle devait être la dernière.*

PETIT CATÉCHISME.

DE NOTRE UNION AVEC NOTRE SEIGNEUR LE NOUVEL ADAM, PAR LA COMMUNION. — DE LA PÉNITENCE.

Q. Combien y a-t-il de parties dans le sacrement de Pénitence?

R. Il y a trois parties dans le sacrement de Pénitence : la contrition, la confession et la satisfaction. Pour se repentir de ses péchés, il faut les connaître; il faut donc, avant de se confesser, examiner sa conscience.

Q. Qu'est-ce que l'examen de conscience?

R. L'examen de conscience est une diligente recherche des péchés qu'on a commis depuis sa dernière bonne confession.

Q. Quelles sont les qualités de l'examen de conscience?

R. L'examen de conscience doit être exact, il faut s'examiner sur tous les péchés de pensées, de paroles, d'actions ou d'omissions qu'on a pu commettre; il doit être impartial; il faut nous examiner sans nous flatter, comme nous examinerions un étranger.

Q. Quels sont les moyens de bien faire l'examen de conscience?

R. Les moyens de bien faire l'examen de conscience, sont la prière, une foi vive, le recueillement et l'habitude de s'examiner tous les soirs.

Q. Qu'est-ce que la contrition?

R. La contrition est une douleur de l'ame et une dé-

testation des péchés qu'on a commis, avec le ferme propos de ne plus les commettre. On distingue deux sortes de contrition, la contrition parfaite et la contrition imparfaite qu'on appelle attrition.

Q. Qu'est-ce que la contrition parfaite ?

R. La contrition parfaite est la douleur d'avoir offensé Dieu, parce qu'il est infiniment bon, et que le péché lui déplaît. La contrition parfaite, jointe au vœu du sacrement de Pénitence, suffit pour remettre les péchés.

Q. Qu'est-ce que la contrition imparfaite ?

R. La contrition imparfaite est la douleur d'avoir offensé Dieu, parce que le péché mérite l'Enfer, prive du Ciel, et renferme une grande laideur. Regretter le péché, parce qu'il nous fait perdre la réputation, la tranquillité, n'est pas avoir la contrition. L'attrition suppose un commencement d'amour de Dieu ; pour remettre les péchés il faut qu'elle soit jointe au sacrement de Pénitence.

Q. Quelles sont les qualités de la contrition ?

R. La contrition doit être intérieure, souveraine, surnaturelle, universelle. Intérieure, c'est-à-dire qu'elle doit être dans le cœur, et non pas seulement sur les lèvres ou dans l'imagination ; souveraine, le péché mortel doit nous déplaire plus que tout autre mal, parce qu'il nous prive du plus grand de tous les biens, qui est Dieu ; surnaturelle, elle doit être produite en nous par la grace du Saint-Esprit, et fondée sur des motifs connus par la foi ; universelle, elle doit s'étendre à tous les péchés mortels, sans exception.

Q. Qu'est-ce que le ferme propos ?

R. Le ferme propos est la résolution ferme, efficace, de ne plus offenser Dieu. Le ferme propos doit avoir les mêmes qualités que la contrition.

Q. Qu'est-ce que la confession ?

R. La confession est une accusation de ses péchés faite à un Prêtre approuvé, pour en recevoir l'absolution.

Q. La confession est-elle bien avantageuse ?

R. Oui, la confession est bien avantageuse à celui qui se confesse ; elle le console, elle lui rend la paix de l'ame ; à la société, elle prévient une foule de crimes et fait réparer une foule de désordres ; elle est même bien douce. Qu'est-ce que la peine de nous confesser, en comparaison de l'Enfer que nous avons mérité ?

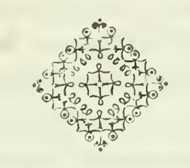
Q. Quelles sont les qualités de la confession ?

R. La confession doit être 1° simple ; on doit dire clairement ce qui est nécessaire pour se bien faire connaître au confesseur ; 2° humble, car c'est une accusation contre nous-mêmes ; 3° pure, il faut se confesser dans l'intention de devenir meilleur ; 4° sincère, il faut dire ses péchés tels qu'ils sont, sans les diminuer, ni les déguiser, ni les cacher ; 5° prudente, il ne faut pas confesser les péchés des autres ; 6° entière, il faut confesser tous les péchés mortels dont on se souvient après un examen suffisant.

PRIÈRE.

O mon Dieu, qui êtes tout amour, je vous remercie d'avoir établi le sacrement de Pénitence ; je vous demande pardon de l'avoir reçu tant de fois avec peu de préparation et peu de profit.

Je prends la résolution d'aimer Dieu par-dessus toutes choses et mon prochain comme moi-même pour l'amour de Dieu ; et, en témoignage de cet amour, *je ferai chaque confession comme si elle devait être la dernière.*



XLIe LEÇON.

DE NOTRE UNION AVEC NOTRE SEIGNEUR LE NOUVEL ADAM, PAR LA COMMUNION.

Prières et cérémonies de la confession. — Comparaison de la justice humaine avec la justice divine. — Troisième partie du sacrement de Pénitence, la satisfaction. — Trait historique. — Raison de la satisfaction. — Ce que c'est que les indulgences.

Si quelque Sage de l'antiquité avait inventé le tribunal de la Pénitence, tous les philosophes modernes seraient en admiration devant sa profonde sagesse. On le proclamerait le premier des législateurs. S'il avait enseigné les prières et les cérémonies de la confession, nos *artistes* romantiques rediraient son génie en vers et en prose. Ces hommages seraient légitimes; mais nul mortel ne les méritera jamais : car ce n'est pas ainsi que l'homme invente. Cherchez tant qu'il vous plaira dans les livres des Sages et dans les coutumes des nations, jamais vous ne trouverez rien d'aussi touchant, d'aussi paternel, d'aussi sublime, d'aussi propre à réformer les mœurs, que la manière dont s'opère la réconciliation de l'homme avec Dieu au tribunal de la Pénitence. C'est vraiment ici que, suivant la parole du Prophète, se rencontrent la miséricorde et la vérité, que s'em-

brassent, comme deux sœurs séparées depuis long-temps, la justice et la paix. Voulez-vous savoir tout ce qu'il y a de doux dans ce baiser de réconciliation que le Créateur daigne donner à sa créature? Comparez les tribunaux humains au tribunal de Dieu.

Quand un homme est prévenu d'un crime, la justice humaine met ses gendarmes à sa poursuite; plus de jour serein, plus de nuit tranquille pour ce malheureux. Il est obligé de se cacher dans les forêts tremblant au mouvement de la moindre feuille jusqu'à ce qu'il soit arrêté. Alors on le charge de chaînes. Traîné ignominieusement de prison en prison, il arrive au lieu où son jugement doit être prononcé. Sur le tribunal au pied duquel il va bientôt comparaître, sont inscrits ces mots terribles : *Justice, châtiment*. Le jour du jugement arrive, un appareil formidable est déployé. Devant le coupable sont des juges qui peuvent bien punir, mais non pas pardonner; à côté de lui, des témoins et des accusateurs; au-dessus de sa tête, s'il est reconnu coupable, un glaive sanglant. Si la mort ne lui est pas destinée, il entrevoit en perspective des peines infamantes, des fers qui dureront peut-être autant que sa vie, le déshonneur, la séparation perpétuelle ou temporaire de tout ce qu'il a de plus cher au monde. Et tout cela le rendra-t-il meilleur? Hélas! non. Telle est la justice humaine.

Bien différente est la justice divine.

Tant qu'il punit sur la terre, Dieu ne dépouille jamais sa qualité de Père. Aussi un homme, c'est-à-dire un

de ses enfants, l'a-t-il offensé, il lui député le remords. Le messager de Dieu entre dans le cœur du coupable, il s'y établit, il le presse sans relâche de son aiguillon. Peu à peu le coupable, fatigué, s'arrête; il rentre en lui-même. Une voix plus douce se fait entendre : c'est celle du repentir. De tendres souvenirs lui reviennent, mêlés à la triste pensée de son état présent. La honte, la crainte, se partagent son ame, et préparent l'arrivée de l'espérance. Tout à coup des paroles douces comme celles d'une mère, d'une mère qui gémit, retentissent à son cœur : Venez à moi, vous qui êtes dans la peine; venez, et je vous soulagerai. Et ces paroles sortent de la bouche même de son Juge. Il ne craint plus; et le voilà qui se dirige, conduit par le remords, le repentir et l'espérance, vers la maison de Dieu.

Devant lui est un tribunal sur lequel la foi lit cette consolante inscription : *A la miséricorde*[1]*!* Là, point

[1] Dans plusieurs régions catholiques il est d'usage de mettre des inscriptions sur les Confessionnaux. Toutes respirent la miséricorde et la clémence dont le saint Tribunal est le siége et dont le prêtre est le ministre. Un Protestant célèbre, connu par ses préjugés haineux contre l'Eglise romaine, n'a pu s'empêcher d'admirer ces inscriptions. Il a pris la peine de recueillir celles qu'il a rencontrées sur les Confessionnaux d'Italie; les voici telles qu'on les trouve dans ses œuvres : *Allez, montrez-vous au Prêtre. — J'irai à mon Père, et je lui dirai : Mon Père, j'ai péché. — Ils seront remis dans le Ciel. — Retourne, ô mon ame, à ton repos. — Allez en paix, et ne péchez plus. — Celui qui vous écoute m'écoute. — Venez à moi vous tous qui gémissez sous le poids de vos misères. — Le Juste me reprendra avec miséricorde. — Voyez s'il est en moi une voie d'iniquité, et ramenez-moi dans le chemin du Ciel. — C'est pour entendre les gémissements des prisonniers.* (Addisson's Remarks on several parts of Italy. p. 31.)

de peines infamantes, point de chaînes, point de galères, point d'échafaud. Sur ce tribunal est assis un juge qui est plus qu'un homme, mais qui n'est pas un Ange; lui-même a besoin de miséricorde. C'est le Vicaire de la charité de Jésus-Christ, revêtu de ses entrailles de compassion. Il n'a sur les lèvres que des bénédictions, des encouragements et des prières; de ses yeux couleront bientôt des larmes sur le coupable repentant. Là, point de témoins étrangers, point d'accusateurs passionnés, le coupable sera lui-même son témoin et son accusateur. On s'en rapporte à lui. S'il avoue son crime, il ne sera pas puni, il sera pardonné.

Son accusation est prête : le voici qui entre au sacré tribunal, et qui va trouver dans l'humble aveu de ses misères des larmes mille fois plus douces que les joies du crime.

Pour animer sa confiance, il fait sur lui le signe adorable de la Croix; et son cœur lui dit : Que le Fils de Dieu même a donné son sang pour expier ses péchés. Alors, s'adressant au ministre de ce Dieu de bonté, il lui dit : *Bénissez-moi, mon Père, parce que j'ai péché.* Prodigieuse confiance! Il est coupable, et parce qu'il est coupable, il demande des bénédictions. Oui, parce qu'aux yeux de Dieu l'enfant prodigue qui dit : J'ai péché, est digne des bénédictions paternelles. Il appelle le Prêtre, mon Père : ce mot dit tout[1]. Mon Père, vous

[1] Pour sentir tout ce qu'il produit dans l'ame, essayez de le remplacer, comme quelques-uns le font, sans y penser, par le mot mondain : *Monsieur!*

qui peut-être m'avez donné la vie de la grace au jour de mon Baptême; qui peut-être m'avez nourri la première fois de ma vie du pain des Anges; mon Père, qui avez le pouvoir de me rendre la vie de la grace; mon Père, bénissez-moi. Et le Prêtre accepte ce titre si doux, et il se montrera vraiment Père. Et dès ce moment, touché de la prière de son fils, il dit en formant le signe de la Croix : *Que le Seigneur soit dans votre cœur et sur vos lèvres, afin que vous fassiez une sincère et entière confession de tous vos péchés; au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Qu'il en soit ainsi! Amen.*

Le pénitent commence par accomplir une obligation aussi ancienne que le monde. Il fait la confession que fit Adam, le premier des coupables, et qu'ont faite et dû faire tous les coupables dans toute la suite des siècles et chez tous les peuples, afin d'être pardonnés. Il se confesse à Dieu : *Je me confesse à Dieu*. Il ne s'en tient pas là. Les Anges, les Saints, ont connu ses désordres : il leur en fait l'aveu, soit pour s'humilier, soit pour les attendrir. Il nomme tout ce qu'il y a de plus aimable, de plus pur, de plus miséricordieux dans le Ciel, la bienheureuse vierge Marie; tout ce qu'il y a de plus terrible au démon dont il veut secouer le joug, l'archange saint Michel; tout ce qu'il y a de plus saint parmi les hommes, saint Jean-Baptiste, dont il désire que la sainteté fasse le contre-poids de ses crimes et touche le cœur de son juge; tout ce qu'il y a de plus puissant sur la terre, saint Pierre et saint Paul, revêtus du pouvoir de lier et de délier les consciences; enfin, tous les Saints

ses amis et ses frères : *à la bienheureuse vierge Marie, à saint Michel-Archange*, etc., *et à tous les Saints.*

Après avoir convoqué toute l'Église du Ciel, il convoque l'Église de la terre représentée par le Prêtre, et il lui dit : *Et à vous aussi mon Père, je me confesse.* Et de quoi va-t-il se confesser? Qu'a-t-il donc de si intéressant à dire, qu'il appelle Dieu et les créatures, le Ciel et la terre à l'entendre? Je me confesse... d'avoir péché!! c'est-à-dire d'être un traître et un ingrat. Du moins a-t-il respecté quelques-unes des puissances de son ame et de son corps? Non, il les a toutes souillées : *par pensées, par paroles, par actions,* rien en moi qui n'ait servi à l'iniquité. Était-il possible de mettre dans la bouche du pécheur une prière plus propre à former dans son cœur la honte, l'humiliation, le repentir, toutes les dispositions à une sincère pénitence ?

Alors le pénitent, comme pour montrer au Prêtre qu'il n'a pas exagéré, en disant j'ai péché par pensées, par paroles et par actions, entre dans le détail circonstancié de ses fautes. Et quel détail! O Dieu, que vous êtes miséricordieux! Si un sujet s'avouait coupable contre son prince de la moitié des attentats dont l'homme se reconnaît coupable envers vous, le glaive sanglant frapperait à l'instant sa tête odieuse ; et vous, mon Dieu, vous écoutez avec patience, que dis-je, avec bonté! Cependant la confession est finie, que va faire le pénitent? Hélas! que peut-il faire, sinon se confondre, s'irriter contre lui-même, s'avouer grandement coupable. Il le fait en se frappant la poitrine et en disant : *C'est ma*

faute; j'avais tant de motifs et tant de moyens de ne pas pécher ! Que m'a-t-il manqué ? que le Seigneur aurait-il dû faire de plus pour moi qu'il n'ait pas fait? *C'est ma propre faute*; ce n'est ni à l'occasion, ni à la tentation, ni à l'humeur des autres, c'est uniquement à ma malice qu'il faut attribuer mes iniquités. *C'est ma très-grande faute*; oui, parce que je suis Chrétien, enfant bien-aimé de Dieu, comblé de préférence à des milliers d'autres, de ses plus précieuses faveurs.

Accablé sous le poids de sa honte, que va-t-il devenir? Se désespérer, peut-être? Ah ! la Religion inspire bien d'autres pensées. Elle lui dit de prier, et il prie en disant : C'est pourquoi je supplie *la bienheureuse Marie toujours vierge*. Il n'ose s'adresser à Dieu, mais il conjure tous les Saints du Ciel et de la terre, témoins de ses crimes et de ses misères, d'être ses intercesseurs auprès de ce Dieu qu'il a si indignement outragé. Il s'adresse aussi à son Père, le Prêtre; et ce père tendre, cet ami dévoué, entend la voix de son fils pénitent. Il lui dit dans toute la ferveur de son amour : *Que le Dieu tout-puissant ait pitié de vous, et qu'après vous avoir pardonné vos péchés, il vous conduise à la vie éternelle. Ainsi soit-il.* Dans la crainte que cette première prière ne suffise pas pour fléchir le Seigneur ou rassurer le coupable, le Prêtre en ajoute une seconde : *Que le Seigneur tout-puissant et miséricordieux vous accorde le pardon, l'absolution et la rémission de tous vos péchés. Qu'il soit fait ainsi!*

Médecin habile, le Prêtre indique au pénitent les re-

mèdes dont il doit faire usage pour se guérir; les précautions qu'il doit prendre pour éviter de nouvelles chutes, puis lui impose une pénitence, pénitence bien douce en comparaison de ses fautes. Mais, ne l'oubliez pas, c'est ici le tribunal de la miséricorde. Encore un instant, et l'enfant prodigue sera rétabli dans tous ses droits. Mon fils, lui dit le Prêtre, repentez-vous, humiliez-vous, le sang expiateur va couler sur votre ame, et le pénitent s'incline et il prononce dans toute l'amertume de ses regrets l'acte de contrition. De son côté, le Prêtre invoquant le Dieu de bonté dont il tient la place, lève la main et prononce les paroles toutes puissantes de l'absolution.

Que se passe-t-il dans cet instant sublime? Les liens infernaux dans lesquels ce pécheur était enlacé sont rompus, le démon sort de son ame, l'Enfer se ferme sous ses pieds; le Ciel s'ouvre sur sa tête; son nom est inscrit de nouveau en lettres d'or dans le livre de la gloire; sa robe d'innocence lui est rendue; l'auguste Trinité le regarde avec complaisance, les Anges tressaillent d'allégresse : et voilà une ame belle, pure comme au jour de son Baptême. Elle peut tout espérer, et déjà de ses yeux mouillés de larmes, elle entrevoit à quelques pas le banquet eucharistique, et plus loin, le festin éternel des noces de l'Agneau.

Heureux d'avoir rendu une brebis au divin Pasteur, le Prêtre, pour assurer sa persévérance, appelle sur elle la force et les bénédictions d'en haut. Il dit : *Que la passion de Notre Seigneur Jésus-Christ, les mé-*

rites de la bienheureuse vierge Marie et de tous les Saints, tout ce que vous ferez de bien, tous les maux que vous endurerez, servent à vous obtenir la rémission de vos péchés, à augmenter en vous la grace, et à vous obtenir la récompense éternelle. Ainsi soit-il.

Que reste-t-il au Prêtre? Il a commencé par une prière, il finira par une bénédiction. Redevenu enfant de Dieu, le pénitent a droit maintenant à l'héritage terrestre de son divin Père; et cet héritage, c'est la paix : la paix intime, profonde, la paix que le monde ne peut donner; la paix de la conscience qui supplée à tout et que rien ne peut suppléer, et le Prêtre lui dit : Allez en paix. Oui, vous êtes réhabilité, régénéré, tout est oublié, vous voilà un homme nouveau; car le repentir est frère de l'innocence.

Le pénitent se retire. Il s'était agenouillé enfant du démon, et il se relève enfant de Dieu, et il s'en va témoigner par de ferventes prières sa reconnaissance au Dieu des miséricordes, et il réfléchit sur les merveilles qui viennent de s'opérer en lui, et il jure de nouveau d'être fidèle aux avis salutaires qui lui ont été donnés. Nous le demandons, où trouver quelque chose de plus paternel, de plus sublime, de plus propre à réformer les hommes qu'un pareil tribunal? Ajoutez que tout ce qui précède la confession et tout ce qui la suit, contribue à cette réforme salutaire. Bien souvent avant de se confesser, la seule pensée qu'on doit le faire, devient un frein au péché et un encouragement au bien; on se dit : *Si je pèche, il faudra m'en confesser; je vais*

faire telle bonne œuvre, parce que je dois me confesser tel jour. Après la confession on se dit encore : *Aujourd'hui ou hier je me suis confessé*, et c'est un motif pour ne pas retomber et pour continuer à bien vivre. La pensée qu'on est en état de grace donne des forces et du courage pour mener une vie nouvelle et fervente. Et puis les bons avis du confesseur sur les moyens d'éviter les occasions, d'accomplir ses devoirs, de vaincre les tentations et de nourrir la piété ont, grace à la bénédiction que Dieu répand sur les paroles du Prêtre, son représentant et son ministre, une efficacité particulière pour instruire et encourager le pénitent long-temps après qu'il est sorti du tribunal.

La Pénitence est donc un second Baptême, nous venons de le voir ; mais c'est un Baptême laborieux. Différent du premier dans lequel Dieu nous remet à l'instant toutes nos dettes, celui-ci nous laisse l'obligation de satisfaire, rien n'est plus juste. Aussi la foi catholique nous enseigne que la satisfaction est une partie du sacrement de Pénitence. On la définit *la réparation que le pécheur fait à Dieu en accomplissant les bonnes œuvres que le confesseur lui impose*. Le pénitent est obligé de faire sa pénitence ; il ne peut la changer. Il ne doit pas négliger de l'accomplir, autrement il s'expose à l'oublier ou à la mal faire. Le pénitent doit accepter volontiers la pénitence qu'on lui donne. Qu'est-ce en effet que cette légère satisfaction en comparaison de ses fautes, en comparaison des pénitences que s'imposaient tant de saints Solitaires peut-être bien moins coupables que

lui? Écoutons leur histoire; qu'elle nous apprenne à nous humilier de notre paresse et de notre insensibilité.

Accourez, dit saint Jean Climaque, approchez, venez tous, vous qui avez irrité la colère de Dieu par vos offenses, et assemblez-vous pour écouter les merveilles qu'il lui a plu de me faire voir pour l'édification de mon ame. Écoutons avec respect et pratiquons les actions saintes des illustres pénitents dont je vais vous parler, nous tous qui sommes tombés dans des offenses mortelles. Étant en Égypte, j'allai visiter le monastère de la *Prison*. C'était un lieu d'où toutes les consolations humaines étaient bannies : on n'y voyait jamais de fumée parce qu'on n'y faisait jamais de feu dans la cuisine. Il n'y avait ni vin, ni huile, ni aucune autre nourriture que du pain et les plus simples légumes. Ceux qui l'habitaient, n'étaient pas logés tous ensemble, mais chacun à part, et seul à seul, ou au plus deux à deux.

Lors donc que je fus arrivé dans ce monastère, je vis véritablement ce que l'œil d'un homme lâche ne vit jamais, ce que l'oreille d'un homme négligent n'entendit jamais, et ce que l'esprit d'un homme paresseux ne conçut jamais, savoir : des actions et des paroles capables de faire violence à Dieu; des mortifications et des humiliations assez puissantes pour fléchir en peu de temps sa justice.

Je vis quelques-uns de ces innocents coupables qui passaient des nuits entières tout de bout et à l'air, jusqu'au lever du soleil, sans s'accorder aucun sommeil. J'en

vis d'autres qui, ayant toujours les yeux élevés en haut d'une manière qui était vraiment digne de compassion, demandaient pardon à Dieu avec de tristes plaintes et de grands cris. J'en vis d'autres qui étaient en prière, ayant les mains liées derrière le dos, ainsi que des criminels qui tenaient les yeux baissés vers la terre, se jugeant indignes de regarder le Ciel. J'en vis d'autres qui étaient assis sur le cilice et sur la cendre, qui cachaient leur visage entre leurs genoux et se frappaient le front contre la terre. On n'entendait sortir de leur bouche d'autre parole, sinon : Malheur sur nous! malheur sur nous! C'est avec justice! c'est avec justice! Miséricorde! miséricorde! Quelques-uns se punissaient eux-mêmes en s'exposant aux plus grandes ardeurs du soleil; d'autres choisissaient pour tourment de souffrir la grande rigueur du froid. D'autres, après avoir commencé à boire un peu d'eau, cessaient aussitôt, n'en n'ayant pris qu'autant qu'il en fallait pour ne pas mourir de soif.

Lorsque ces bienheureux criminels voyaient que l'un de leurs compagnons était près de quitter ce monde et qu'il avait encore le jugement libre, ils l'environnaient tous et lui disaient avec des gestes lamentables, des paroles tristes et des mouvements d'une tendre compassion : Comment vous trouvez-vous, notre cher frère? que dites-vous à présent? qu'espérez-vous? que pensez-vous? avez-vous obtenu ce que vous avez cherché avec tant de peine? n'avez-vous point entendu au fond de votre ame quelque voix qui vous ait dit : Vous

voilà guéri; vos péchés vous sont remis. A cela, quelques-uns de ces mourants répondaient : Je rends graces au Seigneur de ce qu'il n'a point rejeté ma prière ni retiré sa miséricorde de dessus moi. D'autres répondaient avec une douleur qui fendait le cœur : Malheur à l'ame qui n'a pas gardé ses promesses. Voici l'heure en laquelle elle connaîtra ce qui lui est préparé pour l'éternité.

Je ne doute point que les combats de ces bienheureux que je viens de rapporter, ne paraissent à quelques-uns incroyables et peut-être désespérants. Mais un homme courageux en tirera des mouvements tout contraires. Il se sentira porté à une sainte émulation, ou du moins il acquerra une humilité profonde en se comparant avec ces saints pénitents[1].

Pour en revenir à notre sujet, voici la raison pour laquelle on impose des pénitences. L'absolution remet au pécheur converti la coulpe de ses péchés et la peine éternelle due aux péchés mortels dont il s'était rendu coupable; mais il reste ordinairement pour ces péchés remis, une peine à subir. Ainsi nous voyons dans l'Écriture-Sainte[2], que Moïse ayant obtenu aux Israélites murmurateurs le pardon de leur péché, ils furent néanmoins presque tous punis de mort. La peine éternelle leur fut remise, mais la peine temporelle resta. David avait été pardonné de ses péchés, le prophète Nathan l'en avait assuré de la part de Dieu. Il lui resta néan-

[1] Cassien, *Degrés de la Pénitence.*

[2] Nomb. c. 14.

moins une peine temporelle à subir, dont le Prophète l'avertit par ces paroles : Le Seigneur a transféré votre péché et vous ne mourrez point. Néanmoins, parce que vous avez été cause que les ennemis du Seigneur ont blasphémé contre lui, le fils qui vous est né perdra la vie. Aussi, l'Église a-t-elle toujours imposé des pénitences aux pécheurs réconciliés par l'absolution. Dans les premiers siècles, ces pénitences étaient très-longues et très-rigoureuses, comme nous le verrons ailleurs. On voulait qu'elles eussent quelques proportions avec l'outrage que le pécheur fait à Dieu en se révoltant contre lui.

Cette obligation de faire pénitence, même après la remise de la peine éternelle, est encore une preuve de la bonté de Dieu et de sa sollicitude pour notre salut.

1° Il a voulu nous inspirer l'horreur du péché, et nous faire comprendre la profondeur de la plaie qu'il fait à notre ame, car rien ne fait mieux connaître la grandeur de la maladie, que la difficulté d'en obtenir le remède.

2° Il a voulu donner un frein à l'impétuosité de nos passions, et nous précautionner contre les occasions du péché, qui sont très-fréquentes en cette vie.

3° Il a voulu guérir en nous les restes du péché, c'est-à-dire certaines langueurs spirituelles, ou certain dégoût pour la vertu, une attache déréglée aux biens temporels, une difficulté à faire de bonnes œuvres, tristes dispositions qui restent souvent après que le péché a été remis.

4° Il a voulu détruire nos mauvaises habitudes par la pratique des vertus contraires, et nous faire payer nos dettes avant de nous appeler à son redoutable tribunal.

5° Il a voulu nous rendre conformes à Jésus-Christ, dont toute la vie s'est passée dans les travaux et les souffrances[1]. Si nous voulons partager sa gloire, il faut que nous partagions sa Croix.

Mais ce tendre Père, dans la crainte que nous ne fussions effrayés et découragés par la rigueur des pénitences que nous sommes obligés de faire afin de proportionner la réparation à l'offense, a trouvé un moyen de ménager notre faiblesse, tout en conservant les droits sacrés de sa justice. Il a bien voulu que l'innocent payât pour le coupable, et que les satisfactions surabondantes de nos frères tournassent à notre profit, et diminuassent d'autant nos obligations. Ce moyen, ce sont les indulgences. Nous ne craignons pas de le dire, voici un des plus beaux dogmes du Christianisme et en même temps un des moins compris et des plus calomniés. Pour le venger, il suffit de dire ce qu'il est, nous allons l'entreprendre.

Dans une famille, un enfant désobéit : son père lui impose une pénitence. Le coupable se met en devoir de l'accomplir, lorsque sa mère, ou son frère, ou sa sœur, viennent demander grace pour lui. Le père se laisse fléchir, et pardonne en considération des prières et de l'intercession de son épouse ou de ses enfants. Ce père

[1] Con. Trid. Sess. 14. c. 8.

de famille accorde une indulgence. Dans un royaume, un homme se rend coupable d'un crime. Les lois le condamnent à mort. Il va mourir, lorsqu'un personnage illustre vient se jeter aux pieds du monarque, et demande grace pour le criminel. Le roi se laisse fléchir, le coupable est épargné. Ce roi accorde une indulgence. Le genre humain, tout entier dans la personne d'Adam, se révolte contre Dieu. Il est condamné à la mort éternelle. Aussitôt le Fils de Dieu se présente et demande grace, s'offrant à mourir à notre place. Le Père éternel se laisse fléchir, et l'homme est épargné. Dieu accorde une indulgence, et *le Christianisme tout entier n'est qu'une grande indulgence accordée au genre humain, en considération de l'Innocence par excellence volontairement immolée pour le monde coupable.*

Qu'est-ce donc que les indulgences? Les indulgences, *c'est la rémission de la peine temporelle qui reste à subir après la remise de la faute et de la peine éternelle ;* rémission accordée hors du sacrement de Pénitence, par l'application des mérites de Jésus-Christ et des Saints[1].

Pour comprendre les indulgences et les effets qu'elles produisent, il faut se souvenir que tout péché doit être puni en cette vie ou en l'autre. Si le péché est mortel, il doit être puni en l'autre vie d'une peine éternelle; s'il n'est que véniel, il doit être puni d'une peine temporelle en cette vie, ou après la mort dans le Purgatoire. Après que le péché, soit mortel, soit véniel, est remis par le sacrement de Pénitence, il

[1] Collet, *Tract. de Indulg.* c. 1.

reste assez ordinairement une peine temporelle à subir ; car il est rare qu'on ait cette contrition parfaite qui exclut toute affection au péché, et qui nous justifie pleinement devant Dieu. L'indulgence est la rémission de cette peine.

Qu'en remettant le péché et la peine éternelle, Dieu ne remette pas toujours la peine temporelle qu'il mérite, c'est une vérité que nous avons établie par les nombreux exemples que Dieu même nous en donne. Tels sont ceux des Israélites murmurateurs et de David, que nous avons cités plus haut. On peut y ajouter celui d'Adam. Ce premier père du genre humain se rend coupable. Dieu lui pardonne et le justifie pleinement en lui rendant son amitié. Néanmoins, il ne l'exempte pas des peine temporelles dues à son péché, il lui laisse la dure obligation de manger son pain à la sueur de son front, et la triste nécessité de souffrir et de mourir.

Ainsi 1° les indulgences ne sont point inutiles ; 2° elles ne remettent ni le péché ni la peine éternelle, mais seulement la peine temporelle.

Et nous le répétons ici, c'est un trait de miséricorde et de sollicitude de la part de Dieu, de ne pas nous remettre avec le péché toute la peine qui lui est due. Ne serait-il pas à craindre que cette grande facilité à pardonner ne fût un attrait au mal ? C'est donc tout à la fois, dit saint Augustin, pour lui montrer la grandeur du mal qu'il a commis et du châtiment qu'il a mérité, et pour corriger une nature toujours portée à faillir et pour exercer la patience qui lui est nécessaire, que des

peines temporelles s'attachent à l'homme, même après qu'il a cessé d'être dévoué, pour ses fautes, à une éternité de supplices.

Mais cette expiation temporelle, faut-il absolument que nous la subissions dans toute sa rigueur et dans toute son étendue? La foi nous apprend que l'Église a reçu de Jésus-Christ le pouvoir de l'adoucir. Dogme sacré, pouvoir consolant, que nous plaçons avec reconnaissance parmi les bienfaits signalés que nous a procurés la médiation de Jésus-Christ. Nous en donnerons la preuve dans la leçon suivante.

PRIÈRE.

O mon Dieu ! qui êtes tout amour, je vous remercie de m'avoir si souvent reçu à pénitence avec tant de miséricorde; je vous demande la grace de conserver jusqu'au dernier soupir l'innocence que j'ai recouvrée.

Je prends la résolution d'aimer Dieu par-dessus toutes choses et mon prochain comme moi-même pour l'amour de Dieu; et, en témoignage de cet amour, *je ferai ma pénitence avec beaucoup de ferveur*.

PETIT CATÉCHISME.

DE NOTRE UNION AVEC NOTRE SEIGNEUR LE NOUVEL ADAM, PAR LA CHARITÉ. — DE LA PÉNITENCE ET DES INDULGENCES.

Q. Quelles sont les prières et les cérémonies qui accompagnent la confession ?

R. Voici les prières et les cérémonies qui accompagnent la confession : En entrant au confessionnal, le pénitent se met à genoux, fait le signe de la Croix pour se rappeler que le Fils de Dieu est mort pour lui ; ensuite il dit : Bénissez-moi, mon Père, parce que j'ai péché.

Q. Pourquoi le pénitent donne-t-il au confesseur le nom de Père ?

R. Le pénitent donne au confesseur le nom de Père, 1° parce que c'est lui qui doit lui rendre la vie de la grace ; 2° pour lui rappeler les sentiments de tendresse, de compassion et de charité qu'il espère trouver en lui ; 3° pour lui témoigner sa confiance et son obéissance.

Q. Que fait le confesseur ?

R. Le confesseur demande à Dieu qu'il donne au pénitent la grace de faire une sincère et bonne confession.

Q. Que fait ensuite le pénitent ?

R. Le pénitent récite le *Confiteor* jusqu'à ces paroles : *C'est ma faute.* Le *Confiteor* est une belle confession. Le pénitent appelle Dieu et les Saints pour entendre l'aveu de ses fautes, afin de s'humilier et de les attendrir.

Q. De quoi est suivi le *Confiteor* ?

R. Le *Confiteor* est suivi de la confession exacte de tous les péchés. Quand elle est finie, le pénitent se frappe la poitrine en signe de douleur, et il dit : C'est ma faute, c'est ma propre faute, c'est ma très-grande faute. Et tout cela est la vérité.

Q. Quelles prières fait alors le confesseur ?

R. Le confesseur fait alors deux prières pour obtenir au pénitent le pardon de ses péchés. Ensuite il lui donne les moyens de ne pas retomber, lui impose la pénitence.

Q. Que fait-il ensuite?

R. Ensuite, s'il le trouve disposé, il lui dit de s'exciter à la contrition. Puis il lève la main en signe de l'autorité divine dont il est revêtu, et prononce les paroles de l'absolution.

Q. Que se passe-t-il en ce moment dans l'ame du pénitent ?

R. Voici ce qui se passe alors dans l'ame du pénitent bien disposé : Le démon sort de son cœur, l'Enfer se ferme sous ses pieds ; le Ciel s'ouvre sur sa tête ; sa robe d'innocence lui est rendue ; Dieu le regarde avec complaisance, et tous les Anges sont dans la joie.

Q. Quelles paroles le confesseur dit-il encore au pénitent ?

R. Après l'absolution, le confesseur dit au pénitent, Allez en paix. C'est là le grand bien qu'il vient de retrouver dans la confession.

Q. Pourquoi le confesseur donne-t-il une pénitence ?

R. Le confesseur donne une pénitence afin de satisfaire à la justice de Dieu. Après la rémission de la peine éternelle, il reste encore ordinairement une peine temporelle à subir, et la pénitence en est une partie. Aussi, le pénitent est obligé de faire sa pénitence.

Q. Qu'est-ce que les indulgences ?

R. Les indulgences, c'est la rémission de la peine temporelle due à nos péchés. L'Église nous accorde cette rémission hors du sacrement de Pénitence, par l'application des mérites de Jésus-Christ et des Saints. Pour ménager notre faiblesse et nous aider à payer nos dettes, Dieu veut bien accepter les satisfactions de Notre Seigneur et des Saints. Ainsi, les indulgences remettent la peine temporelle due à nos péchés, mais elles ne remettent ni le péché ni la peine éternelle.

PRIÈRE.

O mon Dieu ! qui êtes tout amour, je vous remercie de m'avoir si souvent reçu à pénitence avec tant de miséricorde ; je vous demande la grace de conserver jusqu'au dernier soupir l'innocence que j'ai recouvrée.

Je prends la résolution d'aimer Dieu par-dessus toutes choses et mon prochain comme moi-même pour l'amour de Dieu ; et, en témoignage de cet amour, *je ferai ma pénitence avec beaucoup de ferveur*.



XLII[e] LEÇON.

DE NOTRE UNION AVEC NOTRE SEIGNEUR LE NOUVEL ADAM, PAR LA COMMUNION.

Pouvoir d'accorder des indulgences. — Trésor des indulgences, de quoi il se compose. — Ce qu'il faut faire pour les gagner. — Ce qu'on entend par indulgence plénière, etc. — Ce que c'est que le Jubilé.

Le père dans sa famille, le roi dans son royaume, jouissent de la magnifique prérogative de faire grace. Pourquoi l'Église, notre mère et notre reine, n'en jouirait-elle pas à l'égard de ses enfants? Le Sauveur l'en a honorée, lorsqu'il dit à saint Pierre : *Je vous donnerai les clés du royaume des Cieux; tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le Ciel, et tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le Ciel*[1]. Cette promesse est générale, et n'admet aucune exception. Sur quoi nous raisonnons ainsi : L'Église a reçu de Jésus-Christ, en la personne de saint Pierre, qui est son chef, le pouvoir d'ouvrir le Ciel aux pécheurs pénitents; elle a donc le pouvoir de lever tous les obstacles qui les empêchent d'y entrer. Or, les peines temporelles qui leur restent à subir après la rémission

[1] Matth. 16. 19.

de la peine éternelle, sont autant d'obstacles qui empêchent les pécheurs convertis d'entrer dans le Ciel, où l'on ne peut pénétrer sans avoir payé à la justice divine jusqu'à la dernière obole. L'Église a donc reçu le pouvoir de leur remettre ces peines. Elle le fait par le moyen des indulgences. En un mot, l'Eglise a reçu le pouvoir de remettre les péchés; donc, à plus forte raison peut-elle remettre la peine due aux péchés.

Une autre preuve que l'Eglise a reçu de Jésus-Christ le pouvoir d'accorder des indulgences, c'est la conduite des Apôtres. Instruits par Jésus-Christ lui-même, ils ont fait usage de ce pouvoir, et tous leurs successeurs les ont imités dans la suite des siècles. Témoin l'apôtre saint Paul. Cet infatigable ouvrier avait prêché l'Évangile à Corinthe : il y avait formé une Eglise florissante. Appelé par son zèle dans d'autres provinces, il apprend qu'un de ses néophites a commis un grand crime. Aussitôt il écrit à l'Eglise de Corinthe de le retrancher de son sein[1]. On lui répond que le coupable se repent. Touché de compassion, l'Apôtre écrit une seconde lettre, dans laquelle il dit qu'il consent à user d'indulgence envers cette brebis égarée, mais pénitente, de peur qu'un excès de tristesse ne devienne pour elle une tentation de désespoir, et il ajoute : *Si j'use d'indulgence, je le fais à cause de vous et comme représentant de Jésus-Christ*[2]. Saint Paul croyait donc que Jésus-Christ avait donné à ses Apôtres, et par conséquent à son

[1] 1. Cor. c. 5.

[2] 2. Cor. 2 10.

Église, le pouvoir de faire grace aux pécheurs, en considération des prières et des mérites de leurs frères innocents, c'est-à-dire le pouvoir d'accorder des indulgences. Les hérétiques ou les impies qui osent contester ce droit à l'Église, se flatteraient-ils par hasard de mieux connaître la pensée de Jésus-Christ que saint Paul? de déterminer avec plus de précision l'étendue des pouvoirs qu'il a donnés à l'Église? Le grand ennemi des indulgences dans les temps modernes, Luther, ne disait-il pas avant d'être condamné par le souverain Pontife : *Si quelqu'un nie la vérité des indulgences du Pape, qu'il soit anathème.*

Montrons maintenant que dès les premiers siècles, les successeurs de saint Pierre et tous les Évêques du monde catholique, ont été dans l'usage constant d'accorder des indulgences.

Au troisième siècle, les Montanistes; au quatrième, les Novatiens, s'élevèrent par un faux zèle contre la facilité avec laquelle les Pasteurs de l'Église recevaient les pécheurs à pénitence, et leur accordaient l'absolution et la Communion. Pour faire cesser leurs clameurs, on poussa fort loin la rigueur des pénitences qu'on imposait aux pécheurs avant de les réconcilier à l'Église. Mais les Pasteurs, malgré l'entêtement des hérétiques, continuèrent à user d'*indulgence*[1] envers les pénitents, soit en considération de la ferveur avec laquelle ils accom-

[1] Ils y étaient autorisés par les canons des conciles de Nicée, d'Ancyre, de Lérida, etc. St.-Basile, St.-Chrysostôme, etc., approuvent cette conduite.

plirent leur pénitence, soit à cause de l'approche de la persécution afin de pouvoir donner la Communion aux pénitents comme un préservatif nécessaire contre les dangers qui les menaçaient, soit en considération des martyrs ou des confesseurs retenus dans les chaînes ou condamnés aux mines, qui demandaient souvent cette indulgence aux Évêques en faveur de quelques pénitents.

Comme Jésus-Christ au moment d'expirer, ces généreux Chrétiens, enfermés dans les prisons et prêts à souffrir la mort, tournaient encore vers leurs frères des regards de charité, et demandaient grace pour eux. S'ils savaient écrire, ils mettaient le nom de leurs protégés sur un billet qu'on nommait *libelle des Martyrs*; s'ils ne pouvaient pas écrire, ils se contentaient de les nommer aux Diacres qui les visitaient dans leurs prisons. Les Diacres portaient les libelles ou recommandations verbales des Martyrs aux Évêques. Pour honorer la constance des Martyrs, les Évêques accordaient des indulgences aux pénitents, c'est-à-dire qu'ils abrégeaient la durée de leur pénitence. Comme entre les enfants de l'Eglise, tous les biens spirituels sont communs, ils jugeaient que les mérites des Martyrs pouvaient être légitimement appliqués aux pénitents pour lesquels ils daignaient s'intéresser[1].

Après la conversion des empereurs, il n'y eut plus de martyrs qui pussent intercéder pour les pénitents; mais on ne crut pas que la source *des graces de l'Église* fût

[1] St. Cyp *ep.* 10, 11, 12, 13. 23.

tarie ou diminuée pour cela. Les mérites surabondants de Jésus-Christ et des Saints morts ou vivants, sont le trésor de cette sainte mère, et ce trésor est inépuisable. Elle peut donc toujours en faire l'application à ses enfants, lorsque cette *indulgence* peut tourner au bien général. Or il est certain que l'indulgence, accordée avec la discrétion qui distingua toujours si éminemment l'épouse infaillible de Jésus-Christ, tourne à l'avantage des Fidèles. Elle est pour les Saints vivants une raison de plus de multiplier leurs bonnes œuvres; pour les pécheurs, un motif de confiance à la Communion des Saints, et un engagement à éviter tous les péchés auxquels est attachée l'excommunication.

C'est donc une vérité de foi appuyée sur les paroles de Jésus-Christ lui-même, sur l'exemple des Apôtres et la tradition de tous les siècles, que l'Église a le pouvoir d'accorder des indulgences. Le saint concile de Trente prononce anathème contre quiconque oserait dire que les indulgences sont inutiles ou que l'Église n'a pas le pouvoir d'en accorder[1]. Il ne faut pas croire non plus que les indulgences portent au relâchement et à la dépravation, car jamais les indulgences n'ont autorisé un pécheur à refuser la pénitence imposée par le confesseur, à s'exempter d'une restitution, d'une réparation qu'il pouvait faire. L'objet des indulgences fut toujours de suppléer à des pénitences omises, mal accomplies ou trop légères eu égard à l'immensité des fautes. L'Église dit équivalemment au pécheur envers qui elle use de

[1] Sess. 25. c. 23.

cette faveur : Vous devez tant, et vous n'avez rien ou presque rien pour payer ; mais si vous faites telle chose, vous serez déchargé. C'est un père, c'est un roi qui commue la peine méritée par un enfant désobéissant ou un sujet rebelle. En agissant de la sorte, l'Église ne fait que suivre l'exemple de Dieu lui-même. Qu'est-ce, en effet, comme nous avons dit, que le Christianisme? qu'est-ce que la Rédemption de Jésus-Christ, premier fondement de notre foi? sinon une grande indulgence accordée à l'homme coupable en considération de cette Victime innocente? L'homme est coupable; seul, il ne peut satisfaire même pour la plus légère offense : la justice divine réclame néanmoins tous ses droits; donc sans indulgence, c'est-à-dire sans les mérites du juste, appliqués au pécheur et reçus en payement de sa dette, point de rémission possible ; point de Rédemption, point de Christianisme. Voilà ce qui démontre que le dogme des indulgences tient au fond même de la Religion de Jésus-Christ. Car les indulgences que l'Église accorde, ne sont qu'une application particulière de la grande indulgence qui est la base même du Christianisme.

Tout péché doit être puni autant qu'il mérite de l'être. Dieu ne peut rien céder des droits de sa justice. L'indulgence ne saurait donc priver Dieu, même d'une partie de la satisfaction qui lui est due. Enfin, voici une proposition incontestable : Dieu ne peut pas plus laisser un péché sans punition, qu'une bonne œuvre sans récompense ; et il est rigoureusement né-

cessaire que tout péché soit puni autant qu'il le mérite[1].

Mais, me direz-vous, que laissez-vous à la bonté et à la miséricorde de Dieu? Vous l'anéantissez en lui ôtant tout exercice. Au contraire, je lui laisse tous ses droits, seulement je vais vous montrer en quoi elle consiste. Elle consiste en ce que Dieu veut bien accepter la satisfaction de Jésus-Christ et des Saints pour l'expiation des péchés des hommes. Il pourrait exiger de nous-mêmes ce que nous lui devons, jusqu'à la dernière obole; mais par bonté, il veut bien accepter la satisfaction d'autrui pour le payement d'une dètte qu'il aurait été en droit d'exiger tout entière de chacun de nous.

Ces notions supposent 1° qu'il y a dans l'Église des satisfactions surabondantes; 2° que ces satisfactions peuvent être appliquées aux Fidèles.

Et d'abord, il y a dans l'Église des satisfactions surabondantes. En effet, toutes les bonnes œuvres sont en même temps *méritoires* et *satisfactoires*. Elles méritent la gloire et la grace, et expient le péché. C'est ainsi que les bonnes œuvres du nouvel Adam, modèle de

[1] St. Aug. *lib.* 3. *de lib. arbitr.* c. 9 *et* 10; id. *de natur. boni*, c. 7. Nec sufficit solummodo reddere quod ablatum est, sed pro contumelia illata plus debet reddere quam abstulit... St. Anselm. *lib.* 1. *Cur Deus homo. cap.* 11.

Videamus utrùm sola misericordia, sine omni solutione ablati sibi honoris deceat Deum peccata dimittere? Sic dimittere peccatum non est aliud quam non punire; et quoniam recte ordinare peccatum, non est nisi punire, si non punitur inordinatum dimittitur. Secundum mensuram peccati *oportet* satisfactionem esse. Aliter aliquatenùs inordinatum maneret peccatum; quod esse non potest, si Deus nihil relinquit inordinatum in regno suo. Sed hoc est præstitum, quia quamlibet parvum inconveniens in Deo impossibile est.—Id. c. 20.—*Voyez* aussi cap. 13. et 24.

tous les Saints, lui ont acquis pour son humanité le plus haut degré de gloire, pour les hommes, des graces de salut, et en même temps, ont effacé les péchés du monde. De même, un Juste en état de grace, qui fait une bonne œuvre, ajoute une perle de plus à sa couronne, obtient une grace de plus, enfin expie quelques-uns des péchés qu'il peut avoir commis.

Mais si ce Juste n'a pas de péchés à expier, ou si le mérite de sa bonne œuvre surpasse sa dette, sa bonne action n'obtient qu'une partie de sa récompense. En tant qu'elle est expiatoire, elle demeure privée de son effet. Cependant ce genre de mérite ne saurait être perdu.

Or, 1° les satisfactions de Notre Seigneur ont surpassé de beaucoup les péchés du monde : elles sont infinies, les péchés du monde ne le sont pas. De là ces mémorables paroles du pape Clément VI, qui expliquent si bien la pensée de l'Église sur les indulgences : « Le Sauveur immolé sur l'autel de la Croix, n'a pas versé seulement une goutte de son sang, ce qui cependant, à cause de la dignité de sa nature, aurait suffi pour la rédemption du genre humain, mais il l'a répandu tout entier. Combien donc, pour que tant de mérites ne soient pas vains et inutiles, ne doit pas être grand le trésor de graces qu'il a acquis à l'Eglise militante? Il a donné au prince des Apôtres et à ses successeurs le pouvoir d'en distribuer les richesses aux Fidèles[1]. »

1 Extravag. Unigenitus, etc.

2° Il est bien certain que les Saints ont fait beaucoup de satisfactions surabondantes. Qui peut le nier de la sainte Vierge qui, exempte de tout péché, a néanmoins tant souffert? qui peut le nier de tant de martyrs qui, des fonts sacrés du Baptême où ils venaient d'être purifiés, n'ont fait qu'un pas jusqu'à l'échafaud où ils consommèrent leur sacrifice? qui peut le nier de tant d'autres Saints qui ont passé leur vie dans les austérités, les jeûnes, les privations de toute espèce? C'est encore la doctrine de l'Église[1].

Ainsi, le trésor des indulgences se compose des mérites surabondants de Jésus-Christ, de la sainte Vierge et des Saints. Ce trésor est inépuisable, puisque les mérites du Sauveur sont infinis.

Nous avons dit en second lieu que ces mérites peuvent être appliqués aux Fidèles. Nous l'avons prouvé en montrant que l'Église a le pouvoir d'accorder des indulgences. La justice veut qu'il en soit ainsi. Ne serait-il pas étrange que dans une société aussi parfaite que l'Église, un si riche trésor demeurât enfoui? Dieu pourrait-il laisser inutiles tant de mérites de Jésus-Christ et des Saints? Cependant il ne peut les faire servir à l'utilité, à l'avantage, ni de son Fils, ni des Saints, puisqu'ils n'ont point de dettes personnelles à payer. La justice demande qu'il les fasse valoir en faveur de ses enfants qui en ont besoin, il l'a fait. Ainsi, on le vit souvent pardonner aux plus grands pécheurs, quoiqu'ils ne fissent que de légères pénitences, lorsque

[1] Extravag. Unigenitus, etc.

quelque saint personnage offrait ses satisfactions pour eux. Ainsi pardonna-t-il aux Israélites rebelles, en considération de Moïse son serviteur ; ainsi aurait-il pardonné aux cinq villes infames, s'il s'y fût trouvé seulement dix Justes. Ainsi pardonna-t-il au profanateur Héliodore, en considération du Grand-Prêtre Onias.

Et maintenant, que faut-il faire pour gagner les indulgences?

Les indulgences sont des biens qui appartiennent à l'Église. Pour en jouir, il faut appartenir à cette sainte société : il faut être baptisé. Ce sont des biens destinés à payer nos dettes ; il faut donc en avoir contracté ; il faut avoir commis des fautes. Ainsi, les enfants qui sont sans péché, ne sauraient en gagner pour eux. Les Fidèles défunts, ne cessant pas d'être membres de l'Église, peuvent aussi profiter des indulgences[1]. Il faut cependant pour cela que le souverain Pontife dise que telle indulgence est applicable aux ames du Purgatoire, parce que c'est à lui à régler la dispensation des mérites de Jésus-Christ. Il faut de plus que les Fidèles aient l'intention de la leur appliquer.

Pour gagner les indulgences, il n'est pas nécessaire que toutes les pratiques auxquelles elles sont attachées soient faites en état de grace, à moins que le souverain Pontife ne l'exige expressément. Il suffit, mais il faut que toutes les pratiques commandées soient faites avec un cœur vraiment repentant, et qu'on soit en état de grace pour faire la dernière. En effet, qui peut conce-

[1] St. Aug. *Civ. Dei.* l. 20. c. 9.

voir qu'un homme volontairement attaché à quelque péché mortel, puisse mériter la remise de la peine due à ce péché? Au reste, on sent bien que celui-là gagnerait plus amplement l'indulgence qui ferait toutes les pratiques exigées en état de grace ou avec un plus grand esprit de pénitence[1].

De ce que nous venons de dire, il suit 1° que le Chrétien qui se serait acquitté avec l'affection volontaire au péché mortel d'une partie des choses prescrites pour obtenir l'indulgence, ne la gagne point s'il ne réitère ses actions en état de grace, ou du moins après avoir déposé l'affection au péché mortel; 2° qu'il est rare qu'on gagne l'indulgence dans toute son étendue, parce que rarement on dépose toute affection au péché véniel, dont la peine, par conséquent, ne saurait être remise; 3° que les tièdes néanmoins, ne doivent point négliger les indulgences; parce que s'ils ne les gagnent pas entièrement, ils peuvent les mériter du moins en partie; 4° que pour gagner les indulgences, la confession n'est pas nécessaire à ceux qui, étant sans péché mortel, sont véritablement contrits. Ceci a lieu lors même qu'il est dit que les indulgences ne sont accordées qu'à ceux qui sont *contrits et confessés;* à moins cependant que la confession ne soit enjointe comme une partie essentielle des bonnes œuvres à faire[2]. 5° Enfin, pour gagner les indulgences, il faut avoir l'intention de faire ce qui est commandé, *selon l'intention*

[1] Collet, *Traité des Indulgences.* — M. de Sambucy, *Manuel des Indulgences.*

[2] Collet. *p* 6. 88.

de l'Église : il est bon d'exprimer un objet particulier.

Pour compléter ces notions, il faut ajouter qu'on entend par indulgence plénière la rémission de toutes les peines imposées autrefois par les canons pour toute espèce de crimes. L'indulgence de sept ans ou de sept quarantaines, est la rémission d'une peine équivalente à la pénitence de sept ans ou de sept carêmes, imposés par ces mêmes canons. Maintenant, par une indulgence plénière ou de sept ans ou de sept quarantaines, obtient-on la rémission de sept ans de Purgatoire, ou de sept fois quarante jours, ou même de toute la peine qu'on devait y souffrir ? Cela est absolument incertain. Quelques-uns pensent qu'on peut le croire. Quoi qu'il en soit, il suffit de savoir que celui qui gagne les indulgences obtient la rémission d'une partie de son Purgatoire, d'autant plus grande que sa dévotion est plus parfaite[1].

Si nous avions un peu de foi, quel ne serait pas notre empressement à gagner les indulgences. Nos pères, plus éclairés que nous, parce qu'ils étaient plus Chrétiens, ne négligeaient aucune occasion de mériter ces précieuses faveurs. On cite de longs voyages entrepris, une foule d'Églises fondées, de Monastères bâtis ou réparés, afin de gagner des indulgences. Et nos pères ne se trompaient pas. Je suppose que nous allions visiter une vaste prison, dans laquelle sont renfermés une multitude de malheureux, chargés de fers. Ils sont tous condamnés à des

[1] Collet, *p.* 6, 88.

peines terribles, les uns pour dix ans, les autres pour vingt, les autres pour quarante. Nous leur disons : Le roi, dans sa bonté, veut bien abréger la durée de vos peines, ou même vous les remettre entièrement, à condition que vous ferez telle prière, telle pratique de piété, très-courte, très-facile. Si vous acceptez, les portes de la prison vont s'ouvrir, vous pourrez revoir vos parents, vos amis, vos familles. Est-il un seul de ces prisonniers qui refusât une condition si avantageuse et si douce? Eh bien! ces prisonniers, c'est nous; nous sommes tous débiteurs à la justice de Dieu. Cette prison, c'est le Purgatoire. Les peines de ce monde ne sont rien, comparées à celles qu'on y endure. On nous propose de nous en délivrer à des conditions très-faciles, et nous ne les acceptons pas! et nous les remplissons avec une négligence scandaleuse! Sommes-nous raisonnables? Et si nous languissons un jour pendant de longues années dans les flammes du Purgatoire, ne sera-ce pas notre très-grande faute?

Parlons, en finissant, de la grande indulgence de l'Église catholique, le Jubilé.

Le Jubilé est une indulgence plénière à laquelle sont ajoutés plusieurs priviléges extraordinaires. 1° Il est plus étendu; il est donné à l'Eglise universelle, au lieu que les autres indulgences plénières ne sont que pour une partie du troupeau de Jésus-Christ. 2° Les confesseurs approuvés ont le pouvoir d'absoudre de tous les cas et de toutes les censures réservées.

Le Jubilé proprement dit, ou le grand Jubilé, est

celui qui revient tous les vingt-cinq ans, et l'on nomme cette année l'*année sainte*. Oh ! oui, année sainte par excellence ! et parce que l'Église nous y fait une singulière application des mérites de Jésus-Christ, sources inépuisables de toute sainteté, et parce que c'est plus que tout autre le temps de la grace, des libéralités et de la clémence du Seigneur.

Lors de leur avènement au trône de saint Pierre, les souverains Pontifes ont aussi coutume d'accorder un Jubilé : ce n'est pas de celui-là que nous voulons parler.

Le mot *Jubilé* veut dire renvoi ou rémission. C'était chez les Juifs le nom de chaque cinquantième année. Au retour de cette heureuse année, tous les prisonniers et les esclaves étaient remis en liberté, les héritages vendus retournaient à leurs anciens maîtres, les dettes étaient annulées, et la terre demeurait sans culture. C'était une année de grace et de repos. Ce Jubilé de la loi ancienne n'était que la figure de celui de la loi nouvelle. Le Jubilé du Christianisme remet les dettes spirituelles dont les pécheurs sont chargés; il délivre les prisonniers et les esclaves du démon ; il nous fait rentrer en possession des biens spirituels que nous avons perdus par le péché. Enfin, dans l'intention de l'Église, cette année doit être un temps de saint repos, dans laquelle oubliant les soins de la terre, nous devons nous occuper dans le silence de nos années éternelles. Ainsi, le Jubilé rappelle aux Chrétiens que leur Religion date des premiers jours du monde, qu'elle est l'accomplissement des

figures mosaïques, qu'ils sont les enfants du Dieu d'Israël et les véritables héritiers des promesses faites à Abraham, à Isaac et à Jacob.

Il réveille aussi tous les souvenirs de la piété antique. Cette institution admirable remonte à une époque beaucoup plus reculée qu'on ne le croit communément. Le pape Boniface VIII, auquel on en attribue l'établissement, au commencement du quatorzième siècle, ne fit que régler un usage déjà ancien; car l'histoire nous apprend que dans les premiers jours de l'année même où ce Pape donna sa bulle sur le Jubilé, les habitants de Rome, et après eux les étrangers, s'étaient empressés, de leur propre mouvement, de visiter la basilique du Vatican pour y gagner l'indulgence qu'on y obtenait tous les cent ans, *d'après la tradition des Anciens*. Clément VIII, jugeant que le terme de cent ans était trop long, parce que peu de personnes voient la fin d'un siècle, et qu'ainsi il y en avait peu qui jouissent de cette grace, mit le Jubilé à la cinquantième année. Paul II, trouvant que ce terme était encore trop long, fixa, l'an 1470, cette indulgence chaque vingt-cinquième année.

Le grand Jubilé commence à Rome la veille de Noël. Il y dure un an; il s'étend ensuite à toute la chrétienté. Qu'il était beau, qu'il était touchant, qu'il était moral, le spectacle que présentait autrefois le monde catholique au retour de l'année sainte! A peine du haut du Vatican la trompette sacrée s'était fait entendre que les paroles du Père commun des Chrétiens, répétées de loin en loin

par les Archevêques et les Évêques, arrivaient jusqu'aux extrémités du monde. Alors tous les cœurs battaient de joie à cette voix alors si connue et si douce de la Religion. Comme les enfants d'Israël, les enfants de l'Église se réjouissaient, parce qu'on venait de leur dire que bientôt ils iraient dans la maison du Seigneur, dans cette Rome éternelle, demeure du Vicaire de Jésus-Christ. Alors on se revêtait de l'habit de pèlerin; on prenait le bourdon héréditaire, et on se mettait en route. De tous les côtés, de nombreux voyageurs abandonnant leur patrie, leurs parents, leurs amis, entreprenaient à pied un long et pénible voyage. Immense députation que le monde catholique envoyait tous les vingt-cinq ans au Vicaire de Jésus-Christ pour lui rendre hommage, lui protester de sa foi et de son respectueux attachement, recueillir ses bénédictions et les rapporter dans tous les pays habités par sa grande famille.

Rien n'était plus édifiant que la marche de ces pieuses caravanes. Dès le point du jour on se mettait en marche. On chantait des cantiques à la louange du Seigneur ou des Saints, patrons des voyageurs; comme le matelot perdu sur l'immense Océan, on invoquait Notre-Dame-du-Bon-Secours, en lui adressant la prière angélique dont l'homme éloigné de sa patrie comprend seul tout le charme divin. Le soir on venait frapper à la porte d'un monastère. Là, on trouvait dans les nouveaux hôtes des frères qu'on n'avait jamais vus, mais que la Religion faisait bientôt connaître. Les soins les plus tendres et les plus empressés remettaient les voyageurs de leurs fa-

tigues et leur rendaient bien loin de leur pays la famille qu'ils avaient quittée : c'était la foi qui faisait entreprendre ce voyage, et c'était la charité qui en faisait tous les frais.

Cependant on approchait du terme. La ville éternelle commençait à se dessiner dans le lointain ; les pélerins la saluaient de leurs acclamations en attendant qu'ils pussent s'agenouiller pour baiser avec respect ses monuments sacrés. L'accueil le plus cordial leur était réservé dans cette Rome, patrie commune de tous les Chrétiens. D'immenses bâtiments étaient préparés pour les recevoir ; c'étaient des enfants, des frères qu'on attendait depuis long-temps. Alors, quel spectacle ! quelles pensées se pressaient en foule dans l'ame émue ! Des hommes de toutes les nations se trouvaient assis à la même table, l'habitant de l'Europe à côté de l'Africain et de l'Asiatique ; des hommes qui ne s'étaient jamais vus, qui ne s'entendaient même pas, mangeaient gratuitement le même pain, s'aimaient, se comprenaient, ne voyaient partout que des frères et des enfants de la même famille, réunis dans la maison paternelle. Le Père commun de tant de Chrétiens se faisait un bonheur de visiter cette nombreuse famille ; et pour rappeler l'exemple du divin Maître, la servait de ses propres mains, contemplait avec amour et pressait sur son cœur ces enfants qu'il n'avait jamais vus et qu'il ne devait plus revoir.

On essaierait en vain de trouver dans l'histoire des nations quelque chose d'aussi sublime, d'aussi bien fait

pour le cœur. Quoi de plus propre à proclamer hautement et à sanctionner cette grande maxime dont l'observation fit la gloire de l'Église dans ses premiers jours et ferait encore le bonheur du monde ; que tous les hommes sont frères, qu'ils ne doivent tous avoir qu'un cœur et qu'une ame comme il n'y a qu'un Dieu, qu'un Baptême, une Eglise, un chef visible de tous les Chrétiens ! Quoi de plus propre à rappeler l'homme aux pensées graves et saintes de la Religion que ces exemples de ferveur et de pénitence qui lui étaient données par tant de personnes de tout rang et de tout pays ! Quoi de plus propre surtout à ranimer la foi que la vue de cette Rome, théâtre des combats et des victoires du Christianisme !

Ces enfants, venus de si loin, ne s'en retournaient qu'après avoir reçu la bénédiction de leur Père commun. Mais qui peindra l'effet que cette magnifique cérémonie devait produire sur des hommes inaccoutumés à de pareils spectacles, et où le cœur et les sens trouvaient également de quoi se satisfaire.

Que tous ceux, dit un auteur, qui ont eu l'avantage d'en être les heureux témoins se rappellent combien la Religion est divine, combien le souverain Pontife est grand lorsque, environné de toute la pompe d'un monarque et de toute la dignité du chef de l'Eglise universelle, composée de quatre-vingts millions de Catholiques, il s'avance au son des cloches et au bruit de l'artillerie, précédé des Cardinaux et des Evêques de l'Eglise grecque et latine, sur l'immense portique du premier

temple du monde, et se montre à des milliers de spectateurs accourus de toutes les parties de la terre pour le contempler. Quel spectacle que celui de ce Roi, Pontife et Père de tous les hommes[1], jouissant du bonheur de voir, dans la plus vaste enceinte, ses innombrables enfants à ses pieds. Le vicaire de Jésus-Christ, le successeur des pêcheurs de Galilée, établi sur le même cirque où le cruel Néron fit immoler tant de victimes à sa haine pour le nom Chrétien ! Quel triomphe pour la Religion ! quelle consolation pour la foi ! De toute part règne un profond silence, alors du haut de la chaire apostolique, soutenue dans les airs avec magnificence, le successeur de Pierre jette un regard de bonté sur cette immense famille. Son cœur est ému, il se lève majestueusement, portant sur son front le triple diadême, et les mains de sa tendresse et les yeux de sa foi, semblent aller puiser dans les Cieux les trésors de grace qu'il prodigue à Rome et à l'univers, *urbi et orbi*.

Témoin de cette auguste et imposante cérémonie, un de nos philosophes écrivait : Dans ce moment j'étais Chrétien. Ce mot-là dit tout.

Nous nous sommes étendus sur ce sujet, pour montrer combien sont injustes les déclamations que les impies n'ont cessé de faire rétentir contre le Jubilé, les pélerinages et les pompes de l'Eglise romaine.

[1] En lui mettant la thiare sur la tête, le cardinal lui dit ces paroles : Accipe thiaram tribus coronis ornatam et scias te esse patrem principum et regum, rectorem orbis, in terra vicarium Salvatoris Domini Nostri Jesu Christi cui honor et gloria in secula seculorum.

PRIÈRE.

O mon Dieu! qui êtes tout amour, je vous remercie d'avoir laissé à votre Eglise un trésor d'indulgences dans les mérites surabondants de Jésus-Christ et des Saints; faites-moi la grace de m'en rendre digne.

Je prends la résolution d'aimer Dieu par-dessus toutes choses et mon prochain comme moi-même pour l'amour de Dieu; et, en témoignage de cet amour, *je ne négligerai rien pour gagner les indulgences.*

PETIT CATÉCHISME.

DE NOTRE UNION AVEC NOTRE SEIGNEUR LE NOUVEL ADAM, PAR LA COMMUNION. — DES INDULGENCES ET DU JUBILÉ.

Q. L'Eglise a-t-elle le pouvoir d'accorder des indulgences?

R. L'Eglise a reçu de Jésus-Christ le pouvoir d'accorder des indulgences, lorsqu'il a dit à ses Apôtres: Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le Ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le Ciel. Ces paroles donnent à l'Eglise le pouvoir de remettre les péchés, à plus forte raison de remettre la peine temporelle due au péché.

Q. L'Eglise a-t-elle toujours fait usage de ce pouvoir?

R. L'Eglise a toujours fait usage de ce pouvoir. Saint Paul usa d'indulgence à l'égard d'un Chrétien coupable, en considération des Fidèles de Corinthe. Dans le temps des persécutions, l'Église abrégeait souvent la pénitence des pécheurs, à la demande des Confesseurs et des Martyrs. C'est ainsi que Dieu lui-même nous a pardonné à cause des mérites de Notre Seigneur, en sorte que le Christianisme n'est qu'une grande indulgence.

Q. Quelle est la source des indulgences?

R. La source des indulgences sont les mérites surabondants de Notre Seigneur, de la sainte Vierge et des Saints.

Q. Comment cela?

R. Toutes les bonnes œuvres faites en état de grace ont une double vertu : elles procurent la gloire et expient les péchés; mais si celui qui fait une bonne œuvre n'a point de péché à expier comme Notre Seigneur et la sainte Vierge, cette bonne œuvre sert à expier les péchés de ceux qui gagnent l'indulgence.

Q. Que faut-il faire pour gagner les indulgences?

R. Pour gagner les indulgences, il faut faire les prières ou les œuvres prescrites par le souverain Pontife; il suffit que la dernière soit faite en état de grace. Il faut de plus, pour gagner l'indulgence de tous ses péchés, les détester tous sans aucune exception, même les péchés véniels. On ne peut obtenir la rémission de la peine due à des péchés pour lesquels on conserve de l'affection. Enfin, il faut se proposer de faire ce qui est commandé *suivant l'intention* de l'Église.

Q. Qu'entend-on par indulgence plénière?

R. On entend par indulgence plénière la rémission de toutes les peines canoniques que l'Eglise imposait autrefois pour toute espèce de péché.

Q. Qu'entend-on par indulgence de sept ans, de sept quarantaines?

R. On entend par indulgence de sept ans, de sept quarantaines, la rémission de sept ans, de sept carêmes de pénitence que l'Eglise imposait autrefois aux pénitents publics.

Q. L'indulgence plénière remet-elle toutes les peines du Purgatoire?

R. On peut le croire, mais l'Eglise ne l'a pas défini. Il suffit de savoir que celui qui gagne l'indulgence obtient la rémission des peines du Purgatoire à proportion que sa dévotion est plus grande.

Q. Qu'est-ce que le Jubilé?

R. Le Jubilé est une indulgence plénière à laquelle sont attachés plusieurs priviléges particuliers. Le mot Jubilé veut dire rémission.

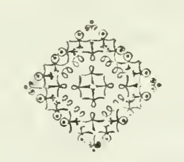
Q. Qu'est-ce que le grand Jubilé?

R. Le grand Jubilé est celui qui s'accorde tous les vingt-cinq ans. Il commence à Rome la veille de Noël et dure un an. Il s'étend ensuite à toute la chrétienté. L'année du Jubilé s'appelle l'année sainte parce que c'est alors que l'Eglise nous applique, avec plus d'abondance, les mérites de Jésus-Christ et que c'est le temps des grandes miséricordes du Seigneur.

PRIÈRE.

O mon Dieu ! qui êtes tout amour, je vous remercie d'avoir laissé à votre Eglise un trésor d'indulgences dans les mérites surabondants de Jésus-Christ et des Saints ; faites-moi la grace de m'en rendre digne.

Je prends la résolution d'aimer Dieu par-dessus toutes choses et mon prochain comme moi-même pour l'amour de Dieu ; et, en témoignage de cet amour, *je ne négligerai rien pour gagner les indulgences.*



XLIIIe LEÇON.

DE NOTRE UNION AVEC NOTRE SEIGNEUR LE NOUVEL ADAM, PAR LA COMMUNION.

Définition de l'Extrême-Onction. — Secours qu'elle procure. — Histoire de ce Sacrement. — Sa matière et sa forme. — Ses effets. — Dispositions pour le recevoir. — Avantages sociaux de l'Extrême-Onction.

L'Extrême-Onction est un Sacrement institué par Notre Seigneur Jésus-Christ, pour le soulagement corporel et spirituel des malades. L'union que nous contractons avec le nouvel Adam par la Communion, peut être rompue ; mais le sacrement de Pénitence est là pour la rétablir. Ce Sacrement nous est nécessaire autant de fois que nous tombons dans le péché mortel pendant notre vie. C'est pourquoi le Sauveur est toujours assis en la personne de ses ministres sur le tribunal de sa miséricorde.

Mais aux approches du dernier moment, notre union avec lui, gage de notre salut éternel, est plus exposée que jamais. La terreur de la mort, le souvenir des péchés passés, la crainte des jugements de Dieu, tout contribue à jeter l'ame dans le trouble, l'impatience, le découragement, peut-être dans le dé-

sespoir. Le démon profite de ces fâcheuses dispositions. Sentant qu'il n'a plus que quelques instants à nous faire la guerre, il redouble d'efforts, il multiplie ses artifices pour nous faire tomber dans le péché mortel et nous séparer éternellement de Jésus-Christ. Souvent on a vu ce lion rugissant apparaître aux malades, rôder autour de leur lit de douleur et mettre tout en œuvre pour les faire consentir à quelque tentation. Nous en avons une preuve authentique dans l'histoire de saint Martin, archevêque de Tours. Ce grand Saint étant au moment de mourir, le démon se fit voir à lui sous une forme hideuse, cherchant à l'effrayer. Que viens-tu faire ici, bête cruelle, lui dit le Saint? Tu ne trouveras rien en moi qui t'appartienne; le sein d'Abraham est ouvert pour me recevoir. Puissions-nous à nos derniers moments redire les paroles de ce grand Saint avec autant de vérité que lui !

Ce n'est pas seulement pour combattre le démon que nous avons besoin à l'approche de la mort de secours extraordinaires, c'est encore pour nous aider à surmonter les répugnances de la nature. Car tous les hommes ont horreur de la mort, comme le criminel a horreur du supplice. Son arrivée prochaine redouble nos frayeurs, les douleurs deviennent plus vives, notre faible courage nous abandonne : c'est le moment le plus pénible de notre pénible existence. Rassurons-nous cependant, le bon Pasteur n'a point oublié sa brebis. Père tendre, ami fidèle, le Sauveur a trouvé un moyen de nous adoucir les horreurs de la mort, de nous la faire accepter même

avec joie, de nous rendre victorieux du démon et d'affermir pour l'éternité notre union avec lui. Ce moyen, c'est le sacrement de l'Extrême-Onction.

Il est à croire que le Sauveur l'institua aussitôt après le sacrement de Pénitence dont il est le supplément, durant les quarante jours qui s'écoulèrent entre sa résurrection et son ascension[1]. Son institution nous est manifestée par l'apôtre saint Jacques. Voici ses paroles : *Quelqu'un est-il malade parmi vous? Qu'il appelle les Prêtres de l'Église, qu'ils prient sur lui en l'oignant d'huile au nom du Seigneur, et la prière de foi sauvera le malade et le Seigneur le soulagera ; et s'il a des péchés, ils lui seront remis*[2].

Ces paroles nous marquent expressément toutes les choses qui sont nécessaires pour former un Sacrement de la Loi nouvelle. *L'huile*, voilà la matière ; *les prières* du Prêtre, voilà la forme ; *le Prêtre*, voilà le ministre ; *la rémission des péchés*, voilà l'effet ; *le malade*, voilà le sujet sensible auquel il doit être appliqué. L'institution divine est aussi clairement exprimée, puisqu'il n'y a que Dieu qui puisse donner à un signe sensible telle que l'Onction jointe à la prière, le pouvoir de remettre les péchés.

Aussi, l'usage de ce Sacrement a-t-il commencé dès la naissance de l'Église. Mais on demande 1° pourquoi

1 Non ergo ii dies qui inter resurrectionem Domini ascensionem que fluxerunt otioso transiere decursû, sed magna in iis confirmata sacramenta, magna sunt revelata mysteria. St. Leo, Serm. 1. *de ascensione.*

2 Ep c. 5

les Pères des premiers siècles n'en parlent presque pas ; 2° pourquoi on ne dit pas que les Saints, morts depuis les persécutions pendant le quatrième siècle, aient reçu ce Sacrement. Comme ces deux questions pourraient embarrasser ceux qui ne connaissent pas l'état des choses et les maximes de la primitive Église, nous allons les éclaircir.

1° Les anciens avaient pour maxime, nous l'avons déjà vu, de ne parler de nos mystères que lorsque la nécessité les y contraignait, et rien ne les obligeait à parler de celui-ci qui n'était point connu des Infidèles, et sur lequel ils ne formaient point d'accusation contre l'Église. Si les Pères de ces premiers siècles ont parlé des autres Sacrements, c'était pour réfuter les calomnies des Payens[1], ou pour instruire les Catéchumènes. Or, dans ces deux cas, il n'était point nécessaire qu'ils parlassent de l'Extrême-Onction que les Payens ne connaissaient pas, et dont on avait tout le temps d'instruire les Catéchumènes lorsqu'ils seraient membres de l'Église. Mais il fallait leur parler nécessairement du Baptême, de la Confirmation et de l'Eucharistie ; parce qu'ils devaient recevoir ces trois Sacrements en un même jour et à leur entrée dans l'Église.

2° Il est facile de comprendre que dans les trois premiers siècles de l'Église, on ne donnait que rarement l'Extrême-Onction aux malades ; et cela pour deux raisons. La première est qu'il était presqu'impossible dans le temps que les Chrétiens étaient mêlés avec les Payens,

[1] Voyez les apologies de saint Justin et de Tertullien.

d'administrer ce Sacrement sans l'exposer à la vue des Infidèles, ce que nos Pères regardaient comme un horrible sacrilége; car d'ordinaire, il s'en trouvait toujours dans la même famille qui étaient Payens, ou au moins qui n'étaient pas encore initiés à nos mystères. Si le mari était Chrétien, la femme était Infidèle et réciproquement. Si l'un et l'autre étaient Chrétiens, leurs enfants ou leurs esclaves, ou leurs domestiques, ou leurs voisins étaient encore Payens. Telle est la première raison qui empêchait de faire cette cérémonie, qui demande du temps et de l'aide pour mettre le malade en état de recevoir les Onctions. La seconde est, que les ministres de l'Église se seraient beaucoup exposés en allant ainsi de maisons en maisons, et c'est ce que ne permettait pas la prudence chrétienne. Cet inconvénient est tellement réel que, pour l'éviter, nous avons vu qu'on permettait aux Chrétiens d'emporter l'Eucharistie dans leurs demeures pour s'en communier eux-mêmes, soit en santé, soit en maladie; mais ils ne pouvaient pas eux-mêmes s'administrer l'Extrême-Onction.

Les choses étant sur ce pied durant les trois premiers siècles, il n'est pas surprenant que, dans le quatrième, plusieurs aient encore négligé de recevoir ce Sacrement, qui d'ailleurs n'est pas d'une nécessité absolue comme les autres. Mais bientôt une discipline régulière s'établit, et les Fidèles profitèrent de tous les avantages que l'Église leur fournissait, en se munissant de ce Sacrement aux approches de la mort. Ajoutez que l'on n'a pas

tout écrit ce qui s'est passé et que beaucoup de monuments anciens se sont perdus.

Toutefois il nous en reste assez pour savoir que l'Onction des malades était une chose ordinaire et pratiquée dès les premiers siècles de l'Église. Origène parle de ce Sacrement, et le considérant comme une suite de la Pénitence, l'indique comme un moyen que Dieu nous a mis en main pour nous purifier de nos péchés[1]. Le Pape Innocent I, contemporain de saint Jean Chrysostôme, fut consulté par un Evêque pour savoir si les Évêques pouvaient administrer l'Extrême-Onction, attendu que l'apôtre saint Jacques ne désigne que les Prêtres comme ministres de ce Sacrement? Le saint Pape leva facilement ce doute en disant : Que l'Apôtre n'avait parlé que des Prêtres, parce que les Évêques étant occupés de quantité d'autres affaires, ne peuvent aller voir tous les malades; mais au reste, ajoute-t-il, si l'Évêque le peut, ou s'il juge à propos de le faire, il lui est permis de les bénir et de leur faire l'onction de l'huile sainte, lui à qui il appartient de la consacrer[2].

Au reste, nos pères dans la foi n'attendaient pas qu'ils fussent à l'extrémité pour recevoir l'Onction des malades. Ils savaient que ce Sacrement est institué non-seulement pour achever de purifier l'ame et la fortifier, mais encore pour rendre la santé au corps si elle est utile. Lors donc qu'ils étaient gravement malades, ils recouraient à ce remède divin et n'attendaient pas que tout fût désespéré :

[1] Homil. 2. *in Levitic.*
[2] Ep. *ad Decent.*

ils ne tentaient pas Dieu en lui demandant un miracle, comme on le fait aujourd'hui. On attend si tard à le recevoir, qu'à moins d'un prodige ce Sacrement ne peut plus opérer le soulagement corporel pour lequel il est cependant établi.

Il était donc assez ordinaire autrefois de se faire porter à l'église ou d'y aller soi-même pour recevoir l'Extrême-Onction [1]. Dans certaines églises, il y avait un lieu destiné à l'administration de ce Sacrement[2]. Nous voyons par là que les malades ne le recevaient pas toujours couchés dans leur lit, comme cela se fait aujourd'hui. De plus, lors même qu'ils recevaient l'Extrême-Onction dans leurs maisons, ils la recevaient très-souvent à genoux[3]. A cette pratique si respectueuse et si conforme à l'esprit de l'Église, se joignaient d'autres cérémonies où respiraient tous les sentiments d'un cœur vraiment contrit et humilié : nos pères croyaient que la meilleure manière de se préparer à comparaître devant le redoutable tribunal de Jésus-Christ, était la Pénitence.

Après que le malade avait reçu les derniers Sacrements, on étendait par terre un cilice ou espèce de sac d'une étoffe rude et grossière, le Prêtre y répandait de la cendre bénite, en forme de croix, il y jetait de l'eau bénite; là on mettait le malade. Le Prêtre lui faisait le signe de la Croix sur la poi-

[1] St. Césaire d'Arles *app. oper.* St. Aug. *Serm.* 279.

[2] Monastic. Anglic. *t.* 2, *p.* 775.

[3] D. Martène, *de antiq. eccl. rit. t.* 2, *c.* 7. *art.* 4.

trine, lui faisait l'aspersion de l'eau bénite et lui disait : Souvenez-vous, ô homme! que vous êtes poussière, et que vous retournerez en poussière. Telle était la pratique ordinaire des Chrétiens[1]. Déjà au cinquième siècle, saint Martin qui voulut mourir ainsi, disait à ses disciples : Il n'est pas permis à un Chrétien de mourir autrement. Les personnes de toutes les conditions, les rois eux-mêmes se conformaient à ce touchant usage. La vie de saint Louis, de Louis-le-Gros, de Henri III, roi d'Angleterre, ne laissent là-dessus aucun doute. Cette pratique a duré dans certaines églises jusqu'au seizième siècle[2].

La matière de l'Extrême-Onction, c'est l'huile bénite par l'Évêque le Jeudi-Saint[3]. On bénit l'huile pour faire voir qu'elle n'opère pas en ce Sacrement par sa vertu naturelle, mais par la puissance de la Sainte-Trinité qui a été invoquée dans la bénédiction. La forme consiste dans les paroles que le Prêtre prononce à chaque onction qu'il fait sur le malade[4]. Rien de plus convenable que la matière et la forme de ce Sacrement pour signifier ses admirables effets. L'huile adoucit, guérit, fortifie, éclaire, et l'onction de l'huile exprime parfaitement l'onction intérieure du Saint-Esprit qui purifie, par ce Sacrement, l'ame des restes du péché, qui éclaire sa foi, qui la fortifie contre les attaques du démon, qui adoucit

[1] Delaunoy, *de Sacram. unctionis infirmorum. p.* 554.
[2] *Hist. de Sacr.* l. IV.
[3] Con. Trid. sess. 14. c. 1. Eug. IV. *ad Armen.*
[4] *Id. id.*

ses prières, et guérit quelquefois les maladies corporelles.

Tels sont les effets de l'Extrême-Onction :

1° Elle remet les péchés, principalement les péchés moins graves, car pour les péchés mortels ils sont remis par le sacrement de Pénitence. C'est pourquoi il précède l'Extrême-Onction quand cela se peut ; néanmoins c'est un effet propre de l'Extrême-Onction de remettre les péchés inconnus qui restent dans l'ame après la réception des autres Sacrements. Les paroles que le Prêtre prononce en l'administrant, signifient très-clairement que l'Extrême-Onction remet les péchés que le malade a commis par ses sens ; car les Sacrements opèrent ce qu'ils signifient. Aussi, le concile de Trente prononce anathème contre ceux qui disent que l'Extrême-Onction ne confère pas la grace et ne remet pas les péchés [1]. C'est pour cela que les saints Pères appellent l'Extrême-Onction la *perfection* et la *consommation de la Pénitence*, dont le propre est de remettre les péchés.

Il peut arriver qu'une personne, après avoir reçu l'absolution et la Communion, soit tombée dans un péché mortel qu'elle ne connaît pas, lequel par conséquent elle ne confessera point, ou qu'elle a mal reçu l'absolution et la Communion, ce qu'elle ne sait ni ne croit ; dans ce cas, si elle reçoit l'Extrême-Onction avec douleur de ses péchés et qu'elle ne mette point d'obstacle à la grace de ce Sacrement, elle obtient la rémission de ses fautes.

2° L'Extrême-Onction efface les restes du péché en

[1] *Id.* Can. 2.

délivrant le malade de la peine temporelle due à ses péchés, mais seulement à proportion de ses dispositions[1]; en guérissant les faiblesses et les langueurs spirituelles qui restent, après que l'ame a été purifiée des péchés, et qui l'empêchent de s'élever à Dieu; enfin, en apaisant les troubles et les frayeurs de la conscience par la confiance en la miséricorde de Dieu.

3° Elle soulage et fortifie l'ame du malade, en sorte qu'il souffre plus patiemment les douleurs de la maladie, qu'il résiste plus facilement aux tentations du démon et qu'il ne craint ni les effets ni les suites de la mort.

4° Elle rétablit la santé du corps, lorsque cela est expédient pour le salut du malade. Tel est l'enseignement de la foi catholique.

Comment n'être pas attendris à la vue des soins paternels et des secours puissants que le nouvel Adam prodigue à ses bien-aimés dans leurs derniers moments! C'est à l'heure où tout nous abandonne, même nos proches, que cet ami fidèle s'approche plus près de nous, veille avec plus de sollicitude sur nos besoins. Pourquoi faut-il que la plupart ne répondent à tant de bontés que par une répugnance coupable, une frayeur anti-chrétienne, qui éloignent ce charitable médecin de leur lit de douleur, le plus long-temps possible?

Mais afin que l'Extrême-Onction produise ces précieux effets, plusieurs dispositions sont nécessaires. Il y a des dispositions éloignées, il y en a de prochaines. Les éloignées sont 1° d'avoir été baptisé; 2° d'avoir eu

[1] St. Thom. *contra gentes*. l. 4. c. 75.

l'usage de la raison ; 3° d'être malade et que la maladie soit dangereuse; 4° de n'être point lié d'excommunication. Les dispositions prochaines sont ou extérieures ou intérieures. Les extérieures consistent dans la propreté du corps. Il faut que les parties sur lesquelles se font les onctions aient été lavées auparavant. Si ceux qui sont auprès du malade ont de la Religion, ils ne manqueront pas à ce soin.

Les dispositions intérieures sont 1° d'être exempt de tout péché mortel; 2° de faire des actes fervents des vertus théologales, d'une foi vive en Dieu et en Notre Seigneur : semblable à celle des malades qui se présentaient aux Apôtres pour être guéris; d'espérance en la miséricorde de Dieu, attendant la résurrection; de charité, désirant ardemment de voir Dieu; de résignation entière à sa volonté, lui faisant de bon cœur le sacrifice de la santé et de la vie; 3° d'accompagner en esprit de pénitence le Prêtre qui nous administre le Sacrement, faisant à chaque onction un acte de contrition des péchés que nous avons commis par chacun de nos sens.

Enfin, il est une disposition sans laquelle toutes les autres sont ordinairement impossibles, c'est de recevoir l'Extrême-Onction quand il est temps, c'est-à-dire avant d'être privé de connaissance et à moitié mort. Une pitié cruelle, une tendresse homicide, une crainte ridicule et coupable fait qu'on ne demande les secours de la Religion que lorsque le malade n'est plus en état d'en profiter. On le flatte même, on le berce de vaines espérances, on l'endort, et il va se réveiller

dans l'Enfer. Quelle consolation peut-il rester à ces coupables parents qui laissent ainsi mourir sans réconciliation avec Dieu, une personne qui depuis de longues années peut-être a vécu dans la négligence de tous les devoirs de la Religion? Il est un excellent moyen de prévenir pour nous ce malheur : c'est de faire prendre à un de nos amis l'engagement solennel de nous prévenir lorsque nous serons en danger de mort et de ne pas attendre que nous ayons perdu l'usage de nos sens.

Allons voir un Chrétien mourant, assistons à un spectacle que nous donnerons nous-mêmes un jour. Contemplons, d'une part, cet exilé qui va quitter la vie, et de l'autre la Religion, cette douce mère, encourageant le Fils de sa tendresse à franchir le passage redoutable du temps à l'éternité.

La chambre du malade doit être propre; son lit couvert de linges blancs par respect pour le Sacrement qu'il va recevoir. Une table doit être préparée dans un lieu convenable et recouverte d'une nappe blanche. On doit y mettre un crucifix, deux chandeliers garnis de cierges allumés, de l'eau bénite dans un vase avec un aspersoir, un plat contenant sept ou huit pelotons d'étoupe pour essuyer les onctions, et un peu de mie de pain pour frotter les doigts du Prêtre. Il faut aussi une aiguière ou vase plein d'eau avec une serviette blanche, et un plat ou bassin pour recevoir l'eau et les miettes lorsque le Prêtre se lavera les mains.

En arrivant dans la chambre du malade, le Prêtre dit : *Paix à cette maison et à tous ceux qui l'habitent.*

C'est par ces douces paroles que Notre Seigneur saluait ses Disciples lorsqu'il apparaissait au milieu d'eux. « Ne craignez rien, pauvre malade, dit-il encore, c'est moi, votre ami, votre frère, votre Sauveur, votre médecin. » Connaissez-vous quelque chose de plus consolant et de plus affectueux? Le Prêtre dépose ensuite au milieu de la table les saintes huiles, et revêtu du surplis et de l'étole violette, il prend le Crucifix et le fait baiser au malade. Délicieux baiser! c'est le céleste ami qui le donne à son ami souffrant, et qui, pour le rassurer, lui montre les plaies qu'il endura pour son amour. De retour auprès de la table, le Prêtre jette de l'eau bénite sur le malade et sur les assistants en disant, au nom du malade, la prière du roi pénitent : *Arrosez-moi, Seigneur, avec l'hysope et je serai purifié; lavez-moi et je deviendrai plus blanc que la neige.* Alors, se tournant vers le malade, le Prêtre conjure le Seigneur d'éloigner de lui l'esprit de ténèbres et d'envoyer ses bons Anges à son aide. Il demande pour lui grace et miséricorde, après que le malade lui-même a fait l'aveu général de toutes ses fautes en récitant le *Confiteor*. Il ne s'en tient pas là, il recommande aux assistants de ne pas oublier leur frère; un grand combat est livré, le démon cherche à enlever cette ame, il faut la sauver à tout prix.

Après avoir purifié le malade par l'eau bénite et excité en son cœur les sentiments de contrition, le Prêtre commence les onctions sacrées. Il les fait successivement sur les yeux, les oreilles, les narrines, la bouche, les mains, les pieds, en un mot sur tous les sens, organes de nos

actions, hélas ! et trop souvent de nos péchés. A chaque onction il répète ces paroles : *Par cette sainte onction et sa très-douce miséricorde, que le Seigneur vous pardonne tout le mal que vous avez commis* par la vue, l'ouïe ou l'odorat, le goût ou le toucher. Tous les sens de l'homme viciés par le démon sont régénérés, purifiés, sanctifiés par la grace de Jésus-Christ. Le signe de la Croix qu'il forme sur chacun d'eux, est comme le cachet dont il les ferme désormais à l'ennemi et dont il les marque au nom de Dieu. Qu'il est redoutable à l'Enfer le soldat chrétien qui porte ainsi sur tous ses membres le signe terrible qui a vaincu le démon et le monde et toutes ses puissances !

Les onctions achevées, le Prêtre se purifie les doigts avec de la mie de pain, lave ses mains et fait jeter l'eau dans le feu ainsi que les pelotons qui ont servi à essuyer l'huile sainte. Il n'est point permis à des mains profanes de toucher ces objets, voilà pourquoi l'Eglise veut qu'on les brûle. Le Prêtre se tournant alors vers le malade, lui dit : *Que le Seigneur soit avec vous !* et il commence avec ferveur une prière touchante pour supplier le Dieu de bonté d'opérer dans son serviteur tous les merveilleux effets de ce Sacrement, soit pour l'ame, soit pour le corps. Après cela , de douces paroles, de tendres consolations, expressions d'immortelles espérances, découlent des lèvres du Prêtre, il ne se retire que lorsqu'il a prévenu les assistants de venir le chercher si la maladie augmentait. Ami fidèle, il ne veut quitter son ami que lorsqu'il l'aura placé dans le sein du bonheur.

C'est alors, si c'est un père ou une mère qui va mourir, qu'a lieu dans les familles chrétiennes une cérémonie vraiment patriarchale. Connaissant tout le prix de la bénédiction d'un père ou d'une mère, les enfants se pressent autour de son lit de douleur, et avec le plus profond respect et la plus tendre piété, ils reçoivent ses derniers avis et le supplient de les bénir. Et voilà que le nouveau Jacob, faisant sur leur tête le signe de la Croix, prie pour eux et leur souhaite tout ce que la tendresse paternelle, éclairée par le flambeau de l'éternité, peut souhaiter à des êtres uniquement chéris. Pourquoi ce touchant usage n'a-t-il pas toujours lieu? l'Eglise le désire, c'est l'intérêt des familles : en offrant aux pères les enfants à bénir, on rend à l'autorité paternelle sa dignité et sa puissance.

Si Dieu veut rappeler à lui cet enfant exilé, si sa dernière heure est près de sonner, le Ministre de Jésus-Christ accourt aussitôt. Alors, prosterné devant le lit douloureux, environné d'une famille attendrie, il fait pour son frère les touchantes, les sublimes prières de la recommandation de l'ame. La langue humaine est impuissante à dire tout ce qu'elles renferment de divin, c'est au cœur à le sentir.

Le Prêtre, celui qui reçoit l'homme à son entrée dans la vie, qui le soutient pendant sa carrière, qui le relève de ses chutes, qui veille sur tous ses pas, le Prêtre ne l'abandonne point au moment suprême. Il voit que le monde va finir pour cet exilé du Ciel, et les portes de l'éternité s'ouvrir devant lui. Alors il s'adresse à tous

les habitants de ce nouveau monde, et il les conjure de venir à la rencontre de leur frère. Assuré de leur protection toute-puissante, il donne le signal du départ par ces paroles solennelles : Partez, ame chrétienne, sortez de ce monde au nom du Père Tout-Puissant qui vous a créée, au nom de Jésus-Christ, fils du Dieu vivant, qui a souffert pour vous, au nom du Saint-Esprit qui a été répandu en vous, au nom des Anges et des Archanges, au nom des Trônes et des Dominations, au nom des Principautés et des Puissances, au nom des Chérubins et des Séraphins, au nom des Patriarches et des Prophètes, au nom des saints Apôtres et Evangélistes, au nom des saints Martyrs et Confesseurs, au nom des saints Moines et Ermites, au nom des saintes Vierges et de tous les Saints et Saintes de Dieu; qu'aujourd'hui même vous habitiez dans la paix de la sainte Sion, par le même Jésus-Christ Notre Seigneur. Qu'il soit ainsi!

Telle est la redoutable et magnifique escorte au milieu de laquelle le Chrétien va franchir le seuil de l'éternité. Que peut-il craindre? Alors des souhaits d'heureux voyage, des vœux tels qu'en peut faire une mère à son fils bien-aimé qui la quitte, sont adressés au voyageur. Tout ce qu'il y a de plus rassurant, on le dit au malade; tout ce qu'il y a de plus tendre, on le dit à Dieu pour le toucher et le supplier de recevoir cette créature ouvrage de ses mains, qui, malgré ses faiblesses et ses erreurs, le confesse et l'adore.

Si l'ame se débat encore dans les liens du corps et les angoisses de l'agonie, on ouvre le livre des grandes dou-

leurs, et pour soutenir son courage par le souvenir d'un grand modèle, on lui lit la scène douloureuse du jardin de Gethzemani. C'en est fait, la lutte est finie, l'exilé est parti ; un corps inanimé, voilà tout ce qui reste de lui en ce monde. Il est mort ! Les hommes n'ont plus à donner que des regrets et des larmes impuissantes ; mais la Religion a des prières. Portées sur les ailes de la foi, ces puissantes auxiliatrices accompagneront le voyageur jusqu'au tribunal de son juge, elles ne cesseront de faire entendre leurs voix suppliantes qu'elles n'aient obtenu son entrée dans l'éternelle Jérusalem.

Que reste-t-il maintenant, sinon un vœu à former? celui de mourir ainsi au milieu des prières et des embrassements maternels de la Religion. La mort peut-elle être à craindre quand on la reçoit dans les bras d'une mère dont le dernier baiser communique l'immortalité?

Si le Sacrement de l'Extrême-Onction est si avantageux à l'homme il ne l'est pas moins à la société.

1° Il relève aux yeux de tous la dignité de l'homme. L'Eglise avait dit au fils d'Adam, le jour de son Baptême : vous êtes le fils d'un Dieu trois fois saint, soyez donc trois fois saint, dans votre esprit, dans votre cœur, dans votre corps. Et elle écrivit cette leçon sur tous ses sens, puis le revêtant d'une robe dont la blancheur était le symbole de cette sainteté parfaite et obligée, elle ajouta : Recevez cette robe blanche et portez-la sans souillure jusqu'au tribunal de Jésus-Christ. Lorsqu'il fut au moment d'entrer dans la carrière de la vie elle arrêta de nouveau le jeune Chrétien, ce fut pour

lui révéler un grand mystère. La vie, lui dit cette tendre Mère, est une guerre continuelle, vous pouvez la soutenir avec honneur ; et l'onction royale coula sur son front et ces paroles descendirent dans son cœur : Vous êtes roi ! c'est les armes à la main que vous devez défendre votre royauté ; une nuée de témoins vous contemplent, soyez digne de vos aïeux, digne des Anges, digne de votre Mère. Puis elle fit asseoir ce jeune roi à une table sainte, elle le nourrit du pain des forts et l'abreuva du vin qui fait germer les vierges. La lutte commença, s'il reçut des blessures elle le guérit en le plongeant dans un bain de sang réparateur et le renvoya au combat plus vigoureux et plus brave.

C'est ainsi que par ses Sacrements, l'Eglise environne son athlète de toutes les conditions de la victoire et l'entretient constamment à une grande hauteur de pensées. Ce sentiment profond de sa dignité ne lui fut jamais plus nécessaire qu'au moment où la lutte va finir ; mais finir en devenant plus acharnée et plus décisive. Et tandis que l'éternel ennemi de l'homme, celui qui, après avoir dégradé le père du genre humain, cherche continuellement à dégrader jusqu'au dernier rejeton de sa race, multiplie ses efforts et ses ruses, voici l'Eglise qui redouble de sollicitude pour fournir à son fils les moyens de se défendre et de vaincre.

Remarquez que c'est au moment où la grandeur de l'homme semble disparaître ; au moment où, affaibli par la maladie, son être extérieur se décompose et va tomber en poussière, pour devenir dans la tombe ce je ne sais

quoi qui n'a plus de nom; au moment où les amis, les parents en pleurs confessent leur impuissance et déplorent une ruine prochaine, irréparable; au moment enfin où l'homme n'est plus qu'un objet d'effroi, de dégoût, de mépris et de pitié, que l'Eglise catholique, déployant toute la pompe de ses cérémonies et toute la richesse de ses graces, vient relever à nos yeux la dignité de la nature humaine.

Oui, dans les rites sacramentaux de l'Extrême-Onction, tout relève la dignité de l'homme et du Chrétien; tout y dévoile d'une manière symbolique la haute destinée qui nous attend si nous mourons dans le Seigneur. C'est d'après ces rapports immortels qu'il faut considérer chacun de ses rites, si l'on veut en connaître la sublimité. La cérémonie des dernières onctions, non-seulement n'a rien de lugubre ni de déchirant, elle nous offre au contraire dans un sens mystérieux et caché l'emblême le plus touchant de l'immortalité bienheureuse.

Rappelons-nous ce que nous venons de dire, que la vie est une lutte continuelle, un perpétuel combat de passions et d'intérêts divers; que trop souvent, dans cette lice de la vertu, nous perdons courage et nous oublions que la paix et le repos ne sont qu'au terme de la carrière. Rappelons-nous encore que les anciens athlètes se préparaient au combat par de fréquentes onctions; que la lice étant ouverte aux combattants, ils revenaient souvent à la charge, après une première chute, en versant de nouveau de l'huile sur leurs membres fatigués, et plus d'une fois ils durent la victoire à leur persévérance.

Voici donc l'explication de nos rites sacrés dans l'onction des malades. l'Eglise les regarde comme des athlètes abattus, mais non vaincus, qui ont pu faire des chutes, mais qui peuvent se relever soit en recouvrant leurs forces naturelles ou leurs forces morales, soit enfin en étant investis, par la grace du Sacrement, de la vertu même de Jésus-Christ qui peut seule leur assurer le triomphe. Telle est la profession de foi de l'Eglise catholique : son disciple malade ou mourant est à ses yeux l'athlète de l'immortalité; et si elle consacre son corps par diverses onctions, que veut-elle faire par ces signes mystérieux ? Donner une grande instruction au malade s'il revient à la vie, ou lui inspirer une haute confiance en la miséricorde divine s'il est arrivé au terme de sa carrière.

C'est alors que le Chrétien, changé en un nouvel homme, éprouve combien le Seigneur est bon à ceux qui l'aiment, combien il est consolant dans ses maux d'avoir le Ciel pour ami, de pouvoir appeler Dieu son Père, de confondre ses pleurs avec ceux de Jésus-Christ et de ses Saints, d'unir son sacrifice à leur sacrifice et son espérance à ses espérances.

Et vous croyez que ce grand spectacle est inutile à la société ? Et n'est-ce pas une haute leçon qui nous apprend ce que c'est que la vie, ce que c'est que la mort, combien il faut être saint pour paraître devant le Dieu qui trouve des taches dans ses Anges ? Et puis n'est-ce rien de voir l'homme soutenant jusqu'au bout la dignité de son être, en conservant le calme de son cœur et la sérénité de son visage en face de la tombe entr'ouverte?

Oui, ce spectacle est éminemment social ; social par les graves pensées qu'il éveille dans l'ame des spectateurs qui, eux aussi, seront jugés par celui qui juge les justices même ; social par les remords salutaires qu'il leur inspire ; social par cette parole qu'il place involontairement sur leurs lèvres : *Heureux les morts qui meurent dans le Seigneur!* social par l'avertissement qu'il donne et de la brièveté du temps, et de la fragilité de la vie, et de la vanité de tout ce qui passe, et de la réalité de tout ce qui nous attend : car l'Extrême-Onction est une proclamation solennelle du dogme de l'immortalité.

Qu'est-ce, en effet, que toutes ces prières, toutes ces cérémonies, toutes ces onctions? C'est une profession authentique de cette vérité, base de la conduite, principe de toute vertu, garantie suprême de toutes les sociétés, savoir que tout ne meurt pas avec le corps. A quoi bon toutes ces choses si l'homme n'était qu'un animal ou une machine, si la pierre qui va recouvrir sa dépouille devait recouvrir son être tout entier? Non, non, il n'en est pas ainsi, et sur tous les sens de l'homme mourant, l'Eglise grave le dogme de l'immortalité. Quelle consolation pour cet être fragile qui va descendre dans la nuit du tombeau! quel salutaire avertissement pour ceux qui survivent ! Otez l'Extrême-Onction, plus rien de tout cela; et l'homme meurt sans dignité, sans consolation; vous le dégradez au moment où il a le plus grand besoin de conserver une haute idée de lui-même, et la mort n'est plus une école de vertus, et la vie se passe dans l'oubli de l'éternité et de son tribunal terrible, et de ses joies

et de ses châtiments. Or, voulez-vous savoir ce que devient le monde quand l'homme ne pense plus à ses années éternelles ; regardez autour de vous! Que l'horreur du spectacle qui se présente à vos yeux vous fasse comprendre combien est *sociale* une cérémonie qui rappelle à tous, d'une manière si frappante, le dogme de l'éternité, et le jugement et le Ciel et l'Enfer. Otez l'Extrême-Onction et la mort n'est plus qu'un scandale ou une horreur. Un scandale, par l'insensibilité qui l'accompagne et le défaut d'une réparation publique après une vie d'iniquités; ou une horreur, par les angoisses qui ajoutent à sa terreur et par l'effroi et le dégoût qu'elle inspire.

D'où vient donc cette crainte ridicule, si elle n'était horriblement coupable, de voir mourir l'homme en Chrétien? Vous craignez l'appareil de nos cérémonies saintes? — Et vous ne craignez pas pour votre père, pour votre époux, pour votre enfant, les tourments de l'éternité! Et qui donc nos Sacrements ont-ils fait mourir? n'est-ce pas au contraire de la consolation que Dieu porte avec lui partout où il entre? et la bénédiction, la douceur et la paix ne sont-elles pas tellement inséparables de son culte que le ministre sacré n'est envoyé comme un ange tutélaire, auprès du malade, que pour soutenir son ame dans l'amour du bien et rouvrir son cœur aux consolations divines?

Vous craignez que l'appareil de nos cérémonies ne porte la crainte dans l'ame du malade, et la tristesse dans le cœur de ceux qui l'entourent. — La crainte dans l'ame du malade! mais je viens de vous le dire, ce n'est

pas la crainte, c'est la consolation et la confiance que Dieu porte avec lui. La crainte ! et après tout, qui vous a dit qu'une crainte salutaire fût un mal, une crainte qui fait penser à l'éternité, qui fait réparer des injustices et des scandales, une crainte qui fait que l'homme se réconcilie avec Dieu et assure son bonheur? Non, non, une telle crainte n'est pas un mal.

La tristesse dans l'ame de ceux qui l'entourent! — Et la mort du malade sans Sacrements, sans réconciliation avec Dieu, ne vous attriste donc pas ! Grand Dieu ! quelle consolation peut-il rester? que dis-je, quels remords cruels, quelle tristesse irrémédiable quand on a laissé un père, une mère, un enfant, un homme quelconque, affronter le redoutable passage du temps à l'éternité et tomber entre les mains du Dieu vivant sans avoir fait la paix avec son juge! Au contraire, voyez quelle source de consolations dans une mort chrétienne.

Si quelque chose peut adoucir la peine de la séparation, n'est-ce pas de pouvoir se dire : Mon père, ma mère, mon enfant, mon ami est mort, mais il est mort entre les bras de la Religion, après avoir reçu de son Dieu le doux baiser de réconciliation et de paix? Il est mort, mais il ne s'est pas séparé de ceux qui l'aiment; il est mort à ce monde de misères et de souffrances, mais il vit dans un monde meilleur : nous le reverrons. Heureux donc ceux qui procurent à leurs parents et à leurs amis le bonheur de mourir dans le Seigneur! Heureux aussi les morts qui meurent de la sorte! ils quittent à la vérité un jour plus tôt, les parents,

les amis d'élite qu'ils avaient sur la terre; mais ils les quittent avec l'espérance de les revoir pour ne plus les perdre; ils les quittent avec l'espérance de se trouver toujours au milieu d'eux par l'esprit et le cœur, de s'intéresser plus efficacement à leurs besoins et de les prévenir même par leurs prières et leurs vœux; ils les quittent enfin, mais ils ne quittent pas la société des Justes dont ils font partie; ils arrivent avant eux au terme du bonheur après lequel tous les Justes de la terre soupirent. Ils vont rejoindre la société triomphante des Saints, qui réside essentiellement dans le Ciel; ils vont trouver de nouveaux frères et de nouveaux amis qui ne feront qu'accroître et épurer leur amour pour leurs frères d'ici-bas; ils vont se réunir au corps et au chef dont ils sont les membres, et combien le moment de l'entrevue doit être ravissant [1]?

PRIÈRE.

O mon Dieu! qui êtes tout amour, je vous remercie d'avoir institué le sacrement de l'Extrême-Onction pour me purifier, me consoler et me fortifier à ma dernière heure; faites-moi la grace de le recevoir dignement.

Je prends la résolution d'aimer Dieu par-dessus toutes choses et mon prochain comme moi-même pour l'amour de Dieu; et, en témoignage de cet amour, *je réciterai le dernier jour de chaque mois les prières des agonisants.*

[1] *Voyez* Jauffret, *du Culte public.*

PETIT CATÉCHISME.

DE NOTRE UNION AVEC NOTRE SEIGNEUR LE NOUVEL ADAM, PAR LA COMMUNION. — DE L'EXTRÊME-ONCTION.

Q. Qu'est-ce que l'Extrême-Onction ?

R. L'Extrême-Onction est un Sacrement institué par Notre Seigneur pour le soulagement spirituel et corporel des malades. Lorsque l'union que nous avons contractée avec Notre Seigneur dans la Communion vient à être rompue par le péché, le sacrement de Pénitence la rétablit. Mais au moment de la mort, le démon fait de plus grands efforts pour la détruire et nous perdre; c'est pourquoi le nouvel Adam, dans son infinie bonté, a établi un Sacrement qui nous rend victorieux de ses attaques.

Q. Comment recevait-on autrefois ce Sacrement ?

R. On recevait autrefois ce Sacrement dans l'Eglise ou à genoux dans la maison, ce qui montre qu'on n'attendait pas comme aujourd'hui au dernier moment. Ensuite on plaçait le malade sur la cendre et le cilice, afin qu'il imitât en quelque sorte Notre Seigneur mourant sur la Croix.

Q. Quelle est la matière de l'Extrême-Onction ?

R. La matière de l'Extrême-Onction c'est l'huile bénite par l'Evêque le Jeudi-Saint. On bénit l'huile pour montrer qu'elle n'opère pas dans ce Sacrement par sa propre vertu, mais par la puissance de Dieu.

Q. Quelle est la forme de ce Sacrement?

R. La forme de ce Sacrement ce sont les paroles que le Prêtre prononce en faisant les saintes onctions. Il fait les onctions sur les différents sens en disant : Par cette sainte onction et par sa très-douce miséricorde, que le Seigneur vous pardonne tout le mal que vous avez commis par la vue, l'ouïe, l'odorat, etc.

Q. Pourquoi fait-on des onctions sur les différents sens?

R. On fait des onctions sur les différents sens pour les purifier et expier les péchés dont ils ont été les instruments.

Q. Quels sont les effets de l'Extrême-Onction?

R. Les effets de l'Extrême-Onction sont : 1° d'effacer les péchés inconnus et oubliés ; 2° d'ôter les suites du péché comme les langueurs de l'ame qui l'empêchent de s'élever à Dieu ; 3° de soulager et de fortifier le malade en sorte qu'il souffre plus patiemment les douleurs de sa maladie ; 4° de rendre la santé lorsqu'il est utile pour le salut.

Q. Quelles sont les dispositions pour recevoir ce Sacrement?

R. Les dispositions pour recevoir ce Sacrement sont : 1° d'être en état de grace ; 2° de faire en le recevant des actes de Foi, d'Espérance, de Charité et de Contrition ; 3° de le recevoir pendant qu'on conserve encore sa connaissance. Pour cela, il est très-bon de faire promettre à une personne chrétienne de nous avertir lorsque nous serons en danger.

Q. Quelles sont les prières et les cérémonies qui accompagnent l'Extrême-Onction ?

R. Les prières et les cérémonies qui accompagnent l'Extrême-Onction, ont pour objet de nous inspirer un grand respect pour ce Sacrement et de nous marquer les effets qu'il produit. Il faut que la chambre du malade soit propre, que son lit soit couvert d'un linge blanc, qu'il y ait une table recouverte d'une nappe blanche sur laquelle il faut placer un crucifix, deux cierges allumés, de l'eau bénite, un plat contenant sept ou huit pelotons d'étoupe et de la mie de pain pour essuyer les doigts du Prêtre et de l'eau pour les laver.

Q. Continuez.

R. Les prières que le Prêtre récite ont pour but d'attirer sur le malade la miséricorde de Dieu, de lui obtenir la guérison et d'exciter dans son cœur la contrition et la conformité à la volonté de Dieu.

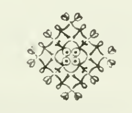
Q. Quel est le but des prières de la recommandation de l'ame ?

R. Le but des prières de la recommandation de l'ame est d'aider le malade à bien mourir et d'obtenir, quand il est mort, sa délivrance du Purgatoire.

PRIÈRE.

O mon Dieu ! qui êtes tout amour, je vous remercie d'avoir institué le sacrement de l'Extrême-Onction pour me purifier, me consoler, me fortifier à ma dernière heure ; faites-moi la grace de le recevoir dignement.

Je prends la résolution d'aimer Dieu par-dessus toutes choses et mon prochain comme moi-même pour l'amour de Dieu ; et, en témoignage de cet amour, *je réciterai le dernier jour de chaque mois les prières des agonisants.*



XLIVe LEÇON.

DE NOTRE UNION AVEC NOTRE SEIGNEUR LE NOUVEL ADAM, PAR LA COMMUNION.

Nécessité et définition du sacrement de l'Ordre. — Son objet et son institution. — Grandeur et bienfaits du Prêtre — Trait historique. — Origine de la tonsure, sa signification. — Cérémonies et prières qui en accompagnent la réception. — Division et nombre des ordres. — A quoi ils se rapportent. — Effets du sacrement de l'Ordre.

Les Sacrements que nous venons d'expliquer préparent, consomment, réparent, affermissent notre union avec le nouvel Adam. Mais cette union divine doit être possible à toutes les générations qui viendront en ce monde jusqu'à la fin des siècles, et voilà le Sauveur qui va en établir le moyen : car il est le Sauveur de tous les hommes qui ont été, qui sont et qui seront à jamais.

Après avoir consacré lui-même son corps et son sang, après les avoir donnés en nourriture à ses Apôtres, prémices du Christianisme, il leur adressa ces paroles : *Faites ceci en mémoire de moi*, paroles toutes puissantes et toujours efficaces qui donnent aux Apôtres et à leurs successeurs le pouvoir sublime d'opérer le miracle que le Fils de Dieu venait lui-même d'opérer, c'est-à-dire de changer le pain et le vin en son corps et en son sang

et de le distribuer aux Fidèles, dans toutes les parties de l'univers et jusqu'à la consommation des temps. Le Sacrement qui consacra les Apôtres et qui consacre leurs successeurs dans l'auguste ministère de perpétuer le nouvel Adam parmi les hommes, s'appelle le sacrement de l'Ordre.

En voici la définition : *L'Ordre est un Sacrement institué par Notre Seigneur Jésus-Christ, qui donne le pouvoir de faire les fonctions ecclésiastiques et la grace de les exercer saintement.* On trouve dans l'action par laquelle on consacre les Ministres des autels, tout ce qui est requis pour un Sacrement de la Loi nouvelle : 1° l'institution de Notre Seigneur Jésus-Christ dont nous allons bientôt rapporter les paroles ; 2° un signe extérieur et sensible, l'imposition des mains et l'attouchement des vases sacrés qui en sont comme la matière ; 3° les prières du Ministre qui en sont la forme, prières usitées depuis la naissance de l'Église jusqu'à nous : nous voyons que les Apôtres, en ordonnant les premiers Diacres, leur imposaient les mains en priant sur eux ; 4° la grace sacramentelle attachée à ce signe : l'apôtre saint Paul nous l'apprend lorsqu'écrivant à Timothée, il le conjure de conserver soigneusement la grace sacerdotale qui lui avait été donnée par l'imposition de ses mains et de celles des Prêtres.

Les fonctions ecclésiastiques n'ont pas seulement pour but de consacrer l'Eucharistie ; elles s'étendent encore à tout ce qui a rapport au salut des Fidèles. C'est pourquoi on dit que l'Ordre confère

un double pouvoir : 1° sur le corps naturel de Jésus-Christ, et les Prêtres peuvent le consacrer et le donner aux Fidèles ; 2° sur le corps mystique de Jésus-Christ. On appelle corps mystique de Jésus-Christ, l'Église ; et les Prêtres sont comme l'ame de ce corps. Successeurs de Jésus-Christ, ils ont le pouvoir d'enseigner, de baptiser, de gouverner, de remettre les péchés, en un mot de faire tout ce qui est nécessaire pour conserver ce corps toujours vivant et le conduire à son union éternelle dans le Ciel, avec le nouvel Adam qui en est le chef.

Tous ces pouvoirs viennent de Jésus-Christ lui-même. Et d'abord le pouvoir de consacrer son corps et son sang, il le donna aux Apôtres et à leurs successeurs par ces paroles que nous avons citées plus haut : *Faites ceci en mémoire de moi* [1]. Ensuite le pouvoir d'enseigner, de baptiser et de gouverner, par celles-ci : *Toute puissance m'a été donnée au Ciel et sur la terre : allez donc, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, et leur apprenant à garder tout ce que je vous ai confié* [2]. Enfin, le pouvoir de remettre tous les péchés et de lever tous les obstacles qui pourraient empêcher les Fidèles de parvenir au Ciel, par ces paroles : *Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie aussi de même ; recevez le Saint-Esprit ; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez ; et ils seront retenus à*

[1] *Luc.* 22. 19.
[2] *Joan.* 20. 21.

ceux à qui vous les retiendrez. En vérité je vous le dis; tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le Ciel; et tout ce que vous délierez sur la terre, sera délié dans le Ciel[1].

Tels sont les pouvoirs redoutables aux Anges même que le nouvel Adam confie à ses ministres. Quelle langue humaine pourrait dire la dignité du sacerdoce et la grandeur du Prêtre! Il était grand le premier homme qui, établi Roi de l'univers, commandait à tous les habitants de son vaste domaine et en était docilement obéi. Il était grand, Moïse, qui d'un mot séparait les eaux de la mer, et entre leurs masses suspendues faisait passer à pied sec un peuple tout entier. Il était grand, Josué, qui disait au soleil : Soleil arrête-toi, et le soleil s'arrêtait obéissant à la voix d'un mortel. Ils sont grands les rois de la terre qui commandent à des armées nombreuses et font trembler le monde au seul bruit de leur nom; eh bien, il est un homme plus grand encore; il est un homme qui tous les jours, quand il lui plaît, ouvre les portes du Ciel, et s'adressant au Fils de l'Éternel, au Monarque des mondes, lui dit : Descendez de votre trône, venez; et docile à la voix de cet homme, le Verbe de Dieu, celui par qui tout a été fait, quitte à l'instant le séjour de la gloire et s'incarne entre les mains de cet homme plus puissant que les rois, que les Anges, que l'auguste Marie, et cet homme lui dit : Vous êtes mon Fils; aujourd'hui je vous ai engendré; vous êtes ma victime, et il se laisse immoler par cet homme, placer où

[1] *Matth.* 18. 18.

il veut, donner à qui il veut : cet homme c'est le Prêtre ! ! !

Le Prêtre n'est pas seulement tout-puissant au Ciel et sur le corps naturel de l'Homme-Dieu, il est aussi tout-puissant sur la terre et sur le corps mystique de Jésus-Christ. Voyez; un homme est tombé dans les liens du démon, quelle puissance pourra le délivrer? Appelez au secours de ce malheureux, les Anges et les Archanges, saint Michel lui-même, chef de la milice céleste, vainqueur de Satan et de ses légions révoltées. Le saint Archange pourra bien chasser les démons qui assiégent cet infortuné, mais celui qui est dans son cœur, jamais; jamais il ne pourra briser les chaînes de ce pécheur qui a mis en lui sa confiance. A qui donc vous adresserez-vous pour le délivrer? Appelez Marie la mère de Dieu, la reine des Anges et des hommes, la terreur de l'Enfer, elle pourra bien prier pour cette ame, mais elle ne saurait l'absoudre d'une faute si petite qu'elle soit : le Prêtre le peut.

Bien plus, supposez que le Rédempteur en personne descende visiblement dans une église et s'établisse dans un confessionnal pour administrer le sacrement de la Pénitence, tandis qu'un Prêtre va s'asseoir dans un autre. Le Fils de Dieu dit : *Je vous absous;* et le Prêtre de son côté dit : *Je vous absous*, et par l'un comme par l'autre le pénitent se trouve également absous. Ainsi, le Prêtre puissant comme Dieu, peut en un instant arracher le pécheur de l'Enfer, le rendre digne du Paradis, et d'esclave du démon en faire un enfant

d'Abraham, et Dieu lui-même est obligé de s'en tenir au jugement du Prêtre, de refuser ou d'accorder son pardon, selon que le Prêtre refuse ou accorde l'absolution, pourvu que le pénitent en soit digne.[1] La sentence du Prêtre précède, Dieu ne fait qu'y souscrire[2]. Se peut-il concevoir un pouvoir plus grand, une dignité plus haute?

Je ne m'étonne plus d'entendre le Fils de Dieu adresser aux Prêtres cette sublime parole : *Celui qui vous écoute, m'écoute; celui qui vous méprise, me méprise;* et à toutes les nations de l'univers cet avertissement : *Gardez-vous de toucher à mes Christs : celui qui les touche, me touche à la prunelle de l'œil.*

Je ne m'étonne plus de voir au Concile de Nicée, le maître du monde, le Grand Constantin, ne vouloir occuper que la dernière place après tous les Prêtres, et refuser de s'asseoir avant d'avoir obtenu leur permission.

Je ne m'étonne plus d'entendre saint François d'Assise qui, par humilité, refusa toute sa vie l'honneur du Sacerdoce, dire : Si je rencontrais ensemble un Ange et un Prêtre, je fléchirais d'abord le genou devant le Prêtre et ensuite devant l'Ange.

Rien de tout cela ne m'étonne; ce qui m'étonne, c'est de voir des hommes, des enfants même qui méprisent le Prêtre!

Nous venons de dire sa puissance; qui dira ses bien-

[1] St. Maxim. epis. Taurin.
[2] St. Petr. Dam. Serm.

faits? Le Prêtre est le bienfaiteur de l'humanité, par ses prières, par ses instructions, par sa charité.

Ses prières. Le monde est un vaste champ de bataille. Les hommes y sont aux prises avec les puissances de l'Enfer et avec leurs propres passions. La victoire serait perdue pour les tristes enfants d'Adam, si des Moïse tout puissants ne priaient pour eux sur la montagne : et ces Moïse ce sont les Prêtres. La terre coupable envoie jour et nuit vers le Ciel des millions de crimes qui vont solliciter les vengeances de Dieu : comme au jour de la tempête, la foudre éclaterait à chaque minute sur la tête des coupables, si les Prêtres par leurs prières et leur sacrifice, ne l'éteignaient dans les mains du Tout-Puissant.

Les hommes, indigents et coupables, manquent du pain nécessaire à leur vie ; pécheurs, comment solliciter la bonté du Père qu'ils ne cessent d'outrager? mais le Prêtre élève pour eux vers le Ciel ses mains pures, et la rosée bienfaisante vient féconder les campagnes, et l'abondance succède à la disette.

Leurs instructions. Le monde est un vaste désert ; une nuit profonde y règne éternellement; mille routes se croisent, égarent les voyageurs et conduisent à l'abîme; mille précipices sont ouverts, et au fond, des monstres dévorants attendent leur proie, la bouche béante, les yeux étincelants. L'homme qui naît est un voyageur, obligé de parcourir le dangereux pays de la vie. D'où vient-il? Il n'en sait rien. Où va-t-il? Il n'en sait rien. Quelle route doit-il prendre? Il n'en sait rien. Est-il donc infaillible-

ment perdu? Non; le Prêtre est là; guide fidèle, il vient prendre par la main le jeune voyageur; il lui montre la route; il la parcourt avec lui; il ne le quitte qu'après l'avoir mis en sûreté. Voilà ce que fait le Prêtre pour tout homme venant en ce monde. Voilà ce qu'il a fait pour le genre humain tout entier, ce grand aveugle qui s'était tellement égaré, qu'il ne savait plus, il y a dix-huit siècles, que marcher d'abîme en abîme; c'est le Prêtre qui l'a délivré des erreurs grossières, cruelles, avilissantes, dont il était la honteuse et triste victime. C'est le Prêtre qui a tiré le monde de la barbarie; c'est le Prêtre qui l'empêche d'y retomber; c'est le Prêtre qui, au prix de son sang et de sa vie, civilise encore tous les jours les nations sauvages, comme il a autrefois civilisé nos pères[1].

Leur charité. Parcourez les villes et les campagnes; demandez quel fut le fondateur, le soutien de toutes les institutions vraiment utiles à l'humanité, à l'enfance qui vient d'entrer dans la vie, à la vieillesse qui va bientôt en sortir; on vous nommera un Prêtre. Descendez dans la chaumière du pauvre, demandez qui a donné le pain qu'on mange: c'est un Prêtre ou une personne dont le zèle fut excité par un Prêtre. Passez au chevet du malade, du malade que tout le monde abandonne, dont tout le monde se lasse; quel est cet ange consolateur qui verse sur son cœur le baume de la consolation et de l'espérance? c'est un Prêtre. Pénétrez jusque dans le

1 On peut citer ici les lettres toutes récentes des Missionnaires dans l'Océanie. *Annales de la Propag. de la Foi*, n. LVI.

cachot du prisonnier, quel est celui qui allége le poids de ses fers? c'est un Prêtre. Montez sur l'échafaud du condamné, qui voyez-vous à côté de la victime? c'est encore un Prêtre, un Prêtre qui d'une main lui montre son Dieu mort sur la Croix, et de l'autre le Ciel.

Parcourez toutes les misères spirituelles et corporelles de la pauvre humanité, vous n'en trouverez pas une seule que le Prêtre ne soulage tous les jours, sans faste, sans ostentation, sans aucune espérance ou dédommagement humain.

Nous sommes obligés d'aimer nos ennemis comme nous-mêmes, et aujourd'hui on n'aime pas le Prêtre! Aujourd'hui on hait le Prêtre, il est le sujet de moqueries sacriléges et de haines impies!

Le Prêtre ne s'en plaint pas : le Disciple n'est point au-dessus du Maître. Sa bouche ne s'ouvre que pour pardonner, comme ses bras pour bénir. A ceux qui s'affligent de le voir ainsi méconnu, outragé, persécuté, il se contente de répondre comme son Maître, portant sa Croix sur le Calvaire : Filles de Jérusalem, ne pleurez pas sur moi; c'est sur vous et sur vos enfants qu'il faut pleurer; le peuple qui outrage ses Prêtres, s'associe au crime des Juifs : il aura part à ses châtiments. En attendant, comme les premiers Chrétiens retardaient de toute la puissance de leurs prières la chute de l'empire romain, le Prêtre conjure, par ses supplications, les orages prêts à éclater sur le monde coupable. Imitateur du divin Modèle, il s'efforce de passer en faisant le bien. Ses plus cruels ennemis ont part à sa charité.

Ecoutez : Un de ces grands scélérats qui, pendant les jours de nos malheurs, s'était souillé des crimes les plus atroces et baigné plusieurs fois dans le sang des Prêtres, tombe malade. Il avait juré que jamais Prêtre ne mettrait les pieds dans ses appartements, ou que si quelqu'un osait y pénétrer par surprise, il n'en sortirait plus. Cependant, la maladie devint sérieuse. Un Prêtre en est informé ainsi que des dispositions hostiles du malade. N'importe ; le bon Pasteur sait qu'il doit donner sa vie pour ses brebis. Sans hésiter, il se dévoue, il ose se présenter. A son aspect, le malade entre en fureur, et recueillant toutes ses forces : Quoi ! s'écrie-t-il d'une voix terrible, un Prêtre chez moi ! qu'on me donne mes armes. Mon frère, lui demande le Prêtre, qu'en voulez-vous faire? j'en ai de plus puissantes à vous opposer, ma charité et ma constance. — Qu'on me donne mes armes ! Un Prêtre à mes côtés ! On lui refuse ses armes. Alors, tirant de son lit un bras nerveux, il en menace le Prêtre en lui disant : Saches que ce bras a égorgé douze de tes pareils. — Vous vous trompez, mon frère, lui dit doucement le Prêtre, il y en a un de moins : le douzième n'est pas mort ; ce douzième, c'est moi. Reconnaissez, ajoute-t-il en découvrant sa poitrine, les cicatrices des coups que vous m'avez portés. Dieu m'a conservé la vie pour vous sauver. A ces mots, il se jette au cou du malade, l'embrasse tendrement et l'aide à bien mourir. Si mille Prêtres n'ont pas donné cet exemple, c'est qu'un seul en a trouvé l'occasion. Voilà le Prêtre !!!

Avant de confier les pouvoirs et la dignité du Sacerdoce, le nouvel Adam et l'Église, son épouse, exigent de longues épreuves et de grandes préparations. Le premier pas vers le Sanctuaire c'est la réception de la tonsure.

Dans les premiers siècles de l'Église, il n'y avait aucune distinction entre les Clercs et les Laïques, quant aux cheveux, à l'habit et à tout l'extérieur; c'eût été sans besoin s'exposer à la persécution qui était toujours plus cruelle contre les ministres de la Religion que contre les simples Fidèles : tous avaient d'ailleurs un extérieur si modeste, qu'il était digne des Clercs. Depuis que l'Église fut en liberté, ils gardèrent l'habit ordinaire des Romains, qui étaient vêtus d'habits longs, portaient les cheveux fort courts et la barbe rasée. Les Barbares qui ruinèrent l'empire Romain étaient d'une figure toute différente; les habits courts et serrés, les cheveux fort longs, quelques-uns sans barbe, quelques-uns avec de grandes barbes. Les Romains en avaient horreur; et comme dans le temps où ces Barbares s'établirent, tous les Clercs étaient Romains, ils conservèrent soigneusement l'habit clérical; en sorte que quand les Francs et les autres Barbares furent devenus Chrétiens, ceux qui entraient dans le Clergé faisaient couper leurs cheveux et prenaient des habits longs.

Vers le même temps, plusieurs d'entre les Évêques et les autres Clercs prirent l'habit que les Moines portaient alors, comme plus conforme à la modestie chrétienne. De là vient, disent quelques-uns, la couronne cléricale, car il

y avait des Moines qui se rasaient le devant de la tête pour se rendre méprisables. Mais les Pères de l'Église les plus anciens et les plus respectables, disent qu'elle vient des Apôtres. On dit même que le premier qui l'établit fut saint Pierre, en mémoire de la couronne d'épines de Notre Seigneur[1]. Quoi qu'il en soit, la tonsure était déjà en usage et depuis long-temps au huitième siècle[2]. On a raison de dire qu'avoir la tête rasée était une chose ignominieuse et qui rendait méprisable, puisque c'était une marque d'esclavage chez les Grecs et chez les Romains[3]. Voilà pourquoi, suivant saint Cyprien, on tondait les cheveux et la barbe aux Chrétiens condamnés aux mines[4].

Ainsi, la couronne est une marque de modestie, de renoncement au monde et une profession d'amour pour la Croix et les humiliations de Jésus-Christ. Il a triomphé du monde par ces moyens : ses successeurs n'auront pas d'autres armes. Prendre les insignes de Jésus-Christ est donc le premier pas à faire pour ceux qui aspirent à l'honneur de continuer sa mission. Toutes ces significations de la couronne sont rendues sensibles par les prières et les cérémonies dont l'Eglise fait usage pour la donner.

L'Evêque, assis sur un fauteuil au milieu de l'autel,

[1] Dionys. *de eccl. hierar.* c. 6. part. 2; Aug. *Serm.* 17. *ad patres in eremo*; Hieron. *in cap.* 44. *Ezech.*; Raban Maur. *lib.* *de instit. cleric.*; Bed. *lib.* 5. *hist. Angl.* c. 22.

[2] *Voyez* Fleuri *Institution au droit canonique*, part. 1. c. 5.

[3] Aristoph. in *Avibus*; Philostr. *lib.* 7.

Epit. 77.

comme le Sauveur lui-même au milieu de ses Disciples, appelle les tonsurés chacun par son nom, pour montrer que nul ne peut entrer de lui-même dans la milice sainte, mais qu'il faut être appelé de Dieu comme Aaron[1]. Ils répondent qu'ils sont présents, et ils s'approchent de l'autel pour manifester leur empressement à correspondre à la grace de leur vocation. Ils sont en soutane, c'est-à-dire revêtu d'un habit noir; c'est le vêtement que l'Église a adopté pour ses ministres. Sa couleur et sa forme rappellent qu'ils doivent être morts au monde, et renoncer, par la mortification, aux désirs de la vie présente. Ils portent sur le bras gauche un surplis blanc, symbole de leur innocence; de la main droite ils tiennent un cierge allumé, image touchante de la charité qui embrase leurs cœurs, et qui les pousse à se consacrer à Dieu et à se consumer à son service[2].

Ils se mettent à genoux autour de l'autel; l'Évêque se lève et conjure le Seigneur de changer, de purifier d'embraser le cœur de ses nouveaux serviteurs. Tout le peuple, unissant ses prières à celle du Pontife, entonne le psaume qui commence ainsi : *Conservez-moi, Seigneur, parce que j'ai espéré en vous*. Pendant que le chœur continue, l'Évêque coupe avec des ciseaux et en forme de croix, les cheveux de ceux qu'il tonsure. Et le tonsuré dit en même temps ces paroles, qui expriment son désir de se séparer du monde et de ne s'attacher qu'à Jésus-Christ : *Le Seigneur est mon partage et mon*

[1] Heb. v. 4.

[2] *Voyez* M. Thirat, *Esprit des cérémonies de l'Église*, p. 141.

calice; c'est vous, ô mon Dieu! qui me rendrez mon héritage.

L'Évêque revêt ensuite les tonsurés du surplis, symbole de l'innocence dans laquelle ils doivent vivre toujours, en leur disant : *Que le Seigneur vous revête de l'homme qui a été créé à l'image de Dieu, dans un état de justice et de sainteté parfaite.* C'en est fait, le Clerc n'appartient plus au monde, il est à Dieu, dont il porte la livrée. Le nouvel Adam est désormais son modèle.

La tonsure n'est point un ordre, c'est une sainte cérémonie établie par l'Eglise pour séparer du monde ceux qu'elle appelle à l'état ecclésiastique. C'est une espèce de noviciat qui fait entrer dans la cléricature, soumet aux lois qui concernent les membres du Clergé, et devient une préparation pour recevoir les ordres.

Il ne suffit pas d'avoir séparé du siècle ceux qui doivent composer la tribu sainte, et qui sont destinés à devenir la lumière du monde, le sel de la terre et les auxiliaires de Jésus-Christ dans l'œuvre de la Rédemption. Pour vaincre, une armée doit être bien disciplinée; avoir ses chefs et ses soldats, chargés chacun d'un service particulier. C'est pour cela que Jésus-Christ a établi différents ordres de cléricature. Comme le Sacerdoce est une chose toute divine, dit le saint concile de Trente, afin qu'il fût exercé avec plus de dignité et de respect, il était convenable que pour le bon gouvernement de l'Église il y eût plusieurs et divers ordres de ministres qui, par le devoir de leurs charges, aidassent aux Prêtres à faire leurs fonctions, et qui, ayant pre-

mièrement été ornés de la tonsure cléricale, montassent par ces différents ordres comme par autant de degrés, au sommet du Sanctuaire[1].

On distingue les ordres majeurs et les ordres mineurs. Cette distinction remonte au commencement de l'Eglise[2]. Les ordres majeurs sont : la *Prêtrise*, le *Diaconat* et le *Sous-Diaconat*. Les ordres mineurs sont ceux d'*Acolytes*, d'*Exorcistes*, de *Lecteurs* et de *Portiers*. Ces ordres composent la hiérarchie ecclésiastique. Tous ces différents ministres, destinés par leur état à ce qui regarde le culte de Dieu et le service de l'Église, sont compris sous le nom de *Clercs*. Ce mot signifie qu'ils sont choisis par le Seigneur, qu'ils sont sa portion, et que le Seigneur est leur héritage[3].

Saint Thomas rend raison de cette division de l'ordre en sept espèces. Il dit que tous les ordres se rapportent à l'Eucharistie, et que leur division et leur importance vient du rapport plus ou moins direct qu'ils ont avec cet adorable Sacrement. Le Prêtre consacre le corps et le sang du Sauveur; le Diacre le distribue; le Sous-Diacre prépare dans les vases sacrés la matière qui doit être changée; l'Acolyte la prépare et la présente dans des vases non consacrés. Les autres ordres sont institués pour préparer ceux qui doivent recevoir l'Eucharistie, s'ils sont impurs ou immondes; or, ils le peuvent être en trois manières : les uns sont infidèles, indignes par

[1] Sep. 23.
[2] Lettres du pape St. Corneille, en 251. 4e concile de Carthage en 398.
[3] St Jérôme à Nepot.

conséquent d'assister à la célébration des saints Mystères et de se trouver dans l'assemblée des Fidèles, et c'est aux Portiers à les chasser. Les autres sont Catéchumènes ; ils désirent d'être instruits, afin de se rendre dignes de participer au Sacrement de nos autels; les Lecteurs sont établis pour les y disposer par leurs instructions. Enfin, il y a des Énergumènes qui ne peuvent être admis à la sainte Communion. Les Exorcistes ont été établis pour les délivrer du malin esprit, afin qu'ils puissent être reçus à la Sainte-Table[1].

Quoiqu'il y ait plusieurs ordres de ministres, il n'y a cependant qu'un sacrement de l'Ordre. Ses effets sont 1° de donner à celui qui le reçoit une grace qui le sanctifie et qui le met en état de remplir ses fonctions pour l'avantage de l'Église ; 2° d'imprimer un caractère ineffaçable, en sorte qu'il ne peut jamais se perdre, ni par conséquent être rétabli par une nouvelle ordination; 3° de conférer une double jouissance, celle de consacrer le corps de Notre Seigneur, et celle de remettre et de retenir les péchés des hommes.

PRIÈRE.

O mon Dieu ! qui êtes tout amour, je vous remercie d'avoir établi le sacrement de l'Ordre pour perpétuer votre présence réelle parmi les hommes et pour donner des ministres à votre Eglise; je vous demande un grand respect pour ce Sacrement et pour ceux qui le reçoivent.

[1] 3. p. *Suppl.* q. 37. a. 2.

Je prends la résolution d'aimer Dieu par-dessus toutes choses et mon prochain comme moi-même pour l'amour de Dieu ; et, en témoignage de cet amour, *je prierai souvent pour les Prêtres.*

PETIT CATÉCHISME.

DE NOTRE UNION AVEC NOTRE SEIGNEUR LE NOUVEL ADAM, PAR LA COMMUNION. — DU SACREMENT DE L'ORDRE.

Q. Pourquoi Notre Seigneur a-t-il institué les cinq premiers Sacrements ?

R. Notre Seigneur a institué les cinq premiers Sacrements pour préparer, consommer, réparer et affermir l'union que nous contractons avec lui par la sainte Communion.

Q. Pourquoi a-t-il institué le sacrement de l'Ordre ?

R. Il a institué le sacrement de l'Ordre pour que tous les hommes pussent communier jusqu'à la fin du monde, et aussi pour conserver et diriger son Église en lui donnant des ministres.

Q. Qu'est-ce que l'Ordre ?

R. L'Ordre est un Sacrement institué par Notre Seigneur Jésus-Christ, qui donne le pouvoir de faire les fonctions ecclésiastiques, et la grace de les exercer saintement.

Q. Quelles sont ces fonctions ?

R. Ces fonctions regardent le corps naturel de Notre Seigneur, les autres regardent son corps mystique, c'est-à-dire l'Église. L'Ordre donne aux Prêtres le pouvoir de consacrer le corps de Notre Seigneur, et de le distribuer aux Fidèles ; il leur donne aussi le pouvoir de baptiser, de prêcher et de remettre les péchés.

Q. La dignité des Prêtres est-elle bien grande ?

R. Oui, la dignité des Prêtres est bien grande ; elle est au-dessus de toutes les autres ; ils sont les ambassadeurs de Jésus-Christ même ; leur puissance surpasse celle des hommes et des Anges. Les hommes ni les Anges ne peuvent faire descendre Jésus-Christ du Ciel en consacrant son corps et son sang ; les Prêtres le peuvent ; les hommes ni les Anges ne peuvent absoudre du plus petit péché ; les Prêtres le peuvent.

Q. Sommes-nous obligés de respecter les Prêtres ?

R. Nous sommes obligés de respecter les Prêtres. Jésus-Christ a dit aux Prêtres : Celui qui vous écoute m'écoute ; celui qui vous méprise me méprise. Écouter les Prêtres, c'est écouter Jésus-Christ ; mépriser les Prêtres, c'est mépriser Jésus-Christ lui-même et son Père qui l'a envoyé. Aussi, saint François-d'Assise disait : Si je rencontrais ensemble un Prêtre et un Ange, je fléchirais d'abord le genou devant le Prêtre, et ensuite devant l'Ange.

Q. Devons-nous de la reconnaissance aux Prêtres ?

R. Oui, nous devons la plus grande reconnaissance aux Prêtres, parce qu'ils sont les bienfaiteurs des hommes. Ils prient pour nous et nous obtiennent la délivrance des

maux qui nous menacent, ou les graces dont nous avons besoin ; ils nous instruisent et nous conduisent dans le chemin du Ciel. Ils ont tiré le monde de la barbarie, et l'empêchent d'y retomber ; ils soulagent toutes les misères humaines, depuis celles de l'enfance jusqu'à celles de la vieillesse.

Q. Qu'est-ce que la cérémonie de la tonsure?

R. La cérémonie de la tonsure a été établie par l'Église pour séparer du monde ceux qui se préparent aux Ordres, et leur inspirer les vertus de leur état. Cette cérémonie remonte jusqu'aux premiers siècles. Les tonsurés se présentent à l'Autel avec un surplis sur le bras et un cierge à la main. Le surplis dont l'Evêque les revêt signifie qu'ils se revêtent de Jésus-Christ, et le cierge marque la charité qui les porte à se consacrer à Dieu et à se consumer à son service.

Q. Combien y a-t-il d'ordres?

R. Il y a sept ordres : la Prêtrise, le Diaconat et le Sous-Diaconat, qu'on appelle ordres majeurs; ceux d'Acolytes, de Lecteurs, d'Exorcistes et de Portiers, qu'on appelle ordres mineurs. Tous ces ordres se rapportent à l'Eucharistie.

Q. Quels sont les effets du sacrement de l'Ordre?

R. Les effets du sacrement de l'Ordre sont : la grace qu'il communique, le caractère ineffaçable qu'il imprime, et la puissance qu'il confère.

PRIÈRE.

O mon Dieu ! qui êtes tout amour, je vous remercie d'avoir institué le sacrement de l'Ordre pour perpétuer votre présence réelle parmi nous, et conserver votre Eglise.

Je prends la résolution d'aimer Dieu par-dessus toutes choses et mon prochain comme moi-même pour l'amour de Dieu ; et, en témoignage de cet amour, *je prierai souvent pour les Prêtres*.



XLVe LEÇON.

DE NOTRE UNION AVEC NOTRE SEIGNEUR LE NOUVEL ADAM, PAR LA COMMUNION.

Ordres mineurs. — Portiers, leurs fonctions. — Cérémonies et prières qui accompagnent leur ordination. — Lecteurs, leurs fonctions. — Prières et cérémonies de leur ordination. — Exorcistes, leurs fonctions. — Prières et cérémonies de leur ordination. — Acolytes, leurs fonctions. — Prières et cérémonies de leur ordination. — Ordres majeurs. — Sous-Diaconat, fonctions des Sous-Diacres. — Prières et cérémonies de leur ordination. — Diaconat, fonctions des Diacres. — Prières et cérémonies de leur ordination. — Prêtrise, fonctions et pouvoir des Prêtres. — Cérémonies et prières de leur ordination. — Avantage social du sacrement de l'Ordre.

Le premier des ordres mineurs qu'on reçoit après la cérémonie de la tonsure, est celui de *Portier*. Si tous les emplois sont honorables dans le palais des rois, tous les ministères sont saints dans la maison de Dieu ; c'est pour cela que l'Église a consacré tous ceux qui doivent les remplir. Celui des Portiers était indispensable dans les premiers siècles, alors que tout le monde n'était pas Chrétien. Ils étaient chargés d'empêcher les Infidèles d'entrer dans l'Église, de troubler les Fidèles et de profaner les saints Mystères. Ils avaient soin de faire tenir chacun en son rang, le peuple séparé du clergé, les hommes des femmes, et de faire observer le

silence et la modestie. Ils devaient aussi annoncer les heures de la prière, garder fidèlement l'Église, la tenir propre et ornée, avoir soin que rien ne s'y perdît, l'ouvrir et la fermer aux heures convenables ainsi que la Sacristie ; enfin ouvrir le livre à celui qui prêchait. On voit qu'en réunissant toutes ces fonctions, ils avaient de quoi s'occuper. Cet ordre se donnait à des gens d'un âge mûr [1].

Toutes ces fonctions se trouvent rappelées dans les prières et les cérémonies de l'ordination. Après que l'Évêque les a expliquées aux Portiers, l'Archidiacre les conduit à la porte de l'Église, la leur fait ouvrir et fermer, leur présente la corde de la cloche afin qu'ils tintent quelques coups, et les ramène au pied de l'autel. Toutes ces choses qui paraissent étranges à ceux qui n'en comprennent ni le sens ni l'origine, sont infiniment respectables pour le Chrétien instruit et pieux. Elles lui rappelle la glorieuse antiquité de l'Église, ces beaux jours de foi et d'innocence, objet éternel de notre admiration et de nos regrets.

L'Évêque termine l'ordination des Portiers en demandant à Dieu qu'il les bénisse, qu'il leur donne la grace de remplir saintement leurs fonctions, et qu'il les admette un jour avec ses élus dans la gloire éternelle.

L'ordre de *Lecteur* est plus élevé que celui de Portier parce qu'il se rapporte plus immédiatement à l'Eucharistie. Les Lecteurs, souvent plus jeunes que

[1] Fleury, *Inst. au Droit Can.* 1 part c. 6 et 7.

les Portiers, servaient de secrétaires aux Évêques et aux Prêtres et s'instruisaient en lisant et en écrivant sous eux. On formait ainsi ceux qui étaient plus propres à l'étude et qui pouvaient devenir Prêtres. Leur fonction a toujours été nécessaire, puisqu'on a toujours lu dans l'Eglise les Ecritures de l'Ancien et du Nouveau Testament, soit à la Messe, soit aux autres offices, principalement de la nuit. On y lisait aussi, dans les premiers siècles, les lettres des autres Evêques, les actes des Martyrs, des homélies ou discours comme on le fait encore, seulement cette fonction est commune aujourd'hui à tous les Ministres qui sont au chœur. Il n'en était pas ainsi dans les premiers siècles; les leçons étaient toujours faites par les lecteurs.

Entre la nef qui contenait les Fidèles et le chœur où étaient les Ministres de l'autel, il y avait un lieu élevé de six ou huit degrés, environné de balustres et capable de recevoir huit personnes. Cette espèce de tribune s'appelait ambon, parce qu'on y montait par deux escaliers et qu'elle regardait également les Prêtres et le peuple. On l'appelait aussi jubé, parce que, avant de lire, le lecteur disait pour demander la bénédiction à l'Evêque : *Jube Domine benedicere*, ce mot souvent répété a servi au peuple pour désigner le lieu où se trouvait le lecteur. On voit encore des jubés dans quelques anciennes Eglises. Cette tribune était destinée à la prédication et à la lecture des leçons [1].

Les Lecteurs étaient chargés de la garde des livres

[1] *Esprit des Cérémonies*, p. 149.

sacrés, ce qui les exposait fort pendant la persécution.

La formule de leur ordination, qui est tirée aussi bien que celle des autres ordres inférieurs du quatrième concile de Carthage en 398, porte qu'ils doivent lire pour celui qui prêche, chanter les leçons, bénir le pain et les fruits nouveaux. Après avoir demandé pour eux la grace de bien remplir leurs saintes fonctions, l'Evêque fait toucher aux Lecteurs le livre des leçons, et prononce en même temps ces paroles : *Recevez ce livre et soyez Lecteurs de la parole de Dieu, si vous remplissez fidèlement votre emploi vous aurez part avec ceux qui, dès le commencement, ont administré avec sagesse la parole de Dieu.*

Le troisième ordre mineur est celui d'*Exorciste*. La fonction des Exorcistes est de chasser le démon. Dans les premiers siècles, les possessions étaient fréquentes surtout parmi les Payens; nous en avons la preuve authentique dans l'Evangile, dans les actes des Apôtres et dans les Pères de l'Eglise. Pour témoigner un plus grand mépris de la puissance du démon, l'Eglise donnait la charge de le chasser à ses Ministres inférieurs. Dans les Baptêmes solennels, ils exorcisaient les Catéchumènes, ils faisaient sortir de l'Eglise ceux qui ne communiaient pas, c'est-à-dire les Catéchumènes et les Energumènes, avant l'oblation des dons sacrés. On leur recommandait aussi d'apprendre les exorcismes par cœur. Aujourd'hui le pouvoir d'exorciser est réservé aux Prêtres, encore ne peuvent-ils en faire usage sans une commission expresse de l'Evêque. Les posssesions du

démon étant infiniment plus rares depuis que Jésus-Christ a réprimé sa puissance, il a fallu, pour éviter toute imposture, agir avec plus de discernement, de sagesse et d'autorité. Voilà pourquoi l'Eglise, conservant les usages de sa vénérable antiquité, restreint le pouvoir d'exorciser et ne permet de l'exercer qu'à des Prêtres spécialement autorisés, et après les examens les plus prudents et les plus circonstanciés[1].

L'Evêque termine les prières de l'ordination en faisant mettre aux Exorcistes la main sur le Missel tandis qu'il dit : *Recevez et apprenez ce livre, et ayez le pouvoir d'imposer les mains aux Énergumènes, soit baptisés, soit Catéchumènes*. Puis il conjure le Seigneur par une prière fervente de les protéger, afin qu'ils remplissent saintement leurs fonctions et que, médecins irréprochables, ils guérissent les autres après s'être guéris eux-mêmes.

Le quatrième ordre mineur est celui d'*Acolyte*. Le mot Acolyte veut dire qui suit, qui accompagne. L'ordre des Acolytes est le plus élevé des quatre mineurs. Dans l'antiquité, les Acolytes étaient de jeunes hommes entre vingt et trente ans, destinés à suivre toujours l'Evêque et à être sous sa main. Ils faisaient ses messages et portaient les eulogies et même l'Eucharistie dans les premiers temps ; ils servaient même à l'autel sous les Diacres. Aujourd'hui que les temps sont changés, le Pontifical ne leur donne point d'autres fonctions que de porter les chandeliers, allumer les cierges et préparer l'eau et le vin pour le Sacrifice.

[1] *Id.* p. 153.

Dans la cérémonie de leur ordination l'Evèque avertit les Acolytes de briller dans l'Eglise comme des enfants de lumière par l'éclat de toutes les vertus, afin d'édifier leurs frères; de mener une vie pure, afin d'ètre dignes de présenter l'eau et le vin à l'autel du Seigneur. Ensuite il leur fait toucher un chandelier portant un cierge et une burette vide, en leur disant : *Recevez ce chandelier et ce cierge, et n'oubliez pas qu'au nom du Seigneur vous êtes établis pour allumer les flambeaux dans l'Eglise. Recevez cette burette, elle vous servira pour présenter l'eau et le vin au Sacrifice du sang de Jésus-Christ.*

Tels sont les quatre ordres mineurs; telles étaient autrefois leurs fonctions. Or, il ne faut pas croire que les Saints qui ont gouverné l'Eglise dans les premiers temps, se fussent amusés à de petites choses en réglant avec tant de soin son extérieur et en établissant des ordres particuliers pour en soigner tous les détails. Ils avaient compris l'importance de tout ce qui frappe nos sens, comme la beauté des lieux, l'ordre des assemblées, le silence, le chant, la majesté des cérémonies. Tout cela aide, même les plus spirituels, à s'élever à Dieu et est absolument nécessaire aux gens grossiers pour leur donner une grande idée de la Religion et leur en faire aimer l'exercice.

Quand nous voyons que le temple de Jérusalem était servi tour à tour par tant de milliers de Lévites, et que le service s'y faisait avec tant de pompe et de majesté, nous devons avoir une extrême confusion de

voir les églises où repose le corps de Jésus-Christ, si mal servies en comparaison de ce temple où n'était que l'Arche d'alliance, et même du second temple où elle n'était plus [1]. Cependant, à cause du malheur des temps, il est rare aujourd'hui que ceux qui sont revêtus des ordres mineurs en fassent les fonctions. Chaque Eglise autrefois avait ses Clercs; à présent les Lévites sont réunis dans les séminaires où ils se préparent à la prêtrise. Aussi, dans les paroisses, les Prêtres, les Diacres, les Sous-Diacres, de simples Clercs, des Laïques même se partagent leurs ministères. Le Concile de Trente aurait bien voulu qu'on revînt aux anciens usages pour l'édification des Fidèles; on n'a pu le faire encore. Quoi qu'il en soit, en attendant des jours plus heureux, l'Eglise a conservé les saints ordres mineurs comme un monument précieux de l'ancienne discipline et comme des degrés que doivent parcourir, en s'y sanctifiant, les Lévites qui aspirent aux ordres sacrés [2].

Or, le premier des ordres majeurs ou sacrés est le *sous-diaconat*. On lui a donné ce rang depuis que l'Eglise a attaché à cet ordre l'obligation de garder la chasteté, ce qui eut lieu vers le commencement du treizième siècle [3]. Auparavant, le sous-diaconat comptait parmi les

[1] Fleury, *Instit. au Droit Canon.* 1 part.

[2] *Esprit des Cérémonies*, p. 146.

[3] Le plus célèbre et le plus accrédité des historiens protestants de l'Allemagne moderne, Henri Luden, surnommé le Père de l'histoire allemande, ne craint pas d'affirmer ce qui suit au vol. 8 de son histoire du peuple allemand, publiée en 1833 : « En tout et pour tout, c'est le célibat ecclésiastique qui nous a valu ce que nous avons, ce que nous

ordres mineurs : les Sous-Diacres étaient les secrétaires des Evêques qui les employaient dans les voyages et les négociations ecclésiastiques. Ils étaient chargés des aumônes et de l'administration du temporel, et hors de l'Eglise, ils faisaient les mêmes fonctions que les Diacres. C'était d'ordinaire aux Sous-Diacres que l'Eglise romaine confiait l'administration des *patrimoines de saint Pierre*[1] dans les diverses parties de la chrétienté où ils étaient situés. Ils régissaient ces biens sous l'autorité des Papes. Ils exécutaient leurs ordres par rapport à des affaires ecclésiastiques très-importantes, telles que la correction des abus dans les provinces où étaient ces biens, l'assemblée des conciles, les avertissements qu'ils étaient chargés de donner aux Evêques touchant leur conduite et les avis qu'ils donnaient au Pape sur ce qui se passait dans les pays où ils se trouvaient[2].

Aujourd'hui, le ministère des Sous-Diacres est réduit au service de l'autel, et à l'assistance de l'Evêque ou du Prêtre dans les grandes solennités. Ils préparent les ornements, les vases sacrés, le pain, le vin, l'eau pour le Sacrifice; ils chantent l'Epître à la Messe solennelle, portent et soutiennent le livre des Evangiles au Diacre, servent le Diacre en tout ce qui concerne le Saint Sacrifice, et c'est pour cela qu'ils sont appelés *Sous-Diacres;*

sommes, l'intelligence, la culture de l'esprit, les progrès du genre humain.»

Voyez aussi Cobbest, *Histoire de la réforme en Angleterre;* l'abbé Jager, *du Célibat ecclésiastique; Mémoires de Modène,* n. 47 et 48. 283.

[1] On appelait ainsi les biens donnés à l'église de Rome.

[2] *Voyez* les lettres de saint Grégoire.

ils font baiser le livre des Evangiles au célébrant et aux Fidèles, présentent à l'autel le calice, et la patène au Diacre, versent l'eau dans le calice où le Diacre a mis le vin, donnent à laver aux Prêtres, purifient les palles, les corporaux et les purificatoires.

Rien n'est plus imposant que les cérémonies de l'ordination des Sous-Diacres. Ils vont pour toujours renoncer au monde et à ses espérances : ce sont des victimes volontaires qui se présentent pour faire à Dieu un sacrifice héroïque : tout en eux annonce le dévouement et la nature de ce sacrifice. Ils sont debout, dans l'attitude d'hommes prêts à partir ; un linge blanc appelé amict, couvre leur tête, comme le casque celle du guerrier ; une aube blanche les revêt entièrement ; c'est le symbole d'une vertu parfaite ; un cordon ceint leurs reins, c'est le signe de la chasteté ; sur leur bras gauche, est une tunique, expression de la joie de leur cœur ; d'une main ils tiennent le manipule, emblème du travail qui les attend, et de l'autre ils portent un cierge allumé, expression touchante de leur charité. Ainsi armées, ainsi disposées, toutes ces jeunes victimes attendent en silence le moment du sacrifice.

Tout à coup le représentant de Jésus-Christ, le Pontife, leur fait entendre sa voix : « Mes chers enfants, leur » dit-il, vous vous présentez pour recevoir le Sous-» Diaconat. Pensez sérieusement plusieurs fois et avec » attention au lourd fardeau que vous désirez. Vous » êtes encore libres, il vous est permis de passer à une » vie séculière ; mais si vous recevez cet Ordre, vous ne

» pourrez plus désormais revenir sur votre détermi-
» nation. Il vous faudra pour jamais appartenir à Dieu,
» le servir, et le servir c'est régner; garder la chasteté
» et être toujours prêts pour le ministère de l'Église. Il
» en est encore temps, réfléchissez;... mais si vous
» persévérez dans votre résolution, approchez. »

Après ces paroles, s'ils se sentent le courage et la force de s'engager pour toujours, ils font un pas en avant. Pas immense! qui met entre eux et le monde un espace à jamais infranchissable! Alors, pour montrer qu'ils sont pour toujours morts au monde et à ses espérances, ils se prosternent tous, étendus la face contre terre, disant un éternel adieu à cette terre qu'ils embrassent, à leurs parents, à leurs amis, et protestant qu'ils sont désormais comme Melchisedech, l'antique figure du sacerdoce chrétien, sans père, sans mère, sans généalogie.

Mais qui leur donnera la force surhumaine dont ils ont besoin pour soutenir toute leur vie cet héroïque sacrifice? Le même Dieu qui leur en a inspiré la volonté. C'est pourquoi l'Évêque et tout le peuple attendris, effrayés en quelque sorte de la grandeur de leurs engagements, se mettent à genoux et implorent sur les prosternés la bénédiction du Ciel. On s'adresse aux trois personnes de l'auguste Trinité, à la puissante Marie, aux Anges, aux Patriarches, aux Prophètes, aux Apôtres, aux Martyrs et Confesseurs, à toute la cour céleste. Puis l'Évêque se levant, bénit et consacre toutes ces victimes, en formant trois fois sur elles le signe de la Croix.

C'en est fait maintenant, les victimes sont immolées; elles se relèvent; car elles doivent vivre et continuer tous les jours de leur vie l'immolation qu'elles viennent de consommer. L'Evêque conjure tous les assistants de prier pour ces nouveaux ministres qui se consacrent à leur service. Ensuite il indique aux Sous-Diacres les fonctions de leur Ordre. Puis il leur en donne les attributs en leur faisant toucher le calice et la patène[1].

[1] Il semble que l'attouchement ou tradition du calice et de la patène, fait toute la matière de l'ordre du Sous-Diaconat dans l'Église latine. Eugène IV l'enseigne ainsi dans le décret aux Arméniens : *Subdiaconatus confertur per calicis vacui cum patena vacua superposita traditionem.* Dans l'Église grecque, la matière du Sous-Diaconat est l'imposition des mains que l'Évêque fait sur la tête de l'ordinand, et la forme et la prière qu'il récite en même temps : on ne voit rien autre chose dans leurs Eucologes tant anciens que modernes, à quoi l'on puisse donner le nom de matière et de forme.

« Cela ne doit pas faire une difficulté, dit le conférencier d'Angers, » t. XI, p. 229. Puisque c'est l'Église qui a institué cet Ordre, il n'a dé- » pendu que d'elle de lui assigner la matière et la forme qu'elle a cru con- » venables au ministère auquel elle destinait les Sous-Diacres : il a même » été en son pouvoir de les changer pour en substituer d'autres, ou d'y » en ajouter de nouvelles si elle le jugeait à propos. »

Cependant d'où peut venir cette différence entre l'Orient et l'Occident? Le Père Chardon, Bénédictin, dans sa savante histoire des Sacrements, en donne la raison suivante, T. V. p. 35 : « Il y a toute apparence, dit-il, » que les Orientaux ayant appris des Apôtres que les ordinations des » Évêques, des Prêtres et des Diacres se faisaient par l'imposition des » mains, ils auront étendu aux autres ordres que le besoin a fait établir » depuis, ce qu'ils savaient avoir été pratiqué par les premiers fonda- » teurs de la Religion qui ont en cela imité les Juifs qui établissaient » ainsi les chefs de Synagogues; tandis que les Occidentaux, à la réserve » peut-être de quelques Églises, auront suivi dans leur manière d'ordonner » les Ministres inférieurs de l'Église, ce qu'ils voyaient se pratiquer tous » les jours dans la création des magistrats que les empereurs envoyaient » dans les provinces pour les gouverner. Cela se faisait en leur donnant

En arrangeant l'amict sur leur tête : *Recevez cet amict, leur dit-il, il désigne la mortification de la Croix. Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.* Vigilance sur ses paroles et sur tous ses sens : tel sera désormais le devoir et la vertu du Sous-Diacre.

Le Pontife lui met au bras gauche le manipule, en disant : *Recevez le manipule, il rappelle le fruit des bonnes œuvres. Au nom du Père, etc.* Il le revêt ensuite de la tunique, en disant : *Que le Seigneur vous donne la tunique du bonheur et le vêtement de la foi. Au nom du*

» les marques extérieures de la dignité dont ils étaient revêtus. C'est » ainsi que Trajan, au rapport de Dion, établissant un préfet du pré- » toire, lui disait : Recevez cette épée dont vous vous servirez pour moi » si je commande comme je dois; ou bien que vous tournerez contre moi » si j'abuse de mon autorité. Quand ceux à qui les empereurs confiaient » les magistratures étaient absents, et qu'ils ne pouvaient leur mettre en » main les marques et les symboles de l'autorité dont ils les revêtaient, » ils leur adressaient pour suppléer à cette formalité, des codiciles qui » outre les paroles par lesquelles ils instituaient, et les avertissements » touchant la manière dont ils devaient se conduire dans leurs emplois, » contenaient encore l'image des marques et des symboles de la puissance » et de la dignité qu'ils recevaient, et qu'ils avaient coutume de porter » sur eux ou de faire porter devant eux par des licteurs, comme les » haches et les faisceaux de verges dont les Consuls, les Préteurs et les » autres officiers étaient précédés quand ils paraissaient en public. Les » marques de la puissance des magistrats étaient peintes sur ces codiciles » par lesquels le prince créait les magistrats, comme on le voit par les » novelles de Justinien. » *Novell.* 24, 25, 26. La *Notice de l'empire,* donnée au public par le savant Pancyrole, représente encore quels étaient les divers symboles qui distinguaient les magistrats les uns des autres. C'est donc à l'imitation de ce qui se passait à cet égard, que l'on créait dans presque toutes les églises d'Occident, les moindres officiers destinés au service de l'Église, en leur mettant en main pour marques des ministères qu'on leur conférait, les choses dont ils devaient prendre soin, et les avertissant de quelle manière ils devaient s'acquitter de leurs emplois.

Père, etc. Enfin, il lui présente le Missel en lui adressant ces paroles : *Recevez le livre des Épîtres et le pouvoir de le lire dans l'église, tant pour vous que pour les défunts. Au nom du Père, etc.* Telle est l'ordination des Sous-Diacres. Nous le demandons, y a-t-il quelque chose de plus propre à pénétrer les peuples de respect pour l'auguste Eucharistie et pour ses ministres, et en même temps de plus puissant pour enseigner à ceux-ci les vertus nécessaires à leur sainte et sublime vocation? Cet utile enseignement va continuer dans l'ordination du Diacre; rendons-nous attentifs.

Le mot *Diacre* veut dire serviteur. Les Apôtres ordonnèrent les premiers Diacres, à l'occasion des murmures qui s'élevèrent parmi les Fidèles de Jérusalem au sujet de la distribution des aumônes. Ils leur confièrent le soin des tables où les veuves et les pauvres prenaient leur nourriture corporelle; car dès le commencement, les pauvres furent l'objet de la tendre sollicitude de l'Eglise. Remplacés auprès d'eux par les Diacres, les Apôtres purent se donner entièrement à la prédication de l'Evangile et à la prière. Mais si ce fut là l'occasion pour laquelle les Apôtres établirent des Diacres, ce ne fut pas l'unique ni même la principale fin de leur institution. Ils furent aussitôt appelés à des fonctions beaucoup plus saintes et plus relevées.

On leur confia le ministère de la table sacrée, où l'on distribuait aux Fidèles l'Eucharistie pour la nourriture de leur ame. La prédication de la parole de Dieu et l'administration du Baptême étaient aussi au nombre de

leurs fonctions. Ainsi, nous voyons que saint Etienne et saint Philippe se livraient avec beaucoup de zèle à ces emplois qu'ils partageaient avec les Apôtres. Tout cela n'empêchait pas que les Diacres ne prissent soin des tables où les veuves et les pauvres prenaient leurs repas ordinaires.

Ministres de l'Eglise et des Apôtres, chargés de fonctions sacrées, les Diacres, dans les temps primitifs, étaient toujours à la suite des Evêques ; ils veillaient à leur défense quand ils prêchaient, ils les accompagnaient dans les conciles, ils les assistaient dans les ordinations et dans l'administration des autres Sacrements[1]. Les Evêques n'offraient point le Sacrifice sans être assistés par les Diacres, comme saint Laurent en fit souvenir le Pape Sixte qu'on conduisait au martyr ? Prêtre saint, lui dit-il, où allez-vous sans votre Diacre ? Jamais vous n'offriez le Sacrifice sans lui[2]. C'étaient les Diacres qui lisaient l'Evangile à la Messe comme ils le font encore aujourd'hui ; ils présentaient au Prêtre le pain et le vin qui devaient être changés au corps et au sang du Sauveur[3]. Ils remplissaient aussi d'autres fonctions très-importantes. Non-seulement ils administraient le Baptême, dispensaient les aumônes et veillaient à la nourriture des veuves et des pauvres; ils étaient encore chargés de soigner les Confesseurs et les Martyrs qui étaient en prison, et de leur faire des exhortations, afin

[1] St. Isid. de Séville. *de Off. Eccl.* l. 2. c. 8.

[2] St. Ambr. *de Off.* l. 1. c. 42.

[3] St. Jerom. *ep.* 48 *ad Sabinien.*; St. Justin. *Apol.* 2; St. Cyp. *de lapsis.*

de les animer à souffrir pour la foi[1]. A présent, les Diacres n'ont ordinairement d'autres fonctions que celles de servir à l'autel l'Evêque ou le Prêtre, et d'y chanter l'Évangile.

Voici comment furent ordonnés les premiers Diacres. Les Fidèles de Jérusalem choisirent sept hommes d'une probité reconnue et pleins de l'esprit de Dieu ; ils les présentèrent aux Apôtres qui, après avoir fait des prières, leur imposèrent les mains[2]. Ce furent les sept premiers Diacres de l'Église catholique. Comme on le voit, les cérémonies de leur ordination étaient alors, de même qu'aujourd'hui, des prières et l'imposition des mains. Lorsque l'Evêque s'est placé sur son fauteuil, au milieu de l'autel, l'Archidiacre lui dit : « Mon révérend Père, notre mère la sainte Eglise catholique, demande que vous donniez à ces Sous-Diacres la charge du diaconat. — Savez-vous s'ils en sont dignes, répond le Pontife? — Je le sais, répond l'Archidiacre, et je le témoigne autant que la faiblesse humaine permet de le reconnaître. — Graces en soient à Dieu, dit l'Evêque. Puis s'adressant au clergé et au peuple, il dit : Avec l'aide de Dieu et de notre Sauveur Jésus-Christ, nous choisissons ces Sous-Diacres pour les élever au diaconat. Si quelqu'un a quelque chose contre eux, qu'il s'avance hardiment pour l'amour de Dieu et qu'il le dise ; mais qu'il se souvienne de sa condition. Il s'arrête un moment pour donner aux Fidèles le temps de répondre.

[1] St. Cyp. *ep* 12.
[2] Act. VI. 6

Cet avertissement rappelle l'ancienne discipline de l'Eglise ; alors on consultait le clergé et le peuple pour les ordinations ; aujourd'hui, les supérieurs seuls sont chargés d'examiner les sujets et leur vocation. Cependant, pour conserver autant que possible l'ancien usage, et pour s'assurer que l'élu est irréprochable, l'Eglise a établi les publications qui se font au prône de la paroisse, et cette cérémonie dont nous parlons, qui précède l'ordination des Diacres et des Prêtres.

Si les Fidèles n'ont fait aucune réclamation, l'Evêque s'adresse aux ordinands et leur rappelle la dignité de l'Ordre qu'ils vont recevoir, les fonctions qui y sont attachées et les vertus qu'il exige. Il commence ensuite une préface qui est comme une introduction à la grande action qu'il va faire. Tout à coup s'arrêtant au milieu de la préface, l'Evêque impose la main droite sur la tête de chaque ordinand et il lui dit : *Recevez le Saint-Esprit pour avoir la force de résister au démon et à ses tentations*. Il ne leur impose pas les deux mains pour montrer que les Diacres ne reçoivent pas le Saint-Esprit avec la même plénitude que les Prêtres.

Cette cérémonie et la préface étant achevées, l'Evêque donne à chaque Diacre l'étole, symbole de la puissance qui leur est confiée : *Recevez de la main de Dieu*, leur dit-il, *cette étole blanche ; remplissez votre ministère ; Dieu est tout-puissant, il augmentera en vous sa grace*. L'étole du Diacre n'est pas placée comme celle du Prêtre, pour montrer qu'ils n'ont pas la même dignité. L'Evêque le revêt ensuite de la dalmatique en prononçant ces pa-

roles : *Que Dieu vous donne l'habit du salut et le vêtement de la joie, et que par sa puissance il vous environne à jamais de la dalmatique de la justice.* Ainsi soit-il. Enfin, l'Evêque présente au Diacre le livre des Evangiles, en disant : *Recevez le pouvoir de lire l'Evangile dans l'église, pour vous et pour les défunts. Au nom du Père, etc.* L'ordination se termine par la prière de l'Evêque et du peuple, unissant leurs voix et leurs cœurs pour appeler sur les nouveaux élus la protection du Seigneur.

A l'ordination des Diacres succède celle des Prêtres.

Offrir le saint Sacrifice; *bénir* le peuple à la Messe, dans les assemblées et dans l'administration des Sacrements, afin d'attirer sur lui les graces du Ciel; *présider* aux assemblées qui se tiennent dans l'Eglise pour rendre à Dieu le culte qui lui est dû; *prêcher* la parole de Dieu dont ils sont les ambassadeurs; *baptiser* et administrer les autres Sacrements, particulièrement ceux qui sont établis pour la rémission des péchés, telles ont été depuis le commencement de l'Eglise et telles sont encore aujourd'hui les fonctions des Prêtres. Seulement, dans les premiers siècles, la prédication était réservée aux Evêques jusqu'au temps de saint Chrysostôme et de saint Augustin qui firent cette fonction par l'ordre de leurs Evêques, lorsqu'ils n'étaient encore que Prêtres. Ainsi, les fonctions des Prêtres sont de deux sortes : les unes regardent le corps naturel de Notre Seigneur, les autres regardent son corps mystique qui est l'Eglise. Point de fonctions plus augustes, point de pouvoir plus redoutable

Avant de les leur confier, l'Evêque, assis sur son fauteuil, au milieu de l'autel, veut s'assurer s'ils en sont dignes : « Mon révérend Père, lui dit l'Archidiacre, notre mère, la sainte Eglise catholique, demande que vous consacriez Prêtres ces Diacres que je vous présente. — Savez-vous s'ils en sont dignes, répond le Pontife ? Et sur la réponse favorable de l'Archidiacre, l'Evêque dit : Dieu soit loué ! » Puis s'adressant au peuple et lui rappelant qu'il est de son intérêt de n'avoir que de saints Prêtres, il l'interpelle pour se conformer à l'ancien usage de l'Eglise, de dire ce qu'il pense des nouveaux Diacres.

L'élection de saint Basile est un exemple illustre qui nous montre jusqu'où allait, dans les premiers siècles de l'Eglise, la déférence que les Evêques avaient pour le choix et le suffrage du peuple dans les ordinations, et comment ils s'y opposaient quand ils s'apercevaient qu'ils étaient déterminés par les passions ou l'intrigue plutôt que par les règles et l'attachement au bien des Fidèles.

Eusèbe, évêque de Césarée, étant mort, le clergé, selon la coutume, écrivit aux Evêques de la province et ils vinrent pour procéder à l'élection. Grégoire, le père du théologien, y étant appelé comme les autres, craignit de ne pouvoir y assister, tant pour son extrême vieillesse que pour une maladie qui lui était survenue. Il écrivit donc au clergé et au peuple de Césarée en ces termes :

« Je suis un petit Pasteur d'un petit troupeau, mais la grace n'est pas resserrée par la petitesse des lieux. Qu'il soit donc permis même aux petits de parler librement,

il s'agit de l'Eglise pour laquelle Jésus-Christ est mort; l'œil est le flambeau du corps, l'Evêque est le flambeau de l'Eglise. Vous m'avez appelé, suivant les canons, mais je suis retenu par la vieillesse et la maladie. Si cependant le Saint-Esprit me donne la force d'assister à l'élection, car il n'y a rien d'incroyable aux Fidèles, ce sera le meilleur et le plus agréable pour moi; si l'infirmité me retient, je concours autant que le peut un absent. Je ne doute pas que dans une si grande ville qui a toujours eu de si grands Prélats, il n'y ait d'autres personnes dignes de la première place; mais je ne puis en préférer aucun autre à notre cher fils le prêtre Basile. C'est un homme, je le dis devant Dieu, dont la vie et la doctrine est pure, et le seul ou du moins le plus propre de tous à s'opposer aux hérétiques... J'écris ceci au Clergé, aux Moines, aux Dignités, au Sénat et à tout le peuple; si mon suffrage est approuvé comme juste et venant de Dieu, je suis présent spirituellement ou plutôt j'ai déjà imposé les mains; si l'on est d'un autre avis, si l'on juge par cabale et par intérêt de famille, si le tumulte l'emporte sur les règles, faites entre vous ce qu'il vous plaira, je me retire. »

Le pieux vieillard écrivit à saint Eusèbe de Samosate, pour implorer son nom en cette circonstance. Saint Eusèbe vint en effet et sa présence fut très-efficace pour consoler et soutenir les Catholiques; car encore que saint Basile fût manifestement le plus digne de remplir le siége de Césarée, les premières personnes du pays s'y opposaient. Ils soutenaient leur fonction par les plus méchants d'entre

le peuple et avaient gagné une partie des Evêques. Ainsi, quand ils furent assemblés, ils écrivirent à l'Evêque de Nazianze pour l'inviter à venir, mais d'une manière qui lui fit entendre qu'ils ne le désiraient pas. Il leur marqua par sa réponse qu'il l'avait bien compris et leur déclara, comme il avait fait au clergé et au peuple de Césarée, qu'il donnait son suffrage au prêtre Basile comme au plus digne, et protesta contre l'élection que l'on pourrait faire par cabale. Il ne se contenta pas d'écrire. Sachant qu'il manquait une voix pour rendre l'élection canonique, nonobstant son grand âge et sa maladie qui le réduisait à l'extrémité, il sortit de son lit et se fit porter à Césarée, s'estimant heureux s'il achevait sa vie pour une bonne œuvre. Saint Basile fut donc élu et ordonné canoniquement Evêque de Césarée, et l'Eglise fait mémoire de cette ordination le 14e de juin.

Ce récit renferme bien des particularités intéressantes et propres à faire connaître la discipline de ce temps-là, touchant les élections. On y voit entre autres que les Evêques y avaient la principale autorité; qu'ils y concouraient quoique absents; que la pluralité des voix l'emportait; qu'ils étaient en droit de former opposition quand on voulait conduire une affaire de cette importance par intrigues et par cabales; que les Evêques même de différentes provinces s'y trouvaient quelquefois par procuration pour conserver la paix et l'unanimité[1]. Revenons à notre sujet.

Si personne ne fait de réclamation, le Pontife

[1] *Histoire des Sacrements*, t. v. p. 119 et suiv.

s'adresse aux Diacres et leur rappelle la nature, l'origine, les sublimes fonctions du Sacerdoce. Il leur dit que les Prêtres sont les successeurs des soixante et douze vieillards que, d'après l'ordre de Dieu, Moïse avait choisis pour l'aider dans son ministère, rendre la justice et veiller à l'observation des dix Commandements. Ces vieillards n'étaient que la figure des soixante et douze Disciples que Jésus-Christ envoya deux à deux prêcher par leurs paroles et par leurs exemples. Soyez dignes, mes chers fils, ajoute le Pontife, d'être les aides de Moïse et des douze Apôtres, c'est-à-dire des Evêques catholiques figurés par Moïse et les Apôtres, établis pour gouverner l'Eglise de Dieu.

Après ce discours, a lieu l'imposante cérémonie de la prostration. Avant d'être admis au Baptême, trois fois l'homme dut renoncer à Satan ; avant d'être admis au Sacerdoce, trois fois le Chrétien doit renoncer à la terre, à la chair et au sang. Ce n'est qu'après ce triple renoncement que l'accès à l'autel saint lui est ouvert. A cette cérémonie succède l'imposition des mains. L'Evêque impose en silence les deux mains sur la tête de chaque Diacre. Tous les Prêtres présents à la cérémonie et revêtus d'une étole, font la même chose. L'Evêque remonte à l'autel, puis se tournant vers les ordinands, il étend ses mains sur eux, tous les Prêtres l'imitent, et il récite en même temps une prière par laquelle il conjure le Seigneur de leur donner son Saint-Esprit et la grace du Sacerdoce.

Le pouvoir de conférer les saints ordres n'appartient

qu'à l'Evêque, lui seul peut imposer les mains comme consécrateur ; et si les Prêtres, dans cette circonstance les imposent avec lui, c'est pour se conformer à l'usage de l'Eglise primitive. Usage vénérable qui rappelle que l'Episcopat et la Prêtrise ne forment qu'un seul Sacerdoce. L'Evêque place ensuite, sur la poitrine des ordinands, en forme de croix, l'étole que comme Diacres ils avaient sur l'épaule gauche, et il lui dit : *Recevez le joug du Seigneur; son joug est doux et son fardeau léger.* Il les revêt de la chasuble en leur adressant ces paroles : *Recevez l'habit sacerdotal, il désigne la charité.* Et le Prêtre sera un homme de charité, la charité personnifiée. La chasuble que l'Evêque vient de donner aux Prêtres n'est pas déliée par derrière. Ils n'ont pas reçu toute la grace du Sacerdoce, ce n'est qu'après leur avoir confié le pouvoir de remettre les péchés que l'Evêque la détachera.

Après une belle préface qui annonce une action sublime, l'Evêque entonne le *Veni Creator* pour appeler sur les ordinands l'Esprit sanctificateur avec tous ses dons. Pendant que le chœur chante, le Pontife consacre les mains des nouveaux Prêtres par une large onction de l'huile des catéchumènes. Il dit : *Seigneur, daignez consacrer et sanctifier ces mains par cette onction et votre bénédiction.* Il fait le signe de la Croix et continue : *Qu'au nom de Jésus-Christ Notre Seigneur, tout ce qu'ils béniront soit béni, tout ce qu'ils consacreront soit consacré et sanctifié.* Chaque ordinand répond : *Ainsi soit-il.*

Les mains du Prêtre étant liées avec un ruban, et les doigts consacrés séparés par un peu de pain qui servira à les purifier, l'Evêque leur fait toucher le calice où il y a du vin et de l'eau et la patène qui porte une hostie, il leur dit en même temps : *Recevez le pouvoir d'offrir à Dieu le sacrifice et de célébrer la Messe, tant pour les vivants que pour les morts*. Les voilà Prêtres pour jamais selon l'ordre de Melchisédech ! La première fonction du Prêtre est d'offrir le Sacrifice, et sur-le-champ ils l'offrent avec l'Evêque. La Messe ainsi célébrée rappelle ce qui se faisait dans les premiers siècles, alors il n'y avait qu'un office dans chaque Eglise, l'Evêque était à l'autel et tous les Prêtres offraient avec lui.

La Communion finie, l'Evêque récite cette belle antienne composée des paroles de Jésus-Christ, que le Sauveur adressait à ses Apôtres dans l'épanchement de son cœur, après les avoir rendus participants de son corps et de son sang : *Je ne vous appellerai plus serviteurs, mais amis, car vous savez tout ce que j'ai fait au milieu de vous. Vous êtes mes amis, faites ce que je vous ai commandé*. L'Evêque s'assure de la foi des nouveaux Prêtres en leur faisant réciter *le Symbole des Apôtres*. Ils sont envoyés pour prêcher, ils doivent prêcher la foi dans toute sa pureté. Ils viennent ensuite se prosterner à ses pieds, alors il leur impose les mains en disant : *Recevez le Saint-Esprit, les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez*; et pour montrer la plénitude

de leur puissance, il délie la chasuble en leur adressant ces paroles : *Que Dieu vous revête de la robe d'innocence, c'est-à-dire soyez purs et saints afin de rendre saints les autres.*

Il demande à chacun d'eux respect et obéissance, car l'Eglise est belle et redoutable comme une armée rangée en bataille. Cette beauté ne peut subsister sans l'ordre, l'ordre ne peut subsister sans subordination ; mais cette subordination est douce dans l'Eglise, elle tend à ne faire de tous ses membres et de tous ses Ministres qu'un cœur et qu'une ame, car elle est fondée sur la charité. C'est pourquoi, l'Evêque finit toutes ces belles et touchantes cérémonies en donnant le baiser de paix à tous les nouveaux Prêtres.

Encore un coup, suivez l'ensemble de toutes ces magnifiques prières, de toutes ces cérémonies imposantes, et dites si le culte catholique ne satisfait pas tout ensemble la raison, le cœur et les sens? Que dirons-nous maintenant de l'importance du sacrement de l'Ordre. Un mot suffit pour prouver sa nécessité sociale : point de société sans Religion, point de Religion sans Prêtres, point de Prêtres sans le sacrement de l'Ordre; donc sans le sacrement de l'Ordre point de société. Je dis de société véritable, c'est-à-dire d'union des hommes entre eux pour la conservation et le perfectionnement de leur être physique, intellectuel et moral. Les sociétés antiques, la juive exceptée, étaient plutôt des agrégations d'individus, retenus par la force et sans autre but que l'existence et le développement matériel.

Les sociétés protestantes, si elles méritent ce nom, ne doivent leur perfectionnement, s'il existe, qu'aux traditions catholiques qu'elles ont retenues : car les peuples ne peuvent vivre que de la vérité, et il n'y a pas de vérité hors de l'Église; et il n'y a pas d'Eglise sans Sacerdoce. C'est donc encore au Sacerdoce catholique que nos frères séparés sont redevables de leur vie sociale, c'est-à-dire de ce qu'il leur reste de croyances et de mœurs[1].

PRIÈRE.

O mon Dieu ! qui êtes tout amour, je vous remercie d'avoir établi différents ordres de Ministres dans votre Eglise. C'est pour votre gloire et pour mon salut ; accordez-moi la grace d'être un enfant docile et respectueux de cette Église si sainte, si belle et si tendre pour nous.

Je prends la résolution d'aimer Dieu par-dessus toutes choses et mon prochain comme moi-même pour l'amour de Dieu ; et, en témoignage de cet amour, *j'aurai le plus grand respect pour les personnes consacrées à Dieu.*

[1] *Voyez* Rubichon, *Action du Clergé dans les sociétés modernes.*

PETIT CATÉCHISME.

DE NOTRE UNION AVEC NOTRE SEIGNEUR LE NOUVEL ADAM, PAR LA COMMUNION. — DU SACREMENT DE L'ORDRE.

Q. Quel est le premier des ordres mineurs?

R. Le premier des ordres mineurs qui se donne après la cérémonie de la tonsure, c'est l'ordre de Portier. Tous les ministères de l'Eglise sont saints, c'est pourquoi on consacre ceux qui doivent les exercer. Dans les premiers siècles, les Portiers avaient soin d'ouvrir les Eglises, de les fermer aux Infidèles, d'y faire observer le recueillement et le silence, de les tenir propres et ornées et d'annoncer les heures de la prière et des offices. C'est ce que rappellent encore toutes les cérémonies de leur ordination.

Q. Quel est le second des ordres mineurs?

R. Le second des ordres mineurs est celui de Lecteur. Les Lecteurs furent établis pour lire au peuple dans l'église l'Ecriture Sainte, les actes des Martyrs, les lettres des Évêques et les homélies des Pères. C'est pour rappeler toutes ces fonctions que l'Evêque, en les ordonnant, leur fait toucher le livre des Leçons.

Q. Quel est le troisième?

R. Le troisième des ordres mineurs est celui d'Exorciste. Autrefois les possessions du démon étaient très-fréquentes, surtout parmi les Payens, comme l'apprennent l'Evangile, les Actes des Apôtres et les Pères de l'Eglise.

Pour délivrer les possédés, on établit les Exorcistes. Ils faisaient aussi les exorcismes sur les Catéchumènes lorsque l'Evêque administrait le Baptême solennellement. Ils reçoivent encore ce pouvoir dans leur ordination. C'est pourquoi l'Evêque leur fait toucher le Missel, car c'est par la parole de Dieu qu'ils peuvent chasser le démon.

Q. Quel est le quatrième?

R. Le quatrième des ordres mineurs est celui d'Acolyte. Acolyte veut dire *qui suit, qui accompagne*. Les Acolytes accompagnaient toujours les Evêques, portaient leurs lettres, les eulogies et même quelquefois l'Eucharistie, ils servaient même à l'autel. Les cérémonies de leur ordination rappellent encore ces fonctions, c'est pour cela que l'Evêque leur fait toucher une burette vide et porter un chandelier avec un cierge allumé.

Q. Quel est le premier des ordres majeurs?

R. Le premier des ordres majeurs c'est le sous-diaconat. Les Sous-Diacres étaient autrefois les secrétaires des Evêques qui les employaient à des négociations, à la distribution des aumônes et au soin de leur temporel. Aujourd'hui leurs fonctions se réduisent à servir le Diacre à l'autel. Avant leur ordination, les Sous-Diacres se prosternent dans l'Eglise le visage contre terre, pour montrer qu'ils renoncent pour toujours au monde et se consacrent au service de Dieu et de l'Eglise.

Q. Quel est le second des ordres majeurs?

R. Le second des ordres majeurs c'est le diaconat.

Les Diacres furent ordonnés par les Apôtres eux-mêmes pour veiller aux besoins des pauvres, mais surtout pour baptiser, prêcher et distribuer l'Eucharistie aux Fidèles. Pendant les persécutions, ils étaient chargés de visiter les Confesseurs et les Martyrs dans leurs prisons, et de pourvoir à leurs besoins. Aujourd'hui ils servent le Prêtre et l'Evêque à l'autel, chantent l'Evangile et présentent le pain et le vin qui doivent être consacrés. Avant leur ordination, ils se prosternent comme les Sous-Diacres, pour marquer de nouveau leur renoncement au monde.

Q. Quel est le troisième des ordres majeurs ?

R. Le troisième des ordres majeurs c'est la prêtrise. Les fonctions de Prêtres, ont toujours été et sont encore d'offrir le saint Sacrifice, de présider aux assemblées des Fidèles, de prêcher la parole de Dieu, de bénir le peuple, de baptiser et d'administrer les Sacrements.

Les Evêques sont les successeurs des Apôtres, et les Prêtres ceux des soixante-douze Disciples choisis par Notre Seigneur pour prêcher l'Evangile avec lui.

Avant leur ordination, les Prêtres se prosternent comme les Sous-Diacres et les Diacres. Avant d'être faits Chrétiens, nous avons renoncé trois fois au démon ; avant d'être ordonnés, les Prêtres renoncent trois fois au monde, pour marquer qu'ils sont parfaitement consacrés au service de Jésus-Christ et des Fidèles.

PRIÈRE.

O mon Dieu! qui êtes tout amour, je vous remercie d'avoir établi différents ordres de Ministres dans votre Eglise ; c'est pour votre gloire et pour mon salut. Accordez-moi la grace d'être un enfant respectueux et docile de cette Eglise si sainte, si belle et si tendre pour nous.

Je prends la résolution d'aimer Dieu par-dessus toutes choses et mon prochain comme moi-même pour l'amour de Dieu ; et, en témoignage de cet amour, *j'aurai toujours le plus grand respect pour les personnes consacrées à Dieu.*



XLVIe LEÇON.

DE NOTRE UNION AVEC NOTRE SEIGNEUR LE NOUVEL ADAM, PAR LA COMMUNION.

Institution du Mariage.— Définition de ce Sacrement.—Dispositions pour le recevoir. — Trait historique. — Ce que représente le Mariage des Chrétiens. — Fiançailles. — Bans. — Empêchements dirimants. — Prohibitifs. — Dispenses. — Prières et cérémonies du Mariage. — Avantages sociaux de ce Sacrement.

Si le sacrement de l'Ordre a été établi pour perpétuer les Ministres sacrés, le sacrement de Mariage a été institué pour perpétuer les Fidèles. Les premiers sont établis pour conserver la présence réelle de Jésus-Christ sur la terre, les seconds viennent en ce monde pour le recevoir. Ainsi, c'est au nouvel Adam, et à notre union avec lui, que se rapporte, comme nous l'avons déjà dit, tous les Sacrements et la Religion tout entière.

De tous les contrats, le Mariage est le plus ancien, le plus saint et le plus respectable : Dieu même en est l'auteur. Il l'institua dans le Paradis terrestre, lorsqu'après avoir créé Adam et Eve, il les bénit en leur disant : *Croissez et multipliez, et remplissez la terre*[1], Alors Adam reçut, des mains de Dieu, son inséparable

[1] Gen. 1, 28.

compagne en prononçant ces paroles mystérieuses et prophétiques : *Voilà l'os de mes os, la chair de ma chair; c'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère pour s'attacher à son épouse, et ils ne feront tous deux qu'une même chair*[1]. Sous les Patriarches, le Mariage continua d'être le contrat le plus sacré et le plus solennel. Témoin l'histoire d'Isaac et de Rebecca, de Jacob et de Rachel. Il en fut de même sous la loi de Moïse; nous en avons des exemples dans le mariage de Ruth avec Booz, de Sara avec Tobie. Cependant, tout se passait encore comme au temps des Patriarches, dans l'intérieur du foyer domestique, entre les parents et les amis, au milieu des prières du père de famille et des assistants pour attirer la bénédiction de Dieu sur les nouveaux époux. Ce n'était encore qu'un contrat naturel et civil.

Les temps approchaient où le Mariage devait avoir pour but de donner au nouvel Adam des frères, à l'Eglise des enfants, au monde non plus des Juifs mais des Chrétiens, non plus une nation charnelle mais une nation sainte. Il fallait donc que le Mariage, dont le but devenait plus noble et plus saint, fût élevé à une dignité plus haute, et enrichi des graces nécessaires aux nouveaux époux. C'est ce que Notre Seigneur a fait en élevant le Mariage à la dignité de Sacrement.

Ainsi, dans la loi nouvelle, *le Mariage est un Sacrement institué par Notre Seigneur Jésus-Christ, qui donne à ceux qui le reçoivent dignement la grace de*

[1] Gen. 2. 23.

se sanctifier dans leur état, d'élever chrétiennement leurs enfants, et qui représente l'union de Jésus-Christ avec l'Église.

C'est un Sacrement; le mariage des Catholiques renferme toutes les qualités qui constituent un véritable Sacrement; la tradition des mains, le consentement mutuel que se donnent les époux, et la bénédiction du Prêtre; dans toutes ces différentes choses se trouvent la matière et la forme.

Institué par Notre Seigneur Jésus-Christ, l'Eglise d'Orient et d'Occident a toujours enseigné que Notre Seigneur avait élevé le Mariage à la dignité de Sacrement; et le concile de Trente, résumant l'enseignement de tous les siècles passés, a déclaré anathème quiconque oserait dire que le Mariage de la loi nouvelle n'est pas un Sacrement institué par Notre Seigneur Jésus-Christ, et qu'il ne confère point la grace[1].

A ceux qui le reçoivent dignement. Après la première Communion. Il n'est rien de plus important que le choix d'un état. Le Mariage est de tous les actes celui qui a la plus grande influence sur le sort des époux, des familles et de la société. Il n'en est point auquel on doit apporter plus de dispositions, et il n'en est peut-être point, par un renversement étrange, auquel on en

[1] Sess. 24. *c.* 1; St. Paul *ad Eph.* c 5; Conc. *de Cologne*, 1576; Tertull. *de Monogamia, de Præscript.* c. 40; St. Ambr. *libr.* 1 *de Abraham*, c. 7; St. Aug. *lib. de fide et operib.* c. 7; *de bono conjug.*, c. 24; Tertull. *ad uxor.* c. 9; St. Ambr. *Epist* 25 *ad Vigil*; Concil. 4. Carth. *can.* 13. Orig. *tract.* 7. *in Matth.*; St. Athan. *Epit. ad Ammonium*; St. Chrys. *homil.* 56 *in Genes.*; St. Aug. *de nuptiis et concupiscentia*, c. 17, etc.

apporte moins. Les dispositions au Mariage sont :

En premier lieu, la vocation. La providence de Dieu, en nous mettant au monde, destine chacun de nous à un état particulier. Si nous y entrons, des graces spéciales, proportionnées à nos devoirs, nous sont réservées; c'est pourquoi il est infiniment plus facile de se sauver dans cet état; si au contraire nous n'y entrons pas, nous sommes privés de ces graces spéciales, alors comment nous sauverons-nous ? Quand on n'est pas dans sa vocation, on est malheureux dès cette vie ; on est comme le membre déboîté qui souffre et fait souffrir tout le corps ; comme le voyageur égaré qui fait de grands pas, qui se fatigue beaucoup, et qui n'arrive pas au but de son voyage ; comme le poisson hors de l'eau, qui se débat, qui palpite et qui meurt. Les moyens de connaître sa vocation sont de mener une vie chaste, pieuse et vraiment chrétienne pendant sa jeunesse ; de demander tous les jours à Dieu, par quelques prières ou quelques bonnes œuvres, la grace de connaître sa vocation; de prendre conseil de son confesseur, mais long-temps avant de se décider, et non pas à la veille d'accepter un parti ; de se demander sérieusement à soi-même quel est l'état où, eu égard à nos dispositions, nous croyons que nous pourrons nous sauver plus facilement, et ce que nous voudrions avoir fait au moment de notre mort ; enfin, de se demander ce que nous répondrions à une personne qui, étant dans la même position, ayant les mêmes qualités et les mêmes défauts que nous, viendrait nous consulter sur sa vocation.

La seconde disposition au Mariage, c'est une grande pureté d'intention. Il ne faut y entrer qu'en vue de Dieu et pour accomplir sa sainte volonté.

Pour cela, il faut purifier sa conscience par la confession, faire de bonnes œuvres et de ferventes prières. Ainsi font encore un petit nombre de jeunes gens et de jeunes personnes vraiment chrétiennes. Il y a quelques années, un jeune médecin, habitant la capitale de la France, y reçut le sacrement de Mariage avec des circonstances édifiantes, au mois d'octobre 1829.

Un de ses amis l'introduit dans une maison recommandable, en lui faisant espérer la main d'une fille unique, aussi pieuse que le reste de sa famille. La jeune personne est bientôt promise au docteur, dont l'aimable modestie égale la science.

Dix jours environ avant la cérémonie nuptiale, celui-ci vient seul trouver la mère de sa future épouse, et lui demande à parler en particulier à mademoiselle Émilie. « Ce n'est pas possible, Monsieur, répond-elle d'une manière obligeante ; ma fille n'est pas bien depuis deux jours, et elle a besoin de tranquillité. — Mais, madame, il m'est bien pénible de ne pouvoir m'entretenir un instant avec votre demoiselle ; à peine ai-je eu la satisfaction de la voir trois ou quatre fois dans la société ; jusqu'ici je n'ai point trouvé l'occasion de lui exprimer à mon aise mes sentiments et de connaître les siens. — Vos instances me font peine, Monsieur ; mais ma fille n'est pas visible. — J'aurais cependant quelque chose de très-important à lui communiquer. — Je l'ap-

pellerai, si vous le désirez, et vous lui parlerez en ma présence; jamais ma fille ne s'est trouvée en tête-à-tête avec aucun homme. — Mais bientôt je dois être son époux! — Alors, Monsieur, ma fille ne m'appartiendra plus; jusqu'à ce temps, je dois remplir à son égard tous les devoirs d'une mère chrétienne et prudente. — Ah! madame, s'écrie le médecin, il faut donc que je vous confie mes intentions. Elevé moi-même par des parents religieux, je suis toujours demeuré fidèle à cette Religion sainte qui vous dicte une si belle conduite. L'indifférence qui existe malheureusement parmi les hommes de mon art a pu vous inspirer quelque défiance; mais, loin de la partager, je me fais une gloire et un bonheur de suivre en tout point les pratiques de la foi : plus je les étudie, plus elles me semblent grandes et respectables. Si j'ai tant insisté pour avoir avec votre demoiselle un entretien particulier, c'est que je voulais sonder ses dispositions à cet égard, et la prier de se disposer par une confession générale et la réception de l'adorable Eucharistie, à recevoir, avec la bénédiction nuptiale, toutes le graces qui y sont attachées. »

A ces mots, la mère ne peut retenir ses larmes; elle se jette dans les bras du vertueux médecin, et lui dit, en le tenant serré contre son cœur : « Eh bien, mon fils, nous communierons tous ensemble; allez voir votre épouse, et dites-lui bien que je vous ai appelé mon fils. Allez, pieux jeune homme, vos sentiments me répondent de votre bonheur et de celui de ma fille. »

Le vertueux médecin ne s'en tint pas là. Pendant huit jours, le saint sacrifice de la Messe fut célébré pour attirer toute l'abondance des bénédictions célestes. Mais ce qu'il y eut de plus beau, de plus attendrissant, ce fut de voir, le jour même du mariage, les deux époux s'asseoir à la table sainte, accompagnés, l'un de son respectable père et de sa mère en pleurs, l'autre de sa mère et de sa grand'mère, qui reçurent tous ensemble, avec leurs dignes enfants, la communion des mains du prêtre consécrateur.

Quel bel exemple pour les jeunes gens ! quelle leçon pour tant de parents indifférents ou impies ! Ah ! si toutes les unions ressemblaient à celle-ci, que la société serait heureuse et tranquille !

La troisième disposition, c'est de recevoir avec un redoublement de ferveur les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie. Pour mieux se préparer, on conseille dans ce moment décisif, de faire une confession générale de toute sa vie, ou du moins depuis sa première Communion. Mais pour cela il ne faut pas attendre qu'on soit au moment de se marier. Oh ! combien de personnes mènent dans le Mariage une vie de peines et de chagrins pour avoir négligé de prendre ces précautions ! combien de crimes sont la suite de la profanation du sacrement de Mariage ! C'est là une des plus grandes plaies de la société.

La grace de se sanctifier dans leur état. Il n'est point d'état dont les devoirs soient plus nombreux, plus difficiles, plus sacrés et plus importants que l'état du Ma-

riage; point où l'on rencontre autant d'occasions de se damner. Le Sacrement bien reçu, donne la grace pour éviter les unes et accomplir les autres; c'est une grace de sainteté qui aide les époux à vivre avec sagesse, honnêteté et pureté, comme les enfants des Saints, les Frères de Jésus-Christ et les héritiers du Ciel; c'est une grace de charité qui, perfectionnant l'amour naturel, leur rend agréable le joug qu'ils s'imposent, remplit de charmes les soins qu'ils se prodiguent, et tient leurs cœurs toujours tendrement unis malgré l'inconstance et les vicissitudes de la vie; c'est une grace de force qui les aide à se supporter, à excuser leurs défauts réciproques: c'est une grace de fidélité qui les aide à garder inviolablement les saintes promesses qu'ils ont jurées aux pieds des autels.

Et d'élever leurs enfants selon Dieu. L'éducation des enfants est de tous les devoirs des époux le plus important et le plus difficile. Le sacrement de Mariage bien reçu, leur donne la prudence, la douceur, la fermeté, la vigilance, la patience nécessaire pour s'en acquitter dignement, et il en faut beaucoup. Elle leur apprend à regarder leurs enfants comme un dépôt sacré que Dieu lui-même leur a confié, et dont il leur demandera compte sang pour sang, ame pour ame. Elle leur apprend à éviter en leur présence toute parole, toute action qui pourrait les scandaliser. En un mot, cette grace leur apprend que Dieu ne leur a pas donné des enfants pour en faire des savants, des riches, des heureux selon le monde, mais des Saints. D'où vient que tant de pères

et de mères ignorent ces premiers principes de leurs obligations, et qu'au lieu de les suivre, ils les violent continuellement? de la profanation pour le sacrement de Mariage.

Enfin, nous avons dit *qui représente l'union de Jésus-Christ et de l'Église*. Le divin Sauveur a voulu que sa sainte et chaste union avec l'Eglise fût copiée et rendue sensible dans chaque famille entre l'époux et l'épouse, afin que chaque famille fût une église domestique, et qu'ainsi la société, qui n'est que l'assemblage de toutes les familles, ne fût qu'un peuple de Saints. C'est pour cela qu'il a élevé le Mariage à la dignité de Sacrement. Or, voici comment les époux représentent cette union de Jésus-Christ et de l'Eglise.

Comme Jésus-Christ a quitté son père pour s'unir à l'Eglise, ainsi l'homme quitte son père et sa mère pour s'unir à sa femme. L'Eglise a été formée de Jésus-Christ mort sur la Croix, comme la femme a été formée de l'homme pendant son sommeil. Jésus-Christ est le Chef de l'Eglise, comme le mari est le chef de la femme. Jésus-Christ protége l'Eglise, il la dirige, il la conduit au Ciel; le mari doit être le protecteur, le guide de son épouse, et lui montrer le chemin du Ciel bien plus par ses exemples que par ses paroles. Jésus-Christ et l'Eglise ne font qu'un, un même esprit les anime ; il en est de même de l'homme et de la femme, ils ne font qu'une même chair, un même esprit doit les animer.

Jésus-Christ aime tendrement l'Eglise, mais il

l'aime en vue de son bonheur éternel; et l'Eglise, de son côté, respecte son divin Epoux et lui garde une inviolable fidélité; de même l'époux doit aimer son épouse, mais en vue de son salut, et l'épouse doit respecter son époux et lui garder une inviolable fidélité.

Jésus-Christ est inséparablement uni à l'Eglise; il en est de même de l'époux et de l'épouse; leur union est indissoluble; elle ne peut être rompue que par la mort.

Il suit de là que l'union sacrée du Mariage ne peut être contractée qu'entre un seul homme et une seule femme, et que la polygamie, c'est-à-dire la pluralité des femmes, quoique tolérée dans l'ancienne Loi pour la propagation du genre humain, est absolument interdite par la Loi de Jésus-Christ, puisque, si elle était encore praticable, le Mariage ne représenterait plus l'union du Sauveur avec l'Eglise, ce qui lui donne particulièrement la dignité de Sacrement[1].

Tout ce que nous venons de dire, montre quelle est la sainteté du Mariage parmi les Chrétiens. Il n'en est point non plus parmi les hommes qui soit aussi étroite et aussi indissoluble. C'est pourquoi les peuples, même payens, la faisaient précéder par des fiançailles qui en étaient comme la préparation. On appelle fiançailles, *la promesse mutuelle que se font deux personnes, ha-*

[1] Tel est le sens donné par les Théologiens à cette parole de saint Paul : *Sacramentum hoc magnum est, ego autem dico in Christo et in Ecclesia. Voyez* Filassier, *t.* 1.

biles à contracter, de s'épouser un jour. Pour que les fiançailles soient valides et obligatoires, il faut que la promesse soit véritable et sincère, faite par les deux parties avec liberté et délibération et qu'elle soit manifestée par des paroles ou par des signes extérieurs. Les fiançailles ont pour but de donner aux parties le temps de se connaître, de délibérer et d'examiner mûrement, avant de faire une démarche qui doit les engager pour toute leur vie, si elles trouveront dans leur futur mariage tout ce qui peut assurer leur bonheur en ce monde et en l'autre.

Les fiançailles sont très-anciennes. Les Juifs les célébraient presqu'avec autant de solennité que les noces [1]. Cette cérémonie était même en usage chez les peuples payens; et comme elle n'a rien de contraire à la Religion, elle s'est conservée dans le Christianisme. L'Eglise la sanctifia en la bénissant par la prière et la présence de ses ministres. Chez les Romains, c'était la coutume d'envoyer à la future épouse un anneau de fer sans aucun ornement de pierres précieuses [2]. C'est ainsi que les futurs époux s'engageaient réciproquement leur foi, l'un en donnant l'anneau, l'autre en le recevant [3]. Chez les anciens Francs, au lieu d'anneau, l'époux donnait dans les fiançailles à la future épouse quelques pièces de monnaie. Cette cérémonie était un reste d'une très-ancienne coutume établie chez les différentes na-

[1] Phil. *liv. de special. legibus.*

[2] Plin. *hist. natur.* liv. 33. c. 1.

[3] De là vient que Tertullien appelle cet anneau *annulus pronubus.*

tions payennes d'acheter les femmes qu'on voulait épouser; car le Paganisme regardait la femme comme l'esclave de l'homme. Grace au nouvel Adam, son sort a bien changé; mais la pièce de monnaie qu'on bénit le jour du mariage doit lui rappeler celui à qui elle en est redevable.

Lorsque les fiançailles sont conclues, on fait les publications de bans. Le mot ban veut dire *proclamation publique*[1]. L'Eglise veut qu'on annonce à tous ses enfants les futurs mariages, 1° afin que tous se mettent en prière pour attirer sur les nouveaux époux les bénédictions du Ciel. Hélas! jamais elles ne furent plus nécessaires; 2° afin que le Mariage se contracte sans empêchement. Les bans doivent être régulièrement publiés trois Dimanches ou Fêtes consécutifs, pendant la solennité de la Messe, et cela dans une seule ou dans plusieurs paroisses, suivant l'âge, la position et le domicile des parties.

Après la publication, le Prêtre ajoute en parlant aux Fidèles : Si vous connaissez quelque empêchement à ces futurs mariages, vous êtes obligés de le révéler sous les peines portées par l'Eglise. Ces peines sont graves, et il y a péché mortel à ne pas révéler un empêchement qu'on connaît. Cette obligation de révéler les empêchements ne regarde pas seulement les habitants de la paroisse où l'on publie les bans, mais généralement tous ceux qui connaissent l'empêchement au mariage qu'on publie; car les lois de l'Eglise qui

[1] Ce mot vient de l'allemand.

enjoignent cette révélation sont générales ; par conséquent elles regardent tout le monde et la chose regarde le bien public, puisqu'il s'agit du salut des ames, du repos des familles, de la tranquillité de l'état, et d'empêcher la profanation d'un Sacrement, à laquelle tous les Chrétiens doivent s'opposer.

Les publications de bans ont lieu comme nous venons de voir, pour obtenir la révélation des empêchements qui pourraient se trouver au mariage. En effet, il n'est pas, il n'a jamais été permis chez aucun peuple policé, de se marier indistinctement à toute sorte de personnes : la nature elle-même le défend. Or, il y a deux sortes d'empêchements qui peuvent mettre obstacle au mariage. Les uns rendent le mariage nul ; on les appelle pour cette raison *empêchements dirimants ;* les autres n'annullent pas le mariage, mais font qu'on ne peut se marier sans péché ; on les nomme *empêchements prohibants*.

Voici les principaux empêchements dirimants que les Fidèles doivent connaître :

1° *L'erreur ;* par exemple, l'intention de Pierre est d'épouser Thérèse ; on le trompe et il donne son consentement à Catherine qu'il croit être Thérèse. Le mariage fait avec Catherine est nul. Cet empêchement est de droit naturel. La première règle d'un engagement, est que les parties connaissent ce à quoi elles s'engagent.

2° *Le vœu solennel de chasteté.* Un religieux ou une religieuse, ou un homme qui a reçu les ordres sacrés,

ne peuvent se marier; et, s'ils le font, le mariage est nul. Celui qui a fait vœu de chasteté, a contracté une alliance spirituelle avec Jésus-Christ. Il s'est donné à lui; il ne peut plus disposer ni de son corps ni de son cœur. C'est l'Eglise qui a établi cet empêchement, afin d'obliger ceux qui avaient voué à Dieu leur personne, de respecter leurs engagements. En effet, rien n'est plus sacré que les promesses solennelles faites à Dieu; et rien n'entraînerait à de plus grands scandales que l'infraction et le mépris qu'on en fait. C'est pour les prévenir que l'Eglise a établi l'empêchement dont nous parlons : Connaissez-vous quelque chose de plus sage et de plus utile à la société et à la Religion ?

3° *La parenté*. Il est défendu aux parents en ligne collatérale, jusqu'au quatrième degré inclusivement, de se marier ensemble, sous peine de nullité de mariage. Pour savoir à quel degré de parenté deux personnes sont entre elles, il suffit de compter combien il y a de personnes entre elles, et leur souche commune : *autant de degrés que de personnes, non compris le père commun de qui elles descendent*. L'Eglise a étendu cet empêchement jusqu'au quatrième degré, afin d'étendre et de resserrer les liens de la charité parmi les hommes, en les obligeant à contracter des alliances dans d'autres familles. On voit qu'elle comprend admirablement l'esprit et le désir de son divin époux qui est de faire de tous les hommes un seul peuple de frères.

4° *La différence de Religion*. Il n'est pas permis aux Chrétiens de se marier avec les Infidèles qui ne sont pas

baptisés ; et s'ils le font, leur alliance est nulle. Il n'en est pas de même de celle qu'on contracte avec les Hérétiques ; elle est défendue, mais elle n'est pas nulle, si d'ailleurs il n'y a point d'autres empêchements. C'est encore l'Eglise qui a établi cet empêchement, qui est une nouvelle preuve de sa maternelle sollicitude. Dès le commencement elle a souhaité que ses enfants ne s'alliassent pas avec les Infidèles, ni même avec les Hérétiques, parce que leur compagnie est souvent bien plus dangereuse aux Catholiques, que celle des Catholiques ne leur est utile. Saint Paul recommande d'éviter ces sortes de mariages [1]. Cependant, quoique l'Église n'ait point approuvé ces sortes d'alliances, elle les a tolérées long-temps, et ne les regardait pas comme invalides. Souvent même elles produisirent de grands biens, non-seulement par la conversion de la femme ou du mari infidèle, mais par la conversion des peuples entiers, que des femmes pieuses ont attirés à la foi, en portant leurs maris qui dominaient ces peuples, à se soumettre au joug de l'Évangile.

La conversion de Clovis, et par suite celle des Français, est due en partie à sainte Clotilde épouse de ce prince. Théodeline, reine des Lombards, qui avait épousé deux de leurs rois, fut l'instrument dont Dieu se servit pour retirer ce peuple du Paganisme et de l'Arianisme. Sainte Monique épousa Patrice encore Payen, et en fit un Chrétien zélé. Sainte Nonne, mère de saint Grégoire de Nazianze, épousa un mari Infidèle,

[1] 2 Cor. 2. v. 6. Tertull. *ad uxor.* lib. 2.

qu'elle rendit Chrétien par les prières qu'elle adressait à Dieu, et par les exhortations qu'elle ne cessait de lui faire.

Voici, pour l'instruction des épouses chrétiennes, les moyens par lesquels sainte Monique parvint à convertir son mari. « Ma mère étant en âge, dit saint Augustin, on lui donna un mari qu'elle servait comme un maître. Tout son désir était de le faire catholique. Elle lui parlait sans cesse de vous, ô mon Dieu! non pas avec la langue, mais par l'innocence de ses mœurs; c'était le seul fard qui la rendit agréable à son mari et digne de ses respects. Elle souffrait ses infidélités avec tant de patience que jamais elle ne lui en faisait de reproche. Il était extrêmement porté à la colère; or, elle savait que pour gouverner cet esprit, il ne fallait pas s'opiniâtrer contre lui, ni en effets ni en paroles. Lorsque la fougue de sa colère était passée, elle lui donnait souvent la raison de ce qu'elle avait fait, si par hasard il s'en était offensé. Si les dames de son quartier dont les maris étaient beaucoup plus traitables, se plaignaient de leur mauvais ménage, ma mère leur disait gaiement en prenant la défense des coupables, que depuis le jour où elles avaient consenti à leur contrat de mariage, elles avaient passé le marché de leur servitude. Qu'ainsi, il fallait se souvenir de sa condition et ne pas gronder contre ses maîtres.

» Comme on connaissait la fâcheuse humeur de Patrice, on s'étonnait de ce qu'elle n'avait jamais avec lui de ces procès domestiques assez ordinaires dans les mé-

nages. Elle en donnait la raison en indiquant les moyens dont elle se servait et que j'ai dits plus haut. Celles qui en faisaient usage, s'en trouvaient bien. Sa modestie et sa douceur gagnèrent aussi tellement l'esprit de sa belle-mère que les rapports de certaines servantes irritaient contre elle, que de son plein gré elle dénonça à son fils ces langues malicieuses qui troublaient la paix de leur maison. Patrice renvoya ces servantes et promit une pareille récompense à toutes celles qui tâcheraient pour gagner ses bonnes graces, de troubler leur bonne intelligence. La dernière action louable qu'elle fit pour mon père, fut de le gagner à votre Église, ô mon Dieu ! quelque temps avant sa mort[1]. »

L'Église, bien loin de condamner ces mariages, dont nous venons de parler, a remercié Dieu des bénédictions qu'il y avait répandues avec tant d'abondance, quoiqu'en général elle improuvât ces sortes d'alliances qui peuvent être fatales aux ames ordinaires. Une fois le Paganisme à peu près détruit, elle a défendu à ses enfants de contracter mariage avec les Infidèles, et cela sous peine de nullité.

Quant aux Hérétiques, si elle ne le défend pas d'une manière aussi absolue, elle improuve ces alliances de tout son pouvoir. Lorsque pour des raisons graves, elle juge à propos de les autoriser, elle y met toutes les conditions qui peuvent les empêcher de devenir funestes au salut. En voici quelques-unes : 1° Que *tous les enfants* à naître seront élevés dans la Religion catholique ;

[1] Confess. *liv.* 9. *c.* 9.

2° que la partie catholique ne sera point emmenée dans un pays où elle ne pourra pas pratiquer sa religion; 3° que la partie catholique ne négligera rien pour rendre catholique celle qui ne l'est pas.

5° *La violence.* Quand le consentement d'une des parties n'est pas libre, mais estorquée par la violence et par la crainte, le mariage est nul. Cet empêchement est de droit naturel : la condition indispensable à toute convention, c'est la liberté de ceux qui la souscrivent.

6° *L'honnêteté publique.* Quand on est fiancé avec une personne, si les fiançailles viennent à se rompre, soit par le vœu solennel de chasteté d'une des parties, avant l'accomplissement du mariage, soit par le mutuel consentement, soit enfin par le mariage fait avec une autre personne, on ne peut se marier ni avec le père ou la mère, ni avec le frère ou la sœur de son fiancé ou de sa fiancée, et le mariage contracté avec ces sortes de personnes serait nul. Ainsi, cet empêchement ne s'étend pas au-delà du premier degré. Il a été établi par l'Église, afin de rendre respectables les promesses de mariage faites à une personne, de prévenir une foule de désordres, et d'empêcher les fiançailles inconsidérées.

7° *L'alliance.* Il y a deux sortes d'alliances : celle qui est contractée par le Mariage, et celle qui est contractée par le sacrement de Baptême ou par celui de la Confirmation. L'empêchement de l'alliance contractée par le Mariage, consiste en ce qu'un mari est allié à tous les parents de son épouse; en sorte qu'après la

mort de l'un ou de l'autre, ils ne peuvent se marier avec leurs alliés réciproques, jusqu'au quatrième degré inclusivement, sous peine de nullité de mariage. Ces empêchements de mariage de parent à parent, si multipliés par l'Église, outre leurs raisons morales et spirituelles, tendent politiquement à diviser les propriétés et à empêcher qu'à la longue les biens de l'Etat ne s'accumulent sur quelques têtes.

L'empêchement de l'alliance spirituelle consiste en ce qu'il se fait une alliance 1° entre celui ou celle qui baptise et l'enfant baptisé, et ses père et mère : en sorte que la personne qui a baptisé ne peut se marier ni avec l'enfant, ni avec le père ou la mère de l'enfant; 2° entre l'enfant baptisé ou confirmé et son parrain et sa marraine de Baptême ou de Confirmation ; en sorte que ni le parrain ni la marraine ne peuvent jamais se marier avec cet enfant ; 3° entre le parrain et la marraine de Baptême ou de Confirmation, et le père et la mère de l'enfant baptisé ou confirmé; en sorte que ni le parrain ni la marraine ne peuvent jamais épouser le père ou la mère de l'enfant, s'ils deviennent veufs, le tout à peine de nullité.

C'est l'Église qui a établi cet empêchement. Elle considère avec raison ceux qui concourent à donner à l'enfant la vie chrétienne, comme ses père et mère spirituels. Or, afin de rendre ce titre respectable et de faire accomplir fidèlement les obligations sacrées qu'il impose, elle défend à ceux qui en sont honorés, toute alliance avec leur fils spirituel et avec ses père

et mère selon la chair : aux yeux de l'Église, les uns et les autres sont proches parents de l'enfant, or les proches parents ne peuvent se marier entre eux.

8° *Le rapt.* C'est l'enlèvement d'une personne ou contre sa volonté, ou contre celle de ses père et mère ou de ses tuteurs et curateurs. On ne peut, dans ce cas, épouser la personne enlevée, si elle n'a pas été mise en pleine liberté; sans cela, le Mariage est nul. Quoi de plus moral qu'un pareil empêchement?

9° Enfin *la clandestinité.* Pour qu'un Mariage soit valide, il doit être fait en face de l'Église, en présence du Curé ou d'un Prêtre qu'il a chargé de tenir sa place, des parties et des témoins. Des abus énormes ont fait établir cet empêchement.

Il y a trois empêchements prohibitifs : 1° le *vœu simple* de garder la chasteté, de se faire religieux, de ne point se marier; 2° les *fiançailles* contractées avec une autre, on ne peut sans péché se marier avec une personne quelconque, quand on est fiancé avec une autre, tant que les fiançailles subsistent; 3° *la défense de l'Église.* Il n'est pas permis de se marier, sans dispense, depuis le premier dimanche de l'Avent jusqu'au jour de l'Épiphanie inclusivement, et depuis le premier jour du Carême jusqu'au jour de l'octave de Pâque inclusivement. Ces deux temps de l'année étant réservés à la prière, au recueillement et au jeûne, il était très-raisonnable d'y défendre les noces; d'autant mieux que les Chrétiens doivent s'occuper alors bien plus de leur établissement éternel dans le Ciel, que de leurs alliances temporelles et fragiles.

Tels sont les principaux empêchements de Mariage; ils ont pour objet le bien des ames, l'avantage de la société et l'honneur de la Religion. L'Église avait bien le droit de les établir; son divin Epoux, auteur des Sacrements, lui en a confié l'administration : le concile de Trente. frappe d'anathème quiconque oserait dire le contraire.

Cependant, quelque sages et nécessaires que soient ces empêchements, il peut se présenter de justes motifs d'en dispenser dans certains cas particuliers. L'Eglise ne s'y refuse jamais dès que le bien de ses enfants l'exige. Seulement, on est bien souvent obligé de recourir à Rome pour ces sortes de dispenses, et de donner pour les obtenir, une certaine somme. En voici la raison. Au moyen-âge, lorsque l'Europe était partagée entre une multitude de petits souverains, despotes toujours armés, et qui ne respectaient aucune loi, les Evêques n'avaient plus assez d'autorité pour faire respecter celles qui concernaient le Mariage. La plupart de ces princes se faisaient un jeu de cet engagement sacré, et donnaient ainsi à leurs sujets le plus pernicieux exemple. Il fut donc absolument nécessaire que les Papes qui n'étaient point sous la dépendance de ces princes, veillassent sur cette partie essentielle de la discipline et se réservassent les *dispenses*, afin que l'embarras de recourir à Rome modérât l'ambition qu'avaient les particuliers de s'affranchir des lois ecclésiastiques sous le moindre prétexte. En demandant une dispense on doit dire la vérité, c'est-à-dire, faire connaître les motifs qu'on a de la solliciter. Autrement, la dispense serait nulle.

Quant à la somme d'argent exigée, il est juste que celui qui demande une dispense de la loi qui est générale pour tous, qui réclame ainsi un privilége, compense l'espèce d'infraction qu'il fait à la loi, et répare par une bonne œuvre l'espèce de scandale qu'il donne. D'ailleurs, l'argent qu'on envoie à Rome pour les dispenses, ne tourne point au profit de la cour romaine; il est employé à l'entretien des missions pour la propagation de la foi. Dans les diocèses particuliers, cet argent est consacré à de bonnes œuvres.

Telle est en abrégé la législation de l'Église touchant le Mariage. Pour quiconque l'a étudiée, c'est un véritable chef-d'œuvre de sagesse et un admirable ensemble de garanties pour l'acte fondamental de la famille et de la société.

Que dirons-nous des cérémonies qui accompagnent l'union solennelle des époux? Leur premier titre à notre vénération, c'est leur antiquité. Dès les premiers siècles, les Chrétiens ont sanctifié leur entrée dans le Mariage par les prières communes de l'Eglise et la bénédiction de ses ministres [1]. Les mariages se célébraient publiquement en face de l'Evêque qui, dans l'action du Saint Sacrifice, recommandait à Dieu les futurs époux; ceux-ci y faisaient leur oblation avec les autres Fidèles, et on récitait leurs noms en particulier. Ils regardaient la bénédiction nuptiale non comme une simple cérémonie, mais comme une source de graces. A la bénédiction nuptiale était jointe la bénédiction de l'anneau que

[1] St. Ign. ep. *ad Polycarp.* Tertull. *ad uxor.*

l'époux mettait au doigt de son épouse; les futurs époux présentaient aussi quelques pièces de monnaies destinées aux pauvres. Toujours nos pères ont voulu que les pauvres fussent de leurs fêtes Enfants de la même famille, ils ne croyaient pas que les uns dussent souffrir, tandis que les autres se réjouissaient. L'époux prenait la main de son épouse en signe de la foi qu'il lui promettait[1]. On étendait un voile sur leur tête. Cette cérémonie leur apprenait que la pudeur devait être la règle de leur conduite. Ce voile était de couleur de pourpre, pour mieux marquer cette vertu si convenable aux personnes mariées dont elle fait le principal ornement[2].

La cérémonie du couronnement des époux aux premières noces, n'est pas moins ancienne que celles dont nous venons de parler. Cette couronne que le Prêtre mettait sur la tête des conjoints, se conservait dans l'église comme une chose sainte; elle était ordinairement composée d'un rameau d'olivier orné de lisières blanches et couleur de pourpre. L'usage de ce couronnement fut établi pour faire connaître la pureté et l'innocence de vie que les épouses apportent dans le mariage, et la victoire qu'elles ont remportée sur leurs passions[3]. Les deux époux communiaient à la Messe de leur Mariage, afin de cimenter dans le sang même du Sauveur l'union qu'ils venaient de contracter, et puiser dans cet adorable mystère les graces nécessaires à leur

1 St. Greg. Naz. ep. 57.
2 St. Ambr. lib. *de virgin.* c. 15.
3 St. Chys. homil. 9. *in* 1. *ad cor.*

nouvel état. Pourquoi, hélas! ne le font-ils plus aujourd'hui? Leurs besoins sont-ils moins grands ou sont-ils moins obligés à la sainteté que les premiers Chrétiens?

Quoi qu'il en soit, la plupart de ces vénérables cérémonies sont encore en usage parmi nous. Lorsque les époux, accompagnés de leurs témoins, sont arrivés à l'Église, ils se mettent à genoux au pied de l'autel, l'époux à la droite, l'épouse à la gauche. Le Prêtre annonce de nouveau le futur mariage, et interpelle les assistants de révéler les empêchements s'ils en connaissent; si personne ne fait de réclamations, le Prêtre fait renouveler aux époux leur consentement mutuel, ils se donnent la main droite, et le Ministre du Très-Haut prononce sur eux cette prière : *Je vous unis en mariage, au nom du Père et du Fils*, etc. Il fait en même temps sur eux le signe de la Croix, pour leur rappeler que c'est au nom de la Sainte-Trinité et par les mérites de sa mort, que Notre Seigneur a élevé le Mariage à la dignité de Sacrement, et que nul ne peut rompre le lien qu'il forme entre les époux. Puis, pour leur apprendre que leur union doit être sainte, il jette sur eux de l'eau bénite. Les voilà unis pour jamais. Les Anges du Ciel, l'Église de la terre, ont entendu leurs serments : Dieu même les a reçus. Ils ne doivent plus avoir qu'un cœur et qu'une ame.

Il ne reste plus qu'à donner à l'épouse le signe de son alliance et le gage de son dévouement. Le Prêtre le fait en bénissant l'anneau : l'époux le présente à son

épouse, qui le reçoit comme le signe de la chaîne qu'elle vient de s'imposer. Elle n'est plus à elle, elle est à son époux comme l'Église est à Jésus-Christ. Le Prêtre bénit aussi une pièce de monnaie, gage de la communauté de biens entre les nouveaux époux.

La Messe commence; après le *Pater*, le Prêtre se tournant vers les époux, sa main droite étendue sur leurs têtes, prononce une admirable préface, où il appelle sur eux toutes les bénédictions répandues autrefois sur les alliances des Patriarches. « O Dieu! dit-il, qui par cet auguste Sacrement avez sanctifié l'union conjugale et l'avez rendue le symbole de l'union de Jésus-Christ avec son Eglise; ô Dieu! qui avez donné la femme à l'homme et qui avez embelli cette société par une bénédiction que la peine du péché originel et la sentence du déluge n'ont pu enlever; ô Dieu! seul maître des cœurs, qui par votre Providence savez et gouvernez tout; vous unissez, et personne ne peut séparer; vous bénissez, et personne ne peut nuire; nous vous en conjurons, joignez intimement les cœurs de ces époux, et inspirez leur une affection sincère; et comme vous êtes l'unique, le vrai et le seul Tout-Puissant, faites qu'ils ne soient qu'un en vous. Regardez avec bonté cette épouse qui, avant d'être à son mari, veut être environnée de votre sainte protection; qu'en elle soit toujours le joug de la charité et de la paix; qu'elle épouse en Jésus-Christ chaste et fidèle, et qu'elle suive à jamais l'exemple des saintes femmes; qu'elle soit à son époux, aimable comme Rachel, sage comme Rebecca;

que sa vie soit pour lui longue et fidèle comme la vie de Sara ; que l'auteur de toute prévarication ne revendique rien dans ses œuvres ; qu'elle demeure soumise à la foi et aux divins préceptes; attachée à son époux, qu'elle fuie tout contact impur, et qu'elle prémunisse sa faiblesse avec la force de la discipline chrétienne ; qu'elle soit respectable par sa modestie, vénérable par sa pudeur, profondément instruite de votre céleste doctrine ; féconde, innocente et estimée, qu'elle parvienne au repos des bienheureux et à l'éternelle patrie ; que tous deux ensemble ils voient les fils de leurs fils jusqu'à la troisième et quatrième génération et qu'ils arrivent à une heureuse vieillesse. »

Le Prêtre demande toutes ces bénédictions par *Notre Seigneur Jésus-Christ;* et sa prière toute puissante aurait toujours son effet si les époux n'y mettaient aucun obstacle.

Voyez comme tout est grave et solennel dans cette prière! voyez quelle pompe silencieuse et auguste l'accompagne! L'homme est averti qu'il commence une nouvelle carrière. Les paroles de la bénédiction nuptiale, paroles que Dieu même prononça sur le premier couple du monde, en frappant le mari d'un grand respect, lui disent qu'il remplit l'acte le plus important de la vie ; qu'il va, comme Adam, devenir le chef d'une famille, et qu'il se charge de tout le fardeau de la condition humaine. La femme n'est pas moins instruite. L'image des plaisirs disparaît à ses yeux devant celle des devoirs. Une voix semble lui crier du milieu de l'autel. « O Eve ! sais-tu bien ce que tu fais ? sais-tu qu'il n'y a

plus pour toi d'autre liberté que celle de la tombe? Sais-tu ce que c'est que de porter dans tes entrailles mortelles l'homme immortel et fait à l'image d'un Dieu? Chez les anciens, un hyménée n'était qu'une cérémonie pleine de scandale et d'une joie bruyante qui n'enseignait rien des graves pensées que le Mariage inspire : le Christianisme seul en a rétabli la dignité[1].

Après la Messe, on entre dans la Sacristie ; on écrit l'acte de mariage sur les registres. Il en était de même chez les premiers Chrétiens : ces registres s'appelaient *Tables matrimoniales*. On y inscrivait non-seulement les conventions qui regardent les intérêts matériels, mais encore les devoirs des gens mariés; et les Pères de l'Église, dans l'assemblée des Fidèles, se servaient de ce qui était marqué dans ces tables pour rappeler aux époux la sainteté de leurs devoirs, en les faisant souvenir des engagements qu'ils avaient pris, et des fins qu'ils s'étaient proposées en entrant dans l'état conjugal. Tous ceux qui avaient assisté au Mariage signaient ces tables, et l'Evêque, qui était le Père commun des Fidèles, les *souscrivait* aussi.

Telles sont les prières et les cérémonies qui accompagnent la célébration du Mariage catholique ; qui dira les avantages sociaux de ce Sacrement?

Si la famille est la base de la société, il est évident que le Sacrement qui forme la famille est la base de l'édifice social. En élevant le Mariage à la dignité de

[1] Voyez *Génie du Christ.* t. 1. c. x.
[2] St. Aug. *Serm.* 332 et 51.

Sacrement, le Rédempteur a élevé la société tout entière et l'a fait parvenir à la supériorité intellectuelle et morale qui distingue les nations chrétiennes. Et pour entrer dans le détail, l'unité, l'indissolubilité, la sainteté, furent les caractères de la famille primitive. En se développant d'après ces principes, la famille devait donner naissance à une société parfaite ; mais le désordre originel bouleversa le plan divin. La polygamie et le divorce rompant l'unité primitive, portèrent la division, les jalousies sanglantes, l'opprobre et le malheur dans la famille [1]. La concupiscence, éteignant toute idée de sainteté, ravala l'époux et l'épouse au niveau des brutes, et du foyer domestique sortirent des essaims d'êtres malfaisants ; et la société dégradée se perdit dans le cloaque de sa propre corruption. Le père fut un despote, la mère une esclave, et l'enfant une victime, en attendant qu'il fût le bourreau de ses coupables parents. Voilà en trois mots l'histoire de la famille payenne.

Le fils de Dieu, le Verbe par qui tout a été fait, descendit des collines éternelles et vint réparer son ouvrage. Il commença par rappeler la famille à son institution primitive, proscrivit la polygamie et le divorce et fit du lien conjugal un Sacrement de la Loi nouvelle. Des

[1] Je conçois l'unité, l'indissolubilité et par conséquent la consécration du Mariage, par l'impossibilité de trouver hors de là, ni le bonheur conjugal, ni la puissance paternelle, ni l'éducation des enfants (on conçoit à peine leur existence), ni la force, ni même l'honneur et la fortune de tous. La seule perspective de la possibilité du divorce suffirait pour rendre médiocre et même mauvais le meilleur des époux, et terrible l'alliance la plus heureuse. (Madrolle, *Démonstr. Eucharistique.*)

graces nombreuses appropriées aux besoins des époux y furent attachées, et la famille changea de face, et par la famille le monde fut renouvelé.

Oh ! qu'il y a loin du père payen au père chrétien. Le premier est un despote armé d'un glaive ; entre lui et ses enfants nuls autres rapports que ceux de l'animal avec ses petits, du tyran avec ses esclaves ; la paternité, dans ce qu'elle a de sublime, n'existe pas pour lui. Au contraire, le père chrétien en connaît les saintes jouissances. Représentant vénérable du père chéri qui est dans les Cieux, vivante image du Créateur, il participe non-seulement à la paternité divine, mais encore à son inépuisable tendresse. Objet de respect et d'amour, comme il jouit délicieusement de son pouvoir par la familiarité même avec laquelle son épouse et ses enfants en usent avec lui! Chaque jour, dans les plus petites occasions comme dans les plus importantes, il voit, il sent qu'il est bien plus aimé qu'il n'est craint. Son autorité même est plus sacrée que s'il portait le glaive du despote. Sur son front, le Christianisme a placé un rayon de la majesté du Très-Haut, et une voix retentit sans cesse dans la famille, qui dit en parlant de lui : Celui qui vous écoute m'écoute.

Que dirai-je de l'épouse ! Oh ! c'est à elle surtout que le sacrement de Mariage a été profitable. Dans le Paganisme, je ne vois dans la femme qu'une esclave qu'on flétrit, qu'on bat, qu'on expulse, qu'on abandonne à la honte et à la misère, ou une bête de charge qu'on astreint, comme cela se pratique encore en

Afrique, aux plus rudes travaux. Au contraire, qu'elle est belle la place que le sacrement de Mariage fait à la mère de famille, dans les sociétés chrétiennes ! Être sacré, objet de la tendresse la plus vive, des égards les plus délicats, de la vénération même de tout ce qui l'entoure, pour elle l'homme n'est plus un despote, c'est un protecteur et un appui ; sur son cœur, elle exerce le plus puissant de tous les empires, celui de la douceur et de la patience. Placée entre le père et l'enfant, elle est la douce médiatrice de la paix, l'apôtre de la charité qu'elle communique à tout ce qui l'environne, aussi bien que cette vie chrétienne pour laquelle elle est si bien faite. Douée d'une mission angélique, elle attire l'homme à Dieu par ses vertus, et sème les premiers germes du bien dans le cœur de l'enfance. Que son autorité est sainte! Aujourd'hui, grace aux idées que le Christianisme nous a faites, un déluge d'anathèmes tomberait sur la tête de l'enfant qui cesserait d'aimer et de respecter sa mère.

Et l'enfant lui-même, que ne doit-il pas au Sacrement auguste qui changea ceux qui lui ont donné le jour en des êtres nouveaux? Esclave, victime, jouet de tous les caprices, objet de toutes les tyrannies, tel était l'enfant payen. Nul respect pour sa vie, pour son cœur, pour son intelligence. Oh! qu'il est différent, le sort de l'enfant chrétien. Fils de Dieu avant de l'être de ses parents, frère du Christ, héritier du Ciel, ange de la terre, sanctuaire vivant de la Divinité, voilà l'enfant de la Foi. Quelle barrière formidable protége sa vie!

Malheur a qui oserait attenter à ses jours ou à son innocence. Le toucher, c'est toucher le Dieu de la foudre à la prunelle de l'œil. Je ne m'étonne plus de voir les villes et les campagnes se couvrir d'établissements consacrés à la conservation du corps et de l'ame de l'enfant. Faire du bien à ce fils du Très-Haut, nous a dit le Christianisme, c'est mériter la reconnaissance éternelle de son Père, qui est dans le Ciel.

Voilà, en quelques mots, ce que le sacrement de Mariage a fait et fait encore tous les jours pour la famille, pour chacun de ses membres, et par conséquent pour la société, dont elle est la base. Otez ce Sacrement, et l'alliance de l'homme et de la femme n'est plus qu'un ignoble contrat de vente, et la fortune tient lieu de toutes les qualités solides qui, en assurant le bonheur des époux, procurent le repos et font les mœurs de la société. Et il est des hommes qui demandent à quoi bon le Christianisme. Ce sont de puissants philosophes, que ces hommes-là ?

PRIÈRE.

O mon Dieu ! qui êtes tout amour, je vous remercie d'avoir élevé le Mariage à la dignité de Sacrement; donnez à ceux qui le reçoivent la grace de bien accomplir leurs devoirs.

Je prends la résolution d'aimer Dieu par-dessus toutes choses et mon prochain comme moi-même pour l'amour de Dieu; et, en témoignage de cet amour, *je veux prier souvent pour mes père et mère*

PETIT CATÉCHISME.

DE NOTRE UNION AVEC NOTRE SEIGNEUR LE NOUVEL ADAM, PAR LA COMMUNION. — DU SACREMENT DE MARIAGE.

Q. Qu'est-ce que le Mariage?

R. Le Mariage est un Sacrement institué par Notre Seigneur Jésus-Christ, qui donne à ceux qui le reçoivent la grace de se sanctifier dans leur état, d'élever chrétiennement leurs enfants, et qui représente l'union de Jésus-Christ avec l'Église. Si l'Ordre donne des Ministres qui consacrent la sainte Eucharistie, le Mariage donne des Fidèles destinés à le recevoir. Ce Sacrement est bien saint et il exige de grandes dispositions.

Q. Quelles sont ces dispositions ?

R. Les principales dispositions pour recevoir chrétiennement le Mariage, sont la vocation. Pour la connaître, il faut vivre avec piété, prier et consulter son confesseur long-temps d'avance ; 2° une grande pureté d'intention, afin d'accomplir la volonté de Dieu ; 3° la réception des Sacrements de Pénitence et d'Eucharistie. Il est utile de faire une confession générale avant de prendre un parti.

Q. Comment le Mariage représente-t-il l'union de Jésus-Christ avec l'Église ?

R. Le Mariage représente l'union de Jésus-Christ avec l'Église, de plusieurs manières. Jésus-Christ est le chef de l'Église, il la protége, il la conduit au Ciel ; de

même l'époux doit protéger son épouse, l'aimer, la conduire dans le chemin du Ciel par ses paroles et ses exemples. L'Église aime Jésus-Christ, elle lui est soumise et fidèle. L'épouse doit aimer son époux, lui obéir et garder la promesse qu'elle a faite. Jésus-Christ est et il sera toujours uni à l'Église; ainsi l'époux et l'épouse sont unis pour toujours, la mort seule peut rompre leur union, le Mariage est indissoluble.

Q. Qu'est-ce que les bans?

R. Les bans, c'est la publication d'un futur Mariage. Cette publication se fait pendant la Messe, les jours de Dimanche ou de Fêtes.

Q. Pourquoi ?

R. Pour deux principales raisons, la première pour avertir les Fidèles de prier, afin que Dieu bénisse ceux qui doivent se marier ; la seconde, afin de faire connaître les empêchements qui pourraient s'opposer au Mariage. On est obligé, sous peine de faute grave, de révéler les empêchements qu'on connaît.

Q. Qu'est-ce que les empêchements de Mariage ?

R. Les empêchements de mariage sont des obstacles qui s'opposent au Mariage. Il y en a qui le rendent nul, il y en a d'autres qui le rendent seulement illicite.

Q. Quels sont les principaux empêchements qui rendent le Mariage nul ?

R. Voici les principaux empêchements qui rendent le Mariage nul : 1° l'erreur ; 2° le vœu solennel de chasteté; 3° la parenté ; 4° la différence de religion ; 5° la violence ; 6° l'honnêteté publique; 7° l'alliance ;

8° l'enlèvement; 9° la clandestinité. Tous ces empêchements ont été établis pour le bien des Fidèles et la paix des familles.

Q. Quels sont les empêchements qui rendent le Mariage illicite ?

R. Les empêchements qui rendent le Mariage illicite sont au nombre de trois principaux : 1° le vœu simple de chasteté ; 2° les fiançailles ; 3° la défense de l'Église. Ainsi, il est défendu de célébrer les noces pendant l'Avent jusqu'à l'Épiphanie, et depuis le commencement du Carême jusque après l'octave de Pâque.

Q. Quand il y a quelque empêchement au mariage, que faut-il faire ?

R. Quand il y a quelque empêchement au mariage il faut en demander dispense. C'est le Pape où l'Évêque qui ont le droit de l'accorder. L'argent qu'on donne pour les dispenses est employé en bonnes œuvres, surtout à soutenir les Missionnaires qui prêchent la Foi chez les Infidèles.

Q. Quelle doit être la conduite des personnes mariées ?

R. La conduite des personnes mariées doit être bien sainte. Elles doivent s'aimer, se supporter, excuser leurs défauts et se porter mutuellement au bien, afin d'être réunies dans le Ciel avec leurs enfants.

Q. Pourquoi met-on une couronne sur la tête de l'épouse le jour de son mariage ?

R. On met une couronne sur la tête de l'épouse le jour de son mariage pour marquer sa vertu et la victoire

qu'elle a remportée sur le monde. On bénit un anneau, c'est le gage de sa foi et de sa soumission; on bénit une pièce de monnaie pour marquer que tout est commun entre les époux. Ces cérémonies remontent aux premiers siècles de l'Église.

PRIÈRE.

O mon Dieu! qui êtes tout amour, je vous remercie d'avoir élevé le Mariage à la dignité de Sacrement; donnez à ceux qui le reçoivent la grace de bien accomplir leurs devoirs.

Je prends la résolution d'aimer Dieu par-dessus toutes choses et mon prochain comme moi-même pour l'amour de Dieu; et, en témoignage de cet amour, *je veux prier souvent pour mes père et mère.*



XLVIIe LEÇON.

CONDITION DE NOTRE UNION AVEC NOTRE SEIGNEUR LE NOUVEL ADAM.

Nécessité de la grace.— Nécessité de la prière. —Explication de l'oraison dominicale.— Trait historique.— Prière mentale ou oraison.— Sa nécessité.— Sa facilité.—Sa pratique.

Identifier en quelque sorte notre esprit au sien, par la foi; notre cœur au sien par la charité ou l'observation de sa loi; nos sens même et notre être tout entier avec le sien, par la divine Communion, telles sont, nous venons de le voir, les trois genres et les trois degrés d'union que le nouvel Adam a voulu que nous eussions avec lui. Commencée par la foi, perfectionnée par la charité, cette union se consomme par la manducation de la chair et du sang de l'Homme-Dieu. Là, se consomme sur la terre la réhabilitation de l'homme, aussi c'est à ce mystère ineffable de l'Eucharistie que se rapporte toute la Religion.

Mais cette union suppose une condition sans laquelle elle ne saurait exister. Cette condition c'est la grace. En effet, de lui-même l'homme est incapable de croire, d'aimer, de communier d'une manière surnaturelle. Pour tout cela il lui faut la grace. Nous avons expliqué

ailleurs la nécessité et la nature de cette grace par laquelle Dieu se communique à nous et nous rend capables de nous élever à lui [1].

Or, cette grace nous est donnée par les Sacrements : c'est là que nous puisons les forces, les lumières, la pureté nécessaire pour croire, pour pratiquer, pour communier ; mais la réception même des Sacrements, pour être utile, suppose déjà le secours de Dieu. Ce secours nous est donc donné antérieurement à la réception des Sacrements. Oui, il en est ainsi, Dieu a prévenu l'homme, il l'a aimé le premier, soit avant, soit après sa chute, il lui a donné la première grace, et avec cette première grace le moyen d'obtenir toutes les autres. Ce moyen, c'est la prière. Ainsi, les Sacrements confèrent la grace, la prière l'attire.

De là, la perpétuité non interrompue de la prière chez tous les peuples depuis l'origine du monde. De là, ce précepte du Sauveur : *Il faut toujours prier et ne jamais cesser*. Comme pour vivre de la vie du corps il faut toujours respirer; de même pour vivre de la vie de l'ame, il faut toujours prier et ne jamais cesser, la prière est la respiration de l'ame[2]. Le nouvel Adam ne s'est pas contenté de nous intimer le précepte de la prière continuelle, il a tellement compris la nécessité de cet acte fondamental, qu'il a daigné composer à notre usage une

1 Tome 2. p. 1 et suiv.

2 On voit que nous prenons ici la prière dans son acception la plus générale, pour le rapport de toutes nos actions à Dieu et le désir continuel de lui plaire : c'est la pensée même de saint Augustin que nous exprimons.

prière qui exprime en termes clairs et touchants tout ce que nous devons demander. Cette prière est courte, afin que tous puissent l'apprendre; elle est claire, afin que tous puissent la comprendre et la réciter avec foi; elle est complète, afin qu'en la disant nous ne laissions échapper aucun de nos besoins.

Nous allons l'expliquer. Cette prière divine s'appelle le *Pater* ou *Notre Père*, parce qu'elle commence par ce mot attendrissant; l'*Oraison dominicale*, parce que c'est Notre Seigneur lui-même qui nous l'a enseignée.

Le *Pater* se divise, comme le Décalogue, en deux parties : la première regarde Dieu et comprend ces trois demandes, *Que votre nom soit sanctifié, que votre règne arrive, que votre volonté soit faite sur la terre comme au Ciel*. La seconde regarde l'homme et comprend quatre demandes : *Donnez-nous aujourd'hui notre pain*, et ce qui suit jusqu'à la fin. Cette prière est précédée d'une préface ou préambule, exprimée par ces mots : *Notre Père*; elle est suivie d'une conclusion renfermée dans ce mot, *amen*.

Entrons dans le détail de chacune de ces parties.

1° Notre Père qui êtes aux Cieux. Nous ne disons pas *mon* Père, mais *notre* Père, parce que nous ne devons pas prier seulement pour nous, mais aussi pour tous les hommes catholiques, hérétiques, juifs, infidèles; nous sommes tous frères. Cette première parole est un précepte de charité universelle.

Notre Père, nous ne disons pas notre Dieu, notre Créateur, mais notre Père. Ce mot excite notre con-

fiance en nous rappelant que nous sommes les enfants de Dieu, et il touche le cœur de Dieu en lui rappelant qu'il est notre Père, notre Père de toutes manières par la création et par la rédemption, Père de notre ame et Père de notre corps.

Qui êtes dans les Cieux. Oui, vous êtes dans les Cieux, au comble de la félicité, infiniment riche, infiniment puissant, infiniment bon; et nous, vos enfants, nous sommes sur la terre, dans un lieu d'exil, éloignés de notre patrie, de notre famille, pauvres, faibles, malades, environnés d'ennemis et de dangers. Quoi de plus propre à attendrir le cœur de Dieu? quoi de plus propre aussi à former dans le nôtre une humilité profonde, un vif sentiment de nos besoins? Comment ne serait pas exaucée une prière qui prépare si bien celui qui demande et celui qui doit accorder ? Mais que devons-nous demander? Hélas ! nous sommes si aveugles, que nous ne connaissons pas même nos besoins ; nous sommes si insensibles, que nous ne demandons rien, ou que nous demandons mal, c'est-à-dire avec tiédeur, indifférence et lâcheté. Le nouvel Adam a donc composé lui-même notre supplique. La prière n'est que la manifestation de nos vœux et de nos désirs; par conséquent la raison veut que nous demandions les choses suivant l'ordre dans lequel elles sont désirables. Or, la première chose que nous devions désirer, parce qu'elle est la plus importante et le plus grand de tous les biens, c'est la gloire de Dieu ; de là cette première demande :

Que votre nom soit sanctifié. Nous demandons que le

nom de notre Père soit connu davantage dans le monde. Hélas! sur la terre, cet auguste nom n'est point honoré comme il mérite de l'être; souvent il est inconnu d'un grand nombre; souvent même il est outragé de ceux qui le connaissent, par des malédictions et des blasphèmes. Nous demandons que tout cela cesse, et que le nom de notre Père soit désormais connu, sanctifié et honoré par toutes les bouches, par toutes les vies, et sur toute l'étendue de la terre. Ce qui intéresse le plus un enfant bien né, n'est-ce pas l'honneur de son père? et c'est aussi la première chose que nous demandons. Voici la seconde.

Que votre règne arrive. Nous demandons à notre Père 1° qu'il soit notre unique Roi, notre unique Maître; que nous ne soyons jamais esclaves de nos passions ni du démon; que ceux qui commandent ne mettent jamais leur volonté à la place de la volonté de Dieu; en sorte que le commandement soit juste et paternel; l'obéissance douce et filiale; et que les supérieurs et les inférieurs, unis par la charité, s'aident mutuellement à arriver au Ciel; 2° que l'Église, par qui notre Père règne sur le monde, s'étende au loin; que les Juifs et les Infidèles se convertissent à la foi chrétienne; que les Hérétiques et les Schismatiques reviennent à la communion catholique qu'ils ont abandonnée; 3° que le jugement de Dieu arrive, que ce monde d'iniquités soit remplacé par une nouvelle terre et de nouveaux Cieux, afin que, comme avant la chute de l'homme, Dieu soit tout en toutes choses par Jésus-Christ son Fils; 4° nous de-

mandons le Ciel, qui est le véritable royaume de Dieu.

Pour obtenir l'effet de cette demande, il faut travailler avec zèle à établir le règne de Dieu dans nos cœurs et dans celui de notre prochain. La troisième demandé est exprimée par ces paroles :

Que votre volonté soit faite sur la terre comme au Ciel. Notre Seigneur nous assure dans l'Évangile que *tous ceux qui disent : Seigneur, Seigneur, Seigneur, n'entreront pas dans le royaume des Cieux; mais que celui-là seul y entrera, qui fera la volonté de son Père qui est dans le Ciel*[1]. Il faut donc que tous ceux qui désirent parvenir à ce royaume céleste, demandent à Dieu l'accomplissement de sa volonté. Voilà pourquoi cette troisième demande a été mise par Notre Seigneur après celle du royaume des Cieux. Que pouvons-nous demander de plus avantageux dans le temps et dans l'éternité, que l'accomplissement de la volonté de notre Père? Il nous aime plus tendrement que nous ne nous aimons nous-mêmes; sa volonté est sainte, juste, parfaite. Hélas! c'est pour ne l'avoir pas accomplie que le premier Adam s'est précipité dans cet abîme de maux, dont nous sommes les tristes héritiers; c'est en l'accomplissant que nous nous en délivrerons, et nous en serons d'autant plus exempts, ou ils nous seront d'autant plus légers, que nous accomplirons mieux cette volonté parfaite; au point que dans le Ciel le bonheur sera complet, parce que la volonté de Dieu y régnera toute seule, pleine-

[1] Matth. 7. 21.

ment, éternellement. Ce bonheur sera proportionné pour chacun de nous, à la fidélité avec laquelle nous aurons accompli la volonté de Dieu sur la terre.

Lors donc que nous demandons à Dieu l'accomplissement de sa volonté, nous demandons 1° qu'il nous donne la force d'obéir à ses Commandements, et de le servir tous les jours de notre vie, dans la justice et la sainteté; en imitant l'exemple de Notre Seigneur qui s'est rendu *obéissant à Dieu jusqu'à la mort et à la mort de la Croix*[1]; 2° nous demandons une soumission et une résignation absolue dans les peines du corps et de l'ame que nous pouvons endurer; dans la perte de nos parents et de nos amis pendant la vie et à l'heure de notre mort.

Sur la terre comme au Ciel. En demandant à Dieu la grace de lui obéir, nous lui demandons en même temps de rendre notre obéissance digne de lui et méritoire pour nous, c'est-à-dire semblable à celle des Anges et de tous les Saints habitants du Ciel. Or, les Anges et les Saints se soumettent à la volonté de Dieu avec une grande plénitude d'amour; ils exécutent ses ordres avec la rapidité de l'éclair; ils ne raisonnent ni ne murmurent. Au contraire, à tout ce que Dieu leur commande, ils répondent par le cantique de louange et d'action de grace: Saint, Saint, Saint, est le Seigneur, Dieu des armées. Ils obéissent uniquement parce que Dieu le veut, sans recherche d'amour-propre. Ainsi, devons-nous obéir. Oh! que le séjour de la terre serait

[1] Philip. 2. 8.

agréable si tous ces millions de volontés humaines se soumettaient toujours et en toutes choses à la volonté de Dieu pour l'accomplir. Pour nous, du moins, ayons toujours dans le cœur et sur les lèvres cette parole de l'apôtre saint Paul : Seigneur, que voulez-vous que je fasse? Et celle du Roi-Prophète : Mon cœur est prêt, Seigneur, mon cœur est prêt. Et celle du saint homme Job : Le Seigneur me l'a donné ; le Seigneur me l'a ôté, il a fait ce qui lui a paru bon, que son saint nom soit béni. Enfin, celle de notre divin modèle lui-même : Mon Père, s'il est possible, que ce calice passe loin de moi ; cependant, que votre volonté se fasse et non pas la mienne.

Telle est la première partie du *Pater*, dans laquelle nous demandons l'accomplissement de tous nos devoirs envers Dieu et les biens éternels : c'est là notre premier besoin. La seconde, relative à nos besoins de la vie présente, contient quatre demandes. Voici la première :

Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien. Notre Seigneur veut que la demande des biens de l'ame et du corps ne vienne qu'en second ordre, parce qu'ils se rapportent à notre fin dernière. Nous ne devons les demander ou les désirer qu'autant que la volonté de Dieu même le permet, et que nous en avons besoin pour acquérir les biens célestes. Ainsi, nous devons rapporter à la gloire de Dieu ce qui est contenu dans cette demande, autrement nous demandons mal, car nous demandons contre l'ordre.

Donnez-nous. Parole touchante propre à exciter

notre humilité et à toucher le cœur de Dieu! Nous reconnaissons que c'est Dieu qui nous donne tout, même le pain du jour: nous reconnaissons que nous sommes des mendiants; nous reconnaissons que nous ne sommes redevables de notre pain ni à notre travail ni à notre industrie. Hélas! ce n'est pas nous qui faisons croître le blé. Les monarques et les sujets sont tous, devant le Père céleste, des indigents qui n'ont rien que ce qu'ils reçoivent de sa libéralité inépuisable, et après cela nous aurions de l'orgueil! Nous disons *donnez-nous*, et non pas *donnez-moi*, parce que c'est le propre du Chrétien de ne pas songer seulement à soi, et que la charité veut que nous nous intéressions pour notre prochain. Une autre raison, c'est que Dieu ne nous accorde point ses bienfaits pour que nous en profitions seuls, ni pour que nous nous livrions à l'intempérance; mais il veut que nous fassions part aux autres de ce qui nous reste après avoir pourvu à nos besoins.

Aujourd'hui. Dieu ne veut pas que nous comptions sur nos forces, même pour un seul jour, puisqu'il veut que nous lui demandions chaque jour le pain de tous les jours. Il veut que nous nous reposions chaque jour sur sa Providence du soin de pourvoir à nos besoins. Et quelle inquiétude pouvons-nous avoir? si nous cherchons avant tout le royaume de Dieu et sa justice, tout le reste nous sera donné comme par surcroît. Voyez, notre Père céleste ne nourrit-il pas le passereau qui ne sème point; n'habille-t-il pas le lys des champs qui ne file point? Ne fait-il pas lever tous les jours son soleil sur le juste et l'injuste?

Notre pain. Nous demandons tout à la fois, par ces paroles, le pain de notre corps et de notre ame. Le pain de notre ame, c'est Notre Seigneur Jésus-Christ. Il est notre pain par sa parole, par sa grace. Il est surtout notre pain dans la sainte Eucharistie où il nous donne son sang à boire et sa chair à manger. Nous devons le demander tous les jours, et vivre de telle sorte, que nous soyons dignes de le recevoir tous les jours. Que penser de ceux qui ne le reçoivent que tous les ans ? Ainsi, nous demandons pour notre ame son union avec le nouvel Adam. Pour notre corps, nous demandons le pain ; rien de ce qui peut satisfaire la sensualité, mais ce qui est nécessaire au soutien de nos jours, soit pour la nourriture, soit pour le vêtement. Nous disons *notre pain* et non pas *mon pain*, parce que chacun de nous, si sa prière est sincère, doit souhaiter et demander pour ses frères ce qu'il souhaite et demande pour lui-même. Mais pouvons-nous dire que nous avons ce désir, si nous refusons de leur faire part de ce que Dieu nous donne au-delà du nécessaire? Nous disons *notre pain*, non pas que nous y ayons aucun droit, mais parce que Dieu, par sa miséricorde, nous le donne comme la nourriture qui nous est propre.

Quotidien. Grande leçon pour nous ! L'homme ne demande du pain que pour un jour, car il ne sait s'il aura un lendemain.

Pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensé. Bonté infinie de notre Père céleste! Il promet de nous pardonner si nous pardon-

nons à nos frères. Les offenses que nous pardonnons à notre prochain ne sont rien en comparaison de celles dont nous sommes coupables envers Dieu : nous l'avons crucifié ! Nous demandons la remise de dix mille pièces d'or pour celle de quelques deniers qui nous sont dus ; mais si nous remettons cette petite somme de bon cœur et sans attendre même que nos débiteurs nous en prient, si nous la remettons tout entière et sans aucune réserve, c'est-à-dire si nous pardonnons à notre prochain du fond du cœur et de nous-même ; si nous le prévenons avec bonté, avec charité, au lieu de nous livrer à une vengeance aveugle, ou d'attendre qu'il nous apaise par ses regrets, tous nos péchés nous seront pardonnés. Si vous pardonnez aux hommes les fautes qu'ils auront faites contre vous, dit le Sauveur, votre Père céleste vous pardonnera aussi les vôtres. Mais cette promesse suppose, dans celui qui pardonne à son frère, l'esprit de pénitence pour ses propres péchés, car c'est une vérité de la foi que sans l'esprit de pénitence aucun péché ne peut être remis. Celui qui prononcerait cette demande sans être disposé à pardonner, prononcerait une malédiction contre lui ; il demanderait à Dieu de ne pas lui pardonner.

Et ne nous induisez point en tentation. Lorsque des enfants ont obtenu de leur père le pardon de leurs offenses, que leur reste-t-il ? sinon à les éviter désormais, et, par une conduite irréprochable, consoler le père chéri qu'ils ont contristé. C'est aussi ce que Notre Seigneur veut que nous fassions. Après avoir demandé à

Dieu le pardon de nos péchés, il veut que nous lui demandions la grace de ne pas y retomber. Or, c'est la tentation qui nous conduit au mal. La tentation nous vient de la concupiscence, du monde et du démon. Nous supplions le Seigneur de nous en rendre victorieux, mais non pas de nous en délivrer absolument, car la vie de l'homme ici-bas est une tentation continuelle. Seulement nous le supplions d'avoir égard à notre faiblesse et de nous épargner par sa miséricorde ces grandes tentations qu'on ne peut vaincre avec une vertu commune et qui renversent quelquefois les plus forts. Les seuls moyens de résister à la tentation sont la vigilance et la prière.

Mais délivrez-nous du mal. Ainsi se terminent et doivent se terminer toutes les prières de l'homme depuis sa chute. La délivrance du mal, voilà le but de toute la Religion, de tous les sacrifices, de toutes les pénitences publiques ou privées qui ont eu lieu chez tous les peuples depuis le commencement du monde. Dans la demande qui précède, nous prions Dieu de nous délivrer du péché, dans celle-ci nous lui demandons de nous délivrer de la peine du péché. Ainsi, nous lui demandons qu'il nous préserve d'une mort subite, des châtiments qui sont réservés aux Impies et du feu du Purgatoire dont nous le supplions avec ardeur de délivrer ceux qui l'éprouvent. Nous lui demandons d'être préservés de tous les maux tant intérieurs qu'extérieurs, de l'eau, du feu, du tonnerre, de la grêle, de la famine, des séditions et de la guerre. Nous le prions d'éloigner de nous

les maladies, la peste, les ravages, les prisons, l'exil, les trahisons, les embûches, en un mot toutes les incommodités qui affligent le genre humain. Nous demandons enfin que les richesses, les honneurs, la santé, la vie même ne tournent pas à notre malheur et à la ruine de notre ame.

Demandons tout cela avec confiance. En nous ordonnant de lui demander la délivrance de nos maux, notre bon Père nous a donné par là même l'assurance d'être exaucés. *Les Justes ont crié vers le Seigneur, et le Seigneur les a exaucés et il les a délivrés de toutes leurs tribulations*[1]. Dans cette demande, le mot *mal* signifie aussi le *méchant* ou le démon. Nous prions Dieu de nous en délivrer, car c'est le démon qui fut l'auteur de tous les crimes et de tous les malheurs des hommes. Nous disons le *méchant* et non pas les péchés, parce que les maux qui nous viennent de notre prochain doivent être imputés aux suggestions du démon. Ainsi, bien loin de nous fâcher contre notre frère, nous devons reverser toute notre colère contre Satan qui est la cause de tous les maux que les hommes se font les uns aux autres.

Amen. L'Oraison dominicale se termine par ce mot hébreu qui en est comme le sceau et la conclusion. Il veut dire : ainsi soit-il, qu'il soit fait comme je viens de dire, que toutes nos demandes nous soient accordées; nous le croyons, nous l'espérons. C'est aussi un vœu nouveau, un désir plus vif d'obtenir ce qu'on a de-

[1] Ps. 33. 18.

mandé. Il convient de prononcer cette conclusion avec une piété et une sincérité toute particulière, soit pour suppléer aux défauts d'attention et de ferveur qui ont pu se glisser dans le reste de la prière, soit pour faire comme un dernier effort et frapper comme un dernier coup pour toucher le cœur de notre Père.

Telle est l'Oraison du Seigneur ; rien n'est plus saint, plus touchant, plus auguste, plus efficace. C'est une clé d'or avec laquelle nous pouvons, quand il nous plaît, ouvrir tous les trésors du Ciel. Que tous donc l'aiment, la vénèrent, s'y attachent comme au bien le plus précieux, et en fassent un fréquent usage.

Mais toute puissante qu'elle est cette divine prière ne nous obtiendra rien si elle n'est pas bien faite. Or, rien n'est plus célèbre dans l'histoire et rien n'est plus propre à ranimer notre ferveur en priant, que la vision de saint Bernard. Elle nous fait connaître les différentes classes de personnes qui s'adonnent à la prière et les récompenses que chacune mérite.

Une nuit, ce saint fondateur de Clairvaux, était en oraison pendant que tous ses religieux récitaient l'office. Ils étaient en grand nombre et Dieu lui fit connaître qu'ils seraient tous sauvés; mais au moment de la vision ils n'étaient pas tous fervents, il s'en faut. Le Saint vit donc à côté de chaque religieux un Ange qui écrivait. Quelques-uns de ces Anges écrivaient en lettres d'or, d'autres avec de l'eau, quelques-uns avec de l'encre noire. Notre Seigneur fit comprendre au Saint le sens de cette vision. Il lui dit que les religieux qui priaient avec ferveur étaient

ceux dont les Anges écrivaient les prières en lettres d'or; ceux qui priaient avec nonchalance étaient ceux dont les Anges écrivaient les prières avec de l'eau; ceux qui priaient avec distraction et en sommeillant étaient ceux dont les Anges écrivaient les prières avec de l'encre noire; que les premiers méritaient une grande récompense; que les seconds ne méritaient rien ou presque rien; que les troisièmes étaient dignes de punition.

Je suppose que vous voyez aussi ce que votre bon Ange écrit lorsque vous priez soit le matin ou le soir, soit à l'Église ou dans la journée, sa plume serait-elle trempée dans l'or, dans l'eau ou dans l'encre noire? C'est une question que je vous laisse à résoudre.

Il faut toujours prier, la prière est le devoir fondamental continuel des Chrétiens. Dans les premiers siècles on désignait même la Religion par le nom de prière. Pour nos pères, dans la foi, un Chrétien c'est un homme qui prie. Chose étonnante ! les Sauvages de l'Amérique ont la même idée. Ils appellent la Religion la prière. Embrasser la prière signifie chez eux se faire Chrétien[1]. Notre Seigneur ne s'est pas contenté de nous donner le précepte de la prière, il nous en a donné l'exemple. Avant d'opérer ses miracles il priait, et après avoir passé le jour à évangéliser les peuples, il se retirait la nuit sur les montagnes pour prier. Les premiers Chrétiens priaient beaucoup[2], les Saints ont fait de la prière leur exercice habituel. Sans la prière ils n'auraient

[1] *Voyez* les lettres édif. partie de l'Amérique.

[2] Tertul. de Coron. mil. 3.

pas cru possible de conserver la vie de la grace. Pour prier continuellement, suivant le précepte du Sauveur, il faut faire toutes ses actions en vue de Dieu et de notre salut.

Outre la prière vocale, il en est une autre non moins efficace qu'on appelle la prière mentale ou oraison. L'oraison consiste à méditer attentivement quelque vérité de la foi et à régler sa conduite en conséquence. Nous allons dire un mot de sa nécessité, de sa facilité et de sa pratique.

1° *Sa nécessité.* Il est impossible de se sauver sans penser à son salut. Or, c'est surtout dans la méditation qu'on y pense sérieusement. Pourquoi le monde est-il couvert d'iniquités? pourquoi les ames se perdent-elles par milliers? pourquoi la terre est-elle dans la désolation? Parce que personne ne réfléchit en son cœur. Voilà ce que dit le Saint-Esprit lui-même. Aussi, tous les Saints recommandent-ils à l'envi la pratique de l'oraison. Le père Suarez, auteur d'un grand nombre d'excellents ouvrages, disait : Je donnerais tous mes livres pour un quart-d'heure d'oraison. L'ame qui abandonne l'oraison, dit sainte Thérèse, n'a pas besoin de démon pour se damner ; elle se place de ses propres mains dans l'Enfer. Elle disait encore : Promettez-moi de faire chaque jour un quart-d'heure d'oraison, et moi, au nom de Jésus-Christ, je vous promets le Ciel. Tous les Saints, fondateurs des ordres religieux, ont prescrit l'oraison comme un exercice essentiel. Au reste, l'expérience prouve que ceux qui font l'oraison tombent rare-

ment dans le péché mortel, et si par malheur ils y tombent quelquefois, grace à l'oraison ils s'en relèvent promptement et reviennent à Dieu. On peut faire des prières vocales et rester dans le péché mortel ; on peut assister à la Messe, donner l'aumône, hélas ! on peut même communier et rester dans le péché mortel, mais l'oraison et le péché mortel sont incompatibles. C'est la pensée d'un grand serviteur de Dieu : *Beaucoup récitent le Rosaire, l'office de la sainte Vierge souvent et persévèrent dans le péché ; mais il est impossible que celui qui fait l'oraison reste dans l'inimitié de Dieu : ou il quittera l'oraison ou il quittera le péché.*

2° *Sa facilité.* Pour méditer, il suffit d'aimer Dieu, car on pense facilement à ce qu'on aime. L'avare pense facilement et volontiers à son trésor, le négociant à ses affaires, l'artisan à son métier, l'ambitieux à ses dignités; pourquoi ? Parce qu'ils les aiment. Aimons Dieu, aimons notre ame, et nous penserons volontiers à Dieu, à notre ame. Dire qu'on ne peut pas faire l'oraison, c'est donc s'accuser soi-même d'indifférence pour Dieu. Mais on ajoute : Je ne puis fixer mon esprit, je suis d'une sécheresse et d'une aridité désolante, c'est pourquoi je ne fais pas l'oraison. Saint François-de-Sales répond que lors même qu'on ne s'occuperait pendant l'oraison qu'à chasser et à repousser continuellement les distractions et les tentations, l'oraison n'en serait pas moins bien faite ; pourvu que les distractions ne fussent pas volontaires, le Seigneur se contentera de vos bonnes intentions. Une once d'oraison faite au milieu des distrac-

tions et des dégoûts, vaut mieux que cent livres au milieu des consolations. Combien de courtisans vont cent fois l'année en la chambre du prince, sans espérance de lui parler, mais seulement pour être vus de lui et lui rendre leurs devoirs! Si Dieu ne juge pas à propos de nous introduire à ses entretiens, demeurons dans l'antichambre et faisons-lui nos révérences. D'immobiles statues, placées dans les galeries des princes, ne laissent pas que de leur faire honneur ; si donc le Seigneur veut que nous soyons comme des statues en sa présence, contentons-nous de l'honorer comme des statues[1].

On dit encore : Je n'ai pas le temps. Et cependant vous avez du temps pour tout, vous avez du temps pour dormir, pour causer inutilement, pour vous promener, pour travailler, vous en prenez même pour pécher, et vous n'en avez point pour méditer! Si un pauvre vous voyait jeter à la rivière une grande quantité de pièces d'or, serait-il déraisonnable s'il vous en demandait la moitié d'une? Et Notre Seigneur demande-t-il trop en vous demandant la moitié, le quart d'une de ces heures que vous perdez chaque jour en si grand nombre? Mais de grace, dites-moi pourquoi le temps vous a-t-il été donné? croyez-vous que Jésus-Christ soit mort pour vous l'obtenir, afin que vous puissiez vous livrer à vos plaisirs et aux bagatelles de la vie? Vous n'êtes pas plus occupé que ces grands évêques qui gouvernaient de vastes églises, que ces rois eux-mêmes chargés de l'administration de puissants royaumes, et cependant ils

[1] *Introduction à la vie dévote.*

trouvaient du temps pour méditer. Si vous ne pouvez absolument méditer dans le silence du repos, méditez en travaillant. Combien de pauvres villageois font ainsi la méditation tous les jours! Une fleur, une plante, la moindre créature suffit pour les élever à Dieu ; c'est qu'ils aiment. Aimez donc aussi et toujours vous trouverez le temps de faire l'oraison.

3° *Sa pratique*. Le lieu le plus favorable pour faire l'oraison, c'est l'Église ; mais on peut la faire partout dans les maisons et même dans les champs. Il est à propos néanmoins de se retirer dans un endroit solitaire éloigné du bruit extérieur. Le matin est le temps le plus convenable. Il y aura bien à reprendre dans les actions de la journée si on n'a commencé par donner à l'ame un aliment de force et de vertu. L'oraison renferme trois parties.

1° La *Préparation*. Dans la préparation il y a trois actes à faire : 1° se mettre en la présence de Dieu, en disant : *Mon Dieu je crois que vous êtes ici présent; c'est avec vous que je vais parler, je vous adore du fond de mon néant*; 2° s'humilier en disant : *Seigneur, je devrais être en ce moment dans l'Enfer à cause des péchés que j'ai commis, je me repens de vous avoir offensé, pardonnez-moi selon votre grande miséricorde ;* 3° demander les lumières du Saint-Esprit, en disant : *Père éternel, pour l'amour de Jésus et de Marie, donnez-moi vos lumières pendant cette méditation afin que j'en profite*. On dit ensuite un *Ave* à la sainte Vierge, afin qu'elle nous obtienne ces lumières et un *Gloria Patri* à l'hon-

neur de saint Joseph, de l'Ange gardien et du saint patron. On fait ces actes avec attention, mais en peu de mots, et on passe de suite à la méditation.

La seconde partie de l'oraison, c'est *la méditation.* Le sujet de la méditation est une vérité du salut. Il faut considérer ce que Notre Seigneur et les Saints nous ont enseigné là-dessus, les exemples qu'ils nous ont donnés, et comparer nos pensées et notre conduite aux leurs, ensuite en tirer des résolutions pratiques pour la réforme de nos mœurs. On peut se servir utilement de quelques livres. Saint François-de-Sales dit qu'il faut imiter les abeilles qui s'arrêtent sur une fleur tant qu'elles y trouvent du miel, et qui passent ensuite à une autre. Celui qui ne sait pas lire doit méditer sur les fins dernières, les bienfaits de Dieu et principalement sur la vie et la Passion de Notre Seigneur. Le fruit de l'oraison consiste dans la résolution qu'on y forme. Il ne faut jamais en sortir sans s'être bien dit à soi-même : En conséquence de ce que je viens de méditer aujourd'hui, je ferai telle chose, j'en éviterai telle autre. Il est nécessaire de se rappeler sa résolution dans le cours de la journée.

La troisième partie de l'oraison c'est *la conclusion*. Elle se compose de trois actes : 1° on remercie Dieu des graces et des lumières qu'il a données durant l'oraison ; 2° on fait la promesse d'observer fidèlement la résolution qu'on a prise ; 3° on demande à Dieu, par l'intercession de Jésus et de Marie, la grace d'y être fidèle. On finit en lui recommandant les ames du Purgatoire et

les besoins de l'Église ; on récite pour cela un *Pater* et un *Ave* qui sont les deux plus excellentes prières que Dieu et l'Église nous aient enseignées.

PRIÈRE.

O mon Dieu ! qui êtes tout amour, je vous remercie de m'avoir appris à vous prier et d'avoir bien voulu composer à notre usage une prière qui exprime tous nos besoins ; faites-moi la grace de la réciter toujours avec beaucoup de ferveur.

Je prends la résolution d'aimer Dieu par-dessus toutes choses et mon prochain comme moi-même pour l'amour de Dieu ; et, en témoignage de cet amour, *je veux faire tous les jours un quart-d'heure de méditation.*

PETIT CATÉCHISME.

CONDITION DE NOTRE UNION AVEC NOTRE SEIGNEUR LE NOUVEL ADAM. — DE LA GRACE ET DE LA PRIÈRE.

Q. Pouvons-nous par nos propres forces nous unir avec Notre Seigneur ?

R. Nous ne pouvons pas par nos propres forces nous unir avec Notre Seigneur. Sans la grace nous ne pouvons ni croire, ni pratiquer les Commandements, ni communier d'une manière utile pour notre salut, la grace est donc la condition essentielle de notre union avec le nouvel Adam.

Q. Pouvons-nous avoir la grace de nous-mêmes ?

R. Nous ne pouvons avoir la grace de nous-mêmes, c'est un don purement gratuit que Dieu nous fait en vue des mérites de Notre Seigneur. Cependant il veut que nous la lui demandions et il nous donne encore la grace pour la demander.

Q. Quel est le moyen ordinaire d'obtenir la grace ?

R. Le moyen ordinaire d'obtenir la grace c'est la prière. C'est pourquoi Notre Seigneur a dit : Il faut toujours prier et ne jamais cesser. Pour nous rendre la prière plus facile, Notre Seigneur a daigné en composer une à notre usage : c'est le *Pater* qu'on appelle aussi l'Oraison dominicale.

Q. Combien y a-t-il de parties dans le *Pater ?*

R. Il y a trois parties dans le *Pater*, la préparation, le corps de la prière et la conclusion. La préparation se compose de ces mots : Notre Père qui êtes aux Cieux. Nous appelons Dieu notre Père pour le disposer en notre faveur, en lui rappelant que nous sommes ses enfants ; nous lui disons qu'il est au Ciel, pour lui rappeler qu'il est heureux, riche et tout-puissant, tandis que nous qui sommes ses enfants, nous sommes sur la terre, exilés, pauvres, souffrants, exposés à mille dangers.

Q. Combien y a-t-il de demandes dans le *Pater* ?

R. Il y a sept demandes dans le *Pater*, les trois premières se rapportent à Dieu et aux biens éternels ; les quatre autres regardent les besoins de la vie présente.

Q. Que demandons-nous à Dieu dans les trois premières ?

R. Dans les trois premières, nous demandons à Dieu que son nom ne soit plus méconnu ni blasphémé, mais connu et glorifié par les paroles et les actions de tous les hommes ; qu'il règne absolument sur nous et non pas le démon ou nos passions; que l'Église s'étende par toute la terre; que le jugement dernier arrive, et que le Ciel nous soit donné; enfin, que sa volonté s'exécute par les hommes qui sont ici-bas, comme elle s'accomplit par les Saints et les Anges qui sont dans le Ciel. Quel bonheur si les hommes n'avaient plus d'autre volonté que celle de Dieu !

Q. Que demandons-nous par les quatre dernières?

R. Par les quatre dernières nous demandons : 1° ce qui nous est nécessaire pour le corps, comme le pain et le vêtement, et pour l'ame la grace et la sainte Communion ; 2° le pardon entier de nos offenses ; 3° la délivrance ou la victoire des tentations, afin de ne pas retomber dans le péché; 4° la délivrance de tous les maux temporels et éternels qui sont la suite du péché.

Q. Quelle est la conclusion du *Pater ?*

R. La conclusion du *Pater* est ce mot *Amen* qui veut dire ainsi soit-il. Je désire que toutes ces demandes me soient accordées. C'est une répétition de la prière tout entière et comme un dernier effort que nous faisons pour toucher le cœur de Dieu. C'est pourquoi il faut le prononcer avec beaucoup de foi et de ferveur.

Q. Qu'est-ce que l'oraison ?

R. L'oraison est une autre prière qui consiste à méditer sur quelque vérité du salut, afin d'en faire la règle

de notre conduite. Il est bien nécessaire de méditer, parce qu'on ne peut faire son salut sans y penser. Il est bien facile de méditer, il suffit d'aimer Dieu, la Religion et notre ame, car on pense facilement à ce qu'on aime.

Q. De quoi se compose l'oraison ?

R. L'oraison se compose 1° de la préparation, c'est-à-dire d'un acte de Foi à la présence de Dieu, d'un acte d'Humilité et d'une invocation pour demander les lumières du Saint-Esprit ; 2° de la méditation. On considère une vérité de la foi, on examine ce que Notre Seigneur et les Saints nous en ont enseigné et comment ils l'ont pratiquée ; on se compare ensuite avec eux en prenant la résolution de devenir meilleurs ; 3° de la conclusion, c'est-à-dire d'un acte de Remercîment et d'Offrande ; on finit en recommandant à Dieu les besoins des ames du Purgatoire et ceux de l'Église.

PRIÈRE.

O mon Dieu ! qui êtes tout amour, je vous remercie de m'avoir appris à prier, faites-moi la grace de réciter toujours le *Pater* avec une grande ferveur.

Je prends la résolution d'aimer Dieu par-dessus toutes choses et mon prochain comme moi-même pour l'amour de Dieu ; et, en témoignage de cet amour, *je veux faire chaque jour un quart-d'heure de méditation.*



XLVIII[e] LEÇON.

BUT DE NOTRE UNION AVEC NOTRE SEIGNEUR LE NOUVEL ADAM.

Vie de sainteté dans le temps, vie de gloire dans l'éternité. — Conformité obligée avec Jésus-Christ. — Jésus-Christ modèle de notre vie intérieure. — Pensées du nouvel Adam sur Dieu, l'homme et le monde. — Affections du nouvel Adam à l'égard de Dieu, de l'homme et du monde.

Après avoir enseigné à ses Apôtres tous les secrets de notre union avec lui, le nouvel Adam leur fit connaître quels devaient être la fin et les fruits de cette union. Or, la fin et les fruits de notre union avec Notre Seigneur, c'est de nous faire vivre de sa vie dans le temps et dans l'éternité, de nous faire mener ici-bas une vie sainte, et dans l'éternité une vie glorieuse. En la personne de Jésus-Christ, dit saint Augustin, un grand médecin est descendu du Ciel, parce qu'un grand malade était étendu sur la terre[1]. Ce malade était le genre humain. Le Sauveur ne s'est pas contenté de mettre du baume sur ses plaies ; il ne s'est pas contenté de le replacer sur le bon chemin et de lui dire : *Marchez*, lui-même a voulu marcher devant lui pour

[1] Magnus de cœlo descendit medicus quia magnus in terra jacebat ægrotus. *Ser.* 59 *de Verb. Dom.*

lui apprendre comment il devait marcher. Il a voulu parcourir toutes les routes diverses, se trouver dans tous les états par où l'homme peut passer, afin de les sanctifier tous comme il avait sanctifié tous les éléments, afin de nous apprendre à les sanctifier nous-mêmes. Il a laissé sur ses traces divines des graces qui éclairent et qui rendent agiles les pieds de ceux qui les suivent[1]. Puis, après avoir fourni sa carrière, il s'est retourné vers l'homm et lui a crié du haut de la Croix : *Suivez-moi. Je suis la voie, la vérité, la vie ; celui qui marche à ma suite, ne marche pas dans les ténèbres ; je vous ai donné l'exemple, afin que vous fassiez comme j'ai fait.* Puis il est monté au Ciel, glorieux et triomphant, et du haut de son trône éternel, il crie à l'homme en lui tendant les bras et lui montrant sa couronne : *Suivez mes pas et vous viendrez où je suis moi-même*[2].

Ainsi, modèle de l'homme pendant la vie, le nouvel Adam l'est encore pendant l'éternité. Si nous lui sommes semblables par l'imitation de ses exemples, nous lui serons semblables par la participation de son bonheur et de sa gloire[3]. En un mot, si nous suivons la route qu'il a suivie, nous arriverons au même terme. Apprenons maintenant à connaître ce modèle obligé de tous les âges, de toutes les conditions, de tous les états : car Notre Seigneur c'est l'Homme ! ! Comme nous avons porté l'image de l'homme terrestre, il faut que nous

[1] Lucerna pedibus meis Verbum tuum. *Ps.* 118.
[2] Ad Phil. 3. 21.
[3] Ad Rom. 8. 17.

portions l'image de l'homme céleste. Le Ciel sera fermé à quiconque ne sera pas la copie fidèle du nouvel Adam [1].

Un Chrétien, c'est un autre Jésus-Christ. Telle est la sublime définition que les Pères de l'Église nous donnent de nous-mêmes [2]. Donc nous devons pouvoir dire avec saint Paul : Ce n'est plus moi qui vis, mais c'est Jésus-Christ qui vit en moi, qui pense, qui désire, qui agit en moi. Donc nous devons régler notre intérieur sur celui du nouvel Adam, sans vouloir mettre de bornes à cette conformité. Il faut que Jésus-Christ soit formé en nous; oui, il le faut. C'est pour cela qu'il est venu en ce monde, qu'il nous a nourris de lui-même, qu'il a envoyé ses Apôtres, qu'il a établi son Eglise. Par les soins infinis qu'elle prend de nous depuis notre berceau jusqu'à notre dernier soupir, cette tendre mère nous dit : Mes petits enfants, je souffre pour vous les douleurs de l'enfantement, jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous [3]; jusqu'à ce que vous soyez parvenus à une ressemblance si parfaite avec lui, qu'en vous contemplant du haut du Ciel, le Père éternel puisse dire : Voilà mon Fils bien-aimé. Or, cette ressemblance doit exister d'abord dans notre intérieur.

1° Dans nos pensées. Nos pensées seront conformes à celles de Jésus-Christ, lorsque nous jugerons comme lui de toutes choses, de Dieu, de nous-mêmes, des créa-

[1] Ad Rom. VIII. 29.

[2] Christianus alter Christus.

[3] Galat. v. 10.

tures, du temps et de l'éternité. D'abord, que le nouvel Adam a-t-il pensé de Dieu? Ses exemples et ses paroles vont nous répondre : Il a pensé que Dieu est l'être par excellence, l'être infiniment sage, bon, puissant, saint, juste et miséricordieux, seul digne des adorations, des hommages et de l'attention des hommes. Pour nous l'apprendre, il s'est abaissé devant Dieu jusqu'à s'anéantir en prenant la forme d'esclave, il s'est consumé pour le faire connaître, enfin, il est mort sur une Croix pour réparer sa gloire outragée par le péché; Dieu a été tout pour Jésus-Christ, il doit être tout pour nous.

Voilà ce que le nouvel Adam a pensé de Dieu durant sa vie mortelle, est-ce là ce que nous en pensons?

Dans la crainte que les hommes n'oubliassent ses leçons, ou ne crussent faussement qu'elles ne regardaient que certains siècles ou certains lieux, il s'est établi dans l'Eucharistie. Habitant des villes et des campagnes, habitant de tous les pays, il redit de son Tabernacle et il redira à toutes les générations qui passeront sur la terre jusqu'à la fin des temps, les leçons qu'il donna dans la Judée : il offre les mêmes exemples qu'il offrait. Interrogez-le dans l'Eucharistie sur ce qu'il pense de Dieu, et son profond anéantissement, et son état continuel de victime vous répond : Que Dieu est tout, que tout doit s'anéantir devant lui. Il vous dit : Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de toute votre ame, de tout votre esprit, de toutes vos forces : voilà le premier et le plus grand de tous les Commandements, et il vous en donne l'exemple en s'immolant sans cesse pour son Père, sur nos autels comme sur la Croix.

Quelles sont les pensées du nouvel Adam sur l'homme? Le nouvel Adam regarde l'homme comme la plus précieuse des créatures de Dieu. C'est pour l'homme qu'il est venu en ce monde, qu'il a vécu pauvre et qu'il est mort dans les tourments. Il regarde notre ame comme plus précieuse que son propre sang, puisqu'il n'a pas hésité à le répandre pour la sauver. Voilà ce qu'il en pensait durant sa vie mortelle, et voilà ce qu'il en pense dans l'Eucharistie. Demandez-lui pourquoi tant d'amour, tant de patience, au milieu des outrages et des irrévérences auxquels il est en butte depuis dix-huit siècles? il vous répond : Parce qu'une seule chose est nécessaire à mes yeux, le salut de l'homme. Voilà ce que nous devons penser de nous-mêmes. Est-ce là ce que nous en pensons?

Quelles sont les pensées du nouvel Adam sur les créatures? Le nouvel Adam regarde les créatures, les honneurs, les richesses, les plaisirs, avec un grand mépris. Sa crèche, sa vie pauvre, sa mort dans un dénuement absolu, sont la preuve de ce mépris profond. Il a dit : Bienheureux les pauvres; malheur à vous, riches; il a dit : Bienheureux ceux qui souffrent et qui pleurent : malheur à vous qui êtes dans les rires et les joies; il a dit : Bienheureux les humbles, apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur; il a dit : Malheur aux orgueilleux, Dieu leur résiste et il donne sa grace aux humbles. Tous ces anathèmes lancés contre les honneurs, les richesses, les plaisirs, il les lance encore du fond de son tabernacle : son état de pauvreté, d'humilité, de

victime, nous dit encore : Malheur aux riches, aux orgueilleux, aux heureux du siècle, ils portent l'image de l'homme terrestre, du vieil et coupable Adam; bonheur aux pauvres, aux humbles, aux souffrants; ils portent l'image de l'homme nouveau, du second et saint Adam.

Quelles sont les pensées du nouvel Adam sur le péché? Le nouvel Adam pense que le péché est le plus épouvantable mal, l'unique mal du monde. Sueur de sang, agonie mortelle, crachats infames, couronne d'épines, roseau d'ignominie, robe de dérision, flagellation sanglante, clous, calvaire, croix, fiel, mort, voilà ce qu'il a enduré pour l'expier. Allez maudits au feu éternel, voilà le châtiment de ceux qui le commettent. Ce qu'il en pensait durant sa vie mortelle, il le pense encore dans l'Eucharistie : il s'y expose à toutes les horreurs de sa passion pour l'expier; car il y est en état permanent de victime. Chaque jour aussi de son autel comme de son tribunal, il dit au pécheur qui meurt impénitent : Vas, maudit, au feu éternel.

2° Ce n'est pas assez que nos pensées soient conformes à celles du nouvel Adam, il faut aussi que nos affections soient reformées sur le modèle des siennes. Notre Seigneur n'a eu que deux affections qu'il a exprimées par les deux paroles : Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de toute votre ame, de tout votre cœur, de toutes vos forces; voilà le premier et le plus grand de tous les Commandements. En voici un second qui est semblable au premier : Vous aimerez votre prochain comme

vous-même pour l'amour de Dieu. Ses exemples ont été la traduction littérale et l'application de ces paroles. Il a aimé Dieu son Père en se rendant obéissant, et obéissant jusqu'à la mort de la Croix. Il disait : Je fais toujours ce qu'il plaît à mon Père; entre mon Père et moi, tout est commun; nous ne faisons qu'un moi et mon Père; et sa vie n'a été qu'un long acte d'amour pour son Père. Voilà ce qu'il prêchait, ce qu'il faisait durant sa vie mortelle, voilà ce qu'il prêche encore, ce qu'il fait dans l'Eucharistie. Il continue d'y être obéissant pour l'amour de son Père, jusqu'à renouveler chaque jour le sacrifice de sa Croix; il y fait toujours ce qui plaît à son Père; résidant dans les lieux, même les plus reculés; dans toutes les églises, même les plus abandonnées; dans tous les tabernacles, même les plus pauvres, où il plaît à son Père de le faire résider.

Il a aimé les hommes. La preuve de l'amour, c'est de faire de grands sacrifices pour ceux qu'on aime. Or, quels sacrifices le nouvel Adam n'a-t-il pas faits? De riche il s'est fait pauvre; d'heureux il s'est fait souffrant; de puissant il s'est fait petit enfant; il s'est fait homme comme nous, chargé de toutes nos misères. Enfin, il a donné sa vie pour nous.

Pas un nom d'amour qu'il n'ait pris : il s'est appelé tour à tour notre Père, notre Frère, notre Ami, notre Époux, notre Serviteur, et il a rempli toute la signification de ces noms divers. Il a aimé tous les hommes, mais surtout les pauvres, les petits, les malades, les pécheurs, ses amis et ses ennemis; du

haut de sa Croix, il demandait encore grace pour ses bourreaux. Ainsi aimait le nouvel Adam pendant sa vie mortelle, et dans l'Eucharistie voilà aussi comme il aime. Combien de sacrifices n'y fait-il pas pour nous témoigner son amour! C'est pour être toujours avec nous qu'il s'est rendu prisonnier dans son Sacrement. Il y reste le jour et la nuit, les mains pleines de graces, le cœur brûlant d'amour, appelant les hommes par ces douces paroles : Venez à moi, vous tous qui êtes dans les maux et dans les peines, et je vous soulagerai. Jamais une mère ne nourrit son enfant de sa chair. Plus tendre que la plus tendre des mères, le nouvel Adam le fait pour chacun de nous lorsque nous le voulons. Il aime tous les hommes, même ceux qui l'oublient, même ceux qui l'offensent, même ceux qui viennent l'insulter jusque dans son temple. Du fond de son sanctuaire il pourrait lancer sa foudre, et il se tait. Il cache sa divinité, il cache son humanité, il ne met à découvert que les entrailles de sa charité. Immense, désintéressé, universel, son amour jamais ne se lasse ni ne se rebute. Voilà comme il aime dans l'Eucharistie, voilà comme il aima durant sa vie mortelle : Enfants du nouvel Adam, voilà comme vous devez aimer. En est-il ainsi ?

Cet amour du nouvel Adam pour Dieu et pour les hommes, règle aussi le nôtre par rapport aux créatures. Notre Seigneur a daigné en faire usage, mais uniquement pour les faire servir à la gloire de Dieu son Père, et au salut des hommes ses frères. 1° Il s'est servi de tout l'univers pour l'offrir à son Père, et lui rapporter

tout ce qu'il avait reçu de lui. Il a sanctifié la terre en y habitant, en l'arrosant de ses larmes et de son sang. Toutes les créatures qui ont contribué à le faire souffrir, il les a fait servir comme d'instruments pour satisfaire à la justice de Dieu. Il a employé toutes les créatures que son Père avait mises entre ses mains, pour faire connaître qu'il était Dieu comme son Père; et ainsi dissiper les ténèbres du Paganisme, et détrôner le démon qui se faisait adorer à la place de Dieu. Il fait lever une étoile dans l'Orient pour annoncer sa naissance. Il affermit la mer sous ses pieds; il commande aux vents et aux tempêtes; il change l'eau en vin; il se sert d'un peu de boue pour rendre la vue à un aveugle; il se sert de quelques grains de blé et de cinq petits poissons pour nourrir miraculeusement cinq mille personnes; il ordonne au soleil de s'obscurcir au moment de sa mort, et à tous les éléments de se troubler, pour manifester sa divinité.

Le nouvel Adam s'est encore servi de l'univers pour instruire les hommes. Il a pris des comparaisons de presque toutes les créatures pour nous faire connaître les vérités les plus nécessaires et les plus relevées.

Tantôt il s'est servi de la semence confiée à la terre pour nous apprendre l'abus qu'on fait de la parole de Dieu; du bon grain et de la paille dans l'aire, pour nous faire entendre comment les bons et les mauvais sont mêlés dans l'Eglise; des oiseaux du Ciel, des bêtes de la campagne, des lys des champs, pour nous marquer sa Providence. Il a employé les trésors et les pierres

précieuses pour nous apprendre avec quel soin nous devons chercher la vertu, qui est le trésor de l'Evangile. Il s'est servi du champ et de la vigne, pour nous donner connaissance de son Église, et nous montrer que nous devions lui être attachés comme le sarment est attaché au cep; des serpents et des colombes, pour nous enseigner quelles vertus nous devons pratiquer dans le commerce du monde, c'est-à-dire la prudence et la simplicité. Il se sert de la comparaison de l'eau en parlant de la Samaritaine, pour expliquer les effets admirables de la grace.

Enfin, pour lui-même, le nouvel Adam ne s'est servi des créatures qu'autant qu'elles étaient strictement nécessaires à ses besoins. Il est né dans une étable, couché dans une crèche, sur un peu de paille, enveloppé de quelques mauvais langes ; il a vécu d'aumônes ou du travail de ses mains; il n'a jamais rien possédé; il dit : Les renards ont leur tanière, les oiseaux du Ciel leur nid, pour le Fils de l'homme, il n'a même pas de quoi reposer sa tête. C'est ainsi que le nouvel Adam nous apprit, durant sa vie mortelle, à user des créatures; c'est ainsi qu'il condamne l'abus que nous en faisons. Ce qu'il prêchait alors, il le prêche encore dans l'Eucharistie. En changeant le pain et le vin en son corps et en son sang, il fait servir tout l'univers à la gloire et au salut des hommes; car toutes les créatures, le Ciel et la terre, le soleil et les astres, l'eau, le feu, la pluie, les quatre saisons, l'air, le froid, le chaud, tous les éléments, concourent à produire un morceau de pain; et ce pain, il le

fait servir, en le transformant, au salut des hommes et à la gloire de son Père.

Voilà de quelle manière le nouvel Adam est le modèle de nos affections et de nos pensées, par conséquent de notre vie intérieure. Et ne l'oublions pas, il est notre modèle obligé. Point de salut pour nous si nous n'avons les mêmes pensées et les mêmes affections que lui.

PRIÈRE.

O mon Dieu! qui êtes tout amour, je vous remercie de m'avoir donné, en Notre Seigneur, un modèle parfait; je crois fermement que je suis obligé de l'imiter, en conformant mes pensées et mes affections aux siennes; je vous prie, ô mon Dieu! de me rendre de plus en plus semblable à lui.

Je prends la résolution d'aimer Dieu par-dessus toutes choses et mon prochain comme moi-même pour l'amour de Dieu; et, en témoignage de cet amour, *je veux me demander tous les matins : Si Notre Seigneur était aujourd'hui à ma place, comment ferait-il?*

PETIT CATÉCHISME.

BUT DE NOTRE UNION AVEC NOTRE SEIGNEUR LE NOUVEL ADAM.

Q. Quel est le but de notre union avec le nouvel Adam?

R. Le but de notre union avec le nouvel Adam, c'est de nous faire vivre de sa vie dans le temps et dans l'éternité.

Q. Sommes-nous obligés d'imiter Notre Seigneur?

R. Nous sommes obligés d'imiter Notre Seigneur, puisqu'il est descendu sur la terre pour nous servir de modèle. Il nous commande expressément de l'imiter quand il nous dit : Je vous ai donné l'exemple, afin que vous fassiez comme j'ai fait. Il nous dit, par la bouche de saint Paul, qu'il n'y aura de sauvés que ceux qui auront imité ses exemples. Enfin, nous sommes obligés d'imiter Jésus-Christ, parce que nous sommes Chrétiens, c'est-à-dire ses disciples, et qu'un Chrétien doit être un autre Jésus-Christ.

Q. Notre Seigneur est-il notre modèle en toutes choses?

R. Notre Seigneur est notre modèle en toutes choses, et d'abord il est le modèle de notre vie intérieure, c'est-à-dire de nos pensées et de nos affections. Ainsi, nous sommes obligés de conformer nos pensées et nos affections aux siennes.

Q. En quoi devons-nous conformer nos pensées à celles de Notre Seigneur ?

R. Nous devons conformer en toutes choses nos pensées à celles de Notre Seigneur. Nous devons penser comme lui sur Dieu, sur nous-mêmes et sur les créatures.

Q. Quelles sont les pensées de Notre Seigneur sur Dieu son Père ?

R. Aux yeux de Notre Seigneur, Dieu son Père est l'être infini auquel nous devons tout rapporter, et devant qui nous devons nous anéantir. Et Notre Seigneur le montre par son exemple.

Q. Notre Seigneur s'est-il contenté de prêcher et de nous donner l'exemple pendant sa vie mortelle?

R. Notre Seigneur ne s'est pas contenté de prêcher et de nous donner l'exemple pendant sa vie mortelle, il a voulu demeurer toujours au milieu de nous, afin de prêcher et de donner l'exemple à tous les hommes jusqu'à la fin du monde. C'est dans la sainte Eucharistie qu'il le fait. Ainsi, dans la sainte Eucharistie, il nous donne l'exemple de l'anéantissement profond dans lequel nous devons être devant Dieu.

Q. Quelles sont les pensées de Notre Seigneur sur l'homme?

R. Aux yeux de Notre Seigneur, l'homme est la plus précieuse des créatures, puisqu'il est descendu du Ciel, et qu'il a donné son sang pour nous racheter. Et il fait encore cela dans l'Eucharistie.

Q. Et sur les créatures ?

R. Aux yeux de Notre Seigneur, les créatures sont des moyens de nous élever à Dieu. Les richesses, les honneurs, les plaisirs, sont très-dangereux, et il l'a bien montré par ses paroles et ses exemples, et il nous l'apprend encore dans l'Eucharistie.

Q. Quelles ont été les affections de Notre Seigneur ?

R. Notre Seigneur n'a eu que deux affections :

l'amour de son Père et l'amour des hommes. Il est fort pour la gloire de son Père et pour le salut des hommes ; et il renouvelle chaque jour le sacrifice de sa part dans l'Eucharistie, pour la gloire de son Père et pour le salut des hommes.

Q. Comment Notre Seigneur a-t-il aimé les créatures ?

R. Notre Seigneur a aimé les créatures comme étant son ouvrage, et il les a toutes fait servir à la gloire de Dieu et au salut des hommes. Pour lui-même, il ne s'en est servi qu'autant qu'elles ont été absolument nécessaires à ses besoins. C'est ainsi qu'il condamne le luxe et la sensualité. Il nous prêche la même chose dans l'Eucharistie. Voilà quelles ont été les pensées et les affections de Notre Seigneur. Voilà quelles doivent être les nôtres.

PRIÈRE.

O mon Dieu ! qui êtes tout amour, je vous remercie de m'avoir donné en Notre Seigneur un modèle parfait; je crois fermement que je suis obligé de l'imiter, en conformant mes pensées et mes affections aux siennes, je vous prie, ô mon Dieu ! de me rendre de plus en plus semblable à lui.

Je prends la résolution d'aimer Dieu par-dessus toutes choses, et mon prochain comme moi-même pour l'amour de Dieu ; et, en témoignage de cet amour, *je veux me demander tous les matins : Si Notre Seigneur était aujourd'hui à ma place, comment ferait-il ?*

XLIX[e] LEÇON.

BUT DE NOTRE UNION AVEC LE NOUVEL ADAM.

Jésus-Christ, modèle de notre vie extérieure. — Modèle des supérieurs. — Des inférieurs. — De tous les hommes en général dans leurs devoirs envers Dieu, envers leurs semblables et envers eux-mêmes. — Modèle de tous les âges. — De tous les États.

Ce n'est pas assez que nos pensées et nos affections soient conformes à celles de Notre Seigneur, il faut encore que nos actions soient semblables aux siennes. Comme nous avons porté dans tout notre être l'image de l'homme terrestre, nous devons aussi porter dans tout notre être l'image de l'homme céleste. Intérieurement et extérieurement, nous devons vivre comme le nouvel Adam a vécu. Il a voulu passer par tous les âges, par toutes les positions, afin de laisser à tous les hommes des exemples à imiter. Nous allons donc le considérer comme le modèle universel de notre conduite, quel que soit notre âge ou notre position.

Tous les hommes se divisent en deux grandes classes : les uns commandent et les autres obéissent.

1° Notre Seigneur est le modèle de tous les supérieurs en général, c'est-à-dire de tous ceux qu'il a élevés au-dessus des autres, en les faisant dépositaires d'une

partie de son autorité. Ils sont tous ses lieutenants pour le bien. Lui-même a été le premier de tous les supérieurs, et sa vie se résume en trois mots : *Il a passé en faisant le bien.* Cette vie, il la continue dans l'adorable sacrement de l'Autel. Aujourd'hui, comme autrefois, on peut dire de lui : Il passe en faisant le bien. Et voilà ce qu'on doit pouvoir dire de chaque supérieur et graver sur sa tombe : Il a passé en faisant le bien. Ce n'est que pour faire du bien aux hommes, que Dieu les a revêtus de son autorité. Or, le bien de l'homme, c'est sa fin ; sa fin, c'est son salut ou la possession de Dieu. Pour passer en faisant le bien, les supérieurs doivent donc regarder comme le premier de leurs soins, et le plus sacré de leurs devoirs, le salut de leurs inférieurs. En est-il ainsi?

2° Notre Seigneur est le modèle de tous les inférieurs en général, et sa vie se résume en deux mots : *Il était soumis à Joseph et à Marie.* L'obéissance pleine, entière, simple, constante en vue de Dieu, voilà le grand devoir des inférieurs. *Il leur était soumis*, voilà ce qu'on doit pouvoir dire de tous les inférieurs et graver sur leur tombe. Cet exemple de soumission absolue, le Sauveur continue de le donner dans la sainte Eucharistie. Il se soumet au Prêtre avec la même docilité qu'à Joseph et à Marie ; le Prêtre l'appelle du Ciel et il vient ; il lui dit de rester dans le Tabernacle, et il y reste ; de visiter les malades, et il les visite ; de se donner aux Fidèles, et il se donne.

Le nouvel Adam est aussi le modèle de tous les hommes. 1° Dans leurs devoirs envers Dieu. Qui fut

plus religieux que lui ? où son Père trouva-t-il jamais de plus parfait adorateur ? Il l'aima, il l'adora en esprit et en vérité; il chassa avec indignation les profanateurs de son Temple, et sa vie religieuse se résume dans ces trois mots : *Il fut un avec son Père; il procura toujours sa gloire, et il lui fut obéissant jusqu'à la mort, et à la mort de la Croix.* Et voilà aussi ce qu'on doit pouvoir dire de chacun de nous à notre dernier soupir, et graver sur notre tombe : Il aima Dieu, il procura sa gloire et lui fut soumis jusqu'à la mort. Il faut même qu'on puisse ajouter : Il fut toujours prêt à donner son sang pour lui, s'il eût été nécessaire. Cet exemple de religion, le Sauveur continue de nous le donner dans la sainte Eucharistie. Adorateur de son Père, Prédicateur de sa gloire, victime de l'obéissance, modèle de charité, il continue sa vie de religion qu'il commença dans la Judée.

2° Dans leurs devoirs les uns envers les autres. Et sa vie se résume en ces mots : *Il a aimé les hommes, il leur a fait du bien, il a versé son sang pour eux.* Aimer, pardonner et souffrir, voilà aussi ce qu'on doit pouvoir dire de chacun de nous, et ce qu'on doit pouvoir graver sur notre tombe. Admirable exemple que le Sauveur continue de donner dans l'Eucharistie ! là, il continue d'aimer les hommes d'un amour poussé jusqu'à l'excès, jusqu'à la passion, jusqu'à la folie, dit saint Augustin ; là, il continue de leur pardonner et de demander grace pour eux ; là aussi il continue de souffrir et de souffrir sans se plaindre.

3° Dans leurs devoirs envers eux-mêmes. L'humilité opposée à l'orgueil, la chasteté opposée à l'amour des plaisirs, la pauvreté opposée à l'amour des richesses, voilà quelles furent les vertus qui brillèrent dans la personne du nouvel Adam ; voilà celles qui doivent briller en chacun de nous. Combattre notre orgueil, notre amour des plaisirs et des richesses, est le devoir sacré que chacun de nous doit remplir envers lui-même. Et ces exemples d'humilité, de pureté, de pauvreté, le Sauveur continue de nous les offrir dans le Sacrement de l'autel.

S'il s'est anéanti dans le mystère de l'incarnation, ne faut-il pas avouer que dans l'Eucharistie, se repliant, se resserrant tout entier sous la moindre parcelle d'une hostie consacrée, il rend l'humilité de son incarnation plus étendue, se faisant plus petit et s'anéantissant davantage sur nos autels que dans la crèche ? Oh ! oui, c'est avec raison que les Pères de l'Eglise ont appelé ce divin mystère une extension de l'incarnation, c'est-à-dire une incarnation réitérée plus hautement et comme plus étendue que la première. C'est la perfection de l'humilité du nouvel Adam.

Il fut pur, il fut vierge, le Fils de la Vierge, celui qui voulut avoir un père nourricier vierge, un disciple bien-aimé vierge, qui permit bien à ses ennemis de l'appeler blasphémateur et séditieux, de porter sur lui leurs mains homicides et de le crucifier comme un malfaiteur ; mais qui ne leur permit jamais une parole, un doute, l'ombre d'un doute sur son infinie pureté. Admirable chasteté ! qu'il fait briller de tout son éclat sous nos yeux, au fond

de son sanctuaire. Il ne veut que des Prêtres vierges, il veut que tout ce qui l'environne annonce la pureté des Anges ; il est dans ce Sacrement avec tous ses sens, et il n'en fait point usage : tout en lui est divin. Bien plus, il y est comme le principe de toute chasteté. C'est en buvant son sang adorable que nous purifions le nôtre ; c'est à cette source qu'ont bu toutes les vierges.

Dans l'Eucharistie, le Sauveur est encore un modèle de la plus parfaite pauvreté. Oh ! c'est bien là qu'il est le Dieu pauvre. Il fut pauvre à la crèche, à la Croix ; mais dans l'Eucharistie n'est-il pas dans un état plus pauvre encore ? N'est-ce pas un état bien pauvre et bien misérable de ne vivre que d'emprunt, avec dépendance d'autrui, d'être mal logé, pauvrement couvert, mal reçu et plus mal traité, être en dignité souveraine et n'en point porter les marques ? A la crèche, une étoile miraculeuse annonce sa gloire et sa naissance ; au Calvaire les astres et les éléments confondus publient sa divinité ; mais dans l'Eucharistie tout se tait, il reste dans le plus profond abaissement, il est roi et il cache son sceptre et sa couronne. Voilà sa vie au saint Sacrement. Tandis qu'il conversait parmi les hommes, il n'avait ni retraite assurée, ni lieu pour reposer sa tête; et dans l'Eucharistie il n'a que des maisons d'emprunt, il n'est logé que là où nous voulons bien. Combien d'autels mal parés, combien d'Église pauvrement ornées, combien de lieux abjects et d'endroits misérables où notre délicatesse ne voudrait pas habiter, dans lesquels cependant il repose, prêche et publie hautement sa pauvreté !

Notre Seigneur est le modèle accompli de tous les âges. Il a parcouru toute la carrière de la vie humaine et laissé à chaque âge des exemples à imiter.

Il fut petit enfant, et avant de pouvoir faire usage de ses pieds, il se présente au temple de Jérusalem, il s'offre à son Père, et dans ce premier âge, sa vie se résume en ces mots : *En tête du livre de ma vie il est écrit : Voici que je viens, Seigneur mon Père, pour accomplir votre sainte volonté.* Ainsi doit se résumer la vie du jeune enfant chrétien : le premier usage de sa raison doit être une offrande de lui-même et de sa vie tout entière à celui qui la lui a donnée. A l'Eucharistie, où il s'incarne tous les jours entre les mains du Prêtre, le Sauveur répète encore après sa naissance mystérieuse, ces mêmes paroles : Voici que je viens, ô mon Dieu, pour accomplir votre sainte volonté.

Dans la jeunesse; il travaille et il obéit, et sa vie se résume en ces mots : *Je fus dans les travaux depuis mon enfance.* Et il travaillait et il obéissait en vue de Dieu, et voilà l'Évangile de la jeunesse : Évangile vivant, toujours ouvert sous nos yeux. En effet, dans la sainte Eucharistie, elles sont nombreuses, continuelles, les occupations du Sauveur : prier, adorer, demander grace, parler à nos cœurs, exciter les remords, encourager notre faiblesse, dissiper nos erreurs, éclaircir nos doutes, voilà son travail et il dure jour et nuit depuis dix-huit siècles sur tous les points du globe.

Dans l'âge mûr; il se fatigue, il ne se donne ni repos ni paix parce qu'il a un grand ouvrage à faire, le

salut du monde; et sa vie se résume en ces mots : *Il était fatigué du chemin, et il passait la nuit en prières.* Prier et travailler pour accomplir la volonté de Dieu, voilà le modèle, je le dirai, la condamnation de l'âge mûr. Cet âge ne prie plus, ne travaille plus pour Dieu, mais pour la terre. Les affaires, les affaires, et toujours les affaires, c'est-à-dire les bagatelles de la vie, des châteaux de cartes que le souffle de la mort vient renverser à chaque instant, voilà ce qui absorbe toute son attention, tous ses soins, toute sa vie. Cependant l'exemple d'une conduite contraire ne lui manque pas. Notre Seigneur, dans l'Eucharistie, le donne continuellement; son détachement universel nous crie du fond du tabernacle : Que sert à l'homme de gagner l'univers s'il vient à perdre son ame? Insensé, cette nuit on viendra vous demander votre ame, et ce que vous avez amassé, à qui sera-t-il? Imitez votre modèle, travaillez comme lui pour votre salut, cherchez avant tout le royaume de Dieu et tout le reste vous sera donné comme par surcroît.

Dans les derniers moments; l'approche de la mort, loin de ralentir le zèle du nouvel Adam, semble lui donner plus d'ardeur, et cette partie de sa vie se résume en ces mots : *Ayant aimé les siens qui étaient dans le monde, il les aima jusqu'à la fin.* Jamais ses entretiens ne furent plus touchants, plus instructifs; de tendres adieux, des bénédictions abondantes, sortirent de sa bouche divine jusqu'au moment où, modèle parfait de l'homme pour qui le monde n'est plus rien, tandis que

Dieu est tout, il prononça ces paroles, les dernières qui doivent se trouver sur les lèvres d'un Chrétien mourant : *Mon Père, je remets mon esprit entre vos mains.* Voilà le modèle de tous ceux dont la dernière heure approche. La fin de leur vie doit se résumer comme celle du Sauveur en ces mots : Ayant aimé les siens qui étaient en ce monde, il les aima jusqu'à la fin. Oui, les aimer, non pas de l'amour du vieil Adam qui, au moment de tout quitter, ne songe qu'à l'or, qu'à l'argent, qu'aux domaines qu'il va laisser à d'avides héritiers. Au lieu de consacrer ses dernières heures à édifier les siens, à les bénir, et à se recommander lui-même à Dieu devant qui il va paraître; au lieu de penser à l'éternité dont les portes vont s'ouvrir, il ne songe qu'à la terre qu'il va quitter.

Certes, ce n'est pas la faute du nouvel Adam. Tous les jours il nous présente dans l'Eucharistie, comme autrefois sur le Calvaire, le modèle d'une mort chrétienne. Au sacrement de nos Autels, le Sauveur montre qu'il aime les siens jusqu'à la fin, car en s'immolant chaque jour pour eux et pour la gloire de son Père, au milieu d'un dénuement universel, il leur donne une bien touchante leçon de détachement, d'amour mutuel et de confiance en Dieu.

Jésus-Christ n'est pas seulement le modèle de tous les âges, il l'est encore de tous les états. De même que Dieu a mis dans chaque créature quelques caractères de sa divinité, quelques vestiges de ses perfections adorables; de même il a voulu que chaque profession re-

présentât quelqu'une des qualités et des perfections du nouvel Adam. De cette sorte, Notre Seigneur est le modèle de tous les états, puisque tous sont réunis en lui ; car il *est l'homme*, l'homme se manifestant sous tous les rapports et dans toutes les conditions. C'est lui qui place chacun dans son état, et il veut que chacun dans son état partage ses dispositions et ses sentiments.

Il rend les Évêques et les Prêtres participants de son *sacerdoce;* car il est le souverain Prêtre, et il veut que comme lui ils soient appelés de Dieu et non par les hommes à cette haute dignité. Il veut qu'ils représentent au monde sa sainteté parfaite et qu'ils soient comme lui saints, sans tache, séparés des pécheurs, humbles et plus détachés des créatures que le commun des Chrétiens. Il veut qu'ils soient comme lui la lumière du monde, le sel de la terre, les consolateurs de tous les malheureux. Il veut qu'ils portent comme lui les péchés du peuple et en fassent pénitence, sans jamais participer à sa corruption ; qu'ils veillent sur chacune des brebis du troupeau confié à leur sollicitude, les nourrissant du pain de la parole et des Sacrements, disposés à donner leur vie pour les sauver du péché et de l'Enfer. Tous ces exemples, il les donne sans cesse aux Prêtres dans sa vie eucharistique.

Il rend les rois participants de sa *royauté*; car il est Roi. C'est la qualité qu'il a prise lui-même et qu'on lui a donnée. Il a été assis sur le trône de David son père, et saint Jean le vit portant ce grand nom gravé sur ses

vêtements : *Roi des rois, Seigneur des seigneurs*[1], et il s'est servi de son autorité pour détruire le royaume du démon et pour établir celui de Dieu. Or, il veut que les rois de la terre se servent de leur autorité dans les mêmes vues, avec dépendance de lui-même, qu'ils doivent respecter comme leur Dieu et leur Souverain, à qui ils doivent rendre hommage en se soumettant à lui et obéissant à ses lois, comme il obéit lui-même aux lois de son Père. Il veut que comme lui, les rois de la terre gouvernent les peuples selon les règles immuables de la justice éternelle et de la sagesse divine. Il veut que comme lui ils défendent leurs sujets, protégent les innocents, prennent en main la cause des petits, des faibles et des opprimés, sans se laisser surprendre par les flatteries de ceux qui les approchent, et qu'enfin ils soient disposés à mourir s'il le faut, comme lui, pour le salut de leur peuple. Tous ces exemples, il les donne sans cesse aux rois dans sa vie eucharistique.

Il rend les pères et mères participants de sa *paternité*. Le nouvel Adam a contracté un mariage ineffable avec l'Église ; il a pris à son égard le titre d'époux, et lui a donné celui d'épouse ; il veut que les personnes mariées représentent dans leur mariage l'union toute sainte qui existe entre lui et son Église. Il veut que les époux aiment leurs épouses, comme lui-même a aimé l'Église, et s'est livré à la mort pour la sanctifier et la rendre sans tache et sans ride. Et il veut que les épouses aiment leurs époux comme l'Église

[1] Apoc. 19. 16.

l'aime lui-même, leur soient soumises comme l'Église l'est à son divin Époux. Il veut que comme lui et l'Église, les époux ne fassent avec leurs épouses qu'un seul esprit et qu'un seul cœur par la conformité de leurs sentiments, pour concourir à leur mutuelle sanctification et à celle de leur famille, afin que dans toute leur conduite, ils honorent l'alliance et la société du Fils de Dieu avec notre nature, et celle de Jésus-Christ avec son Église.

Il a voulu prendre la qualité de Père des Chrétiens et il l'est en effet selon l'esprit, et il a voulu avoir des enfants adoptifs dont l'Eglise est la mère. Il veut que les pères et mères aiment leurs enfants d'un amour saint, comme lui-même et l'Église aiment les leurs. Il veut qu'ils emploient tous leurs soins à conserver à leurs enfants la vie spirituelle qu'ils ont reçue au Baptême, ou à les aider à la recouvrer lorsqu'ils ont eu le malheur de la perdre, comme lui-même et l'Église le font pour leurs enfants. Il veut que les pères et mères apprennent à leurs enfants à se renoncer eux-mêmes, à porter leur croix chaque jour, à mépriser les biens du monde et ce qu'on appelle grandes fortunes, comme lui-même et l'Église l'apprennent à leurs enfants. Tous ces exemples le Sauveur les donne sans cesse aux époux et aux parents dans sa vie eucharistique.

Il veut que les pauvres représentent sa *pauvreté*. Le nouvel Adam a voulu naître, vivre et mourir pauvre. Il a choisi cet état si opposé à l'esprit du monde, comme le plus propre pour réparer les désordres que

l'amour des biens de la terre causait parmi les hommes, pour nous apprendre à les mépriser et à chercher notre bonheur dans la possession des biens spirituels. Il a voulu être le premier des pauvres, le chef et l'ami des pauvres. Il veut qu'à son exemple les pauvres supportent avec amour et patience leur pauvreté; ne murmurent jamais contre la Providence, acceptent en paix toutes les peines attachées à leur condition. Il veut qu'à son exemple les pauvres cherchent à gagner leur vie par le travail. Et si après avoir employé leurs soins et leurs travaux ils se trouvent dans la misère, il veut qu'à son exemple ils reçoivent avec reconnaissance et sans rougir, les aumônes de leurs frères. Il veut qu'à son exemple les pauvres ne désirent pas de sortir de leur état pour devenir riches et grands dans ce monde, puisque lui-même prit la fuite lorsqu'on voulut le faire Roi; et que l'Apôtre nous assure que tous ceux qui veulent devenir riches tombent dans la tentation et dans les piéges du démon, en divers désirs insensés et pernicieux qui les précipitent dans l'abîme de la perdition[1]. Tous ces exemples, le Sauveur les donne sans cesse aux pauvres dans sa vie eucharistique.

Il veut que les vierges représentent sa *virginité*. Le nouvel Adam voulant racheter le monde, a choisi l'état de virginité préférablement à tout autre, comme étant le plus saint, le plus parfait, le plus propre pour les fonctions toutes divines de son ministère, le plus conforme au dessein qu'il avait de détacher les hommes de l'amour

1 1. Timoth. VI. 9.

des plaisirs des sens, source trop ordinaire des désordres qui règnent dans le monde. Il veut que les vierges apprennent de lui quel amour elles doivent avoir pour cette vertu, et de quelle manière elles doivent vivre dans leur état. Pour leur faire connaître combien il aime la virginité, il a voulu que son corps fût formé du sang d'une vierge : que ce fût dans le sein de cette mère Vierge que son corps et son ame fussent consacrés à Dieu son Père comme une hostie sainte et sans tache, pour racheter les hommes par le sacrifice d'une victime vierge. Il veut qu'à son exemple les vierges se regardent comme consacrées à Dieu, pour le servir lui seul et pour honorer la sainteté et la pureté infinie de sa personne divine. Il veut qu'à son exemple elles vivent comme des Anges dans un corps mortel, comme si elles n'avaient des yeux que pour regarder le Ciel, des oreilles que pour entendre parler de Dieu, une langue que pour prier et publier ses louanges, un esprit que pour contempler ses grandeurs, un cœur que pour l'aimer, enfin, un corps que pour l'offrir à Dieu comme une hostie sacrifiée par la pénitence et la mortification. Tous ces exemples, le Sauveur les donne sans cesse aux vierges dans sa vie eucharistique.

Il veut que les personnes persécutées représentent *ses vertus* au milieu des persécutions. Le nouvel Adam, dont la doctrine et la vie étaient entièrement opposées à celles du monde, a été méprisé, haï, persécuté par le monde. Pour ses bienfaits il a reçu des ingratitudes ; pour ses miracles, des blasphèmes ; pour sa doctrine,

des censures. Il a été contredit pendant sa vie et après sa mort et il le sera jusqu'à la fin des temps dans l'Eucharistie et dans tous ses membres. Il nous a laissé sa Croix en héritage et il veut que nous la portions comme lui. Il veut qu'à son exemple nous soyons, au milieu de toutes nos peines, tranquilles comme une brebis qu'on mène à la boucherie, et que nous n'ouvrions pas plus la bouche pour nous plaindre qu'un agneau qui demeure muet devant celui qui le tond [1]. Il veut que nous n'attribuions point nos peines à nos persécuteurs, mais à la puissance et à la justice de Dieu, disant comme il disait lui-même à Pilate : *Vous n'auriez aucun pouvoir sur moi s'il ne vous avait été donné d'en haut* [2]. Il veut qu'à son exemple nous n'ayons pour ceux qui nous font du mal que des bénédictions sur les lèvres et la charité dans le cœur; car il pria pour ses bourreaux. Tous ces exemples, le Sauveur nous les donne sans cesse dans sa vie eucharistique.

Enfin le nouvel Adam est le modèle de tous les hommes dans toutes leurs paroles et leurs actions, et sa vie se résume en trois mots : *Il a bien fait toutes choses*, et il veut que nous nous appliquions à bien faire toutes les choses que nous faisons tous les jours ; c'est de là qu'il fait dépendre notre perfection et notre salut. Or, pour faire nos actions d'une manière méritoire pour le Ciel, trois conditions sont nécessaires : 1° la pureté d'intention; 2° des circonstances convenables ; 3° l'état de grace.

[1] Act. VIII. 23.
[2] Jean. 19. 11.

Ainsi, le premier fruit de notre union avec le nouvel Adam est de nous faire vivre comme lui sur la terre, de nous rendre parfaits comme notre Père céleste lui-même est parfait, d'assurer ainsi notre bonheur autant que le bonheur peut être compatible avec les misères inséparables de l'exil.

Le second, c'est de nous faire vivre de sa vie glorieuse dans le Ciel. Comme le nouvel Adam, nous sommes rois. Si, sur la terre, nous portons comme lui une couronne d'épines, dans le Ciel nous porterons avec lui une couronne de gloire. Si nous lui ressemblons par notre sainteté sur la terre, nous lui serons semblables dans le Ciel par la participation de son bonheur. Oui, *la consommation de l'homme en Dieu pendant toute l'éternité*, voilà le but de toute la Religion, et le dernier mot de toutes choses.

PRIÈRE.

O mon Dieu ! qui êtes tout amour, je vous remercie d'avoir bien voulu passer par tous les états afin de les sanctifier et de m'apprendre à m'y conduire saintement ; faites-moi la grace de remplir envers vous les devoirs attachés à ma vocation particulière, afin que je partage votre gloire dans l'éternité.

Je prends la résolution d'aimer Dieu par-dessus toutes choses et mon prochain comme moi-même pour l'amour de Dieu ; et, en témoignage de cet amour, *je veux bien faire mes actions de chaque jour*.

PETIT CATÉCHISME.

BUT DE NOTRE UNION AVEC NOTRE SEIGNEUR LE NOUVEL ADAM.

Q. Notre Seigneur est-il aussi le modèle de notre vie extérieure ?

R. Oui, Notre Seigneur est aussi le modèle de notre vie extérieure ; il faut que nos actions aussi bien que nos pensées et nos sentiments soient conformes aux siens, afin que tout en nous porte l'image de l'homme céleste, comme tout a porté l'image de l'homme terrestre.

Q. Notre Seigneur est-il le modèle de tous les hommes ?

R. Notre Seigneur est le modèle de tous les hommes, car tous les hommes se divisent en deux grandes classes : les uns commandent et les autres obéissent.

Q. Notre Seigneur est-il le modèle des supérieurs ?

R. Notre Seigueur est le modèle des supérieurs et sa vie est renfermée en trois mots : Il a passé en faisant le bien. Ainsi doivent faire ceux qu'il a rendus dépositaires de son autorité.

Q. Notre Seigneur est-il le modèle des inférieurs?

R. Notre Seigneur est aussi le modèle des inférieurs, et sa vie est renfermée dans ces trois mots : Il était soumis à Joseph et à Marie.

Q. Notre Seigneur est-il le modèle des hommes dans l'accomplissement de leurs devoirs envers Dieu ?

R. Notre Seigneur est le modèle des hommes dans l'accomplissement de leurs devoirs envers Dieu et sa vie est renfermée dans ces mots : Il aima Dieu son Père et lui fut obéissant jusqu'à la mort, et à la mort de la Croix.

Q. Notre Seigneur est-il le modèle des hommes dans l'accomplissement de leurs devoirs envers leurs semblables ?

R. Notre Seigneur est le modèle des hommes dans l'accomplissement de leurs devoirs envers leurs semblables et sa vie est renfermée dans ces mots : Il a aimé les hommes et a versé son sang pour eux.

Q. Notre Seigneur est-il le modèle de l'accomplissement de nos devoirs envers nous-mêmes ?

R. Notre Seigneur est le modèle de l'accomplissement de nos devoirs envers nous-mêmes. Il nous a donné et il nous donne encore dans l'Eucharistie l'exemple de l'humilité, de la pureté et du détachement.

Q. Notre Seigneur est-il le modèle de tous les âges ?

R. Notre Seigneur est le modèle de tous les âges ; dans sa première enfance, il se consacre à Dieu son Père dans le temple de Jérusalem ; dans sa jeunesse, il travaille et il obéit ; dans son âge mûr, il prie et s'occupe de la gloire de son père ; à ses derniers moments, il donne ses dernières instructions à ses Apôtres et remet son ame entre les mains de son Père.

Q. Notre Seigneur est-il le modèle des différents états et conditions ?

R. Notre Seigneur est aussi le modèle des différents

états et conditions. Comme chaque créature représente quelques-unes des perfections de Dieu, il veut que chaque état représente quelques-unes de ses qualités et de ses vertus. Il veut que les Prêtres représentent sa sainteté, les rois son autorité, les époux son amour pour l'Église, les parents sa paternité divine, les pauvres sa pauvreté, les vierges sa virginité, ceux qui souffrent, ses vertus au milieu des persécutions qu'il endura; et il veut que tous pratiquent les vertus divines que chaque état doit représenter.

Q. Notre Seigneur est-il le modèle de toutes nos actions?

R. Notre Seigneur est le modèle de toutes nos actions et sa vie est renfermée dans ces trois mots qu'on doit pouvoir dire de chacun de nous : Il a bien fait toutes choses.

Q. Redites-nous quel est le but de notre union avec le nouvel Adam?

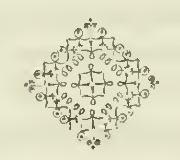
R. Le but de notre union avec le nouvel Adam c'est de nous rendre Saints comme lui sur la terre et heureux avec lui dans le Ciel. C'est la fin de toute la Religion.

PRIÈRE.

O mon Dieu! qui êtes tout amour, je vous remercie d'avoir bien voulu passer par tous les états, afin de les sanctifier et de m'apprendre à m'y conduire chrétiennement; faites-moi la grace de bien remplir les devoirs attachés à ma vocation particulière.

Je prends la résolution d'aimer Dieu par-dessus

toutes choses et mon prochain comme moi-même pour l'amour de Dieu; et, en témoignage de cet amour, *je veux bien faire mes actions de tous les jours.*



L^e LEÇON.

DE CE QUI PEUT ROMPRE NOTRE UNION AVEC LE NOUVEL ADAM.

Ce que c'est que le péché. — Péché originel. — Péché actuel. — Mortel et véniel. — Ce qu'il faut pour un péché mortel. — Énormité du péché mortel en lui-même, dans ses effets et dans ses châtiments. — Grandeur du péché véniel. — Péchés capitaux. — Vertus contraires. — Des passions.

Une seule chose rompit l'union primitive de l'homme avec Dieu, et attira sur le monde ce déluge de maux dont il est inondé : ce fut le péché. Cette union fut rétablie par le nouvel Adam, et cimentée dans son sang divin; une seule chose peut la rompre de nouveau, c'est le péché. Le Sauveur ne manqua pas d'en instruire ses Apôtres. Sa vie tout entière, ses travaux, ses souffrances, sa mort, les Sacrements qu'il venait d'instituer, prêchaient assez haut cette vérité, que le Fils de l'Homme n'était venu dans le monde que pour en bannir le péché et empêcher qu'il y rentrât. Il nous reste, à son exemple, à parler de ce mal épouvantable, bien moins pour en faire connaître la nature, que pour en inspirer de l'horreur.

Le péché est une désobéissance volontaire à la loi de Dieu. On distingue deux espèces de péchés, le péché

originel et le péché *actuel*. Le péché originel est celui qui remonte à l'origine du genre humain, qui fut commis par nos premiers parents dans le Paradis terrestre, et dont nous naissons tout souillés. La nature, la gravité de ce premier péché, sa transmission à toute la postérité d'Adam, ont été expliquées et prouvées dans la première partie de cet ouvrage.

Le péché *actuel* est celui que nous commettons par notre propre volonté. Il se divise en *mortel* et en *véniel*. Le péché mortel est celui qui donne la mort à notre ame en lui faisant perdre la vie de la grace, et nous rend dignes de l'Enfer. Le péché véniel est celui qui ne nous fait pas perdre l'amitié de Dieu ; on l'appelle *véniel*, c'est-à-dire pardonnable, parce qu'il est moins indigne de pardon que le péché mortel.

Trois choses sont nécessaires pour le péché mortel : l'advertance, le consentement et la matière grave.

1° L'*advertance*, à la prendre en général, est l'attention qu'on fait à une chose. L'advertance dont il s'agit ici, a pour objet, non l'action en elle-même, mais sa bonté ou sa malice. Ces deux choses sont très-différentes. On peut agir d'une manière très-réfléchie, sans penser si ce qu'on fait est un bien ou un mal. Par exemple, on peut manger très-volontairement de la viande un vendredi, sans se rappeler que c'est un jour d'abstinence. Pour pécher mortellement, une pleine advertance est nécessaire, et il faut qu'on fasse attention actuellement, d'une manière confuse au moins, à la malice de l'action, ou au danger de pécher, ou du moins qu'on s'en soit

aperçu au commencement, quand on a posé la cause de la mauvaise action qui a eu lieu.

2° Le *consentement*. Pour commettre un péché mortel, le consentement parfait de la volonté est nécessaire. Ce consentement peut exister ou directement ou indirectement dans la cause, c'est-à-dire quand on pose une cause mauvaise en soi, et qu'on s'aperçoit, du moins confusément, des maux qui peuvent en résulter prochainement. Un homme s'enivre, prévoyant, d'après son expérience, que dans l'ivresse il commettra de grands péchés, il est responsable des péchés qu'il commettra, quoiqu'au moment où il s'en rendra coupable il n'ait plus sa raison.

3° *La matière grave*. Il faut que le précepte qu'on transgresse soit grave et connu pour tel. Or, on le connaît soit par l'intention du législateur, soit par la gravité des peines réservées à ceux qui le violent, soit par l'enseignement de l'Ecriture-Sainte, de l'Eglise et de la tradition.

Lorsqu'une de ces trois conditions vient à manquer, le péché n'est pas mortel. Ainsi, le péché est véniel lorsqu'on ne transgresse la loi de Dieu qu'en matière légère, ou avec une advertance et un consentement imparfait. Comme nous avons dit, le péché véniel ne prive pas de la grace sanctifiante, il n'éteint pas la charité, mais il l'affaiblit, et, de plus, dispose au péché mortel, surtout si on le commet avec réflexion.

Pour connaître, du moins imparfaitement, l'énormité du péché mortel, il faut le considérer en lui-même, dans ses effets et dans le châtiment.

1° *En lui-même*, le péché mortel est une révolte contre Dieu et une ingratitude monstrueuse. Mais qu'est-ce que Dieu, et quelle est sa puissance ? Au commencement, rien de ce que nous voyons n'existait, il n'y avait ni Ciel, ni terre, ni montagnes, ni rivières, ni animaux, ni plantes, Dieu dit : et tout cela fut fait. Avec la même facilité qu'il créa l'univers, il le gouverne, et toutes les créatures lui obéissent. Il dit au soleil de se lever tous les jours, et il se lève ; il dit aux astres d'accomplir leurs révolutions dans l'espace, sans jamais s'écarter de la ligne que sa main puissante leur a tracée, et les astres la suivent avec une régularité parfaite. Il appelle l'aquilon et les tempêtes, et ils accourent des extrémités de la terre, et ils bouleversent l'Océan, et des masses d'eau s'élèvent en mugissant comme de hautes montagnes qui semblent devoir engloutir la terre, et il dit à l'aquilon et aux tempêtes de s'apaiser, et ils s'apaisent ; il dit à la mer en furie de rentrer dans son lit, et la mer, obéissante comme une brebis sous la main du berger, rentre dans ses abîmes.

Ce grand Dieu commande et tout s'empresse de lui rendre hommage, tout lui est soumis. Je me trompe ; au milieu de ce concert unanime, une voix se fait entendre, qui dit : *Je n'obéirai pas*. Quel est donc l'être audacieux qui lève contre le Dieu fort, éternel, tout-puissant, l'étendard de la révolte ? C'est l'homme ! ! ! l'homme, vil amas de boue et de pourriture ; l'homme, être débile, pauvre, misérable, qui ne vit qu'un jour, et encore ne vit-il que d'emprunt. Voilà l'être qui ose se

mesurer avec le Tout-Puissant. Voyez avec quelle insolente fierté il prononce contre Dieu ses blasphêmes: Je le sais, vous imposez des lois à toute la nature, et toute la nature vous obéit ; mais moi je ne vous obéirai pas; je me moque de vos lois, de vos promesses et de vos menaces; je veux penser ce que je voudrai, aimer ce que je voudrai, faire ce que je voudrai, vivre comme je l'entendrai. Tel est le langage que tient le pécheur toutes les fois qu'il commet un péché mortel.

Ainsi, le péché mortel est une révolte ouverte contre Dieu. C'est aussi une ingratitude monstrueuse. Qu'est-ce que cet être, qui ose dire à Dieu : Je ne vous obéirai pas? c'est un être courbé sous le poids des bienfaits de Dieu; tout couvert du sang auguste qui l'a sauvé; c'est l'homme enfin pour qui Dieu a fait le monde et sacrifié son Fils. Ce qu'il y a de plus affreux, il se sert des bienfaits mêmes de Dieu pour l'outrager. Cet esprit, ce cœur, cette imagination, cette ame, ces yeux, ces oreilles, cette langue, ces pieds, ces mains, ce corps, il les tient de Dieu, et il s'en sert pour outrager Dieu!!! Ingrat, voilà le nom du pécheur. Ingratitude, voilà son crime; crime qui excite dans tous les cœurs l'horreur et l'indignation. Ce que nous venons de dire vous présente une bien faible idée de l'énormité du péché mortel considéré en lui-même.

2° *Dans ses effets*. Le péché mortel prive de l'amitié de Dieu, fait perdre nos mérites passés et ferme le Ciel. Qui pourrait raconter ce qui se passe dans une ame malheureuse au moment où elle tombe dans le péché

mortel. Belle comme un Ange, brillante comme l'aurore, elle devient noire comme un charbon, horrible comme Satan ; sa couronne lui tombe de la tête; sa robe d'innocence lui est enlevée ; l'auguste Trinité sort de son cœur ; une troupe hideuse de démons la remplace ; son nom est effacé du livre de vie. Qu'elle vienne à mourir en cet état, et la voilà ensevelie pour l'éternité dans un gouffre de feu. Tous ses mérites passés sont perdus. Supposez une personne qui a pratiqué pendant quatre-vingts ans toutes les austérités des Solitaires, qui a donné tout son bien aux pauvres, qui a accumulé autant de mérites que tous les Saints qui ont été et qui seront jusqu'à la fin du monde ; vient-elle à commettre un péché mortel? tout est perdu. Rien de tout cela, si elle meurt, ne lui est compté dans l'éternité. On plaint le laboureur dont le champ a été ravagé par la grêle, le navigateur dont le vaisseau a été englouti par les flots ; quelles plaintes ne mérite pas l'ame infortunée qui vient de perdre ses mérites, son Paradis, son Dieu ? Il est bien vrai que si elle recourt au sacrement de Pénitence et qu'elle obtienne le pardon de sa faute, ses mérites revivront ; mais tant qu'elle restera dans son déplorable état, ces mérites sont perdus pour elle. Bien plus, elle ne peut en acquérir encore. Tout ce qu'elle fait dans l'état de péché mortel, ne saurait mériter la récompense éternelle.

3° *Dans ses châtiments*. Pour apprécier l'énormité du péché mortel, il suffit d'une réflexion bien simple. Dieu est juste, infiniment juste, il ne peut punir le pé-

ché plus qu'il ne mérite. Or, voilà six mille ans que Dieu inonde l'univers de châtiments épouvantables, et tout cela pour punir le péché mortel. Ce n'est encore rien. Dieu est juste, infiniment juste, et pour punir le péché il a creusé l'Enfer, l'Enfer éternel. Or, le péché sera puni sans relâche par des tourments dont la seule pensée fait frissonner. Ce n'est pas encore tout. Ce qui passe toute imagination, ce Dieu juste, pour punir le péché, fait mourir son propre Fils sur une croix entre deux scélérats! Voilà les châtiments du péché mortel, et Dieu est juste. Grand Dieu! qu'est-ce donc que le péché mortel? Et nous n'y pensons, et nous le commettons sans peine, et après l'avoir commis, nous dormons tranquilles! Nous qui avons versé tant de larmes pour des bagatelles, c'est à peine si nous en avons versé une sur nos péchés! Que désormais, du moins, on puisse dire de nous ce qu'on disait d'un saint Evêque des premiers siècles : Cet homme ne craint que le péché.

De cet affreux tableau du péché mortel, concluons que le péché véniel n'est pas un petit mal. Comme le péché mortel, c'est une révolte contre Dieu, c'est une ingratitude. Pour apprécier toute la grandeur de ce mal qu'on commet avec la même facilité qu'on boit un verre d'eau, rappelons ici les pensées de la foi. Jetez vos regards sur le monde, voyez cette foule de malades qui languissent dans les hôpitaux et dans les maisons particulières, sur des lits de douleur; voyez tous ces cimetières remplis de générations humaines entassées les unes sur les autres; voyez cette multitude de peuples hérétiques et ido-

lâtres qui ne connaissent pas Dieu ou qui le connaissent mal; ouvrez le Purgatoire, voyez ces ames nombreuses et chéries qui gémissent dans les flammes et soupirent après leur délivrance, descendez sur le bord de l'Enfer, contemplez au fond de ces cachots brûlants ces lamentables victimes entassées dans les flammes, eh bien! quand pour guérir tous les malades qui sont sur la terre, ressusciter tous les morts, convertir tous les hérétiques et tous les Infidèles, délivrer toutes les ames du Purgatoire, sauver tous les damnés, il ne faudrait qu'un seul péché véniel, un seul léger mensonge, il ne serait pas permis de le commettre. Nier cela, c'est avoir perdu la foi.

Ce n'est pas tout. Voyez comment Dieu qui est infiniment juste, a puni le péché véniel dans ses plus fidèles serviteurs. Moïse et Aaron, ces deux frères si dignes de la grande mission que Dieu leur avait confiée; Moïse à qui Dieu parlait comme un ami parle à son ami, Aaron, le chef de son sacerdoce, ces deux grands serviteurs de Dieu, commettent un péché véniel; ils hésitent un instant en frappant le rocher du désert; et voilà que pour cette seule faute, ils seront privés de l'entrée de la Terre promise, cette terre après laquelle ils soupiraient depuis tant d'années, aux portes de laquelle ils étaient arrivés par tant de fatigues et de tribulations, ils la verront de leurs yeux, afin d'ajouter à leurs regrets, mais ils ne la fouleront jamais de leurs pieds. David, le roi selon la cour de Dieu, se laisse aller à un léger mouvement de vanité, c'en est assez : un fléau terrible qui, dans trois

jours, emportera soixante-douze mille hommes, sera la punition de cette unique faute comme nous en commettons peut-être plusieurs tous les jours.

Ce n'est pas tout encore. Voulez-vous concevoir toute l'énormité du péché véniel, et toute l'horreur que Dieu en a. Supposez par impossible qu'il en découvre un seul dans les Anges qui composent sa cour ; à l'instant les Anges sont bannis du Ciel et obligés avant d'y rentrer, de faire une humiliante pénitence. Que dis-je ? Supposez qu'il aperçoive la moindre souillure du plus petit péché véniel dans l'auguste Marie, dans sa propre Mère, à l'instant même la Reine des Anges et des hommes est obligée de déposer sa couronne, de descendre de son trône, de quitter le Ciel et de faire pénitence avant d'y rentrer.

Telle est l'insurmontable opposition qui existe entre la sainteté de Dieu et le péché. Je ne m'étonne pas que les Saints aient eu tant d'horreur pour le péché véniel, qu'ils aient mieux aimé perdre la vie que d'en commettre un seul.

Ce qui doit surtout nous faire craindre le péché véniel, c'est qu'il conduit insensiblement au mortel. On ne devient ni grand saint ni grand pécheur tout d'un coup, mais par des progrès insensibles. Si nous voulons être de bonne foi, nous reconnaîtrons qu'il n'est aucun péché mortel, si jamais nous avons eu le malheur de le commettre, qui n'ait été précédé et préparé en nous par quelque péché véniel. Parmi les péchés qu'on nomme véniels, il en est un surtout qui conduit presqu'infailli-

blement au mortel, c'est la négligence et surtout le manquement des prières du matin. Le corps ne peut vivre sans manger, il en est ainsi de l'ame; or, la nourriture de l'ame, son pain quotidien, c'est la prière du matin et du soir. O mon Dieu! inspirez à tous ceux qui liront ces lignes, l'inébranlable résolution de ne jamais commettre un seul péché véniel de propos délibéré, quelque léger qu'il leur paraisse.

Parmi les péchés actuels, il y en a sept qu'on appelle *capitaux* parce qu'ils sont comme la source empoisonnée de plusieurs autres. Tous les péchés réunis nous sont représentés par cette bête à sept têtes, dont parle saint Jean dans l'Apocalypse : Les sept têtes de ce monstre affreux, sont les péchés capitaux. Tous les autres en dépendent, comme tous les membres du corps dépendent de la tête.

Les péchés capitaux sont : l'orgueil, l'avarice, la luxure, l'envie, la gourmandise, la colère et la paresse.

L'*orgueil* est une estime déréglée de soi-même qui fait qu'on se préfère aux autres, et qu'au lieu de rapporter à Dieu tout ce que l'on a et tout ce que l'on possède, on le rapporte à soi-même. De l'orgueil naissent la *présomption* qui est le désir de faire ce qui surpasse nos forces et notre capacité; *l'ambition* qui est un désir déréglé d'être honoré; la *désobéissance* qui est un défaut de soumission à ceux à qui elle est due; *l'hypocrisie* qui fait que l'on feint d'avoir de la piété qu'on n'a pas ou plus de piété qu'on n'en a; *l'incrédulité*, qui fait qu'on ne veut pas soumettre sa raison à l'enseignement de l'Église.

Voilà les enfants de l'orgueil, ils sont dignes d'un tel père.

L'orgueil est un grand péché, puisque c'est lui qui a fait les démons. Il est très-injurieux à Dieu puisqu'il tend à lui ravir sa gloire, il est opposé directement aux exemples de Jésus-Christ. C'est un péché très-dangereux ; il détourne le cours des graces ; Dieu résiste aux superbes, et permet qu'ils tombent dans des péchés très-humiliants ; l'orgueil peut être regardé comme la source de tous les autres péchés, et comme un signe ordinaire de réprobation.

Le contre poison de l'orgueil c'est l'humilité. L'humilité est une vertu fondée sur la connaissance de nous-mêmes qui fait que nous nous rendons justice, c'est-à-dire que nous ne nous estimons pas plus que nous ne valons. Or, nous n'avons rien, nous ne sommes rien, nous ne pouvons rien : tout vient de Dieu, tout est à lui ; nous sommes donc un pur néant, de quoi pouvons-nous nous énorgueillir? L'orgueil ne vit que d'ignorance ; apprenons à bien nous connaître, et nous serons humbles. Demandons-nous : par rapport à mon corps et à mon ame, qu'ai-je été? que suis-je? que serai-je? L'humilité est une vertu absolument nécessaire au salut. Pour l'obtenir, il faut la demander et surtout s'exercer à la pratiquer : dans nos pensées, ne nous élevant jamais au-dessus des personnes ; dans nos paroles, parlant toujours d'un ton modeste et ne disant rien qui puisse tourner à notre louange ; dans nos actions, en fuyant les œuvres d'éclat, en faisant souvent en esprit d'humilité des pratiques humiliantes.

L'*avarice* est l'attachement déréglé aux biens de la terre. Les trahisons, les fraudes, les procès, les parjures, les inquiétudes, la dureté envers les pauvres, sont la triste postérité de ce vice. On connaît qu'on est dominé par l'avarice quand le désir d'avoir de l'argent est l'unique motif de ce qu'on fait, de ce qu'on entreprend; quand on a une joie immodérée de posséder des biens temporels, ou qu'on s'afflige avec excès de les perdre; quand on se les procure ou qu'on les conserve par des moyens injustes; quand on ne donne point aux pauvres ce qu'on a de superflu.

L'avarice est un grand péché. Elle est contraire à l'amour qu'on doit avoir pour Dieu. Il n'y a rien de plus inique, dit l'Esprit saint, que d'aimer l'argent, et nul n'est plus criminel qu'un avare. Aussi, l'avare est détesté de Dieu et des hommes. Le grand remède à l'avarice c'est l'aumône. L'aumône est une vertu très-nécessaire; c'est sur la manière dont nous l'aurons pratiquée que se réglera la sentence de Notre Seigneur au jour du jugement.

La *luxure* est ce péché affreux dont les Chrétiens doivent oublier jusqu'au nom et que l'indocilité de nos passions empêche de définir. Les causes de ce péché sont l'orgueil, la bonne chère, l'oisiveté, la dureté pour les pauvres. Nous avons parlé de ses occasions en expliquant le sixième Commandement. Ses suites sont l'aveuglement de l'esprit, l'endurcissement du cœur, la ruine de la santé, le désordre des affaires domestiques, le suicide, l'impénitence finale. La Confession et la Communion fréquente sont le grand remède à ce vice.

La *gourmandise* vient après l'impureté dont elle est souvent la cause; elle consiste dans l'amour déréglé du boire et du manger, soit qu'on le fasse avec excès, soit qu'on le fasse avec sensualité. De toutes les manières de pécher par gourmandise, la plus affreuse, la plus indigne de l'homme, celle qui le met au-dessous de la brute, c'est l'ivrognerie. On s'expose en cet état à commettre mille désordres ; on devient l'opprobre des hommes ; on ruine ses affaires, on avance le terme de ses jours, on est maudit de Dieu. La mortification est le grand remède de la gourmandise. Oh ! la sainte habitude de ne passer aucun jour sans se priver de quelque chose dans ses repas, pour honorer les privations de Notre Seigneur à Bethléem, en Égypte et à Nazareth.

L'*envie* tient le cinquième rang parmi ces monstres qui nous tyrannisent et souillent notre cœur. C'est une tristesse du bien d'autrui comme s'il diminuait le nôtre, et une joie de son mal comme si c'était un bien pour nous. Les filles de ce vice sont : la médisance, la calomnie, les rapports, les interprétations malveillantes. Celui qui s'y abandonne imite le démon qui, jaloux du bonheur de nos premiers parents, les entraîna dans le péché, et qui travaille sans cesse à nous rendre malheureux. Pour s'en guérir il faut avoir recours à l'humilité, à la mortification, au détachement des biens de ce monde; car ces vertus font qu'on n'aime immodérément ni les honneurs, ni les plaisirs, ni les richesses qui sont les objets ordinaires et les aliments habituels de l'envie.

La *colère* est un mouvement impétueux et déréglé de l'ame qui nous porte à la vengeance et à repousser avec violence quelque chose qui nous déplaît. Nous disons un mouvement déréglé parce qu'il peut y avoir une colère sainte, juste et raisonnable. Telle fut celle de Moïse contre les Israélites qui adoraient le veau d'or au pied du Sinaï ; telle fut celle de Notre Seigneur lorsqu'il chassa du temple ces troupes scandaleuses de marchands qui faisaient du lieu saint une place publique et une caverne de voleurs. Mais lorsque la colère n'est pas produite par le motif de la gloire de Dieu ou de l'avantage du prochain, ou lorsqu'elle sort des justes bornes, c'est un crime affreux qui enfante les haines, les querelles, les injures, les meurtres, les incendies, le bouleversement des familles. Un philosophe payen conseillait, comme remède à la colère, de réciter l'alphabet ou de boire un verre d'eau froide avant de parler. Pour nous, Chrétiens, nous en avons un autre, c'est un regard sur la Croix, un souvenir de la douceur de notre divin Maître durant sa Passion.

La *paresse* vient terminer cet affreux catalogue de péchés. La paresse est une lâcheté, un dégoût qui nous fait omettre notre devoir plutôt que de nous faire violence pour le remplir. Il y a une paresse spirituelle qui nous porte à négliger nos devoirs de Chrétiens. Et combien il y a aujourd'hui de ces paresseux spirituels ! Le moyen de l'éviter c'est d'avoir et de suivre un bon réglement de vie, approuvé par un confesseur prudent. Il y a une paresse naturelle qui nous porte à l'oisiveté et

au dégoût du travail. Pour nous en corriger, pensons que le temps est court, qu'il est le prix de l'éternité, que chaque instant perdu est une chance de malheur pour l'avenir, que nous sommes nés pour le travail, que comme pécheurs nous y sommes condamnés, et que comme Chrétiens nous sommes obligés d'imiter Jésus-Christ dont la vie a été si laborieuse. Ne prenons de sommeil et de récréation qu'autant qu'il en faut pour délasser notre esprit et notre corps et les mettre en état de reprendre nos occupations.

Nous venons d'expliquer en quoi consiste le péché et les différentes manières par lesquelles il peut rompre notre union avec le nouvel Adam. Comment ne pas trembler en songeant que le germe de ce mal affreux vit dans nous-mêmes, que nous l'apportons en naissant, qu'il fait de continuels efforts pour se développer et nous perdre en nous séparant de notre Sauveur? Oui, le germe du péché est en nous, tous les péchés capitaux eux-mêmes, principes de tant d'autres, prennent leurs sources dans nos propres passions. Nos passions sont les arbres, le péché en est le fruit. Le fruit vous déplaît-il? coupez les arbres qui le produisent.

Or, les passions sont au nombre de trois : l'amour des honneurs, l'amour des richesses, l'amour des plaisirs, c'est ce qu'on appelle les trois concupiscences. Ce sont comme trois larges blessures que la chute originelle a faites au genre humain; et voilà pourquoi le nouvel Adam, médecin de ce grand malade, a voulu naître, vivre et mourir pauvre, humilié, souffrant. Cette

bassesse apparente dont le monde se scandalise est la preuve la plus éclatante de sa profonde sagesse et de son infinie bonté : c'est le baume qu'il a mis sur nos plaies.

Pour nous, si nous voulons conserver notre union avec lui, étouffons dans notre cœur les germes funestes du péché qui seul peut la rompre ; étouffons-les de bonne heure, plus tard il ne serait plus temps.

Ces trois grandes passions se manifestent de bonne heure dans les enfants. Et d'abord, l'orgueil ou l'amour des honneurs. L'enfant est désobéissant, hautain, vaniteux, maussade quand on ne satisfait pas ses caprices ; plus tard il aime les petites distinctions, les préférences, les flatteries. Tout cela ne paraît ni bien mauvais ni même bien dangereux, et moi je dis que, si on n'y prend garde, cette affection est un jeune serpent qu'il nourrit dans son sein, qui grandira bien vite et qui, dans l'occasion, lui déchirera les entrailles. Aman veut être honoré, flatté, il souffre impatiemment que Mardochée ne fléchisse pas le genou devant lui ; il en vient à vouloir laver dans le sang de tout un peuple un outrage prétendu.

Ensuite, l'amour des richesses : l'enfance, la jeunesse sont attachées à une foule de petites choses, de meubles, d'habillements, de parures. Tout cela ne paraît ni bien mauvais ni même bien dangereux, et moi je vous dis que, si on n'y prend garde, cette affection déréglée est un jeune serpent que l'enfant nourrit dans son sein, qui grandira bien vite et qui, dans l'occasion, lui déchi-

rera les entrailles. Judas qui commença par aimer un peu l'argent finit par vendre son Maître.

Enfin l'amour des plaisirs : vous aimez tout ce qui flatte votre corps, le sommeil prolongé, les mets recherchés, un lit trop mollet, en un mot tout ce qui peut plaire au goût, à la vue, à l'odorat. Tout cela ne nous paraît ni bien mauvais, ni même bien dangereux, et moi je vous dis que, si vous n'y prenez garde, cette affection déréglée est un jeune serpent que vous nourrissez dans votre sein, qui grandira bien vite et qui, dans l'occasion, vous déchirera les entrailles. Voyez cette femme dont le nom est écrit dans l'Évangile avec du sang et de la boue, Hérodiade ; elle aime d'abord les amusements et finit par demander la tête de Jean-Baptiste. Interrogez tous ceux qui ont commis de grands crimes, ils vous diront que c'est par de faibles commencements et des progrès insensibles qu'ils sont arrivés aux derniers excès. Imprudents ! écoutez votre histoire.

Un homme se promenant un jour dans la campagne, tomba sur un nid de vipères. Au premier aspect la peur le saisit, il recule et s'éloigne rapidement. Cependant il réfléchit, s'encourage, revient et prend le nid composé de ces petites vipères. Fier de sa conquête, il les emporte chez lui et les nourrit avec soin. Il y avait environ trois semaines qu'il logeait dans sa maison cette intéressante famille, lorsqu'un de ses amis vint le voir. — Vous n'y pensez pas, lui dit cet ami tout effrayé, si vous n'étouffez ces vipères pendant qu'elles sont encore

jeunes; bien plus, si vous continuez de les nourrir, elles grandiront rapidement, et plus tard, soyez en sûr, elles vous déchireront de leurs cruelles morsures; vous serez victime de votre imprudence. — Rassurez-vous, répond l'homme aux vipères, elles sont jeunes, j'ai du temps devant moi ; d'ailleurs, voyez, je prends mes précautions, pour peu qu'elles deviennent dangereuses, je saurai bien m'en débarrasser. — Ne vous y fiez pas, vous serez surpris, reprend son ami qui se retire sans succès, mais non sans inquiétude.

Quinze jours après il revient et trouve son ami en proie à des douleurs affreuses, il venait d'être mordu par ses dangereux reptiles. Le prudent ami s'empresse de lui donner des secours, il était trop tard. Le poison avait gagné le cœur, le malade mourut entre ses bras. Voilà l'histoire d'une foule de Chrétiens qui nous épouvantent par le désordre de leur vie. Ils apportent en naissant toutes les passions. La plupart se mettent peu en peine de les étouffer dans la jeunesse; au contraire ils flattent ces petites vipères, ils les nourrissent par des actions qui ne leur semblent pas bien mauvaises. Ces actions dégénèrent peu à peu en habitudes, et les petites passions se fortifient. On a beau les avertir que ces vipères grandiront rapidement et les déchireront de leurs morsures empoisonnées, ils ne tiennent pas compte de ces avertissements; mais qu'arrive-t-il? une occasion se présente, une tentation presse, les petites passions, long-temps négligées, nourries, se trouvent assez fortes, elles brisent les faibles liens qui

les enchaînent, elles triomphent et donnent la mort à l'ame.

PRIÈRE.

O mon Dieu ! qui êtes tout amour, je vous remercie de m'avoir fait connaître la laideur et la malice du péché mortel; préservez-moi de jamais y tomber.

Je prends la résolution d'aimer Dieu par-dessus toutes choses et mon prochain comme moi-même pour l'amour de Dieu ; et, en témoignage de cet amour, *je ne commettrai jamais un péché véniel de propos délibéré, quelque léger qu'il me paraisse.*

PETIT CATÉCHISME.

DE CE QUI PEUT ROMPRE NOTRE UNION AVEC NOTRE SEIGNEUR LE NOUVEL ADAM.

Q. Qu'est-ce qui peut rompre notre union avec le nouvel Adam ?

R. Une seule chose peut rompre notre union avec le nouvel Adam, c'est le péché.

Q. Qu'est-ce que le péché, et combien en distingue-t-on ?

R. Le péché est une désobéissance à la Loi de Dieu. Désobéir à nos supérieurs légitimes, et en chose juste, c'est aussi un péché : car Dieu veut que nous leur obéissions. Il y a deux sortes de péchés : le péché originel,

que nous apportons en naissant, et le péché actuel, que nous commettons par notre propre volonté.

Q. Comment se divise le péché actuel ?

R. Le péché actuel se divise en mortel et en véniel. Le péché mortel est celui qui donne la mort à notre ame, en nous faisant perdre l'amitié de Dieu.

Q. Le péché mortel est-il un bien grand mal ?

R. Le péché mortel n'est pas seulement le plus grand de tous les maux, mais il est, à proprement parler, l'unique mal, puisque lui seul nous prive de notre fin dernière. En lui-même, le péché mortel est une révolte contre Dieu, et une horrible ingratitude. Celui qui pèche dit à Dieu : Je ne vous obéirai pas ; et il se sert de ses dons pour l'outrager.

Q. Quelles sont les suites du péché mortel ?

R. Les suites du péché mortel sont la perte de la grace, la perte de tous les mérites passés, le remords et la perte du Ciel.

Q. Quels en sont les châtiments ?

R. Les châtiments du péché mortel sont ici-bas, tous les maux qui désolent la terre depuis six mille ans, et qui la désoleront jusqu'à la fin, la mort de Jésus-Christ sur la Croix ; et pendant l'éternité, l'Enfer. Voilà comment Dieu punit le péché mortel, et Dieu est infiniment juste, il ne punit pas le péché plus qu'il ne mérite.

Q. Qu'est-ce que le péché véniel ?

R Le péché véniel est un péché qui ne donne pas la mort à notre ame, et qui ne mérite pas l'Enfer. On l'ap-

pelle véniel ou pardonnable, parce qu'il est moins indigne de pardon que le péché mortel.

Q. Quelles sont les suites du péché véniel?

R. Les suites du péché véniel sont d'affaiblir en nous la grace, de contrister le Saint-Esprit, de nous priver de certains secours particuliers et de conduire au péché mortel. Ainsi, le péché véniel est bien à craindre.

Q. Le péché véniel est-il un grand mal?

R. Le péché véniel est le plus grand de tous les maux après le péché mortel. Il n'est jamais permis de le commettre, même pour obtenir un bien, quelque grand qu'il soit. Dieu le punit très-sévèrement, comme nous le voyons dans la vie de Moïse et de David.

Q. Qu'est-ce que les péchés capitaux?

R. Les péchés capitaux sont des péchés qui donnent lieu à beaucoup d'autres. Ils sont au nombre de sept : l'orgueil, l'avarice, la luxure, la gourmandise, l'envie, la colère et la paresse.

Q. Quels sont les remèdes à ces péchés?

R. Le principal remède aux péchés capitaux, sont pour l'orgueil, l'humilité et la prière; pour l'avarice, l'aumône; pour la luxure, la confession et la communion; pour la gourmandise, la mortification; pour l'envie, le désintéressement; pour la colère, la méditation de la passion; pour la paresse, la pensée de la brièveté du temps.

Q. D'où viennent tous nos péchés?

R. Nos péchés viennent de nos propres passions : elles sont l'arbre, le péché en est le fruit. Il y a dans

nous trois grandes passions : l'amour des honneurs, l'amour des richesses et l'amour des plaisirs. Toutes les autres se rapportent à celles-là.

Q. Est-il bien important de combattre ses passions ?

R. Il est aussi important de combattre ses passions qu'il est important et nécessaire de se sauver : c'est dans la jeunesse surtout qu'il faut leur faire la guerre. Si on les flatte, elles grandiront et finiront par nous entraîner dans les plus grands désordres.

PRIÈRE.

O mon Dieu ! qui êtes tout amour, je vous remercie de m'avoir fait connaître la laideur du péché mortel ; préservez-moi de jamais y tomber.

Je prends la résolution d'aimer Dieu par-dessus toutes choses et mon prochain comme moi-même pour l'amour de Dieu ; et, en témoignage de cet amour, *je ne commettrai jamais aucun péché véniel de propos délibéré, quelque léger qu'il me paraisse.*



LIe LEÇON.

DE CE QUI PERPÉTUE NOTRE UNION AVEC LE NOUVEL ADAM.

Fondation de l'Église. — Consécration de saint Pierre. — Son autorité et celle des Papes, ses successeurs. — Institution des Évêques, successeurs des Apôtres. — Église enseignante, son autorité. — Avantages sociaux du précepte de la Confession et de la Communion annuelles. — Infaillibilité de l'Église.

Les quarante jours que Notre Seigneur devait rester sur la terre après sa résurrection, touchaient à leur fin. Le divin Maître avait instruit à fond ses Apôtres des secrets du royaume de Dieu : il leur avait donné l'intelligence des Écritures. La fin pour laquelle le Verbe éternel était venu sur la terre, avait voulu naître, vivre et mourir ; la nécessité de l'union de tous les hommes avec lui par la foi, par la charité, par la communion de sa chair et de son sang ; la condition et le moyen indispensable de cette union, la grace et la prière ; le but de cette union dans le temps, l'imitation de sa vie ; et dans l'éternité, la participation de sa gloire ; la seule cause qui peut rompre cette union sainte et nous faire retomber sous l'esclavage du démon, le péché ; tout cela était désormais connu des Apôtres. Ils étaient en état d'en

instruire l'univers. Que restait-il au nouvel Adam avant de remonter au Ciel?

D'une part, toutes les générations qui devaient venir en ce monde, étaient appelées à cette union avec lui, principe unique de leur régénération et de leur salut; d'autre part, le nouvel Adam lui-même ne devait plus instruire en personne : sa mission terrestre était accomplie. Bientôt il allait retourner à la droite de Dieu son Père. Comment va-t-il perpétuer l'œuvre de sa rédemption et en rendre le bienfait accessible à tous les peuples jusqu'à la consommation des temps?

Il se substitue un autre lui-même : il se donne un Vicaire. La plénitude de la puissance qu'il a reçue de son Père, il va la lui confier; sur lui il va se reposer du soin de perpétuer, de consommer le grand ouvrage qu'il est venu commencer. Jamais homme ne sera élevé à une dignité si haute; jamais responsabilité aussi formidable ne pèsera sur un mortel. Quel sera ce lieutenant du Fils de Dieu? O abîme de miséricorde et de sagesse! ce sera celui-là même qui, naguères, renia trois fois son Maître à la voix d'une servante. Tout ce qu'il y a de plus faible pour l'œuvre la plus imposante! un roseau pour soutenir l'univers! Un grand pécheur pour être le Docteur de la Foi, et le Père des Chrétiens! En un mot, ce Vicaire du nouvel Adam sera saint Pierre. Rien de plus sublime à la fois, et de plus touchant que les circonstances de son ordination. Les voici :

Peu de jours avant de remonter au Ciel, le Sauveur se trouvant au milieu des Apôtres, jeta les yeux sur

Simon Pierre, et lui adressa ces mystérieuses paroles ; Simon, fils de Jean, m'aimez-vous plus que tous ceux qui sont ici présents ? Ni Pierre ni ses compagnons ne pouvaient prévoir où aboutirait une question si peu attendue.

Quel en est le sens ? Quand un roi veut confier une place importante à un de ses sujets, il lui demande des garanties, il exige une caution. Cette caution, ces garanties, doivent être proportionnées à la grandeur de la charge. Ainsi fait le nouvel Adam. Ce divin Pasteur, qui venait de verser son sang pour sauver ses brebis, était au moment de les quitter. A qui va-t-il confier le soin de son troupeau chéri ? à qui va-t-il donner la conduite du monde régénéré par sa mort. C'est à saint Pierre. Avant de lui confier cette sublime fonction, il lui demande des garanties, il exige une caution. Mais quelle caution peut-il exiger d'un pauvre pêcheur, sans autre fortune que sa barque et ses filets ? La plus grande et la plus sûre qu'un homme puisse offrir. L'amour, mais l'amour porté jusqu'à l'héroïsme ; l'amour prêt à s'immoler pour le service de son Maître et pour les intérêts de la charge qui lui est confiée. Telle est la caution, telles sont les garanties que le Fils de Dieu exige de son Disciple.

Ainsi, en adressant à saint Pierre cette question : M'aimez-vous plus que les autres ? il lui disait : Je vais vous donner une plus grande marque de confiance qu'à tous les autres, voulez-vous me donner en retour une garantie plus grande de votre inviolable fidélité ? M'ai-

mez-vous, c'est-à-dire êtes-vous disposé et plus disposé que les autres à sacrifier pour moi et pour mon troupeau, votre santé, vos forces, votre vie même? Saint Pierre lui répond avec humilité : Seigneur, vous savez que je vous aime. Ce n'est qu'après avoir obtenu cette assurance que le divin Pasteur lui dit : Paissez, mes agneaux. Pénétré de reconnaissance, Pierre sentit l'honneur infini que lui faisait son Maître. Alors le Sauveur, pour bien lui faire comprendre toute l'étendue de ses engagements, lui demande une seconde fois : Simon, fils de Jean, m'aimez-vous? Oui, Seigneur, répondit Pierre, ainsi qu'il l'avait fait d'abord; vous savez que je vous aime. Et Jésus lui dit : Paissez, mes agneaux. Les agneaux du Sauveur sont les simples Fidèles.

Si Pierre n'avait dû être chargé que de leur garde et de leur conduite, les assurances qu'il donnait auraient suffi. Mais il devait être chargé du soin des agneaux et des brebis, des Fidèles et des Pasteurs. Cette fonction, qui mettait le comble à la confiance du Maître et à la gloire du Disciple, exigeait de celui-ci une nouvelle garantie. Le Sauveur lui demanda donc pour la troisième fois : Simon, fils de Jean, m'aimez-vous? Il faudrait être à Jésus ce que lui était le premier de ses Apôtres, pour sentir aussi vivement que lui ce qu'une pareille question, si souvent répétée, avait en apparence d'amer et d'inquiétant. Les plus tristes souvenirs se présentèrent à lui. Pierre aimait beaucoup, il n'en craignit que plus de ne pas aimer assez. Troublé, confus, il répondit les larmes aux yeux : Seigneur, rien ne vous est inconnu;

vous savez que je vous aime. L'épreuve était finie, et toutes les garanties obtenues. Le Sauveur, satisfait, lui dit : Paissez, mes brebis.

Cette parole était bien courte, mais que son sens avait d'étendue, et qu'elle dédommageait abondamment l'Apôtre de l'alarme passagère qu'il venait d'essuyer ! Ce n'était plus simplement les tendres agneaux, figure des simples Fidèles dont Jésus confiait à Pierre la garde et la conduite. En ce moment, les pasteurs particuliers des différents troupeaux, représentés par les brebis et par les mères, devinrent à l'égard de Pierre une partie du troupeau général confié à sa vigilance et soumis à son autorité. Ceux-ci doivent paître chacun une portion du troupeau ; et tous les troupeaux réunis avec les pasteurs, doivent être renfermés dans une seule bergerie, sous la houlette du pasteur commun.

Ainsi fut sacré le premier des Papes. Une immense dignité, en échange d'un immense amour, telles furent les conditions de ce contrat sublime, passé entre le Créateur et sa créature, entre le Maître et le Disciple.

Par les paroles de Jésus, Pierre fut constitué son Vicaire dans toute l'étendue de son royaume ; l'Evêque des évêques, le Père des pères ; l'Évêque non-seulement d'un siége particulier, centre de l'unité catholique, mais l'Évêque de l'Église universelle, le Prince des Pasteurs, ou ce qui est la même chose eu égard à la nature de sa dignité, le serviteur de tous les serviteurs de Dieu. Tel est encore aujourd'hui et tel sera toujours dans l'esprit de tous les Fidèles et de tous les Pasteurs

catholiques, le successeur de Pierre et le vicaire de Jésus-Christ. De là vient que par un instinct de religion, commun à tous les membres et à tous les ordres de l'Église, au nom du souverain Pontife, on se sent pénétré de la vénération profonde mêlée de confiance et de tendresse, que les enfants biens nés doivent à leur père. Nous disons tous *Notre saint Père le Pape*, parce que tous en général, et chacun en particulier, nous sommes ses enfants. Malheur à nous! si nous laissions altérer ces sentiments ou abolir ce langage. Il n'est guère de marque moins équivoque du dépérissement de la foi dans les familles, et des approches de la défection dans les peuples, que la diminution de ce respect, et le refroidissement de cet amour.

Rien n'était donc plus auguste que la dignité dont le Sauveur honorait son Disciple pour la transmettre à ses successeurs. Mais elle lui imposait de redoutables obligations. Jésus ne voulut pas qu'il les ignorât. Il lui expliqua nettement jusqu'où devait aller cet amour qu'il lui avait demandé comme caution de sa fidélité. Il lui dit : Pierre, lorsque vous étiez jeune, vous vous ceigniez vous-même et vous alliez où il vous plaisait. Quand vous serez devenu vieux, vous étendrez les mains : un autre vous ceindra et vous conduira où vous ne voudriez pas aller. Le Sauveur annonçait à Pierre le genre de mort par lequel il devait un jour glorifier Dieu, c'est-à-dire le supplice de la Croix.

Pierre ne fut point affligé de la prédiction. Plus sensible à l'honneur de mourir sur la Croix après son bon

Maître, qu'à la gloire de gouverner son Église, il n'oublia jamais cette touchante prophétie. Trente ans après, lorsqu'étant âgé de plus de soixante, il soupirait après l'accomplissement de l'oracle, il écrivait aux Fidèles dont il était chéri et révéré comme leur Père : Mes enfants, il faut que je me presse de vous exhorter et de vous instruire pendant que je suis environné de cette chair mortelle. Je suis vieux ; je sortirai bientôt du tabernacle de mon corps, ainsi que Jésus-Christ Notre Seigneur a bien voulu me le faire connaître[1].

Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, saint Pierre et les Pontifes romains ses successeurs, ont reçu la pleine et entière autorité pour gouverner, enseigner, régir l'Église.

1° *Pleine autorité pour gouverner*. Tous les Pasteurs particuliers, c'est-à-dire tous les Évêques et tous les Fidèles doivent respect et obéissance[2] au Pontife romain. Cette puissance supérieure est fondée sur les promesses du Sauveur lui-même : nous avons vu que saint Pierre ayant confessé la divinité de son Maître, Jésus-Christ lui répondit : Et moi je vous dis que vous êtes Pierre et que sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'Enfer ne prévaudront point contre elle. Je vous donnerai les clés du royaume des Cieux ; tout ce que vous lierez ou délierez sur la terre, sera lié ou délié dans le Ciel. Les

[1] II. Petr. 1. 13.

[2] Con. Flor. 1538. C. Trid. sess. 6. *de Reform.* c. 1 ; sess. 15, *de pœnit.* cap. 7.

Portes de l'Enfer désignent les puissances infernales, le scandale, les schismes, les hérésies; les *clés* sont le symbole de l'autorité et du gouvernement, le pouvoir de lier et de délier est le caractère de la magistrature. Tout cela est donné sans restriction à saint Pierre et à ses successeurs pour assurer la solidité et la perpétuité de l'Église.

2° *Pleine autorité pour enseigner.* Saint Pierre et les Pontifes romains ses successeurs, ont reçu de Jésus-Christ la pleine autorité pour enseigner, et les pasteurs particuliers et toutes les brebis du bercail. Ils sont établis pour confirmer leurs frères. Leur foi ne faillira jamais; leur parole sera toujours l'oracle de la vérité. Cette magnifique prérogative est encore fondée sur les paroles du Sauveur. Parlant un jour à ses Apôtres, il leur dit : Je vous laisse un royaume tel que mon Père me l'a laissé pour que vous soyez assis sur douze siéges, et que vous jugiez les douze tribus d'Israël. Ensuite il dit à saint Pierre : Simon, Satan a désiré de vous cribler *tous* comme le froment; mais j'ai prié pour toi afin que ta foi ne manque point; ainsi, un jour tourné vers tes frères, aie soin de les confirmer et de les affermir [1]. Comment les confirmerait-il s'il était lui-même faillible dans sa foi?

3° *Pleine autorité pour régir l'Église.* Saint Pierre et les Pontifes romains ses successeurs, ont reçu de Jésus-Christ la pleine autorité de régir l'Eglise. Cette puissance est exprimée par ces paroles que nous avons

[1] Luc. 22. 29.

expliquées plus haut : Paissez mes agneaux; paissez mes brebis.

Ces pouvoirs, saint Pierre et ses successeurs les ont toujours exercés. Après l'ascension de Notre Seigneur, que voyons-nous? Saint Pierre paraît le premier en toutes manières. C'est lui qui, à la tête du collége apostolique, prend la parole et fait élire un Apôtre à la place de Judas; c'est lui qui prêche le premier et annonce aux Juifs la résurrection de Jésus-Christ. S'il est le premier à convertir les Juifs, il est aussi le premier à recevoir les Gentils. C'est lui qui est envoyé par l'ordre du Ciel pour baptiser Corneille le centurion; c'est lui qui le premier confirme la foi par un miracle; c'est lui qui, au concile de Jérusalem, porte la parole et dit son avis le premier.

Cette puissance de primauté et de juridiction, tous les siècles chrétiens l'ont reconnue dans les successeurs de Pierre. Tous les Pères de l'Église exaltent à l'envi le Pontife romain, et *l'appellent le chef de l'Épiscopat, d'où part le rayon du gouvernement;* et son siége, le siége de Rome, la principauté *de la chaire apostolique, la principauté principale, la source de l'unité; la chaire unique, en laquelle seule tous gardent l'unité.* Vous entendez dans ces mots saint Optat, saint Augustin, saint Cyprien, saint Irénée, saint Prosper, saint Avit, Théodoret, le concile de Chalcédoine et les autres, l'Afrique, les Gaules, la Grèce, l'Asie, l'Orient et l'Occident unis ensemble[1].

[1] Bossuet, *Serm. sur l'unité de l'Église.*

Ainsi, d'après le témoignage unanime de toutes les Eglises et les paroles mêmes de Jésus-Christ, saint Pierre et ses successeurs ont, à l'égard de tout le troupeau, le droit d'enseigner les Pasteurs et les Fidèles, de leur intimer les dogmes de la foi, les vérités de la morale, par conséquent de juger de la doctrine de tous ceux qui enseignent, de l'approuver ou de la condamner lorsqu'il est nécessaire. Tout Évêque a ce droit dans son diocèse, c'est une de ses principales obligations; elle est la même à l'égard de toute l'Église pour le Pasteur commun. C'est par suite de ce droit d'enseigner et de veiller à la pureté de l'enseignement général, que les Papes ont présidé aux conciles généraux et les ont confirmés. Et c'est un fait certain, qu'aucun concile n'a été regardé comme œcuménique, c'est-à-dire universel et par conséquent infaillible, à moins qu'il n'ait été ou présidé par le souverain Pontife en personne ou par ses envoyés, ou approuvé ou confirmé par lui. Aucun autre Évêque du monde n'a joui comme le successeur de saint Pierre du privilége de s'y faire représenter par des légats. A partir du premier concile général jusqu'à nous, il n'y en a pas un seul dans lequel nous ne trouvions des marques de la primauté et de la juridiction universelle du saint Siége.

Un autre droit de l'Évêque dans son diocèse, est de donner des Pasteurs à chaque portion du troupeau confié à ses soins; les Papes ont ce droit sur toute l'Eglise. Depuis la mort des Apôtres, c'est le successeur de saint Pierre qui a toujours institué les Évêques; qui approuve leur élection et leur donne la juridiction en leur assignant

la partie du bercail qu'ils doivent conduire. Les Évêques ne sont de vrais Pasteurs que parce qu'ils sont en communion avec le Pasteur universel.

Après avoir établi le chef suprême de son Église, le nouvel Adam lui associe des coopérateurs. Il s'approche de ses Apôtres et leur dit, avec toute la majesté que demandait la grandeur de l'action : Toute puissance m'a été donnée au Ciel et sur la terre ; comme s'il disait : Cette grande monarchie de l'univers qui m'appartient comme Dieu et homme tout ensemble, m'appartient encore plus par droit de conquête, elle est le prix de mes souffrances et de ma mort. « Allez donc, enseignez toutes les nations, en les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Apprenez-leur à observer toutes les choses que je vous ai ordonnées ; et voilà que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles. Celui qui croira et qui recevra le Baptême sera sauvé, mais celui qui ne croira pas sera condamné. Pour ceux qui croiront, voici les miracles qu'ils opéreront : Ils chasseront les démons en invoquant mon nom ; ils parleront des langues qui leur étaient inconnues, ils manieront les serpents, et ces dangereux animaux ne leur feront point de mal ; s'il leur arrive de boire quelques liqueurs mortelles, ils n'en ressentiront aucune atteinte ; ils imposeront les mains aux malades et les malades seront guéris. » Tous ces miracles se sont accomplis et mille fois renouvelés à la face du monde depuis dix-huit cents ans.

Allez, voilà que je suis avec vous tous les jours jus-

qu'à la consommation des siècles. Promesse divine qui nous répond que Notre Seigneur parle et parlera toujours par l'organe de l'Église; quelle consolation pour le Chrétien ! quel repos pour son esprit ! quelle assurance pour sa foi !

C'est ainsi que le Sauveur établit ses Apôtres prédicateurs de la nouvelle Loi, et leur donna le pouvoir de porter dans tout le monde la semence évangélique, semence précieuse de laquelle devait naître des millions d'enfants de Dieu et de l'Église. Toutefois, ce n'était pas assez de leur donner naissance, il fallait élever ces enfants, les nourrir, les cultiver. Il était donc nécessaire que les Apôtres eussent non-seulement le pouvoir de remettre aux hommes le péché originel et de les faire enfants de Dieu, mais encore d'absoudre les Fidèles des péchés dans lesquels ils auraient eu le malheur de tomber, depuis qu'ils seraient régénérés en Jésus-Christ et devenus les enfants de son épouse.

Ce fut à ce dessein que le Sauveur établit le Sacrement de Pénitence et en confia l'administration aux Apôtres. Il leur avait déjà conféré la première fonction du Sacerdoce chrétien, lorsqu'à la dernière cène, instituant le Sacrement et le Sacrifice de son corps et de son sang, il les avait fait Prêtres, c'est-à-dire sanctificateurs de la nouvelle alliance. Faites ceci, leur avait-il dit, en mémoire de moi.

Pour les rendre attentifs à la puissance de juges dont il va maintenant les revêtir, il leur dit : La paix soit avec vous, comme mon Père m'a envoyé je vous envoie.

En prononçant ces mots il souffle sur ses Apôtres et leur dit : Recevez le Saint-Esprit, ceux à qui vous remettrez les péchés ils leur seront remis ; ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez. Ce fut à ce moment que les Apôtres, déclarés juges des Fidèles, furent mis en possession d'un tribunal auguste d'où se répand sur les pécheurs le trésor inépuisable des mérites de l'Homme-Dieu, tribunal de réconciliation et de clémence toujours ouvert au pénitent de bonne foi.

Ainsi, tous les Apôtres reçurent, comme saint Pierre, le pouvoir d'ordre, le pouvoir de remettre les péchés, la même mission de prêcher l'Évangile, de fonder des Églises par toute la terre et de les gouverner ; mais il ne s'en suit pas de là que toutes les chaires épiscopales qu'ils fondaient devaient être le centre de l'unité catholique comme celle de saint Pierre ? comme lui, ils n'avaient pas été établis la pierre angulaire de l'Église. Il suit de là que la puissance des Evêques, successeurs des Apôtres, reconnaît des limites, tandis que celle du Pape s'étend même sur ceux qui ont pouvoir sur les autres ; il a le droit, pour une cause légitime, de déposer un Évêque de son siége.

Saint Pierre et les Apôtres, le Pape et les Évêques, voilà ceux que Jésus-Christ a chargé de perpétuer la Religion sur la terre. C'est ce qu'on appelle l'*Église enseignante*. Eux seuls sont docteurs et juges de la foi, seuls ils ont reçu de Jésus-Christ le pouvoir de gouverner l'Eglise, c'est-à-dire de porter les lois qu'ils jugent nécessaires au bien du troupeau. Ils ont fait usage de ce

droit divin dès le commencement. Tous les Fidèles, quel que soit leur rang et leur dignité, sont obligés de s'y soumettre, car Notre Seigneur a dit aux premiers Pasteurs : Celui qui vous écoute m'écoute, celui qui vous méprise me méprise ; je vous envoie comme mon Père m'a envoyé. Si quelqu'un n'écoute pas l'Église qu'il soit regardé comme un Payen et un Publicain. Dans quel royaume trouverait-on une autorité plus sacrée ? une puissance législative mieux établie ?

Or, parmi les lois de l'Eglise enseignante, il y en a six qu'on nomme par excellence les Commandements de l'Église. Ils ont pour but d'expliquer et d'appliquer les lois données par Jésus-Christ lui-même et d'en assurer l'observation. C'est ici le lieu de faire connaître deux de ces Lois, les autres ayant été suffisamment expliquées ailleurs.

La première est ainsi conçue : *Tous tes péchés confesseras au moins une fois l'an.* Il faut remarquer que nous sommes obligés, par deux différents préceptes, de confesser aux Prêtres les péchés mortels que nous avons commis depuis le Baptême. L'un est de droit divin et l'autre de droit ecclésiastique. Il est certain, 1° que lorsqu'on est tombé en quelque péché mortel, on est obligé, par le précepte divin, de se confesser quand on est en danger de mort ; 2° que ceux qui pèchent mortellement sont obligés de se confesser plusieurs fois durant la vie par le même précepte divin. Ainsi, ceux qui, après avoir péché mortellement, passent plusieurs années sans se confesser, pèchent non-seulement contre le précepte

ecclésiastique, mais aussi contre le précepte divin; 3° qu'on est obligé, par le même précepte, de se confesser quand on est coupable de péché mortel, et qu'on est obligé de recevoir un Sacrement des vivants.

Dans les beaux siècles de l'Eglise, les Fidèles ne s'en tenaient pas à la lettre de ce Commandement, ils avaient souvent recours au sacrement de Pénitence. C'est en purifiant leur ame dans ce bain salutaire qu'ils commençaient leurs principales entreprises. Ils avaient la coutume de se confesser avant de se mettre en voyage, avant d'entrer dans l'état religieux, avant de faire quelque pélerinage, avant même de s'engager dans l'état militaire.

C'était l'usage en Angleterre, dit un ancien auteur, que celui qui devait se consacrer à la milice, vînt trouver la veille, sur le soir, l'Evêque ou quelque Prêtre; qu'il lui fît une confession de tous ses péchés avec des sentiments de componction, et qu'ayant été absous, il passât la nuit dans l'Eglise à prier et à s'affliger dévotement devant Dieu. Le lendemain avant d'entendre la Messe, il posait son épée sur l'autel, et le Prêtre, après l'Evangile, la lui mettait au cou en le bénissant. Il communiait ensuite à la Messe et il devenait soldat [1]. La même chose se pratiquait en France [2]. Si nos pères étaient si religieux quand il s'agissait de prendre le parti des armes, ils ne l'étaient pas moins dans les dangers éminents de perdre

[1] Ingulphe, abbé de Croiland.

[2] *Chroniq. de St. Denis; Chroniq. de Rouen*, apud Labb. t. 1. Biblioth. novas.

la vie pour le service de la patrie. La veille des batailles ils passaient la nuit à se confesser[1]. Les bons Chrétiens font les bons soldats. L'illustre maréchal de Turenne avait communié la nuit qui précéda le jour où il fut tué.

Ainsi, les anciens Fidèles recouraient souvent, librement, avec joie, au tribunal de la réconciliation. Mais la ferveur diminuant, les confessions devinrent plus rares. Pour mettre une barrière au relâchement, le quatrième concile de Latran, tenu en 1215, ordonna à chaque Chrétien de l'un et de l'autre sexe, parvenu à l'âge de raison, de se confesser au moins une fois chaque année, sous peine, durant sa vie, de se voir refuser l'entrée de l'Église, et d'être privé, après sa mort, de la sépulture ecclésiastique. Comme on le voit, les enfants eux-mêmes, du moment où ils peuvent discerner le bien du mal, sont obligés à l'observation de ce précepte. Ce n'est pas assez pour les parents de les envoyer au tribunal de la Pénitence, ils doivent les y préparer avec soin, en leur rappelant leurs principales fautes, les excitant à en concevoir une vive douleur, leur recommandant de les confesser toutes avec beaucoup de sincérité. Après la confession, il faut qu'ils les portent à faire au plus tôt, avec dévotion, la pénitence que le confesseur leur aura imposée. S'il y a tant d'enfants qui ne savent pas se confesser, et qui ne sont pas bien sincères en confession, c'est la faute des parents, qui ont négligé de les préparer à faire, comme ils doivent, cette action si importante.

[1] Guill de Malmesbury, *l. 3. de gestis Anglorum*, c. 5; *Hist. des Sacrements*, l. 2. c. VI.

Le second précepte de l'Eglise sur lequel nous devons donner quelques explications, est ainsi conçu : *Ton Créateur tu recevras au moins à Pâque humblement*. Pour la communion comme pour la confession, il existe un précepte divin. Nos pères dans la Foi en étaient religieux observateurs. Que dis-je ? Ils aimaient si tendrement le Sauveur, ils sentaient si vivement le besoin qu'ils avaient de lui, ils éprouvaient une faim si vive, une soif si ardente de son corps et de son sang, qu'ils communiaient tous les jours. Usage admirable ! dont l'Eglise désire le rétablissement de toute l'ardeur de sa charité maternelle.

Long-temps il fut inutile d'engager les Fidèles à communier. Hélas! qui eût dit à nos pères dans la Foi qu'un jour viendrait où leurs enfants auraient un tel dégoût, une telle indifférence pour cette nourriture céleste, que l'Eglise serait obligée d'employer toute son autorité, de les menacer de ses foudres, pour les contraindre à s'approcher de la sainte Table? c'est cependant la dure, l'humiliante nécessité où elle s'est vue réduite. Ainsi, au même concile général de Latran, elle ordonna à tous les Chrétiens parvenus en âge de discrétion, de communier au moins une fois chaque année à Pâque. Elle dit *au moins*, laissant apercevoir par ce mot que si la communion pascale suffit pour n'être pas excommunié, elle est loin de satisfaire au désir de cette tendre Mère, aux vœux du Sauveur et à nos propres nécessités. Aussi, toutes les personnes qui ont à cœur leur salut, communient bien plus souvent. Tous les

Saints recommandent à l'envi la communion fréquente[1].

Écoutons en particulier saint François-de-Sales dans son *Introduction* : « Si on vous demande pourquoi vous communiez si souvent, dites que deux sortes de personnes ont besoin de communier souvent, les parfaits et les imparfaits; les parfaits, afin de se conserver dans la perfection, et les imparfaits, afin d'y arriver; les forts, afin qu'ils ne deviennent pas faibles; et les faibles, afin qu'ils deviennent forts; les malades, afin d'être guéris; et les sains, afin de ne pas devenir malades. Pour vous, comme étant imparfaite, infirme et faible, vous avez besoin de communier souvent; dites que ceux qui ne sont point engagés dans les affaires de ce monde, doivent communier souvent, parce qu'ils en ont la facilité, et ceux qui ont des affaires parce qu'ils ont besoin de la communion.

» Communiez donc souvent, et le plus souvent que vous pourrez avec l'avis de votre Père spirituel. Et croyez-moi, les lièvres de nos montagnes deviennent blancs, parce qu'ils ne mangent que de la neige; ainsi, à force de manger la pureté dans ce Sacrement, vous deviendrez toute pure. »

Telles sont les maximes des Saints sur la communion. Suivons-les, et notre expérience nous apprendra que toutes les vertus nous viendront avec la réception de ce divin Sacrement.

[1] *Voyez* leurs sentiments rapportés dans le *Traité de la com. fréq.* du B. Liguori.

Nous avons dit plus haut qu'il existe un précepte divin de la Confession et de la Communion. Mais l'accomplissement de ce précepte sera-t-il laissé à l'arbitraire de chaque individu ? qui ne voit que ce serait établir la confusion dans le Christianisme et ruiner le Commandement ? car les passions trouveront toujours mille prétextes pour se dispenser de l'accomplir.

Afin de prévenir ce double inconvénient, il était nécessaire qu'une autorité compétente en déterminât le sens et en assurât l'accomplissement. L'Église l'a fait, et sa Loi de la Confession et de la Communion annuelle est la base la plus solide de la société. Écoutez là-dessus, qui ? Un Prêtre ? — Non, un Catholique ? — Non, mais un Protestant. Voici ce qu'écrivait, il y a peu d'années, le lord Fitz William, dans ses fameuses *lettres d'Atticus :*

« Toutes les nations ont leur religion et leurs lois ; leur religion pour inculquer la vertu et la morale, et leurs lois pour punir les crimes. En cela les états catholiques romains, et tous les autres ont le même but. Mais dans la seule Religion catholique romaine il existe des lois d'une autorité bien plus impérieuse, et sur lesquelles par aucun art, par aucun sophisme, on ne peut se faire illusion ; des lois calculées non-seulement pour inspirer l'amour de la vertu et de la morale, mais encore pour obliger à les suivre ; des lois qui ne se bornent pas à punir les crimes, mais encore qui les préviennent. Ces lois consistent dans l'obligation qu'elles imposent à tous les Catholiques romains de communier au moins une

fois par an ; dans leur vénération pour ce Sacrement, et dans l'indispensable et rigoureuse préparation pour le recevoir ; ou, en d'autres termes, dans leur croyance à la présence réelle ; dans la Confession, la Pénitence, l'Absolution et la Communion. Et que l'on ne dise pas que cette croyance soit illusoire et fausse. Elle est certainement trop absurde en elle-même pour qu'un homme de son propre chef ait osé la présenter à d'autres hommes. Si un des Apôtres l'eût proposé à ses collaborateurs, ils l'auraient regardé comme frappé de démence, et en auraient fait l'objet de leur risée. Puisqu'il est impossible qu'elle vienne des hommes, il semble donc qu'elle vient de Dieu ; et comme divine elle perd toute son absurdité, quelque incompréhensible qu'elle soit. On peut dire que dans les états catholiques romains, toute l'économie de l'ordre social tourne sur ce pivot. C'est à ce merveilleux établissement qu'ils doivent leur solidité, leur durée, leur sécurité et leur bonheur ; et de là sort un principe incontestable, maxime précieuse et dernier anneau de cette longue chaîne de raisonnements que je viens d'établir, savoir, *qu'il est impossible de former un système de gouvernement quelconque, qui puisse être permanent ou avantageux, à moins qu'il ne soit appuyé sur la Religion catholique romaine.* Tout autre système est illusoire.

» Les préceptes que cette Religion impose à ses enfants, et les défenses qu'elle leur fait, sont si peu connus des sectaires qui la combattent, qu'à peine en ont-ils une légère idée. Les uns par ignorance en détournent leurs

regards, les autres par prévention les traitent avec dérision. Afin donc d'instruire les ignorants, et de détromper les prévenus, je leur répèterai, que tous les Catholiques romains sont obligés de communier au moins une fois par an, toujours cependant selon l'état de leur conscience ; et j'ajouterai, qu'avant de recevoir cet auguste Sacrement, devant lequel les plus audacieux d'entre eux sont saisis de crainte et d'effroi, il faut que tous, sans distinction ni exception, confessent leurs péchés dans le tribunal de Pénitence : et que dans ce tribunal si redoutable à leurs yeux, aucun ministre ne peut leur accorder la permission d'approcher de la sainte Table, avant qu'ils n'aient purifié leurs cœurs par toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

» Or, ces dispositions indispensables sont la Contrition, et l'aveu précis et général de toutes les fautes qu'on a commises, l'expiation de toutes les injustices qu'on a faites, l'entière restitution de tout bien illégalement acquis, le pardon de toutes les injures qu'on a reçues, la rupture de tous les liens criminels et scandaleux, le renoncement à l'envie, à l'orgueil, à la haine, à l'avarice, à l'ambition, à la dissimulation, à l'ingratitude, et à tout sentiment contraire à la charité. Il faut en même temps, dans ce tribunal, prendre devant Dieu l'engagement sacré d'éviter jusqu'aux fautes les plus légères, et de remplir toutes les sublimes Lois de l'Evangile avec la plus grande exactitude. « Quiconque, comme l'a » dit l'Apôtre, approcherait de la sainte Table sans » ces dispositions, et ne discernant pas le corps de

» Jésus-Christ, recevrait sa propre condamnation. » Telle est, telle a toujours été depuis dix-huit siècles, la doctrine fondamentale et immuable de l'Eglise catholique romaine. Et si l'on ose dire que ses enfants sont méchants et pervers, malgré les liens dont elle enchaîne, et les devoirs qu'elle impose, que dirons-nous des hommes libres de ces salutaires entraves? Les habitants de la plus heureuse et de la plus florissante monarchie qui ait jamais brillé sur la terre s'en sont tout à coup délivrés. Quelle en a été la conséquence? Ces malheureux insensés, n'ayant plus de frein pour les retenir, ont tout osé; et leurs crimes, comme une mer qui déborde, rompant des digues que Dieu seul pourra rétablir, ont bouleversé l'Europe, inondé le monde, et imprimé au nom français une tache ineffaçable, et la plus ignominieuse dont une nation puisse se couvrir.

» Quelle sécurité, quel gage ne sont pas ainsi exigés de chaque individu pour l'accomplissement de ses devoirs sociaux; pour l'exercice de toutes les vertus, l'intégrité, la bienveillance, la charité, la miséricorde! Pourrait-on en trouver de semblable partout ailleurs! Ici la conscience est réglée devant le seul tribunal de Dieu, non par celui du monde. Ici le coupable est lui-même son accusateur, et non pas son juge. Et tandis que le Chrétien d'une autre Communion s'examine légèrement, prononce dans sa propre cause, et s'absout avec indulgence; le Chrétien catholique est scrupuleusement examiné par un autre, attend son arrêt du Ciel, et soupire après cette Absolution consolante, qui lui est ac-

cordée, refusée ou différée au nom du Très-Haut. Quel admirable moyen d'établir entre les hommes une mutuelle confiance, une parfaite harmonie dans l'exercice de leurs fonctions ! L'autorité du prince ne peut pas dégénérer en despotisme, ni la liberté du peuple en licence. Le magistrat ne peut pas rendre la justice sans impartialité, le sénateur est équitable et désintéressé, le Prêtre est pur et zélé dans son ministère, le militaire loyal, le sujet fidèle, le souverain juste.

» Si nous considérons les hommes dans leur vie privée, nous verrons que par ce moyen la morale et la vertu sont appuyées sur les fondements les plus solides ; que chacun est soumis à la Providence dans l'état où elle l'a placé ; que les familles sont unies par des liens indissolubles ; et que le pécheur contrit, quelque coupable qu'il soit, peut se délivrer de ses remords, et se laver de ses crimes dans cette piscine salutaire, toujours prête à le recevoir, et dont il sort plein d'une innocence proportionnée à la pureté des dispositions qu'il y aura apportées.

» Pour prononcer sur toutes les questions d'une importance générale, il est nécessaire et juste de prendre pour base leurs effets généraux. C'est ce que j'ai fait. Mais telle est, hélas ! la fragilité humaine, que tous les Catholiques romains, j'en conviens, ne profitent pas des avantages qui leur sont offerts. Il est donc du devoir, comme il est certes du plus grand intérêt d'un gouvernement vigilant et sage, de s'opposer à tout relâchement dans les principes que j'ai développés.

Si dans un état catholique romain personne ne s'en écartait jamais, la question ne serait pas : Quel est le meilleur des gouvernements ; mais plutôt : Dans un tel gouvernement quel besoin y a-t-il d'autres lois? Peut-être que toutes les lois humaines y seraient aussi superflues, aussi inutiles qu'elles sont impuissantes partout où la Religion catholique romaine ne leur sert pas de fondement.

» Tout ce que je viens de dire en faveur des gouvernements catholiques romains, doit être envisagé sous un point de vue politique. Cependant je ne puis m'empêcher de me demander à moi-même si une religion qui contribue évidemment au bonheur des hommes d'une manière si solide et si admirable n'est pas une religion divine dans tout ce qu'elle commande. Combien aussi ne suis-je pas étonné quand je considère l'antiquité de cette superbe Eglise romaine, sa vaste étendue, la majesté, la magnificence, la symétrie de son édifice ; sa stabilité inébranlable, malgré toutes les persécutions qu'elle a souffertes ; son admirable discipline, qui semble tracée par une sagesse surnaturelle ; l'impuissance de ses adversaires, malgré leurs invectives, leurs cris, leurs calomnies ; quand je considère la dignité, le caractère, les vertus, les talents de ses défenseurs ; les vices, la mauvaise foi de ses premiers agresseurs ; l'extinction de tant de sectes diverses qui se sont élevées contre elle ; le peu de consistance des sectes actuelles, leurs variations sur les points de doctrine, et dont la ruine, même de la plus nombreuse, soit protestante,

soit toute autre, est peut-être si prochaine, que si quelqu'un voulait s'y enrôler aujourd'hui, il pourrait fort bien lui survivre, et se trouver réduit à la triste honte de se jeter dans une nouvelle. »

RÉSUMÉ.

» La vertu, la justice, la morale, doivent servir de base à tous les gouvernements.

» *Il est impossible d'établir la vertu, la justice, la morale sur des bases tant soit peu solides, sans le tribunal de la Pénitence*, parce que ce tribunal, le plus redoutable de tous les tribunaux, s'empare de la conscience et la dirige d'une manière plus efficace qu'aucun autre tribunal. Or, ce tribunal appartient exclusivement aux Catholiques romains.

» *Il est impossible d'établir le tribunal de la Pénitence sans la croyance à la présence réelle, principale base de la foi catholique romaine*, parce que sans cette croyance le sacrement de la Communion perd sa valeur et sa considération. Les Protestants approchent de la sainte Table sans crainte, parce qu'ils n'y reçoivent que le signe commémoratif du corps de Jésus-Christ ; les Catholiques, au contraire, n'en approchent qu'en tremblant, parce qu'ils y reçoivent le corps même de leur Sauveur. Aussi, partout où cette croyance fut détruite, le tribunal de la Pénitence cessa avec elle. La Confession devint inutile, comme partout où cette croyance existe, la Confession devient nécessaire ; et ce tribunal, qui se trouve ainsi nécessairement établi avec elle, rend

indispensable l'exercice de la vertu, de la justice, de la morale. — Donc, comme je l'ai déjà dit,

» *Il est impossible de former un système de gouvernement quelconque, qui puisse être permanent ou avantageux, à moins qu'il ne soit appuyé sur la Religion catholique romaine.* »

Déterminer les préceptes divins, en assurer l'accomplissement, mettre une barrière à l'inconstance de l'homme, donner un appui à sa faiblesse, procurer efficacement sa sanction et par là faire le bonheur des familles et de la société, tel est en général le but des Commandements de l'Église.

Parlons maintenant de la plus magnifique prérogative, l'infaillibilité.

On entend par infaillibilité, le privilége de ne pouvoir se tromper soi-même, ni tromper les autres en les enseignant. Rien de plus facile à prouver que l'infaillibilité de l'Eglise. Quatre questions seulement : 1° Notre Seigneur est-il infaillible ? Personne n'en doute. 2° A-t-il pu communiquer son infaillibilité à ceux qu'il a envoyés pour enseigner les hommes ? Personne n'en doute ; car étant Dieu, il peut tout. 3° A-t-il communiqué son infaillibilité à ses Apôtres et à ses successeurs ? Oui, car il leur a dit : Allez, enseignez, je serai avec vous tous les jours jusqu'à la fin des siècles. 4° Devait-il communiquer son infaillibilité à ses Apôtres et à leurs successeurs ? Oui, il le devait, car autrement il n'y aurait eu pour nous aucun moyen de connaître avec certitude la vraie Religion. Et Dieu veut que nous connaissions avec

certitude la vraie Religion, puisqu'il veut, sous peine de l'Enfer, que nous la pratiquions et que nous soyons prêts à mourir plutôt que de révoquer en doute aucune des vérités qu'elle enseigne.

Développons tout cela en quelques mots.

Pendant que Notre Seigneur était visiblement sur la terre, conversant parmi les hommes, c'est à lui, sans nul doute, qu'il fallait s'adresser pour connaître avec certitude la véritable Religion, c'est-à-dire la doctrine sainte qu'il était venu apporter au monde. Dieu, il ne pouvait ni se tromper ni tromper les autres. Après qu'il fut remonté au Ciel, à qui fallait-il s'adresser pour connaître cette doctrine? Sans doute à ceux qu'il en avait instruit, et à qui il avait donné ordre de l'annoncer, c'est-à-dire aux Apôtres. Depuis la mort des Apôtres, à qui faut-il s'adresser pour connaître la véritable doctrine de Jésus-Christ? Sans doute à ceux à qui les Apôtres l'ont transmise. Or, à qui ont-ils transmis ce dépôt précieux? A leurs successeurs. Et quels sont les successeurs des Apôtres? C'est le Pape et les Evêques. Ce n'est donc ni aux Payens, ni aux Juifs, ni aux Hérétiques, ni même aux simples Fidèles, qu'il faut s'adresser pour connaître la véritable doctrine du nouvel Adam? C'est uniquement à ceux qu'il a choisis pour l'annoncer après lui; par la bouche desquels il a promis de parler tous les jours dans toutes les circonstances jusqu'à la fin du monde, et qu'il oblige d'écouter et de croire comme lui-même : Celui qui vous écoute m'écoute, celui qui m'écoute écoute celui qui m'a en-

voyé. Voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles.

Or, saint Pierre et les Apôtres, le Pape, successeur de saint Pierre, et les Évêques, successeurs des Apôtres, à qui le Fils de Dieu a fait ces magnifiques promesses, composent l'Église enseignante, parce que c'est à eux seuls que le Sauveur a dit : *Allez, enseignez.* L'Eglise enseignante est donc infaillible.

Si elle ne l'était pas, voyez les conséquences monstrueuses qu'il faudrait admettre. 1° Il n'y aurait plus aucun moyen de connaître la vraie Religion, nous flotterions comme des enfants à tout vent de doctrine, et ce serait en vain que Jésus-Christ serait venu sur la terre pour enseigner aux hommes le chemin du Ciel; 2° Jésus-Christ lui-même serait un imposteur qui aurait manqué à sa parole, il aurait promis de parler toujours par l'organe de ses Apôtres et de leurs successeurs, et il n'en ferait rien, il leur laisserait débiter des mensonges; 3° Jésus-Christ serait le plus injuste et le plus barbare de tous les tyrans; il nous ordonnerait, sous peine de l'Enfer, d'écouter des hommes qui nous enseigneraient l'erreur et nous conduiraient au précipice. En sorte qu'il nous aurait rendu l'Enfer inévitable; car, d'une part, si nous n'écoutons pas l'Église, nous serons damnés; et si nous l'écoutons, nous le serons encore pour avoir suivi une doctrine erronée et qui outrage Dieu. Voyez combien de blasphèmes sont forcés de soutenir, et combien de conséquences affreuses sont forcés de dévorer ceux qui osent nier l'infaillibilité de l'Eglise.

Pour nous, brebis dociles du divin bercail, suivons fidèlement nos Pasteurs. Aujourd'hui plus que jamais, professons pour eux la plus parfaite soumission. Croyons ce qu'ils croient, approuvons ce qu'ils approuvent, rejetons ce qu'ils rejettent, condamnons ce qu'ils condamnent. Enfants de l'Eglise, disons comme nos pères : Tout ce que nous savons, c'est d'écouter l'Église, de croire et de mourir même pour sa Foi ; mais nous ne savons pas disputer. C'est en s'écartant de cette règle que tant d'Hérétiques ont fait naufrage dans la Foi ; que tant d'esprits présomptueux, se croyant capables de discerner les vérités de la Foi, ont préféré leur jugement au jugement des premiers Pasteurs de l'Eglise ; et, suivant leur esprit particulier, sont enfin tombés dans le précipice qu'ils se sont eux-mêmes creusé.

PRIÈRE.

O mon Dieu ! qui êtes tout amour, je vous remercie de toute l'étendue de mon cœur d'avoir établi votre Eglise pour perpétuer votre sainte Religion et notre union avec vous ; faites que je sois toujours une brebis docile de votre bercail.

Je prends la résolution d'aimer Dieu par-dessus toutes choses et mon prochain comme moi-même pour l'amour de Dieu ; et, en témoignage de cet amour, *je prierai souvent pour les Pasteurs de l'Église.*

PETIT CATÉCHISME.

DE CE QUI PERPÉTUE NOTRE UNION AVEC LE NOUVEL ADAM. — DE L'ÉGLISE.

Q. Que fit Notre Seigneur avant de remonter au Ciel?

R. Avant de remonter au Ciel, Notre Seigneur instruisit à fond ses Apôtres des vérités de la Religion. Ses entretiens étaient finis, il allait retourner à son Père, il ne lui restait plus qu'à assurer la conservation de la Religion sur la terre jusqu'à la fin du monde. Pour cela il établit l'Eglise. Il commença par se choisir un Vicaire qui en devait être le chef.

Q. Quel est celui de ses Apôtres que Notre Seigneur choisit pour son vicaire?

R. Celui que Notre Seigneur choisit pour son vicaire fut saint Pierre. Avant de lui faire cet honneur, il exigea de lui une caution. Il lui demanda trois fois s'il l'aimait plus que les autres, c'est-à-dire s'il était prêt à se sacrifier pour le salut de ses brebis. Saint Pierre lui répondit : Oui, Seigneur, vous savez que je vous aime. Alors, Notre Seigneur lui dit : Paissez mes agneaux, paissez mes brebis. Par les agneaux on entend les simples Fidèles, et par les brebis tous les Pasteurs de l'Eglise. Ainsi, saint Pierre fut élevé au-dessus des Apôtres. Ainsi, les souverains Pontifes, successeurs de saint Pierre, sont au-dessus des Evêques. Ils ont une pleine puissance pour enseigner et pour gouverner toute l'Eglise.

Q. Quelle puissance Notre Seigneur donna-t-il aux autres Apôtres ?

R. Notre Seigneur donna aux autres Apôtres le pouvoir d'enseigner, de baptiser, de remettre les péchés. Il leur avait déjà donné celui de consacrer son corps et son sang. Les Apôtres furent ainsi associés au gouvernement de l'Eglise.

Q. Qu'entendez-vous par l'Eglise enseignante?

R. On entend par l'Eglise enseignante les premiers Pasteurs, saint Pierre et les Apôtres, le Pape et les Evêques leurs successeurs. Eux seuls sont juges et docteurs de la Foi, car c'est à eux seuls que Notre Seigneur a dit : Allez, enseignez toutes les nations. Ils ont aussi le pouvoir de faire toutes les lois nécessaires au bien des Fidèles. Ils ont toujours fait usage de ce pouvoir.

Q. Quelles sont les principales lois de l'Eglise?

R. Parmi les lois de l'Eglise, il y en a six qu'on appelle les Commandements de l'Eglise, les voici : *Les Dimanches messe ouïras*, etc.

Q. Expliquez le troisième Commandement de l'Eglise?

R. Le troisième Commandement de l'Eglise est ainsi conçu : *Tous tes péchés*, etc. En établissant le sacrement de pénitence, Notre Seigneur nous a obligés de nous confesser. Dans les beaux siècles du Christianisme, on se confessait souvent, surtout avant d'entreprendre quelque affaire importante. Le relâchement s'introduisit. Pour y mettre une barrière, l'Eglise marqua un temps qu'on ne devait point passer sans se confesser.

Q. Expliquez le quatrième :

R. Voici le quatrième Commandement de l'Eglise : *Ton Créateur*, etc. En instituant l'Eucharistie, Notre Seigneur nous a obligés à communier, car il dit : Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme et si vous ne buvez son sang vous n'aurez point la vie en vous. Les premiers Chrétiens étaient si fidèles à ce Commandement, ils aimaient tant Notre Seigneur qu'ils communiaient tous les jours. Avec le temps cette ferveur diminua, et l'Eglise ordonna, sous peine de péché mortel, de communier au moins une fois chaque année, à Pâque. Elle *dit au moins* pour marquer qu'elle désire que nous le fassions plus souvent. Ce n'est pas en la faisant aussi rarement, que la Communion peut nous être véritablement utile.

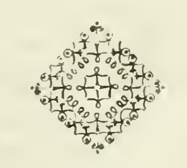
Q. L'Eglise enseignante est-elle infaillible ?

R. L'Eglise enseignante est infaillible, c'est-à-dire qu'elle ne peut ni se tromper ni nous tromper quand elle nous enseigne les vérités de la Religion. Notre Seigneur a promis d'être avec elle tous les jours jusqu'à la fin du monde et de parler lui-même par sa bouche. L'Eglise ne peut donc pas nous tromper. De plus, Notre Seigneur a dit : Que celui qui n'écoute pas l'Eglise mérite d'être regardé comme un Payen ; il ne le mériterait pas si l'Eglise pouvait nous enseigner l'erreur. Nous devons souvent remercier Notre Seigneur d'avoir donné l'infaillibilité à son Eglise, et nous devons l'écouter elle-même comme nous écouterions Jésus-Christ, car il a dit à son Eglise : celui qui vous écoute m'écoute.

PRIÈRE.

O mon Dieu ! qui êtes tout amour, je vous remercie de toute l'étendue de mon cœur, d'avoir établi votre Eglise pour perpétuer votre sainte Religon et notre union avec vous ; faites que je sois toujours une brebis docile de votre bercail.

Je prends la résolution d'aimer Dieu par-dessus toutes choses et mon prochain comme moi-même pour l'amour de Dieu ; et, en témoignage de cet amour, *je prierai souvent pour les Pasteurs de l'Église.*



LIIe LEÇON.

DE CE QUI PEUT ROMPRE NOTRE UNION AVEC LE NOUVEL ADAM.

Église enseignée. — Définition de l'Église en général. — Membres de l'Église. — Ceux qui n'en sont pas membres. — Explication de ces mots : Hors l'Église, point de salut. — Trois manières d'appartenir à l'Église. — Marques de l'Église. — Unité. — Sainteté. — Catholicité. — Apostolicité. — Communion des Saints. — Ses avantages. — Ascension de Jésus-Christ.

Le Pape et les Évêques composent l'Eglise enseignante. Pour les aider dans la conduite de ses brebis et dans la culture du vaste champ qu'il leur confiait, Notre Seigneur établit des Ministres inférieurs tels que les Prêtres, et donna aux Apôtres le pouvoir d'en instituer de nouveaux suivant le besoin. Tous ces Ministres inférieurs, réunis avec les simples Fidèles, composent l'Église *enseignée*. Le Pape, les Evêques, les Prêtres et les Ministres inférieurs, composent la hiérarchie ecclésiastique, et tous ces différents ordres de Ministres réunis avec les simples Fidèles, tous les Pasteurs et toutes les brebis ensemble forment le bercail ou l'Eglise de Jésus-Christ.

Qu'est-ce donc que l'Eglise? L'Eglise est la société de tous les Fidèles réunis par la profession d'une même

foi, par la participation aux mêmes Sacrements et par la soumission aux Pasteurs légitimes, principalement à notre Saint-Père le Pape.

Le mot *Église* signifie proprement assemblée, congrégation ; et c'est ainsi qu'on nomme le peuple fidèle répandu dans tout l'univers. On appelle aussi l'Eglise *la maison de Dieu*, parce qu'elle est comme une grande famille qui n'est gouvernée que par un seul Père et dans laquelle tous les biens spirituels sont communs. On l'appelle encore *l'Épouse de Jésus-Christ*, parce que c'est dans cette assemblée sainte que naissent les enfants de Dieu. Enfin on l'appelle *le corps de Jésus-Christ*, parce qu'il en est le Chef et que tous les Fidèles sont ses membres, animés de son esprit, vivant de sa vie, obéissant à sa volonté.

De *tous les Fidèles* ; cette société réunie en Jésus-Christ a plusieurs parties ; cet arbre magnifique a plusieurs branches qui sont l'Eglise du Ciel, appelée *triomphante*, parce que les Anges et les Bienheureux qui la composent y triomphent avec le Sauveur après avoir, par sa grace, remporté la victoire sur le monde, la chair et le démon, et, délivrés de tous les dangers et de toutes les misères de cette vie, jouissent de la béatitude éternelle ; l'Eglise du Purgatoire, appelée *souffrante*, parce que c'est là que les ames souillées de quelques taches légères, vont les effacer par des souffrances temporelles dont la durée est déterminée par la souveraine justice, et après laquelle elles sont placées parmi les Bienheureux pour partager leur félicité ; enfin l'Eglise de la terre,

appelée *militante*, parce qu'elle a une guerre perpétuelle à soutenir contre des ennemis cruels, le monde, la chair et le démon. Ces trois Eglises ne font qu'une seule et même Eglise composée de trois parties, existant dans des états et des lieux différents. L'une a précédé les deux autres dans la céleste patrie, tandis que les autres y tendent tous les jours, jusqu'au moment fortuné où ces trois sœurs s'embrassant dans les Cieux, ne formeront plus qu'une même Eglise éternellement triomphante.

Réunis *par la profession d'une même foi*, c'est-à-dire qui croient de la même manière toutes les vérités enseignées par Jésus-Christ, voilà pour l'union des esprits entre eux avec le nouvel Adam.

Par *la participation aux mêmes Sacrements*; c'est par là que les Fidèles sont incorporés à Jésus-Christ, qu'ils sont réunis entre eux et qu'ils font une société extérieure; voilà pour l'union de notre être tout entier avec le nouvel Adam.

Par *la soumission aux Pasteurs légitimes* et principalement *à notre Saint-Père le Pape*. Point de société sans autorité, d'une part, et sans obéissance, de l'autre; voilà pour l'union de notre cœur ou de notre volonté avec le nouvel Adam. Ainsi, l'Eglise perpétue les trois unions que Notre Seigneur est venu établir entre lui et les hommes; union de notre esprit par la foi, de notre cœur ou de notre volonté par l'amour qui n'est que l'obéissance à Dieu et l'accomplissement de sa Loi; enfin union de nos sens et de notre être tout entier, par la Communion à laquelle se rapportent la Foi, la Charité,

la discipline, la Religion tout entière dont l'Eglise catholique est l'organe et la gardienne.

Pour savoir qui sont ceux qui composent l'Eglise militante, il faut la considérer dans toute l'étendue de sa durée. Or, l'Eglise étant catholique, elle embrasse tous les temps et tous les lieux. Sa durée se divise en deux grandes époques : depuis le péché d'Adam jusqu'à Jésus-Christ, et depuis Jésus-Christ jusqu'à la fin des siècles.

Le péché originel fut à peine commis, que Dieu fit miséricorde à nos premiers parents en leur promettant un Rédempteur. Par les mérites futurs de ce Rédempteur, les hommes ont pu, depuis le péché, rentrer en grace avec Dieu et recouvrer le bonheur éternel. Pourvu qu'ils reçussent saintement l'espérance de ce divin Messie. Ainsi, avant Jésus-Christ, tous ceux qui faisaient profession de vivre suivant les préceptes de la loi naturelle, et qui attendaient avec une foi vive la Rédemption du genre humain, étaient de vrais Fidèles, et par conséquent appartenaient à l'Église de Jésus-Christ [1].

Depuis Moïse, les Israélites furent obligés, de plus, de pratiquer tout ce qui était prescrit par la Loi ; de sorte que l'Église était composée alors de deux sortes de personnes : des Juifs, qui faisaient profession de vivre selon la Loi de Moïse, et qui seuls formaient l'Église judaïque, qu'on nomme la Synagogue, et des Gentils, qui attendaient un Rédempteur, et qui se conduisaient selon les principes de la Loi naturelle. Quelques-uns

1 *Voyez* saint Thomas.

d'entre eux embrassaient le Judaïsme, et alors ils étaient obligés d'observer toute la Loi, et ils appartenaient à l'Eglise judaïque. Mais ceux d'entre eux qui ne faisaient pas profession de la Loi de Moïse, ne laissaient pas d'être de vrais Fidèles et d'appartenir à Jésus-Christ comme ses membres. C'est pour cela que dans le temple de Jérusalem il y avait un lieu destiné pour les Gentils qui venaient y faire leurs prières, et ce lieu était séparé par une muraille de l'endroit où s'assemblaient les Juifs. Tel était l'état de l'Église militante avant la venue du Sauveur.

Depuis cette heureuse époque, il n'y a plus de différence, par rapport à Dieu, entre les Juifs et les Gentils. Ces deux peuples ont été réunis en Jésus-Christ, qui a ôté, comme dit saint Paul, la muraille de séparation, et qui, des Juifs et des Gentils, n'a fait qu'un seul peuple, surnommé le peuple chrétien.

Il faut nécessairement appartenir à ce peuple pour être aujourd'hui membre de l'Église. Or, pour lui appartenir, deux conditions sont nécessaires : il faut être baptisé, car Jésus-Christ a dit que ceux qui ne seront pas régénérés dans les eaux du Baptême, n'entreront point dans le royaume de Dieu ; il faut n'être pas exclu de cette société sainte, comme enfant rebelle et désobéissant, car Jésus-Christ a donné à l'Église le pouvoir de retrancher de son corps ceux qui ne veulent point se soumettre à son autorité.

Ainsi, ne sont pas membres de l'Église 1° les Infidèles et les Juifs, car ils ne sont pas baptisés; 2° les

Hérétiques, c'est-à-dire ceux qui sont opiniâtrement attachés à une doctrine condamnée par l'Église, ou qui ne veulent pas croire ce qu'elle a décidé comme article de foi ; 4° les Schismatiques, c'est-à-dire ceux qui se séparent de l'Eglise, et qui ne reconnaissent point l'autorité des Pasteurs légitimes ; 4° les Apostats, c'est-à-dire ceux qui renoncent extérieurement à la Foi catholique, après en avoir fait profession ; 5° enfin, les Excommuniés, c'est-à-dire ceux que l'Église retranche de son corps, ne sont pas de l'Eglise tant qu'ils demeurent dans l'état d'excommunication.

Mais ceux qui sont dans l'Eglise ne sont pas tous des Justes et des Saints. L'Eglise de la terre est, suivant la comparaison du Sauveur lui-même, une aire où la paille est mêlée avec le bon grain; un filet qui rassemble des poissons bons et mauvais : le discernement et la séparation ne s'en feront qu'au dernier jugement. Ainsi, quelque grand pécheur que soit un Chrétien, il est du corps de l'Église tant qu'il n'en est point retranché par l'excommunication. Il est semblable à une branche morte qui tient encore à l'arbre, mais qui ne prend plus de nourriture, et qui n'a plus de part à la sève et au suc qui se communiquent de la racine aux branches vivantes. Il y a cependant une différence très-considérable, et qui laisse une ressource consolante aux plus grands criminels; c'est qu'une branche morte ne peut plus revivre, au lieu qu'un membre de l'Eglise, mort par le péché, peut recouvrer la vie et le mouvement, et recevoir de nouveau les influences de la vertu

divine que Jésus-Christ répand dans les Justes, comme le chef dans les membres, comme le tronc de l'arbre dans toutes les branches[1].

Nous avons dit que pour être sauvé il fallait appartenir à l'Église : *hors l'Église, point de salut*. Cette maxime est rigoureusement vraie. Mais il y a plusieurs manières d'appartenir à l'Eglise. 1° On appartient au corps de l'Eglise quand on vit dans la société visible de tous les Fidèles, soumis extérieurement à son Chef, à sa doctrine, et qu'en même temps on demeure dans le péché mortel. Mais en cet état on est un membre mort, une branche sèche. 2° On appartient au corps et à l'ame de l'Eglise, lorsqu'à la profession extérieure de la Religion on joint la grace sanctifiante. 3° Enfin, on peut appartenir à l'ame de l'Eglise sans appartenir à son corps. Lorsqu'on se trouve excusé devant Dieu d'être et de persévérer dans une société étrangère à l'Eglise, par la bonne foi ou par une ignorance invincible. Dans cet état, on appartient à l'ame de l'Eglise, et on peut parvenir au salut par une véritable charité, par un désir sincère de connaître la volonté de Dieu et la Religion, et par la pratique fidèle de tous les devoirs qu'on connaît ou qu'on a pu et dû connaître[2].

Ainsi, parmi les Hérétiques et les Schismatiques, tous les enfants qui sont baptisés et qui n'ont pas encore atteint l'usage de raison, aussi bien que plusieurs personnes simples qui vivent de bonne foi, et dont Dieu seul sait

1 *Voyez* Filassier, *p.* 304.
2 *Catéch. du conc. de Trente.*

le nombre, tous ces enfants et ces personnes de bonne foi ne participent ni à l'hérésie ni au schisme ; ils en sont excusés par leur ignorance invincible de l'état des choses, et l'on ne doit pas les regarder comme n'appartenant pas à l'Eglise, hors de laquelle il n'y a point de salut. Ces enfants n'ayant pas encore pu perdre la grace qu'ils ont reçue dans le Baptême, sont indubitablement de l'ame de l'Eglise, c'est-à-dire qu'ils lui sont unis par la Foi, l'Espérance et la Charité habituelles.

Les simples ou ignorants dont il s'agit, peuvent avoir conservé la même grace. Ils peuvent, dans plusieurs de ces sectes, être instruits de plusieurs vérités de foi qu'on y a retenues, et qui suffisent absolument au salut ; ils peuvent les croire sincèrement ; ils peuvent, avec le secours de la grace, mener une vie pure et innocente. Dieu ne leur impute pas les erreurs auxquelles ils sont attachés par une ignorance invincible. Ainsi, ils peuvent appartenir à l'ame de l'Eglise, avoir la Foi, l'Espérance et la Charité. Au reste, tous ces enfants et ces personnes de bonne foi, doivent leur salut à l'Eglise catholique, qu'ils ne connaissent pas ; car c'est d'elle que viennent ces vérités salutaires, aussi bien que le Baptême, que ces sectes ont conservé en se séparant. Ces simples et ces enfants les ont reçus immédiatement de ces sectes, mais ces sectes les tenaient de l'Eglise, à qui Jésus-Christ a confié l'administration des Sacrements et le dépôt de sa foi [1].

Ainsi, *hors de l'Eglise point de salut*, signifie que tout

[1] *Voyez* la censure d'*Émile* par la Sorbonne.

Infidèle, que tout Hérétique, que tout Schismatique, qui connaît la véritable Eglise et refuse d'y entrer; que tout homme élevé dans son sein, qui s'en sépare pour embrasser une secte étrangère, se met hors de la voie du salut et se rend coupable d'une opiniâtreté condamnable. Jésus-Christ ne promet la vie éternelle qu'aux brebis qui écoutent sa voix; celles qui fuient son bercail ou qui refusent d'y entrer, seront la proie des loups dévorants.

Quant aux enfants morts sans Baptême, et aux Infidèles qui n'ont jamais entendu parler de l'Evangile, il nous suffit de savoir que Dieu ne fera tort à personne, qu'il ne demandera compte à chacun que des graces et des moyens qu'il lui aura donnés.

Venons maintenant aux marques de l'Eglise. Le prophète Isaïe, parlant de l'Eglise, la compare à une ville immense, bâtie sur la cime d'une haute montagne, exposée aux regards de tous les peuples, et dans laquelle habite la vérité. En effet, Dieu veut que tous les hommes parviennent au salut; ils ne peuvent y parvenir que par Jésus-Christ; Jésus-Christ n'est que dans l'Eglise; c'est là seulement qu'il enseigne, qu'il répand ses graces et communique son Esprit; il faut donc que l'Eglise soit toujours visible, que tous les peuples puissent la connaître et la distinguer de toutes les sectes qui se disent les Eglises de Jésus-Christ. Pour cela, Notre Seigneur a voulu que sa véritable Epouse portât des marques éclatantes, qu'aucune secte ne puisse contrefaire ni s'arroger. Ces marques sont celles de la

vérité même. On en compte quatre principales : 1° l'unité ; 2° la sainteté ; 3° l'apostolicité ; 4° la catholicité.

1° *L'unité*. L'unité est le caractère essentiel de la vérité, car Dieu est un, et la vérité, c'est Dieu révélé à l'homme. Le Sauveur a demandé que son Eglise fût une, il la représente sous la forme d'un bercail qui n'a qu'un seul Pasteur, d'une maison où demeure un seul Chef, d'un corps dont tous les membres sont parfaitement unis[1]. Ainsi, la véritable Eglise doit être une; une dans sa foi, une dans ses lois, une dans ses espérances, une dans son Chef[2].

2° La *sainteté*. La sainteté est le caractère essentiel, la perfection de Dieu par excellence. Cette sainteté en Dieu exclut l'ombre même du mal et de l'erreur. L'Eglise véritable doit donc être sainte ; sainte dans ses maximes, sainte dans ses dogmes, sainte dans ses Sacrements, sainte dans ses préceptes, sainte dans le but qu'elle se propose d'atteindre, sainte dans ses membres, et d'une sainteté rendue visible par des miracles, afin que tous, les savants et les ignorants, puissent la connaître. C'est pour obtenir une Eglise semblable que Notre Seigneur est mort. Il est mort, dit saint Paul, afin de se former une Eglise sans tache et sans ride[3].

3° L'*apostolicité*. Venir des Apôtres, avoir été prêchée par eux, voilà le caractère de la vérité ; car c'est à

Joan. *c.* 1, *v.* 12.

[2] Joan. 17. 11. 10. 16.

Eph. *c.* v. *v.* 26.

eux que le Sauveur confia toutes les vérités qu'il avait puisées lui-même dans le sein de son Père, vérités qui développaient, qui confirmaient, qui complétaient toutes celles que Dieu avait révélées depuis le commencement du monde [1]. C'est à eux qu'il donna commission de les annoncer partout l'univers; la véritable Eglise doit donc venir des Apôtres, remonter jusqu'à eux.

4° La *catholicité*. La vérité est une, et la même dans tous les temps et dans tous les pays; ce qui est vrai en Europe, ne peut pas être faux en Asie; ce qui est vrai aujourd'hui, ne peut pas avoir été faux hier. Tous les hommes étant faits pour la vérité, la vérité doit donc être accessible à tous les hommes, se trouver partout où il y a des hommes. Donc la véritable Eglise, en qui seule réside la vérité, doit être toujours et partout l'univers, et d'une manière assez visible pour qu'on puisse la distinguer de toutes les sectes mensongères. Telles sont les notes que doit nécessairement avoir la véritable Eglise; il faut tout cela pour que nous puissions la reconnaître; mais aussi avec cela il est impossible de ne pas la reconnaître et de ne pas la distinguer de toutes les autres sociétés.

Or, à l'Eglise romaine seule, conviennent toutes ces marques de la véritable Eglise.

1° L'*unité*. L'Eglise romaine est une, une dans sa foi. Supposez que nous puissions, à l'heure même, appeler du tombeau un Catholique de chacun des dix-huit siècles qui nous ont précédé, un Catholique de

1 Omnia quæ audivi à Patre, etc. Joan. XVII.

l'Orient, un de l'Occident, un de l'Asie, un autre de l'Europe, et que nous demandions à tous ces Fidèles qui vécurent sans se connaître, sans se voir, dont les uns moururent, il y a cent ans, il y a mille ans, quinze cents ans, dix-huit cents ans : quelle est votre foi ? Chacun en particulier réciterait le même Symbole; le Symbole que nous récitons tous les jours, et qui se récite le même aux quatre coins du monde. Cet accord parfait, cette unité perpétuelle, ravissaient déjà d'admiration les Pères de l'Eglise ; déjà ils s'en servaient contre les Hérétiques, pour montrer qu'ils étaient dans l'erreur. « Quoique répandue sur toute la terre, disait saint Irenée, l'Eglise conserve la foi apostolique avec un zèle extrême, comme si elle n'habitait qu'une seule et même maison ; elle la croit de la même manière, comme n'ayant qu'un même esprit et qu'un même cœur; et par un consentement admirable, elle professe et enseigne la même foi, comme si elle n'avait qu'une seule bouche. Car, quoique les langues du monde soient différentes, la foi est partout une et la même. Les Eglises de Germanie, des Gaules, de l'Orient, de l'Egypte, ne pensent pas, n'enseignent pas de différentes manières [1].» Que nous devons être fiers de professer la foi des Apôtres, des Martyrs, des plus grands génies que le monde ait jamais connus ! Quelle consolation ! quelle sécurité!

Il n'en est pas ainsi des sociétés séparées de l'Église. Là des variations, des contradictions infinies. Les pro-

[1] Adv. hær. *l.* 1. *c.* 10. *n.* 2.

fessions de foi s'y succèdent, les sectes particulières s'y multiplient comme les feuilles sur les arbres. Dans la seule ville de Londres on compte, à l'heure qu'il est, plus de soixante religions opposées; la même division se retrouve partout. Aujourd'hui elle est parvenue à ce point, qu'un ministre protestant disait naguère qu'il se faisait fort d'écrire sur l'ongle de son pouce tout ce qui était encore l'objet d'une croyance commune parmi les réformés[1]. Le Protestantisme n'est donc pas la véritable Eglise puisqu'il n'a pas l'unité de Doctrine[2].

L'Église catholique est une dans sa Communion, c'est-à-dire que tous ses enfants sont unis par la participation aux mêmes Sacrements, au même Sacrifice, aux mêmes Prières, au même Culte. Parcourez toutes les régions de l'univers, interrogez les Catholiques qui les habitent, vous trouverez surtout cela la plus parfaite harmonie. Pour maintenir cette divine Communion, Jésus-Christ a institué un ministère répandu dans toutes les parties de son Église, le même partout, chargé de prêcher et d'enseigner la foi, d'administrer tous les Sacrements, de célébrer les saints rits, en un mot de régir tout le bercail. Il a divisé ce ministère en divers ordres qui forment une hiérarchie. Dans chaque lieu habité, ville, bourgade ou autre, il a voulu qu'il y eût un ministre d'un ordre inférieur, et dans chaque province un ministre de la classe supérieure qu'on appelle

[1] C'est ce que disait, en 1820, Harms de Kiel.

[2] *Voyez* Bossuet, *Variations*; Cobbett, *Réforme d Angleterre*; *Lettres* du P. Schefmacher, etc., etc.

Évêque, auquel sont soumis les pasteurs inférieurs, et qui communique avec les Evêques des autres régions. Tous les Evêques sont en rapport de soumission avec le souverain Pontife, chef suprême de l'Eglise. Revêtu d'une primauté d'honneur, il est élevé au-dessus de tous, afin d'être aperçu de tous et être un centre commun d'unité auquel on se rattache de toutes parts; revêtu d'une primauté de juridiction, il peut par son autorité séparer les errans de l'unité, ou y ramener les égarés. Ainsi, ce ministère forme entre tous les Catholiques répandus sur la terre, un magnifique lien d'union. Tous étant unis à leurs Pasteurs qui le sont entre eux et avec le Pasteur des Pasteurs, le sont nécessairement les uns aux autres.

Rien de semblable dans les sectes séparées. Point de subordination entre leurs ministres; plus divisés entre eux qu'ils ne le sont d'avec l'Église, ils se décrient, s'accusent, se condamnent; toujours en guerre, ils ne sont unis que par une haine commune contre la véritable Église parce qu'elle les frappe tous du même anathème. De là point d'unité de culte; les uns admettent deux Sacrements, les autres trois; les uns ont un culte, ceux-là un culte différent; et le Protestant, sorti du coin de la terre où règne la secte à laquelle il appartient, est étranger au reste du monde.

2° *La sainteté*. L'Église romaine est sainte dans ses dogmes, sainte dans sa morale, dans ses Sacrements, dans son culte; il n'en est point de plus propre à élever l'homme à Dieu. Les Hérétiques eux-mêmes conviennent

que l'Eglise romaine est sainte dans toutes ces choses et qu'elles sont toutes très-propres à conduire les hommes à la sainteté. Elle est sainte dans son chef qui est Jésus-Christ; sainte dans ses fondateurs qui sont les Apôtres; il n'en est ainsi des fondateurs d'aucune secte. On sait quelle fut dans les premiers siècles la sainteté d'Arius, de Manès, et des autres hérésiarques. Et dans les temps modernes, quels furent les chefs du Protestantisme? Luther, Calvin, Zwingle, trois ecclésiastiques apostats, et les trois hommes le plus scandaleusement impudiques du seizième siècle, et vous croyez que Dieu a choisi de tels hommes pour réformer son Eglise? Sainte dans une grande partie des Papes et des Evêques leurs successeurs; sainte enfin dans un bon nombre de ses enfants. Il suffit de jeter les yeux sur un martyrologe ou sur un calendrier pour voir la multitude de Saints qui se sont formés dans l'Eglise, et il y en a eu dans tous les siècles. Mais outre ce nombre infini de Saints qui se sont fait admirer par des vertus héroïques, et auxquels les peuples n'ont pu refuser leurs hommages, il en est une plus grande multitude qui se sont sanctifiés par des vertus obscures et cachées aux yeux des hommes.

La sainteté des enfants de l'Eglise est véritable, puisque Dieu a fait des miracles pour la manifester. Et les miracles opérés par les Saints ont eu lieu dans tous les siècles; ils ont encore lieu aujourd'hui, et ils n'ont lieu que dans l'Eglise catholique. Les sectes séparées ne peuvent donc donner la conduite régulière de leurs sectateurs comme une marque de la sainteté de leur

doctrine ; Dieu n'a jamais confirmé leurs vertus par aucun miracle, tandis que les Protestants eux-mêmes conviennent de la vérité des miracles opérés par les Saints de l'Eglise catholique, nommément par saint François-Xavier [1].

Pour que l'Eglise romaine soit sainte, la Mère des. Saints, et qu'elle soit en droit de présenter sa sainteté comme une marque de la véritable Eglise, il n'est pas nécessaire que tous ses membres soient saints; car Notre Seigneur lui-même compare son Eglise à un filet dans lequel il y a de bons et de mauvais poissons, à une aire dans laquelle on trouve la paille mêlée au froment; il suffit que tous les membres de l'Eglise aient été saints, et tous l'ont été le jour de leur Baptême; qu'un bon nombre aient continué de l'être; et que Dieu ait manifesté leur sainteté par des miracles.

3° *La catholicité*. L'Eglise romaine est catholique d'une triple catholicité ; 1° catholicité de *doctrine*. Héritière de toutes les vérités révélées, l'Eglise romaine, conformément à l'ordre du divin Maître, enseigne sans distinction, sans exception, sans augmentation, sans diminution d'un iota, tout ce que son divin époux a daigné lui apprendre. Elle ne se permet pas comme les Hérétiques de porter une main sacrilége sur les Ecritures, de choisir parmi les vérités dont le dépôt lui est remis, de rejeter les unes, d'admettre les autres. Elle reçoit, conserve et enseigne avec une égale sollicitude les dogmes et les préceptes de son divin Epoux. 2° Ca-

[1] Voyez le célèbre voyageur Tavernier.

tholicité de *temps*. Révélées à nos premiers Pères, transmises par les Patriarches, développées sous la loi, complétées sous l'Evangile, confiées aux Apôtres par l'Homme-Dieu lui-même, par eux propagées dans toutes les parties de l'univers, transmises jusqu'à nous par une tradition constante, les vérités enseignées par l'Eglise romaine, remontent jusqu'aux premiers jours du monde, et seront par elle annoncées à toutes les générations futures jusqu'à la consommation des siècles. Son symbole est le symbole du genre humain, en ce sens que tout ce qu'on rencontre de vrai chez tous les peuples lui appartient comme la branche appartient à l'arbre, le membre au corps, le rayon au soleil. 3° Catholicité de *lieux*. Parcourez l'univers, passez dans les quatre ou cinq parties du monde, depuis la Chine au nord de l'Amérique, depuis l'Afrique aux contrées septentrionales de l'Europe, vous trouverez des Catholiques. Par une disposition admirable de sa Providence, Dieu l'a ainsi voulu, afin qu'à chaque heure du jour et de la nuit il y eût quelque part une bouche qui récitât le symbole catholique; cette récitation n'est pas plus interrompue que le Sacrifice de nos autels, en vertu duquel le sang divin n'a pas cessé un instant, depuis dix-huit siècles, de couler sur quelque point du globe. Quand dans une partie du monde le Prêtre descend de l'autel, quand le Fidèle cesse de répéter le symbole, quand la nuit est venue pour nous, le jour brille pour d'autres, et des Prêtres montent à l'autel, et des Catholiques récitent la profession de notre foi, ainsi par une suc-

cession invariable jusqu'à la fin des temps [1]; mais partout vous ne rencontrerez pas des Hérétiques, ou des membres d'une société séparée. Catholicité de lieux; comme le soleil, l'Eglise romaine a parcouru l'horizon de l'univers; sa lumière s'est levée successivement sur les différentes contrées de la terre; l'hérésie, jamais. Catholicité de lieux; de toutes les sociétés prises à part, l'Eglise catholique est la plus nombreuse. Le Mahométisme, l'Idolâtrie, le Protestantisme, se divisent en une infinité de sectes dont chacune en particulier est bien loin d'avoir autant de partisans que l'Eglise catholique compte de Fidèles. Ainsi, l'Eglise romaine est *une*, nous l'avons prouvé, son unité est partout, elle est donc *universelle*, l'unité dans l'universalité même, voilà le caractère éclatant qui la distingue et qu'on nomme la catholicité.

« Comme il n'y a qu'un épiscopat, disait saint Cyprien, ainsi il n'y a qu'une seule Eglise répandue dans la vaste multitude des membres qui la composent. De même que l'on voit sortir du soleil une foule de rayons, mais qu'il n'y a qu'un seul centre de lumière; que du corps d'un arbre sortent des rameaux en grand nombre, mais que le corps tout entier tient à un tronc fortement attaché à la terre par sa racine; que d'une même source s'épanchent divers courants d'eau qui remontent à leur commune origine, malgré l'abondance des eaux qui la diversifient. Telle est l'image de l'Eglise : la divine lumière qui la pénètre, embrasse dans son rayon le monde entier,

[1] *Voyez* Jauffret, *pag.* 288.

mais elle vient d'un point unique qui distribue sa clarté dans tous les lieux, sans que l'unité du principe soit divisée : son inépuisable fécondité propage ses rameaux sur toute la terre ; elle épanche au loin ses eaux abondantes ; c'est partout le même principe, partout la même origine, la même mère manifestant sa force par le nombre de ses enfants. »

4° *L'apostolicité.* L'Eglise romaine est apostolique, c'est-à-dire qu'elle remonte aux Apôtres ; ils sont ses maîtres, ses fondateurs. On distingue deux sortes d'apostolicité : l'apostolicité de doctrine et l'apostolicité de ministère. L'Église romaine est apostolique dans sa *doctrine,* c'est-à-dire qu'elle croit et enseigne, qu'elle a toujours cru et enseigné la doctrine qu'elle a reçue des Apôtres. Remontez d'âge en âge jusqu'au jour où le Fils de Dieu dit aux douze Missionnaires évangéliques : *Allez, enseignez toutes les nations;* vous trouverez le même enseignement, la même croyance, le même symbole que nous chantons ; vous l'entendrez retentir dans les vastes basiliques de Nicée et de Constantinople, on le murmura sous les voûtes illuminées des catacombes ; là on administra le même Baptême, la même Eucharistie, les mêmes Sacrements ; là on crut au même Dieu, au même Jésus-Christ son Fils ; on espéra le même Ciel, on craignit le même Enfer. Cette vénérable antiquité, cette suite non interrompue est l'éternelle confusion des Hérétiques. Pour les convaincre d'erreur, il suffit de leur demander : *Que croyait-on quand vous êtes venus ?* Il n'y eut jamais d'hérésie qui n'ait trouvé l'Eglise ac-

tuellement en possession de la doctrine contraire à la vôtre. C'est un fait constant, public, universel et sans exception. Ainsi, la décision est aisée ; il n'y a qu'à voir en quelle foi on était quand les Hérétiques ont paru ; en quelle foi ils avaient été élevés eux-mêmes dans l'Eglise, et à prononcer leur condamnation sur ce fait qui ne peut être ni caché ni douteux [1]. O nos frères! ô vous qui vous êtes séparés de l'unité catholique, vous n'avez donc pas la marque essentielle de la véritable doctrine, l'apostolicité. Quelle est donc votre antiquité? Trois cents ans peut-être? Vous vous trompez, vous n'avez que l'antiquité de votre opinion. Hier vous l'avez écrite sur le papier, aujourd'hui, ce matin, vous l'avez changée : voilà votre antiquité.

L'Eglise romaine est apostolique dans son *ministère*, c'est un fait clair comme l'existence du soleil. Nos Eglises peuvent montrer l'ordre et la succession de leurs Evêques jusqu'aux Apôtres ou jusqu'à l'un des hommes apostoliques envoyés par les Apôtres, et c'est ainsi que

[1] Bossuet, 1 *Instr. pastor. sur les promesses de l'Église*, n. 35. « Il y a toujours, continue le même Évêque, un fait malheureux pour eux, qu'ils n'ont pu couvrir : c'est celui de leur nouveauté. Nul ne peut changer les siècles passés, ni se donner des prédécesseurs, ou faire qu'il les ait trouvés en possession. La seule Église catholique remplit tous les siècles précédents par une suite qui ne peut lui être contestée. La loi vient au-devant de l'Évangile, la succession de Moïse et des Patriarches, ne fait qu'une même suite avec celle de Jésus-Christ. Être attendu, venir, être reconnu par une postérité qui dure autant que le monde, c'est le caractère du Messie en qui nous croyons : il était hier, il est aujourd'hui et il sera aux siècles des siècles.» *Discours sur l'Hist. universelle*, part. 2, vers la fin.

les Eglises vraiment apostoliques justifient qu'elles le sont. En partant de Notre saint Père le Pape Grégoire XVI actuellement régnant, vous remontez par une succession non interrompue de 257 Papes jusqu'à saint Pierre, fondateur de l'Eglise de Rome ; arrivé à saint Pierre, vous touchez à Jésus-Christ. Ainsi des autres Eglises catholiques : toutes également nous montrent à leur tête un Apôtre ou un envoyé des Apôtres qui les a établies et qui commence la chaîne de la tradition. Que les Hérétiques imaginent une semblable généalogie. C'est des Eglises primitives que les autres ont emprunté la semence de la doctrine, et qu'elles l'empruntent tous les jours à mesure qu'elles se forment. Ainsi, c'est avec raison qu'on les compte parmi les Eglises catholiques dont elles sont les filles. Toutes sont apostoliques et toutes ensemble ne font qu'une seule et même Eglise. Le souverain Pontife et les Evêques sont donc les successeurs des Apôtres ; c'est d'eux qu'ils tiennent leur origine et leur pouvoir de prêcher la doctrine de Jésus-Christ.

Il n'en est pas de même des Hérétiques, nul ne les a envoyés, ils se sont envoyés eux-mêmes. Qui êtes-vous, peut dire l'Eglise à tous ces novateurs, aux Protestants, par exemple? depuis quand et d'où êtes-vous venus? où étiez-vous avant le seizième siècle. Il y a quatre cents ans, personne ne parlait de vous, on ne vous connaissait pas, pas même de nom. Que faites-vous chez moi, n'étant pas des miens ? A quel titre, Luther, coupez-vous ma forêt ? qui vous a permis, Calvin, de

détourner mes canaux? qui vous autorise, Zwingle, à ébranler mes bornes? comment osez-vous penser et vivre ici à discrétion? C'est mon bien. Je suis en possession depuis long-temps ; je suis en possession la première; je descends des anciens possesseurs, et je prouve ma descendance par des titres authentiques. Je suis héritière des Apôtres et je jouis, conformément aux dispositions de leur Testament et au serment que j'ai prêté. Pour vous, ils vous ont renoncés et déshérités comme étrangers et comme ennemis. Mais pourquoi êtes-vous étrangers et ennemis des Apôtres ? Parce qu'ils ne vous ont pas envoyés, parce que la doctrine que chacun de vous a inventée ou adoptée suivant son caprice, est directement opposée à la doctrine des Apôtres [1].

Ainsi, l'Église romaine seule est une, sainte, catholique, apostolique, elle porte donc seule les marques de la véritable Eglise; elle est donc la véritable épouse de Jésus-Christ, la colonne et la base de la vérité.

Il est encore une autre marque de la véritable Eglise, prédite par le Sauveur lui-même quand il disait : Vous serez en butte à la haine et à la persécution continuelle des hommes. Cherchez donc parmi toutes les sociétés religieuses celle qui est en butte à la haine de toutes les autres, à la haine du monde, et vous aurez trouvé la véritable épouse de l'Homme-Dieu. C'est à la couronne d'épines, constamment placée sur sa tête, qu'on la reconnaît. Or, cette couronne, nulle secte ne l'a portée, nulle même ne l'am-

[1] Tertull. *prescript.*

bitionne ; c'est un diadême qui orne le front de l'Eglise romaine toute seule. Nous sommes donc, nous, Catholiques, dans le sein de la vérité ; conformons notre concours à notre foi, il suffit, le Ciel est à nous[1].

En disant : *Je crois l'Église catholique*, nous ne disons pas seulement que nous croyons à l'existence de l'Eglise, c'est un fait que nous voyons de nos yeux comme nous voyons le soleil, mais nous faisons profession de reconnaître que l'Eglise vient de Dieu, que sa puissance, les dons qu'elle a reçus et qu'elle nous communique, sont surnaturels. C'est en ce sens que la croyance à l'Eglise est un article de notre foi. Nous ajoutons, *et la Communion des Saints*. Par cet article de foi, nous faisons profession de croire que tous les membres de l'Eglise sont unis entre eux, et ceux qui sont au Ciel, et ceux qui sont sur la terre, et ceux qui sont dans le Purgatoire ; que tous les biens qui sont dans l'Eglise sont communs entre les Fidèles, en sorte que les graces que chacun reçoit, les bonnes œuvres que chacun pratique, profitent à tout corps et à chaque membre de l'Eglise. Ainsi, l'union que les Fidèles de la terre ont entre eux, fait que toutes les graces dont ils sont favorisés, que toutes les bonnes œuvres qu'ils font en assistant au saint Sacrifice, les Confessions, les Communions, les Méditations, les Lectures pieuses, les Aumônes, les Mortifications, les Prières, servent à tous les Fidèles de la terre s'ils sont justes. Mais ceux qui sont dans l'état du péché, quand même ils n'auraient pas perdu la foi, sont des

[1] *Voyez* Jauffret, 314.

membres morts et ils ne participent à ces biens spirituels qu'en ce sens, que Dieu ayant égard aux prières des Justes, accorde quelquefois aux pécheurs des graces de conversion ou suspend les châtiments qu'ils méritent.

L'union que les Fidèles ou Saints de la terre ont avec les Saints du Ciel, fait qu'ils obtiennent de Dieu, par leur intercession, beaucoup de graces pour eux personnellement et pour les autres Fidèles, lorsqu'ils les honorent, les invoquent et s'efforcent de les imiter.

Enfin l'union que les Saints de la terre ont avec ceux qui souffrent dans le Purgatoire, fait qu'ils peuvent être utiles à ces ames souffrantes, par les prières, les aumônes, les indulgences, offertes à leur intention.

Une comparaison admirable, employée par le Saint-Esprit lui-même, nous fait comprendre cette entière communication des biens entre les Fidèles; elle est tirée du corps humain. Dans le corps humain il y a plusieurs membres, et néanmoins ils ne font qu'un seul corps. Ils n'ont pas tous la même fonction, chacun à la sienne. le pied marche, l'œil voit, l'oreille entend. Chaque fonction ne se rapporte pas directement au bien du membre qui l'exerce, mais au bien général du corps et de tous les autres membres. Ainsi, c'est pour tout le corps que le pied marche, que l'œil voit, que l'oreille entend; de même dans l'Eglise. De plus, les membres du corps sont tellement unis, que du moment où l'un d'eux, même le plus faible, vient à éprouver quelque sensation de douleur ou de plaisir, aussitôt tous les autres ressentent les effets de cette douleur ou de ce plaisir, à cause de l'union et de

la sympathie que la nature a mises entre eux. Il en doit être de même dans l'Eglise. Comme nous profitons des biens accordés à chacun de nos frères, ainsi nous devons ressentir la douleur qui les afflige, nous réjouir avec ceux qui sont dans la foi, pleurer avec ceux qui pleurent. Voilà l'image de l'Eglise. C'est un *corps spirituel* dont Jésus-Christ est le Chef; tous les Saints de la terre, du Purgatoire et du Ciel en sont les membres, et l'Esprit Saint en est comme l'ame qui, se répandant par la charité dans toutes les parties de ce corps admirable, y porte le mouvement, la beauté, la force et la vie.

Comme de tous les biens que nous trouvons dans le sein de l'Eglise, le premier c'est la rémission des péchés, nous ajoutons cet autre article : *Je crois la rémission des péchés*. Nous naissons tous enfants de colère, esclaves du démon, éloignés de la vie de Dieu. Quand Jésus-Christ nous appelle au Christianisme, il ne trouve en nous que péché et corruption; nous ne pouvons être Justes que par la rémission des péchés. Il n'y a que l'Eglise qui puisse nous l'accorder, soit par le Baptême, soit par la Pénitence, et ce pouvoir est fondé, comme nous avons vu, sur ces paroles du nouvel Adam : *Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez.*

Nous avons prouvé et expliqué cette belle prérogative en parlant des Sacrements.

Voilà donc que le nouvel Adam a pourvu à la conservation de son œuvre sur la terre et à sa perpétuité jusqu'à la consommation des siècles. Sa mission terrestre est finie, l'Eglise est fondée; il ne lui reste plus

qu'à retourner vers son Père afin d'envoyer l'Esprit vivifiant qui doit animer le corps mystique qu'il vient de se former.

Après avoir promis à ses Apôtres que le Paraclet descendrait sur eux, les changerait subitement en d'autres hommes et les rendrait capables de lui servir de témoins à Jérusalem, dans la Judée, dans la Samarie, dans la Galilée et jusqu'aux extrémités de la terre, Jésus se lève et les conduit jusqu'au bourg de Béthanie. Tous le suivent de là jusqu'à la montagne des Oliviers. Arrivés en ce lieu, naguère théâtre de ses humiliations et de ses douleurs et bientôt théâtre de sa gloire, le nouvel Adam étend sa main sur eux pour les bénir; puis il s'élève doucement à leurs yeux. Insensiblement ils le perdent de vue; placé sur une nuée lumineuse comme sur un char de triomphe, il monte au plus haut des Cieux, et, aux acclamations de toute la milice céleste, il va, premier-né d'entre ses frères, Chef du genre humain, prendre, en notre nom, possession de la gloire éternelle. Il s'assied, et notre humanité avec lui, sur un trône sublime, à la droite de son Père.

Là, Pontife suprême, Médiateur, Avocat, Epoux de l'Eglise, il veille sur nous, plaide notre cause, dirige le vaisseau au travers des écueils jusqu'à ce qu'il l'ait attiré, avec tous ceux qui le montent, jusqu'aux célestes rivages. Il intercédera pour nous, et laissera naviguer la barque immortelle de Pierre jusqu'à ce que l'épreuve du temps accordé à la race humaine, pour se

réhabiliter, soit finie. Alors il reviendra pour séparer éternellement ceux qui seront sortis purifiés de la vie, de ceux qui en auront abusé et seront morts plus souillés qu'ils n'y étaient entrés. C'est la vérité formidable qu'il fit annoncer à l'heure même à ses Apôtres, et par eux à l'univers. Pendant qu'ils tenaient encore les yeux fixés vers le Ciel, voici que deux Anges, sous la figure d'hommes, revêtus d'habits blancs, parurent à leurs côtés et leur dirent : Hommes de Galilée, que faites-vous ici à regarder le Ciel ; ce Jésus qui vient d'y monter en reviendra un jour avec la même puissance qu'il a déployée en y montant. A ces mots, les Apôtres adorent encore une fois leur divin Maître et retournent à Jérusalem. Avec la sainte Vierge, ils entrent au Cénacle et commencent cette retraite, modèle de toutes les autres, qui devait se terminer par tant de prodiges si glorieux pour le Sauveur et si consolants pour nous.

PRIÈRE.

O mon Dieu ! qui êtes tout amour, je vous remercie de m'avoir fait naître dans le sein de l'Eglise catholique ; faites-moi la grace d'y vivre et d'y mourir saintement.

Je prends la résolution d'aimer Dieu par-dessus toutes choses et mon prochain comme moi-même pour l'amour de Dieu ; et, en témoignage de cet amour, *je m'associerai à la Propagation de la foi.*

PETIT CATÉCHISME.

DE CE QUI PERPÉTUE NOTRE UNION AVEC NOTRE SEIGNEUR LE NOUVEL ADAM, OU DE L'ÉGLISE.

Q. Qu'est-ce que l'Eglise?

R. L'Eglise est la société de tous les Fidèles réunis par la profession d'une même foi, par la participation aux mêmes Sacrements, et par la soumission aux Pasteurs légitimes, principalement à notre Saint-Père le Pape.

Q. Où sont tous les Fidèles qui composent l'Eglise?

R. Tous les Fidèles qui composent l'Eglise sont sur la terre et ils composent l'Eglise militante; ou dans le Purgatoire, et ils composent l'Eglise souffrante; ou dans le Ciel, et ils composent l'Eglise triomphante. Ces trois Eglises qui n'en font qu'une, s'aident mutuellement à se réunir dans l'éternité bienheureuse.

Q. Quels sont ceux qui ne sont pas membres de l'Eglise?

R. Ceux qui ne sont pas membres de l'Eglise sont : les Infidèles, les Hérétiques, les Schismatiques et les Chrétiens rebelles que l'Eglise retranche de son corps par l'excommunication.

Q. De combien de manières peut-on appartenir à l'Eglise?

R. On peut appartenir à l'Eglise de deux manières : quant au corps et quant à l'ame. On appartient au corps de l'Eglise quand on professe extérieurement la foi de

l'Eglise et qu'on est soumis à ses Pasteurs. On appartient à l'ame de l'Eglise lorsqu'on est, sans qu'il y ait de sa faute, dans une société étrangère à la vraie Religion, mais qu'on a une véritable charité et qu'on désire connaître la vraie Eglise et qu'on fait tout le bien qu'on peut.

Q. Quelles sont les marques de la vraie Eglise?

R. Les marques de la vraie Eglise sont au nombre de quatre principales : elle est une, sainte, catholique, apostolique. Ce sont les marques que Notre Seigneur lui-même a données pour reconnaître la véritable Eglise.

Q. Qu'est-ce à dire que l'Eglise est une?

R. Quand on dit que l'Eglise est une, on veut dire qu'elle a toujours enseigné la même foi, commandé les mêmes devoirs, pratiqué les mêmes Sacrements. Si on pouvait ressusciter les Catholiques de tous les siècles qui nous ont précédé, ils réciteraient le même Symbole que nous.

Q. Qu'est-ce à dire que l'Eglise est sainte?

R. Quand on dit que l'Eglise est sainte, on veut dire que Notre Seigneur qui en est le Chef est Saint, que ses fondateurs sont Saints, qu'elle enseigne des vérités et des devoirs capables de nous rendre Saints, et que Dieu a fait des miracles pour prouver la sainteté de l'Eglise.

Q. Qu'est-ce à dire que l'Eglise est catholique?

R. Quand on dit que l'Eglise est catholique, on veut dire qu'elle enseigne toutes les vérités révélées par Notre Seigneur, sans en retrancher ni changer aucune, qu'elle embrasse tous les temps et tous les lieux.

Q. Qu'entendez-vous quand vous dites qu'elle est apostolique?

R. J'entends qu'elle vient des Apôtres, que la doctrine qu'elle enseigne vient des Apôtres; que ce sont les Apôtres qui l'ont fondée et qui ont envoyé les Evêques et les Pasteurs qui la gouvernent.

Q. Quelle est la véritable Église?

R. La véritable Église, c'est l'Eglise romaine, car elle seule est une, sainte, catholique, apostolique; toutes les sectes sont venues après les Apôtres, et se sont toutes détachées de l'Eglise romaine.

Q. Qu'est-ce que la Communion des Saints?

R. La Communion des Saints, c'est l'union qui existe entre tous les membres de l'Eglise qui sont sur la terre, dans le Purgatoire et dans le Ciel. Cette union fait que tous les biens spirituels qui sont dans l'Eglise, toutes les bonnes œuvres qui s'y pratiquent, sont utiles à chacun de nous. Dans notre corps tout est commun entre nos membres, il en est de même dans l'Eglise. Chaque membre a sa fonction qu'il exerce pour tout le corps; ainsi l'œil ne voit pas pour lui seul, mais pour tout le corps. Il en est de même dans l'Eglise.

Q. Quel est le premier des biens que nous trouvons dans l'Eglise?

R. Le premier des biens que nous trouvons dans l'Eglise, c'est la rémission des péchés. La rémission des péchés ne se trouve que dans l'Eglise, car c'est à elle seule que Notre Seigneur a dit : Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez.

Q. Que fit Notre Seigneur après avoir fondé l'Eglise?

R. Après avoir fondé l'Eglise et assuré par là à tous les hommes le bienfait de la Rédemption, il remonta au Ciel en présence de ses Apôtres pour leur envoyer le Saint-Esprit, être notre Avocat et prendre, en notre nom, possession de la gloire éternelle. Il reviendra un jour du Ciel pour juger tous les hommes. Après l'Ascension, les Apôtres se renfermèrent dans le Cénacle pour se préparer à recevoir le Saint-Esprit.

PRIÈRE.

O mon Dieu! qui êtes tout amour, je vous remercie de m'avoir fait naître dans le sein de l'Eglise catholique; faites-moi la grace d'y vivre et d'y mourir saintement.

Je prends la résolution d'aimer Dieu par-dessus toutes choses et mon prochain comme moi-même pour l'amour de Dieu; et, en témoignage de cet amour, *je m'associerai à la Propagation de la foi.*

FIN DU QUATRIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

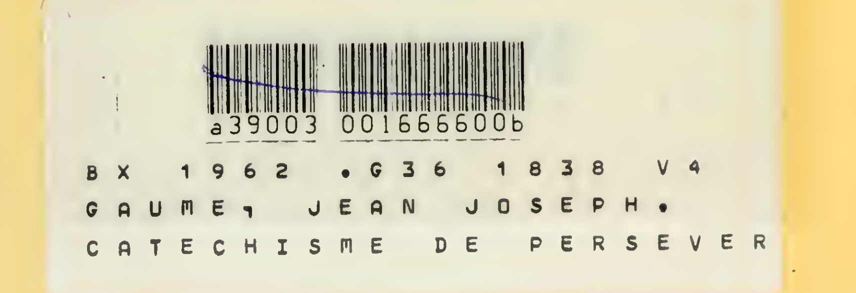
CONTENUES

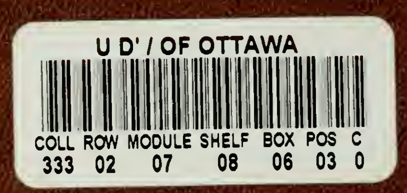
DANS LE QUATRIÈME VOLUME.

DEUXIÈME PARTIE.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.




a39003 001666600b


U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 02 07 08 06 03 0